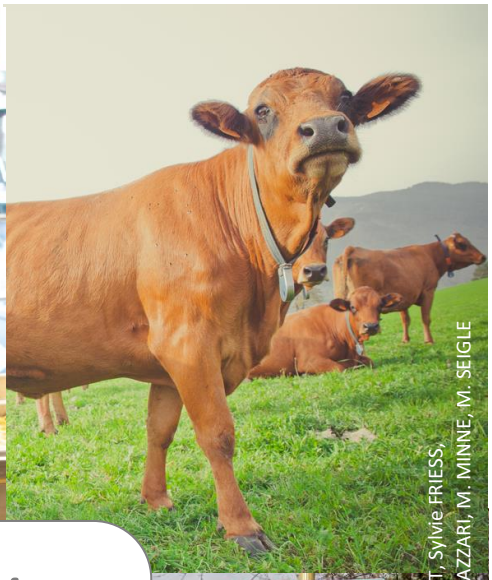
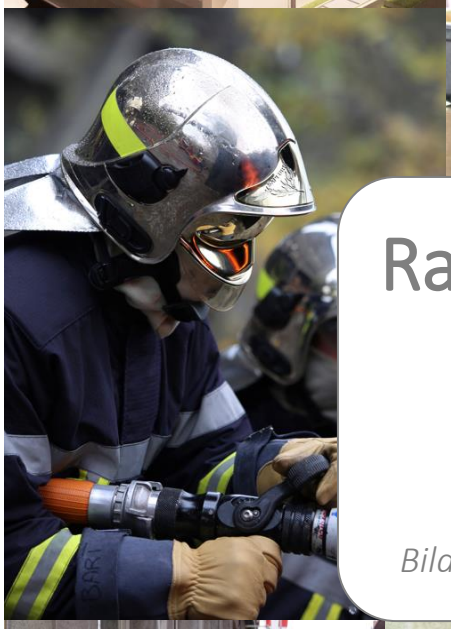


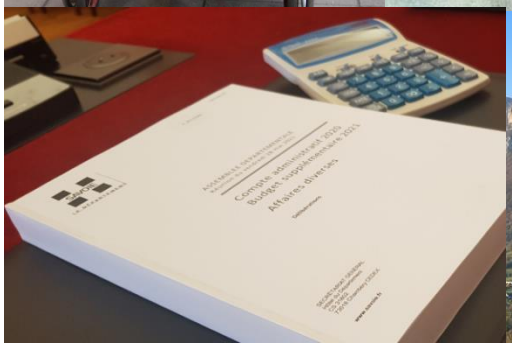



Rapport d'activité et de performance

Bilan 2020/2021 par politique sectorielle


© eve hilaire - studio des 2 prairies, Yannick PERRIN, Fabrice RUMILLAT, Sylvie FRIESS, Département de la Savoie, ecom photos, Département de la Savoie, I. FAZZARI, M. MINNE, M. SEIGLE






SAVOIE
LE DÉPARTEMENT

savoie.fr

Sommaire

Politique financière 3

Ressources humaines 25

Moyens 47

Sécurité et incendie 91

Approche européenne 103

Agriculture 117

Environnement 137

Education 159

Politique routière 191

Aménagement du territoire 223

Aménagement numérique 239

Tourisme 251

Sport 263

Culture 279

Action sociale générale 303

Personnes âgées 317

Personnes handicapées 337

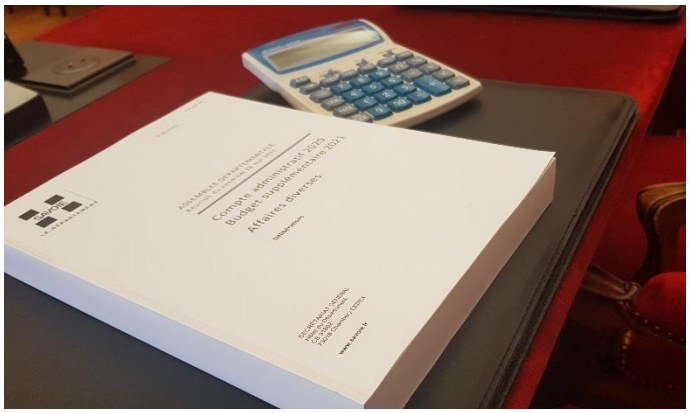
Cohésion sociale 355

EJF (Enfance, jeunesse et famille),
PMI (Protection maternelle et infantile) 371

Action sociale de proximité 397

Jeunesse 439

Remerciements et crédits photos 453



Politique financière

RAPPORT D'ACTIVITÉ

ET DE PERFORMANCE 2020/2021

Commissions d'élus : **1ère commission**

Direction concernée :

- **Pôle Ressources et moyens – Direction des finances, du pilotage de gestion et des affaires juridiques**

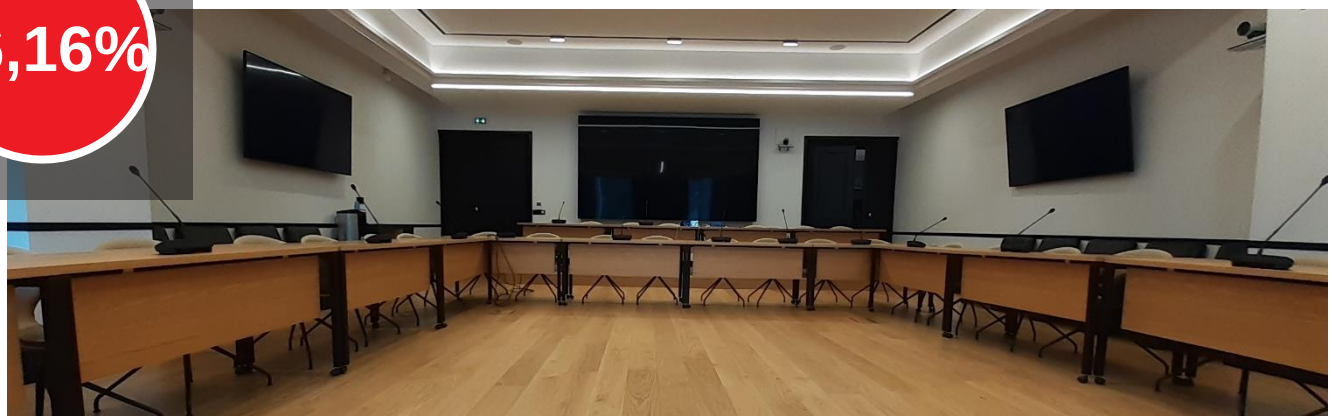


SOMMAIRE

SYNTHÈSE 5
1. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Contexte et enjeux 6
2. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Moyens dédiés à la politique 10
3. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Analyse de l'activité et de la performance des dispositifs 12
4. PERSPECTIVES ET AJUSTEMENTS 24

SYNTHÈSE – POLITIQUE FINANCIÈRE

6,16%



La politique financière a pour objet d'assurer un financement équilibré de l'action départementale, de garantir au Département une capacité budgétaire et d'investissement et d'assurer sa sécurité financière et sa solvabilité.

Contexte

Confronté à un contexte de stagnation, voire de ralentissement de l'activité économique pendant plusieurs années, le Département a affirmé sa volonté de préserver sa capacité budgétaire et d'investissement grâce à la recherche d'une plus grande maîtrise de ses dépenses de fonctionnement.

L'année 2021 est marquée par les impacts de la crise sanitaire qui s'est prolongée. Les effets économiques et sociaux de cette crise combinent à la fois un niveau de dépenses sociales soutenu et des signes de reprise économique. Le Département a dû ainsi faire face à un accroissement de 3,06 % de ses dépenses de fonctionnement, du fait de la progression des dépenses d'intervention en matière d'action sociale (+ 2,81%). Les recettes de fonctionnement ont évolué de +4,42%. Après avoir chuté de 6% en 2020, le produit des Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) a progressé en 2021 de 19,29%.

En 2021, le Département a donc poursuivi la réalisation du plan de relance engagé en 2020 soucieux de soutenir l'activité économique. Il a ainsi enregistré une hausse de ses dépenses d'investissement hors dette (+6%) tout en maintenant son désendettement (-6M€ sur l'encours).

Principales réalisations

- Croissance de 6 % du volume d'investissements (hors dette), tout en maintenant leur autofinancement à 95% ;
- Réduction de l'encours de dette à 152,45 M€ fin 2021 du fait d'un recours limité à l'emprunt (5M€) et de remboursements anticipés en 2017, 2018 et 2019 ;
- Mobilisation de 5 M€ au titre d'une ouverture de crédit à long terme (€STR + 0,015 %) souscrite le 13/04/2007 ;
- Des réajustements à la hausse de dépenses du fait des mesures de lutte contre l'épidémie Covid-19 (ex : vaccinodromes) et la poursuite du plan de relance engagé en 2020 ;
- Une hausse des recettes sensibles à un climat de reprise économique constatés en 2021.

Enjeux

- Assurer un financement structurellement équilibré de l'action départementale.
- Garantir au Département une capacité budgétaire d'initiative et d'investissement.
- Garantir la sécurité financière et la solvabilité du Département.

Chiffres et indicateurs clés

Moyens 2021 :

35,5 M€ (CA)

7,38 équivalents temps plein (ETP)

142 M€ : encours de dette remboursé entre 2011 et 2021

555 M€ : recettes de fonctionnement

435 M€ : dépenses de fonctionnement

21,67 % : taux d'épargne brute

1,27 an : capacité de désendettement

49,90 % : poids des dépenses d'action sociale dans les dépenses de fonctionnement

Perspectives de l'action départementale en quelques mots …

La politique financière mise en œuvre en 2021 doit permettre au Département de continuer à soutenir la relance de l'activité économique dans un contexte inflationniste, et de préserver sa solvabilité et ses capacités d'intervention futures comme le numérique et la transition écologique.

1. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Contexte et enjeux

L'action du Département de la Savoie s'est inscrite, en 2021, dans un contexte de reprise économique, encore marqué par les conséquences de la crise sanitaire mondiale provoquée par la pandémie de la Covid 19. Il en est résulté, en France, une progression de +7,0% du Produit Intérieur Brut (après une chute inédite de 8,0% en 2021) et une nouvelle dégradation des comptes publics, le déficit budgétaire ayant atteint 6,5% en 2021 et l'endettement public le niveau de 112,9% fin 2021[1].

De telles évolutions ont naturellement eu des conséquences sur la progression des recettes et des dépenses départementales.

Le Département a pu bénéficier en 2021 d'un fort rendement du produit des Droits de Mutation à Titre Onéreux (+19,3% après une baisse de -6,0% en 2020). Le produit de Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) a diminué de -4,5% en 2021 et devrait à nouveau connaître une baisse en 2022. D'autres recettes, également directement sensibles aux effets de la crise sanitaire, ont connu de fortes baisses de rendement. Le produit de la taxe sur les remontées mécaniques a ainsi été quasi nul (représentant une perte de près de 10 M€), tandis que la taxe de séjour a diminué de -33,7%. Après une baisse en 2020 (-0,8%), la taxe sur les conventions d'assurance a, pour sa part, connu une progression dynamique en 2021 (+4,7%).

Il en a résulté une hausse de 4,42 % des recettes réelles de fonctionnement en 2021.

Dans le même temps, les dépenses réelles de fonctionnement, qui retracent tant les charges courantes que les dépenses d'intervention (sociales, notamment), ont progressé de 3,06%. Les dépenses de solidarité et d'action sociale ont connu une augmentation de 2,81% (4,04% en 2020 du fait de la crise sanitaire). En cours d'année 2021 sont intervenues les revalorisations salariales du secteur médico-social que le Département a souhaité prendre en charge par une extension des décisions du SEGUR pour les établissements relevant de sa compétence et celles du secteur associatif de l'aide à domicile prévues dans l'avenant n°43 à la convention de la branche de l'aide à domicile. Après un pic de progression de 6,56% enregistré en 2020, les allocations versées au titre du Revenu de Solidarité Active (RSA) et des contrats aidés ont quant à elles évolué plus modérément avec 2,23% en 2021.

En 2020, le Département a souhaité soutenir l'activité économique par un plan de relance en intensifiant le rythme de ses investissements. Les dépenses réelles d'investissement ont ainsi enregistré une progression de 15,38%. L'année 2021 finalise le plan de relance avec un volume de dépenses d'investissement encore soutenu avec une hausse de 6,36%. Si les enveloppes travaux (autour de 83 M€) et de subventions d'équipement versées (autour de 25 M€) se stabilisent en 2021, les acquisitions de biens évoluent de 76% sous l'effet des équipements de matériels roulants et d'acquisitions immobilières. Les principales hausses d'enveloppe concernent en 2021 celles en faveur des collèges (+24%) et des moyens généraux (+66,42%).

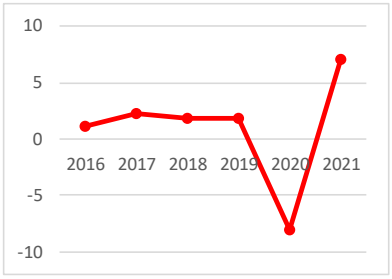
L'effort d'investissement qui s'est poursuivi en 2021 avec la finalisation du plan de relance a été rendu possible par une politique financière de désendettement continu constatée depuis 2011 et une capacité d'autofinancement qui s'est améliorée en 2021.

En maintenant un niveau d'autofinancement soutenu, le Département a pu ainsi financer son plan d'investissement de relance tout en recourant de manière très modérée à l'emprunt (5 M€) et en présentant même un encours de dette en diminution fin 2021. La solidité de sa structure financière lui permettra de poursuivre, en 2022, son action contracyclique.

[1] Sources : « *Le PIB progresse de +0,7 % au quatrième trimestre 2021. En moyenne en 2021, il rebondit de +7,0 % (après -8,0 % en 2020)* », INSEE, Informations rapides N°25 paru le 28/01/2022 ; https://www.insee.fr/ ; « *En 2021, le déficit public s'élève à 6,5% du PIB, la dette notifiée à 112,9% du PIB* », INSEE, Informations rapides N°81 paru le 29/03/2022 ; https://www.insee.fr/.

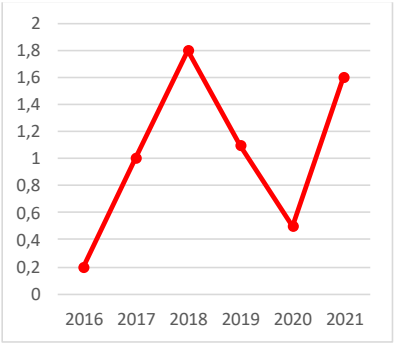
CONT -1. Taux de croissance du PIB national

Période	Taux
2016	1,1
2017	2,3
2018	1,9
2019	1,8
2020	-8
2021	7



CONT -2. Taux d'inflation

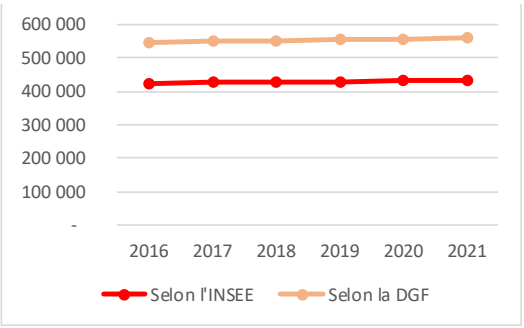
Période	Taux
2016	0,2
2017	1
2018	1,8
2019	1,1
2020	0,5
2021	1,6



Le taux de croissance économique avait connu, depuis 2013, une amélioration progressive, particulièrement marquée en 2017 ; une telle évolution de l'activité, soutenue par un niveau historiquement bas des taux d'intérêt permis, notamment, par une politique accommodante de la Banque Centrale Européenne, a été à l'origine d'une plus forte inflation en 2018, inflation dont le niveau a toutefois de nouveau diminué en 2019, dans un contexte de moindre dynamisme économique. La crise sanitaire intervenue en 2020 a été à l'origine d'une chute majeure et inédite de l'activité économique de 8,0% en 2020. L'année 2021 a été marquée par un rebond du PIB de 7,0%, ainsi que par une nette hausse du taux d'inflation (+1,6%) résultant notamment d'un rebond des prix de l'énergie.

CONT -6. Population de la Savoie

Période	Selon l'INSEE	Selon la DGF
2016	423 715	547 638
2017	426 924	551 595
2018	428 204	553 589
2019	429 681	556 139
2020	431 174	558 371
2021	433 724	562 092



CONT -20b. Encours de dette par habitant (population municipale INSEE)

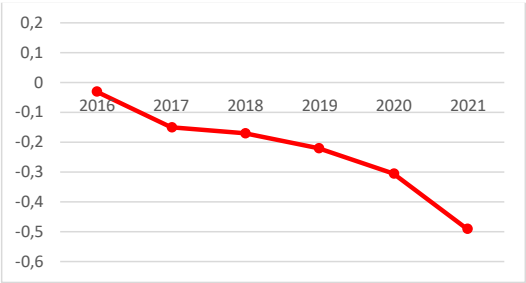
Période	Euros
2016	622,91
2017	547,8
2018	480
2019	392,92
2020	367,98
2021	351,5



Ces dernières années, l'encours de dette par habitant du Département connaît une diminution régulière en raison de la limitation, voire de l'absence, du recours à l'emprunt pour le financement des dépenses d'investissement ainsi que de la réalisation régulière de remboursements anticipés sans refinancement.

CONT -3. Taux moyen de l'EURIBOR 12 mois (moyenne annuelle)

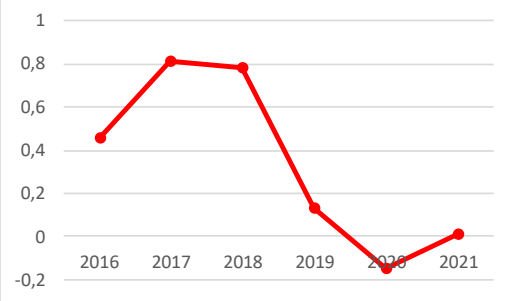
Période	Taux
2016	-0,03
2017	-0,15
2018	-0,17
2019	-0,22
2020	-0,305
2021	-0,4905



Ces dernières années, les taux d'intérêt à court terme ont connu une forte diminution, du fait d'une activité économique assez peu dynamique et de la politique accommodante mise en œuvre par la Banque Centrale Européenne.

CONT -4. Taux moyen OAT 10 ans

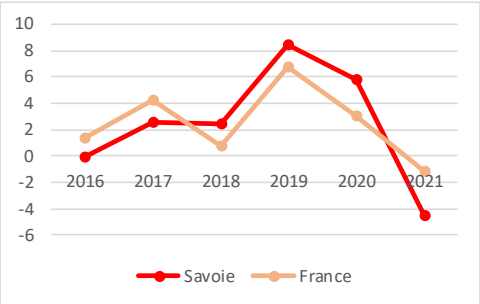
Période	Taux
2016	0,46
2017	0,81
2018	0,78
2019	0,13
2020	-0,147
2021	0,0079



Ces dernières années, les taux d'intérêt à long terme sont demeurés à un niveau historiquement bas, voire négatif, principalement en raison d'une activité économique assez peu dynamique et du niveau de l'inflation. Le regain d'inflation observé dès 2021 est à l'origine d'une hausse des taux longs, qui se poursuit en 2022.

CONT -16 Taux de croissance du produit de CVAE

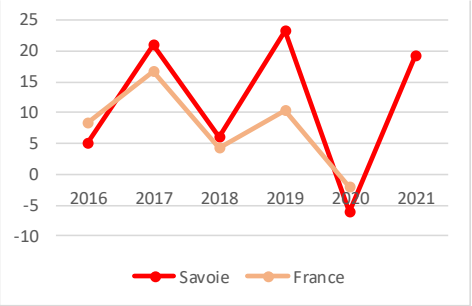
Période	Savoie	France
2016	-0,1	1,4
2017	2,6	4,3
2018	2,4	0,8
2019	8,4	6,8
2020	5,8	3
2021	-4,5	-1,2



Le Département présente un taux de croissance moyen de CVAE supérieur à celui observé au plan national, en raison du dynamisme de son économie. Le produit de CVAE a cependant diminué de -4,5% en 2021, traduisant un effet de la crise sanitaire sur cette imposition plus fort qu'au niveau national.

CONT -17. Taux de croissance du produit de DMTO

Période	Savoie	France
2016	5,1	8,2
2017	20,9	16,6
2018	6	4,3
2019	23,2	10,3
2020	-6	-2,1
2021	19,3	



Le produit des droits de mutation perçus par le Département ne connaît pas, d'une année sur l'autre, une évolution identique à celle observée en moyenne par l'ensemble des Départements, notamment en raison de l'influence particulière du marché immobilier en zone de montagne sur ces fluctuations annuelles. Après un repli de -6% en 2020 sous l'effet de la crise sanitaire, ce produit a connu une forte croissance en 2021 (+19,3%).

CONT -18. Evolution de la contribution du Département à la péréquation sur les DMTO (M€)

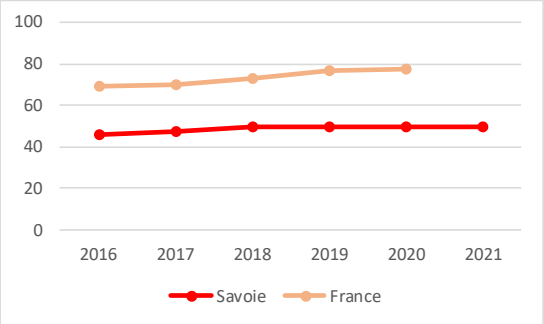
Période	Euros
2016	10,3
2017	10,9
2018	13,2
2019	16,3
2020	18,6
2021	19



L'évolution de la contribution du Département à la péréquation sur les DMTO tient à l'évolution du produit encaissé, en augmentation significative ces dernières années. Entre 2014 et 2018, le poids de cette contribution au titre de deux fonds de péréquation a représenté 12% du produit des droits de mutation encaissé. A compter de 2019, ce poids a progressé pour atteindre 14% en raison de la création d'un troisième fonds de péréquation portant sur cette même recette, puis de la fusion de ces trois fonds en un fonds unique globalisé à compter de 2020.

CONT -7. Poids des dépenses d'action sociale dans les dépenses de fonctionnement et Moyenne nationale (%)

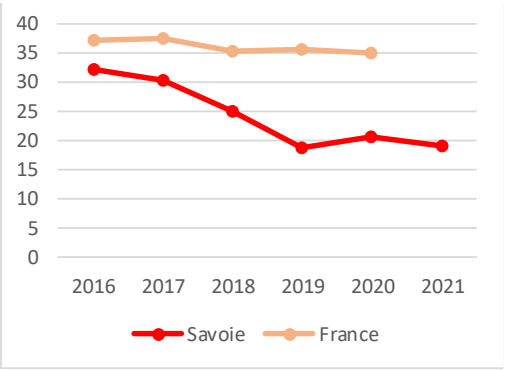
Période	Savoie	France
2016	45,94	68,9
2017	47,25	70,4
2018	49,47	72,8
2019	49,58	77,1
2020	50,02	77,5
2021	49,9	



Les dépenses d'action sociale représentent, en Savoie, une part des dépenses de fonctionnement qui est sensiblement plus faible que celle observée, en moyenne, dans les autres départements. Une telle singularité s'explique par la situation économique du territoire et la sociologie de la population savoyarde.

CONT -14. Poids des subventions d'équipement dans les dépenses d'investissement hors remboursement de la dette et Moyenne nationale (%)

Période	Savoie	France
2016	32,1	37,2
2017	30,3	37,7
2018	24,9	35,3
2019	18,7	35,7
2020	20,54	34,9
2021	19,07	



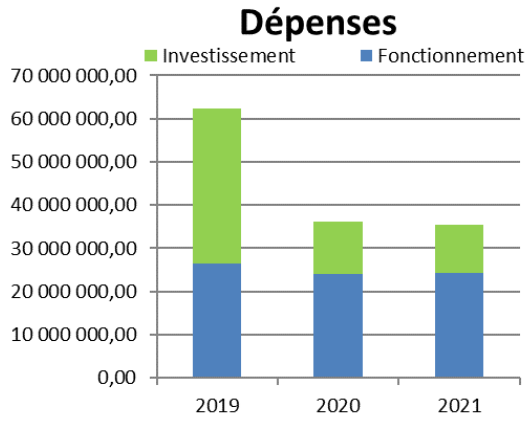
Après de nombreuses années au cours desquelles le Département a pu présenter une part des subventions d'équipement dans les dépenses d'investissement très supérieure à celle observée au plan national, le Département consacre désormais une part supérieure de ses crédits d'équipements à la réalisation de travaux en maîtrise d'ouvrage départementale, notamment en matière de voirie et d'extension et de restructuration des collèges (phénomène accentué lorsque le volume des travaux réalisés est en forte croissance).

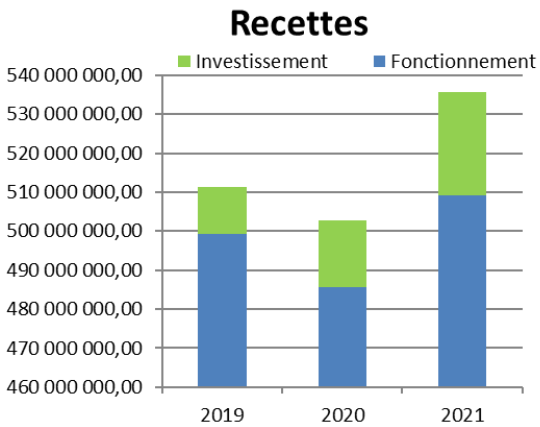
2. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Moyens dédiés à la politique

Moyens financiers par secteurs budgétaires de 2019 à 2021

Dépenses Par politique	CA 2019		CA 2020		CA 2021 données au 22 février 2022	
	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement
1 RESSOURCES ET FINANCEMENTS	19 498 500,99	0,00	19 393 005,37	0,00	20 116 347,66	0,00
2 ALLOCATIONS ET MOBILISATION DES MOYENS FINANCIERS	257 531,91	0,00	134 148,89	0,00	190 724,04	0,00
3 STRUCTURES FINANCIERES RISQUES ET SOLVABILITE	6 733 483,27	35 917 381,83	4 470 640,34	12 167 491,28	3 997 151,91	11 211 664,34
Dépenses par section	**26 489 516,17**	**35 917 381,83**	**23 997 794,60**	**12 167 491,28**	**24 304 223,61**	**11 211 664,34**
	total année : 62 406 898,00		**total année : 36 165 285,88**		**total année : 35 515 887,95**	

Recettes Par politique	CA 2019		CA 2020		CA 2021 données au 22 février 2022	
	Recette Fonctionnement	Recette Investissement	Recette Fonctionnement	Recette Investissement	Recette Fonctionnement	Recette Investissement
1 RESSOURCES ET FINANCEMENTS	494 013 214,54	11 967 751,85	483 276 063,55	17 153 289,26	505 567 345,13	22 635 833,33
2 ALLOCATIONS ET MOBILISATION DES MOYENS FINANCIERS	40,16	0,00	0,00	0,00	1 614 718,00	3 763 830,38
3 STRUCTURES FINANCIERES RISQUES ET SOLVABILITE	5 196 053,06	29 769,18	2 396 154,32	29 769,18	2 039 260,28	29 769,18
Recettes par section	**499 209 307,76**	**11 997 521,03**	**485 672 217,87**	**17 183 058,44**	**509 221 323,41**	**26 429 432,89**
	total année : 511 206 828,79		**total année : 502 855 276,31**		**total année : 535 650 756,30**	







Moyens humains par secteurs en 2019-2020-2021

(Moyenne des équivalents temps pleins (ETP) sur l'année, effectifs rémunérés)

Politique	Secteur politique	Pôle	Direction	Nombre d'ETP moyens annuels		
				2019	2020	2021
POLITIQUE FINANCIERE	1. RESSOURCES ET FINANCEMENTS	PRMD	DFIPAJ	1,85	1,99	1,83
	Sous-total du secteur			1,85	1,99	1,83
	2. ALLOCATIONS ET MOBILISATION DES MOYENS FINANCIERS	PRMD	DFIPAJ	2,3	2,52	2,25
	Sous-total du secteur			2,3	2,52	2,25
	3. STRUCTURES FINANCIERES RISQUES ET SOLVABILITE	PRMD	DFIPAJ	2,75	3,3	3,3
	Sous-total du secteur			2,75	3,3	3,3
TOTAL tous effectifs pour la politique				6,9	7,81	7,38

Commentaire général sur l'ensemble des moyens alloués (financier, RH, technique…) :

Les moyens mobilisés au sein de la Direction des Finances, du Pilotage de gestion et des Affaires juridiques (DFIPAJ) au titre du pilotage et de la mise en œuvre de la politique financière du Département sont satisfaisants, tant en termes de ressources humaines que sur le plan matériel et informatique.

Les années 2020 et 2021 ont été marquées par la nécessité de réactualiser constamment les prévisions de recettes en fonction de l'analyse de l'impact des mesures prises dans la lutte contre l'épidémie de Covid-19.

Une réflexion engagée dans le cadre du projet de direction de la DFIPAJ pourrait amener à reconsidérer, à l'échelle de la collectivité et en tenant compte notamment des moyens disponibles au sein des Secrétariats généraux de Pôle, les moyens affectés aux fonctions finances, pilotage de gestion, juridique et commande publique. Ces évolutions concerneraient de manière plus significative la politique Moyens, qui porte les enjeux attachés à l'expérimentation de la certification des comptes, avec notamment la définition d'un contrôle-conseil qualité comptable et à l'évolution de la qualité juridique et économique de l'action départementale.

3. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Analyse de l'activité et de la performance des dispositifs

Arbre des objectifs

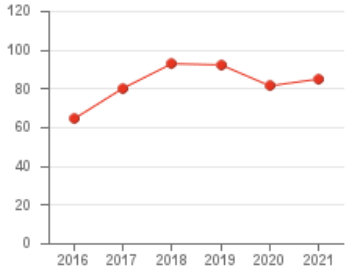
OBJECTIFS POLITIQUES	OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS
1. Préserver et consolider durablement les équilibres budgétaires et financiers du département	1.1. Assurer un financement structurellement équilibré de l'action départementale	1.1.1. Assurer durablement un taux de couverture des dépenses réelles d'investissement par l'épargne brute supérieure à 50 %
		1.1.2. Contenir durablement la capacité de désendettement dans une fourchette de 2 à 6 années
	1.2. Garantir au département une capacité budgétaire d'initiative et d'investissement	1.2.1. Limiter en valeur la progression annuelle des dépenses réelles de fonctionnement à 1,5% par an à compter de 2022
		1.2.2. Optimiser le volume des intérêts d'emprunt dans le respect des bornes d'encadrement de la structure de l'encours (90% - 10% ; taux fixes/taux variables)
		1.2.3. Garantir durablement un volume de dépenses d'investissement hors dette au minimum de 80 M €
	1.3. Garantir au Département une structure financière saine et une forte solvabilité	1.3.1. Garantir durablement un taux d'épargne brute d'au moins 15 %
		1.3.2. Garantir durablement une capacité de désendettement inférieure à 6 ans
		1.3.3. Conserver une qualité de signature optimale auprès des prêteurs par le maintien d'une note intrinsèque AAA
	1.4. Maitriser et contenir les risques attachés à l'endettement	1.4.1. Prévenir le risque de liquidité en limitant à 50% de l'encours la part de l'encours obligataire
		1.4.2. Prévenir durablement le risque de taux en contenant la structure de l'encours de dette dans une fourchette 90 % - 10 % (encours à taux fixes et encours à taux variables ou inversement)
		1.4.3. Garantir annuellement un classement de l'encours de dette dans les rubriques A (pour au moins 80% de l'encours total), B et C de la classification opérée par la circulaire du 25 juin 2010
	1.5. Maitriser et contenir les risques attachés aux engagements financiers externes	1.5.1. Limiter le nombre de structures partenaires classées en situation "très risquée" au sens du référentiel de notation du Département
		1.5.2. Veiller, en qualité d'actionnaire, à la solidité financière des Sociétés d'Economie Mixte et autres sociétés
		1.5.3. Eviter la mise en jeu des garanties d'emprunt accordées

Objectif politique	*1. Préserver et consolider durablement les équilibres budgétaires et financiers du département*
Objectif stratégique	*1.1. Assurer un financement structurellement équilibré de l'action départementale*

Objectif opérationnel	*1.1.1. Assurer durablement un taux de couverture des dépenses réelles d'investissement par l'épargne brute supérieure à 50 %*

1.1.1.1 PERF - Epargne Brute / dépenses réelles d'investissement (DRI)

Période	Taux
2016	64,5
2017	80,34
2018	93,06
2019	92,5
2020	81,65
2021	85,18

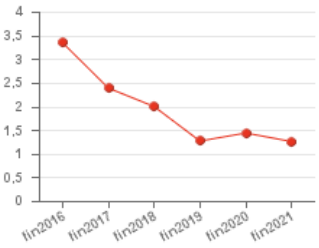


Le Département, du fait de la baisse de ses dépenses d'investissement (par rapport au montant observé jusqu'en 2009) et de la mise en œuvre d'une stratégie de préservation de son épargne, autofinançait environ deux tiers de ses dépenses d'investissement par l'épargne dégagée sur sa section de fonctionnement jusqu'en 2016 (le solde étant couvert par des subventions ou dotations (FCTVA, DGE, DDEC)). Ce taux a été porté à plus de 80% en 2017 et même à près de 95% en 2018 avant de retomber à 92,50% en 2019, trois années au cours desquelles le Département n'a pas emprunté. Moins élevé, ce taux est resté supérieur à 80% en 2020 et 2021.

Objectif opérationnel	*1.1.2. Contenir durablement la capacité de désendettement dans une fourchette de 2 à 6 années*

1.1.2.1 PERF - Evolution de la capacité de désendettement

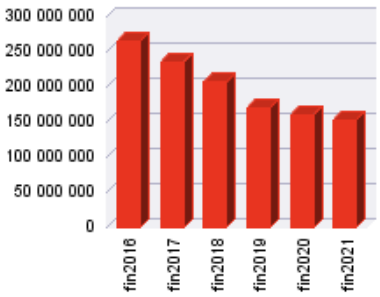
Période	Année
fin2016	3,36
fin2017	2,4
fin2018	2,01
fin2019	1,28
fin2020	1,45
fin2021	1,27



Le Département s'est fixé pour objectif de contenir sa capacité de désendettement dans une fourchette de 2 à 8 années afin de préserver un équilibre dans le financement de ses investissements entre l'autofinancement et le recours à l'emprunt, et de conserver un encours de dette soutenable. Les efforts de maitrise accomplis ces dernières années ont ainsi permis le maintien de la capacité de désendettement en deçà de 4 années, puis proche de 2 années en 2017 et 2018, avant de passer en dessous de 1,5 années de 2019 à 2021.

1.1.2.2 PERF - Evolution de l'encours de dette (en euros)

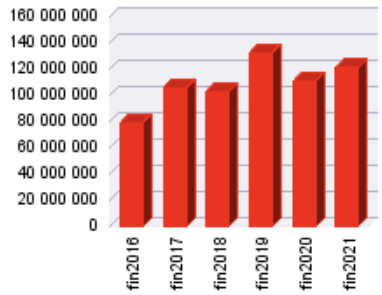
Période	Euros
fin2016	263 935 871,12
fin2017	233 867 768,25
fin2018	205 530 804,16
fin2019	168 831 486,03
fin2020	158 664 374,75
fin2021	152 452 710,42



Depuis 2011, l'encours de dette connaît une diminution régulière, qui s'est accentuée de 2017 à 2019 du fait de l'absence de recours à l'emprunt et de la réalisation d'un remboursement anticipé ces trois années respectivement de 10 M€, 12 M€ et 22,6 M€. En 2021, un emprunt de 5 M€ a été mobilisé pour le financement de l'exercice 2021. La diminution de l'encours de dette depuis 2011 est de plus de 142 M€.

1.1.2.3 PERF - Evolution de l'épargne brute (en euros)

Période	Euros
fin2016	78 540 000
fin2017	105 291 203,67
fin2018	102 350 000
fin2019	131 950 000
fin2020	109 750 050
fin2021	120 315 369

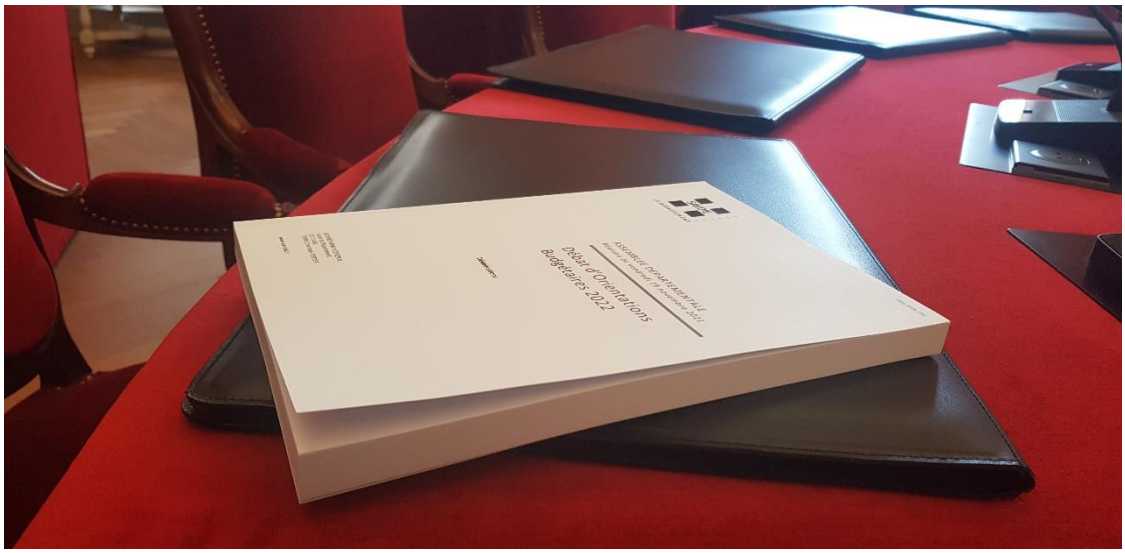


La progression de l'épargne brute en fin de période s'explique principalement par la maîtrise de la progression des dépenses de fonctionnement et du rendement exceptionnel, depuis 2017, des DMTO. La chute observée en 2020, de plus de 22 M€ et de près de 17%, s'explique par la diminution des recettes de fonctionnement et la progression des dépenses de fonctionnement induites par la crise sanitaire.

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.1.

« Assurer un financement structurellement équilibré de l'action départementale »

Les deux objectifs opérationnels concourant à la satisfaction de cet objectif stratégique sont atteints, le Département ayant pu, à la faveur d'une substantielle amélioration de son niveau d'épargne brute, réduire son encours de dette, et couvrir une part très majoritaire de ses dépenses d'investissement.



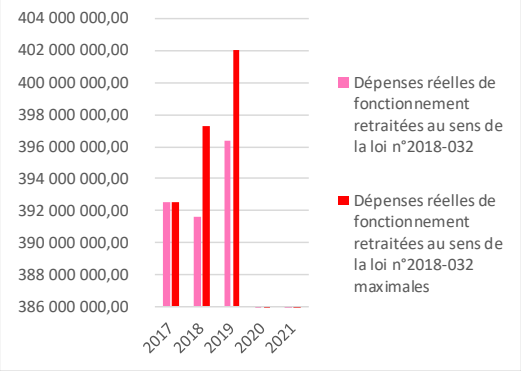
Objectif politique	***1. Préserver et consolider durablement les équilibres budgétaires et financiers du département***
Objectif stratégique	***1.2. Garantir au département une capacité budgétaire d'initiative et d'investissement***

Objectif opérationnel	***1.2.1. Limiter en valeur la progression annuelle des dépenses réelles de fonctionnement à 1,5% par an à compter de 2022***

Les pactes financiers dits de Cahors avaient pour objectif de limiter la progression annuelle des dépenses réelles de fonctionnement à 1,2%, au sens de la Loi de Programmation des Finances publiques pour 2018-2022.
La loi d'urgence sanitaire du 23 mars 2020 avait suspendu les pactes de Cahors pour leur dernière année 2020. Le dispositif n'a pas été renouvelé en 2021.

1.2.1.1 PERF - Montant des dépenses réelles de fonctionnement retraitées au sens de la Loi n°2018-032

Période	Dépenses réelles de fonctionnement retraitées au sens de la loi n°2018-032	Dépenses réelles de fonctionnement retraitées au sens de la loi n°2018-032 maximales
2017	392 556 550,00	392 556 550,00
2018	391 651 445,91	397 267 229,00
2019	396 376 252,37	402 034 435,00
2020	0	0
2021	0	0



1.2.1.2 PERF - Evolution des dépenses réelles de fonctionnement retraitées au sens de la Loi n°2018-032

Période	Taux
2019	1,21
2020	0
2021	0

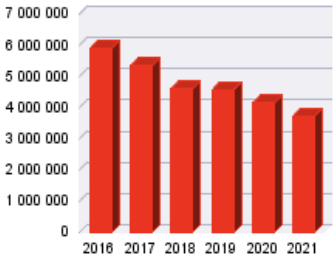
1.2.1.3 PERF - Ratio de dépenses réalisées par rapport aux dépenses autorisées au sens de la Loi n°2018-032

Période	Taux
2018	98,58
2019	98,59
2020	0
2021	0

Objectif opérationnel	***1.2.2. Optimiser le volume des intérêts d'emprunt dans le respect des bornes d'encadrement de la structure de l'encours (90% - 10% ; taux fixes/taux variables)***

1.2.2.1 PERF - Evolution du volume des intérêts de la dette (en euros)

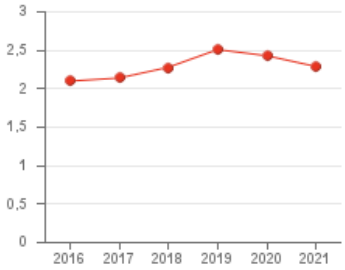
Période	Euros
2016	5 864 629,37
2017	5 315 050,25
2018	4 587 516,2
2019	4 549 917,84
2020	4 120 581,1
2021	3 720 189,97



Le volume des intérêts de la dette connait une diminution régulière sur la période, à la faveur de la réduction de l'encours de dette du Département et du niveau historiquement bas des taux d'intérêt pratiqués.

1.2.2.2 PERF - Taux d'intérêt moyen (budget principal)

Période	Taux
2016	2,1
2017	2,14
2018	2,28
2019	2,51
2020	2,43
2021	2,29



Le volume des frais financiers a pu être jusqu'alors contenu du fait :

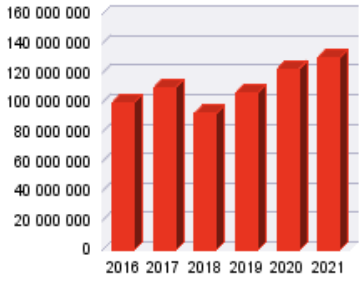
- de la stabilisation, voire de la diminution, de l'encours de dette (à la faveur de l'absence de tout recours à l'emprunt en 2017, 2018 et en 2019, et de la réalisation de remboursements anticipés),
- de la baisse des taux d'intérêt et de la politique active et prudente de gestion de dette conduite par le Département.

Le recours au financement par l'emprunt obligataire à partir de 2015 a en outre permis d'obtenir des conditions de taux plus avantageuses que celles obtenues auprès des établissements bancaires.
En 2021, le Département a mobilisé 5 M€ au titre d'une ouverture de crédit à long terme (€STR + 0,015 %), sur une durée initiale de 20 ans souscrite le 13/04/2007, ce qui explique la marge très faible appliquée.
La légère progression observée de 2017 à 2019 s'explique, en l'absence de recours à l'emprunt, par le poids croissant d'encours anciens dans le stock de dette, principalement à taux fixe.

Objectif opérationnel	***1.2.3. Garantir durablement un volume de dépenses d'investissement hors dette au minimum de 80 M €***

1.2.3.1 PERF - Montant des dépenses d'investissement hors dette (comptes administratifs, en euros)

Période	Euros
2016	99 473 827,04
2017	109 390 000
2018	91 940 000
2019	105 960 276
2020	122 255 725
2021	130 035 934,99



La stratégie financière poursuivie par le Département vise à lui conserver une capacité d'investissement minimum, lui permettant d'assurer sa mission d'aménagement et de développement du territoire.
Après une période d'investissement particulièrement intense, de 2004 à 2009, le Département a dû renouer avec un budget d'équipement plus habituel et compatible avec l'évolution de sa capacité structurelle d'autofinancement en investissant annuellement près de 100 M€.
Les exercices 2020 et 2021 du fait de la crise sanitaire se caractérisent par des enveloppes exceptionnelles (respectivement 122M€ et 130M€) ouvertes dans le cadre d'un plan de soutien de l'activité économique.

Après une diminution transitoire en 2018, s'expliquant par l'arrivée à terme de l'important chantier de restructuration du tunnel du Chat et le démarrage du plan d'investissement dans les collèges départementaux, le Département a sensiblement accru ses dépenses d'investissement en 2019 et de manière renforcée en 2020 afin de soutenir l'activité économique et exercer une action contracyclique.
L'exercice 2021 s'inscrit dans la continuité de 2020 avec la poursuite et la finalisation des dépenses d'investissement inscrites dans le plan de relance

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.2. ☺

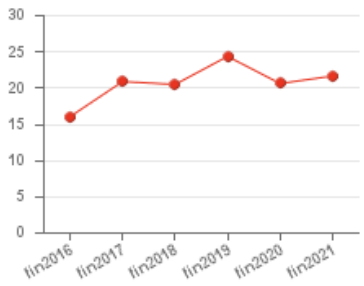
« Garantir au département une capacité budgétaire d'initiative et d'investissement »

Les trois objectifs opérationnels concourant à la satisfaction de cet objectif stratégique sont atteints, le Département ayant pu contenir l'évolution de ses dépenses de fonctionnement et maintenir un niveau d'investissement proche, chaque année, de 100 millions d'euros. Par ailleurs, ce niveau d'investissement a été renforcé en 2020 et en 2021 afin de soutenir l'activité économique.

Objectif politique	*1. Préserver et consolider durablement les équilibres budgétaires et financiers du département*
Objectif stratégique	*1.3. Garantir au Département une structure financière saine et une forte solvabilité*
Objectif opérationnel	*1.3.1. Garantir durablement un taux d'épargne brute d'au moins 15 %*

1.3.1.1 PERF - Taux d'épargne brute

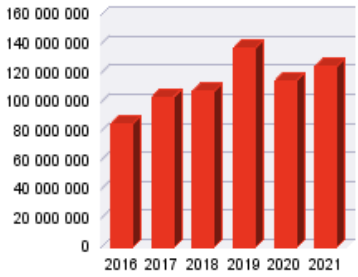
Période	Taux
fin2016	16,07
fin2017	20,91
fin2018	20,51
fin2019	24,38
fin2020	20,64
fin2021	21,67



Les efforts de maitrise des dépenses de fonctionnement ont permis au Département de réserver une part significative de ses recettes de fonctionnement à l'autofinancement. Le taux d'épargne brute de l'ordre de 20% ces dernières années, et de 24% en 2019, avoisinait toutefois 33% au début des années 2000.

1.3.1.2 PERF - Evolution de l'épargne de gestion

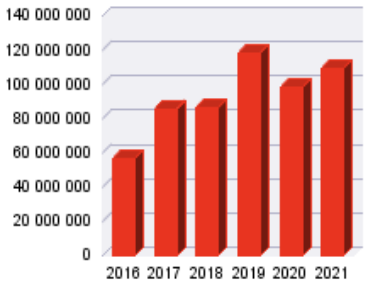
Période	Euros
2016	84 400 955,85
2017	102 917 670,82
2018	106 916 341,74
2019	136 503 811,42
2020	113 870 631,36
2021	124 035 559,35



La progression de l'épargne de gestion, dès 2017, s'explique par l'amélioration significative de l'épargne brute, à la faveur de la maîtrise des dépenses de fonctionnement hors frais financiers et du rendement exceptionnel des droits de mutation. La diminution constatée en 2020 tient à la réduction de l'épargne brute, avant une reprise marquée en 2021.

1.3.1.3 PERF - Evolution de l'épargne nette

Période	Euros
2016	56 253 794
2017	85 310 000
2018	86 020 000
2019	117 850 000
2020	97 582 938,98
2021	109 103 705,04



La progression de l'épargne nette, dès 2017, s'explique par l'amélioration significative de l'épargne brute, à la faveur de la maîtrise des dépenses de fonctionnement et du rendement exceptionnel des droits de mutation, ainsi que de la diminution du volume de dette amorti dans un contexte d'absence de recours à l'emprunt. La diminution constatée en 2020 tient à la réduction de l'épargne brute, avant une reprise marquée en 2021.

Objectif opérationnel	1.3.2. Garantir durablement une capacité de désendettement inférieure à 6 ans

1.3.2.1 PERF - Evolution de la capacité de désendettement (en années)

Période	Année
fin2016	3,36
fin2017	2,22
fin2018	2,01
fin2019	1,28
fin2020	1,45
fin2021	1,27



La capacité de désendettement mesure le nombre d'années nécessaires pour éteindre la dette bancaire, à capacité d'autofinancement brute constante. La bonne tenue de la capacité de désendettement du Département témoigne de sa solvabilité, son encours de dette étant intégralement remboursable en un peu plus d'1 année d'autofinancement environ.

Objectif opérationnel	1.3.3. Conserver une qualité de signature optimale auprès des prêteurs par le maintien d'une note intrinsèque AAA

1.3.3.1 PERF – Note publiée

Période	Note fitch	Commentaire
2015	AA	Perspective négative
2016	AA	Perspective stable
2017	AA	Perspective stable
2018	AA	Perspective stable
2019	AA	Perspective stable
2020	AA	Perspective négative
2021	AA	Perspective négative

Source : agence de notation Fitch Ratings

1.3.3.2 PERF – Note intrinsèque

Période	Note Fitch
2019	AAA
2020	AAA
2021	AAA

La notation financière reflète la qualité des ratios financiers du Département (taux d'épargne, capacité de désendettement, part de la fiscalité dans les produits, montant des engagements hors bilan), mais prend aussi largement en compte son environnement macroéconomique et son cadre institutionnel.
Le profil de crédit intrinsèque du Département est "AAA" reflétant un profil de risque évalué à "moyen-fort" et de solides ratios de soutenabilité de la dette évalués en catégorie "AAA" selon le scénario de notation de l'Agence Fitch Ratings. Les notes finales du Département sont plafonnées par les notes souveraines de la France (AA/Stable).
Lors de la révision semestrielle tenue le 9 novembre 2021, l'agence Fitch a, par communiqué publié les 3 et 6 décembre 2021, confirmé ces notes reflétant "la faible probabilité que la capacité du Département à couvrir son service de la dette avec son épargne de gestion s'affaiblisse de manière inattendue". La perspective associée à la note long terme AA du Département demeure "négative".

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.3. ☺

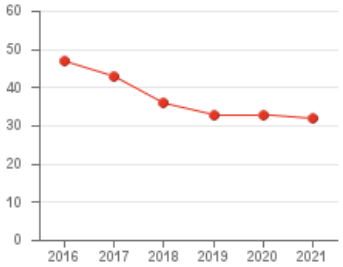
« Garantir au Département une structure financière saine et une forte solvabilité »

Les trois objectifs opérationnels sont atteints, tant en ce qui concerne l'autofinancement que l'endettement.

Objectif politique	*1. Préserver et consolider durablement les équilibres budgétaires et financiers du département*
Objectif stratégique	*1.4. Maitriser et contenir les risques attachés à l'endettement*
Objectif opérationnel	*1.4.1. Prévenir le risque de liquidité en limitant à 50% de l'encours la part de l'encours obligataire*

1.4.1.1 ACT - Nombre de contrats d'emprunt

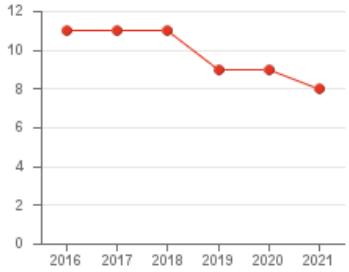
Période	Nombre
2016	47
2017	43
2018	36
2019	33
2020	33
2021	32



Le faible recours à l'emprunt depuis plusieurs années explique la diminution sensible du nombre de contrats d'emprunt actifs.

1.4.1.1 PERF - Evolution du nombre de prêteurs

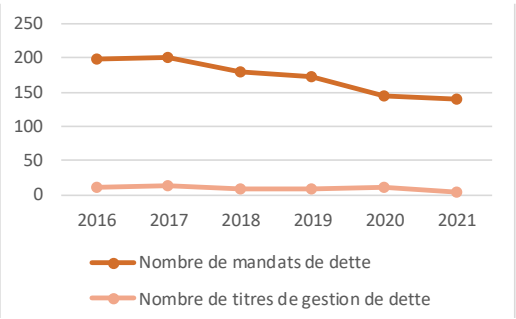
Période	Nombre
2016	11
2017	11
2018	11
2019	9
2020	9
2021	8



Le Département s'était efforcé, postérieurement à la crise de 2007-2008, de diversifier ses sources de financement externe afin de prévenir tout risque de liquidité. Bien qu'en légère diminution depuis 2015 du fait de l'extinction de certains contrats, le nombre de prêteurs demeure important et témoigne ainsi de cette préoccupation.

1.4.1.2 ACT - Nombre de mandats et de titres de dette émis

Période	Nombre de mandats de dette	Nombre de titres de gestion de dette
2016	199	11
2017	202	14
2018	180	9
2019	173	9
2020	144	11
2021	140	3

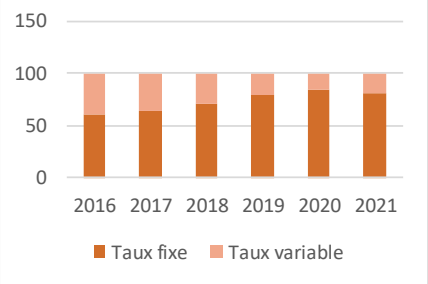


L'absence de recours à l'emprunt et la réduction de l'encours de dette et du nombre de contrats actifs ont mécaniquement conduit à une diminution du nombre annuel de mandats et de titres de dette.

Objectif opérationnel	*1.4.2. Prévenir durablement le risque de taux en contenant la structure de l'encours de dette dans une fourchette 90 % - 10 % (encours à taux fixes et encours à taux variables ou inversement)*

1.4.2.1 PERF - Evolution de la structure taux variable et taux fixe de l'encours de dette

Période	Taux fixe	Taux variable
2016	61,46	38,54
2017	64,31	35,69
2018	70,2	29,8
2019	79,68	20,32
2020	84,76	15,24
2021	81,72	18,28

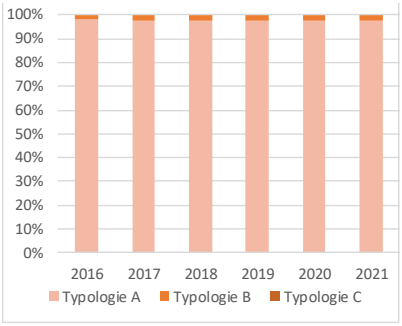


La structure de la dette retenue par le Département lui assure tout à la fois la possibilité de bénéficier du niveau historiquement bas des taux à long terme et d'une répartition protectrice du risque de taux.

Objectif opérationnel	*1.4.3. Garantir annuellement un classement de l'encours de dette dans les rubriques A (pour au moins 80% de l'encours total), B et C de la classification opérée par la circulaire du 25 juin 2010*

1.4.3.1 PERF - Répartition de l'encours de dette

Période	Typologie A	Typologie B	Typologie C
2016	97,98	2,02	0
2017	97,85	2,15	0
2018	97,71	2,29	0
2019	97,4	2,6	0
2020	97,46	2,54	0
2021	97,59	2,41	0



L'encours de dette du Département est dépourvu de tout emprunt structuré à fort risque. Il est constitué d'un peu plus de 97 % d'encours les moins risqués au sens de la charte dite « Gissler » et de la circulaire du 25/06/2010.

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.4.

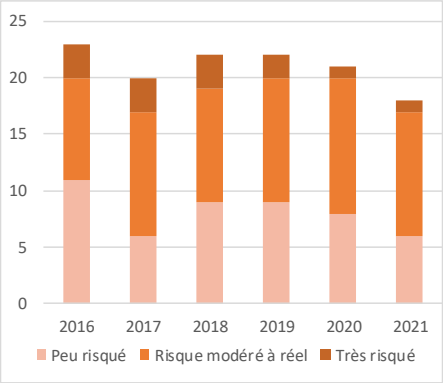
« Maitriser et contenir les risques attachés à l'endettement »

Les risques attachés à l'endettement sont maîtrisés, l'encours ne contenant aucun produit à fort risque.

Objectif politique	*1. Préserver et consolider durablement les équilibres budgétaires et financiers du département*
Objectif stratégique	*1.5. Maitriser et contenir les risques attachés aux engagements financiers externes*
Objectif opérationnel	*1.5.1. Limiter le nombre de structures partenaires classées en situation "très risquée" au sens du référentiel de notation du Département*

1.5.1.1 PERF - Cartographie des risques sur associations subventionnées - nombre en catégorie "peu risqué"

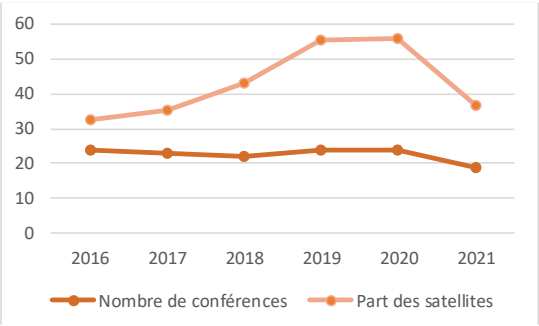
Période	Peu risqué	Risque modéré à réel	Très risqué
2016	11	9	3
2017	6	11	3
2018	9	10	3
2019	9	11	2
2020	8	12	1
2021	6	11	1



Le Département a, de longue date, mis en place un suivi de ses engagements, notamment financiers, auprès de structures partenaires, s'appuyant depuis quelques années sur un outil de type grille de cotation. Les données présentées portent sur la grille de cotation réalisée en 2021 à partir des comptes des structures partenaires clos au cours de l'année 2020 (échantillon entre 18 et 25 organismes, à développer à terme sur l'ensemble des satellites recevant une subvention de plus de 75 000 €).

1.5.1.2 ACT - Nombre de Conférences de Pré-Instruction des demandes de subvention (CPI) et Part des satellites recevant un financement >150 000€ reçu en Conférence de Pré-Instruction des demandes de subvention

Période	Nombre de conférences	Part des satellites
2016	24	32,35
2017	23	35,29
2018	22	43,33
2019	24	55,56
2020	24	56
2021	19	36,67

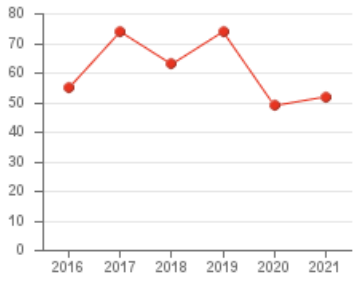


Menées à l'automne, les CPI sont des réunions de dialogue de gestion avec les principaux organismes partenaires du Département sur leur demande de financement pour l'année suivante. Elles sont l'occasion de faire le point sur la situation, notamment financière, des organismes satellites.
La situation des organismes non-reçus dans ce cadre donne lieu à un examen sur dossier.

Le Département concentre ses contrôles sur les organismes bénéficiant des plus importants volumes de subvention.

1.5.1.3 ACT - Nombre de dossiers de garantie instruits

Période	Nombre
2016	55
2017	74
2018	63
2019	74
2020	49
2021	52



Les garanties d'emprunts accordées en 2021 concernent essentiellement des opérations portées par des opérateurs de logement social, ainsi que deux opérations conduites par des associations à vocation sociale pour financer, d'une part des travaux d'extension d'un foyer de vie pour personnes handicapées mentales, et d'autre part des travaux de restructuration/extension d'un Etablissement d'accueil d'enfants confiés à l'Aide sociale à l'Enfance.
Le Département a également accordé sa garantie pour une opération de construction d'un nouveau bâtiment au sein d'un Collège privé.
Les périodes de confinement et de télétravail mises en place afin de faire face à l'épidémie de COVID-19 depuis mars 2020 ont nécessité des ajustements dans l'organisation des opérateurs de logement social et de la Caisse des dépôts qui peuvent expliquer un retard dans la sollicitation du Département.

Objectif opérationnel	1.5.2. Veiller, en qualité d'actionnaire, à la solidité financière des Sociétés d'Economie Mixte et autres sociétés

Le Département détient des titres dans 8 Sociétés Anonymes d'Economie Mixte (SAEM), 1 Société Publique Locale (SPL) et 8 sociétés à statut particulier :

société	nombre d'actions Sté	capital Sté	situation nette des capitaux propres Sté	valeur nominale d'un titre	quotité capital détenu par Dpt	nb actions détenues par le Dpt	valeur nominale actions Dpt
1. SOCIETE DES TROIS VALLEES (S3V)	4 924 396	73 865 940 €	117 028 374,00 €	15,00	50,00%	2 462 199	36 932 985,00 €
2. SEMVAL	4 827 200	6 034 000 €	14 214 197,85 €	1,25	67,00%	3 234 224	4 042 780,00 €
3. SAVOIE STATIONS INGENIERIE TOURISTIQUE (SSIT) (comptes au 30/06/2021)	289 500	4 632 000 €	18 117 796,63 €	16,00	73,96%	214 104	3 425 664,00 €
4. SOCIETE D'AMENAGEMENT DE LA SAVOIE (SAS)	36 220	579 520 €	21 635 141,00 €	16,00	34,42%	12 467	199 472,00 €
5. SOCIETE PUBLIQUE LOCALE DE LA SAVOIE (SPLS)	40 500	405 000 €	2 286 726,00 €	10,00	44,72%	18 112	181 120,00 €
6. SEM DES BAUGES	674	303 300 €	1 001 109,00 €	450,00	20,18%	136	61 200,00 €
7. SEM DE CONSTRUCTION ET RENOVATION DES QUATRE VALLEES (SEM 4V)	469 595	1 408 785 €	11 055 421,00 €	3,00	2,13%	10 000	30 000,00 €
8. SEM AGRICULTURE - ESPACE - ENVIRONNEMENT (SEM AEE)	2 500	40 000 €	289 028,54 €	16,00	30,00%	750	12 000,00 €
9. SOCIETE FRANCAISE DU TUNNEL ROUTIER DU FREJUS (SFTRF)	59 386 060	5 938 606 €	122 779 613,00 €	0,10	0,01%	6 487	648,70 €
10. SA DU CERCLE D'AIX-LES-BAINS (CASINO GRAND CERCLE)	4 520	1 220 000 €	32 059 249,00 €	269,91	2,65%	120	32 389,38 €
11. COMPAGNIE NATIONALE DU RHONE (CNR)	2 700 000	5 488 164 €	1 653 219 000,00 €	2,03	0,82%	22 250	45 226,54 €
12. SOCIETE DES AUTOROUTES RHONE-ALPES (AREA)	5 437 871	82 899 809 €	200 000 000,00 €	15,24	0,08%	4 080	62 199,20 €
13. SAFER AUVERGNE RHONE-ALPES	462 438	7 399 008 €	24 246 640,00 €	16,00	2,48%	11 447	183 152,00 €
14. AFL Société Territoriale	1 766 640	176 664 000 €	176 462 000,00 €	100,00	1,33%	23 532	2 353 200,00 €
15. PROCIVIS Savoie	3 721	70 699 €	13 966 154,00 €	19,00	8,06%	300	5 700,00 €
16. SOCIETE LOCALE D'EPARGNE DE SAVOIE (comptes au 31/05/2021)	6 917 383	138 347 660 €	141 131 813,00 €	20,00	0,02%	1 549	30 980,00 €
17. LE CAMPUS NUMERIQUE in the Alps (comptes au 30/09/2020)	1 386	138 600 €	191 941,00 €	100,00	18,04%	250	25 000,00 €
							47 623 716,82 €

L'article L.1524-5 du Code général des collectivités territoriales dispose que « les organes délibérants des collectivités territoriales [...] actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au Conseil d'administration ou au Conseil de surveillance, et qui porte notamment sur les modifications des statuts qui ont pu être apportées à la société d'économie mixte ».

Le Conseil départemental a ainsi examiné, lors de sa séance du 17 décembre 2021, les rapports de Mesdames et Messieurs les représentants du Conseil départemental dans chacune des SEML dont le Département est actionnaire, concernant les activités du dernier exercice pour lequel les informations sont disponibles.

La loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (dite loi 3DS) renforce le contenu de ce rapport qui devra comporter « des informations générales sur la société, notamment sur les modifications des statuts, des informations financières, le cas échéant consolidées, ainsi que les éléments de rémunération et les avantages en nature de leurs représentants et des mandataires sociaux ».

Par ailleurs, suite au renouvellement du Conseil départemental en juin 2021, le nouveau mandat qui s'ouvre pour les conseillers départementaux élus est l'occasion de dresser un état des lieux sur le plan juridique et de l'organisation institutionnelle des principales sociétés dans lesquelles le Département est actionnaire, en vue de la définition d'une stratégie possible de développement et d'organisation de ces sociétés.

En 2022, a été engagée une mission d'audit juridique, stratégique et financier des 5 sociétés suivantes : la Société des Trois Vallées, la SEMVAL, Savoie Stations Ingénierie Touristique, la Sociétés d'Aménagement de la Savoie et la Société Publique Locale de la Savoie.

Objectif opérationnel	***1.5.3. Eviter la mise en jeu des garanties d'emprunt accordées***

D'une manière générale, le Département de la Savoie réserve sa garantie à hauteur de 50% pour des organismes relevant de secteurs d'activités "administrés" ou non concurrentiels : organismes de logement social, Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique (OGEC), associations gestionnaires d'Etablissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD), associations du secteur social.

Au 31 décembre 2021, l'encours de la dette garantie par l'Emetteur est de 556 893 186 euros dont 94,44 % au titre du logement social, pour une annuité de 38 282 110 euros, tandis qu'au 31 décembre 2020, le montant de la dette garantie était de 546 639 093 euros, et l'annuité de 34 575 793 euros.

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.5.

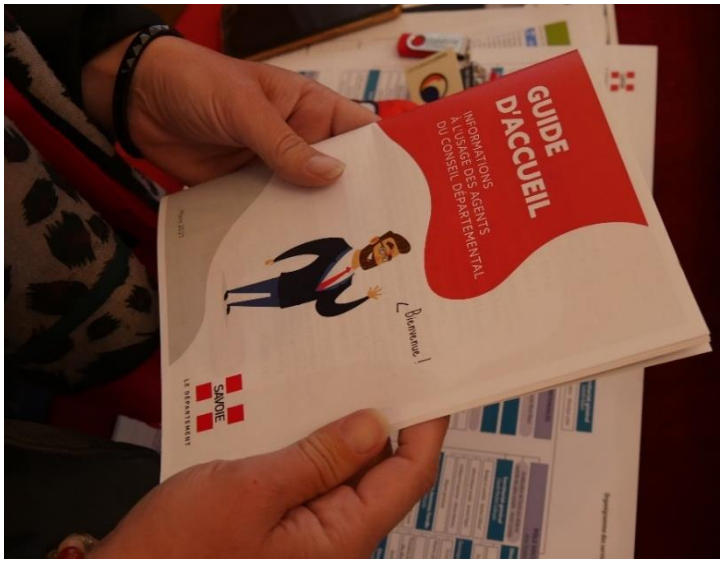
« Maitriser et contenir les risques attachés aux engagements financiers externes »

Bien qu'un suivi régulier des principales structures satellites soit réalisé, les outils de prévention et de suivi des risques externes pourraient être renforcés au cours des prochaines années.

4. PERSPECTIVES ET AJUSTEMENTS

La politique financière menée par le Département lui a permis, ces dernières années, de réduire fortement le volume de son encours de dette et de consolider son autofinancement. Cette orientation a renforcé sa solvabilité et a rendu possible dès 2020, l'engagement d'actions diverses afin d'affronter la crise sanitaire et d'accompagner la population et les acteurs économiques savoyards dans cet environnement inédit de forte récession. L'exercice 2021 se caractérise par la poursuite du plan de relance de l'activité et les acteurs économiques et associatifs. La mobilisation des capacités d'intervention du Département à des fins contracycliques pendant ces deux années de crise sanitaire a laissé place à un retour à des niveaux d'intervention plus courants au budget primitif 2022, afin de préserver sa structure financière et de faire face aux besoins futurs de la population et des territoires, au titre, en particulier, des dynamiques durables.





Ressources humaines

RAPPORT D'ACTIVITÉ

ET DE PERFORMANCE 2020/2021

Commissions d'élus : **1ère commission**

Directions concernées :

- **Pôle Ressources et Moyens – Direction des ressources humaines**



Organisation de trois journées d'accueil pour les nouveaux arrivants les 25 mars, 20 mai et 10 décembre 2021

SOMMAIRE

SYNTHESE 27
1. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Contexte et enjeux 28
2. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Moyens dédiés à la politique 31
3. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Analyse de l'activité et de la performance des dispositifs 34
4. PERSPECTIVES ET AJUSTEMENTS 46

16,85%

SYNTHESE - POLITIQUE RESSOURCES HUMAINES



Une politique des ressources humaines favorisant l'accompagnement de la transformation professionnelle, managériale et organisationnelle !

Le contexte

Initiée en 2016, la politique de développement des ressources humaines se poursuit dans le respect des objectifs fixés de bonne gestion budgétaire et d'amélioration des conditions de travail de l'ensemble des agents de la collectivité etc.

L'année 2021 est marquée notamment par la prise en compte de l'ancienneté pour les agents éligibles au régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel *(RIFSEEP)*, par l'engagement financier du département pour le fonctionnement des centres de vaccination ainsi que par le versement d'indemnités règlementaires pour les contrats inférieurs ou égaux à un an.

En 2021, bien sûr la crise sanitaire liée à la Covid-19 a conduit le Département à poursuivre son organisation de travail avec un recours au télétravail à nouveau renforcé ayant pour impacts le maintien de nouvelles modalités de travail et de nouveaux modes de collaboration.

Tout au long de l'année 2021, la communication interne a continué d'être au cœur du dispositif d'information des agents, se traduisant notamment par la publication très régulière d'informations sur l'intranet.

Principales réalisations

Malgré le contexte de crise sanitaire, les services de la DRH ont su poursuivre leurs activités et ont ainsi mis en place :

- Les décrets d'application de la loi de transformation de la fonction publique
- L'accompagnement des Pôles et Directions dans la gestion de leur masse salariale s'est poursuivi (tableaux de suivi, revues d'effectifs, gestion d'enveloppes dédiées sur emplois non-permanents).
- L'accompagnement des directions et services dans leurs transformations s'est poursuivi

  Le parcours de formation TIM (Transformer, Innover, Moderniser) à destination de tous les managers a été intensifié.
- Des formations distancielles ont été mises en œuvre rapidement pour s'adapter aux conditions sanitaires.
- Dans le cadre de la Protection sociale, le Département a participé en 2021, au Comité de pilotage animé par le Centre de Gestion de la Savoie en vue de proposer aux agents un nouveau contrat de prévoyance commun à de très nombreuses collectivités de Savoie
- Dans le cadre de la modernisation de la collectivité, une étude pour la dématérialisation du bulletin de salaire a été menée au cours de l'année 2021 dans la perspective de la mise en place d'un coffre électronique début 2022.

Chiffres et indicateurs clés

Moyens 2021 :

100,76 M€ (CA budget principal + budgets annexes)

87,51 équivalents temps plein (ETP) à la DRH

2 493 agents dans la collectivité au 31/12/2021

46 ans d'âge moyen en 2021)

7% Taux d'absentéisme

74% des agents formés

307 recrutements sur postes permanents

54 réunions (rencontres, instances ou groupes de travail) avec les représentants du personnel

6,21 % : Taux de travailleurs handicapés

Enjeux

- Maintenir à l'égard des agents une politique volontariste susceptible d'attirer et de fidéliser les talents ;
- Prendre en considération la pyramide des âges inversée ;
- Maintenir des conditions de travail satisfaisantes ;
- Œuvrer à la cohésion des équipes et à l'expression de la diversité dans les services ;
- Accompagner les services dans la recherche d'innovations et l'expérimentation de solutions nouvelles ;
- Prendre en considération l'évolution des métiers et faciliter la réalisation de parcours professionnels

Perspectives de l'action départementale en quelques mots …

Plusieurs thèmes, avec comme leitmotiv la qualité de vie au travail, sont prioritaires pour 2021-2022 et constituent des leviers de motivation et de fidélisation : le temps de travail, le plan de formation au management, l'attractivité de nos métiers, le développement d'outils de partage avec les pôles du Département, la mise en œuvre progressive de la gestion électronique des documents RH et de la dématérialisation du dossier agent ainsi que la mise en œuvre de mesures de protection sociales renforcées.
Les année 2022 et 2023 constitueront des années charnières. En effet, outre le bilan de la politique ressources humaines initiée en 2016, de nouvelles perspectives pourront être définies en lien avec les élus de la nouvelle assemblée départementale et en concertation avec les acteurs du dialogue social.

1. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Contexte et enjeux

La politique Ressources Humaines (DRH) a été consacrée par l'Assemblée délibérante au BP 2016. Elle se caractérise par deux versants complémentaires :

- L'un « quantitatif » qui engage la collectivité sur un objectif de maîtrise de la masse salariale sur cinq années, pour contenir l'évolution des dépenses de personnel afin de garantir le maintien d'un plan pluriannuel d'investissements de la collectivité.
- Un versant « qualitatif » avec maintien d'un niveau élevé de possibilités de déroulement de carrière, l'augmentation du budget formation, le développement des parcours professionnels et une dynamique d'accentuation des prestations sociales proposées aux agents (protection sociale, titres-restaurant, accompagnement des agents en difficultés, …), qui contribuent aux conditions de travail et à la qualité de vie au travail.

  La mise en œuvre d'un nouveau régime indemnitaire en janvier 2020 constitue une action emblématique de ce versant « qualitatif »

En 2021, la crise sanitaire liée à la Covid-19 a eu à nouveau un impact important sur l'activité des services de la Direction des ressources humaines (voir encadré).

FOCUS SUR …

L'IMPACT COVID-19

La crise sanitaire liée à la COVID-19 a très fortement impacté l'activité de l'ensemble de la Direction des ressources humaines.

L'accompagnement des agents et la continuité de services ont toujours guidé les actions engagées.

La communication a constitué un axe fort qui a notamment permis de diffuser rapidement les informations visant à protéger les agents et adapter les organisations de travail. Régulièrement des articles ont été publiés sur l'Intranet, parfois doublés de messages électroniques pour s'assurer de la bonne diffusion de l'information.

L'engagement des agents de la direction a permis d'assurer un soutien constant aux équipes de cadres comme aux agents impactés. Les actions se sont ainsi poursuivies en 2021, la collectivité s'adaptant à la règlementation mise en place en fonction de l'évolution de l'épidémie (télétravail renforcé, mise en place et contrôle du passe sanitaire ou obligation vaccinale pour certaines catégories d'agents).

L'ensemble de ces sujets a été évoqué lors des instances de représentation du personnel.

La crise sanitaire a clairement conduit et continue d'entrainer un accroissement de l'activité pour l'ensemble des agents de la direction, qu'il s'agisse de l'intensification du suivi des agents et des services ou du maintien d'une communication régulière et adaptée

Le Département de la Savoie a participé activement au fonctionnement des centres de vaccination départementaux contre la COVID -19 ; en effet, des recrutements d'agents contractuels ont été effectués au profit de ces centres.

Plusieurs actions d'envergure ont été développées malgré ce contexte pour répondre aux enjeux identifiés :

- Pour la reconnaissance de l'engagement des agents avec de l'ancienneté : prise en compte de l'ancienneté des agents éligibles au RIFSEEP ayant débouché sur le vote de crédits supplémentaires,
- Pour la poursuite des actions en faveur de l'évolution de carrière : fixation de lignes directrices de gestion pour permettre la poursuite des promotions (avancement de grade et promotion interne) dès 2021,
- Pour maintenir un bon niveau en matière de protection sociale des agents, le Département a participé en 2021, au Comité de pilotage animé par le Centre de Gestion de la Savoie en vue de proposer aux agents un nouveau contrat de prévoyance commun à de très nombreuses collectivités de Savoie. Ce travail a pu conduire au déploiement d'un nouveau contrat de groupe au bénéfice des agents de la collectivité,
- Pour accompagner les encadrants de la collectivité : poursuite et intensification de la campagne de formation de l'ensemble des encadrants (2020-2024),
- Pour améliorer encore les conditions de travail : la mise en œuvre du dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique, la création d'un espace dédié aux conseillers et assistants de prévention, l'internalisation de la formation des assistants de prévention assurée par les conseillers de prévention, la communication sur les accidents de travail intervenus auprès des secrétaires généraux afin de poursuivre la sensibilisation à ce titre, la reprise des analyses d'accident, la reprise à rythme plus soutenu rendue possible par l'amélioration des conditions sanitaires des visites sur site,
- Pour l'accueil de jeunes et les soutenir, augmentation du nombre d'emplois d'été et des possibilités d'accueil d'apprentis (dont le nombre ne cesse d'augmenter depuis 3 ans) et des stagiaires école.

Dans l'objectif de moderniser ses outils informatiques et ses outils de communication la Direction des Ressources Humaines a poursuivi et doit continuer à développer son système d'information dans le double objectif de mieux accompagner les démarches des agents et d'encourager la collaboration et le partage.



Journée des apprentis le 11/10/2021

Dans le cadre de la modernisation de la collectivité plusieurs chantiers de dématérialisation de la direction ont été mis à l'étude et particulièrement celui de la dématérialisation du bulletin de salaire.

FOCUS SUR …

La dématérialisation du bulletin de salaire

La crise sanitaire liée à la COVID-19 a montré toute la difficulté de diffuser au format papier les bulletins de salaire dans les délais convenables. Lors du premier confinement, il a en effet été impossible de transmettre ces documents par la voie habituelle (distribution via les services) mettant en difficulté les agents qui en avaient besoin rapidement et de ce fait obligeant les gestionnaires à les envoyer ponctuellement par mail (voie de transmission non sécurisée pour ce type d'envoi).

Aussi, dès fin 2020, pour palier à ce type de difficultés, mais également dans un souci de développement durable et de recherche d'efficience pour les agents de la DRH (5 jours d'activités pour 1 ETP chaque mois), il a été décidé de reprendre l'étude de la dématérialisation du bulletin de salaire à l'instar du mouvement que connaissent les entreprises privées depuis 10 ans, et l'Etat depuis le 1er janvier 2020.

C'est pourquoi en 2021, des contacts ont d'abord été pris avec différentes collectivités ayant déjà mis en place ce procédé pour bénéficier de leur expérience. Dans un second temps, un sourcing a été mené en collaboration avec la DSI pour permettre à 5 prestataires de présenter leur solution.

La DSI tout comme la DRH ont alors désigné le prestataire :

- qui garantissait le plus haut niveau de sécurité
- qui proposait un produit offrant :
  - le plus grand espace de stockage des documents (10GO – hors document transmis par l'employeur) et
  - le plus de connecteurs permettant aux agents qui le souhaitent de mettre en place un véritable classement administratif virtuel.

En amont du déploiement de l'outil en janvier 2022, une campagne de communication a été mise en place par le service en charge de ce domaine au sein de la DRH dans le but d'accompagner les agents dans cette modification substantielle de leurs habitudes.

2. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Moyens dédiés à la politique

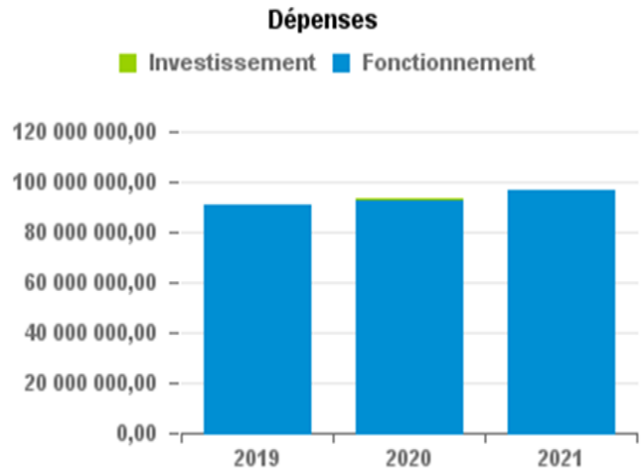
Moyens financiers par secteurs budgétaires de 2019 à 2021

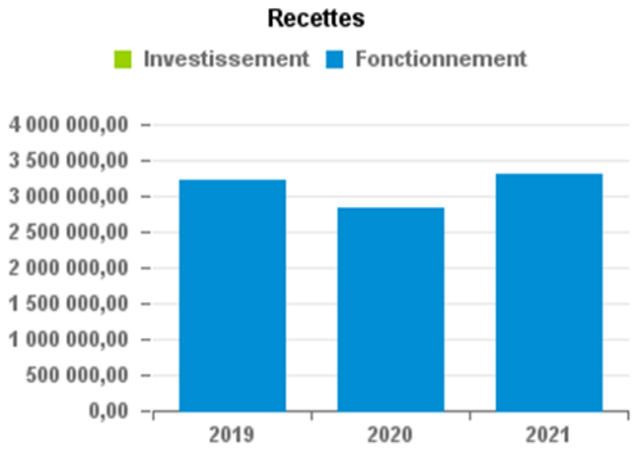
Le budget principal

Le budget principal comprend principalement les dépenses relevant des chapitres comptables 011, 012, 016, 017 et 65 : salaires et charges des fonctionnaires et contractuels, mandats d'élus, et pour l'ensemble des budgets et agents : la formation, les prestations sociales, les dépenses d'hygiène et sécurité et médicales.

Dépenses		CA 2019		CA 2020		CA 2021 données au : 21 Février 2022	
		Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement
FORMATION	PRMD DRH Formation accompagn	789 416,19	5 865,98	593 251,45	947,14	723 826,07	0,00
FORMATION	PRMD DRH Gestion compta	55 579,93		14 294,36		10 322,68	
	Sous-total FORMATION DRH	**844 996,12**	**5 865,98**	**607 545,81**	**947,14**	**734 148,75**	**0,00**
PERSONNEL	Cabinet Président Com Direct	5 844,00		6 703,00		3 576,50	
PERSONNEL	PRMD DBMG Moyens généraux	22 059,55		14 804,59		19 497,79	
PERSONNEL	PRMD DRH Formation accompagn	6 970,65		6 353,64		11 257,50	
PERSONNEL	PRMD DRH Gestion compta	89 800 829,61	66 212,78	92 114 693,93	66 826,13	96 108 445,33	64 271,04
PERSONNEL	PSD SG	184 000,00		133 000,00		133 000,00	
PERSONNEL	PSTD DAPM CDP Conserv patrim	1 159,00		665,00		525,00	
	Sous-total PERSONNEL DRH	**90 020 862,81**	**66 212,78**	**92 276 220,16**	**66 826,13**	**96 276 302,12**	**64 271,04**
Dépenses par section :		**90 865 858,93**	**72 078,76**	**92 883 765,97**	**67 773,27**	**97 010 450,87**	**64 271,04**
		total année : 90 937 937,69		total année : 92 951 539,24		total année : 97 074 721,91	

Recettes		CA 2019		CA 2020		CA 2021 données au : 21 Février 2022	
		Recette Fonctionnement	Recette Investissement	Recette Fonctionnement	Recette Investissement	Recette Fonctionnement	Recette Investissement
PERSONNEL	PRMD DBMG Moyens généraux	250,00					
PERSONNEL	PRMD DRH Gestion compta	3 214 461,78	4 256,00	2 831 105,27	2 776,00	3 292 772,98	6 023,00
	Sous-total PERSONNEL DRH	**3 214 711,78**	**4 256,00**	**2 831 105,27**	**2 776,00**	**3 292 772,98**	**6 023,00**
Dépenses par section :		**3 214 711,78**	**4 256,00**	**2 831 105,27**	**2 776,00**	**3 292 772,98**	**6 023,00**
		total année : 3 218 967,78		total année : 2 833 881,27		total année : 3 298 795,98	





Les budgets annexes

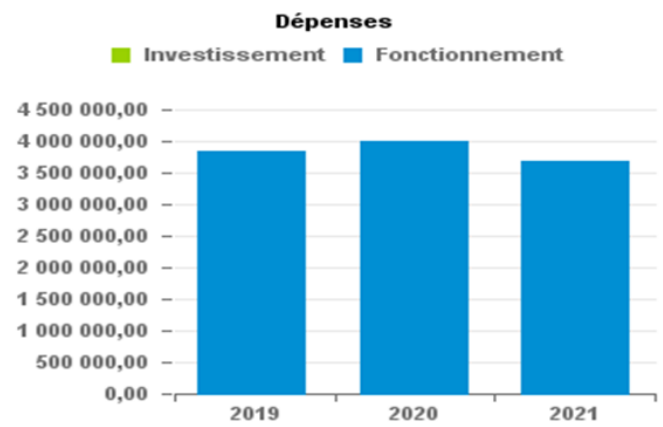
Les éléments de salaire et charges des agents travaillant au Laboratoire Départemental d'Analyses Vétérinaires, au Foyer Départemental de l'Enfance et à l'aménagement numérique sont présentés dans chacun des budgets annexes ci-dessous. Il convient de noter que le budget annexe communication électronique a été clôturé à la fin de l'année 2020 et que les dépenses de personnel de ce budget ont été inscrites en 2021 dans le budget principal

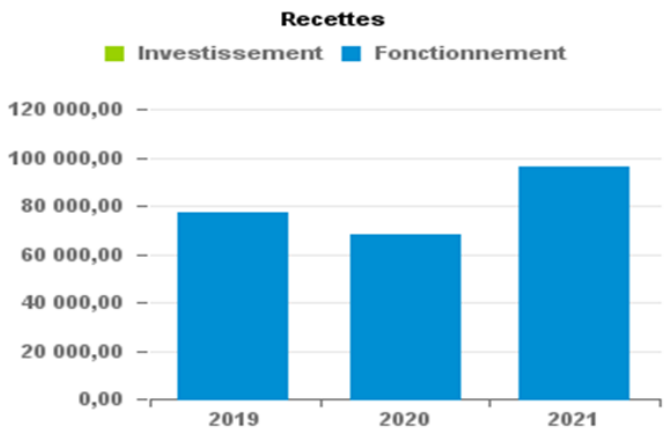
Pour la masse salariale et le remboursement des frais professionnels des assistants familiaux, il convient de se reporter aux éléments financiers de la politique Enfance Jeunesse Famille.

Dépenses - BUDGETS ANNEXES RH		CA 2019		CA 2020		CA 2021 données au : 21 Février 2022	
		Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement
COMMunication Electronique	Communic élect Frais personnel	195 288,99	0,00	254 226,14	0,00		
FDE foyer départemental de l'enfance	FDE frais de personnel et assi	2 707 217,11	0,00	2 815 632,71	0,00	2 785 813,34	0,00
LABOratoire départemental d'analyses vétérinaires	Personnel LDAV	932 344,91	0,00	935 833,34	0,00	906 151,60	0,00
Dépenses par section :		**3 834 851,01**	**0,00**	**4 005 692,19**	**0,00**	**3 691 964,94**	**0,00**
		Total année : 3 834 851,01		**Total année : 4 005 692,19**		**Total année : 3 691 964,94**	

Recettes - BUDGETS ANNEXES RH		CA 2019		CA 2020		CA 2021 données au : 21 Février 2022	
		Recette Fonctionnement	Recette Investissement	Recette Fonctionnement	Recette Investissement	Recette Fonctionnement	Recette Investissement
COMMunication Electronique	Communic élect Frais personnel	2 192,54	0,00	2 653,39	0,00		
FDE foyer départemental de l'enfance	FDE frais de personnel et assi	12 071,85	0,00	9 903,06	0,00	38 254,94	0,00
LABOratoire départemental d'analyses vétérinaires	Personnel LDAV	62 689,47	0,00	55 425,96	0,00	58 163,19	0,00
Dépenses par section :		**76 953,86**	**0,00**	**67 982,41**	**0,00**	**96 418,13**	**0,00**
		Total année : 76 953,86		**Total année : 67 982,41**		**Total année : 96 418,13**	

.







Moyens humains par secteurs en 2019-2020-2021

(Moyenne des équivalents temps pleins (ETP) sur l'année, effectifs rémunérés)

Politique	Secteur politique	Pôle	Direction	Nombre d'ETP moyens annuels		
				2019	2020	2021
RESSOURCES HUMAINES	PERSONNEL	PRMD	DRH	45,3	45,63	75,54
		PAD	MTD	11,35	11,31	10,78
		PSD	DGA	0,2	0,24	0,31
		PSD	SG	1,85	1,54	1,52
	Sous-total du secteur			**58,7**	**58,72**	**88,15**
	FORMATION	PRMD	DRH	13,82	13,64	11,97
		PSD	SG	0,6	1,11	0,5
	Sous-total du secteur			**14,42**	**14,75**	**12,47**
TOTAL tous effectifs pour la politique				**73,12**	**73,47**	**100,62**

Commentaire général sur l'ensemble des moyens alloués (financier, RH, technique…) :

L'année 2021 a été marquée notamment par l'engagement financier du Département pour le fonctionnement des centres de vaccination départementaux par l'augmentation du nombre d'emplois d'été ayant permis l'embauche de jeunes dans le cadre du plan COVID 19, par la prise en compte de l'ancienneté pour les agents éligibles au RIFSEEP ainsi que par le versement d'indemnités de fin de contrat pour les actes inférieurs ou égaux à un an. Néanmoins, le suivi de la politique RH a permis de contenir l'augmentation des moyens financiers dédiés aux personnels.

Par ailleurs, du fait de la crise sanitaire liée à la Covid-19, des formations ne pouvant avoir lieu en distanciel ont dû être annulées, entrainant une baisse des dépenses consacrées à ce secteur par rapport à 2019 mais en augmentation importante par rapport à 2020.

En 2021, de nombreux recrutements d'agents contractuels sur postes non permanent ont dû être effectués au profit des centres de vaccination. Ces embauches correspondent à 26,05 ETP supplémentaires.

En dehors de cette mesure exceptionnelle conditionnée par le contexte sanitaire, les effectifs sont stabilisés depuis plusieurs années, le redéploiement des postes permettant de répondre aux enjeux d'adaptation des missions.

3. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Analyse de l'activité et de la performance des dispositifs

Arbre des objectifs

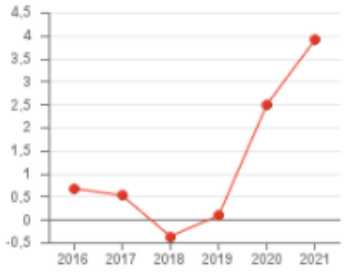
OBJECTIFS POLITIQUES	OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS
1. Contribuer au maintien d'un service public de qualité dans un contexte en évolution	1.1. Adapter la politique RH aux nouvelles contraintes financières et juridiques	1.1.1. Optimiser le budget global de fonctionnement dédié aux Ressources humaines
		1.1.2. Renforcer l'implication de l'ensemble des directions dans l'effort de stabilisation de la masse salariale
		1.1.3. Garantir la légalité et la fiabilité de la fonction RH
	1.2. Adapter les moyens humains à l'évolution des politiques départementales	1.2.1. Accompagner l'évolution des organisations pour une structuration stabilisée
		1.2.2. Améliorer l'adéquation entre les compétences des agents et les besoins des services
	1.3. Favoriser la recherche de solutions nouvelles pour retrouver des marges de manœuvre	1.3.1. Renforcer la culture managériale
		1.3.2. Développer les mutualisations et recettes RH
		1.3.3. Accompagner la modernisation des outils informatiques et la dématérialisation
		1.3.4. Optimiser la gestion du temps de travail
2. Concilier enjeux de la collectivité et approche humaine de sa GRH	2.1. Maintenir une politique volontariste en faveur des agents	2.1.1. Consolider l'amélioration des conditions de sécurité et de santé au travail
		2.1.2. Reconnaître l'implication des agents
		2.1.3. Accompagner les agents dans la construction de leur parcours professionnel en lien avec les besoins de la collectivité
		2.1.4. Respecter les objectifs de la politique de l'emploi de la collectivité
		2.1.5. Maintenir le niveau des prestations sociales
	2.2. Favoriser la cohésion des collectifs de travail	2.2.1. Préserver un climat social favorable au bon fonctionnement de la collectivité
		2.2.2. Renforcer la parité hommes-femmes et le respect des diversités
		2.2.3. Améliorer la communication interne

Objectif politique	*1. Contribuer au maintien d'un service public de qualité dans un contexte en évolution*
Objectif stratégique	*1.1. Adapter la politique RH aux nouvelles contraintes financières et juridiques*

Objectif opérationnel	*1.1.1. Optimiser le budget global de fonctionnement dédié aux Ressources humaines*

1.1.1.1 PERF - Evolution annuelle en % du budget RH (voté)

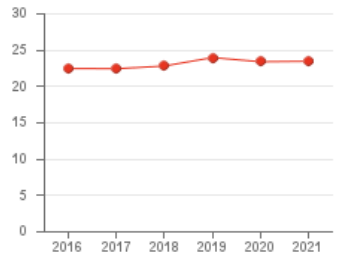
Période	Taux
2016	0,69
2017	0,54
2018	-0,35
2019	0,1
2020	2,52
2021	3,93



L'augmentation est notamment liée à l'engagement financier du Département pour le fonctionnement des centres de vaccination, à l'augmentation du nombre d'emplois d'été ayant permis l'embauche de jeunes dans le cadre du plan COVID 19, à la prise en compte de l'ancienneté pour les agents éligibles au RIFSEEP ainsi qu'au versement d'indemnités de fin de contrat pour les contrats inférieurs ou égaux à un an.
Cette évolution en valeur absolue ne se traduit pas dans les mêmes proportions lorsqu'on la met en rapport avec le budget de fonctionnement.

1.1.1.2 PERF - Part du budget RH dans le budget de fonctionnement (chapitre 012 / budget de fonctionnement)

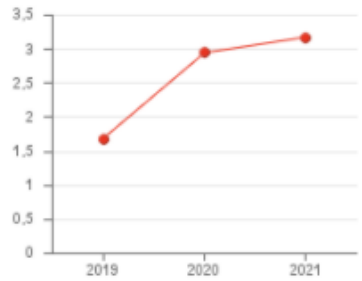
Période	Taux
2016	22,48
2017	22,46
2018	22,83
2019	23,99
2020	23,42
2021	23,48



Après une augmentation constatée en 2019 en raison des modifications d'imputation de certaines dépenses effectuées lors du changement de nomenclature (M57), la part du budget RH dans le budget de fonctionnement demeure stable.

1.1.1.3 PERF - Taux d'évolution de la masse salariale au CA

Période	Taux
2019	1,69
2020	2,95
2021	3,18



Le taux d'évolution de la masse salariale au compte administratif est notamment lié à l'engagement financier du Département pour le fonctionnement des centres de vaccination, à l'augmentation du nombre d'emplois d'été ayant permis l'embauche de jeunes dans le cadre du plan COVID 19, à la prise en compte de l'ancienneté pour les agents éligibles au RIFSEEP ainsi qu'aux versements d'indemnités de fin de contrat pour les contrats inférieurs ou égaux à un an.

Objectif opérationnel	*1.1.2. Renforcer l'implication de l'ensemble des directions dans l'effort de stabilisation de la masse salariale*

1.1.2.1 PERF - Taux de la Masse Salariale des agents non permanents au regard de la masse salariale globale

Période	Taux
2016	6,1
2017	5,7
2018	5,3
2019	5,4
2020	5,1
2021	6



La mise en place de dispositifs vertueux ces dernières années, comme les enveloppes de personnels en renfort/remplacement à l'échelle des pôles de la collectivité, permet de limiter la hausse de la part de la masse salariale des personnels non permanents malgré l'impact de la crise sanitaire dans ce domaine (embauche de renforts affectés aux centres de vaccination, augmentation du nombre d'emplois d'été ayant permis l'embauche de jeunes dans le cadre du plan COVID 19).

Objectif opérationnel	***1.1.3. Garantir la légalité et la fiabilité de la fonction RH***

L'organisation de la fonction juridique au sein de la Direction des Ressources humaines permet d'assurer :

- Une veille juridique afin d'anticiper et d'appliquer les nouveaux textes notamment ceux issus de la Loi de Transformation de la fonction publique ainsi que d'ajuster les pratiques en fonction des nouvelles jurisprudences,
- Une analyse et un retour d'expérience sur chaque jugement prononcé par un tribunal dans un dossier impliquant les ressources humaines du Département afin d'améliorer les pratiques de notre Collectivité sur le point de droit soulevé dans l'affaire,
- Un suivi et un support juridique sur les procédures complexes pouvant mener à un contentieux,
- La rédaction des délibérations relatives aux ressources humaines dans le respect du cadre légal,
- Un développement de la culture juridique des agents de la direction.

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.1. ☺

« Adapter la politique RH aux nouvelles contraintes financières et juridiques »

Les mesures telles que, notamment l'engagement financier du Département pour le fonctionnement des centres de vaccination, l'augmentation du nombre d'emploi d'été ayant permis l'embauche de jeunes dans le cadre du plan COVID 19, la prise en compte de l'ancienneté pour les agents éligibles au RIFSEEP ainsi que le versement d'indemnités de fin de contrat pour les actes inférieurs ou égaux à un an, ont mécaniquement entrainé une augmentation des moyens financiers à engager.

Objectif politique	***1. Contribuer au maintien d'un service public de qualité dans un contexte en évolution***
Objectif stratégique	***1.2. Adapter les moyens humains à l'évolution des politiques départementales***

Objectif opérationnel	***1.2.1. Accompagner l'évolution des organisations pour une structuration stabilisée***

1.2.1.1 PERF - Nombre de réorganisations votées en Comité Technique

Période	Nombre
2016	11
2017	5
2018	6
2019	5
2020	3
2021	9



En 2021, plusieurs directions et services ont fait l'objet de réorganisations, après avis du comité technique. Les changements d'organigramme ont concerné en grande majorité le pôle social, la direction des infrastructures, la direction des bâtiments et moyens généraux et la direction des ressources humaines.

Objectif opérationnel	***1.2.2. Améliorer l'adéquation entre les compétences des agents et les besoins des services***

1.2.2.1 PERF - Taux d'accès à la formation, y compris les assistants familiaux

Période	Taux
2016	73,52
2017	84,77
2018	85,28
2019	84,19
2020	58
2021	74



Après une forte baisse en 2020 due à la crise sanitaire, le taux d'accès à la formation a augmenté en 2021 sans retrouver le niveau des années précédentes. Les jauges à respecter dans les salles pour les raisons sanitaires, et des difficultés de continuité de services liées à la COVID ont continué de ralentir les départs en formation.

1.2.2.6 PERF - Taux de recrutements externes sur emploi permanent

Période	Taux
2016	10
2017	18
2018	29
2019	33
2020	31
2021	31



La pyramide des âges inversée impacte le renouvellement des effectifs et nécessite de faire entrer de nouveaux profils. 31% des 307 recrutements sur des postes permanents ont ainsi été effectués en externe.

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.2. ☺

« Adapter les moyens humains à l'évolution des politiques départementales »

Le Département est confronté à de nouveaux enjeux en termes de recrutement et doit continuer à rénover ses pratiques comme ses outils. L'accueil de nouveaux talents est essentiel pour le renouvellement des compétences et leur adaptation aux évolutions des missions et des métiers.

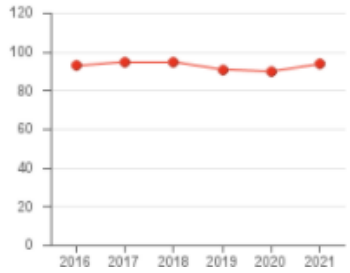
Les actions favorisant la mobilité sont amenées à se développer fortement dans les années à venir. L'adaptation de l'accompagnement des agents, essentiellement sur le volet formation, doit être poursuivi en développant le distanciel par exemple.

Objectif politique	***1. Contribuer au maintien d'un service public de qualité dans un contexte en évolution***
Objectif stratégique	***1.3. Favoriser la recherche de solutions nouvelles pour retrouver des marges de manœuvre***

Objectif opérationnel	***1.3.1. Renforcer la culture managériale***

1.3.1.1 PERF - Taux d'agents ayant bénéficié d'un entretien d'évaluation au cours de l'année

Période	Taux
2016	93
2017	95
2018	95
2019	91
2020	90
2021	94

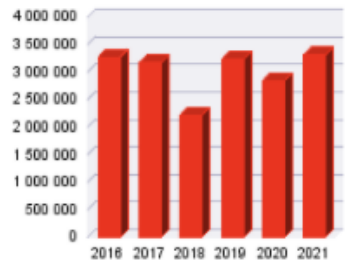


Le taux d'agents ayant bénéficié d'un entretien professionnel clôturé a augmenté pour atteindre 94 %. Ce taux est particulièrement notable dans le contexte difficile de la crise sanitaire. Il est en partie lié à une simplification de la procédure de validation.

Objectif opérationnel	***1.3.2. Développer les mutualisations et recettes RH***

1.3.2.1 PERF - Montant des recettes RH réalisées

Période	Euros
2016	3 261 589
2017	3 151 152
2018	2 210 175
2019	3 218 968
2020	2 833 881
2021	3 298 796



La signature d'une convention avec l'agence régionale de santé (ARS) relative au financement des centres de vaccination a généré des recettes à hauteur de 50% des dépenses payées par le Département dans ce cadre.
Les aides de l'Etat accordées dans le cadre de l'apprentissage ont également contribué à cette hausse.
Il convient de noter que les recettes comportent une part aléatoire notamment liée à la prise en charge des accidents de travail et maladies professionnelles, qui expliquent leur relative variabilité.

Objectif opérationnel	1.3.3. Accompagner la modernisation des outils informatiques et la dématérialisation

Les premières études en vue de la migration en version web des modules du logiciel de ressources humaines restant en version « client-serveur » (paie, titres restaurants, frais de déplacement et visites médicales) ont commencé au cours du premier trimestre 2020. Elles ont dû être suspendues jusqu'en septembre du fait la crise sanitaire. Ces études se sont poursuivies au cours des trois premiers trimestres de l'année 2021 et n'ont pas été concluantes. C'est pourquoi le Département a fait le choix de ne pas migrer vers une nouvelle version en 2022.

De plus, la première phase d'une version majeure du logiciel de gestion du temps a été installée le 1er décembre 2020. La deuxième phase impactant cette fois-ci les utilisateurs a été effectuée le 1er septembre 2021.

En outre au-delà de la dématérialisation du bulletin de salaire, d'autres chantiers de digitalisation de la DRH tels que la gestion des dossiers agents et la mise en place de formulaires en ligne ont été explorés. Du fait de la surcharge de travail engendrée par les failles du SIRH et la volonté d'évoluer vers une gestion électronique des documents (GED), il a été décidé d'attendre le déploiement d'un nouvel outil avant de mettre en œuvre ces deux projets. Ce temps de latence même s'il reporte le chantier de dématérialisation du dossier de l'agent a été mis à profit pour avancer sur la question de l'archivage des dossiers agents. Cette tache constitue un préalable incontournable à la dématérialisation. En effet, pour dématérialiser le dossier de l'agent puis le détruire, il est nécessaire de signer avec les archives départementales un protocole de dématérialisation. Par ailleurs, conformément à la charte d'archivage et avant d'engager ces opérations il est nécessaire de trier les documents présents à la DRH. Cela permet ensuite de verser les documents aux archives départementales et de pré archiver ce qui doit l'être.

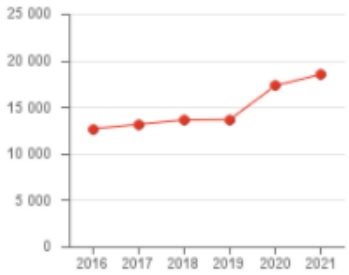
Les formations bureautiques en présentiel ont été peu nombreuses du fait de la crise sanitaire. Mais les adaptations rapides à la crise ont conduit la Direction des ressources humaines à développer des formations distancielles à tous les publics internes équipés, animées par des prestataires externes, quelques formateurs internes ou mises en place par le CNFPT. En lien avec la Direction des Systèmes d'Information, une importante campagne de formation a débuté pour sensibiliser tous les agents à la cybersécurité.

Enfin, de nouveaux outils de communication ont été développés pour améliorer encore la transmission et le partage d'information auprès de tous les agents. Une saison de podcasts audio visant à faire découvrir les métiers de la collectivité a ainsi été diffusée durant plusieurs semaines à l'automne. Une vidéo d'animation (*motion design*) a été réalisée en interne là encore pour illustrer et accompagner le déploiement du contrat de groupe prévoyance.

Objectif opérationnel	1.3.4. Optimiser la gestion du temps de travail

1.3.4.1 PERF - Nombre de jours épargnés sur le CET

Période	Jours
2016	12 734
2017	13 213
2018	13 672
2019	13 721,5
2020	17 379
2021	18 592



Une nouvelle fois, le nombre de jours de congés épargnés sur le compte-épargne temps (CET) croit. Ce phénomène s'est très probablement accentué du fait de la crise sanitaire et de l'élévation du plafond d'épargne qui est passé de 60 à 70 jours maximum, au titre de l'année 2020 exclusivement.
Suite à une forte accentuation du phénomène d'augmentation du nombre de jours épargnés en 2020, au titre de laquelle le plafond a exceptionnellement été réhaussé de 60 à 70 jours maximum, l'accroissement lent mais continu se poursuit.

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.3. ☺

« Favoriser la recherche de solutions nouvelles pour retrouver des marges de manœuvre »

Le niveau de maturité du Système d'Information RH (SIRH) complexifie son évolution. Les réflexions d'ores et déjà engagées ont pour objectif de favoriser le développement de modules mieux adaptés à la mise en œuvre de la politique RH comme par exemple : une gestion centralisée et unique des fiches de poste, l'amélioration de la gestion des frais de déplacements, de la paie, des titres restaurants et des visites médicales et la dématérialisation du dossier agent.

Objectif politique	*2. Concilier enjeux de la collectivité et approche humaine de sa GRH*
Objectif stratégique	*2.1. Maintenir une politique volontariste en faveur des agents*
Objectif opérationnel	*2.1.1. Consolider l'amélioration des conditions de sécurité et de santé au travail*

2.1.1.2 PERF - Nombre d'accidents de travail reconnus durant l'année

Période	Nombre
2016	144
2017	162
2018	149
2019	123
2020	99
2021	121



Suite à une année 2020 marquée par une baisse significative du nombre d'accidents, favorisée notamment par les confinements successifs, cet indicateur repart à la hausse, parallèlement à la reprise de l'ensemble des activités du Département.

2.1.1.3 PERF - Nombre de maladies professionnelles reconnues durant l'année

Période	Nombre
2016	7
2017	7
2018	5
2019	6
2020	4
2021	6



En 2021, 6 maladies professionnelles reconnues concernent le Pôle Social du Département, le Pôle Solidarité Territoriale et le Pôle Aménagement et en son sein plus précisément les collèges et les maisons techniques.

2.1.1.4 PERF - Nombre de visites médicales et entretiens infirmiers réalisés

Période	Nombre
2016	2 146
2017	1 661
2018	1 712
2019	829
2020	714
2021	1 274



Le nombre de visites médicales et d'entretiens infirmiers a pu repartir à la hausse en 2021 compte tenu de l'arrivée d'un médecin à temps plein et d'une amélioration du contexte sanitaire, au regard de l'année précédente.

2.1.1.5 PERF - Nombre de journées de formation hygiène et sécurité

Période	Nombre
2016	1 428
2017	1 452
2018	1 630
2019	1 862
2020	986
2021	1 981



Les formations liées à la sécurité au travail ont été reprogrammées en priorité en 2021 pour rattraper le retard dû à la crise sanitaire en 2020. La formation à la sécurité demeure un axe important du plan de formation et du plan de prévention des risques professionnels.

Objectif opérationnel	2.1.2. Reconnaître l'implication des agents

2.1.2.1 PERF - Nombre d'avancements de grade

Période	Nombre
2016	127
2017	176
2018	170
2019	287
2020	154
2021	81



En 2021, le faible nombre de passage et de réussite aux examens professionnels a un impact sur les possibilités d'avancement. De plus, il convient de noter que les concours ne sont organisés que tous les deux ans.

2.1.2.2 PERF - Nombre de reconnaissance de concours et examens professionnels

Période	Nombre
2016	41
2017	32
2018	33
2019	22
2020	16
2021	29



Les variations importantes d'une année sur l'autre s'expliquent par le fait que depuis 2018, les concours et examens n'ont lieu que tous les 2 ans.

Il convient de noter qu'en 2021 le nombre important de réussite aux concours a été supérieur aux examens professionnels.

Objectif opérationnel	2.1.3. Accompagner les agents dans la construction de leur parcours professionnel en lien avec les besoins de la collectivité

2.1.3.1 PERF - Nombre de promotions internes

Période	Nombre
2016	13
2017	37
2018	20
2019	31
2020	17
2021	24



Les possibilités offertes à la promotion interne dépendent du nombre de recrutements externes ainsi que du nombre de lauréats de concours.

2.1.3.2 PERF - Nombre d'agents bénéficiant d'un accompagnement à la mobilité

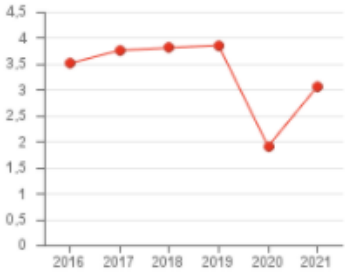
Période	Nombre
2016	102
2017	206
2018	111
2019	101
2020	93
2021	80



Comme en 2020, le COVID a ralenti en 2021 les démarches de demandes d'accompagnement à la mobilité mais ce sont surtout les outils proposés aux agents sur intranet qui leur ont permis d'être plus automomes dans leur démarche.
Dans le cadre de la campagne des entretiens professionnels, 367 agents ont indiqué avoir un projet de mobilité professionnelle à 2 ans.

2.1.3.3 PERF - Nombre moyen de jours de formation par agent

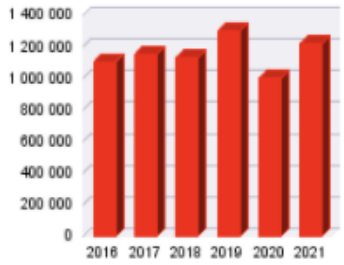
Période	Nombre
2016	3,52
2017	3,77
2018	3,82
2019	3,87
2020	1,92
2021	3,08



Après une forte baisse en 2020, le nombre de jours de formation par agent a augmenté en 2021, sans retrouver le niveau des années précédentes du fait de la persistance de la crise : stagiaires moins nombreux dans les salles, congés maladie, nécessités de service et difficultés de programmation pour le service formation.

2.1.3.4 PERF - Montant des dépenses annuelles liées à la formation

Période	Euros
2016	1 100 276
2017	1 149 554
2018	1 126 474
2019	1 293 251
2020	994 206
2021	1 215 885

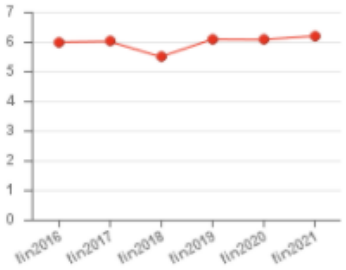


Les dépenses ont retrouvé le niveau des années précédentes (hors 2020) pour un nombre de stagiaires en baisse. Cette différence s'explique principalement par le nombre de stagiaires prévu par session très limité pour respecter les règles de distanciation sociale et par un absentéisme élevé.

Objectif opérationnel	*2.1.4. Respecter les objectifs de la politique de l'emploi de la collectivité*

2.1.4.1 PERF - Taux d'emploi des travailleurs handicapés

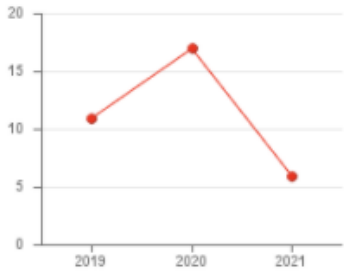
Période	Taux
fin2016	6,01
fin2017	6,03
fin2018	5,51
fin2019	6,1
fin2020	6,09
fin2021	6,21



La collectivité répond à l'engagement des employeurs publics de participer à l'évolution du taux d'emploi des travailleurs handicapés en présentant un taux d'emploi direct de 6,21% d'agents en situation de handicap. Cette évolution s'explique par le travail en transversalité des services de la DRH et des pôles du Département avec l'appui du service conditions de travail qui assure un suivi régulier de ces agents.

2.1.4.2 PERF - Taux d'agents reclassés dans l'année au regard du nombre total d'agents en situation de reclassement

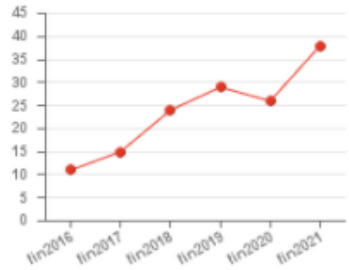
Période	Taux
2019	11
2020	17
2021	6



En 2021, un agent a été reclassé et trois agents ont débuté une période de préparation au reclassement (PPR) pour les aider à définir un projet compatible avec leur situation de santé suite à une inaptitude au grade actée par le comité médical.
Douze agents ont été et sont encore accompagnés pour une recherche d'un nouveau projet professionnel suite à des problématiques de santé ou suite à une inaptitude à la fonction. La pyramide des âges inversée et l'évolution des métiers complexifient les situations et sont pris en considération pour poursuivre les accompagnements de qualité.

2.1.4.3 PERF - Nombre d'apprentis

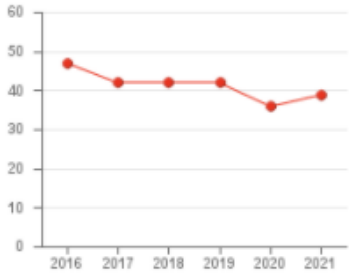
Période	Nombre
fin2016	11
fin2017	15
fin2018	24
fin2019	29
fin2020	26
fin2021	38



Le nombre d'apprentis ne cesse d'augmenter et démontre la volonté de la collectivité de s'ouvrir aux jeunes et de diversifier les modes de recrutement et des publics à recruter.

2.1.4.4 PERF - Nombre total de stagiaires scolaires gratifiés au cours de l'année

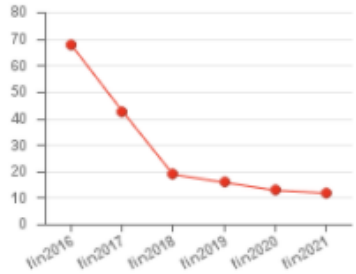
Période	Nombre
2016	47
2017	42
2018	42
2019	42
2020	36
2021	39



Malgré le contexte sanitaire de l'année 2021, le nombre de stagiaires a augmenté par rapport à 2020.
En effet, au regard des enjeux en matière de recrutement, des actions sont menées pour accueillir un plus grand nombre de stagiaires, afin d'attirer de nouvelles compétences et faire connaître les métiers exercés dans la collectivité.

2.1.4.5 PERF - Nombre d'emplois d'insertion

Période	Nombre
fin2016	68
fin2017	43
fin2018	19
fin2019	16
fin2020	13
fin2021	12

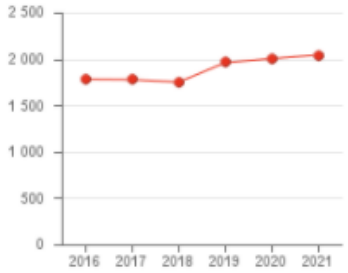


Depuis la fin du dispositif des Contrats Uniques d'Insertion (CUI), un nouveau dispositif, Parcours Emploi Compétences (PEC), a été expérimenté depuis 2018 au sein de la collectivité.

Objectif opérationnel	*2.1.5. Maintenir le niveau des prestations sociales*

2.1.5.1 PERF - Nombre d'agents bénéficiant de titres restaurant

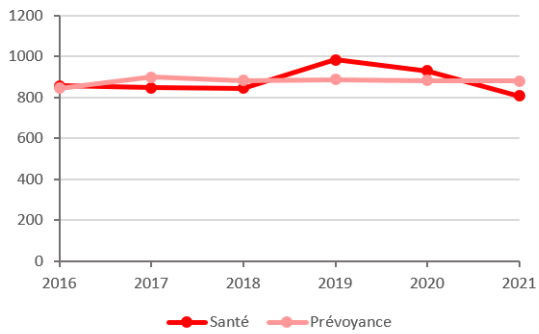
Période	Nombre
2016	1 788
2017	1 784
2018	1 758
2019	1 969
2020	2 011
2021	2 051



La proportion des agents bénéficiant des titres restaurant est déjà élevée ce qui explique la quasi stabilité de ce nombre.
La faible hausse du nombre de bénéficiaires s'explique par la faible fluctuation de l'effectif.

2.1.5.2 PERF - Nombre d'agents bénéficiant d'une participation aux contrats Santé et Prévoyance de la collectivité

Période	Santé	Prévoyance
2016	857	846
2017	847	900
2018	845	883
2019	985	889
2020	930	884
2021	809	880



Après une forte hausse constatée en 2019, le nombre d'agents bénéficiant d'une participation au contrat santé est ; comme en 2020 ; en diminution en 2021 sans en connaitre la raison. En effet, l'adhésion à une mutuelle est une démarche personnelle des agents.

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 2.1 ☺

« Maintenir une politique volontariste en faveur des agents »

La politique de prévention des risques professionnels et de qualité de vie au travail (formation, achat de matériel, suivi médical, accompagnement social, adaptation des postes au handicap, intervention d'un psychologue du travail en cas de conflit ou de médiation…) participe au faible taux d'absence des agents et au nombre modéré d'accidents de service.

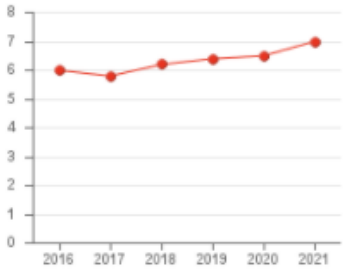
Les actions engagées pour reconnaitre l'engagement professionnel demeurent nombreuses et constituent une concrétisation claire des choix politiques guidant la politique de ressources humaines sur son volet qualitatif.

Néanmoins au regard des enjeux de recrutement, des actions restent à consolider et/ou à développer, comme celles en faveur des stagiaires pour attirer de nouvelles compétences et faire connaître les métiers pratiqués dans la collectivité.

Objectif politique	***2. Concilier enjeux de la collectivité et approche humaine de sa GRH***
Objectif stratégique	***2.2. Favoriser la cohésion des collectifs de travail***
Objectif opérationnel	***2.2.1. Préserver un climat social favorable au bon fonctionnement de la collectivité***

2.2.1.2 PERF - Taux d'absentéisme hors congés maternité / paternité / adoption

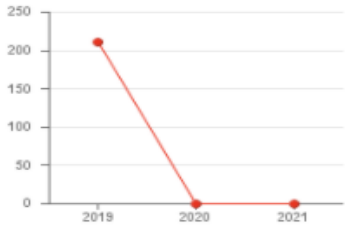
Période	Taux
2016	6
2017	5,8
2018	6,2
2019	6,4
2020	6,5
2021	7



En 2021, le taux d'absentéisme demeure inférieur à la moyenne nationale qui s'élève à environ 9%. Même s'il augmente notamment du fait du contexte sanitaire.

2.2.1.3 PERF - Nombre de grévistes en lien avec un préavis local par an

Période	Nombre
2019	211
2020	0
2021	0

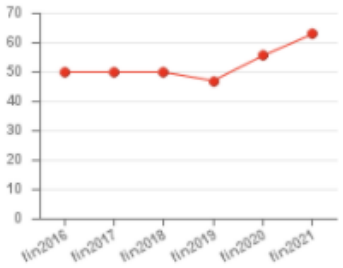


Aucun mouvement de grève n'a été lancé sur des motifs « locaux » en 2021, d'où l'absence de grévistes dans le tableau. On peut toutefois noter que 276 agents ont suivi des appels nationaux à la grève, relayés par les organisations syndicales du Département.

Objectif opérationnel	2.2.2. Renforcer la parité hommes-femmes et le respect des diversités

2.2.2.1 PERF - Taux de postes d'encadrement de Direction occupés par des femmes

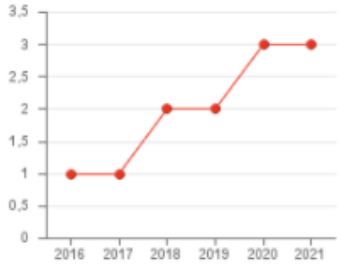
Période	Taux
fin2016	50
fin2017	50
fin2018	50
fin2019	47,1
fin2020	55,6
fin2021	62,9



L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes constitue un axe fort de la politique RH. Cet indicateur permet de vérifier l'équilibre des postes occupés par des femmes au niveau des directions. En 2021, le pourcentage des postes occupés par des femmes a encore augmenté de façon substantielle.

2.2.2.2 PERF - Actions de sensibilisation à la diversité et à la lutte contre les discriminations réalisées

Période	Nombre
2016	1
2017	1
2018	2
2019	2
2020	3
2021	3



Trois séries d'actions ont marqué 2021 : la communication et les animations organisées dans le cadre de la semaine européenne du handicap (focus sur le lien entre handicap, sport et travail), la communication autour du projet « Toute une montagne » mené par la MSD Albertville-Ugine à l'intention de publics en difficultés sociales, la communication et le quiz intranet pour la journée internationale des droits des femmes

Objectif opérationnel	2.2.3. Améliorer la communication interne

2.2.3.1 PERF - Nombre de manifestations organisées à l'attention du personnel

Période	Nombre
2016	10
2017	10
2018	13
2019	11
2020	12
2021	16



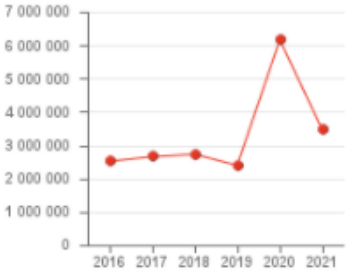
16 manifestations ont été organisées en 2021 à l'attention du personnel : 3 journées d'accueil des nouveaux agents, un challenge entreprise Odysséa, une opération Duoday, une étape de reconnaissance à vélo du Tour de France, un événement spécifique pour le passage du Tour de France à Chambéry, une rencontre avec des handballeurs professionnels pendant les JO de Pékin, des *escapes games* au Château, la semaine du sport en juin, des animations lors de la semaine européenne du développement durable, le Noël des enfants, 3 concours photos, un jeu concours « calendrier de l'avant 22 ».



Groupe Département au challenge Odyssea le 18/09/2021

2.2.3.2 PERF - Nombre de pages Intranet visitées

Période	Nombre
2016	2 538 907
2017	2 673 759
2018	2 747 848
2019	2 415 282
2020	6 183 122
2021	3 482 457



On constate une diminution du nombre de pages consultées sur l'intranet en 2021 par rapport à l'année précédente. L'année 2020 avait connu une augmentation très forte des connexions en raison des périodes successives de confinement liées à la crise sanitaire et du développement massif du télétravail. Le nombre de pages consultées en 2021 est malgré tout en augmentation de plus de 1 million par rapport à 2019, ce qui est considérable.

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 2.2. ☺

« Favoriser la cohésion des collectifs de travail »

Le taux d'absentéisme global demeure bas. L'enjeu d'un maintien à ce niveau peu élevé nécessite de poursuivre les actions inscrites au volet qualitatif de la politique RH.

Malgré les difficultés liées au contexte sanitaire, de nombreuses actions ont permis de rassembler les agents autour de sujets communs, participant de fait au renforcement de la cohésion des collectifs.



87 agents du Département ont été médaillés au titre de la promotion du 14 juillet 2021 pour leur 20, 30 ou 35 années de service rendus dans la Fonction publique territoriale.

4. PERSPECTIVES ET AJUSTEMENTS

En 2015, le Conseil départemental a pris l'engagement de maintenir les dépenses de personnel au niveau voté lors du budget primitif 2014, afin de préserver sa capacité d'autofinancement. Cet objectif a été clairement maintenu depuis.

En 2020, la hausse du budget dédié aux ressources humaines s'expliquait par la mise en œuvre du RIFSEEP .En 2021 l'augmentation de ce budget s'explique par la mise en œuvre de mesures telles que, notamment, l'engagement financier du Département pour le fonctionnement des centres de vaccination au sein de notre territoire, la hausse du nombre d'emplois d'été ayant permis l'embauche de jeunes dans le cadre du plan de relance, la prise en compte de l'ancienneté pour les agents éligibles au RIFSEEP ainsi que le versement d'indemnités de fin de contrat pour les contrats inférieurs ou égaux à un an. Cependant, les marges de manœuvre dégagées les années passées ont pu être mises au profit du développement des mesures qualitatives de la politique de ressources humaines. Leur mise en œuvre a permis ces dernières années de faire évoluer la qualité de vie au travail des agents de la collectivité.

Sans présager des choix qui seront faits dans le cadre du développement des axes de la politique ressources humaines pour les cinq prochaines années, les perspectives globales suivantes pourraient être développées en 2022-2023, avec comme leitmotiv la qualité de vie au travail levier de motivation et de fidélisation :

- ⇨ Temps de travail : une mise à jour des règles d'organisation du temps de travail est à opérer (astreintes, heures supplémentaires, etc.) et un cadre de règlement interne pour le service matériel et maintenance routière *(SMMR*) et les collèges en cours d'élaboration et de mise à jour.
- ⇨ Plan de formation Management : après une interruption en 2020 due à la crise sanitaire, le parcours de formation des encadrants, de 7 jours, a repris pour rappeler les fondamentaux et développer le management collaboratif. Ce parcours se poursuivra en intégrant les chefs d'équipe en 2022 et les chefs de cuisine en 2023.
- ⇨ Rendre plus attractifs nos métiers : les enjeux de recrutement de nouveaux talents, notamment au regard du renouvellement important des personnels dans les années à venir doivent conduire à poursuivre les actions de valorisation de nos 150 métiers.
- ⇨ Poursuivre le développement des outils de partage avec les pôles : le partage de la fonction RH, déjà largement engagé avec la mise en place de Secrétariats Généraux dans les pôles, doit continuer, pour permettre de rapprocher les espaces de décisions des services.
- ⇨ Poursuivre le travail autour de la modernisation des outils de gestion et de prospective. L'évolution du Système d'information ressources humaines constitue en ce sens une priorité absolue. Un nouvel outil devra être déployé dans un triple objectif de fiabilisation, sécurisation et modernisation.

  Elle devra s'articuler avec les actions prioritaires identifiées pour engager la Direction des ressources humaines dans l'intensification de la dématérialisation :

  - Mise en place du coffre-fort électronique dès janvier 2022 pour la dématérialisation des bulletins de salaire.
  - Poursuite du chantier d'archivage pour préparer, dès que le déploiement de la gestion électronique des documents sera possible, la dématérialisation du dossier de l'agent. De ce fait les dates de fin de ce chantier seront décalées aux année 2025 – 2026.
  - Mise en place des premiers formulaires en ligne.



Moyens

RAPPORT D'ACTIVITÉ

ET DE PERFORMANCE 2020/2021

Commissions d'élus : **1ère commission**

Directions concernées :

- **Pôle Ressources et moyens – Direction des systèmes d'information**
- **Pôle Ressources et moyens – Direction des bâtiments et moyens généraux**
- **Pôle Ressources et moyens – Direction des finances, du pilotage de gestion et des affaires juridiques**
- **Secrétariat général – Cabinet du Président – Service communication**
- **Pôle social – Secrétariat général**
- **Pôle aménagement – Secrétariat général**
- **Pôle solidarités territoriales – Secrétariat général**



SOMMAIRE

SYNTHESE 49
1. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Contexte et enjeux 50
2. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Moyens dédiés à la politique 56
3. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Analyse de l'activité et de la performance des dispositifs 60
4. PERSPECTIVES ET AJUSTEMENTS 89

SYNTHESE – POLITIQUE MOYENS

6,45%



La politique Moyens a pour objet, dans ses différentes composantes, de renforcer l'efficacité et l'efficience de l'action départementale.

Contexte

La politique Moyens est mise en œuvre par plusieurs directions : la DFIPAJ (exécution budgétaire, pilotage de la performance, juridique, marchés), la DBMG (bâtiments départementaux et moyens généraux), la DSI et les secrétariats généraux de pôle. Elle touche tous les domaines qui participent au fonctionnement à proprement parler de la collectivité.

La mise en œuvre de cette politique est fortement concernée par les transformations de processus comme la dématérialisation de la chaîne comptable rendue obligatoire au 1er janvier 2019 et la mise en place de nouveaux processus nécessaires à la certification des comptes du Département, dans le cadre de sa participation à la démarche d'expérimentation.

Principales réalisations

- Rénovation complète du Musée Savoisien : poursuite des travaux pour livraison fin 2022, et études de maîtrise d'œuvre sur le futur centre de conservation des collections
- Nouvel atelier culinaire de Chambéry : marchés notifiés début 2022 pour démarrage des travaux au printemps
- Atelier culinaire de Maurienne : études de maîtrise d'œuvre en cours pour mutualisation des cuisines de 5 collèges
- Mise en accessibilité de la Sainte chapelle : marchés notifiés mi-2021 et travaux en cours
- Déploiement de bornes électriques pour le renouvellement de la flotte véhicules du Département : 18 en 2021
- Poursuite du déploiement de la dématérialisation des activités des services dont celles de la chaine comptable et normalisation de la signature électronique ;
- Mise en place d'un accord-cadre de prestations juridiques ;
- Déploiement d'une nouvelle infrastructure de production informatique au Département ;
- Poursuite de la dotation des agents en équipements portables, facilitant le nomadisme et le télétravail ;
- Poursuite des travaux expérimentaux de certification des comptes en 2021-2022.
- Poursuite de la démarche de performance et renforcement du contrôle interne, avec la formalisation de nouveaux processus, le démarrage de la cartographie des risques, et l'organisation de séances de dialogue de gestion entre le pôle Ressources et Moyens et les directions métiers.

Enjeux

- Renforcer l'efficience économique de la commande publique tout en garantissant la sécurité juridique.
- Renforcer la performance des politiques départementales et de l'activité des services.
- Adapter la gestion du patrimoine bâti aux exigences règlementaires et aux contraintes budgétaires.
- Optimiser l'apport logistique fourni aux services.
- Améliorer la performance et l'efficacité des services par l'emploi de solutions numériques répondant à leurs besoins métiers.

Chiffres et indicateurs clés

Moyens 2021 :

37,14 M€ (CA)

247,54 équivalents temps plein permanent (ETP)

93,98 % : Taux d'exécution de la section de fonctionnement

78,13 % : Taux d'exécution de la section d'investissement AP

Délai moyen de paiement : **16,25** jours

119 marchés formalisés

102 marchés à procédure adaptée (MAPA)

38 % d'établissements recevant du public (ERP) accessibles handicap (hors collèges)

18 bornes de recharge doubles pour la flotte de véhicules électriques

Perspectives de l'action départementale en quelques mots …

S'agissant des bâtiments et moyens généraux, le Département poursuit sa politique autour de trois axes :
- moderniser, mettre aux normes, et accroître la performance thermique des bâtiments départementaux (en particulier sur les collèges) ;
- optimiser les locaux pour maîtriser les charges de fonctionnement et améliorer les conditions de travail des agents ;
- valoriser le patrimoine départemental non stratégique.

S'agissant du pilotage stratégique, sont prévus :
- la poursuite des travaux nécessaires à la refonte de la nomenclature des achats et à la réalisation d'une cartographie ;
- la définition des différents niveaux de contrôle et du conseil de qualité, le développement du management des risques et la recherche continue d'améliorations comptables dans le cadre de la démarche d'expérimentation de la certification des comptes ;
- le déploiement de nouvelles fonctionnalités du logiciel comptable IGDA dans la gestion de la signature des factures pour limiter les manipulations, le déploiement du module bon de commande et la recherche d'une interface avec le logiciel de rédaction des marchés Marco pour la création automatisé des marchés dans IGDA.
- une nouvelle répartition des missions de la fonction juridique entre la DFIPAJ et les secrétariats généraux de pôle ;
- la consolidation de la démarche de performance.

1. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Contexte et enjeux

Direction des systèmes d'information

La Direction des Systèmes d'Information rassemble 40 agents répartis en 3 services :

- Le Service Etudes, Projets et Opérations de Maintenance qui met en œuvre les nouvelles solutions logicielles de la collectivité.
- Le Service Infrastructures et Sécurité qui assure le fonctionnement des systèmes informatiques centraux, ainsi que les télécommunications.
- Le Service Postes de Travail et Support Utilisateur, qui garantit à l'utilisateur un outil bureautique performant et en réponse à ses besoins.

La politique Moyens occupe la majorité des ressources humaines de cette direction, en parallèle de son action au bénéfice des collèges du Département. L'année 2021 aura été également marquée par le renforcement de la politique de sécurité des systèmes d'information du Département, la poursuite du développement de la dématérialisation, la mise en service du service d'archivage électronique du Département.

Quelques indicateurs au 31/12/2021 :

- 1820 postes de travail, répartis dans les 150 sites informatisés du département, 5 500 postes et 1 700 tablettes déployés dans les collèges,
- 750 smartphones et 100 téléphones mobiles simples,
- 60 projets informatiques en cours de mise en œuvre.

Direction des bâtiments et moyens généraux

Après la crise sanitaire de 2020 qui a fortement mobilisé les équipes, la DBMG a connu en 2021 un rebond de son activité, néanmoins entravé par un contexte inflationniste sur le cours des matières premières, et la saturation des carnets de commandes des entreprises. Les chantiers en cours se poursuivent, notamment sur le Musée savoisien et la Sainte chapelle, mais les opérations à venir prennent du retard avec des délais de consultations qui s'allongent.

En 2021/2022, la **performance énergétique** est au cœur des enjeux portés par la DBMG dans la gestion et la modernisation du patrimoine bâti départemental. Elle se décline en 3 objectifs structurants : réduire les consommations d'énergie (en conformité avec seuils fixés par le décret tertiaire), réduire les émissions de gaz à effet de serre, et développer la part d'énergies renouvelables. Cette ambition forte nécessite de réévaluer les moyens mis en œuvre, avec une révision à venir du plan pluriannuel d'investissements, et une réorganisation de la DBMG début 2022 pour créer un service dédié (cf. détail plus bas).



3 actions en cours

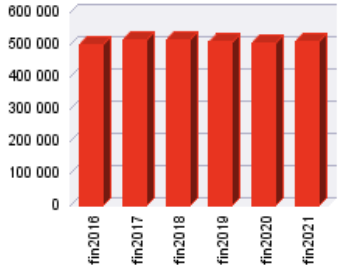
- Suivre et maîtriser les consommations de fluides : collecte de données sur l'ensemble du patrimoine bâti et mise en place d'un outil performant et automatisé
- Accompagner la conversion de la flotte automobile : déploiement de bornes de recharges électriques sur les différents sites départementaux
- Développer de nouveaux équipements photovoltaïques : études de faisabilité engagées

En 2021, la Direction des Bâtiments et Moyens Généraux (DBMG) rassemblait 64 agents (dont 4 en arrêt maladie), dont l'organisation a été modifiée à moyens constants début 2022 pour faire face au défi de la transition énergétique :

- un **service budget et comptabilité**, rattaché à la direction, qui prépare et exécute le budget de la direction,
- une **direction adjointe constructions et performance énergétique**, qui regroupe 3 services :
  - le service achats (mobiliers, fluides, fournitures, entretien ménager, prestations intellectuelles et travaux) ;
  - le service constructions qui pilote les opérations lourdes de travaux neufs et rénovations ;
  - et le service performance énergétique, créé début 2022 (4 ETP et 3 objectifs : réduire les consommations d'énergie, réduire les émissions de gaz à effet de serre, et augmenter la part d'énergies renouvelables) ;
- une **direction adjointe moyens et maintenance**, qui regroupe 3 services :
  - le service maintenance qui gère l'entretien de l'ensemble du patrimoine bâti ;
  - le service patrimoine (acquisitions, cessions, locations, régularisations et conventions foncières) ;
  - et le service logistique qui fournit un appui au fonctionnement des autres services du Département.

CONT – Surface des bâtiments départementaux assurés, y compris hangars et collèges

Période	Mètres carré
fin2016	499286
fin2017	512391
fin2018	511571
fin2019	505072
fin2020	502210
fin2021	505700



La hausse des surfaces assurées en 2021 est d'abord liée à la restructuration du collège de la Lauzière, intégrant son extension en ossature bois pour une surface supplémentaire de 945 m².
De plus, une part de cette hausse reste transitoire avec l'acquisition de nouveaux locaux pour des services actuellement hébergés sur des sites en location, et dont le déménagement sera programmé à l'issue des travaux de rénovation à l'étude ou en cours : le Centre routier de Challes-les-Eaux et la Plateforme logistique de La Ravoire, et le Centre social de Frontenex.

Direction des finances, du pilotage de gestion et des affaires juridiques

La Direction des Finances, du Pilotage de gestion et des Affaires Juridiques rassemble 32 agents répartis en 4 services et une unité :

- Le service affaires budgétaires et gestion comptable
- Le service expertise financière et contrôle externe
- Le service juridique
- Le service marchés
- L'unité performance et pilotage de gestion

Service affaires budgétaires et gestion comptable

Dans le cadre de la démarche d'expérimentation de la certification des comptes, l'ajustement des pratiques a été poursuivi.

- Fiabilisation des comptes de bilan et notamment de l'actif immobilisé, rapprochement avec les comptes du comptable.
- Poursuite des améliorations de pratiques sur les modalités de rattachement et de report des recettes et dépenses, définition d'une politique de provision (Compte Epargne Temps, …),
- Constitution d'un dossier de clôture à destination du Commissaire aux Comptes pour la deuxième année en intégrant les recommandations formulées par le Commissaire au compte la première année ;
- Elaboration des états financiers en lien avec le comptable public

Dans le cadre de la montée de version IGDAP360, formation approfondies (2.5 jours) de plus de 80 utilisateurs d'IGDA exécutant des marchés et formation des 250 utilisateurs sur la nouvelle ergonomie via un webinaire. Cette formation a été préparée en 2021 et a eu lieu en janvier – février 2022.

Service expertise financière et contrôle externe

Le service a notamment pour mission le secrétariat de la Première Commission chargée des Finances, Ressources et Moyens, qui a mobilisé 0,3 ETP en 2021.

Nombre de réunions	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Première commission	9	13	10	10	11	12	14	12
Commission des Travaux Budgétaires	0	1	1	1	1	0 *(1 consultation par mail)*	0 *(2 consultations par mail)*	0 *(2 consultations par mail)*
Nombre de délibérations du CD		26	33	38	28	36	61	35

Cette activité s'est traduite par l'organisation de 14 réunions en 2020 (dont 4 en visio-conférence et 2 consultations dématérialisées) et 12 réunions en 2021 (dont 6 en visio-conférence et 2 consultations dématérialisées) : convocations des élus et services, recensement et envoi des dossiers, rédaction de comptes rendus et des versions lecture des délibérations du Conseil départemental (36 délibérations en 2019, 61 délibérations en 2020 et 35 délibérations en 2021).

En 2020, du fait de la modification du calendrier budgétaire, le Conseil départemental s'est réuni en séances plénières en début d'année pour le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) et le Budget Primitif (BP) 2020, et en fin d'année pour le DOB et le BP 2021, ce qui explique le nombre plus élevé de délibérations.

En raison du confinement déclaré en mars 2020, les réunions de la Commission ont été organisées en visio-conférence via l'outil WEBEX meeting. Depuis, la possibilité de connexion en visio-conférence est prévue, y compris pour les réunions

se déroulant en présentiel, de sorte que les travaux de la Commission ont pu se poursuivre tout au long de l'année 2021 malgré le contexte sanitaire contraignant.

Service juridique

Contrairement aux années précédentes, le service juridique a pu disposer d'un effectif opérationnel conforme au nombre de postes qui lui sont affectés. Face à un volume de sollicitations soutenu, le maintien de la continuité du service a donc constitué une difficulté moindre durant cette période, ce qui a permis de consacrer plus de temps à des actions structurantes.

Dans un contexte de forte production législative et réglementaire, le conseil juridique aux services et aux élus, qui constitue la majeure partie des activités du service, continue d'être concerné par les effets de textes majeurs comme la loi dite « 3D » (loi dite « 3DS » promulguée depuis), ou les divers textes liés au développement durable (loi climat et résilience) qui impactent de manière non négligeable certains secteurs d'interventions du Département (sociétés d'économie mixte, commande publique, etc.), mais également d'autres textes (liés à la période sanitaire) ou jurisprudences qui nécessitent des prises en compte s'inscrivant dans un temps long (normes en matière de transparence de la vie publique, montages en quasi-régie, prise en charge des jeunes majeurs, nouvelles compétences du Département, etc.).

En matière de conseil juridique apporté aux services, les problématiques sur lesquelles le service juridique est amené à intervenir continuent d'être renouvelées et marquées par leur grande diversité (dissolution d'association, règlement intérieur du FSL, examen de demandes d'indemnisation liées à la période Covid, procédures liées aux agréments sociaux, risques routiers liés à des carrières abandonnées, contractualisation autour de l'implantation d'une antenne très haut-débit, réquisitions judiciaires, etc.).

Conformément aux dispositions réglementaires applicables depuis 2017, le service juridique continue de prendre en charge la gestion de la plateforme Télérecours, plateforme numérique qui sert obligatoirement d'interface entre le Département et les greffes des juridictions administratives dans le cadre des contentieux administratifs. Les services ont depuis été, en fonction de leurs besoins et de leurs souhaits, de plus en plus directement associés à la gestion des flux de pièces contentieuses et peuvent, pour les principaux concernés, gérer de manière autonome les dossiers de leur compétence sur l'application.

Parallèlement, le montant des enjeux financiers en matière de contentieux a fortement diminué sur la période, avec l'extinction de dossiers importants, y compris en matière de ressources humaines, les procédures s'étant terminées favorablement pour le Département. Le stock de contentieux se caractérise donc désormais, depuis l'été 2019, essentiellement par des procédures présentant des enjeux financiers plutôt limités (contentieux liés au RSA par exemple). Le nombre de flux annuels constatés sur cette application a été stable sur trois ans, avec plus de 120 flux annuels.

En matière de recours à des ressources externalisées, l'année 2021 a été l'occasion d'éprouver le marché de prestations juridiques, outil qui permet désormais au Département de bénéficier des services de divers cabinets d'avocats, dans un contexte souple de bons de commandes. Si ces derniers sont émis de manière centralisée et si le suivi est assuré par le service juridique, les services demandeurs participent à chaque commande en exprimant leurs besoins, assurent le portage comptable et la bonne exécution de la prestation. Durant sa première année de fonctionnement, l'accord-cadre a vu la concrétisation de 41 bons de commande, pour un montant de prestations réalisées d'environ 119 000 euros.

Service Marchés

Dans le prolongement des années précédentes, le service marchés a poursuivi ses missions d'accompagnement et d'expertise : diffusion des bonnes pratiques, aide au positionnement des services initiateurs du besoin, uniformisation des règles internes… le travail sur la nomenclature qui avait été interrompu lors de la crise sanitaire a repris, sa construction nécessitant un important travail.
2021 a été marquée par le renouvellement des membres de la Commission d'appel d'offres suite au changement de mandature.
La Commission a vu pérenniser son socle de compétence dans la continuité de la précédente, les attributions ayant néanmoins été toilettées pour rendre plus efficiente la passation des procédures. Suivant la dynamique départementale et à la demande de la Commission, une accélération et un renforcement des dispositifs relatifs au développement durable au sein de la commande publique ont été mis en œuvre, notamment par le biais des critères de jugement des offres et/ou des conditions d'exécution.
Cette année a aussi vu émerger des problématiques relatives aux conséquences de la crise sanitaire et de la conjoncture économique ainsi que plus récemment de la situation géopolitique. Cette situation engendre actuellement des incertitudes liées aux pénuries de matières premières, de retard de livraison et de difficultés d'exécution des contrats.

Unité performance et pilotage de gestion

En 2019, la présentation du Rapport annuel d'Activité et de Performance a été complètement refondue, afin de rendre le document très accessible aux Savoyards et le travail des directions plus concret. Ce travail s'est poursuivi en 2020.

En 2021, une redéfinition du contenu des séances de dialogue de gestion a été décidée, visant à renforcer les échanges entre directions et permettre un examen des résultats obtenus à partir d'indicateurs de performance plus ciblés.

La présentation de la comptabilité analytique du Département a été refondue dans le logiciel Tableau. Au préalable, les données ont été saisies puis contrôlées dans le logiciel comptable en lien avec les différentes directions.

L'expérimentation engagée en 2017 en vue de la certification des comptes de la collectivité s'est poursuivie en 2020 et en 2021. La formalisation des processus est un des axes d'amélioration figurant au diagnostic global d'entrée, qui constitue un enjeu majeur pour le renforcement du contrôle interne. Le travail de formalisation des processus s'est poursuivi sur 2020. En parallèle, 215 personnes ont été formées dans la collectivité aux enjeux et pratiques du management des risques afin d'être en capacité de participer activement à la démarche. La première campagne de cartographie des risques et d'élaboration d'un plan de maîtrise a démarré en 2021, ainsi que la modélisation des organigrammes fonctionnels.

Pôle social - Secrétariat général

Le Secrétariat général assume d'une part les fonctions support du pôle et d'autre part des missions opérationnelles avec le transport scolaire des élèves et étudiants en situation de handicap. Cette année a de nouveau été marquée par des absences d'agents sur des postes spécialisés (informatique, juridique, marchés…) et sur de longues périodes, ce qui a conduit à une révision des priorités pour les projets informatiques, des retards sur les marchés, un appui en relai des services de la DFIPAJ. La direction continue néanmoins à progresser dans sa construction, en articulation étroite avec les directions opérationnelles du pôle et avec le soutien des fonctions supports du Pôle Ressources et Moyens. Des procédures ont été rédigées et de nombreux dossiers ont avancés (remise à plat des contentieux en cours, conventions de locaux…).
La crise sanitaire a impacté l'activité : télétravail, mesures sanitaires et nombreux aléas sur l'organisation des transports scolaires des élèves handicapés, fonctionnement du site CURIAL…

Pôle aménagement - Secrétariat général

Le Secrétariat général du Pôle Aménagement réunit plus de 500 agents répartis entre services territoriaux et services centraux. La politique Moyens occupe plus spécifiquement les 2 services centraux que sont le Service d'Appui Administratif (SAA) et le Service d'Appui Technique (SAT).

L'année 2021 aura été marquée, pour les Maisons Techniques du Département (MTD), par le développement de nouvelles missions : la maintenance en régie des collèges, et en particulier pour les territoires de montagne, la gestion de la maintenance de l'ensemble des bâtiments départementaux. Les nouvelles unités des MTD créées en conséquence, à moyens constants, se sont alors structurées tout au long de l'année. Ces évolutions ont été accompagnées par un projet de pilotage et de régulation de l'activité des MTD, pour lequel un cabinet de consultants a été sollicité. C'est ainsi l'ensemble de l'activité des Maisons techniques du Département qui a été diagnostiquée et qui a fait l'objet d'un plan d'actions en matière de pilotage et de simplification. Ces actions se poursuivront en 2022.

Par ailleurs, l'activité du Secrétariat général de l'Aménagement a été sensiblement impactée par la crise sanitaire, qui a nécessité une vigilance constante.

Des adaptations successives de l'organisation opérationnelle des Maisons Techniques et des Centres Routiers sont intervenues afin de garantir la continuité du service public, tout en assurant la protection des agents.

La forte hausse des matières premières a conduit les entreprises titulaires de marché public à solliciter le Département pour obtenir le versement d'une indemnisation pour imprévision. Ces requêtes font l'objet d'une étude menée par le service appui administratif (SAA) en lien avec les directions opérationnelles du pôle et la cellule marché du Département afin de répondre au mieux aux attentes de ces entreprises.

Par ailleurs, le SAA s'est adapté pour répondre aux besoins d'accompagnement des directions du pôle aménagement, notamment dans le cadre de leurs projets suivants :

- Marchés de travaux comme ceux relatifs à la réhabilitation du Pont de Bozel et du passage à niveau (PN) 18 du Viviers-du-Lac ;

- Accompagnement de la Direction des collèges dans sa réflexion en matière de commande publique sur les suites à donner à l'audit relatif à l'étude des niveaux de service pour l'entretien ménager des collèges publics ;
- Appui juridique de la Direction de l'environnement pour le lancement du recensement des espaces naturels sensibles de la Savoie ;
- Appui juridique auprès de la Direction des infrastructures en matière de contentieux ;
- Instruction en régie des sinistres intervenus sur la voirie départementale dont la réclamation est inférieure à 1500 euros, montant de la franchise de l'assurance du Département.

Face à un volume de sollicitations soutenu, l'assistance comptable des services du pôle a été priorisée sur l'exécution financière des marchés publics et sur le changement de version du logiciel comptable.

- Le contrôle comptable des liquidations effectuées par les services du pôle, avec un travail amorcé sur la rédaction d'un guide du contrôle interne comptable dont l'objectif de qualité recouvre à la fois le respect des principes de régularité, de sincérité et le souci d'une bonne gestion comptable ;
- Un audit du processus comptable dans les maisons techniques a été conduit en interne.

Également, diverses activités ont rythmé le service appui administratif tout au long de l'année 2021 :

- Le travail sur la mise en place d'une nomenclature achat à l'échelle du pôle en lien avec le service marché du Département a débuté et se poursuivra sur 2022 ;
- Installation de la Deuxième commission consécutive aux élections départementales, avec la prise de connaissance des dossiers par les nouveaux conseillers départementaux : ce sont ainsi 9 réunions de la Deuxième commission qui ont eu lieu entre le 1er juillet et le 31 décembre 2021.

Pour le service appui technique (SAT), l'année 2021 a permis de lancer le projet de mise en œuvre du fond de plan PCRS (**P**lan de **C**orps de **R**ue **S**implifié) image sur le territoire de la Savoie. En effet, l'entrée en vigueur de la réforme « Anti-endommagement des réseaux » entraîne de nouvelles exigences réglementaires en matière de géoréférencement et de précision de la cartographie des réseaux (électricité, gaz, éclairage public, eau potable, assainissement...). Ces textes prévoient notamment l'obligation pour les exploitants de réseaux publics et privés d'utiliser au 1er janvier 2026, un fond de plan au standard PCRS, pour localiser leurs réseaux dans le cadre des réponses aux déclarations réglementaires de travaux. La mise en œuvre, la mise à jour et la diffusion du PCRS sont à la charge des collectivités territoriales qui devront le mettre à disposition des exploitants de réseaux au plus tard au 1er janvier 2026**.**

Un partenariat entre le Département, la Régie de Gestion des Données Savoie Mont Blanc et la société ENEDIS a été établi le 15 novembre 2021 pour permettre la constitution, la diffusion et la mise à jour du PCRS Image sur le territoire savoyard. Dans un souci d'efficience et de mutualisation des moyens financiers, les communautés d'agglomération et de communes de Savoie participent également à l'élaboration du PCRS. De plus, la directive européenne « INSPIRE », récemment appuyée par le rapport Bothorel (décembre 2020) et tout dernièrement par la circulaire du premier Ministre (27 avril 2021) favorise l'ouverture de la donnée publique. Pour cela, le Département s'engage vers la diffusion du PCRS image en Open Data. Avec cette ouverture des données, le PCRS s'imposera comme un outil géomatique public, à valoriser et à partager avec tous, soutenant ainsi l'innovation, la recherche, la création de valeur et le développement de nouveaux usages sur nos territoires

L'année 2021 du SAT est également marquée par la mise en place d'une équipe d'astreinte communication routière activée lors des week-ends de chassés croisés hivernaux. Sa mission consiste à informer en temps réel les usagers sur leurs conditions de circulation sur le réseau routier savoyard.
Après avoir fait peau neuve en 2020, le site savoie-route.fr s'est enrichi en 2021 de nouvelles fonctionnalités dans l'objectif d'améliorer l'information routière des usagers (Affichage des routes fermées dans le cadre du passage du Tour de France, des routes impactées par le gravillonnage…).

Service d'appui administratif	**2019**	**2020**	**2021**
Nombre de liquidations (comptabilité) contrôlées	13 150	9 700	12 500
Nombre de marchés formalisés	49	76	78
Nombre de marchés à procédure adaptée (MAPA)	25	55	15*
Nombre d'avenants	62	98	76
Assurances et contentieux / Taux de sinistres pour lesquels la responsabilité du Département n'est pas reconnue	88.57%	70%	73.53%
Assurances et contentieux/Taux de sinistres intervenus sur la voirie départementale (chutes de pierre, nids de poule…etc.)	67.14%	56.67%	70.59%

Assurances et contentieux/Taux de sinistres liés aux évènements climatiques	5.71%	10%	2.94%
Assurances et contentieux/Taux de sinistres liés à l'activité de fauchage	27.14%	33.33%	26.47%
Service d'appui technique	**2019**	**2020**	**2021**
Nombre de connexions au site Savoie-Route	492 256	264 584	269 331
Nombre de communiqués de presse publiés dans le cadre de travaux sur le réseau routier départemental	122	109	175
Nombre de dossiers d'aménagement traités	131	35	46
Nombre de dossiers CTS traités	15	8	8

Pôle solidarités territoriales - Secrétariat général

Le Secrétariat général du Pôle des solidarités territoriales, composé de quatre postes aux rôles bien définis (un poste sur la passation des marchés public et le contrôle des mandatements, deux postes sur la communication et l'appui technique aux directions avec un rôle particulier en matière de coordination, et un poste de secrétaire général en pilotage et en action directe sur les questions de marchés publics, de ressources humaines et de coordination administrative générale au Pôle), voit ses indicateurs d'activité annuels poursuivre sur leur courbe haute.
Il maintient également son action d'assistance de proximité aux services du pôle en permettant un flux d'information efficace avec les directions fonctionnelles de la collectivité, et en veillant à anticiper, coordonner et sécuriser le plus possible la mise en œuvre des projets.

Bilan global de l'année en fonction des principales thématiques :

- Communication et appui technique : outre l'activité soutenue en matière de coordination générale, de valorisation en interne et en externe des événements organisés par les services du pôle, l'équipe a participé directement à des projets transversaux pilotés par le service de communication externe (par exemple, la carte des cantons). Le rôle d'assistance technique a plus particulièrement porté sur les sites web, la photothèque, et sur de nouveaux outils et logiciels. Par ailleurs, l'activité s'est renforcée en matière de reportage photos, d'appui PAO avec un souci constant de permettre aux utilisateurs d'être autonomes en termes de mises à jour par exemple. A noter également la réalisation de tutoriels ou de formulaires à l'attention des agents du pôle.

- Marchés publics et exécution budgétaire : le nombre de lots en marchés publics publiés en 2021 reste stable par rapport à 2020 mais la complexité des achats se remarque particulièrement notamment au regard des activités spécifiques du musée savoisien, des archives ou pour la réalisation d'expositions d'envergure. Par ailleurs, l'équipe a coordonné le travail mené par chacune des directions du pôle pour rendre ses propositions en matière de nomenclature achats, projet piloté par le service marché de la collectivité. En matière d'exécution budgétaire, l'équipe a rencontré plusieurs services afin d'apporter un appui en termes de bonne gestion et met en place peu à peu un nouveau circuit de contrôle de la saisie des marchés publics dans le logiciel finances. En fin d'année l'agent en charge de cette thématique s'est également mobilisé pour se former pour être en mesure d'apporter un relai de proximité lors du déploiement de la nouvelle version du logiciel finances prévu début 2022.

- La coordination administrative générale a surtout porté sur des questions de ressources humaines notamment pour répondre aux changements impulsés par les directions dans leur propre organisation et pour tenter de répondre aux problématiques posées par des absences répétées d'agents.

D'une manière générale le rôle d'accompagnement et d'assistance du secrétariat général est apprécié tant par l'équipe elle-même que par les services du pôle, néanmoins le rôle d'interface et de coordination n'est pas toujours simple du fait de la pluralité d'acteurs, d'autant plus que l'éloignement causé par le télétravail et la crise sanitaire a pu parfois fragiliser les liens et les flux d'information.

2. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Moyens dédiés à la politique

Moyens financiers par secteurs budgétaires de 2019 à 2021

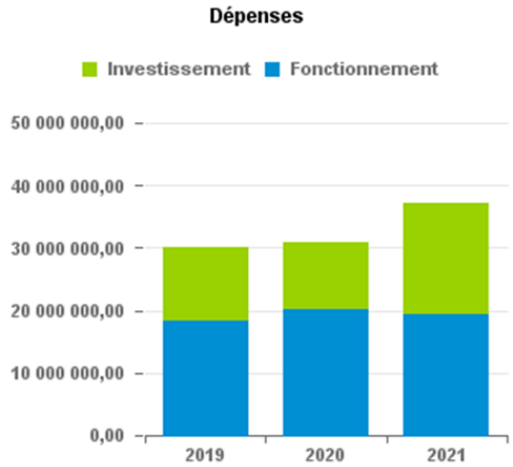
Secteurs budgétaires et non budgétaires de la politique MOYENS

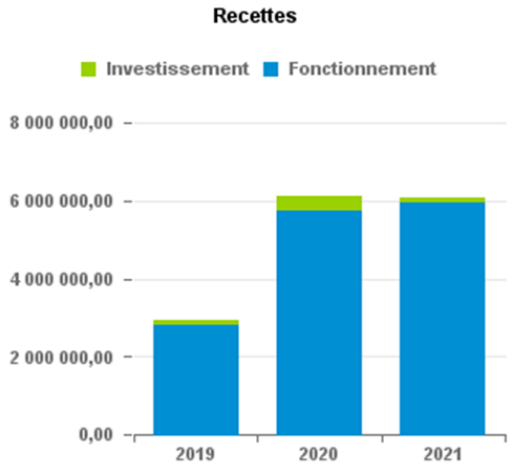
SECTEURS BUDGETAIRES
COMMUNICATION ET GESTION DES EVENEMENTS
ELUS
INFORMATIQUE
PARC ADMINISTRATION GENERALE ET PATRIMOINE

SECTEURS NON BUDGETAIRES
PILOTAGE DE GESTION

Dépenses Par politique	CA 2019		CA 2020		CA 2021 données au : 24 Février 2022	
	Dépense Fonctionnement	Dépense Investisseme	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement
COMMUNICATION ET GESTION DES EVENEMENTS	608 208,13	68 582,57	404 552,17	92 157,46	527 763,45	73 614,18
ELUS	1 985 481,54	3 868,24	2 004 747,06	4 462,72	1 897 279,84	85 883,34
INFORMATIQUE	2 100 393,56	1 631 466,09	2 187 101,57	1 339 966,82	2 192 760,76	2 258 701,39
PARC ADMINISTRATION GENERALE ET PATRIMOINE	13 667 044,80	10 164 368,32	15 583 039,73	9 261 095,56	14 725 614,85	15 384 613,15
Dépenses par section :	**18 361 128,03**	**11 868 285,22**	**20 179 440,53**	**10 697 682,56**	**19 343 418,90**	**17 802 812,06**
	total année : 30 229 413,25		**total année : 30 877 123,09**		**total année : 37 146 230,96**	

Recettes Par politique	CA 2019		CA 2020		CA 2021 données au : 24 Février 2022	
	Recette Fonctionnement	Recette Investisseme	Recette Fonctionnement	Recette Investissement	Recette Fonctionnement	Recette Investissement
INFORMATIQUE	154 034,89		131 318,64	9 607,00	24 406,00	
PARC ADMINISTRATION GENERALE ET PATRIMOINE	2 633 655,10	151 465,00	5 627 681,40	339 280,44	5 911 467,07	156 646,52
Dépenses par section :	**2 787 689,99**	**151 465,00**	**5 759 000,04**	**348 887,44**	**5 935 873,07**	**156 646,52**
	total année : 2 939 154,99		**total année : 6 107 887,48**		**total année : 6 092 519,59**	







Moyens humains par secteurs en 2019-2020-2021

(Moyenne des équivalents temps pleins (ETP) sur l'année, effectifs rémunérés)

Politique	Secteur politique	Pôle	Direction	Nombre d'ETP moyens annuels		
				2019	2020	2021
MOYENS	Administration générale, parc et patrimoine	Hors pôle	Direction générale	2,46	3,9916	3,82
		PRMD	DBMG	48,39	46,82	44,36
		PSD	SG	7,73	8,02	9,71
		PSD	MSD	14	0	0
		PAD	DGA	0,1	0,1	0,1
		PAD	SG	3,12	2,26	2,43
		PAD	MTD	15,35	13,96	14,84
		PSTD	DGA	0,15	0,15	0,15
		PSTD	SG	1	0,9	1,04
	Sous-total du secteur			**92,3**	**76,20**	**76,45**
	Informatique	PRMD	DSI	34,28	35,95	35,37
		PSD	SG	4,82	4,46	5,11
		PAD	SG	1,2	1,71	3,21
		PSTD	SG	0,1	0,2	0,3
	Sous-total du secteur			**40,4**	**42,32**	**43,99**
	Pilotage et gestion	PRMD	DGA	2	2	2
		PRMD	DFIPAJ	21,26	21,59	24,48
		PSD	DGA	0,33	0,39	0,5
		PSD	SG	8,61	8,04	6,78
		PSD	MSD	12,78	28,38	28,9
		PAD	DGA	0,15	0,2	0,2
		PAD	Mission Lyon Turin	2	1,91	1,07
		PAD	SG	11	10,8	11,92
		PAD	MTD	0	1,08	2,82
		PSTD	DGA	0,7	0,7	0,7
		PSTD	SG	0,9	0,9	0,9
	Sous-total du secteur			**59,73**	**75,99**	**80,27**
	Communication et gestion des événements	Hors pôle	Cabinet / communication	10,9	0	0
			Direction générale	0	10,22	9,91
		PSD	SG	0,5	0,49	0,6
		PAD	SG	1,95	1,75	1,83
		PSTD	DGA	0,7	0,15	0,15
		PSTD	SG	1,1	1,7	1,8
	Sous-total du secteur			**15,15**	**14,31**	**14,29**
	Elus	Hors pôle	SG	9,63	9,80	10,67
			Cabinet / communication	17,2	0,00	0
			Cabinet	0	2,39	3,73
			Direction générale	0	14,95	13,74
			Assemblée départementale (collaborateurs)	2,88	4,44	4,01
		PAD	DGA	0,1	0,10	0,1
		PAD	SG	0,5	0,30	0,3
	Sous-total du secteur			**30,31**	**31,98**	**32,54**
TOTAL tous effectifs pour la politique				**237,89**	**240,7947**	**247,54**

Direction des systèmes d'information

Commentaire général sur l'ensemble des moyens alloués (financier, RH, technique…) : ☺

Les moyens financiers mis à la disposition de la DSI depuis 2015 permettent la modernisation les équipements du Département de la Savoie, ce qui facilite le travail en mobilité et le télétravail. La crise sanitaire a par ailleurs beaucoup exploité les outils de mobilité déployés, comme la dotation de l'ensemble des cadres du Département en PC portable léger ou encore la visioconférence. Cela a permis également de faire évoluer les pratiques professionnelles pour plus d'efficacité, plus de professionnalisme et plus de rigueur.

Un effort particulier est mené depuis 2020 sur la cybersécurité, afin d'augmenter les défenses numériques de la collectivité face à ce risque. De même, une sensibilisation de l'ensemble des agents du Département est en cours par le Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information, l'erreur humaine étant la première cause des failles dans les systèmes d'information.

S'agissant des moyens humains, avec 40 ETP, la DSI a les moyens de répondre aux attentes des directions de la collectivité. Des activités informatiques métiers avec des agents informaticiens sont également déployées au sein de directions opérationnelles, à la vie sociale comme à l'exploitation des routes.

Direction des bâtiments et moyens généraux

Commentaire général sur l'ensemble des moyens alloués (financier, RH, technique…) : 😐

Après un renforcement des moyens humains alloués à la Direction des bâtiments et moyens généraux (DBMG) en 2019, la réorganisation et la création d'un nouveau service sont prévues début 2022 à moyens constants :

- par redéploiement des postes libérés lors des départs en retraite des agents,
- en délégant la maîtrise d'ouvrage de 4 opérations du Plan pluriannuel d'investissements,
- et en s'appuyant sur les Maisons techniques des territoires de Maurienne et Tarentaise.

Cette nouvelle organisation va permettre d'établir et piloter une véritable stratégie de performance énergétique du Département, et d'optimiser le suivi de la maintenance des bâtiments au plus près des usagers.

Le Département souhaite aujourd'hui faire face au défi de la transition énergétique, avec une ambition forte et un cadre réglementaire qui se durcit, autour des 3 objectifs suivants : réduire les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre, et augmenter la part d'énergie renouvelables.

Parallèlement, le secteur des travaux publics traverse une période inflationniste sur le cours de matières premières au niveau mondial, en même temps qu'une saturation des carnets de commande des entreprises, avec à la clé des montants d'opération en forte hausse. Une nouvelle révision du Plan pluriannuel d'investissements devient donc nécessaire.

Direction des finances, du pilotage de gestion et des affaires juridiques

Commentaire général sur l'ensemble des moyens alloués (financier, RH, technique…) : 😐

La direction est confrontée à de fortes évolutions, avec la mise en place de missions et de processus nouveaux induits par la certification prochaine des comptes du Département ou encore avec l'évolution des exigences en termes d'accompagnement des services pour une qualité renforcée en matière d'achat et de commande publique ou de conformité juridique. Ces évolutions ont conduit à la réalisation par la direction d'activités nouvelles, à plus forte valeur ajoutée, au renforcement des missions d'accompagnement et de conseil auprès des directions opérationnelles et, plus largement, à une réorientation de la direction vers un développement de son rôle en matière d'expertise, de formation, et d'accompagnement dans un environnement plus exigeant et plus complexe.
Une forte activité est ainsi enregistrée du fait de la démarche d'expérimentation de la certification des comptes (changement du calendrier budgétaire, fiabilisation des pratiques) et de l'intervention d'un Commissaire aux Comptes. Aux missions d'élaboration budgétaire et d'exécution comptable s'est en outre ajoutée une mission de conseil et de contrôle de la qualité comptable et de la performance des processus internes, et à continuer d'impulser avec et dans les directions.

De même, le service marchés a été confronté à une augmentation générale d'activité, liée à la mise en œuvre du plan pluriannuel d'investissement et à la crise sanitaire, qui a nécessité l'affectation au service d'un renfort temporaire (6 mois à compter de novembre 2020) afin de faciliter la prise en charge des dossiers.

Pôle social - Secrétariat général

Commentaire général sur l'ensemble des moyens alloués (financier, RH, technique…) : ☹

Les effectifs sont stables. L'unité « Transport des élèves Handicapés » continue à absorber à moyens constants une charge de travail en constante augmentation (augmentation du nombre d'élèves transportés et du nombre de circuits. Des absences cumulées à la Direction des Systèmes Informatique et au Service Informatique Action Sociale ont conduit à l'arrêt de plusieurs projets, mais aussi à la dégradation de l'assistance fonctionnelle auprès des utilisateurs des logiciels (moins de formations). Sur la fonction juridique et marchés publics, trois absences longues sur trois postes dédiés ont conduit à de nombreuses difficultés qui sont encore pesantes en 2022. Deux départs en retraite en 2022 devront être anticipés.

Pôle solidarités territoriales - Secrétariat général

Commentaire général sur l'ensemble des moyens alloués (financier, RH, technique…) : 😐

Comme en 2020, l'effectif reste à flux tendu sur l'ensemble des thématiques, ce qui nécessite d'avoir une vision globale des projets sur lesquels l'équipe de 4 personnes est amenée à intervenir. L'enjeu est également d'arriver à absorber les nouvelles attentes et projets. C'est pourquoi, chaque année, le secrétariat général rencontre les différents services pour établir des bilans de fonctionnement et s'assurer que les rôles et missions soient optimisés. Début 2022, un bilan particulier sera mené sur les activités de coordination communication et appui technique.

Pôle aménagement - Secrétariat général

Commentaire général sur l'ensemble des moyens alloués (financier, RH, technique…) : 😐

Le Secrétariat général de l'Aménagement veille à l'optimisation des moyens des directions du Pôle aménagement et leur adéquation avec les besoins et niveau de service. Avec un turn-over important des équipes en période de quasi plein-emploi, des difficultés de recrutement, mais aussi avec une forte vague de départs en retraite à venir sous 5 ans, le secrétariat général de l'Aménagement a débuté en 2021 un travail sur plusieurs axes : attractivité des métiers, visibilité des offres d'emploi, développement de la politique jeunesse, accueil et fidélisation des agents recrutés.
Par ailleurs, une augmentation des incivilités et des agressions ayant été constatée auprès des agents des routes départementales, un plan de communication à destination des usagers est en cours de réflexion. Des actions internes sont également menées en vue d'accompagner les agents confrontés à ces situations.

3. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Analyse de l'activité et de la performance des dispositifs

Arbre des objectifs

OBJECTIFS POLITIQUES	OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS
1. Renforcer l'efficacité et l'efficience de l'action départementale	1.1. Optimiser l'exécution et la qualité de prévision du budget départemental	1.1.1. Atteindre un taux d'exécution de la section de fonctionnement durablement supérieur à 95 %
		1.1.2. Atteindre un taux d'exécution des crédits d'investissements hors autorisations de programme et hors politique financière durablement supérieur à 55 %
		1.1.3. Atteindre un taux d'exécution de crédits de paiements des autorisations de programme durablement supérieur à 90 %
		1.1.4. Garantir un délai de paiement moyen inférieur à 30 jours
		1.1.5. Atteindre un taux d'exécution des crédits de recettes de fonctionnement durablement proche de 100%
		1.1.6. Contribuer à l'accroissement du taux de recouvrement des recettes
		1.1.7. Réduire le taux d'écart par pôle entre les réalisations de dépenses et de recettes anticipées et les réalisations de dépenses et de recettes constatées dans le compte administratif
	1.2. Disposer de comptes certifiés sans réserve d'ici 2028	1.2.1. Renforcer la qualité comptable de l'exécution budgétaire
		1.2.2. Disposer d'une politique de provisionnement des risques et charges conformes aux normes comptables d'ici 2023
		1.2.3. Disposer d'un inventaire physique et d'un inventaire comptables cohérents d'ici 2025
		1.2.4. Fiabiliser le rattachement des charges et des produits à l'exercice d'ici 2023
		1.2.5. Disposer d'un recensement exhaustif des engagements hors bilan d'ici 2025
		1.2.6. Disposer d'une formalisation de l'ensemble des processus critiques identifiés d'ici 2024
		1.2.7. Disposer d'une cartographie complète des risques et d'un plan d'action d'ici 2025
		1.2.8. Développer la culture interne de la maîtrise des risques
		1.2.9. Disposer d'un système d'audit complet de notre dispositif de contrôle interne d'ici 2024
		1.2.10. Assurer la fiabilité et la traçabilité du système d'information
	1.3. Permettre une mise en œuvre juridiquement sécurisée de l'action départementale	1.3.1. Développer la culture juridique interne en renforçant l'acquisition et la diffusion des connaissances et savoir-faire juridiques
		1.3.2. Renforcer la fiabilité des actes et montages juridiques en développant le conseil et l'assistance aux élus et services départementaux
		1.3.3. Renforcer la fiabilité juridique des marchés publics départementaux
		1.3.4. Renforcer la défense des intérêts départementaux, notamment dans les procédures contentieuses ou amiables
		1.3.5. Couvrir par des assurances adaptées la sécurité des biens et des personnels du département

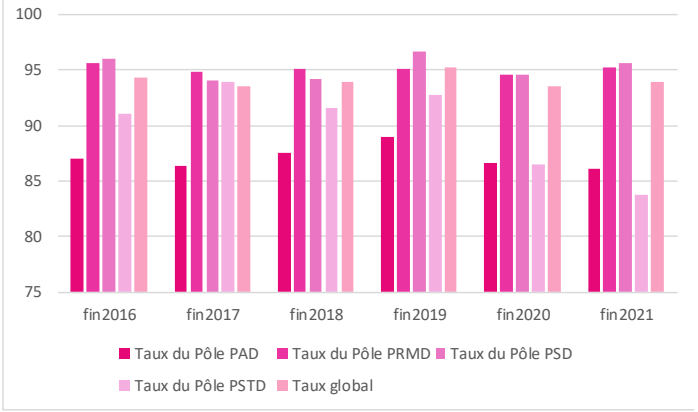
	1.4. Renforcer la performance économique, sociale et environnementale de l'achat départemental	1.4.1. Favoriser une approche économique de l'achat par l'établissement d'une cartographie et de stratégies d'achat d'ici 2023
		1.4.2. Développer le recours aux techniques d'achat innovantes pertinentes
		1.4.3. Développer le recours aux dispositifs sociaux et environnementaux dans les marchés publics
		1.4.4. Réduire à moyen terme le coût d'achat des principaux segments de fournitures et de services
		1.4.5. Réduire l'impact environnemental des achats départementaux
	1.5. Renforcer la performance des politiques départementales et de l'activité des services	1.5.1. Consolider la diffusion, l'appropriation et l'efficacité des outils de pilotage
		1.5.2. Renforcer le recours aux indicateurs de performance dans le cadre des dialogues de gestion
		1.5.3. Développer le recours aux évaluations de politiques publiques départementales
	1.6. Adapter la gestion du patrimoine bâti aux exigences réglementaires et aux contraintes budgétaires	1.6.1. Améliorer la sécurité
		1.6.2. Améliorer l'accessibilité des locaux départementaux (hors collèges)
		1.6.3. Conserver le patrimoine en bon état (hors collèges)
		1.6.4. Rationaliser l'occupation du patrimoine bâti
	1.7. Optimiser l'adéquation entre les besoins et les moyens techniques ou informatiques fournis	1.7.1. Diminuer la consommation d'énergie liée au patrimoine du Département
		1.7.2. Maitriser le coût de l'entretien ménager tout en garantissant la qualité de service
		1.7.3. Disposer d'une infrastructure informatique robuste, performante et garantir la qualité de service à l'usager
		1.7.4. Doter les agents du Département en équipements informatiques fiables et performants
		1.7.5. Optimiser les impressions
		1.7.6. Respecter l'avancement des projets selon le calendrier établi en début de chaque année
	1.8. Garantir la sécurité technique et juridique du SI du Département	1.8.1. Garantir la capacité du Département à relancer son SI depuis un secours en cas d'attaque cybercriminelle majeure
		1.8.2. Garantir le respect de la règlementation en matière de protection des données personnelles
	1.9. Offrir aux usagers les services du Département selon les modalités souhaitées	1.9.1. Développer la mise à disposition de téléservices aux usagers
		1.9.2. Contribuer par les outils numériques à la transformation de la collectivité et mettre davantage l'accent sur la relation aux usagers
	1.10. Evaluer l'emprunte carbone numérique de la collectivité et contribuer à sa réduction	1.10.1. Etablir l'empreinte carbone numérique de 2022

Objectif politique	*1. Renforcer l'efficacité et l'efficience de l'action départementale*
Objectif stratégique	*1.1. Optimiser l'exécution et la qualité de prévision du budget départemental*
Objectif opérationnel	*1.1.1. Atteindre un taux d'exécution de la section de fonctionnement durablement supérieur à 95 %*

1.1.1.1 PERF - Taux d'exécution de la section de fonctionnement par pôle et taux global

Période	Taux du Pôle PAD	Taux du Pôle PRMD	Taux du Pôle PSD	Taux du Pôle PSTD	Taux global
fin2016	87	95,6	96	91,1	94,4
fin2017	86,4	94,8	94,03	94	93,5
fin2018	87,6	95,1	94,23	91,6	93,9
fin2019	88,92	95,14	96,65	92,75	95,3
fin2020	86,67	94,6	94,62	86,52	93,52
fin2021	86,09	95,25	95,59	83,73	93,98

PAD : Pôle Aménagement du Département
PRMD : Pôle Ressources et Moyens du Département
PSD : Pôle social du Département
PSTD : Pôle Solidarité Territoriale du Département



On constate une légère amélioration du taux de réalisation par rapport à 2020 mais l'objectif de réalisation à 95% n'est pas atteint du fait de l'inscription de crédits importants mais qui n'ont pas pu être consommés en raison de la crise sanitaire.

Commentaire du Secrétariat général du Pôle Social du Département (PSD) :

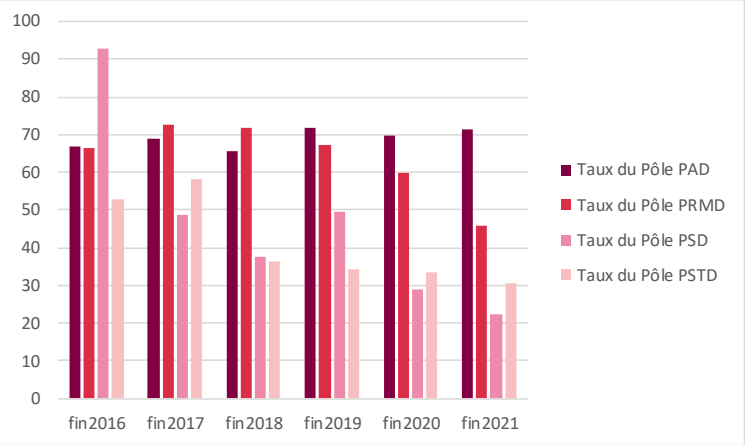
Le taux d'exécution du Pôle Social, environ 96% en 2021, reste stable voire en légère augmentation sur chacune des politiques.
L'amélioration du suivi des consommations (enrichissement des tableaux existants, diffusion régulière aux services à l'occasion de la préparation des étapes budgétaires…), la recherche active de virements de crédits au sein de mêmes chapitres, ainsi que l'évolution des modalités du calendrier budgétaire de fin d'exercice (amélioration des modalités de calcul des rattachements…) contribuent à l'atteinte d'un bon taux de réalisation.
Le taux légèrement inférieur de la Direction du développement et de l'inclusion sociale s'explique par le recours aux reports dans le cadre des marchés de prestations (accompagnement social au logement notamment).
Le développement de ces pratiques permet d'ajuster les inscriptions budgétaires au plus près des besoins. Ainsi, les taux de réalisation se présentent comme suit par politique :

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Cohésion Sociale (CS)	90%	91%	91%	93%	95%	87%	89%
Enfance Jeunesse Familles (EJF)	98%	95%	94%	96%	97%	96 %	97%
Personnes Agées (PA)	99%	97%	93%	94%	97%	97%	98%
Personnes Handicapées (PH)	100%	100%	98%	96%	99%	97 %	97%
Total	97%	96%	94%	95%	97%	95 %	96%

Objectif opérationnel	1.1.2. Atteindre un taux d'exécution des crédits d'investissements hors autorisations de programme et hors politique financière durablement supérieur à 55 %

1.1.2.2 PERF - Taux d'exécution de la section d'investissement en crédits de paiement (CP) hors autorisations de programmes (AP) hors ligne résultat par pôle

Période	Taux du Pôle PAD	Taux du Pôle PRMD	Taux du Pôle PSD	Taux du Pôle PSTD
fin2016	67	66,5	92,9	52,7
fin2017	69	72,8	48,7	58,1
fin2018	65,6	71,8	37,7	36,2
fin2019	71,7	67,3	49,37	34,2
fin2020	69,71	59,66	28,91	33,58
fin2021	71,26	45,69	22,1	30,65



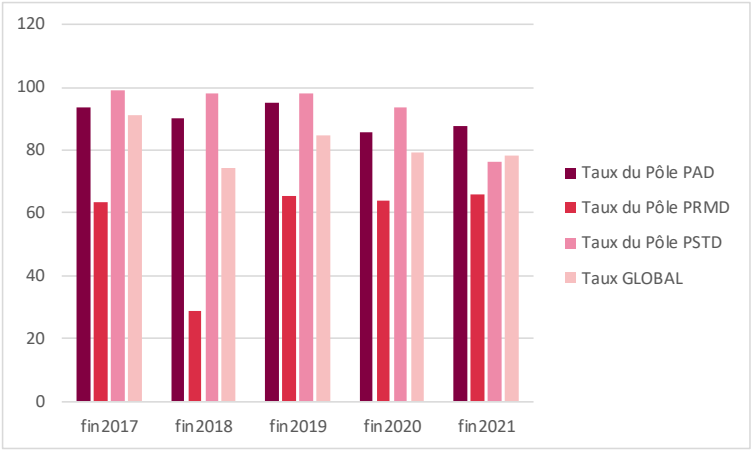
Commentaires du Pôle Social :

Les dépenses d'investissement du Pôle Social sont essentiellement réparties entre la politique Personnes Agées et la politique Cohésion Sociale (logement social). Le taux d'exécution des dépenses d'investissement du Pôle (22 %) est principalement lié à l'état d'avancement des travaux : opérations inscrites au titre de la construction ou de la restructuration des EHPAD (Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes), ou au titre de l'aménagement des terrains pour les gens du voyage. En 2021, des crédits d'aides à la construction de logements sociaux ont été votés. Les attributions ont été délibérées et font l'objet d'un report sur 2022.

Objectif opérationnel	1.1.3. Atteindre un taux d'exécution de crédits de paiements des autorisations de programme durablement supérieur à 90 %

1.1.3.1 PERF - Taux d'exécution de la section d'investissement AP par pôle et taux global

Période	Taux du Pôle PAD	Taux du Pôle PRMD	Taux du Pôle PSTD	Taux GLOBAL
fin2017	93,71	63,17	99	90,92
fin2018	90,05	28,82	98,3	74,07
fin2019	95,17	65,62	98,25	84,68
fin2020	85,57	63,92	93,68	79,44
fin2021	87,78	65,63	76,31	78,13



Commentaire de la Direction des Finances, du Pilotage de gestion et des Affaires juridiques (DFIPAJ) :

Le taux de réalisation a été réduit du fait de la gestion par report plutôt que par lissage des AP en fin de vie.

Objectif opérationnel	1.1.4. Garantir un délai de paiement moyen inférieur à 30 jours

1.1.4.1 PERF - Délais moyen de paiement (en nombre de jours)

Période	Nombre
2016	17,3
2017	18,7
2018	18,8
2019	18
2020	16,7
2021	16,25

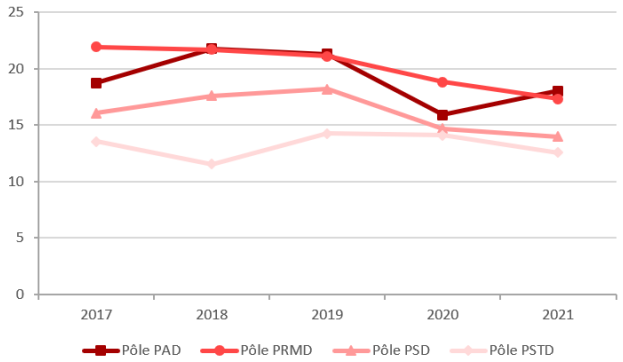


Le délai de paiement se maintient à un niveau bas et sa réduction ne pourra être réalisée qu'avec la mise en place d'un traitement automatisé de l'envoi et du retour des factures dans le i-parapheur et le déploiement de nouvelles modalités de contrôle.
Il n'y a pas eu d'évènement majeur sur le SI comptable en 2021.

Pour mémoire, le délai réglementaire est de 30 jours.

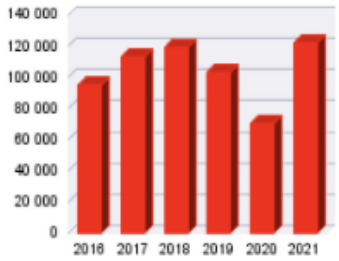
1.1.4.2 PERF - Délais moyen de paiement (en nombre de jours) par pôle

Période	Pôle PAD	Pôle PRMD	Pôle PSD	Pôle PSTD
2017	18,71	21,93	16,06	13,52
2018	21,76	21,68	17,58	11,53
2019	21,3	21,1	18,16	14,24
2020	15,9	18,8	14,66	14,1
2021	18	17,31	13,95	12,57



1.1.4.4 PERF - Montant global des intérêts moratoires payés

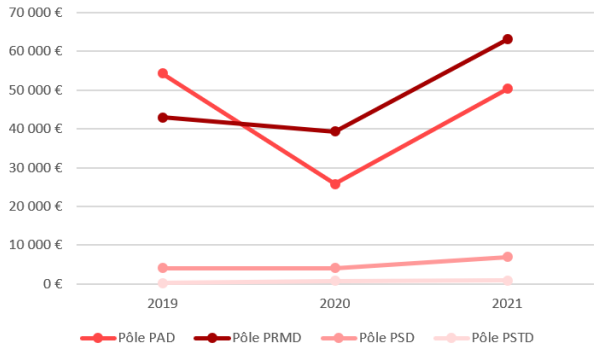
Période	Euros
2016	94 611,62
2017	112 605,67
2018	118 655,7
2019	103 000
2020	69 867
2021	121 361



La hausse s'explique par quelques factures d'un montant élevé ayant eu des délais de traitement longs du fait de l'absence d'agents.

1.1.4.5 PERF - Montant des intérêts moratoires payés par pôle

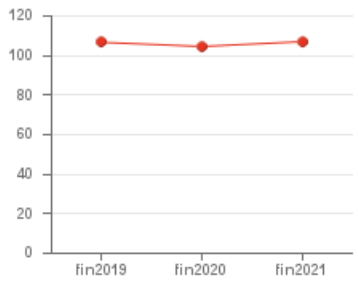
Période	Pôle PAD	Pôle PRMD	Pôle PSD	Pôle PSTD
2019	54 254 €	43 017 €	4 100 €	231 €
2020	25 745 €	39 332 €	4 042 €	746 €
2021	50 323 €	63 169 €	6 964 €	904 €



Objectif opérationnel	1.1.5. Atteindre un taux d'exécution des crédits de recettes durablement proche de 100%

1.1.5.1 PERF - Taux global d'exécution des recettes

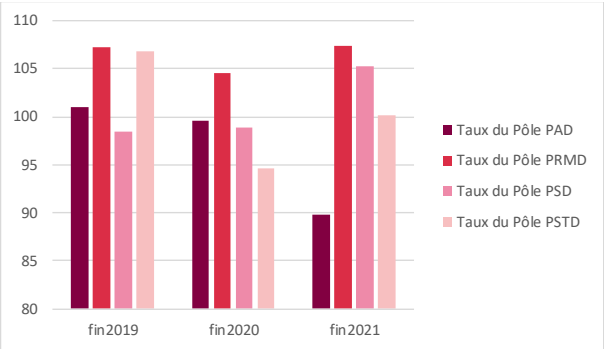
Période	Taux
fin2019	106,68
fin2020	104,61
fin2021	107,03



Le taux de réalisation dépasse le niveau de 2019 ; le dynamisme des recettes DMTO neutralise les reculs constatés sur les autres recettes dont la taxe sur les remontées mécaniques.

1.1.5.2 PERF - Taux d'exécution des recettes par pôle

Période	Taux du Pôle PAD	Taux du Pôle PRMD	Taux du Pôle PSD	Taux du Pôle PSTD
fin2019	100,98	107,22	98,39	106,79
fin2020	99,6	104,61	98,94	94,56
fin2021	89,74	107,33	105,34	100,23



Commentaires du Pôle Social :
En 2021, le taux de réalisation des recettes de fonctionnement (gérées par les directions du pôle social) est de 113%. Il ressort à 105% en intégrant : les recettes relatives au Fond Social Européen (gérées par la Direction des Politiques Territoriales) et les actions humanitaires (gérées par le Secrétariat Général central). En 2020, il était de 107 % pour les services du Pôle Social, ramené à 99% en intégrant les recettes relatives au FSE et les actions humanitaires.

Objectif opérationnel	1.1.6. Contribuer à l'accroissement du taux de recouvrement des recettes

En 2021, les réunions de travail entre la Paierie et le Département ont été maintenues, et où a été de nouveau abordé le recouvrement des recettes ; il y est fait état par le Payeur départemental des difficultés de recouvrement rencontrées pour les titres de l'année (ex : contentieux, récupération d'avance) ou pour des titres anciens restant à recouvrer. Le provisionnement des créances ou la présentation en non-valeur des recettes y sont également examinés. La mise à jour des tiers a été améliorée et la date de naissance des tiers privés est maintenant renseignée permettant des poursuites facilitées en cas d'impayés.

Objectif opérationnel	1.1.7. Réduire le taux d'écart par pôle entre les réalisations de dépenses et de recettes anticipées et les réalisations de dépenses et de recettes constatées dans le compte administratif

Le suivi de la réalisation des crédits a fait l'objet de 2 étapes de recensement mais compte tenu de la charge de travail sur l'automne, ils n'ont pas pu être exploités dans leur totalité.

Pas d'indicateur disponible

Direction des bâtiments et moyens généraux

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.1. 😐

« Optimiser l'exécution et la qualité de prévision du budget départemental »

La qualité de la prévision et de l'exécution budgétaire s'améliore, en appui sur la mise en place et la consolidation d'outils de pilotage et de suivi, mais elle est impactée de façon prépondérante par des facteurs externes difficiles à anticiper.
Sur le volet maintenance, l'outil mis en place pour les collèges est maintenant arrivé à maturité, tant en phase de programmation que sur le suivi des opérations, en même temps qu'il facilite le pilotage conjoint avec les Maisons techniques et la communication avec les Directions impliquées. Un outil similaire a été mis en place en 2021 sur les autres sites départementaux, qui doit encore être affiné et renforcé sur l'anticipation des besoins.
Sur le volet des opérations lourdes, la coordination mise en place par le chef de service constructions a amélioré la visibilité interne sur les investissements en cours et à venir, mais la variabilité des plannings et montants investis complique le partage des informations avec les usagers et les autres directions concernées. Une révision du Plan pluriannuel est prévue en 2022 pour intégrer ces évolutions.

Pôle Social - Secrétariat général

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.1. ☺

« Optimiser l'exécution et la qualité de prévision du budget départemental »

Les bons taux d'exécution du pôle social et la grande fiabilité des prévisions de Compte Administratif sont le fruit d'une démarche constante de suivi et de développement d'outils adaptés malgré un budget caractérisé par des dépenses obligatoires dont les variations dépendent de la situation des bénéficiaires d'aides sociales (rsa, apa, pch…) et du contexte économique.

Direction des finances, du pilotage de gestion et des affaires juridiques

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.1. ☺

« Optimiser l'exécution et la qualité de prévision du budget départemental »

L'année 2021 a été marquée par les conséquences de la crise sanitaire, à l'origine d'inscriptions qui n'ont pu être totalement exécutées, phénomène à l'origine de taux d'exécution parfois inférieurs aux cibles.
Toutefois, pour 2022, le calendrier budgétaire a été revu afin d'optimiser la concomitance des étapes BS 22, PPI PPF 2023-2027 et BP 2023. Un bilan devra être établi en fin de cycle.

Objectif politique	*1. Renforcer l'efficacité et l'efficience de l'action départementale*
Objectif stratégique	*1.2. Disposer de comptes certifiés sans réserve d'ici 2028*

Objectif opérationnel	*1.2.1. Renforcer la qualité comptable de l'exécution budgétaire*

Cet objectif est directement lié au déploiement de la démarche d'expérimentation de la certification des comptes. De nombreuses actions sont engagées dans ce cadre, avec l'appui notamment du Commissaire aux Comptes désigné par le Département. Une convention de service comptable et financier a par ailleurs été signée entre la Direction Départementale des Finances Publiques et le Département de la Savoie. Cette convention prévoit 9 actions destinées principalement à accompagner l'entrée progressive du Département dans le cadre fixé par la certification des comptes et à renforcer la qualité de ses comptes. Un état des lieux d'avancement des actions est prévu annuellement.

Objectif opérationnel	*1.2.2. Disposer d'une politique de provisionnement des risques et charges conformes aux normes comptables d'ici 2023*

Plusieurs provisions ont d'ores et déjà été constituées, conformément aux normes afférables.

Objectif opérationnel	*1.2.3. Disposer d'un inventaire physique et d'un inventaire comptable cohérents d'ici 2025*

Des travaux sur l'inventaire comptable ont été conduits sur l'exercice 2021 pour l'ajustement des comptes avec ceux du Payeur. Le recensement physique des biens significatifs est en cours et porte pour l'instant sur les terrains et bâtiments.

Objectif opérationnel	*1.2.4. Fiabiliser le rattachement des charges et des produits à l'exercice d'ici 2023*

La procédure des rattachements a été affinée sur 2021, les engagements rattachés doivent être justifiés par la production de pièces justificatives. Compte tenu des volumes et des délais, un contrôle hiérarchisé des rattachements a été défini.

Objectif opérationnel	*1.2.5. Disposer d'un recensement exhaustif des engagements hors bilan d'ici 2025*

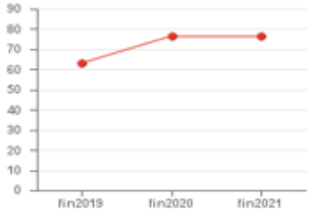
Travail en cours sur le paramétrage du logiciel OXIAD afin de recenser les délibérations générant un engagement hors bilan.

Objectif opérationnel	*1.2.6. Disposer d'une formalisation de l'ensemble des processus critiques identifiés d'ici 2024*

Le travail de formalisation des processus se poursuit, en fonction de la disponibilité des services métiers. 3 nouveaux processus formalisés sur 2021 seront validés au 1er semestre 2022. Le processus « passation des marchés publics » a été mis à jour.

1.2.6.1 PERF - Taux de formalisation des processus prioritaires au regard du nombre total de processus identifiés comme prioritaires

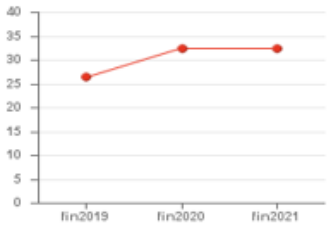
Période	Taux
fin2019	63,46
fin2020	76,92
fin2021	76,92



La formalisation des processus constitue le premier niveau du dispositif de contrôle interne. 123 processus ont été retenus comme significatifs pour la collectivité lors du démarrage de la démarche d'expérimentation de la certification des comptes (2017). 40 ont été formalisés.

1.2.6.1 PERF - Taux de formalisation des processus significatifs au regard du nombre total de processus identifiés comme significatifs

Période	Taux
fin2019	26,4
fin2020	32,52
fin2021	32,52



Avec 40 processus modélisés à la fin 2021, le taux de formalisation des processus significatifs pour la collectivité atteint 33%.
Le taux atteint 77% pour les processus identifiés comme prioritaires (au nombre de 52).

Objectif opérationnel	1.2.7. Disposer d'une cartographie complète des risques et d'un plan d'action d'ici 2025

La campagne de cartographie des risques et d'élaboration d'un plan d'action a démarré en 2021. Elle porte sur les risques comptables et financiers mais aussi sur les risques d'atteinte à la probité ainsi que les risques opérationnels auxquels sont confrontés les services dans leur gestion au quotidien ou pour leurs projets. Les thèmes suivants ont pour l'instant été abordés : exécution budgétaire des marchés publics, exécution budgétaire des allocations et prestations, APA à domicile, APA en établissement (forfait), la paye, la paye des assistants familiaux, la PCH à domicile et en établissement, la subvention globale FSE

Objectif opérationnel	1.2.8. Développer la culture interne de la maîtrise des risques

La culture interne de la maîtrise des risques se développe depuis 2017 avec la formalisation des processus significatifs au sein de la collectivité, elle va se renforcer avec la cartographie des risques et l'élaboration d'un plan de maîtrise. Des actions de sensibilisation et de formation sont régulièrement menées, un espace collaboratif « maîtrise des risques » permet de suivre les avancées de la démarche, d'échanger et de trouver de la documentation. Sur 2020/2021, 215 personnes ont été formées au management des risques, elles sont ainsi en capacité de participer activement à la démarche.

Objectif opérationnel	1.2.9. Disposer d'un système d'audit complet de notre dispositif contrôle interne d'ici 2024

Une réflexion est en cours sur l'organisation d'un système d'audit du dispositif de contrôle interne. Il viendra chapeauter les contrôles de premier niveau réalisés par les services opérationnels et les contrôles de second niveau que les secrétariats généraux de pôles ont vocation à mettre en œuvre. Il permettra de tester si le dispositif de contrôle interne existant est adapté et efficace ; il s'agit de vérifier que les contrôles effectués ainsi que les modalités d'organisation et de gouvernance retenues offrent une assurance raisonnable de la fiabilité de nos dispositifs.

Objectif opérationnel	1.2.10. Assurer la fiabilité et la traçabilité du système d'information

La traçabilité des actions effectuées au sein du Système d'Information de gestion Financière est une démarche en cours qui s'appuie sur plusieurs actions. La première porte sur la mise en œuvre d'un module de création des bons de commande intégré dans Grand Angle. Ce module a été déployé en 2021 sur un service testeur (DSI), il a pour vocation de lier les tâches de préparation des commandes à celles de l'outil de gestion financière. De cette manière, toute erreur de saisie serait évitée.
De même, ce module soutient le principe de la comptabilité d'engagements, par le fait que la commande est systématiquement inscrite dans Grand Angle avant toute communication au titulaire du marché. Les nouvelles fonctionnalités acquises pour le logiciel de gestion financière (gestion des pièces justificatives et automatisation des work flow) devraient permettre d'aboutir en 2022 sur les services testeurs avant généralisation.

La seconde action porte sur la mise en œuvre d'une gestion affinée des habilitations, par l'intermédiaire d'une procédure accentuée ou par l'intermédiaire d'un outil de gestion des habilitations. En effet, la mobilité interne au sein du Département n'offrait pas toutes les garanties en termes de suppression des droits liés aux anciennes missions de l'agent. La mise à jour des utilisateurs et leur habilitation dans IGDA a été initiée en 2021 et se poursuit en 2022. Un premier niveau d'habilitation par rapport au droit d'accès au CDR « Centre de Responsabilité » a été conduit, le travail se poursuit sur les droits d'accès aux différentes « entité ou menu » de GDA. C'est un travail de longue haleine.

Enfin, une cartographie des risques, visant à l'établissement d'un plan de sécurité du système d'information de gestion financière, complètera cet objectif.

Pôle Social - Secrétariat général

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.2. 😐

« Disposer de comptes certifiés sans réserve d'ici 2028 »

Le Pôle Social s'inscrit dans la démarche de certification des comptes notamment par la rédaction des processus d'exécution budgétaire et le travail en lien avec le commissaire aux comptes.

Pôle solidarités territoriales - Secrétariat général

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.2. 😐

« Disposer de comptes certifiés sans réserve d'ici 2028 »

L'animation de groupes métiers de partage et d'harmonisation des pratiques prend beaucoup de temps et l'activité quotidienne ne le permet pas toujours.
Néanmoins l'accompagnement de proximité assuré par la gestionnaire administrative du secrétariat général permet aux agents du Pôle de bénéficier de conseils, ainsi que d'un premier niveau de contrôle dans le respect des processus de la collectivité. Une attention particulière va être désormais portée au contrôle de la saisie des marchés publics dans le logiciel finances avant tout démarrage de l'exécution.

Direction des finances, du pilotage de gestion et des affaires juridiques

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.2. ☺

« Disposer de comptes certifiés sans réserve d'ici 2028 »

La démarche de certification s'est poursuivie, en 2021, par la formalisation de nouveaux processus à un rythme prenant en compte les contraintes opérationnelles des services (renforcées par la crise sanitaire), et par le démarrage de la cartographie des risques, de l'élaboration d'un plan de maîtrise et de la modélisation de certains organigrammes fonctionnels. Le commissaire au compte a conduit ses travaux pour la deuxième année, les remarques formulées lors de la 1ère année ont été en partie solutionnées (inventaire, provision …). Le contrôle ayant porté sur des domaines différents du précédent, de nouvelles observations devront être traitées en 2022.

Direction des systèmes d'information

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.2. ☺

« Disposer de comptes certifiés sans réserve d'ici 2028 »

Les obligations d'usage de la plateforme Chorus Pro, qui normalise le circuit de gestion des factures et des rejets, concourent à l'obtention de la certification des comptes du Département. Au-delà de cette étape de dématérialisation des pièces comptables, viennent notamment les projets de gestion des habilitations, comme de gestion intégrée des bons de commande. La DSI pilote ces 2 derniers projets.

Objectif politique	*1. Renforcer l'efficacité et l'efficience de l'action départementale*
Objectif stratégique	*1.3. Permettre une mise en œuvre juridiquement sécurisée de l'action départementale*

Objectif opérationnel	*1.3.1. Développer la culture juridique interne en renforçant l'acquisition et la diffusion des connaissances et savoir-faire juridiques*

Après la dynamique lancée en matière de veille juridique, de formation interne, de définition de procédures et de documents de référence, l'effort porte toujours majoritairement sur la structuration d'un réseau interne de personnes ressources en matière juridique, pour se concentrer sur les apports qui pourraient utilement alimenter les connaissances métiers des différentes directions.
Le renforcement et la diffusion des connaissances et savoir-faire juridiques ont donc beaucoup reposé sur le retour terrain organisé par les secrétariats généraux, lesquels sont directement en lien avec les directions opérationnelles. De son côté, le service juridique intervient de manière complémentaire, en anticipation ou en réaction, notamment en fonction des problématiques ressortant des sollicitations qui lui sont adressées directement par les services fonctionnels et opérationnels.
L'année 2021 a notamment été marquée par l'aide que le service juridique a pu produire afin d'épauler le secrétariat du pôle social qui a connu des difficultés en termes de personnels disponibles.

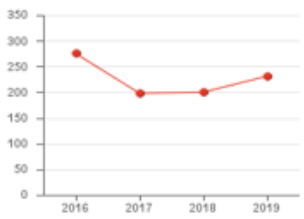
Objectif opérationnel	*1.3.2. Renforcer la fiabilité des actes et montages juridiques en développant le conseil et l'assistance aux élus et services départementaux*

Pas d'indicateur disponible. Poursuite, en 2021, de l'accompagnement des services par le service juridique.

Objectif opérationnel	*1.3.3. Renforcer la fiabilité juridique des marchés publics départementaux*

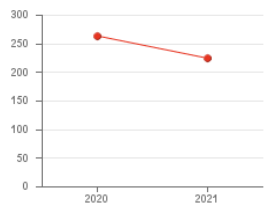
1.3.3.3 ACT - Nombre total de marchés de montant supérieur ou égal à 25 000 € (seuil jusqu'en 2019)

Période	Nombre
2016	276
2017	199
2018	201
2019	232



1.3.3.3 ACT - Nombre total de marchés de montant supérieur ou égal à 40 000 € (seuil à partir de 2020)

Période	Nombre
2020	264
2021	225



Cet indicateur prend pour hypothèse que 1 lot = 1 marché public.
Le seuil de 25 000 € passe à 40 000 € pour l'année 2020.

Commentaire du service marchés :
Après une année 2020 inédite, le nombre global de marchés suivis à partir de 40 000 € HT est en baisse sur l'année 2021 pour revenir sur des valeurs plus habituelles.

Commentaire du Pôle solidarités territoriales :
Les marchés publics au sein du pôle sont le plus souvent spécifiques voire uniques, aussi la procédure mise en place avec les services du Pôle en partenariat avec le service des marchés publics pour travailler en commun le plus en amont possible sur les projets particuliers ou à enjeu doit perdurer. Par ailleurs le recensement des besoins au sein du pôle chaque fin d'année permet d'anticiper sur les projets complexes à venir.

Commentaire de la Direction des Bâtiments et Moyens Généraux (DBMG) :
Avec 227 marchés notifiés en 2021 (204 en 2020), mais surtout 370 procédures suivies (296 en 2020), on constate une forte augmentation liée à une reprise d'activité post-Covid, mais surtout aux difficultés d'attribution des marchés : en phase de consultation, les offres sont souvent supérieures aux estimations fournies par les maîtres d'œuvre, voire inexistantes, ce qui oblige à négocier et souvent relancer les procédures, générant à la clé des retards sur le démarrage et la livraison des chantiers.

L'autre fait marquant de l'année 2021, c'est la très forte augmentation du montant des avenants (2.1 M€ en 2021, 0.5 M€ en 2020), liée aux conséquences du contexte sanitaire, avec la reprise d'activité du secteur des travaux publics et des tensions importantes sur l'approvisionnement en matières premières.

Les plus importantes procédures notifiées en 2021 par la DBMG (qui incluent plusieurs lots) sont les suivantes :

- en travaux, la réhabilitation et l'extension de la Maison technique des 2 lacs (2 procédures), la mise en accessibilité de la Sainte Chapelle à Chambéry (deuxième procédure), la restauration des salons de l'Archevêque et de la chapelle du Musée Savoisien (2 procédures), la construction de l'Atelier culinaire départemental de Chambéry (4 procédures), et la rénovation et l'isolation thermique de la demi-pension du collège Jovet à Aime (3 procédures) ;
- en maîtrise d'œuvre, 4 opérations pour les collèges George Sand (isolation thermique, accessibilité et demi-pension), Maurienne (atelier culinaire de Maurienne), Saint Etienne de Cuines (accessibilité et demi-pension), et Modane (réfection des toitures et création de sanitaires, relance), ainsi que le concours pour la restructuration du collège Louise de Savoie à Chambéry (deuxième phase) ;
- en mandat de maîtrise d'ouvrage, la restructuration du collège Louise de Savoie à Chambéry
- en fourniture de services, renouvellement des marchés d'assurance dommage aux biens, véhicules, tous risques expositions, et responsabilité juridique.

MARCHES 2021 NOTIFIÉS	Prestations intellectuelles	Travaux	Fournitures courantes et services	Mandats	Marchés suivis par mandataire	TOTAL	*Dont collèges*	*Dont autres sites*	Nombre de procédures suivies
AOO / PCN / Concours *	5	6	20	1		**33**	*4*	*31*	48
MAPA ENCADRÉ *	0	22	1	0		**23**	*21*	*2*	17
MAPA > 40 000 € *	4	1	2	0		**8**	*4*	*4*	16
MAPA < 40 000 € *	25	56	69	0		**150**	*75*	*75*	150
Marchés subséquents *	13	0	0	0		**13**	*11*	*2*	20
AVENANTS	22	142	26	0		**192**	*119*	*73*	119
TOTAL	**69**	**227**	**118**	**1**		**419**	***167***	***252***	**370**

Demandes de sous -traitance sur les marchés en cours	7	65	7			**79**		

AVENANTS 2021	Nombre	Montant HT
Sans incidence financière	102	0,00 €
Négatifs	9	- 108 794,49 €
Entre 0 et 5%	35	301 105,18
Entre 5 et 10 %	15	234 649,49
Entre 10 et 15 %	8	269 335,65
Entre 15 et 20 %	8	339 946,51
Supérieurs à 20%	15	1 045 490,58
TOTAL	**192**	**2 081 732,92 €**

* AOO : appels d'offres ouverts
PCN : procédures concurrentielles négociées
MAPA : Marchés à procédure adaptée
Marchés subséquents : suite à accords-cadres multi-attributaires

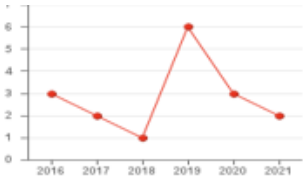
1.3.3.4 ACT - Nombre de commissions d'appel d'offres (CAO)

Période	Nombre
2016	19
2017	21
2018	23
2019	24
2020	20
2021	18



1.3.3.4 ACT - Nombre de jurys de maîtrise d'œuvre

Période	Nombre
2016	3
2017	2
2018	1
2019	6
2020	3
2021	2



Le nombre de CAO est en légère baisse en 2021, l'optimisation de son champ d'intervention, le contexte sanitaire et électoral peuvent notamment expliquer cette baisse. En outre, 11 CAO (sur les 18 organisées) se sont déroulées en distanciel durant la crise sanitaire.

Après une année 2019 inédite, le fléchissement observé en 2020 se confirme en 2021 avec 2 jurys de maîtrise d'œuvre organisés sur l'année écoulée. Le contexte sanitaire peu compatible avec l'organisation de ces procédures (nécessité de réunions en présentiel pour la présentation des projets par exemple, avec l'obligation de la présence de personnes qualifiées externes au Département) notamment peut expliquer ces données.

1.3.3.5 PERF - Nombre de contentieux liés à la passation de marchés publics

Période	Nombre
2016	0
2017	0
2018	0
2019	1
2020	1
2021	0



La commande publique n'a fait l'objet d'aucun contentieux en passation sur l'année écoulée,

Objectif opérationnel	***1.3.4. Renforcer la défense des intérêts départementaux, notamment dans les procédures contentieuses ou amiables***

L'application Télérecours sert d'interface avec les juridictions administratives de première instance et d'appel. Les flux entrants gérés par le service juridique fournissent ainsi un bon indicateur, en dehors des procédures devant les juridictions judiciaires, de la dynamique contentieuse rencontrée par le Département.

Nombre de flux sur l'application Télérecours :

Période	Tribunal administratif de Grenoble	Cour administrative d'appel de Lyon
2017	89	14
2018	70	5
2019	114	11
2020	110	12
2021	113	37

La stratégie vise à éviter, dans la mesure du possible, le déploiement de procédures inutiles, qui encombrent les juridictions et nécessitent un travail conséquent de suivi pour les services départementaux. Pour cela, il a notamment été procédé à :

- Une meilleure explication du fondement des décisions susceptibles de recours,
- Un encouragement en faveur du dialogue précontentieux,
- Une identification, aussi bien pour les demandes du Département que pour les requêtes réalisées à son encontre, de celles qui ont manifestement peu de chance d'être favorablement accueillies par le juge administratif, ou qui pourraient facilement faire l'objet d'une recherche de solutions alternatives,
- Une conservation de la meilleure qualité de dialogue possible avec les requérants adverses.

Ce travail a été réalisé en lien aussi bien avec les secrétariats généraux de pôle qu'avec les directions fonctionnelles et opérationnelles (un travail spécifique d'inventaire et de revue stratégique a été effectué de manière singulière au niveau des contentieux RSA, mené collectivement avec le secrétariat du pôle social et le service revenu de solidarité active et insertion).
Avec l'extinction d'un certain nombre des plus gros contentieux, l'année 2021 confirme la tendance amorcée en 2019, à savoir des procédures plus nombreuses, mais des enjeux financiers moindres pour le Département.
La mise en place de l'application « Télérecours Citoyen », qui permet à toute personne d'introduire un contentieux par simple voie électronique, n'a semble-t-il pas encore influé de manière importante sur le nombre de recours.

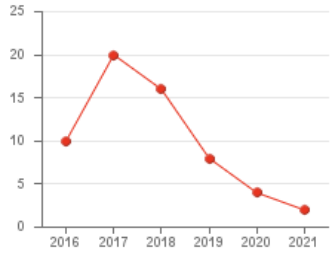
Pour des raisons d'absences importantes de personnels au sein du secrétariat du pôle social, le service juridique a par ailleurs été amené à intervenir en relais sur les procédures qui étaient gérées jusqu'ici essentiellement au sein de cette entité (contentieux RSA, MNA, etc.).

Objectif opérationnel	1.3.5. Couvrir par des assurances adaptées la sécurité des biens et des personnels du département

En 2021, le Département a renouvelé ses polices d'assurance sur les dommages aux biens, les véhicules, les risques liés aux expositions, et la responsabilité juridique.

1.3.5.1 ACT - Nombre de déclarations de sinistres sur les bâtiments départementaux

Période	Nombre
2016	10
2017	20
2018	16
2019	8
2020	4
2021	2



Depuis 2017, la sinistralité est en baisse, notamment du fait de la réhausse des seuils de franchise.

1.3.5.1 ACT - Nombre de déclarations de sinistres sur les véhicules départementaux

Période	Nombre
2016	117
2017	107
2018	104
2020	89
2021	145



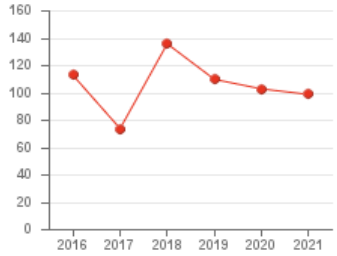
1.3.5.2 ACT - Nombre d'expertises en assurance

Période	Nombre
2016	3
2017	7
2018	3
2019	3
2020	1
2021	5



1.3.5.3 ACT - Nombre de recours de tiers en responsabilité civile contre le Département

Période	Nombre
2016	113
2017	74
2018	136
2019	110
2020	103
2021	99



Pour l'année 2021, sur les 99 déclarations enregistrées, 23 concernent l'Aide Sociale à l'Enfance (en baisse par rapport 2020) et 74 la voirie (en hausse par rapport 2020) :

- 82 sont en cours,
- 17 sont clos,

15 ont fait l'objet d'un règlement amiable pour un montant de 18 548 €.

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.3. ☺

« Permettre une mise en œuvre juridiquement sécurisée de l'action départementale »

Le Département conduit, dans une logique d'amélioration continue, des actions visant à renforcer la qualité juridique de son action et son efficience. Ces actions s'inscrivent dans un contexte évolutif, marqué par des exigences accrues, qui impliquent un accompagnement renforcé des directions opérationnelles dans leurs montages juridiques et leurs procédures d'achat (dans une logique de pilotage en mode projet) ainsi que le renforcement de l'approche économique de la commande publique départementale. La crise sanitaire, si elle a pu freiner le déploiement de certaines actions, a également conduit à un accompagnement renforcé des directions opérationnelles par le pôle Ressources et Moyens.

Objectif politique	***1. Renforcer l'efficacité et l'efficience de l'action départementale***
Objectif stratégique	***1.4. Renforcer la performance économique, sociale et environnementale de l'achat départemental***

Objectif opérationnel	***1.4.1. Favoriser une approche économique de l'achat par l'établissement d'une cartographie et de stratégies d'achat d'ici 2023***

Un travail approfondi est actuellement mené, en concertation avec les services, afin de faire aboutir des familles achats refondues, plus pertinentes et efficientes.
Ce travail représente une première étape dans le travail de cartographie des achats et s'inscrit également dans une logique de renforcement de l'efficience économique des achats ainsi qu'en matière de développement durable.

Objectif opérationnel	***1.4.2. Développer le recours aux techniques d'achat innovantes pertinentes***

Des réflexions sont menées régulièrement au stade de la définition des besoins et en amont du lancement des consultation afin de déterminer la procédure la plus adéquate.
Si le Département continue à mettre en œuvre des procédures classiques, des mécanismes de retour d'expérience, benchmarking et/ou sourcing pourraient permettre d'initier des procédures non encore engagées (par exemple, en matière de performance énergétique).
D'autres mécanismes sont néanmoins mis en application actuellement dans les contrats actuels : clauses incitatives, amélioration des process et clauses dans les concours etc.

Objectif opérationnel	***1.4.3. Développer le recours aux dispositifs sociaux et environnementaux dans les marchés publics***

Les dispositifs de clauses sociales, de marchés réservés et/ou de mise en œuvre de critère adaptés en matière sociale représentent un outil juridique majeur dans la commande publique départementale et sont mis en œuvre régulièrement, avec l'appui de la chargée de mission clauses sociales.
Il en est de même pour les enjeux environnementaux qui sont intégrés dans la majorité des contrats soit par le biais de clauses d'exécution, soit par le biais des critères de jugement des offres, étant précisé que les obligations règlementaires évoluent vers un renforcement de la prise en compte du développement durable dans les marchés publics.

Les indicateurs suivants concernant les marchés à partir de 40 000 euros HT ont été construits sur une période de juillet 2021, date de leur formalisation, à décembre 2021.

Nombre annuel de marchés avec critères environnementaux / total de marchés	14,29%
Nombre annuel de marchés avec critères sociaux / total de marchés	0%
Nombre annuel de marchés avec condition d'exécution à caractère environnemental / total des marchés	15,31%
Nombre annuel de marchés avec condition d'exécution à caractère social / total des marchés	37,76%
Nombre annuel de contrats réservés / total des marchés	O%

Objectif opérationnel	***1.4.4. Réduire à moyen terme le coût d'achat des principaux segments de fournitures et de services***

Ce travail est en cours de réflexion et est lié à l'étape de construction des familles achats.

Objectif opérationnel	***1.4.5. Réduire l'impact environnemental des achats départementaux***

Comme indiqué au point 1.4.3, les considérations environnementales sont intégrées dans la majorité des contrats, soit par les clauses d'exécution, imposées aux candidats aux marchés, soit par les critères de jugement des offres qui ont été renforcés, de même que le poids de leur pondération.

Direction des finances, du pilotage de gestion et des affaires juridiques

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.4. ☺

« Renforcer la performance économique, sociale et environnementale de l'achat départemental »

Un travail visant à renforcer la performance économique des achats départementaux a été engagé, qui consiste dans la redéfinition de la segmentation des achats et l'engagement d'une cartographie permettant, pour chaque fragment, de recenser les marchés en vigueur et leurs principales caractéristiques. La prise en compte du développement durable a également été renforcée dans les concertations engagées.

Objectif politique	***1. Renforcer l'efficacité et l'efficience de l'action départementale***
Objectif stratégique	***1.5. Renforcer la performance des politiques départementales et de l'activité des services***

Objectif opérationnel	***1.5.1. Consolider la diffusion, l'appropriation et l'efficacité des outils de pilotage***

La qualité de la démarche de performance a été saluée par la Chambre Régionale des Compte en 2019, grâce à l'ensemble des outils d'ores et déjà mis en œuvre :

- la déclinaison de l'ensemble des politiques départementales en objectifs politiques, stratégiques et opérationnels (tableau de pilotage stratégique),
- le présent rapport d'activité, avec ses mises en perspective et son accent porté sur le volet performance,
- les réunions de dialogue de gestion qui permettent annuellement un temps de dialogue approfondi entre les directions opérationnelles, les directions supports et la direction générale,
- la mise à jour régulière de la comptabilité analytique, issue du logiciel de comptabilité,
- le travail permanent sur les objectifs et les indicateurs (recherche de précision et qualité).

Un travail a été réalisé en 2021, concernant la refonte du classeur de comptabilité analytique via l'outil Tableau afin d'avoir une présentation complète des différents coûts supportés (coût de fonctionnement, coût bâtiment, frais de personnel) par la collectivité déclinée par pôle, puis par direction.

Objectif opérationnel	***1.5.2. Renforcer le recours aux indicateurs de performance dans le cadre des dialogues de gestion***

La pertinence des indicateurs dont disposent les services du Département est constamment vérifiée et ajustée en fonction des différentes évolutions sociétales ou des changements de stratégies opérées.
Si l'année 2020 a conduit à alléger les séances de dialogue de gestion du fait de la crise sanitaire, elle a été l'occasion de redéfinir, en 2021, le contenu desdites séances et des supports utilisés afin de développer les échanges et renforcer l'analyse des résultats obtenus entre les directions ressources, les directions opérationnelles et la direction générale. La démarche de performance devrait connaitre de nouveaux développements en 2022.

Objectif opérationnel	***1.5.3. Développer le recours aux évaluations de politiques publiques départementales***

Le Département a réalisé, en 2021, un bilan de sa politique jeunesse.

Direction des finances, du pilotage de gestion et des affaires juridiques

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.5. 😐

« Renforcer la performance des politiques départementales et de l'activité des services »

Bien que d'un niveau de qualité reconnu, notamment par la Chambre Régionale des Comptes, le développement de la démarche de performance se heurte à la disponibilité des services, par ailleurs fortement mobilisés par leur activité opérationnelle. Un travail de redéfinition du contenu des supports de dialogue de gestion a été réalisé en 2021 et sera poursuivi dès 2022 afin notamment d'adapter la segmentation stratégique et les autres dispositifs et de mettre en place une gestion informatique plus performance des données utilisées.

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.5.

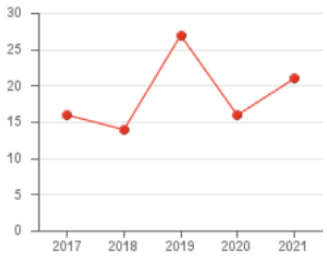
« Renforcer la performance des politiques départementales et de l'activité des services »

Une étude sera conduite en 2022 pour compléter le diagnostic sur les limites du système d'information décisionnel du pôle social, en effet aujourd'hui le pôle social est limité tant par ses moyens humains que par les outils. Pour autant, des projets avancent : recrutement d'un chef de projet informatique sur l'ASE, déploiement de module accueil social de proximité en cours, de l'outil oodrive, conduite du projet d'informatisation de la PMI….

Objectif politique	***1. Renforcer l'efficacité et l'efficience de l'action départementale***
Objectif stratégique	***1.6. Adapter la gestion du patrimoine bâti aux exigences réglementaires et aux contraintes budgétaires***
Objectif opérationnel	***1.6.1. Améliorer la sécurité***

1.6.1.1 ACT - Nombre de dépôts de déclarations de travaux

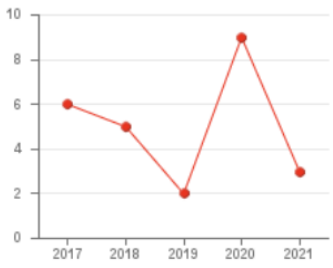
Période	Nombre
2017	16
2018	14
2019	27
2020	16
2021	21



21 déclarations préalables de travaux ont été déposées en 2021, dont 17 validées et 7 en cours d'instruction, et elles se répartissent comme suit : 11 concernent les collèges, 8 les bâtiments des services, et 2 le déploiement de la nouvelle signalétique départementale.

1.6.1.2 ACT - Nombre de dépôts de permis de construire

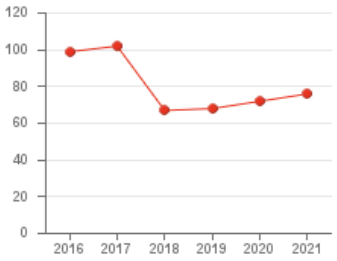
Période	Nombre
2017	6
2018	5
2019	2
2020	9
2021	3



3 permis de construire ont été déposés et validés en 2021. Ils concernent le collège de Modane, et les Centres routiers du Pont-de-Beauvoisin et de Val d'Arc.

1.6.1.3 PERF - Nombre de bâtiments en conformité électrique

Période	Nombre
2016	99
2017	102
2018	67
2019	68
2020	72
2021	76



125 sites font l'objet d'une vérification annuelle de la conformité électrique (de juin à novembre), en priorisant les anomalies graves. Avec 248 non conformités relevées en 2021, on note une baisse régulière par rapport à la moyenne annuelle de 280 non conformités ces 5 dernières années.

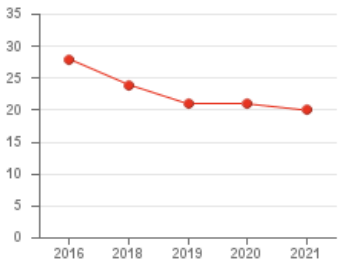
La levée des non conformités se poursuit, malgré une vacance de poste de plusieurs mois début 2021 :

- fin 2021, 76 sites sont conformes, dont 9 sites ont fait l'objet de travaux correctifs en régie,
- et 1 site est en cours de rénovation globale (Musée savoisien).

Toutefois, les missions de l'unique électricien au sein de l'équipe de maintenance interne devront évoluer pour accroître le rythme des mises en conformité, en appui sur les accords-cadres à bons de commande existants.

1.6.1.4 PERF - Nombre de bâtiments nécessitant des travaux liés à l'amiante (AC1 + AC2)

Période	Nombre
2016	28
2018	24
2019	21
2020	21
2021	20

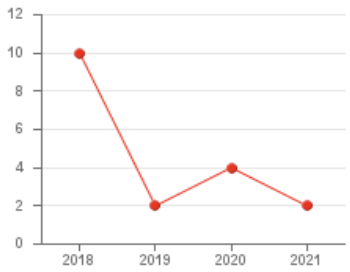


Les principaux chantiers de désamiantage réalisés en 2021 sont les suivants :

- sols de l'aile B au collège de Modane (suite de travaux 2020) ;
- sols du pôle administration du collège de Saint Jean de Maurienne ;
- logement du principal au collège Garibaldi à Aix-les-Bains

1.6.1.5 ACT - Nombre d'établissements ayant fait l'objet d'une visite de commission de sécurité des bâtiments, dont collèges

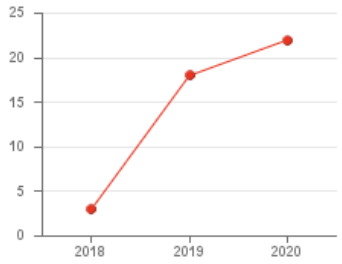
Période	Nombre
2018	10
2019	2
2020	4
2021	2



En 2021, le planning des commissions de sécurité a été perturbé par le contexte sanitaire exceptionnel et les périodes de confinement.
En revanche, le planning des visites a retrouvé un rythme normal depuis 2022.

1.6.1.6 ACT - Nombre de levées d'observations sur les ascenseurs suite à contrôle

Période	Nombre
2018	3
2019	18
2020	22



En 2021, aucune non-conformité n'a été relevée, et la levée des observations se poursuit, avec un temps de décalage accru cette année du fait de rapports de contrôles reçus très tardivement.

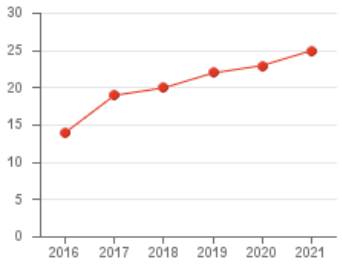
Données non disponibles pour 2021

Objectif opérationnel	***1.6.2. Améliorer l'accessibilité des locaux départementaux (hors collèges)***

La mise en conformité des Établissement recevant du public - ERP est encadrée par un Agenda d'accessibilité programmé - Ad'AP, qui a été validé en octobre 2015. Compte tenu des investissements réalisés et des sites acquis ou cédés depuis, sa révision est en cours de préparation.

1.6.2.1 PERF - Nombre de bâtiments accessibles (hors collèges)

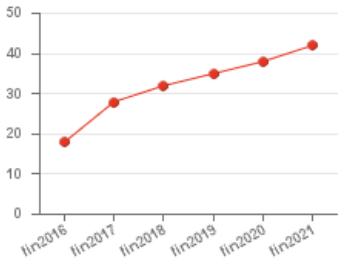
Période	Nombre
2016	14
2017	19
2018	20
2019	22
2020	23
2021	25



Dans le cadre de l'Agenda d'accessibilité programmée (AD'AP) adopté en octobre 2015, 59 des 78 bâtiments listés initialement sont encore occupés par le Département.
23 ont fait l'objet de travaux, dont 1 en 2021, le Centre social Mérande à Chambéry.

1.6.2.2 PERF - Taux de bâtiments accessibles au regard du nombre de bâtiments ERP départementaux qui doivent être accessibles (hors collèges)

Période	Taux
fin2016	18
fin2017	28
fin2018	32
fin2019	35
fin2020	38
fin2021	42



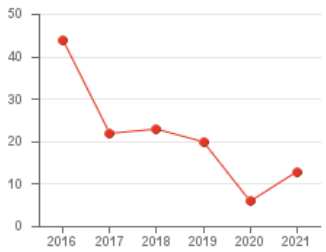
Les importantes évolutions du parc d'ERP départementaux depuis 2015 devront être intégrées en 2022 dans une révision à faire valider par les services de l'État.

Objectif opérationnel	*1.6.3. Conserver le patrimoine en bon état (hors collèges)*

Le pilotage des travaux est réparti en trois volets :
- les opérations lourdes, intégrées dans un plan pluriannuel d'investissements,
- les travaux de maintenance, suivis dans le cadre de programmations annuelles et réalisés par des entreprises en accords-cadres à bons de commande,
- et la petite maintenance sur les sites centraux du territoire chambérien, réalisée en interne par une équipe d'agents départementaux pour plus de souplesse et de réactivité.

1.6.3.1 ACT - Nombre de chantiers réalisés en régie

Période	Nombre
2016	44
2017	22
2018	23
2019	20
2020	6
2021	13



Outre les interventions de maintenance récurrentes, 12 chantiers ont été réalisés en 2021 :
- divers travaux de peinture, électricité et/ou aménagement de cuisines sur les Centre sociaux de Mérande à Chambéry, Entrelacs, Chindrieux et Pont-de-Beauvoisin, sur les Centres routiers de Valgelon-La-Rochette et Chindrieux, sur le Laboratoire vétérinaire, et sur les nouveaux locaux de l'AASDES ;
- un appui au déménagement en urgence de la Maison technique de Montmélian suite à l'incendie de leur cuisine,
- un appui exceptionnel à l'organisation du passage du Tour de France à Chambéry.



AASDES (inauguration le 18/03/22)

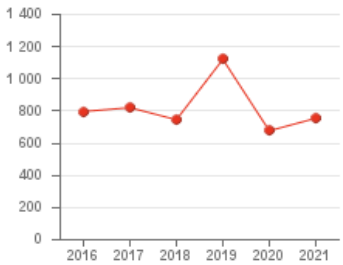

Cuisine du CSD de Chindrieux



Tour de France 2021 à Chambéry

1.6.3.1 ACT - Nombre d'interventions de maintenance en régie

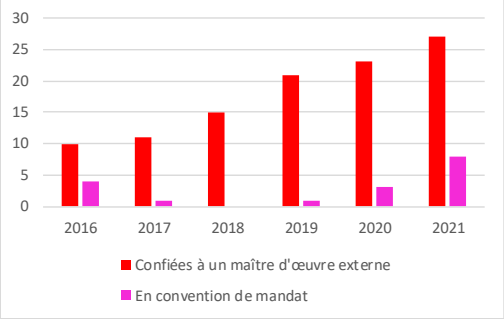
Période	Nombre
2016	797
2017	821
2018	746
2019	1121
2020	677
2021	755



Le nombre de sollicitations pour des interventions de maintenance en régie en 2021 a retrouvé le niveau moyen des sollicitations annuelles antérieures à l'année 2020, impactée par la crise sanitaire et les périodes de confinement.
Début 2022, 91% de ces demandes avaient été résolues.

1.6.3.1 ACT - Nombre d'opérations de travaux confiées en maitrise d'œuvre externe et en convention de mandat

Période	Confiées à un maître d'œuvre externe	En convention de mandat
2016	10	4
2017	11	1
2018	15	0
2019	21	1
2020	23	3
2021	27	8



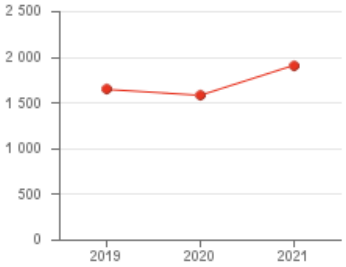
En 2021, sur 27 opérations suivies en maîtrise d'œuvre externe (dont 13 en collèges), 8 sont déléguées en mandat de maîtrise d'ouvrage : Centre de conservation des collections du Musée, Ateliers culinaires de Chambéry et de Maurienne, et 5 collèges sur Aix-les-Bains (Garibaldi), Chambéry (Louise de Savoie), Saint Etienne de Cuines, Aime et Bozel.

5 opérations étaient également en chantier en 2021 : le Musée savoisien (réouverture en 2023), la Saint chapelle, et les 3 collèges de Val d'Arc (livré mi-2021), Drumettaz-Clarafond (auditorium, livré début 2022), et Saint Alban-Leysse (à livrer en 2023).

Enfin, 7 missions de maîtrise d'œuvre ont été attribuées en 2020/2021 sur l'accueil du Château des Ducs, l'atelier culinaire de Maurienne, l'abri à sel d'Albertville, le chalet Edelweiss à Saint François Longchamp (chaufferie et réseaux), et les 3 collèges d'Aix-les-Bains (Garibaldi), Chambéry (Louise de Savoie), et Saint Etienne de Cuines.

1.6.3.2 ACT - Nombre de bons de commandes pour travaux en maintenance

Période	Nombre
2019	1650
2020	1586
2021	1915



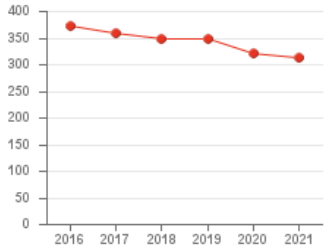
Sur les 1 915 commandes engagées en 2021, 43% concernent les sites départementaux autres que les collèges.
Ces chiffres reflètent une nette reprise de l'activité après les impacts de la crise sanitaire de 2020, jusqu'à un niveau jamais atteint précédemment, en partie lié à l'organisation mise en place en appui sur les MTD, permettant une prise en charge optimisée des sites en Maurienne et Tarentaise.

Objectif opérationnel	*1.6.4. Rationaliser l'occupation du patrimoine bâti*

Le Département mène depuis 10 ans une politique afin de limiter les coûts induits par son patrimoine bâti, en réduisant et mutualisant les surfaces occupées, tout en maintenant les synergies transversales des services et en préservant la proximité avec les usagers.

1.6.4.1 ACT - Nombre de sites gérés par le Département, y compris les collèges

Période	Nombre
2016	373
2017	359
2018	349
2019	349
2020	321
2021	313



Le nombre de sites dont dispose le Département reste en baisse, avec 313 sites fin 2021, pour une surface bâtie d'environ 544 000 m² :

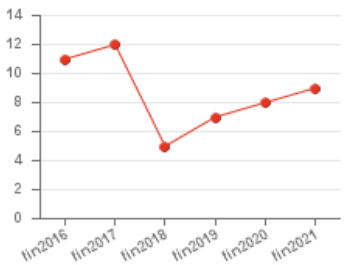
. 11 résiliations de baux (anciens centres sociaux du Biollay, de Cognin et du Pont-de-Beauvoisin, permanences de Jacob-Bellecombette, Le Biollay, Aix-les-Bains, La Ravoire, Grignon, Valloire, Bourg Saint Maurice et Moûtiers)

. 2 cessions (terrain du Covet, legs à Sainte Hélène-sur-Isère,

. 5 acquisitions (dont futurs centre routier de Challes-les-Eaux et centre social de Frontenex et nouveau centre social de Mérande).

1.6.4.3 ACT - Nombre de locaux départementaux inoccupés

Période	Nombre
fin2016	11
fin2017	12
fin2018	5
fin2019	7
fin2020	8
fin2021	9



9 sites restent inoccupés, dont 5 en cours d'aménagement :

. maison cantonnière de Saint Genix sur Guiers,

. locaux 221 et 263 avenue de Lyon et 4 Montée Valérieux à Chambéry (en cours d'aménagement),

. château Reinach à la Motte-Servolex,

. chapelle de Chignin,

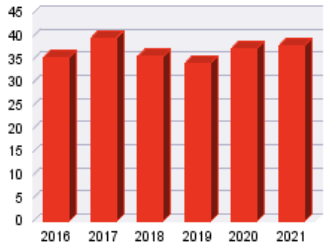
. premier et deuxième étages de l'hôtel Favre de Marnix,

. centre routier de Challes-les-Eaux et plateforme logistique de La Ravoire (en cours d'aménagement),

. futur centre social de Frontenex (en cours d'aménagement).

1.6.4.4 PERF - Coût net des loyers (hors INES) par m² de surface utile louée

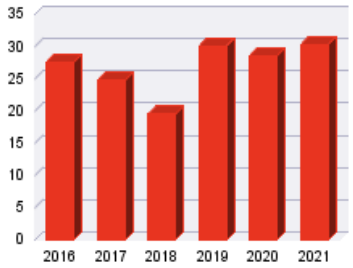
Période	Euros
2016	35,3
2017	39,5
2018	35,5
2019	34
2020	37,3
2021	37,8



Le Département conduit une démarche à long terme pour devenir propriétaire des surfaces qu'il occupe, ce qui compense l'augmentation des loyers liée au poids croissant des locations saisonnières. En revanche, la fiabilité de l'indicateur reste en partie liée à des délais d'émissions de factures variables selon les sites.

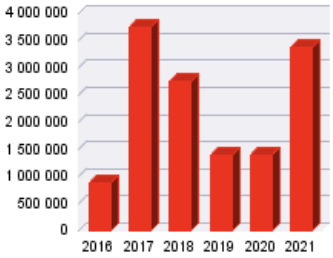
1.6.4.5 PERF - Recettes nettes perçues sur loyers / surfaces mises en location à des tiers

Période	Euros
2016	27,5
2017	24,6
2018	19,4
2019	30
2020	28,5
2021	30,2



1.6.4.6 PERF - Recettes perçues sur ventes d'actifs

Période	Euros
2016	862 000
2017	3 733 832
2018	2 735 150
2019	1 371 033
2020	1 388 000
2021	3 364 854



Les cessions réalisées en 2021 sont les suivantes :

- locaux 3 rue du château à Chambéry,
- terrains à Chambéry, Sainte Hélène sur Isère et Courchevel.

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.6.

« Adapter la gestion du patrimoine bâti aux exigences réglementaires et aux contraintes budgétaires »

Le Département poursuit sa politique pour l'accroissement de sa maîtrise foncière, l'optimisation des sites qu'il occupe, la valorisation des biens non-stratégiques, ainsi que la maintenance régulière et la mise aux normes de ses bâtiments, tout en s'adaptant progressivement pour intégrer les évolutions en cours du cadre réglementaire, notamment dans les domaines environnemental et énergétique.

Objectif politique	*1. Renforcer l'efficacité et l'efficience de l'action départementale*
Objectif stratégique	*1.7. Optimiser l'adéquation entre les besoins et les moyens techniques ou informatiques fournis*
Objectif opérationnel	*1.7.1. Diminuer la consommation d'énergie liée au patrimoine du Département*

FOCUS SUR ...

LES 3 OBJECTIFS DEVELOPPEMENT DURABLE PORTES PAR LE DEPARTEMENT

Dans un contexte où les enjeux climatiques et environnementaux pèsent de plus en plus lourd pour l'avenir, le Département s'est fixé 3 objectifs transversaux dans le cadre de son Plan énergie climat, déclinés notamment sur la performance thermique de son patrimoine bâti.
Malgré tout, les évolutions attendues des 3 indicateurs ne sont pas encore visibles, avec des programmes de travaux livrés fin 2021. À l'inverse, ils pâtissent d'un effet rebond après les baisses de consommations liées aux périodes de confinement de 2020, mais aussi de difficultés conjoncturelles d'approvisionnement et de renchérissement des coûts sur les équipements de génie climatique et électrique.

Objectif DD n°1 : réduire les consommations d'énergie

Année	MegaWh
2019	36 995
2020	34 274
2021	38 308

> +3.5% par rapport à 2019 (+11.8% par rapport à 2020, avec périodes de confinement)
Au-delà des objectifs fixés par le décret tertiaire, les investissements du plan pluriannuel intègrent systématiquement et anticipent les niveaux de performance thermique attendus, mais les travaux réalisés n'ont pas encore produit les effets escomptés.
De plus, un nouvel outil de suivi automatisé des consommations et factures d'énergie a été expérimenté en 2021 et sera déployé en 2022, afin de mieux maîtriser nos consommations et cibler les investissements nécessaires.

Objectif DD n°2 : réduire les émissions de gaz à effet de serre

Année	T.eq.CO2
2019	6 460
2020	5 974
2021	6 241

> -3.4% par rapport à 2019 (+4.5% par rapport à 2020, avec périodes de confinement)
Le diagnostic du patrimoine bâti réalisé en 2020 a permis de mettre en place des premières actions correctrices, dont la suppression progressive des chaufferies au fioul, en commençant en 2021 par les collèges de Bourg Saint Maurice, Le Châtelard et Yenne ainsi que les centres routiers de Bourg Saint Maurice et Chindrieux.
De plus, les contrats de fourniture sont assurés en « électricité verte » pour 31 sites depuis 2019 (compensée à 100% par la production d'énergies renouvelables).

Objectif DD n°3 : augmenter la part d'énergie renouvelable

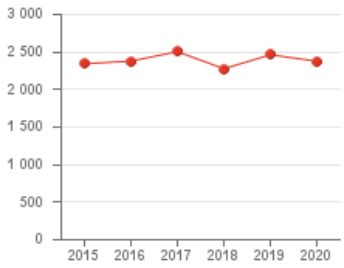
Année	%
2020	11.4
2021	11.4

21 sites dont 10 hors collèges sont raccordés à des réseaux de chaleur avec une part de bois énergie de 60 à 100%. De plus, le développement d'énergies renouvelables est systématiquement étudié dans les opérations conséquentes.
À ce titre, les projets suivants sont actuellement à l'étude :
- 2 installations photovoltaïques en toitures sur les bâtiments des Archives départementales à Chambéry, des Clapeys à Saint Jean de Maurienne ;
- centrales photovoltaïques sur 5 autres sites, avec l'élaboration d'un accord-cadre à bons de commandes dédié, pour la fourniture, la pose et la mise en service à plus grande échelle de générateurs photovoltaïques.

1.7.1.1 PERF - Dureté de l'hiver : degrés jours unifiés (DJU)

Période	Degrés
2015	2 344
2016	2 379
2017	2 504
2018	2 278
2019	2 463
2020	2 378

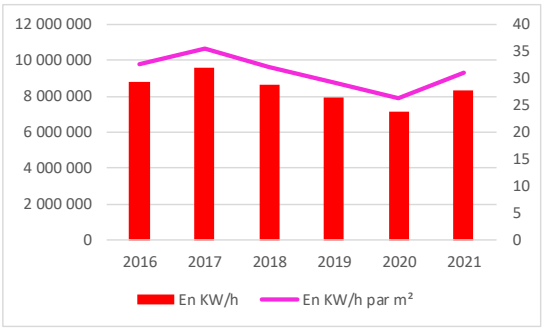
Données 2021 non transmises



Les degrés jours unifiés sont calculés par différence entre la température extérieure et une température de référence, afin de tenir compte de la rigueur de l'hiver ou de la chaleur de l'été.
On constate une relative stabilité depuis 2018, avec des conditions hivernales plutôt douces, malgré un début d'hiver 2021/2022 particulièrement rigoureux.

1.7.1.2 PERF - Consommation en chauffage des bâtiments (hors collèges)

Période	En KW/h	En KW/h par m²
2016	8 846 243	32,8
2017	9 624 107	35,64
2018	8 686 897	32,17
2019	7 921 976	29,34
2020	7 147 792	26,48
2021	8 375 153	31



Les consommations d'énergie pour le chauffage des bâtiments sont reparties à la hausse en 2021, marquant un effet rebond après les périodes de confinement liées à la crise sanitaire en 2020, mais aussi un début d'hiver particulièrement rigoureux.

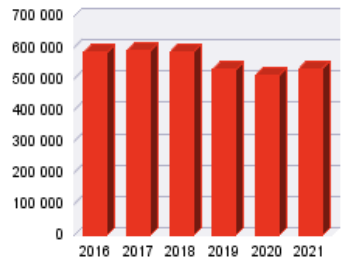
ÉNERGIE	2018		2019		2020		2021	
	KW/h	%	KW/h	%	KW/h	%	KW/h	%
Gaz/bio-propane	4 855 393	55.9	4 282 049	54.1	3 697 092	51.7	4 664 501	55.7
Fioul	1 652 834	19.0	1 567 543	19.8	1 500 000	21.9	1 436 740	17.2
SCDC	1794 000	20.6	1 743 000	22.0	1 620 000	22.7	1 971 000	23.5
Réseaux bois	190 217	2.2	225 000	2.8	230 700	3.2	229 412	2.7
Bois plaquettes/ granulés	194 453	2.2	104 384	1.3	100 000	1.4	73 500	0.9
TOTAL	**8 686 897**		**7 921 976**		**7 147 792**		**8 375 153**	

Baisse de la part des sites chauffés au fioul
(énergie fortement émissive de gaz à effets de serre)

Augmentation de la part des sites raccordés à des réseaux de chaleur
(peu émissifs de gaz à effets de serre : alimentés au bois à hauteur de 60 à 100%)

1.7.1.3 PERF - Montant des dépenses de chauffage (hors collèges)

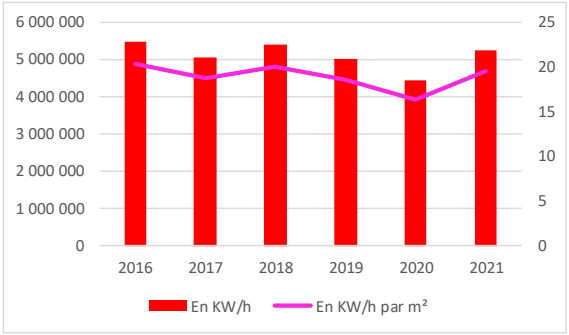
Période	Euros
2016	581 919
2017	586 491
2018	582 631
2019	526 853
2020	508 492
2021	529 350



L'augmentation des dépenses de chauffage en 2021 est liée à la reprise d'activité en présentiel et retrouve un niveau similaire à celui de 2019, après les confinements imposés par la crise sanitaire de 2020.
Les effets conjoncturels de la crise mondiale de l'énergie en cours ne devraient impacter les dépenses de chauffage qu'à compter de la saison de chauffe 2022-2023, avec un impact financier probablement très significatif (renouvellement en cours de l'accord-cadre d'achat de gaz naturel, indexation des cours du bio-propane sur celui des autres produits pétroliers, hausse des prix du fioul dans le cadre du nouvel accord-cadre…).

1.7.1.4 PERF - Consommation en électricité des bâtiments (hors collèges)

Période	En KW/h	En KW/h par m²
2016	5 483 222	20,3
2017	5 079 279	18,81
2018	5 418 840	20,07
2019	5 023 220	18,6
2020	4 438 479	16,44
2021	5 275 072	19,5

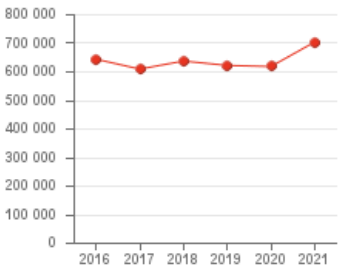


Les consommations d'électricité sont reparties à la hausse en 2021, dépassant les niveaux enregistrés avant les périodes de confinement liées à la crise sanitaire en 2020. Mais cette évolution est en partie liée à de nouveaux besoins, et notamment liés au confort d'été.

Transition totale de la flotte automobile à l'énergie électrique planifiée sur 5 ans
(18 bornes de recharge installées en 2021)

1.7.1.5 PERF - Montant des dépenses d'électricité

Période	Année
2016	644 688
2017	610 069
2018	638 311
2019	622 852
2020	619 043
2021	704 657

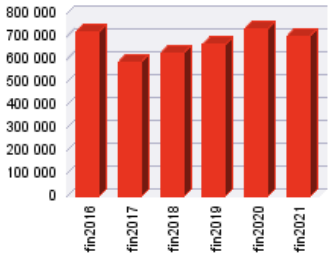


L'année 2021 est marquée par une forte hausse des dépenses en électricité, liée à deux évènements qui s'amplifieront encore en 2022 :
- la mise en service d'une partie de la flotte automobile électrique,
- une augmentation conjoncturelle qui va se poursuivre à plus long terme du coût de l'électricité.

Objectif opérationnel	1.7.2. Maitriser le coût de l'entretien ménager tout en garantissant la qualité de service

1.7.2.1 PERF - Montant des dépenses liées à l'entretien ménager externalisé

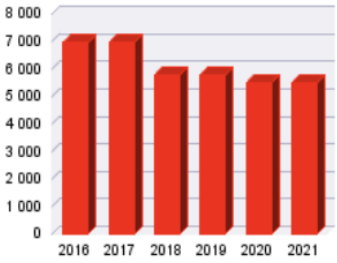
Période	Euros
fin2016	718 070
fin2017	586 214
fin2018	623 847
fin2019	660 706
fin2020	729 288
fin2021	697 189



Depuis plusieurs années, les dépenses d'entretien ménager externalisé augmentent du fait de la mobilisation des marchés pour pallier l'absentéisme d'agents départementaux, mais aussi pour renforcer le niveau de service en prévention du risque sanitaire liée à la Covid-19.

1.7.2.2 ACT - Nombre de m² nettoyés par les agents d'entretien du Département (hors collège)

Période	Mètres carré
2016	6 924
2017	6 924
2018	5 755
2019	5 755
2020	5 461
2021	5 461



Depuis 2020, seuls le château et le bâtiment de l'Esplanade (pour partie) sont entretenus par des agents départementaux, à raison de 3.5 ETP effectifs, et avec le soutien de prestations externes ponctuelles en remplacement des absences d'une partie de l'équipe.

Entretien ménager sain : utilisation exclusive de produits éco-labellisés issus de biotechnologies depuis 4 ans
(avec formation des personnels au nettoyage sain et aux postures adaptées pour prévenir les risques professionnels)

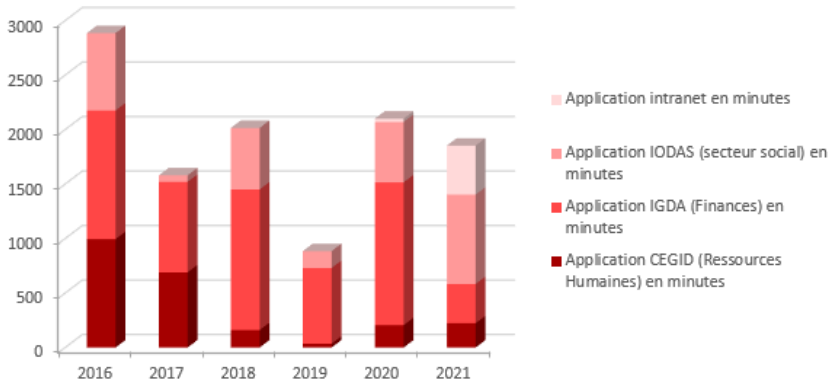
Objectif opérationnel	1.7.3. Disposer d'une infrastructure informatique robuste, performante et garantir la qualité de service à l'usager

Avec un effort particulier sur l'équipement en infrastructure physique du Département, la capacité de traitement numérique est conforme aux attendues. Une nouvelle salle informatique est par ailleurs en cours de mise en œuvre à l'ADRET, de sorte à libérer des locaux vétustes au château sur cette même fonction. Pour le reste, un travail en profondeur sur la sécurité des SI est en cours.

1.7.3.1 PERF - Indisponibilité programmée des applications CEGID (Ressources Humaines), IGDA (Finances), IODAS (Secteur social), Intranet

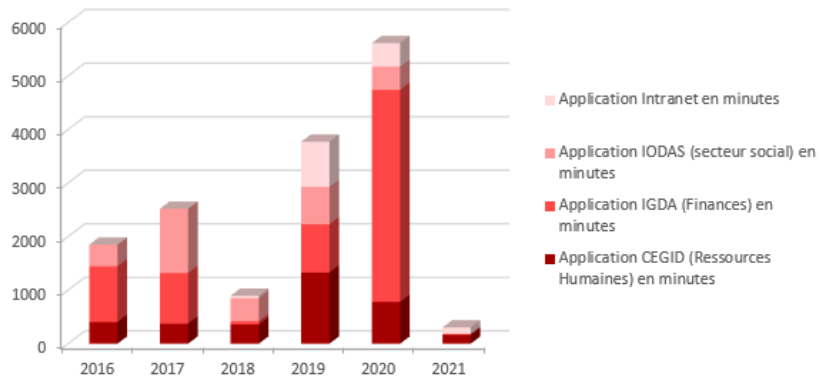
Période	Application CEGID (Ressources Humaines) en minutes	Application IGDA (Finances) en minutes	Application IODAS (secteur social) en minutes	Application intranet en minutes
2016	995	1180	710	0
2017	690	830	60	0
2018	160	1290	565	0
2019	35	695	155	0
2020	205	1310	555	30
2021	223	360	820	450

La poursuite du travail de maintenance des systèmes informatiques induit une année 2021 avec une légère baisse du taux d'indisponibilité des systèmes d'information. A noter que certaines évolutions logicielles sont menées en dehors des heures ouvrées.



1.7.3.2 PERF - Indisponibilité non-programmée des applications CEGID (Ressources Humaines), IGDA (Finances), IODAS (Secteur social), Intranet

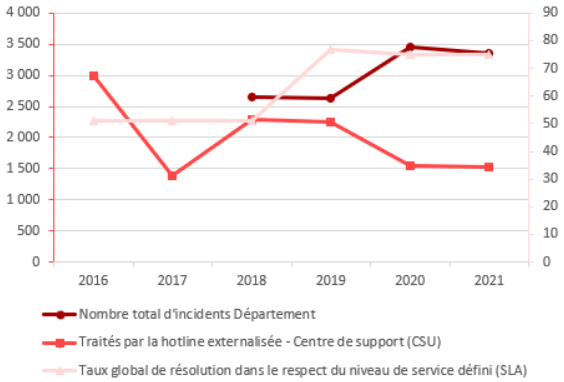
Période	Application CEGID (Ressources Humaines) en minutes	Application IGDA (Finances) en minutes	Application IODAS (secteur social) en minutes	Application Intranet en minutes
2016	405	1040	405	0
2017	375	945	1200	0
2018	360	60	430	45
2019	1330	900	700	840
2020	780	3960	435	438
2021	166	18	0	120



S'agissant de l'indisponibilité non-programmée du SI, l'année 2021 a été marquée par une très forte disponibilité du système d'information en générale, la DSI n'ayant pas eu à déplorer d'incident significatif.

1.7.3.3 ACT - Nombre d'incidents traités et taux global de résolution dans le respect du niveau de service défini (SLA)

Période	Nombre total d'incidents Département	Traités par la hotline externalisée - Centre de support (CSU)	Taux global de résolution dans le respect du niveau de service défini (SLA)
2016		2 992	51
2017		1 391	51
2018	2 647	2 299	51
2019	2 625	2 241	77
2020	3 451	1 551	75
2021	3 356	1 537	75



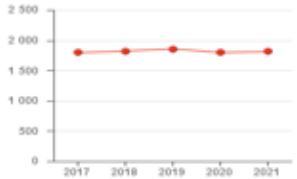
Le nombre d'incidents, stabilisé autour de 2 incidents par poste et par an, est très raisonnable. De nombreux incidents restent liés à la perte, par l'utilisateur, de son mot de passe. Par ailleurs, près de 2000 incidents ont pu être résolus par les équipes de la DSI en direct, les autres l'ayant été par la hotline externalisée.
De plus, le travail de refonte des engagements de niveaux de service (SLA) est initié et améliore significativement la situation. Les engagements de la DSI sont donc très majoritairement atteints.

Objectif opérationnel	***1.7.4. Doter les agents du Département en équipements informatiques fiables et performants***

Les agents du Département disposent d'équipements informatiques fiables et performants, du fait de l'attention particulière portée par la DSI à ce sujet.

1.7.4.1 ACT - Nombre d'ordinateurs pour le Département (hors collèges)

Période	Nombre
2017	1 800
2018	1 827
2019	1 865
2020	1 803
2021	1 817



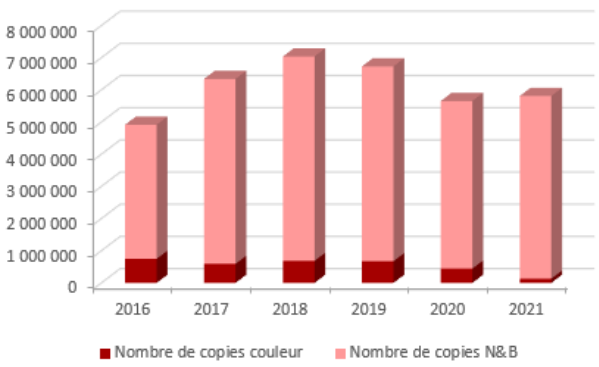
Du fait de la crise sanitaire et du besoin massif pour le télétravail, le nombre de postes de travail, bien que stable globalement, a évolué et se décompose désormais de 68% de PC portables / ultraportables et 32% de postes fixes.

Objectif opérationnel	1.7.5. Optimiser les impressions

Les impressions au sein du Département traduisent un certain retard dans la dématérialisation des activités. Un effort particulier des services est attendu dans les années à venir sur ce sujet.

1.7.5.2 PERF - Nombre total de copies couleur et N&B réalisées

Période	Nombre de copies couleur	Nombre de copies N&B
2016	746 569	4 169 968
2017	592 628	5 747 465
2018	683 579	6 354 963
2019	672 267	6 055 875
2020	444 604	5 209 980
2021	131 751	5 678 274

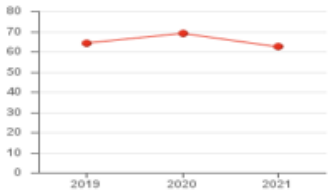


Les volumes d'impressions au sein du Département restent importants, avec 5,8 millions de pages imprimées, malgré le recours important à la dématérialisation des activités et la crise sanitaire, qui a induit un télétravail généralisé.

Objectif opérationnel	1.7.6. Respecter l'avancement des projets selon le calendrier établi en début de chaque année

1.7.6.2 PERF - Taux d'avancement des projets inscrits au Schéma Directeur des Systèmes d'Information 2017-2021 (SDSI)

Période	Taux
2019	64,4
2020	69,2
2021	62,5



L'année 2021 correspond à la dernière année d'exécution du SDSI 2017-2021. 104 projets y sont référencés pour le service de la DSI directement concerné (SEPOM). A la fin du SDSI (fin 2021), 3 projets sur 5 environ sont terminés ou en cours.

Direction des bâtiments et moyens généraux

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.7. 😐

« Optimiser l'adéquation entre les besoins et les moyens techniques ou informatiques fournis »

Les 3 objectifs développement durable sont des enjeux forts et ambitieux pour la gestion du patrimoine bâti départemental, sur la réduction des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre, et sur l'augmentation de la part d'énergies renouvelables. Les bases sont posées pour atteindre ces objectifs :

- études de faisabilité et premiers investissements réalisés en 2020/2021 (suppression progressive du recours au fioul, développement d'installations photovoltaïques en toitures…),
- expérimentation d'un suivi automatisé des consommations de fluides en 2021 pour déploiement en 2022,
- création d'un service dédié mis en place début 2022.
- raccordement systématique des installations aux réseaux de chaleur urbains,
- consultation pour la valorisation de certificats d'économie d'énergie pour les travaux d'efficacité énergétique réalisés.

Malgré tout, ces mesures n'ont pas encore eu le temps de produire des effets visibles, et ce d'autant moins que la reprise d'activité après les périodes de confinements liées à la crise sanitaire 2020 marque un net effet rebond sur les consommations d'énergie.

Direction des systèmes d'information

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.7. ☺

« Optimiser l'adéquation entre les besoins et les moyens techniques ou informatiques fournis »

Les agents du Département disposent d'un équipement informatique ayant des performances très satisfaisantes.

Par ailleurs, la DSI poursuit sa stratégie de modernisation et de dotation en équipements portable et en smartphones, avec notamment le développement des solutions de visioconférence, le travail de renouvellement des infrastructures de production, ainsi que la refonte à venir de son datacenter.

Objectif politique	***1. Renforcer l'efficacité et l'efficience de l'action départementale***
Objectif stratégique	***1.8. Garantir la sécurité technique et juridique du SI du Département***

Objectif opérationnel	***1.8.1. Garantir la capacité du Département à relancer son SI depuis un secours en cas d'attaque cybercriminelle majeure***

En 2020, le nombre de ransomwares sur des organismes publics ou privés a augmenté de 255% et 80% de ces attaques proviennent d'emails frauduleux.
Pour 2021, le Département a donc entrepris de nombreuses actions sur la sécurisation : mesures de protection (sensibilisation des agents, audit technique, amélioration de la protection antivirus, ...), de défense (durcissement de la configuration des outils de sécurité), de résilience (procédure de secours) ainsi que de mesures organisationnelles (PSSI, Charte administrateur, Homologation SSI des téléservices, …).

Objectif opérationnel	***1.8.2. Garantir le respect de la règlementation en matière de protection des données personnelles***

Dès 2017, le Département a nommé son délégué à la protection des données (DPD ou DPO) pour mener à bien sa mise en conformité au RGPD. 260 traitements contenant de la donnée à caractère personnel ont été identifiées à ce jour et sont inscrits au registre RGPD imposé par la CNIL.

Les agents du Département sont accompagnés par le Délégué dans toutes leurs démarches de conformité au règlement européen, aussi bien lors de la passation des marchés que dans le conseil au quotidien.

Le Délégué a également la charge du registre d'exercices des droits des personnes qui font la demande d'accès à leurs données. Il doit enregistrer les demandes et répondre aux personnes concernées dans les délais imposés par la RGPD.

Direction des systèmes d'information

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.8. 😐

« Garantir la sécurité technique et juridique du SI du Département »

<u>Protection des données (RGPD)</u> :
Le niveau de protection des données et surtout l'information obligatoire à faire aux personnes se sont nettement améliorés. Les traitements à risques sont identifiés et font l'objet d'une attention particulière. Tous les agents ne sont toutefois pas au même niveau d'information et de connaissance, ce qui qualifie le niveau d'atteinte de l'objectif comme étant 'améliorable'.

Objectif politique	*1. Renforcer l'efficacité et l'efficience de l'action départementale*
Objectif stratégique	*1.9. Offrir aux usagers les services du Département selon les modalités souhaitées*

Objectif opérationnel	*1.9.1. Développer la mise à disposition de téléservices aux usagers*

L'année 2020-2021 a vu développer des projets de téléservices aux usagers dans le domaine social dont le 1er dédié à la MDPH est programmé pour une mise en service 2023 via le portail CNSA.
Hormis le pôle social, les autres pôles ne sont pas demandeurs de téléservices et le SEPOM n'a pas pu non plus correctement investir ce domaine en devant prioriser d'autres sujets.

Objectif opérationnel	*1.9.2. Contribuer par les outils numériques à la transformation de la collectivité et mettre davantage l'accent sur la relation aux usagers*

Une réflexion a été menée courant 2021, et aboutira à la création en mai 2022 d'un laboratoire de Transformation, d'Innovation et de Modernisation dont une des activités sera de répondre au mieux à cet objectif opérationnel.

Direction des systèmes d'information

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.9. ☹

« Offrir aux usagers les services du Département selon les modalités souhaitées »

Un travail important est à prévoir durant les années à venir s'agissant des modalités proposées d'accès aux services du Département. En effet, la mise en place de téléservice au sein du Département reste limitée, et il convient d'accélérer dans cette évolution les années à venir.

Objectif politique	*1. Renforcer l'efficacité et l'efficience de l'action départementale*
Objectif stratégique	*1.10. Evaluer l'empreinte carbone numérique de la collectivité et contribuer à sa réduction*

Objectif opérationnel	*1.10.1. Etablir l'empreinte carbone numérique de 2022*

Un travail très important est à l'œuvre visant à évaluer l'empreinte carbone numérique de la DSI en 2022, ce qui induit l'évaluation du Beges de chaque équipement acquis.

Direction des systèmes d'information

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.10. ☺

« Evaluer l'empreinte carbone numérique de la collectivité et contribuer à sa réduction »

Dans le cadre des objectifs environnementaux de baisse des émissions de gaz à effet de serre, la DSI a pour objectif dans un premier temps de mesurer les gaz à effet de serre du scope 3 lié à son activité. Par ailleurs, le choix des équipements acquis comprend une part d'évaluation de ce bilan, de sorte que les équipements les plus vertueux soient avantagés au moment de la mise en concurrence dans les marchés publics.
L'année 2022 sera la première année où un bilan numérique de scope 3 sera réalisé, ce qui permettra de mieux objectiver le poids du numérique dans le bilan du Département.

4. PERSPECTIVES ET AJUSTEMENTS

Direction des systèmes d'information

Eu égard à la période en cours, la DSI du Département a pu travailler durant l'année 2021 à l'accompagnement des agents dans l'emploi d'une nouvelle solution de visioconférence, facilitant les échanges entre les agents du Département, dans un contexte où le télétravail s'intensifie au sein des services. La sécurité des systèmes d'information est également un axe sur lequel la DSI se concentre, de sorte à réduire le risque d'une crise informatique majeure.

Le Département de la Savoie poursuit par ailleurs le développement de la gestion électronique des documents. Enfin, grâce aux facultés numériques nouvelles de partage de parc automobile, la DSI a piloté en 2021 la stratégie de modernisation, d'électrification et de rationalisation des véhicules légers au sein du Département. Cette démarche permet d'améliorer l'empreinte carbone de la collectivité, ainsi que les objectifs de développement durable.

Direction des bâtiments et moyens généraux

La DBMG s'inscrit au cœur des ambitions départementales pour faire face aux enjeux climatiques, en améliorant la performance de son patrimoine bâti. Le service dédié créé début 2022 sera en charge de piloter cette stratégie pour réduire les consommations d'énergie, réduire les émissions de gaz à effet de serre induites, et augmenter la part d'énergies renouvelables, notamment avec le déploiement des nouveaux outils de suivi des consommations expérimentés en 2020/2021.

En revanche, cette démarche s'inscrit dans un contexte mondial inflationniste, tant au niveau des énergies, que dans le secteur des travaux publics, avec des coûts d'équipements et matières premières en hausse, et des carnets de commande des entreprises en saturation, ce qui imposera en 2022 une nouvelle révision des échéances et des montants inscrits au Plan pluriannuel d'investissements.

Direction des finances, du pilotage de gestion et des affaires juridiques

La formalisation des processus s'est poursuivie, à la faveur du déploiement de la démarche d'expérimentation de la certification des comptes. Cet axe de renforcement du contrôle interne a été complété à partir de 2021 par l'engagement dans l'élaboration d'une cartographie et d'un plan de maîtrise de risques. La démarche, pilotée et accompagnée par la DFIPAJ, concerne l'ensemble des services du CD 73 (approche globale des risques et non pas uniquement comptables et financiers). Certains organigrammes fonctionnels sont également formalisés. Afin de préparer cette nouvelle étape, 215 personnes ont été formées au management des risques sur 2020/2021 au sein de la collectivité. Elles sont ainsi en capacité de participer activement à la démarche de maîtrise des risques, qu'il s'agisse d'identifier, de coter, de valider ou de prioriser les risques, ou encore de proposer des mesures d'amélioration de la maîtrise du risque.

Par ailleurs, avec le soutien du Commissaire aux Comptes du Département, le travail de renforcement de la qualité comptable se poursuivra et devrait notamment donner lieu à une remise à plat des inventaires physiques et comptables.
La démarche de performance donnera lieu, dès 2022 à l'engagement d'une actualisation et d'une adaptation de la segmentation stratégique et des arbres d'objectifs et d'une démarche de gestion des données plus adaptée.
Le travail engagé de refonte de la nomenclature des achats, de biens et de services, permettra, à partir de 2022, la poursuite de l'établissement d'une cartographie des achats départementaux.

Pôle Social - Secrétariat général

Les priorités sont les suivantes :
La stabilisation d'un service juridique et expertise, le développement d'une polyvalence entre agents et une réflexion sur la répartition des rôles entre directions thématiques, SG et DFIPAJ en matière juridique.
Le pilotage du projet de déménagement à Curial.
En matière informatique : la relance de projets stoppés, la conduite d'une étude sur le décisionnel, l'informatisation de la PMI, le déploiement du modèle accueil de IODAS, la refonte du référentiel ASE….
La poursuite de la mobilisation du pôle sur la certification des comptes et la qualité comptable et des prévisions budgétaires.
En matière RH : le suivi des enveloppes de masse salariale, le développement d'outils pour renforcer l'attractivité des métiers (accueil de stagiaires et apprentis, faire connaitre nos métiers…) dans un contexte de tension de plus en plus forte sur nos recrutements, une meilleure fluidité des relations avec la DRH, la participation au changement de SIRH.
L'animation des réseaux internes : référents administratifs, régisseurs, comptables….

Pôle solidarités territoriales - Secrétariat général

La priorité du secrétariat général du Pôle des solidarités territoriales reste d'anticiper et d'optimiser la mise en œuvre des procédures à respecter et les méthodes de travail entre les services opérationnels et les services supports (toutes thématiques confondues), de manière à ce que les projets se réalisent dans les temps impartis et dans les meilleures conditions possibles.
Il s'agit bien pour l'équipe de s'intégrer aux projets des directions, en s'adaptant aux besoins des uns et des autres.
L'accompagnement au changement reste également fondamental, ainsi que l'incitation à l'amélioration continue.
En 2022 l'accent va de nouveau être mis sur l'animation de réseaux au sein du pôle aussi bien en matière d'exécution comptable et budgétaire qu'en matière de communication et d'intranet.

Pôle Aménagement - Secrétariat général

Le Secrétariat Général de l'Aménagement a pour perspectives l'optimisation de l'accompagnement des services dans les thématiques qui lui incombent (géomatique, communication opérationnelle, commande publique, comptabilité, contentieux…etc.) et la poursuite de l'effort de simplification des processus :

- Accompagnement des Maisons Techniques du Département dans l'intégration de nouvelles missions (maintenance des bâtiments dont les collèges
- Mise en place du Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS) et du nouveau Système d'Information Géographique (SIG)
- Plan de communication auprès des usagers sur la sécurité des agents des routes
- Inclusion numérique des agents des centres routiers et des collèges
- Poursuite du déploiement et de l'animation de réseaux de partage de pratiques professionnelles, etc.

Les efforts consacrés à la modernisation des pratiques restent soutenus et seront poursuivis, dans la mesure des moyens alloués.



Sécurité et incendie

RAPPORT D'ACTIVITÉ

ET DE PERFORMANCE 2020/2021

Commissions d'élus : **1ère commission**

Directions concernées :

- **Pôle Aménagement – Direction de l'environnement**
- **Pôle Ressources et moyens – Direction des finances du pilotage de gestion et des affaires juridiques**

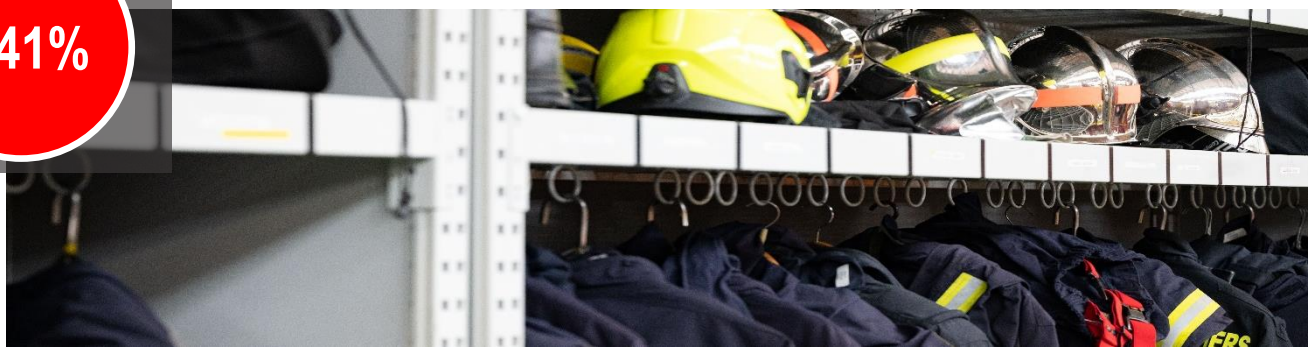


SOMMAIRE

SYNTHESE 93
1. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Contexte et enjeux 94
2. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Moyens dédiés à la politique 97
3. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Analyse de l'activité et de la performance des dispositifs 98
4. PERSPECTIVES ET AJUSTEMENTS 101

5,41%

SYNTHESE - POLITIQUE SÉCURITÉ ET INCENDIE



Le Département participe au financement du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) de la Savoie par une contribution de fonctionnement et une subvention d'investissement pour les opérations immobilières.

Contexte

Le SDIS de la Savoie est organisé en 9 bassins opérationnels intégrés aux bassins de vie. Son maillage territorial repose sur 80 Centres d'Incendie et de Secours (CIS) et 9 postes avancés saisonniers. Le financement du fonctionnement du SDIS est assuré pour l'essentiel par les contributions du Département (57%), des communes et des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI).

L'activité 2021 est marquée, comme en 2020, par le contexte sanitaire induit par l'épidémie de la Covid-19, qui a modifié les comportements humains, et a donc impacté à la baisse l'activité opérationnelle du SDIS73.

Après une baisse de - 19,8% en 2020, le nombre d'interventions a augmenté de +1,7%, loin des équilibres habituels. Cela a nécessité de mobiliser ses ressources de manière différente, notamment en contribuant aux actions de dépistage et en participant aux centres de vaccination.

Principales réalisations

- Mise en place d'une convention pluriannuelle de partenariat signée le 24 janvier 2021 entre le Département et le SDIS de la Savoie fournissant un cadre pour la mise en œuvre des réformes multiples à engager par le SDIS ;
- Poursuite des projets de construction ou de réhabilitation sur les centres de secours prévus dans la programmation 2017/2024, à laquelle ont été intégrés 3 nouveaux projets à financer sur les années 2021 et 2022 : Les Ménuires, Saint-François-Longchamp et Grésy-sur-Isère ;

Enjeux

- Assurer un financement optimisé des services d'incendie et de secours.



Chiffres et indicateurs clés

SDIS de la Savoie :

29,63 M€ de participation au fonctionnement en 2021 (+3,36%)

1,5 M€ de subventions d'investissement pour les opérations immobilières en 2021

2 397 sapeurs-pompiers dont **1 932** volontaires et **465** professionnels

103 personnels administratifs et techniques spécialisés

28 298 interventions en 2021 (+1,7% après -19,8% en 2020)

Perspectives de l'action départementale en quelques mots …

La convention pluriannuelle de partenariat pour la période 2021 à 2023 a pour vocation de fournir un cadre pour la mise en œuvre des réformes nécessaires, en donnant au SDIS de la Savoie la visibilité budgétaire pour ce faire. Ces mesures de réforme se traduisent néanmoins par des impacts budgétaires conséquents sur ces 3 exercices, dont l'essentiel du financement est supporté par le Département. La convention est également constituée d'engagements et d'objectifs donnés au SDIS73, en particulier s'agissant de la mise en œuvre de réformes structurelles de son organisation opérationnelle. Ces dispositions ont été adoptées par le Conseil départemental lors de sa réunion du 18 décembre 2020.

1. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Contexte et enjeux

Cadre juridique et institutionnel

Le service départemental d'incendie et de secours est un établissement public créé dans chaque département, chargé de la prévention, de la protection et de la lutte contre les incendies. Il concourt, avec les autres services et professionnels concernés, à la protection et à la lutte contre les autres accidents, sinistres et catastrophes, à l'évaluation et à la prévention des risques technologiques ou naturels ainsi qu'aux secours d'urgence.

Dans le cadre de ses compétences, il exerce les missions suivantes :
- 1° La prévention et l'évaluation des risques de sécurité civile ;
- 2° La préparation des mesures de sauvegarde et l'organisation des moyens de secours ;
- 3° La protection des personnes, des animaux, des biens et de l'environnement ;
- 4° Les secours et les soins d'urgence aux personnes ainsi que leur évacuation, lorsqu'elles sont victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes, présentent des signes de détresse vitale ou de détresse fonctionnelle justifiant l'urgence à agir.

Le SDIS est placé pour emploi sous l'autorité du Maire ou du Préfet, agissant dans le cadre de leurs pouvoirs respectifs de police.

Le SDIS de la Savoie est administré par un Conseil d'administration composé de 14 représentants du Département, de 3 représentants des communes et 5 représentants des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) compétents en matière de secours et de lutte contre l'incendie. Le Conseil d'administration peut être présidé par le Président du Conseil départemental ou l'un des membres du Conseil d'administration désigné par le Président du Conseil départemental.

La Présidence du SDIS de la Savoie est assurée par Mme Brigitte BOCHATON, Conseillère départementale, qui a succédé, le 16 juillet 2021, à M. Arthaud-Berthet, Conseiller départemental.

Le financement du SDIS est assuré pour l'essentiel par des contributions financières des Communes, des EPCI et du Département. L'alinéa 1 de l'article L. 1424-35 du Code général des collectivités territoriales dispose que « la contribution du Département au budget du Service départemental d'incendie et de secours est fixée, chaque année, par une délibération du Conseil départemental au vu du rapport sur l'évolution des ressources et des charges prévisibles du service au cours de l'année à venir, adopté par le Conseil d'administration de celui-ci ». Il est précisé que l'augmentation de la participation des communes et EPCI est limitée à l'évolution de l'indice des prix à la consommation.

En 2021, le SDIS de la Savoie comptait :
- ✓ 103 personnels administratifs et techniques spécialisés,
- ✓ 465 Sapeurs-Pompiers Professionnels (SPP), dont 8 au Service de Santé et de Secours Médical (SSSM),
- ✓ 1 932 Sapeurs-Pompiers Volontaires (SPV) hors double statut, dont 112 au SSSM.

Le SSSM compte 120 personnels : 22 médecins, 67 infirmiers, 4 pharmaciens, 3 vétérinaires, 8 experts psychologues, 5 diététiciens, 1 maïeuticien, 1 sophrologue, 1 kinésithérapeute, 8 SPP.

Le SDIS recrute environ 310 sapeurs-pompiers saisonniers pour le renfort des centres de secours pendant 7 mois pour les saisons d'hiver et d'été et pour la surveillance des plages (par conventions facturées avec les communes).

Il compte 147 Jeunes Sapeurs-Pompiers répartis dans 11 sections.

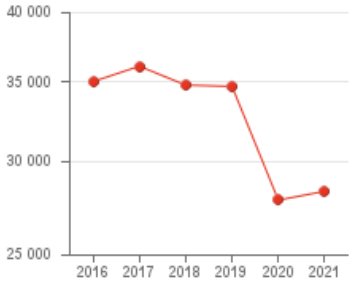
Le SDIS de la Savoie est organisé en 9 bassins opérationnels intégrés aux bassins de vie. Son maillage territorial repose sur 80 Centres d'Incendie et de Secours (CIS) et 9 postes avancés saisonniers.

Bilan opérationnel 2021

L'année 2021, comme celle de 2020, a connu avec l'épidémie de la COVID-19, une crise sanitaire mondiale sans précédent. Cette crise, avec la fermeture des remontées mécaniques lors de la saison hivernale 2020-2021 et le 3ème confinement (du 6 avril au 3 mai 2021) décidés en France, a profondément modifié l'activité opérationnelle du SDIS 73 ainsi que les équilibres habituels, conduisant à mobiliser les ressources du SDIS 73 de manière différente.

Il convient donc de lire le présent bilan opérationnel à la lumière de l'impact sociétal de la pandémie COVID-19 qui a fortement modifié les comportements humains, entrainant une diminution de l'activité habituelle des SDIS et ayant également un impact sur la disponibilité du volontariat.

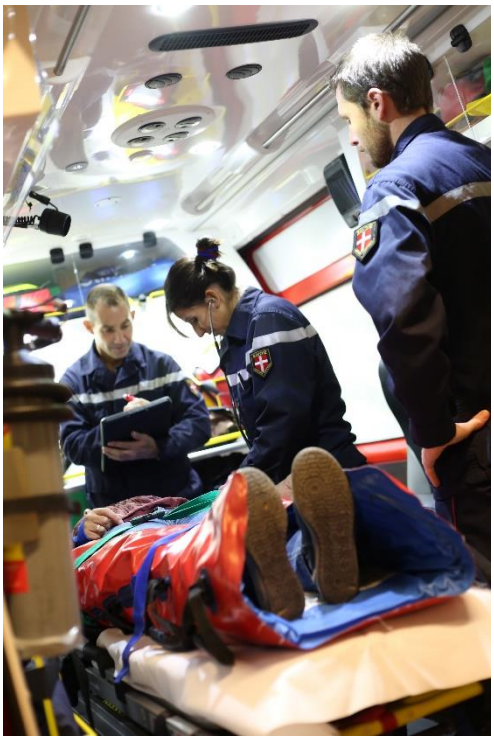
Période	Nombre
2016	35001
2017	36067
2018	34767
2019	34684
2020	27815
2021	28298



En 2021, 144 623 appels ont été traités (397 appels par jour), générant 28 298 interventions (+ 1,7%) par 32 450 sorties de secours (+ 3,5%). Chaque intervention génère 1,15 sorties de secours, c'est-à-dire l'engagement d'un second CIS dans 15% des interventions.
En 2020, 142 560 appels avaient été traités (soit 391 appels par jours), générant 27 815 interventions par 31 352 sorties de secours.
En 2019, 162 927 appels avaient été traités (soit 446 appels par jour), générant 34 684 interventions par 39 426 sorties de secours.

Ces interventions concernent 24 400 victimes secourues en 2021 (24 100 en 2020 et 30 160 en 2019), soit + 1,1%, et portent principalement sur :
- les secours à personnes : 79% (80% en 2020 et 2019) mais 66% de la ressource opérationnelle (69% en 2020),
- les incendies : 6% (7% en 2020 et 6% en 2019) mais 16% de la ressource opérationnelle (17% en 2020),
- les accidents de la circulation : 7% (6% en 2020 et 2019) mais 11% de la ressource opérationnelle (9% en 2020),
- les opérations diverses : 6% (6% en 2020 et 7% en 2019) mais 5% de la ressource opérationnelle (4% en 2020),
- les risques naturels et technologiques : 2% (1% en 2020 et 2019) mais 2% de la ressource opérationnelle (1% en 2020).

9,6% des interventions sont "hors missions" et sont en grande partie facturées (9% en 2020 et 10,1% en 2019).
Les interventions ont lieu principalement de jour (63%) pour 37% de nuit, comme en 2020. Les pics d'activité se situent entre 11h et 12h puis entre 16h et 19h.



En raison de la crise sanitaire (fermeture des remontées mécaniques), l'impact de la saisonnalité sur l'activité opérationnelle est beaucoup plus faible que les années précédentes. Les centres de secours de montagne, qui ont habituellement une activité marquée en hiver, n'ont assuré que 13% du total des interventions (- 7 pts par rapport à la saison hivernale précédente 2019-2020).
33% de l'activité opérationnelle a eu lieu durant les mois de la saison d'hiver de décembre à mars, contre 38% en 2020.
Le service s'est réorganisé en ajustant à la baisse ses effectifs de SP saisonniers pour offrir aux stations un niveau de couverture adapté, afin de compenser notamment l'absence de service des pistes et les carences des sociétés de transports sanitaires privés.

Le taux de sollicitation des sapeurs-pompiers (ratio nombre d'heures d'intervention / nombre d'heures de garde et astreinte) est de 5% (4,4% en 2020 et 5,6% en 2019). Il présente également des disparités selon les bassins opérationnels (les BO de Chambéry/Chartreuse et Aix/Chautagne présentant un ratio respectivement à 12,7% et 8,7% en 2021 (11,9% et 7% en 2020).
Les sapeurs-pompiers volontaires assurent 63 % de la réponse opérationnelle (62% en 2020 et 64% en 2019).
86% des départs sont réalisés en moins de 10 minutes (86% en 2020 et 88% en 2019). Le délai moyen d'arrivée sur les lieux est de 15min 27sec (pour 14min 47sec au niveau national en 2020).

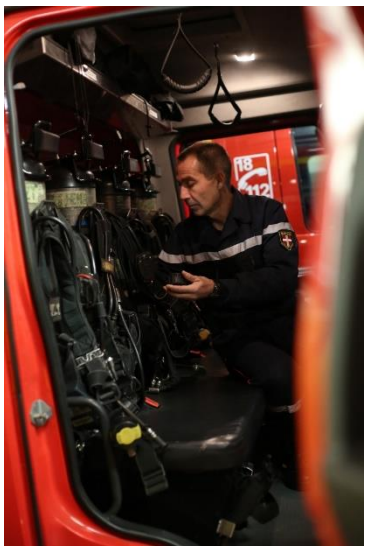
Enfin, concernant l'adaptation de la réponse du SDIS face à l'épidémie de Covid-19, la stratégie a consisté, comme en 2020, à se rendre utile au service des territoires par des actions coordonnées avec une vision et une réalisation en interservices sur trois axes :

- ✓ au niveau des secours, le SDIS73 a réalisé 509 transports Covid-19, réels ou supposés (1 130 en 2020), dont 71% en urgence (76% en 2020) et 29% en carence (24% en 2020) ;
- ✓ dans les actions de dépistage avec la formation des personnels sapeurs-pompiers aux prélèvements et la constitution d'une équipe de médiateurs : 150 agents formés pour 73 actions de dépistage représentant 4 100 prélèvements (5 actions de dépistage et 755 prélèvements en 2020). Le service a également assuré la coordination de la réponse opérationnelle au profit de l'ARS en coordonnant les équipes de prélèvements du SDIS et des associations de sécurité civile ;
- ✓ en soutien à la vaccination, avec l'ensemble de la communauté des soignants et avec les collectivités : formation des personnels à la vaccination ; pilotage, coordination et participation au fonctionnement du Mégacentre de Chambéry de SavoieExpo à partir du 6 avril 2021 (190 000 injections réalisées) ; participation aux centres de vaccination de Modane, Yenne, Albertville, La Rochette et Moûtiers à partir du 6 mars 2021.

Orientations et objectifs stratégiques du SDIS73 dans le cadre de la convention pluriannuelle de partenariat pour la période 2021 à 2023

Lors de la séance du 18 décembre 2020, le Conseil départemental a approuvé la convention pluriannuelle de partenariat pour les exercices 2021 à 2023 portant, notamment, sur la participation du Département au fonctionnement du SDIS, la subvention du Département au financement des opérations immobilières et la collaboration entre les services du Département et du SDIS73.

Cette convention, signée le 24 janvier 2021, a pour vocation de fournir un cadre pour la mise en œuvre des réformes multiples à engager par le SDIS de la Savoie en lui donnant la visibilité budgétaire pour ce faire, notamment l'évolution du taux de l'indemnité de feu (de 19% à 25%) et la refonte du temps de travail des sapeurs-pompiers professionnels (SPP).



Les orientations et objectifs à atteindre d'ici la fin de l'exercice 2023 pour le SDIS73 sont les suivants :

- sortir du risque contentieux et sécuriser le SDIS73 et ses agents,
- maintenir une performance opérationnelle de qualité en recourant à la création des postes indispensables et en entreprenant des réformes devant permettre de limiter l'impact financier,
- instaurer une clause de revoyure à l'horizon 2023 pour analyser les performances et résultats obtenus.

Sur la base de ces objectifs, les réformes et actions à engager au cours des 3 prochaines années sont les suivantes :

- sur les aspects règlementaires :
  - supprimer le versement de la prime de logement,
  - supprimer le dépassement de la durée légale du travail,
- sur les aspects opérationnels :
  - réviser, sur l'exercice 2021, les deux documents structurants opérationnels, le SDACR et le RO, notamment en réévaluant les Potentiels Opérationnels Journalier (POJ) des centres de secours (effectifs jour/nuit, haute/basse saison, effectif plancher égal effectif plafond, …),
  - renforcer la sollicitation du potentiel d'heures d'astreinte/disponibilité,
  - consolider la synergie opérationnelle entre les centres de secours,
  - recruter 40 agents (estimation) sur la période (2021 : 20 postes / 2022 : 10 postes / 2023 : 10 postes).

L'ensemble de ces mesures se traduit par des impacts budgétaires conséquents, dont l'essentiel du financement est supporté par le Département, au travers de l'évolution des montants prévisionnels des contributions du Département au budget du SDIS73 suivants :

	Rappel 2020	2021	2022	2023
Montant en M€	28 672 000 *	29 992 109	31 258 093	32 091 857
Evolution en %	+ 1,41 %	+ 4,60 %	+ 4,22 %	+ 2,67 %

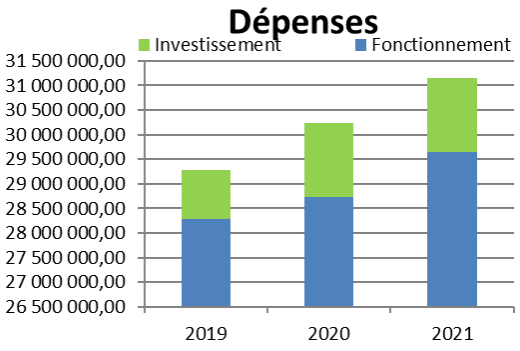
* non compris un complément de 50 000 € pour financer le diagnostic organisationnel, juridique et financier

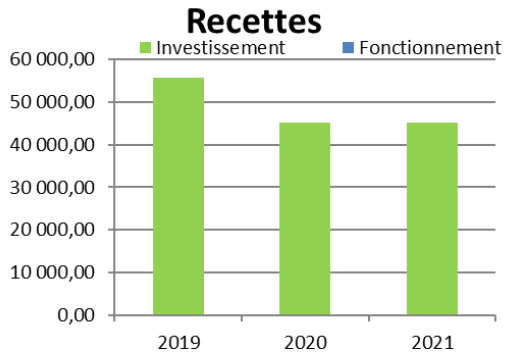
2. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Moyens dédiés à la politique

Moyens financiers par secteurs budgétaires de 2019 à 2021

Dépenses Par politique	CA 2019		CA 2020		CA 2021 données au 22 février 2022	
	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement
	28 285 500,00	1 000 000,00	28 735 500,00	1 500 000,00	29 643 166,75	1 500 000,00
Dépenses par section	**28 285 500,00**	**1 000 000,00**	**28 735 500,00**	**1 500 000,00**	**29 643 166,75**	**1 500 000,00**
	total année : 29 285 500,00		**total année : 30 235 500,00**		**total année : 31 143 166,75**	

Recettes Par politique	CA 2019		CA 2020		CA 2021 données au 22 février 2022	
	Recette Fonctionnement	Recette Investissement	Recette Fonctionnement	Recette Investissement	Recette Fonctionnement	Recette Investissement
	0,00	55 691,13	0,00	45 044,09	0,00	45 044,13
Recettes par section	**0,00**	**55 691,13**	**0,00**	**45 044,09**	**0,00**	**45 044,13**
	total année : 55 691,13		**total année : 45 044,09**		**total année : 45 044,13**	







Moyens humains par secteurs en 2019 - 2020 - 2021

(Moyenne des équivalents temps pleins (ETP) sur l'année, effectifs rémunérés)

Politique	Secteur politique	Pôle	Direction	Nombre d'ETP moyens annuels		
				2019	2020	2021
SECURITE INCENDIE	Sécurité incendie	PRMD	DFIPAJ	0,05	0,1	0,1
		PAD	DE	0,1	0,1	0
	Sous-total du secteur			0,15	0,2	0,1
TOTAL tous effectifs pour la politique				0,15	0,2	0,1

Commentaire général sur l'ensemble des moyens alloués (financier, RH, technique…) :

La politique Sécurité et incendie consiste essentiellement à assurer un financement optimisé du SDIS de la Savoie, lequel est pleinement compétent et autonome pour organiser et assurer les missions qui lui sont dévolues par la loi. Elle ne nécessite pas de moyens humains propres au sein du Département, en dehors du suivi financier du SDIS de la Savoie assuré par le service expertise financière et contrôle externe, qui y consacre 0,1 ETP.

3. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Analyse de l'activité et de la performance des dispositifs

Arbre des objectifs

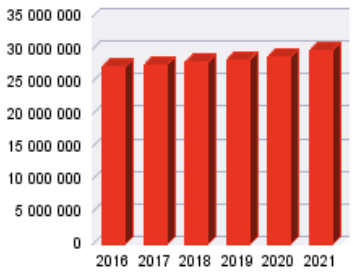
OBJECTIFS POLITIQUES	OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS
1. Contribuer au financement de la sécurité des populations et des territoires	1.1 Permettre le fonctionnement des services d'incendie et de secours dans des conditions financières maitrisées	1.1.1 Contenir la progression de la participation financière du Département au fonctionnement du SDIS dans les limites fixées contractuellement
		1.1.2 Plafonner durablement la participation annuelle du Département au financement des équipements nécessaires aux services d'incendie et de secours dans le cadre d'une programmation immobilière pluriannuelle

Objectif politique	***1. Contribuer au financement de la sécurité des populations et des territoires***
Objectif stratégique	***1.1. Assurer un financement optimisé des services d'incendie et de secours***

Objectif opérationnel	***1.1.1. Contenir la progression de la participation départementale au financement du fonctionnement du SDIS dans les limites fixées contractuellement***

1.1.1.1 PERF - Evolution de la participation départementale au fonctionnement du SDIS

Période	Euros
2016	27 200 000,00
2017	27 472 000,00
2018	27 872 000,00
2019	28 272 000,00
2020	28 722 000,00
2021	29 634 666,75





La contribution de fonctionnement du Département représente :
- 57 % du total des contributions publiques (Communes-EPCI + Département),
- 50 % des recettes réelles de fonctionnement.

Après une forte progression de 900 K€ en 2015 en raison des effets de la réforme du temps de travail des Sapeurs-Pompiers Professionnels (SPP), conduisant le SDIS à solliciter davantage les Sapeurs-Pompiers Volontaires (SPV) et à recruter 20 SPP supplémentaires et 10 SP emplois d'avenir en 2015, la progression de la participation du Département au budget de fonctionnement du SDIS a pu être contenue, malgré le plein effet de cette réforme, notamment par :

- des économies de gestion et un taux d'exécution favorable du budget qui ont permis de ne pas exécuter comptablement une provision constituée au titre de cette réforme ;
- le changement de mode de gestion de la Prestation de Fidélité et de Reconnaissance (PFR), avec la fin du système de gestion par capitalisation au profit d'une prise en charge en direct sur le budget du SDIS. Cette évolution a généré une économie cumulée sur 2016 et 2017 de près de 780 K€. Il faut toutefois noter que la loi de finances pour 2017 a opéré, à ce titre, un prélèvement de l'ordre de 0,5 M€ sur la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) du Département de la Savoie.

De 2017 à 2020, la progression de la contribution du Département est stabilisée à + 400 000 € chaque année, en raison des économies de gestion réalisées par le SDIS et du développement de pistes de financement propres (fonds européens) qui n'ont toutefois pas le caractère de ressources durables.

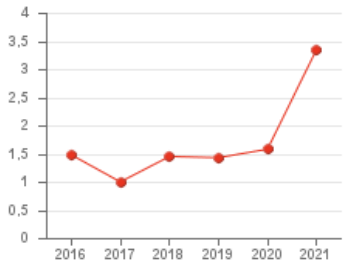
La provision précitée de 820 K€ sera partiellement exécutée en 2020 (pour environ 300 K€) afin de financer la revalorisation du taux de l'indemnité de feu (de 19% à 25%), en application du décret n° 2020-903 du 24 juillet 2020.

La contribution du Département en 2020 comprend une somme exceptionnelle de 50 000 € afin de mener un diagnostic organisationnel, juridique et financier du Service.

Initialement fixée à 29 992 000 € en 2021, la participation du Département a été exécutée à hauteur de 29 634 666,75 €, soit une économie de 357 333,25 € résultant du décalage de la création de certains postes de SPP sur la fin d'année.

1.1.1.2 PERF - Taux de progression de la participation départementale au fonctionnement du SDIS

Période	Taux
2016	1,49
2017	1,01
2018	1,46
2019	1,44
2020	1,59
2021	3,36



La progression de la participation du Département a pu être contenue depuis 2016 au regard du contexte décrit précédemment.

La croissance de la participation du Département est à mettre en corrélation avec le taux d'évolution plafonné de la participation des communes et EPCI de 1 % en 2016, 0,8 % en 2017, 1 % en 2018, 1,9 % en 2019, 1% en 2020 et 0,6% en 2021.

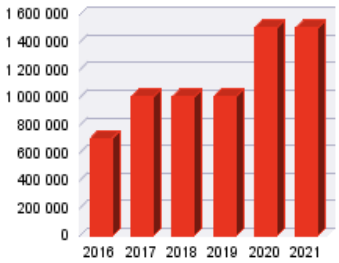
Bien que stabilisée en valeur à + 400 000 € par an à compter de l'exercice 2017, le taux d'évolution de la participation départementale demeure au-delà du plafond de 1,2% fixé par le contrat financier signé avec l'Etat le 29 juin 2018, soit + 1,59 en 2020 (+ 1,41% hors contribution exceptionnelle) après + 1,44 % en 2019 et + 1,46 % en 2018. L'application de ce contrat dit « de Cahors » a néanmoins été suspendue en 2020.

Attendue à + 4,60 % en 2021, la progression a été limitée à + 3,36 % du fait du décalage sur la fin d'année des recrutements prévus.

Objectif opérationnel	***1.1.2. Plafonner durablement la participation annuelle du Département au financement des équipements nécessaires aux services d'incendie et de secours dans le cadre d'une programmation immobilière pluriannuelle***

1.1.2.1 PERF – Evolution de la subvention d'équipement départementale au financement des investissements dans les centres d'incendie et de secours

Période	Euros
2016	700 000
2017	1 000 000
2018	1 000 000
2019	1 000 000
2020	1 500 000
2021	1 500 000



La subvention d'équipement du Département, affectée au financement des opérations de constructions, réhabilitations, rénovations et extensions des Centres d'Incendie et de Secours (CIS), représente :

- 50% du coût HT pour une opération immobilière liée à un Centre de Secours Principal (CSP), un Centre de Secours (CS) ou un Centre de Secours de Montagne (CSM) ;
- 30% du coût HT pour une opération immobilière liée à un Centre de Première Intervention (CPI) ou une Section.

La programmation pluriannuelle établie par le SDIS de la Savoie pour la période 2017/2024 faisait état de projets importants avec des besoins de financement conséquents correspondant à leur mise en œuvre immédiate :

- poursuite du projet de construction du CSP de Sud Lac et du projet de restructuration du CSP de Chambéry,
- engagement de nouvelles opérations sur les CIS des Echelles (restructuration), La Plagne (construction en VEFA) et Aix-les-Bains (restructuration).

Lors de sa séance du 20 octobre 2017, le Conseil départemental a notamment décidé de compléter son dispositif, en validant le principe du recours à l'emprunt par le SDIS de la Savoie pour financer le besoin budgétaire complémentaire non couvert par la subvention d'investissement départementale annuelle et d'approuver, par conséquent, le principe selon lequel une part de la subvention d'investissement départementale annuelle versée au SDIS de la Savoie finance le remboursement de la part de capital de l'emprunt à mobiliser selon les caractéristiques suivantes :

- un montant définitif déterminé au plus juste du besoin, avec une mobilisation en une ou plusieurs tranches,
- une affectation au financement des opérations conduites sur les CIS Les Echelles, La Plagne et Aix-les-Bains,
- un remboursement sur une durée de 6 ans au maximum, sans dépasser le 31 décembre 2023.

Le SDIS de la Savoie a ainsi mobilisé un volume global d'emprunt de 1 727 043 €, dont une première tranche en 2018 d'un montant de 1 099 979 € et une seconde tranche en 2019 d'un montant de 627 064 €.

Lors de sa séance du 21 février 2020, le Conseil départemental a décidé de réajuster le montant de la subvention d'équipement allouée au SDIS de la Savoie de 1 M€ à un montant de 1,5 M€ afin de tenir compte de l'état d'avancement des projets et de l'évolution du coût réel des opérations.

Ces projets sont réalisés ou en cours de réalisation. Toutefois, s'agissant du projet d'Aix-les-Bains, qui a évolué d'une restructuration du site vers une reconstruction complète de la caserne sur un autre terrain en fonction du projet d'implantation de l'hôpital, les décisions concernant ce dernier n'ont pas encore été prises (échéances de réalisation en 2028/2029). Le concours d'architecte a été engagé en vue d'une attribution début 2022 et d'un lancement des études, afin d'aboutir à un engagement des travaux fin 2023 / début 2024.

Trois nouveaux projets ont émergé en 2020 pour une réalisation rapide sous maîtrise d'ouvrage communale principalement dans le cadre de bâtiments dits « complexes » à affectations multiples : Les Ménuires, Saint-François-Longchamp et Grésy-sur-Isère.

Dans la mesure où les besoins financiers liés à l'opération sur le CSP d'Aix-les-Bains pouvaient être décalés d'une année par rapport aux hypothèses initiales, ces 3 opérations ont pu faire l'objet d'un financement dans le cadre de l'enveloppe de subvention de 1,5 M€ allouée par le Département, sur les années 2021 et 2022.

Lors de sa séance du 19 novembre 2021, la Commission permanente a approuvé la répartition de la subvention d'équipement de 1,5 M€ inscrite par le Conseil départemental lors de sa séance du 18 décembre 2020 de vote du Budget primitif 2021, entre les opérations immobilières arrêtées dans le cadre de sa programmation pluriannuelle établie pour 2017/2024, intégrant 3 nouveaux projets précités.

CIS	Nature des travaux	Utilisation de la subvention	Montant définitif 2021
Chambéry	Extension restructuration	Financement direct	219 937,54 €
Sud Lac	Construction	Financement direct	742 465,20 €
Aix-les-Bains	Extension restructuration	Remboursement emprunt en capital	161 599,59 €
		Financement direct	35 737,96 €
Les Echelles	Extension restructuration	Remboursement emprunt en capital	39 551,84 €
		Financement direct	62 832,82 €
La Plagne	Construction	Remboursement emprunt en capital	105 608,81 €
Les Belleville (Les Ménuires)	Restructuration	Financement direct	132 266,24 €
		TOTAL	**1 500 000 €**

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.1. 😐

« Assurer un financement optimisé des services d'incendie et de secours »

Le dispositif de financement des CIS instauré en 2017, au regard de la programmation pluriannuelle du SDIS de la Savoie pour 2017/2024, a permis de donner de la visibilité budgétaire au SDIS pour lui permettre de réaliser des projets structurants, tout en maitrisant le cadrage budgétaire avec une subvention d'un montant annuel de 1 M€, revalorisée de + 500 000 € en 2020 pour tenir compte de l'évolution de la nature de certains projets.

Le Département a demandé au SDIS de la Savoie de mener un diagnostic organisationnel, juridique et financier du Service dans un contexte d'accroissement des charges, en vue de la mise en place d'un conventionnement pluriannuel intégrant des objectifs de performance partagés.
La convention pluriannuelle de partenariat signée le 25 janvier 2021 pour la période 2021 à 2023 a pour vocation de fournir un cadre pour la mise en œuvre des réformes nécessaires, en donnant au SDIS de la Savoie la visibilité budgétaire pour ce faire. La convention est également constituée d'engagements et d'objectifs donnés au SDIS73, en particulier s'agissant de la mise en œuvre de réformes structurelles de son organisation opérationnelle.
L'ensemble des mesures de réforme du SDIS73 se traduit néanmoins par des impacts budgétaires conséquents sur ces 3 exercices, dont l'essentiel du financement sera supporté par le Département.
Ces dispositions ont été adoptés par le Conseil départemental lors de sa réunion du 18 décembre 2020.

4. PERSPECTIVES ET AJUSTEMENTS

Un diagnostic organisationnel, juridique et financier du Service a été conduit en 2020, préalablement à la mise en place d'un conventionnement pluriannuel traduisant les conséquences financières des orientations à mettre en œuvre sur les 3 prochaines années, tout en intégrant des objectifs de performance partagés. Cela devrait permettre à terme de contenir la progression de la contribution annuelle du Département au fonctionnement du SDIS (pénalisée par le plafonnement légal de la contribution du bloc communal au financement du SDIS, dont la suppression supposerait une évolution des textes).

L'ensemble des mesures de réforme du SDIS73 se traduit néanmoins par des impacts budgétaires conséquents sur 3 exercices, dont l'essentiel du financement sera supporté par le Département.

Ces dispositions ont été adoptées par le Conseil départemental lors de sa réunion du 18 décembre 2020, avec une convention pluriannuelle de partenariat, signée le 25 janvier 2021, mise en place pour la période 2021 à 2023.

S'agissant du financement des CIS, le travail sur une nouvelle programmation immobilière à compter de 2024 est à engager.







Approche européenne

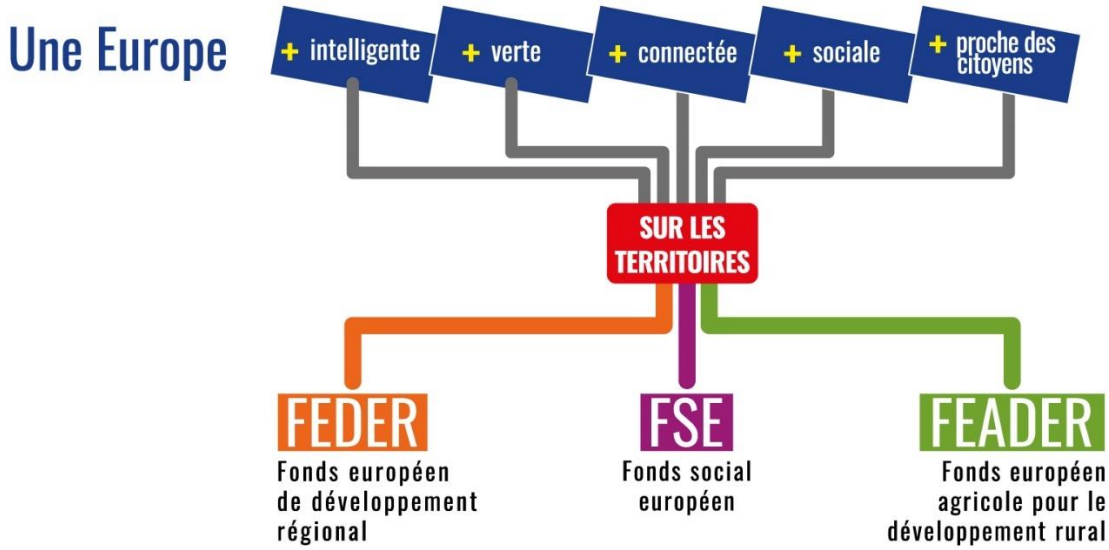
RAPPORT D'ACTIVITÉ

ET DE PERFORMANCE 2020/2021

Commissions d'élus : **1ère commission**

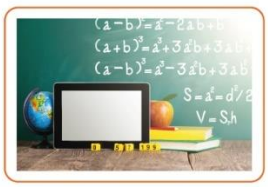
Direction concernée :

- **Pôle Solidarités territoriales – Direction des politiques territoriales**

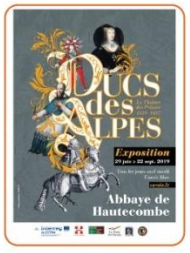


+concrètement en images :









© Adobe Stock - Réalisation PSTD-SG - Mars 2020

SOMMAIRE

SYNTHESE 105
1. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Contexte et enjeux 106
2. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Moyens dédiés à la politique 108
3. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Analyse de l'activité et de la performance des dispositifs 110
4. PERSPECTIVES ET AJUSTEMENTS 116

SYNTHESE - PROGRAMMES EUROPÉENS



Optimiser les politiques de solidarité sociale et territoriale du Département avec les fonds européens.

Contexte

L'année 2021 s'inscrit dans un contexte de chevauchement des deux périodes de programmation européennes à la fois dans une logique de continuité et d'adaptation à la crise sanitaire avec notamment les crédits du plan de relance de l'UE (REACT EU), de réalisation de la fin de la programmation 2014-2020, et d'une mobilisation importante dans le cadre des travaux d'élaboration de la programmation européenne 2021-2027.

La programmation européenne bénéficie aux territoires, mais également aux projets portés par le Département lui-même pour la mise en œuvre de ses politiques et de son programme d'actions (en matière d'insertion, d'actions patrimoniales et de numérique notamment).

Principales réalisations

- Réalisation des Plans Intégrés Territoriaux (PITER) et Thématiques (PITEM) dans lesquels le Département est impliqué en qualité de partenaire, pour un montant de retombées FEDER (Fonds Européen de Développement Régional) en Savoie de plus de 7 M€.
- Adaptation à la crise sanitaire et abondement à hauteur de 800 000 € de crédits REACT supplémentaires sur l'année 2022 dans le cadre de la subvention globale FSE permettant d'éviter une année de rupture entre les deux périodes de programmation européenne.
- Accompagnement à la réalisation d'opérations pour les 9 territoires labellisés « espace valléen », cumulant une enveloppe d'aide FEDER de près de 5,8 M€
- Accompagnement des 6 territoires labellisés « Groupes d'Acteurs Locaux » (GAL, dispositif LEADER) au travers d'une enveloppe de crédits spécifiques de 6,7 M€ du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER).

Chiffres et indicateurs clés

4,29 équivalents temps plein (ETP) (au sein de l'unité Europe du Service des Affaires Agricoles et Européennes), venant en appui à l'ensemble des services intervenant dans ce domaine.

74 M€ de fonds européens mobilisés sur le territoire de la Savoie au titre de la programmation 2014-2020, au profit de **2000** projets.

Plus de 9870 bénéficiaires d'une action d'insertion financée par les subventions globales FSE 2014-2021.

REACT : plan de relance de la commission européenne, à la suite de la crise COVID-19, accordant des crédits complémentaires sur la subvention globale FSE.

Enjeux

- Assurer le cofinancement de l'action départementale en matière de solidarité sociale, permettant ainsi une démultiplication des actions grâce aux fonds européens.
- Développer le financement d'actions du Département en matière de solidarité territoriale ou sociale par des fonds européens.
- Assurer un accompagnement technique pour le suivi et la mobilisation optimale des programmes européens.
- Garantir aux territoires l'effet levier des fonds européens par la mobilisation de crédits spécifiques "Europe" du Département.
- Dans la perspective de la prochaine période de programmation européenne 2021-2027, optimiser le résultat des concertations pour l'écriture des futurs cadres d'action des fonds européens.

Perspectives de l'action départementale en quelques mots …

L'année 2022 amorce le lancement effectif de la nouvelle période de programmation européenne 2021-2027, l'ensemble des programmes opérationnels ayant fait l'objet d'un dépôt auprès de la Commission européenne, leur mise en œuvre effective interviendra dès l'été 2022.

Afin d'accroître l'efficacité de l'action départementale, l'offre de services mise en place au sein de l'unité affaires européennes se précise. L'objectif visé est de faciliter la mobilisation de financements européens en faveur des projets portés par la collectivité départementale et de renforcer son rôle de relai des territoires auprès des instances en charge de la mise en œuvre des programmes européens.

SAVOIE
LE DÉPARTEMENT

1. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Contexte et enjeux

Depuis 1989, la mobilisation des acteurs et territoires de la Savoie pour mobiliser des crédits européens est toujours plus importante.

La mobilisation des fonds européens sur le Département de la Savoie s'est faite historiquement au travers du programme Interreg Alcotra entre 1989 et 1993 et s'est ensuite diversifiée par la mobilisation de crédits liés à la politique de développement rural (via l'objectif 5b financé par le FEDER, le FEOGA - Fonds Européen d'Orientation et de Garantie Agricole - et le FSE entre 1994 et 1999, puis l'objectif 2 entre 2000 et 2006, le programme Leader).
La période de programmation 2007-2013 a vu une augmentation importante des retombées de l'ensemble des fonds que ce soit le FSE, le programme Alcotra, le FEDER régional et par la mise en place du POIA (Programme opérationnel interrégional massif Alpes) financé également par le FEDER pour atteindre sur la période 2007-2013, un total de près de 77 M€ de crédits européens mobilisés en Savoie.

L'année 2021 s'inscrit dans un contexte de chevauchement des deux périodes de programmation à la fois dans une logique de continuité et d'adaptation à la crise sanitaire avec notamment les crédits du plan de relance de l'UE (REACT EU), de réalisation de la fin de la programmation 2014-2020, et d'une mobilisation importante dans le cadre des travaux d'élaboration de la programmation européenne 2021-2027.

Pour la programmation 2014-2020, au 31 décembre 2021, il y a déjà plus de 74 M€ de fonds européens mobilisés en Savoie.

Crédits européens mobilisés en Savoie sur la période 2014-2020 (millions d'euros)

FEADER	Programme régional FEDER/FSE	Programme national FSE	FEDER ALCOTRA	POIA	Programme RHONE SAONE	TOTAL
30.6 M€	13,8 M€	7.7 M€	16.5M€	5.6M€	0,9 M€	**74.2M€**

Les fonds européens, au travers des différents programmes (Programme de coopération transfrontalière ALCOTRA, Programme Opérationnel Interrégional de massif Alpes - POIA, FSE national, FEDER/FSE régional, FEADER Leader), représentent un apport financier important pour la Savoie. Ils ont permis l'émergence de nombreux projets qui n'auraient sans doute pas vu le jour autrement. Au fil des campagnes de programmation, le Département s'est attaché à maintenir sa capacité à bénéficier et faire bénéficier le territoire savoyard et ses acteurs des programmes financés par l'Union Européenne. D'ores et déjà, ce sont ainsi plus de 74 millions d'euros de retombées financières qui ont été perçues en Savoie sur la période 2014-2020.

Ce résultat est le fruit d'une forte implication du Département que ce soit par sa participation aux instances de pilotage de programmes européens (ALCOTRA, POIA et FEDER régional), par la gestion en tant qu'organisme intermédiaire du volet inclusion du Fonds Social Européen, ou par la mise en œuvre de crédits spécifiques dédiés aux projets européens sur le territoire savoyard (Alcotra et Leader plus particulièrement).

Ces programmations bénéficient donc aux territoires, mais également au Département lui-même pour la mise en œuvre de ses politiques et de ses propres projets (en matière d'insertion et d'actions patrimoniales notamment). Elles s'inscrivent dans un objectif d'optimisation des politiques de solidarité sociale et territoriale du Département à travers les fonds européens. Elles ont également permis de tester de nouvelles approches territoriales que ce soit à travers les plans intégrés territoriaux ou thématiques dans le programme Alcotra (PITER/PITEM) ou les espaces valléens sur le programme Massif des alpes POIA.

Forte de ces résultats, et afin d'accroître l'efficacité de l'action départementale, une nouvelle offre de services a été mise en place au sein de l'unité « Europe » du Service des affaires agricoles et européennes. Les objectifs visés sont de faciliter la mobilisation de financements européens en faveur des projets portés par la collectivité départementale, et de renforcer le rôle du Département comme relai des territoires auprès des instances en charge de la mise en œuvre des programmes européens.

Tous les Sept ans, l'Union européenne révise sa stratégie d'attribution des fonds européens pour répondre aux enjeux des territoires et des populations. Les priorités thématiques de la période 2021 2027 sont fortement influencées par les annonces de la Commission européenne en faveur d'un pacte Vert pour l'Europe.

Ainsi pour la période de programmation 2021- 2027, la stratégie européenne est organisée autour de cinq objectifs stratégiques :

- Objectif stratégique 1 : Une Europe plus intelligente par l'encouragement d'une transformation vers une économie innovante et intelligente.
- Objectif stratégique 2 : Une Europe plus verte et à faible émission de carbone, par l'encouragement d'une transition énergétique propre et équitable, des investissements verts et bleus, de l'économie circulaire, de l'adaptation aux changements climatiques et de la prévention des risques.
- Objectif stratégique 3 : Une Europe plus connectée par l'amélioration de la mobilité et de la connectivité régionale aux TIC.
- Objectif stratégique 4 : Une Europe plus sociale mettant en œuvre le socle européen des droits sociaux.
- Objectif stratégique 5 : Une Europe plus proche des citoyens par l'encouragement du développement durable et intégré des zones urbaines, rurales et côtières au moyen d'initiatives locales.

Pour cette nouvelle période de programmation, la Région Auvergne Rhône alpes est reconduite dans son rôle d'autorité de gestion régionale des fonds FEDER, FSE+, FEADER, ainsi que sur le programme de coopération transfrontalier Alcotra.

Concernant le programme de massif des Alpes (ex POIA), celui-ci a été intégré dans le programme FEDER-FSE+ piloté par la Région Sud PACA comprenant un volet massif dédié aux espaces valléens.

A noter : En réponse à la crise de la pandémie de COVID-19, la Commission européenne a lancé en mai 2020 un Plan de relance européen intitulé, *« Next Génération EU ».* Ce plan a permis la mise en place, après négociations, du dispositif *REACT-EU***,** dont le règlement a été adopté le 23 décembre 2020 par le Parlement et le Conseil de l'Union européenne. La mise en œuvre du dispositif *REACT-UE* va permettre de fournir un soutien pour :

- Favoriser la réparation des dommages causés par la crise engendrée par la pandémie de COVID-19,
- Préparer une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie.

Un budget global de 47,5 milliards d'euros de fonds structurels européens va être consacré au dispositif de relance *REACT-UE* pour l'ensemble des États membres de l'Union européenne sur la période 2021-2022.

Pour le Département, Le plan de relance européen « REACT EU » a donné lieu à l'affectation de crédits supplémentaires auprès des Etats-membres afin de faire face à la crise suite à la pandémie Covid-19.

En qualité d'Organisme Intermédiaire gestionnaire d'une Subvention Globale FSE, le Département de la Savoie se voit allouer une enveloppe financière supplémentaire de 800 000 € par le Préfet de Région. Ces crédits supplémentaires seront adossés à la subvention globale actuelle 2018-2020. Ils devront être mobilisés en priorité pour des projets d'accompagnement global. Le taux d'intervention FSE pourra exceptionnellement atteindre 100%.

2. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Moyens dédiés à la politique

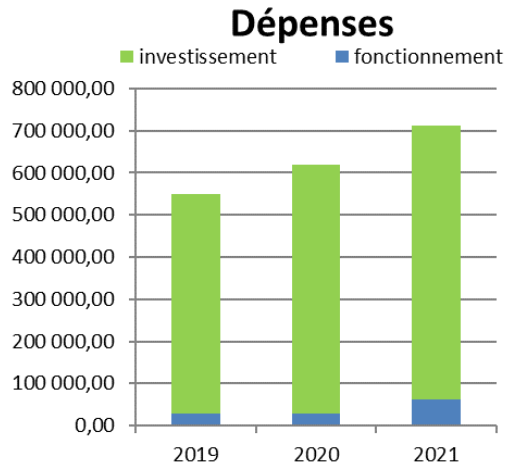
Moyens financiers par secteurs budgétaires de 2019 à 2021

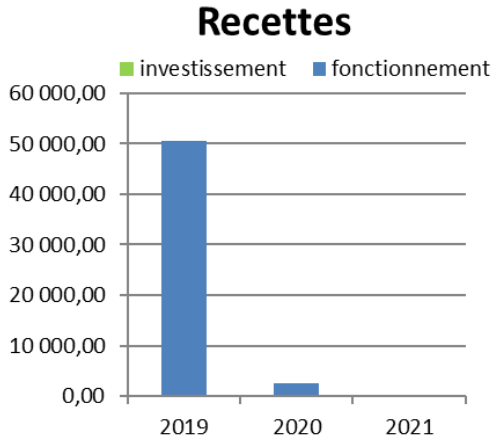
Secteurs budgétaires de la politique AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

SECTEURS BUDGETAIRES
PROCEDURES CONTRACTUELLES

Dépenses Par politique	CA 2019		CA 2020		CA 2021 données au : 02 Février 2022	
	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement
PROCEDURES CONTRACTUELLES	28 441,15	520 129,26	28 297,55	590 918,73	61 443,46	650 629,90
Dépenses par section :	**28 441,15**	**520 129,26**	**28 297,55**	**590 918,73**	**61 443,46**	**650 629,90**
	total année : 548 570,41		total année : 619 216,28		total année : 712 073,36	

Recettes Par politique	CA 2019		CA 2020		CA 2021 données au : 02 Février 2022	
	Recette Fonctionnement	Recette Investissement	Recette Fonctionnement	Recette Investissement	Recette Fonctionnement	Recette Investissement
PROCEDURES CONTRACTUELLES	50 441,27		2 494,00		0,00	0,00
Dépenses par section :	**50 441,27**		**2 494,00**		**0,00**	**0,00**
	total année : 50 441,27		total année : 2 494,00		total année : 0,00	



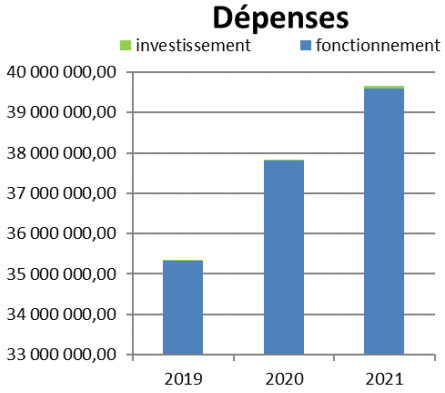


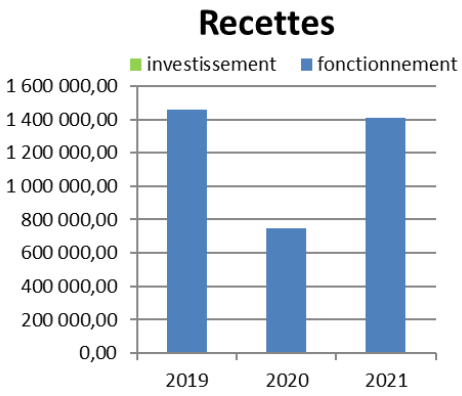
Secteurs budgétaires et non budgétaires de la politique SOCIAL COHESION

SECTEURS BUDGETAIRES
INSERTION PLAN DEPARTEMENTAL INSERTION

Dépenses Par politique	CA 2019		CA 2020		CA 2021 données au : 02 Février 2022	
	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement
INSERTION PLAN DEPARTEMENTAL	35 321 718,52	17 000,00	37 807 080,97	3 000,00	39 598 459,14	62 793,50
Dépenses par section :	**35 321 718,52**	**17 000,00**	**37 807 080,97**	**3 000,00**	**39 598 459,14**	**62 793,50**
	total année : 35 338 718,52		total année : 37 810 080,97		total année : 39 661 252,64	

Recettes Par politique	CA 2019		CA 2020		CA 2021 données au : 02 Février 2022	
	Recette Fonctionnement	Recette Investissement	Recette Fonctionnement	Recette Investissement	Recette Fonctionnement	Recette Investissement
	1 455 990,69	0,00	747 337,54	0,00	1 410 078,66	0,00
Dépenses par section :	**1 455 990,69**	**0,00**	**747 337,54**	**0,00**	**1 410 078,66**	**0,00**
	total année : 1 455 990,69		**total année : 747 337,54**		**total année : 1 410 078,66**	







Moyens humains par secteurs en 2019-2020-2021

(Moyenne des équivalents temps pleins (ETP) sur l'année, effectifs rémunérés)

Politique	Secteur politique	Pôle	Direction	Nombre d'ETP moyens annuels		
				2019	2020	2021
EAUPROPOECHENE	PROCEDURES CONTRACTUELLES (politique aménagement)	PSTD	DPT	2,75	4,24	4,24
	Sous-total du secteur			2,75	4,24	4,24
	INSERTION PLAN DEPARTEMENTAL INSERTION (politique cohésion sociale)	PSTD	DPT	0	0,05	0,05
	Sous-total du secteur			0	0,05	0,05
TOTAL tous effectifs pour la politique				2,75	4,29	4,29

Commentaire général sur l'ensemble des moyens alloués (financier, RH, technique ...) :

L'effectif « Métiers de l'Europe » du Service des Affaires Agricoles et Européennes est quasi entièrement cofinancé par des fonds européens (2 postes cofinancés à 92,5 % : animation et instruction Alcotra, 1 poste financé à plus de 50% dans le cadre de la subvention globale FSE, 1 poste de gestionnaire valorisé dans le cadre du suivi de plusieurs projets Alcotra).

A noter : suppression du poste d'instructeur au secrétariat conjoint porté par le Département suite au départ de l'agent en aout 2021.

Les objectifs visés par l'offre de services de l'unité affaires européennes sont de faciliter la mobilisation de financements européens en faveur des projets portés par la collectivité départementale, et de renforcer son rôle de relai des territoires auprès des instances en charge de la mise en œuvre des programmes européens.

3. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Analyse de l'activité et de la performance des dispositifs

Arbre des objectifs

OBJECTIFS POLITIQUES	OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS
1. Optimiser les politiques de solidarité sociale et territoriale du Département avec les fonds européens	1.1. Assurer le cofinancement de l'action départementale en matière de solidarité sociale par des fonds européens	1.1.1. Accompagner le développement d'actions par les territoires dans le cadre du Pacte Territorial d'Insertion par la mobilisation du FSE
		1.1.2. Maintenir le niveau d'intervention du Plan Départemental d'Insertion à travers la subvention globale FSE
	1.2. Assurer un accompagnement technique pour le suivi et la mobilisation optimale des programmes européens	1.2.1. Maintenir le nombre de projets qui émargent sur des fonds européens
		1.2.2. Améliorer la sécurisation des opérations et les recettes attendues
	1.3. Développer le financement d'actions du Département en matière de solidarité territoriale ou sociale par des fonds européens	1.3.1. Augmenter la diversification des fonds européens pour accompagner les projets du Conseil Départemental et permettre une mise en œuvre des politiques départementales avec des financements européens (logique d'optimisation financière)
	1.4. Garantir aux territoires l'effet levier sur les fonds européens par la mobilisation de crédits spécifiques "Europe" du Département	1.4.1. Accroître le nombre de projets savoyards mobilisant les crédits spécifiques "Europe" du Département

Objectif politique	***1. Optimiser les politiques de solidarité sociale et territoriale du Département avec les fonds européens***
Objectif stratégique	***1.1. Assurer le cofinancement de l'action départementale en matière de solidarité sociale par des fonds européens***

A noter : Une enveloppe complémentaire issue du plan de relance de l'UE, REACT s'élevant à 800 000 € supplémentaire sur la SG FSE ont rendu possible une programmation sur l'année 2022, afin d'éviter une année de rupture entre les deux périodes de programmation (2014-2020/ 2021-2027).

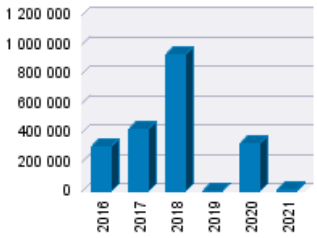
Objectif opérationnel	***1.1.1. Accompagner le développement d'actions par les territoires dans le cadre du Pacte Territorial d'Insertion par la mobilisation du FSE***

L'ensemble des retombées montre bien l'effet démultiplicateur du FSE qui permet d'avoir une politique de l'insertion et d'aider plus de structures et/ou plus intensément avec « peu » de crédits départementaux :

Pour les opérations « FSE-Territoires » : cela permet d'apporter un financement à des opérations qui n'auraient probablement pas pu recevoir de crédits du Département.

1.1.1.1 PERF - Montant de subventions programmé au titre du FSE sans contreparties du Département

Période	Euros
2016	302 344
2017	418 475
2018	927 476
2019	-
2020	320 343
2021	3 675

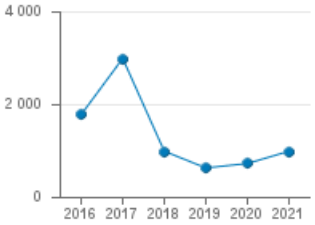


La programmation des opérations permettant l'accompagnement de projets infra-départementaux portés par d'autres structures (principalement intercommunalités) sans co-financement départemental issu du Programme départemental d'insertion permet d'agir sur les publics relevant du Département (Bénéficiaires du RSA et autres publics en situation de pauvreté) et se poursuit de façon continue.
La programmation des 13 opérations complémentaires sur l'année 2021 s'est faite fin 2020.

Pour la future période de programmation, un système d'autorisation d'engagement/crédits de paiement va être instauré afin de permettre une gestion budgétaire plus efficace.

1.1.1.2 PERF - Nombre de participants ayant bénéficié d'une action d'insertion financée par le FSE

Période	Nombre
2016	1 789
2017	3 000
2018	1 000
2019	640
2020	735
2021	1 000



Le nombre de participants aux actions d'insertion financées par le FSE constitue un résultat positif pour le Département, il est conforme aux prévisions du cadre de performance, malgré des retards parfois pris dans le démarrage des actions par les maîtres d'ouvrage.
L'atteinte des résultats de performance sur la période 2014-2016 (nombre de participants aux opérations) a permis le déblocage de la réserve de performance d'un montant de 373 000€ (6,6% de l'enveloppe FSE 2014-2020).

Objectif opérationnel	*1.1.2. Maintenir le niveau d'intervention du Plan Départemental d'Insertion à travers la subvention globale FSE*

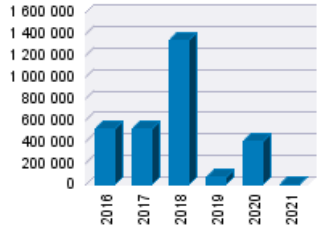
L'ensemble des retombées montre bien l'effet démultiplicateur du FSE qui permet d'avoir une politique de l'insertion et d'aider plus de structures et/ou plus intensément avec « peu » de crédits départementaux :

- Pour les « opérations du Programme Départemental d'insertion » : besoin de moins de crédits départementaux permettant ainsi de plus importantes subventions et/ou plus de projets bénéficiaires.

1.1.2.1 PERF - Montant de subventions programmées au titre du FSE/PDI* (effet levier)

**Programme Départemental d'Insertion*

Période	Euros
2016	511 455
2017	511 155
2018	1 335 329
2019	60 000
2020	395 105
2021	-



La programmation sur l'année 2021 ayant été effectuée en anticipation fin 2020, cela explique le taux nul.

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.1. ☺

« Assurer le cofinancement de l'action départementale en matière de solidarité sociale par des fonds européens »

Le Département de la Savoie agit en qualité d'Organisme Intermédiaire pour la gestion des subventions globales du Fonds Social Européen (FSE) depuis 2008. C'est à ce titre qu'il gère une subvention globale sous le contrôle de l'Autorité de Gestion Déléguée, à savoir la DREETS AURA (Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités), pour un montant de près de six millions d'euros sur la période 2014-2020.

Le plan de relance européen « REACT EU » a donné lieu à l'affectation de crédits supplémentaires auprès des Etats-membres afin de faire face à la crise suite à la pandémie Covid-19.
En qualité d'Organisme Intermédiaire gestionnaire d'une Subvention Globale FSE, le Département de la Savoie se voit allouer une enveloppe financière supplémentaire de 800 000 € par le Préfet de Région. Ces crédits supplémentaires seront adossés à la subvention globale actuelle 2018-2020. Ils seront mobilisés en priorité pour des projets d'accompagnement global. Le taux d'intervention FSE pourra exceptionnellement atteindre 100%.
Un avenant à la convention de subvention globale 2018-2020 va être proposé afin d'ouvrir ce nouvel axe d'intervention REACT (Axe 5). La programmation de ces opérations devra avoir lieu avant le 31/12/2022.

Dans le cadre de la nouvelle période de programmation européenne 2021-2027, les Départements vont pouvoir intervenir dans le cadre de la priorité 1 du programme opérationnel national FSE+ : « Insertion professionnelle et inclusion sociale des personnes les plus éloignées du marché du travail et des plus vulnérables ou des exclus ».
Le Département de la Savoie s'est vu confirmer par un courrier du 12 mars 2021 du Préfet de Région sa position d'Organisme Intermédiaire pour la période 2021-2027 sur le territoire savoyard.

En ce sens, le Département va se positionner pour déposer une candidature de subvention globale auprès de l'autorité de gestion déléguée. A ce jour, le montant de l'enveloppe FSE + qui sera allouée au Département n'a pas encore été notifié par le Préfet de Région.

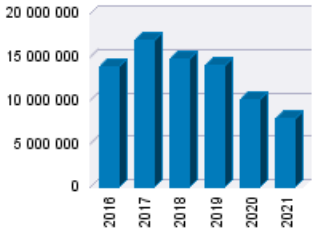
Objectif politique	*1. Optimiser les politiques de solidarité sociale et territoriale du Département avec les fonds européens*
Objectif stratégique	*1.2. Assurer un accompagnement technique pour le suivi et la mobilisation optimale des programmes européens*

Objectif opérationnel	*1.2.1. Maintenir le nombre de projets qui émargent sur des fonds européens*

La ligne de crédits spécifiques Europe du Département permet un effet levier très important (jusqu'à *4 sur le leader), Cette ligne de crédits spécifiques est fortement sollicitée par les territoires GAL leader, un peu moins sur les dossiers Alcotra en raison déjà du fort taux d'intervention du programme (85%).
A noter : seul département de la Région AURA à maintenir cette ligne de crédits spécifiques dédiée permettant l'émergence de projets qui n'auraient sans doute pas vu le jour sans cela.

1.2.1.1 ACT - Montant total des fonds européens programmés sur l'ensemble du territoire de la Savoie au titre du FEDER, du FSE, du FEADER

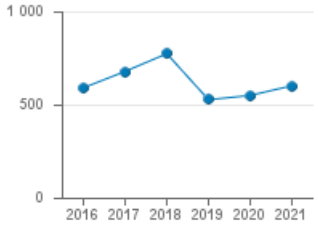
Période	Euros
2016	13 747 516
2017	16 781 070
2018	14 661 074
2019	13 925 201
2020	10 051 897
2021	7 847 016



L'année 2021 poursuit la continuité de la réalisation de la programmation 2014 – 2020, fortement poussée par les programmes FSE et FEADER.

1.2.1.2 ACT - Nombre de projets programmés sur l'ensemble du territoire de la Savoie au titre du FEDER, du FSE, du FEADER

Période	Nombre
2016	594
2017	682
2018	777
2019	530
2020	553
2021	605



Le nombre de projets programmés a continué de croitre en raison des opportunités de réaffections des crédits de fin de programmation et du plan de relance de l'UE, REACT en réponse à la crise sanitaire.

Objectif opérationnel	*1.2.2. Améliorer la sécurisation des opérations et les recettes attendues*

Dans le cadre de l'offre de service proposée par l'unité affaires européenne, l'une des missions est d'assurer la sécurisation des recettes sur le volet Alcotra et sur le FSE.

1.2.2.1 PERF - Montant des fonds européens programmés / habitants

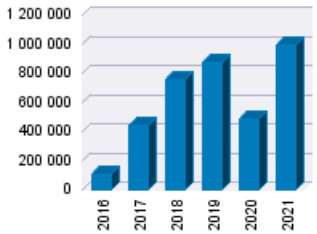
Période	Euros
2016	32
2017	39
2018	34
2019	31
2020	22
2021	18



Baisse du montant alloué par habitants en raison de la période de fin de programmation européenne.

1.2.2.2 PERF - Montant des recettes perçues par rapport au montant des recettes programmées (FEDER, FSE, FEDER Alcotra)

Période	Euros
2016	105896
2017	434741
2018	755018
2019	868724
2020	483188
2021	989795



La programmation 2014-2020 a démarré doucement et l'encaissement des recettes intervient souvent avec un décalage de plusieurs années après la réalisation des projets, ce qui explique cette variation importante.

FOCUS SUR

L'organisation de 2 webinaires par l'unité affaires européennes au sujet de la présentation de la nouvelle période de programmation européenne 2021-2027 :

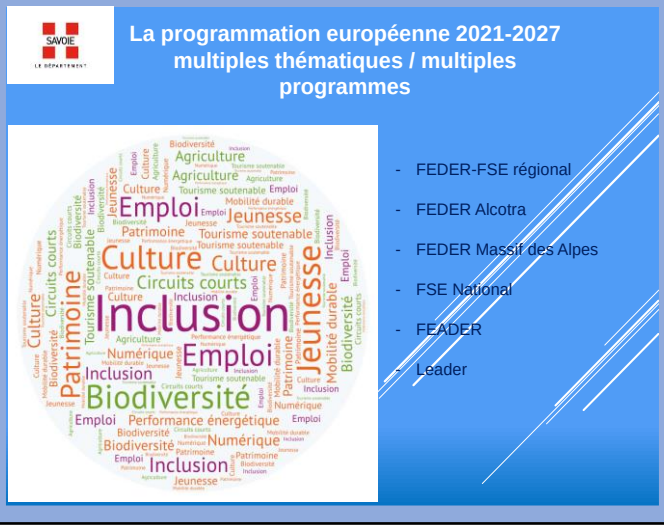
L'un à destination des directions interne de la collectivité et l'autre à destination des partenaires extérieurs du territoire

Un premier Webinaire réussi
Mardi 17 novembre 2020, ce sont 27 agents des différentes directions du Département qui ont participé au premier webinaire « vers une programmation européenne 2021-2027 ». Une séance d'information pour découvrir les financements européens mobilisables sur de nombreuses thématiques et l'accompagnement proposé par l'équipe de l'unité Europe.

Webinaire Europe : mardi 23 mars 2021 à destination du réseau Europe des territoires :
Ce sont une 30aine de partenaires acteurs des territoires et institutions qui ont participés au webinaire.

Des financements européens sont potentiellement mobilisables :
numérique, patrimoine, social, tourisme, risques, biodiversité, jeunesse, culture, alimentation, performance énergétique, … sont autant de thématiques qui peuvent bénéficier de financements européens.

Objectif : recenser l'ensemble des idées de projets, et présenter les différents financements européens pour la prochaine programmation 2021 2027, et préciser le rôle du Département.



Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.2. ☺

« Assurer un accompagnement technique pour le suivi et la mobilisation optimale des programmes européens »

Le Département, outre sa mission d'animation et de participation à la gouvernance des programmes, a développé depuis 2016 plusieurs nouvelles dynamiques de projets, appliquant le principe de la « culture de la recette » :

- Passerelle de La Balme (Programme Opérationnel Interrégional Rhône-Saône) – financement d'une opération de réalisation d'une passerelle de franchissement du Rhône entre la Balme et Virignin pour un montant FEDER de 200 000 € (programmé en 2018).
- plan numérique dans les collèges (programmé en 2020 dans la cadre du PO FEDER Régional) pour un montant de 775 000 €
- participation aux plans intégrés stratégiques du programme ALCOTRA (forte implication des services Tourisme et Patrimoine et du SDIS73) programmés en 2018 et 2019.

De nombreux dispositifs territoriaux sont suivis : espaces Valléens, LEADER, Investissements Territoriaux Intégrés (ITI FEDER) de Grand Chambéry et de Grand Lac, pour un potentiel de fonds européens de plus de 17 M€.

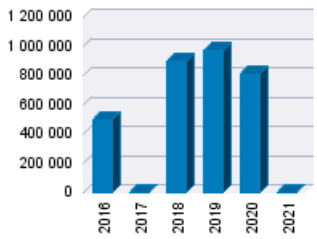
Objectif politique	***1. Optimiser les politiques de solidarité sociale et territoriale du Département avec les fonds européens***
Objectif stratégique	***1.3. Développer le financement d'actions du Département en matière de solidarité territoriale ou sociale par des fonds européens***
Objectif opérationnel	***1.3.1. Augmenter la diversification des fonds européens pour accompagner les projets du Conseil Départemental et permettre une mise en œuvre des politiques départementales avec des financements européens (logique d'optimisation financière)***

Pour mémoire : Délibération cadre votée lors du DOB 2020 précisant la stratégie retenue dans le cadre de la préparation des programmes 2021-2027 et le rôle du Département :

- ➔ Faire valoir les intérêts du Département et de ses territoires auprès des différentes autorités de gestion
- ➔ Maintenir des lignes de crédits spécifiques permettant un effet levier important
- ➔ Faire converger les politiques départementales et européennes afin de permettre des retombées financières importantes pour le département et ses territoires.

1.3.1.1 ACT - Montant des fonds européens programmés pour les projets dont la collectivité est partenaire

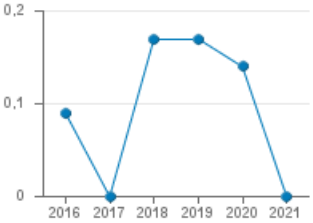
Période	Euros
2016	496 177
2017	-
2018	891 490
2019	963 050
2020	810 756
2021	-



Les montants de cet indicateur correspondent aux plans intégrés territoriaux (PITER) et thématiques (PITEM), pour lesquels le Département est impliqué en qualité de partenaire (le PITEM PACE avec la Direction des Archives, du Patrimoine et des Musées, le PITEM MITO avec la Direction des Politiques Territoriales et le PITER Graies lab avec la Direction des Politiques Territoriales), et 1 dossier d'assistance technique (poste d'instructeur à Turin au secrétariat conjoint du programme), l'année 2021 s'inscrit dans la poursuite de la réalisation des projets programmés les années précédentes.

1.3.1.1 PERF - Part des fonds européens programmés par rapport au budget global de la collectivité

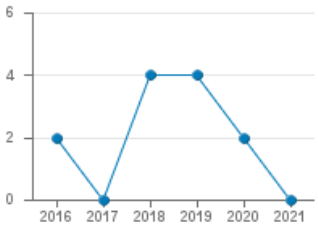
Période	Taux
2016	0,09
2017	0
2018	0,17
2019	0,17
2020	0,14
2021	0



Aucun projet n'a été programmé en 2021, les projets s'inscrivant sur des réalisations pluriannuelles.

1.3.1.2 ACT - Nombre de projets programmés dont la collectivité est partenaire

Période	Nombre
2016	2
2017	0
2018	4
2019	4
2020	2
2021	0



Pas de nouveau projets programmés mais des réalisations qui se sont poursuivies sur 2021.

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.3 ☺

« Développer le financement d'actions du Département en matière de solidarité territoriale ou sociale par des fonds européens »

L'unité Europe du Service des Affaires Agricoles et Européennes se mobilise pour favoriser la programmation d'actions bénéficiant de fonds européens pour le Département lui-même (culture d'optimisation financière et de la recette), et pour que soient défendus les besoins et enjeux du Département dans le cadre de la préparation de la prochaine période de programmation européenne 2021-2027.

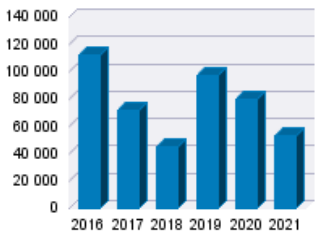
Objectif politique	***1. Optimiser les politiques de solidarité sociale et territoriale du Département avec les fonds européens***
Objectif stratégique	***1.4. Garantir aux territoires l'effet levier sur les fonds européens par la mobilisation de crédits spécifiques "Europe" du Département***
Objectif opérationnel	***1.4.1. Accroître le nombre de projets savoyards mobilisant les crédits spécifiques "Europe" du Département***

Pour mémoire : Délibération cadre votée lors du DOB 2020 précisant la stratégie retenue dans le cadre de la préparation des programmes 2021-2027 et le rôle du Département :

- ➔ Faire valoir les intérêts du Département et de ses territoires auprès des différentes autorités de gestion
- ➔ Maintenir des lignes de crédits spécifiques permettant un effet levier important
- ➔ Faire converger les politiques départementales et européennes afin de permettre des retombées financières importantes pour le département et ses territoires.

1.4.1.1 ACT - Montant des crédits spécifiques mobilisés (effet levier)

Période	Euros
2016	111 096
2017	71 169
2018	44 657
2019	96 475
2020	79 268
2021	52 666



Les crédits spécifiques Leader sont actuellement fortement sollicités en lien avec la réaffectation des reliquats de fin de programme.
58 projets ont déjà été accompagnés depuis le lancement de la programmation

Le taux de financement Alcotra atteignant 85% du plan de financement, les partenaires publics n'ont pas sollicité l'enveloppe de crédits spécifiques autant que lors de la programmation précédente.

A noter : dans le cadre de la prochaine période de programmation, le taux d'intervention Alcotra sera de 80%.

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.4. ☺

« Garantir aux territoires l'effet levier sur les fonds européens par la mobilisation de crédits spécifiques "Europe" du Département»

Au-delà des fonds européens, il convient de travailler en faveur de la culture de la recette pour le développement de projet (financements publics, mais aussi privés, financements participatifs, …).

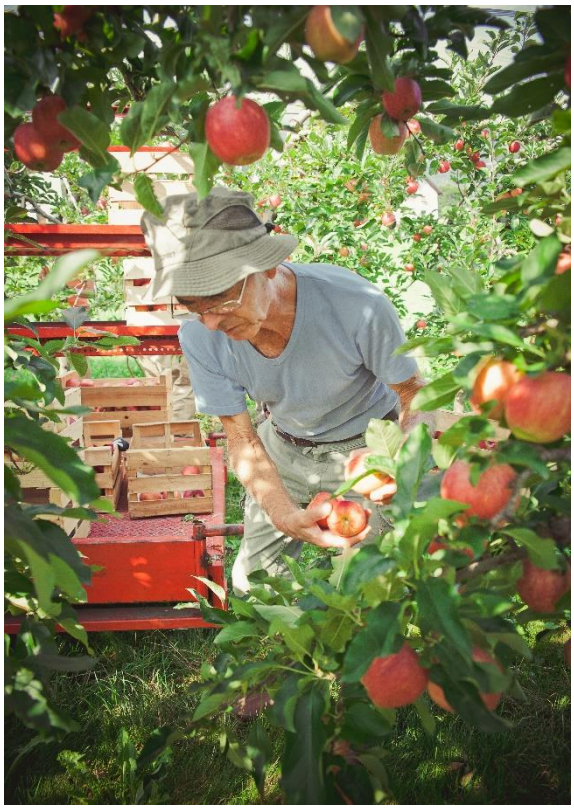
4. PERSPECTIVES ET AJUSTEMENTS

AJUSTEMENTS FORMALISES

OBJECTIF STRATÉGIQUE	MESURES	Résumé de la PROPOSITION d'adaptation de la politique/dispositif	CALENDRIER de mise en application	Suivi des impacts budgétaires et ETP	NIVEAU DE RÉALISATION de l'ajustement			
					25%	50%	75%	100%
1.2 Assurer un accompagnement technique pour le suivi et la mobilisation optimale des programmes européens	1 E1 Accompagnement et suivi de la mobilisation des programmes européens en Savoie	A poursuivre					☺	
1.3. Développer le financement d'actions du Département en matière de solidarité territoriale ou sociale par des fonds européens	1 E3 Augmenter l'accompagnement des projets du Département par des financements européens	A poursuivre					☺	
1.4. Garantir aux territoires l'effet levier sur les fonds européens par la mobilisation de crédits spécifiques "Europe" du Département	1 E2 Garantir aux territoires l'effet levier sur des fonds européens par la mobilisation de crédits spécifiques «Europe» du Département	A poursuivre lorsque cela est nécessaire A conserver dans le cadre de la future période de programmation notamment au vu de la baisse des taux d'intervention					☺	

L'Union européenne révise, tous les 7 ans, la stratégie d'attribution des fonds européens pour répondre aux enjeux des territoires et des populations. Les nouvelles priorités thématiques sont fortement influencées par les annonces de la Commission européenne en faveur d'un Pacte Vert pour l'Europe et d'une politique de cohésion qui doit répondre à la crise sanitaire et économique qui traverse, actuellement, l'Europe.
Pour la période 2021-2027, ces fonds soutiennent 5 objectifs stratégiques visant à rendre l'Europe plus compétitive, plus verte, plus résiliente et à faibles émissions de carbone, plus connectée, plus sociale et inclusive et toujours plus proche des citoyens.

Les fonds européens sont mis en œuvre à travers différents programmes régionaux et interrégionaux déclinés en axes d'intervention et objectifs concrets qui répondent aux thématiques d'innovation, de soutien aux PME, d'écologie, de développement rural et de formation professionnelle. Des thématiques nouvelles pourront être soutenues par les fonds européens notamment pour répondre aux enjeux mis en lumière par la crise sanitaire dont la santé et le tourisme.



Agriculture

RAPPORT D'ACTIVITÉ

ET DE PERFORMANCE 2020/2021

Commissions d'élus : **3ième commission**

Directions concernées :

- **Pôle Solidarités territoriales – Direction des politiques territoriales**
- **Pôle Solidarités territoriales – Laboratoire d'analyses vétérinaires**



SOMMAIRE

SYNTHESE 119
1. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Contexte et enjeux 120
2. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Moyens dédiés à la politique 121
3. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Analyse de l'activité et de la performance des dispositifs..... 123
4. PERSPECTIVES ET AJUSTEMENTS 136

1,25%



Depuis 2013, l'essentiel des politiques agricoles et forestières sont menées au sein du Conseil Savoie Mont Blanc (CSMB) sous forme de politiques communes, menées de concert par les départements de la Savoie et de la Haute-Savoie. Toutefois, le Département de la Savoie intervient directement sur certaines politiques et projets : les analyses vétérinaires, le suivi de l'abattoir de Chambéry, la politique foncière et d'aménagement rural et la démarche en faveur d'un développement des circuits courts. Le résultat de ces partenariats complémentaires est ici présenté.

Contexte

Agriculture et forêts jouent un rôle majeur en matière d'aménagement, d'entretien, de préservation et d'attractivité des espaces de montagne et de piémont en Savoie. Les productions à forte valeur ajoutée confirment globalement leur succès.

L'année 2021 a été marquée par plusieurs soubresauts. La fermeture des stations de ski au cours de l'hiver 2020-2021 et des restaurants a eu un impact important sur la vente des vins. La Savoie, à l'instar de nombreuses autres régions, a connu un gel exceptionnel en avril qui a touché les productions arboricoles, viticoles et apicoles du Département.

Principales réalisations

- Obtention de la labellisation sous forme de Projet Alimentaire Territorial (PAT)
- Lancement d'une démarche de foncière alimentaire en lien avec les partenaires du PAT,
- Soutien exceptionnel aux productions touchées par le gel du printemps 2021
- Définition du programme d'investissement de modernisation de l'abattoir de Chambéry
- Mise à disposition à temps partiel de la directrice du LDAV73 au Conseil départemental de l'Isère afin de faciliter la mutualisation des laboratoires de Savoie et de l'Isère.

Enjeux

- Soutenir les filières agricole et bois dans la production, la transformation et la commercialisation,
- Accompagner l'évolution de l'agriculture et de l'exploitation forestière en prenant en compte la question environnementale,
- Préserver et aménager les espaces agricoles et forestiers pour maintenir les capacités de production locale en Savoie Mont-Blanc,
- Sensibiliser le grand public à la qualité des produits et filières agricoles et forestiers savoyards,
- Soutenir l'innovation et la Recherche & Développement au service des filières agricoles et forestières savoyardes,
- Améliorer la qualité sanitaire des élevages (laboratoire).

Chiffres et indicateurs clés

Moyens 2021 :

7,2 M€ *(CA 2021)*

23,13 équivalents temps plein *(ETP)* permanents

2 000 exploitations agricoles

270 bénéficiaires de subventions (Département et Conseil Savoie Mont Blanc)

2 M€ d'aides à l'investissement programmés (Département et Conseil Savoie Mont Blanc)

499 874 € : montant des taxes d'analyse perçues au laboratoire d'analyses vétérinaires

Perspectives de l'action départementale en quelques mots ...

Les perspectives de travail pour les deux ans à venir concernent les thématiques suivantes :

- La poursuite et le développement des actions dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial : foncière alimentaire, développement d'une filière viande locale, logistique des circuits courts,
- Articulation de la politique du Département avec le nouveau cadre du FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural) qui se mettra en œuvre à partir du 1er janvier 2023,

Concernant le Laboratoire Départemental d'Analyses Vétérinaires (LDAV), la mutualisation entre dans sa seconde phase avec le Département de l'Isère, où le travail entre les deux laboratoires publics départementaux se poursuit activement. L'année 2021 a permis d'avancer sur le projet de mutualisation informatique et notamment sur le logiciel métier des deux structures. La mise en cohérence et la répartition des activités entre les deux plateaux techniques (laboratoires vétérinaires Savoie et Isère) se poursuit et, au-delà de la mise à disposition du poste de directeur, d'autres agents seront concernés par la mutualisation de leurs compétences dans les mois à venir.

1. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Contexte et enjeux

L'agriculture du Département de la Savoie représente 1,6% des emplois totaux du Département de la Savoie (contre 2,4% au niveau national), pour 2 000 exploitations agricoles et 5 800 actifs en équivalent temps plein. La surface agricole du Département est de 120 000 ha représentant 20% de la surface totale du Département. La surface forestière est de 220 000 ha environ soit 35% de la surface totale. Les caractéristiques montagnardes représentent des contraintes à l'activité agricole et forestière (pentes, climat).



Dans ce contexte, l'agriculture de Savoie (et plus largement de Savoie Mont Blanc) s'est engagée depuis plusieurs décennies dans les productions sous signe de qualité. Savoie Mont Blanc dispose ainsi de 14 productions sous indications géographiques (Appellations d'Origine Protégée AOP, Indication Géographique Protégée IGP), qui permettent de dégager une forte valeur ajoutée sur l'ensemble de la filière et notamment en faveur des producteurs. En ce sens, l'objectif politique affiché de maintenir et développer une agriculture, une filière bois et des espaces de qualité et à forte valeur ajoutée s'inscrit dans cette ligne directrice.

Les marchés de ces produits agricoles ont connu une situation contrastée en 2021. Les fermetures des stations de ski, des hôtels, bars et restaurants ont eu un impact direct sur la consommation de vins de Savoie fortement dépendante de ce type de marché. A contrario, les productions fromagères se sont très bien portées (on peut citer l'exemple de la consommation de Raclette qui a fortement augmenté au niveau national). Les productions agricoles ont malheureusement subi à nouveau les aléas du climat (gel exceptionnel d'avril 2021 alors que la végétation était en avance) avec des conséquences importantes pour la viticulture, l'arboriculture et l'apiculture.

Sur le secteur de la filière bois, un retournement de conjoncture a été observé tiré, par la reprise du marché mondial qui a permis la remontée des cours des bois en forêt.

Dans ce contexte, le Département est toujours aux côtés des acteurs agricoles et forestiers dans le cadre du Conseil Savoie Mont Blanc, pour le soutien des projets.

FOCUS SUR …

Le projet de modernisation de l'abattoir de Chambéry

L'abattoir de Chambéry est géré par le SMAC (Syndicat Mixte de l'Abattoir de Chambéry) composé de Grand Chambéry et du Département de la Savoie. Sa gestion au quotidien est confiée à une société dans le cadre d'une délégation de service public. Ouvert en 2014 et construit pour mettre un outil au service des producteurs locaux et des circuits courts, il a fait l'objet depuis plus de deux ans d'un travail sur ses perspectives d'évolution et d'amélioration pour en faire un outil performant, et dans le respect des attendus en matière d'environnement, de bien-être animal, de conditions sanitaires et de conditions de travail. Dans ce cadre, un plan d'investissement de plus de 2,5 millions d'€ a été travaillé en 2021 en vue de travaux qui se réaliseront en 2022 et 2023. Les principaux investissements prévus concernent :

- La production de froid avec la création de nouvelles salles de stockage
- La reprise de la bouverie (lieu où sont gardés les animaux à leur arrivée)
- L'amélioration de certains outils pour les conditions de travail

Ces investissements font l'objet d'un soutien de l'Etat dans le cadre du plan de relance à hauteur de 822 000€. La fin des travaux est prévue fin 2023.

Ce projet s'inscrit plus globalement dans le cadre de la démarche circuits courts initié par le Département et dans lequel la filière viande est une filière prioritaire à structurer.

2. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Moyens dédiés à la politique

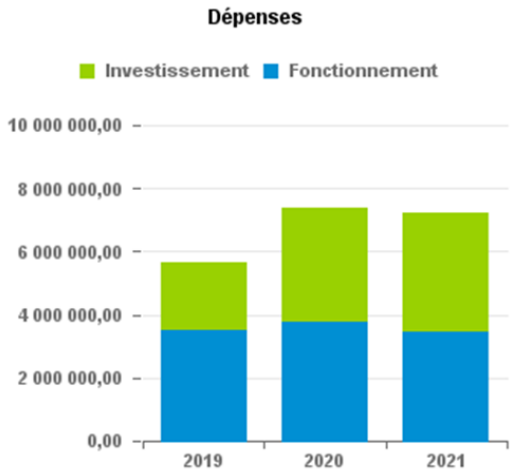
Moyens financiers par secteurs budgétaires de 2019 à 2021

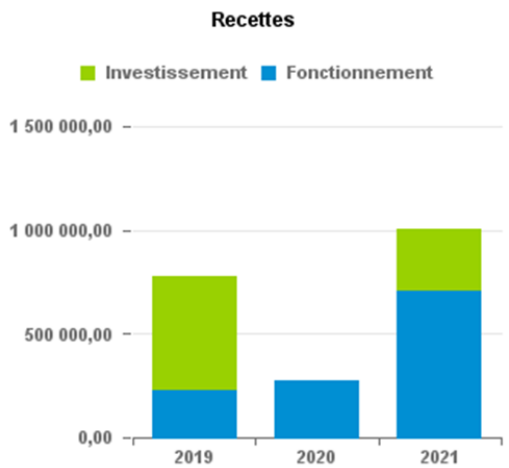
Secteurs budgétaires de la politique AGRICULTURE

SECTEURS BUDGETAIRES
AGRICULTURE ET FORETS
LUTTE CONTRE LES MALADIES DES ANIMAUX

Dépenses	CA 2019		CA 2020		CA 2021 données au : 02 Février 2022	
Par politique	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement
AGRICULTURE ET FORETS	2 752 805,36	2 017 003,91	2 933 943,68	3 519 737,80	2 555 945,30	3 731 852,90
LUTTE CONTRE LES MALADIES DES ANIMAUX	780 089,62	101 097,17	842 064,04	86 333,12	912 081,38	0,00
Dépenses par section :	**3 532 894,98**	**2 118 101,08**	**3 776 007,72**	**3 606 070,92**	**3 468 026,68**	**3 731 852,90**
	total année : 5 650 996,06		**total année : 7 382 078,64**		**total année : 7 199 879,58**	

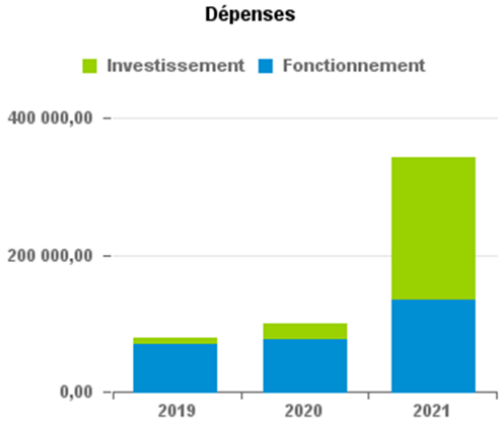
Recettes	CA 2019		CA 2020		CA 2021 données au : 02 Février 2022	
Par politique	Recette Fonctionnement	Recette Investissement	Recette Fonctionnement	Recette Investissement	Recette Fonctionnement	Recette Investissement
AGRICULTURE ET FORETS	225 293,47	548 775,89	276 350,49	0,00	705 954,06	296 274,00
Dépenses par section :	**225 293,47**	**548 775,89**	**276 350,49**	**0,00**	**705 954,06**	**296 274,00**
	total année : 774 069,36		**total année : 276 350,49**		**total année : 1 002 228,06**	

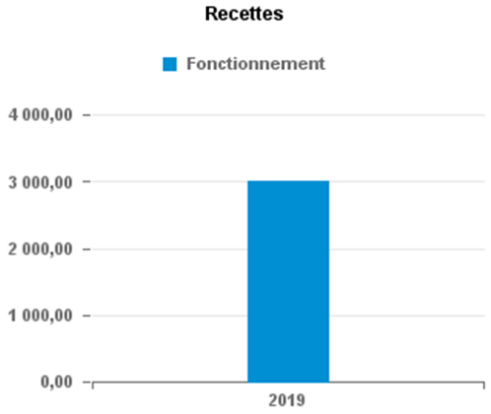




Dépenses - CTS 3E GENERATION	CA 2019		CA 2020		CA 2021 données au : 21 Janvier 2022	
	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement
PSTD DPT Aff agric et europ	69 874,55	9 033,10	75 525,83	25 039,00	134 538,44	208 625,00
	total année : 78 907,65		total année : 100 564,83		total année : 343 163,44	

Recettes - CTS 3E GENERATION	CA 2019
	Recette Fonctionnement
PSTD DPT Aff agric et europ	3 000,00
	total année : 3 000







Moyens humains par secteurs en 2019-2020-2021

(Moyenne des équivalents temps pleins (ETP) sur l'année, effectifs rémunérés)

Politique	Secteur politique	Pôle	Direction	Nombre d'ETP moyens annuels		
				2019	2020	2021
AGRICULTURE	AGRICULTURE ET FORETS	PSTD	DPT	6,11	6,12	5,93
	Sous-total du secteur			6,11	6,12	5,93
	LUTTE MALADIE ANIMAUX	PSTD	LDAV	17,8	17,9	17,2
	Sous-total du secteur			17,8	17,9	17,2
TOTAL tous effectifs pour la politique				23,91	24,02	23,13

Commentaire général sur l'ensemble des moyens alloués (financier, RH, technique ...) :

Les effectifs sont stabilisés depuis 2019 sur le secteur politique de l'agriculture et de la forêt.

3. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Analyse de l'activité et de la performance des dispositifs

Arbre des objectifs

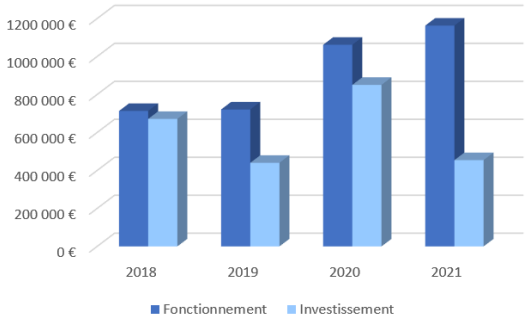
OBJECTIFS POLITIQUES	OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS
1. Maintenir et développer une agriculture, une filière bois et des espaces de qualité et à forte valeur ajoutée	1.1. Soutenir les filières agricoles et bois dans la production, la transformation et la commercialisation	1.1.1. Soutenir la production agricole et forestière savoyarde
		1.1.2. Soutenir la transformation des produits agricoles et forestiers de Savoie
		1.1.3. Soutenir la commercialisation des produits agricoles, agro-alimentaires et forestiers de Savoie
		1.1.4. Permettre à l'abattoir de Chambéry de fonctionner de manière optimale en volume et en qualité sanitaire
		1.1.5. Mettre en place une démarche sur les circuits courts et l'alimentation
		1.1.6. Soutenir le pastoralisme
		1.1.7. Valoriser le patrimoine forestier, agricole et pastoral départemental
	1.2. Accompagner l'évolution de l'agriculture et de l'exploitation forestière en prenant en compte la question environnementale	1.2.1. Accompagner l'évolution des pratiques agricoles et forestières pour un meilleur respect de l'environnement
		1.2.2. Accompagner l'adaptation au changement climatique des professionnels agricoles et forestiers
	1.3. Préserver et aménager les espaces agricoles et forestiers pour maintenir les capacités de production locale en Savoie Mont-Blanc	1.3.1. Accompagner les stratégies foncières locales et aider au développement d'une gestion intégrée des espaces, auprès des collectivités, des collectifs d'acteurs et des opérateurs
	1.4. Sensibiliser le grand public à la qualité des produits et filières agricoles et forestiers savoyards	1.4.1. Favoriser l'accueil du public dans les forêts départementales
		1.4.2. Soutenir la promotion des produits agricoles et forestiers savoyards
	1.5. Soutenir l'innovation et la Recherche & Développement au service des filières agricoles et forestières savoyardes	1.5.1. Soutenir l'innovation et la Recherche & Développement au service des filières agricoles et forestières savoyardes
	1.6. Améliorer la qualité sanitaire des élevages	1.6.1. Développer le contrôle sanitaire des cheptels en garantissant aux éleveurs savoyards un accompagnement à des conditions favorables

Objectif politique	*1. Maintenir et développer une agriculture, une filière bois et des espaces de qualité et à forte valeur ajoutée*
Objectif stratégique	*1.1. Soutenir les filières agricoles et bois dans la production, la transformation et la commercialisation*
Objectif opérationnel	*1.1.1. Soutenir la production agricole et forestière savoyarde*

Pour cet objectif, l'essentiel des financements transite par le Conseil Savoie Mont Blanc et, pour le soutien aux projets d'investissements, viennent en complément des financements apportés par les fonds européens (FEADER), la Région Auvergne Rhône Alpes et l'Etat. L'objectif a été atteint en 2021 puisque la totalité des projets pour lesquels des demandes de financement ont été faites ont été soutenus.

1.1.1.1 PERF - Montant des subventions en faveur de la production agricole

Période	Fonctionnement	Investissement
2018	713 283 €	671 379 €
2019	721 109 €	440 135 €
2020	1 061 964 €	850 838 €
2021	1 162 968 €	454 614 €



Pour cet indicateur, la quasi-totalité des subventions transite par le Conseil Savoie Mont Blanc.

En fonctionnement, elles correspondent au soutien général en faveur des organismes agricoles, qui permettent aux agriculteurs de bénéficier d'un certain nombre de services (conseil et accompagnement des agriculteurs, soutien au sanitaire, syndicats agricoles, services de remplacement, etc.).

En investissement, le Conseil Savoie Mont Blanc intervient aux côtés de la Région dans le cadre du « Plan de Développement Rural pour le soutien aux bâtiments d'élevage ». Ce Plan représente en 2020 une subvention de l'ordre de 300 000€, soit une baisse importante par rapport à 2020. Ceci s'explique par l'année particulière qu'a été 2021 avec la mise en œuvre du plan de relance européen qui a limité les besoins de complément financier par le Conseil Savoie Mont Blanc.



Le Conseil Savoie Mont Blanc intervient également dans le cadre de contrats de filière ovine, caprine, viticole, et légumes à hauteur de 20% à 40% du coût de l'investissement total. Cette intervention permet la modernisation des exploitations de ces différentes filières (aide à l'acquisition de matériels plus performants, serres, etc.).

Au total, les subventions versées ont généré un investissement de l'ordre de 1,5 millions d'euros par les différents porteurs de projet.

1.1.1.1 PERF - Montant des subventions en faveur de la production forestière

La totalité des subventions transite par le Conseil Savoie Mont Blanc.

En fonctionnement, il s'agit des subventions versées aux organisations de propriétaires publics et privés pour les actions favorisant l'exploitation forestière (actions en faveur du regroupement foncier, accompagnement des projets et travaux d'exploitation…).

Période	Fonctionnement	Investissement
2018	56 574 €	348 611 €
2019	52 287 €	150 982 €
2020	92 329 €	253 178 €
2021	217 075 €	156 789 €

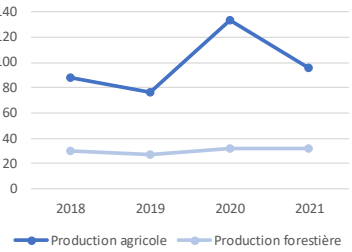




En investissement, l'intervention du Conseil Savoie Mont Blanc a permis d'améliorer l'accessibilité en forêt (investissements sur les pistes et routes forestières, soutien à l'exploitation par câble). Par rapport à 2020, la baisse s'explique par l'année exceptionnelle en nombre de demandes en 2020 et la mise en œuvre du plan de relance européen qui a permis de limiter les besoins en compléments financiers par le Conseil Savoie Mont Blanc auprès des porteurs de projet.

1.1.1.2 ACT - Nombre de dossiers de demandes de subvention soutenus dans le cadre du soutien à la production

Période	Production agricole	Production forestière
2018	88	30
2019	76	27
2020	133	32
2021	96	32



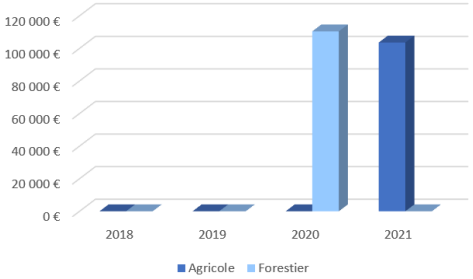
Après l'année exceptionnelle de 2020, l'année 2021 revient à un nombre de bénéficiaires plus conforme aux années précédentes

Objectif opérationnel	*1.1.2. Soutenir la transformation des produits agricoles et forestiers de Savoie*

Un objectif opérationnel atteint, avec une dynamique enclenchée sur les démarches de circuits courts.

1.1.2.1 PERF - Montant de subventions de fonctionnement en faveur de la transformation des produits forestiers et agricoles

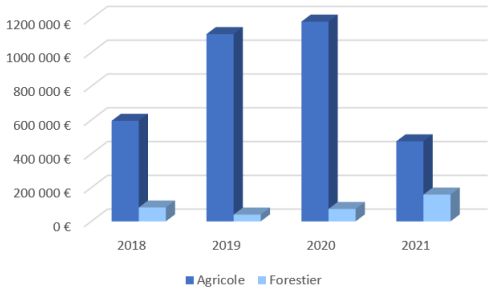
Période	Agricole	Forestier
2018	0 €	0 €
2019	0 €	0 €
2020	0 €	110 438 €
2021	103 581 €	0 €



L'année 2021 a été marquée par le soutien aux projets soit en interne du Département, soit auprès des territoires de projets sur la thématique des circuits courts.

1.1.2.1 PERF - Montant des subventions d'investissement en faveur de la transformation des produits agricoles et forestiers

Période	Agricole	Forestier
2018	595 398 €	82 214 €
2019	1 108 714 €	40 034 €
2020	1 182 558 €	73 694 €
2021	473 979 €	158 589 €



La baisse importante observée sur le soutien aux investissements au niveau agricole s'explique une nouvelle fois par la fin du cycle de financement ouvert dans le cadre du FEADER dans l'attente d'un nouveau programme qui débutera en 2023.

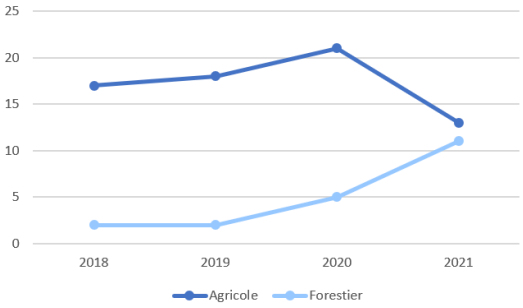
Par contre, une très belle dynamique de projets dans le domaine de la transformation du bois est constatée, portée par l'évolution positive des cours du bois.



1.1.2.2 ACT - Nombre de dossiers de demandes de subvention soutenus dans le cadre du soutien à la transformation des produits agricoles et forestiers

Le nombre de dossiers baisse en investissement et augmente en fonctionnement sous l'effet de la dynamique autour des circuits courts.

Période	Agricole	Forestier
2018	17	2
2019	18	2
2020	21	5
2021	13	11





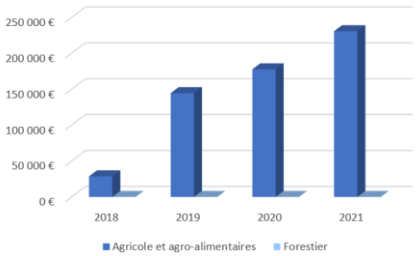
Objectif opérationnel	*1.1.3. Soutenir la commercialisation des produits agricoles, agro-alimentaires et forestiers de Savoie*

Un objectif opérationnel atteint avec une dynamique sur les projets de vente directe et de magasins de producteurs qui ne se dément pas.



1.1.3.1 PERF - Montant des subventions d'investissement en faveur de la commercialisation des produits agricoles et agro-alimentaires et forestiers savoyards

Période	Agricole et agro-alimentaires	Forestier
2018	28 713 €	0 €
2019	144 623 €	0 €
2020	177 821 €	0 €
2021	230 820 €	0 €

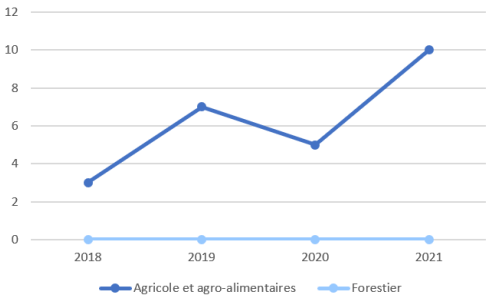


Ces projets d'investissements financés dans le cadre du Conseil Savoie Mont Blanc ont permis d'améliorer le local de vente d'exploitations agricoles ou de magasins de producteurs.

La dynamique de diversification des productions agricoles et de vente à la ferme ou dans des magasins de producteurs se confirme d'année en année.

1.1.3.2 ACT - Nombre de dossiers de demandes de subvention soutenus dans le cadre du soutien à la commercialisation des produits agricoles et agro-alimentaires et forestiers

Période	Agricole et agro-alimentaires	Forestier
2018	3	0
2019	7	0
2020	5	0
2021	10	0



Les projets concernent pour l'essentiel la commercialisation de viande et de légumes.

Objectif opérationnel	1.1.4. Permettre à l'abattoir de Chambéry de fonctionner de manière optimale en volume et en qualité sanitaire

1.1.4.1 ACT - Tonnage de viande valorisée par l'abattoir de Chambéry

Période	Tonnes
2016	2 900
2017	2 700
2018	2 700
2019	2 748
2020	2 830
2021	2 900



Le Syndicat mixte de l'abattoir de Chambéry (SMAC), composé à 75% du Département et à 25% de Grand Chambéry, est la structure porteuse de l'abattoir. Sa gestion est confiée à la SAB (Savoie Abattage) dans le cadre d'une Délégation de Service Public.
Le tonnage de viande a poursuivi sa progression à 2900 tonnes, confirmant la dynamique enclenchée depuis 3 ans.

L'abattoir va faire l'objet d'investissements en cours d'étude avec un financement attendu de l'Etat dans le cadre du plan de relance (cf. focus).

Objectif opérationnel	1.1.5. Mettre en place une démarche sur les circuits courts et l'alimentation

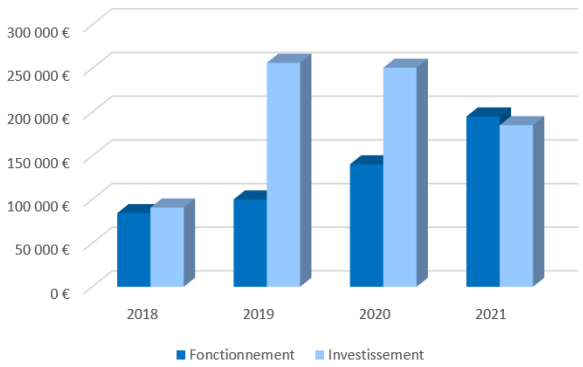
Depuis fin 2018, le Département anime et porte une réflexion à l'échelle de la Savoie pour le développement des circuits courts et une alimentation de qualité pour tous. Après la phase de concertation de 2019, la validation du plan d'action en 2020, le Département a obtenu la labellisation de sa démarche en tant que Projet Alimentaire Territorial. Les premières actions structurantes ont été lancées : foncière alimentaire, étude sur la logistique d'approvisionnement et premières réflexions sur la structuration d'une filière viande locale.



Objectif opérationnel	1.1.6. Soutenir le pastoralisme

1.1.6.1 PERF - Montant de subventions en faveur du pastoralisme

Période	Fonctionnement	Investissement
2018	84 314 €	90 682 €
2019	100 000 €	256 394 €
2020	140 266 €	250 785 €
2021	195 000 €	185 020 €



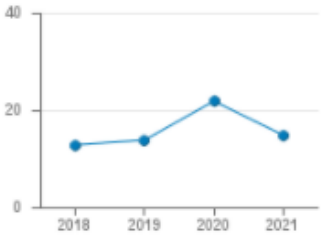
Ce dispositif s'est poursuivi en 2021 suite au lancement d'une politique en faveur du soutien à l'activité laitière en zones pastorales au niveau du Conseil Savoie Mont Blanc.

Par ailleurs, le Département soutient également les investissements permettant d'améliorer les conditions d'utilisation des alpages (accès à l'eau, aménagements de pistes…). Le taux de subvention moyen est de 30%.

En fonctionnement, le soutien apporté a permis l'accompagnement de projets collectifs en faveur du pastoralisme (documents de sensibilisation, chiens de troupeaux, etc.).

1.1.6.2 ACT - Nombre de dossiers de demandes de subvention traités dans le cadre du soutien au pastoralisme

Période	Nombre
2018	13
2019	14
2020	22
2021	15



Le nombre de bénéficiaires a légèrement diminué, l'essentiel des projets concerne des dossiers d'amélioration des équipements de production laitière en alpage (salle de traite par exemple).



Objectif opérationnel	*1.1.7. Valoriser le patrimoine forestier, agricole et pastoral départemental*

Le Département de la Savoie est propriétaire de plus de 4 100 ha de foncier rural composé pour l'essentiel d'alpages (pour 2 300 ha), de surfaces forestières et de landes (pour 1 100 ha) et de surfaces agricoles pour un peu moins de 200 ha.

Des actions sont plus particulièrement menées sur la gestion des forêts départementales (700 ha) en lien avec l'ONF pour la mise en œuvre du plan de gestion, l'exploitation forestière des parcelles et la valorisation de l'accueil du public (cf. objectif 1.4.1 Favoriser l'accueil du public dans les forêts départementales).

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.1. ☺

*« **Soutenir les filières agricole et bois dans la production, la transformation et la commercialisation** »*

Le soutien financier aux porteurs de projet et aux structures d'accompagnement de l'agriculture contribue activement à l'aide départementale apportée aux filières agricole et forestière.

La plupart des subventions en investissement versées viennent en complément des financements européens et de la Région et garantissent un soutien actif aux projets de modernisation de l'agriculture et dans les techniques de transformation du bois.

Il faut souligner en 2021 une dynamique sur le développement des projets en circuits courts que ce soit en investissement (projet de magasins de producteurs, de vente directe à la ferme) ou en études et animation (logistique, réflexion sur légumerie, etc.)

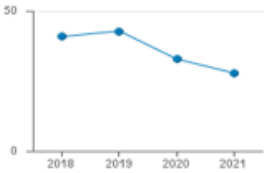
L'autre point est la très bonne évolution des projets sur la partie filière bois, portée par l'amélioration de la conjoncture.

Objectif politique	*1. Maintenir et développer une agriculture, une filière bois et des espaces de qualité et à forte valeur ajoutée*
Objectif stratégique	*1.2. Accompagner l'évolution de l'agriculture et de l'exploitation forestière en prenant en compte la question environnementale*

Objectif opérationnel	*1.2.1. Accompagner l'évolution des pratiques agricoles et forestières pour un meilleur respect de l'environnement*

1.2.1.1 ACT - Nombre de projets soutenus

Période	Nombre
2018	41
2019	43
2020	33
2021	28



Le nombre de projets soutenus diminue légèrement, sans que cette évolution ne soit significative. L'essentiel des projets concerne des soutiens à l'investissement dans le cadre du soutien aux filières végétales pour la viticulture surtout, mais aussi l'arboriculture et les productions en agriculture biologique.

1.2.1.2 PERF - Montant des subventions versées aux agriculteurs et organismes engagés dans le respect de l'environnement

Période	Fonctionnement	Investissement
2018	499 487 €	97 612 €
2019	555 000 €	119 029 €
2020	481 475 €	92 078 €
2021	337 100 €	41 557 €



En investissement, l'intervention du Conseil Savoie Mont Blanc correspond à 20% du coût du projet. Le Conseil Savoie Mont Blanc intervient soit aux côtés de la Région, soit du FEADER, pour l'acquisition de matériels adaptés à des pratiques plus respectueuses de l'environnement (matériel de traitement, travail du sol, etc.).

En fonctionnement, le soutien concerne les structures de défense et de développement de races locales (Tarine, Abondance, races à faibles effectifs), d'accompagnement des productions végétales dans le cadre des contrats de filières en cours (viticulture, arboriculture, maraîchage, apiculture) et d'accompagnement des pratiques d'élevage pour le développement de l'agro-écologie, l'amélioration de la qualité de l'eau, etc.

Dans le secteur forestier, le soutien du Conseil Savoie Mont Blanc permet l'aide à des projets favorisant la multifonctionnalité en forêt (production, biodiversité, qualité de l'eau).

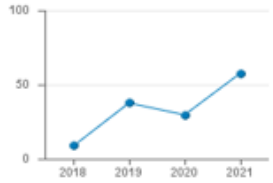
Objectif opérationnel	*1.2.2. Accompagner l'adaptation au changement climatique des professionnels agricoles et forestiers*

Pour cet objectif, l'année a été marquée par le soutien exceptionnel aux viticulteurs touchés par le gel.



1.2.2.1 ACT - Nombre de projets de professionnels soutenus

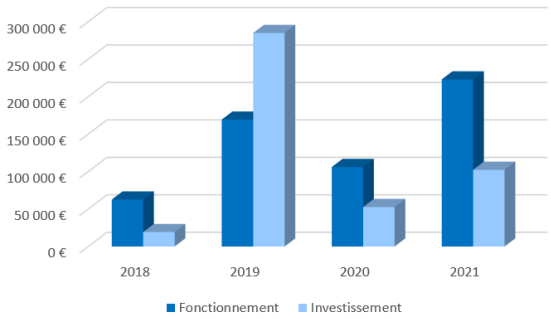
Période	Nombre
2018	9
2019	38
2020	30
2021	58



Le nombre de projets soutenus a augmenté par rapport à 2020 compte tenu de l'aide exceptionnelle apportée aux viticulteurs suite aux dégâts causés par le gel du mois d'avril.

1.2.2.2 PERF - Montant des subventions versées aux professionnels agricoles et forestiers, destinées à l'adaptation au changement climatique

Période	Fonctionnement	Investissement
2018	62 692 €	19 310 €
2019	169 405 €	284 950 €
2020	106 094 €	52 694 €
2021	223 000 €	102 408 €



En dehors des aides exceptionnelles, en fonctionnement, le soutien du Conseil Savoie Mont Blanc permet d'accompagner les pratiques destinées à mieux s'adapter aux changements climatiques (ex : dans le domaine viticole, soutien aux études sur l'adéquation entre les cépages et le terroir compte tenu de l'évolution climatique).



Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.2.

*« **Accompagner l'évolution de l'agriculture et de l'exploitation forestière en prenant en compte la question environnementale** »*

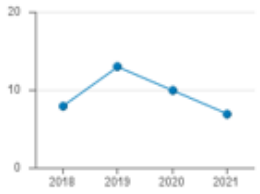
Si le Département est largement présent pour soutenir les secteurs agricoles et forestiers en cas de calamités climatiques, le travail sur les questions de l'adaptation au changement climatique de ces secteurs par une politique d'anticipation reste à écrire.

Objectif politique	*1. Maintenir et développer une agriculture, une filière bois et des espaces de qualité et à forte valeur ajoutée*
Objectif stratégique	*1.3. Préserver et aménager les espaces agricoles et forestiers pour maintenir les capacités de production locale en Savoie Mont-Blanc*

Objectif opérationnel	*1.3.1. Accompagner les stratégies foncières locales et aider au développement d'une gestion intégrée des espaces, auprès des collectivités, des collectifs d'acteurs et des opérateurs*

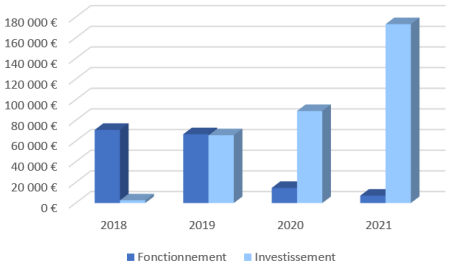
1.3.1.1 ACT - Nombre de projets d'aménagements agricoles et forestiers soutenus

Période	Nombre
2018	8
2019	13
2020	10
2021	7



1.3.1.2 ACT - Montant des subventions en faveur des aménagements fonciers agricoles et forestiers

Période	Fonctionnement	Investissement
2018	70 858 €	2 616 €
2019	66 632 €	65 670 €
2020	14 681 €	89 118 €
2021	7 128 €	173 123 €



Cette thématique est traitée au sein du Département. Le soutien concerne à la fois le secteur forestier et l'agriculture par :

- L'accompagnement de démarches de regroupements fonciers en forêt,
- L'appui aux structures de regroupements de propriétaires fonciers (Associations Foncières Pastorales notamment),
- Les démarches de reconquête foncière ou d'appui à la recherche de foncier pour l'installation d'agriculteurs.

Cet accompagnement se fait en lien avec les territoires. En 2021, les projets concernent la forêt (projets de replantation en forêt privée), la reconquête de surfaces viticoles, l'irrigation et l'aménagement de bâtiments agricoles portés par les collectivités.

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.3. ☺

*« **Préserver et aménager les espaces agricoles et forestiers pour maintenir les capacités de production locale en Savoie Mont-Blanc** »*

Mise en place dans le cadre du Plan des Espaces et des Paysages de Savoie approuvé en 2018, la politique d'accompagnement du Département sur cette thématique confirme sa pertinence.

Objectif politique	*1. Maintenir et développer une agriculture, une filière bois et des espaces de qualité et à forte valeur ajoutée*
Objectif stratégique	*1.4. Sensibiliser le grand public à la qualité des produits et filières agricoles et forestiers savoyards*

Objectif opérationnel	*1.4.1. Favoriser l'accueil du public dans les forêts départementales*

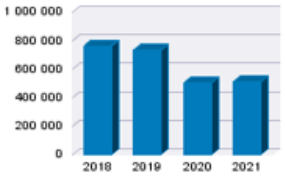
Depuis 2014, le Département réalise annuellement des chantiers forestiers de démonstration et de sensibilisation dans la forêt départementale de la Combe d'Aillon. L'organisation de ces journées se déroule en partenariat avec le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Massif des Bauges, le CFPPA Savoie Bugey, l'ISETA de Poisy (Institut des Sciences de l'Environnement et des Territoires d'Annecy), le lycée professionnel Le Grand Arc, l'ASDEF (Association des Entreprises Forestières des Savoie), l'Office National des Forêts, chargé de la mise en œuvre du régime forestier dans les forêts de la Combe d'Aillon et, les Groupements de Sylviculteurs des Bauges, la Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc, le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) et le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de la Savoie (CAUE).

En septembre 2021, près de 500 personnes ont été accueillies dont 400 jeunes du collège à l'université.

Objectif opérationnel	*1.4.2. Soutenir la promotion des produits agricoles et forestiers savoyards*

1.4.2.1 PERF - Montant des subventions versées par le Département pour la promotion des produits et animations savoyards

Période	Euros
2018	758 685 €
2019	729 568 €
2020	498 288 €
2021	508 559 €



Les subventions versées transitent par le Conseil Savoie Mont Blanc. Par cette intervention, ont été soutenus à la fois des programmes de promotion des filières fromagères et viticoles et des manifestations locales de promotion de l'agriculture et de la forêt.

La baisse observée pour la deuxième année s'explique notamment par la diminution du nombre de manifestations, due à la crise sanitaire et à des demandes moins nombreuses sur cette thématique de la part des filières.

Dans le cadre de Savoie Mont Blanc tourisme (Agence Savoie Mont Blanc désormais), des actions spécifiques de promotion ont été réalisées sur les produits agricoles suite au confinement du printemps 2020.

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.4. ☺

*« **Sensibiliser le grand public à la qualité***

***des produits et filières agricoles et forestiers savoyards** »*

Le soutien du Conseil Savoie Mont Blanc pour la promotion des produits agricoles permet de faire connaître les produits agro-alimentaires de Savoie Mont Blanc à la fois pour la population locale et à l'extérieur du territoire.
La démarche de marque territoriale portée par Savoie Mont Blanc soutenue dans le cadre de la politique agricole du Conseil Savoie Mont Blanc a l'ambition de faire connaître les produits agro-alimentaires de Savoie Mont Blanc à travers les marques « Excellence » et « Sélection ».

SAVOIE MONT · BLANC EXCELLENCE

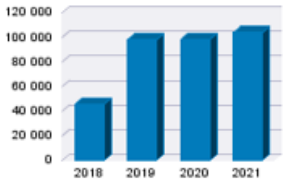
SAVOIE MONT BLANC SÉLECTION

Objectif politique	*1. Maintenir et développer une agriculture, une filière bois et des espaces de qualité et à forte valeur ajoutée*
Objectif stratégique	*1.5. Soutenir l'innovation et la Recherche & Développement au service des filières agricoles et forestières savoyardes*

Objectif opérationnel	*1.5.1. Soutenir l'innovation et la Recherche & Développement au service des filières agricoles et forestières savoyardes*

1.5.1.1 PERF - Montant des subventions versées par le Département pour le soutien aux opérations de Recherche & Développement

Période	Euros
2018	45 000 €
2019	97 500 €
2020	97 600 €
2021	103 141 €



Ce soutien transite par le Conseil Savoie Mont Blanc. Il s'agit de la contribution du Conseil Savoie Mont blanc aux opérations de recherche & développement au bénéfice des filières agricoles de Savoie Mont Blanc, notamment au regard de leurs spécificités.

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.5.

*« **Soutenir l'innovation et la Recherche & Développement***

***au service des filières agricoles et forestières savoyardes** »*

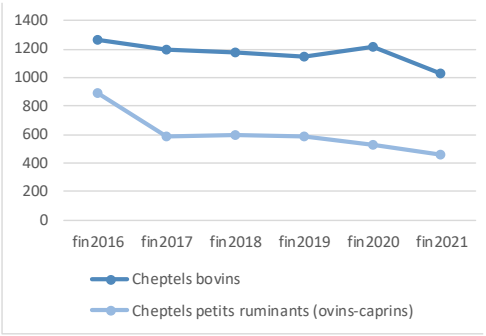
Si le montant attribué est faible au regard des autres objectifs stratégiques, il n'en demeure pas moins important. Il s'agit ici de se donner les moyens de pérenniser et améliorer le modèle agricole savoyard au travers du soutien à la recherche & développement et à l'innovation, notamment pour les productions fromagères au lait cru et les pépinières viticoles sur la question des alternatives au brûlage des sarments de vigne.

Objectif politique	*1. Maintenir et développer une agriculture, une filière bois et des espaces de qualité et à forte valeur ajoutée*
Objectif stratégique	*1.6. Améliorer la qualité sanitaire des élevages*

Objectif opérationnel	*1.6.1. Développer le contrôle sanitaire des cheptels en garantissant aux éleveurs savoyards un accompagnement à des conditions favorables*

1.6.1.1 ACT - Nombre de cheptels soumis à prophylaxie

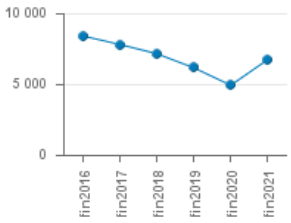
Période	Cheptels bovins	Cheptels petits ruminants (ovins-caprins)
fin2016	1264	888
fin2017	1199	582
fin2018	1175	596
fin2019	1150	590
fin2020	1212	529
fin2021	1028	460



Le nombre de cheptels bovins, ovins et caprins est en diminution continue sur les 5 dernières années. La prophylaxie 2021-2022 a été transférée au LVD38 dans le cadre du partage des activités 73/38.

1.6.1.2 ACT - Nombre de bovins introduits

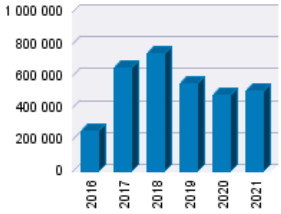
Période	Nombre
fin2016	8 450
fin2017	7 847
fin2018	7 193
fin2019	6 199
fin2020	4 963
fin2021	6 773



La fin de la dérogation à l'analyse IBR à l'introduction explique la hausse du nombre de bovins analysés à l'introduction.



1.6.1.3 PERF – Montant des taxes d'analyses perçues

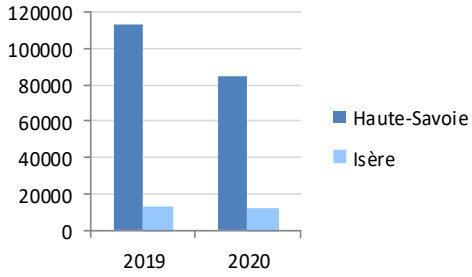


Le montant des taxes d'analyses perçues est stable. On observe également une relative stabilité du nombre des analyses, qui tient compte de celles transférées par :

- le laboratoire (LIDAL) de la Haute-Savoie, avec notamment les essais de santé animale comme les autopsies, les analyses bactériologiques, parasitologiques, et quelques essais de biologie moléculaire,
- le laboratoire de l'Isère pour certains essais.

1.6.1.4 PERF - Montant des analyses reçues du département de la Haute-Savoie et de l'Isère

Période	Haute-Savoie	Isère
2019	113821	12430
2020	85262	11402



Il est apparu important d'ajouter les montants perçus en adéquation avec les analyses des départements avec lesquels le Laboratoire d'Analyses vétérinaires de Savoie travaille plus étroitement, notamment la Haute Savoie (Lidal) et l'Isère (LVD).
Ces chiffres apparaissent stables malgré une perte d'exploitation sur le premier trimestre 2020 en concomitance avec la période de crise Covid-19.
Données non transmises pour 2021

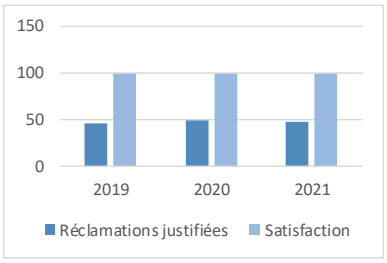
1.6.1.5 PERF - Nombre d'analyses réalisées sur des prélèvements provenant des départements de Haute-Savoie et de l'Isère

Période	Haute-Savoie	Isère	Nombre total d'analyses
2019	18 780	1 731	46 401
2020	19 124	1 236	42 941
2021	19 735	3 114	49 236

Pour cet indicateur également, il semble important d'ajouter les nombres d'analyses et les montants perçus en adéquation avec les analyses des départements avec lesquels le Laboratoire d'Analyses vétérinaires de Savoie travaille plus étroitement, notamment la Haute Savoie (Lidal) et l'Isère.

1.6.1.6 PERF – Taux de satisfaction des clients et taux de réclamations justifiées

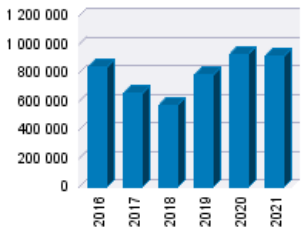
Période	Réclamations justifiées	Satisfaction
2019	46	99
2020	50	99
2021	47	99



La satisfaction client est évaluée par un questionnaire auprès des clients, ces derniers peuvent rester anonymes. Pour les réclamations dites justifiées, ce sont celles où la responsabilité du laboratoire est à l'origine.

1.6.1.7 PERF - Subvention d'équilibre du LDAV

Période	Euros
2016	835 375,81
2017	651 308,15
2018	570 874,55
2019	780 089
2020	928 397,16
2021	912 081



La subvention d'équilibre est globalement stable par rapport à 2020.
Par ailleurs, le coût de tous les consommables liés à la sécurité, après avoir fortement augmenté en 2020, sont restés à un niveau très élevé pour certaines références (ex : les gants, blouses, masques (chirurgicaux et FFP2)).

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.6. ☺

*« **Améliorer la qualité sanitaire des élevages** »*

Le laboratoire s'inscrit toujours dans l'objectif de répondre aux obligations réglementaires par le biais d'analyses réglementées. Il est aussi l'outil indispensable au maintien des statuts sanitaires des élevages savoyards.
Même si l'on observe certains contrôles spécifiques en baisse, liés aux nombres d'animaux en diminution sur les élevages ou à la réglementation qui réduit certains contrôles, le nombre d'analyses global est plutôt stable.
Par ailleurs, la maîtrise budgétaire se poursuit avec une très légère baisse de la subvention d'équilibre.

4. PERSPECTIVES ET AJUSTEMENTS

En ce qui concerne les secteurs agricole et forestier, les perspectives de travail pour les deux ans à venir s'orientent vers les thématiques suivantes :

- La labellisation de la démarche circuits courts sous la forme d'un Projet Alimentaire Territorial et la mise en œuvre des actions notamment en matière de restauration collective, de foncier agricole et de logistique d'approvisionnement sur les produits locaux.
- La mise en œuvre des orientations prévues en matière de politique agricole et forestière notamment l'adaptation au changement climatique, l'agriculture biologique, le plan filière bois dans une logique de circuits courts et le renouvellement des générations en agriculture.
- Les concertations avec la Région sur le nouveau cycle de financement européen en faveur de l'agriculture sur la période 2021-2027 dont dépend une part importante des financements à l'agriculture et qui se mettront en place à partir de 2022.

Concernant le Laboratoire Départemental d'Analyses Vétérinaires (LDAV), le projet de mutualisation entre dans sa seconde phase avec le Département de l'Isère, où le travail entre les deux laboratoires publics départementaux se poursuit activement. L'année 2021 a permis d'avancer sur le projet de mutualisation informatique et notamment sur le logiciel métier des deux structures avec une finalisation prévue pour la fin 2022. La mise en cohérence et la répartition des activités entre les deux plateaux techniques (laboratoires vétérinaires Savoie et Isère) doit se poursuivre.



Grenouille dans infrastructure de préservation des amphibiens sous route départementale

Environnement

RAPPORT D'ACTIVITÉ

ET DE PERFORMANCE 2020/2021

Commissions d'élus : **2ième commission**

Direction concernée :

- **Pôle Aménagement – Direction de l'environnement**



SOMMAIRE

SYNTHESE 139
1. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Contexte et enjeux 140
2. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Moyens dédiés à la politique 143
3. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Analyse de l'activité et de la performance des dispositifs..... 145
4. PERSPECTIVES ET AJUSTEMENTS 158

0,77%

SYNTHESE – POLITIQUE ENVIRONNEMENT



Le déploiement de la politique environnement contribue à la préservation d'un cadre de vie exceptionnel en Savoie. De nombreuses thématiques sont traitées : eau, énergie, biodiversité, … Les services œuvrent au quotidien pour animer des actions en direct ou pour les collectivités territoriales partenaires.

Contexte

Le Département apporte aux collectivités savoyardes notamment au titre de la solidarité territoriale, un accompagnement dans le domaine de l'eau : assistance technique et soutien financier sur des projets d'eau potable, d'assainissement, de gestion des milieux aquatiques et des risques d'inondation (GEMAPI).

Il intervient par ailleurs, au travers du Fonds Risques et Érosions Exceptionnels (FREE), pour aider les collectivités à la réalisation de travaux de réparation de dégâts dus à l'érosion ou aux aléas climatiques (glissements de terrain, débordements torrentiels, …) ou à la prévention d'événements (chutes de blocs par exemple).

En matière de transition énergétique, le Département s'est engagé dans une démarche interne de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Il intervient en faveur de la lutte contre la précarité énergétique et accompagne les démarches territoriales mises en œuvre par les collectivités et soutenues par le réseau associatif local.

Le Département soutient les actions en faveur des espaces naturels et de la biodiversité portées par les collectivités et les opérateurs majeurs de la biodiversité (Conservatoire d'espaces naturels, Conservatoire Botanique, Parc national de la Vanoise…). Il conduit aussi des opérations de restauration des continuités écologiques traversées par les routes départementales et des programmes de sensibilisation à la nature.

Principales réalisations

- Poursuite de l'appel à projets EAU en 2021 avec plus de 800 k€ d'attribués aux collectivités pour les accompagner à mettre en place une gestion durable de leurs services d'eau dans un contexte d'adaptation au changement climatique.
- Lancement d'une étude départementale sur la gestion et la valorisation des boues issues des stations d'épuration afin de proposer aux collectivités gestionnaires de l'assainissement des orientations quant à la gestion des boues à court, moyen et long terme.
- Mise en place au 1er janvier 2021 de la Plateforme Territoriale de la Rénovation Energétique en Savoie (PTRE73) en partenariat avec les 18 EPCI du territoire (regroupé en 8 entités), l'Etat, la Région, et l'ASDER. La PTRE73 est l'outil opérationnel du Service public de la performance énergétique de l'habitat (SPPEH) que doivent déployer les Régions sur l'ensemble du territoire national. Ce service vise l'information, le conseil et l'accompagnement des savoyards à la rénovation énergétique de leur habitat.
- Relance de la dynamique de guichet unique entre le Département et les collectivités locales pour le soutien financier des particuliers en situation de précarité énergétique dans leurs travaux de rénovation énergétique.
- Renforcement du dispositif de gestion des déchets administratifs au sein de la collectivité : déploiement sur sites supplémentaires, adaptation des fréquences de collectes, déploiement d'Ecobox pour les consommables d'impression usagés, réactualisation de la communication sur sites.
- Lancement d'une étude préalable pour la réalisation d'un Schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles.
- Réalisation de plusieurs expérimentations pour préserver la flore patrimoniale et la biodiversité sur le domaine public routier.
- Montée en puissance de l'appel à projets Espaces Naturels en 2021 avec plus de 400 K€ attribués aux collectivités pour la préservation et la valorisation des milieux naturels.

Perspectives 2022 de l'action départementale en quelques mots …

- Accompagnement des collectivités dans la gestion des boues d'assainissement au travers d'une étude départementale, et poursuite en interne de l'état des lieux de la ressource en eau dans le contexte de changement climatique.
- Assurer le bon fonctionnement de la plateforme territoriale de la rénovation énergétique mise en place sur les 3 années 2021-2023, en construisant avec les partenaires le futur dispositif dans le cadre du nouveau service public de la rénovation de l'habitat (SPRH) lancé par l'Etat en janvier 2022 « France Rénov' ».
- Réaliser le bilan du Plan climat départemental 2018-2022 en repensant la dynamique de transition énergétique de la collectivité pour les années suivantes.
- Réalisation d'un passage petite faune amphibiens sur la commune de Saint-Sulpice pour préserver une population de grenouilles rousses.

Chiffres et indicateurs clés

Moyens 2021 :

4,44 M€ (CA)

22,1 équivalents temps plein (ETP)

427 : nombre de logements rénovés ayant bénéficié du Guichet unique pour lutter contre la précarité énergétique

9 451 : nombre de tonnes équivalent carbone émises en 2020, dont 57% patrimoine bâti, 34% entretien routier, 7% déplacements professionnels et 2% aéroport (hors avions)
(Bilan des émissions de gaz à effet de serre réglementaire patrimoine et services)

36 dossiers retenus dans l'appel à projet EAU 2021

197 657€ de subventions départementales FREE en 2021

Enjeux

- Contribuer à la préservation de la ressource en eau et à la sécurité des populations.
- Agir pour être acteur de la transition énergétique au sein de notre collectivité et auprès des territoires.
- Accompagner la préservation de la biodiversité, des espaces naturels et des paysages.
- Prévenir les risques et réparer les impacts liés aux phénomènes d'érosion et aux aléas climatiques.

SAVOIE LE DÉPARTEMENT

1. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Contexte et enjeux

Service Eau

La politique de l'eau du Département se décline dans un « Plan Eau 2018-2022 » et s'articule autour de 3 grandes actions dans le domaine de l'eau :

- Le soutien financier aux collectivités gestionnaires des services d'eau potable et d'assainissement (pour le petit cycle de l'eau) ainsi que des services de Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations - GEMAPI (pour le grand cycle de l'eau)
- L'assistance technique aux gestionnaires de ces services
- La connaissance des ressources en eau sur le Département

En 2021, l'activité du service de l'eau s'est concrétisée autour des missions suivantes :

Le Département a reconduit en 2021 son accompagnement des collectivités pour **l'adaptation de leurs services d'eau au changement climatique** à travers plusieurs actions visant à :

- Réaliser des économies d'eau (réduction des fuites dans les réseaux, suivi des consommations d'eau) au travers de l'appel à projets EAU et des Contrats territoriaux de Savoie (CTS)
- Améliorer la connaissance sur les ressources en eau (lancement d'une étude départementale sur « l'évolution des ressources en eau en Savoie dans un contexte de changement climatique », incitation à la gestion patrimoniale des ressources : aides aux collectivités pour le suivi des ressources dans le cadre de l'appel à projet EAU)
- Sécuriser l'alimentation en eau potable des collectivités (poursuite du programme départemental de « recherche en eau » avec le lancement de nouvelles études prospectives)

Poursuite des missions d'accompagnement des collectivités dans la mise en œuvre de la GEMAPI avec une intervention proportionnée aux enjeux identifiés dans les territoires.
Ses actions se sont ainsi principalement portées sur les bassins versants de l'Arc et de l'Isère où les principaux cours d'eau, au régime hydraulique artificialisé, présentent des enjeux importants en termes de prévention des inondations d'une part et de restauration des milieux d'autre part.

Le Département a poursuivi également son accompagnement des collectivités dans l'assistance technique apportée pour le suivi de l'exploitation des stations d'épuration.
Dans la continuité de son appui apporté aux collectivités en 2020 lors de la gestion de crise des boues d'assainissement liée au contexte sanitaire, le Département a lancé en septembre 2021 une étude départementale sur la gestion et la valorisation des boues d'épuration.
Pour finir sur l'activité assainissement, le dispositif d'apprentissage mis en place de septembre 2020 à aout 2021 (formation d'une étudiante en licence professionnelle) a été une grande réussite.

Le service de l'eau a maintenu sur 2021 son implication dans la politique de coopération décentralisée pour la commune de Dessalines en Haïti en apportant, à distance, un appui technique, à la mise en œuvre d'un plan de gestion intégrée de l'eau au travers de plusieurs actions dont le suivi de la qualité des points d'eau.

Service Transition énergétique

Le Département assure la compétence « précarité énergétique » mais il est également un partenaire privilégié de la Région et des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI). A ce titre, le Service participe à la politique de « transition énergétique » territoriale au travers des missions suivantes :

- La gestion du Guichet unique pour la maîtrise de l'énergie : dispositif de soutien financier aux ménages en situation de précarité énergétique, en lien avec les services de l'Etat (dispositif ANAH) et les collectivités savoyardes.
- En soutien à la Direction de la Cohésion sociale du Département et à la mission Développement durable, le service a accompagné les réflexions autour du programme de Service Local d'Intervention de la Maîtrise de l'Energie (SLIME - accompagnement des ménages en lien avec les donneurs d'alerte sociaux et les ambassadeurs de l'énergie).
- L'année 2021 a vu la mise en place de la Plateforme Territoriale de la Rénovation Energétique de la Savoie – PTRE73, coordonnée par le Département en lien avec ses partenaires : Etat, ADEME, Région, EPCI, chambres

consulaires, ADIL, ANAH, ASDER… Cet outil opérationnel s'inscrit dans la mise en œuvre à l'échelle régionale du Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat (SPPEH).

- La gestion des conventions cadre et annuelle d'application avec l'ASDER, acteur incontournable de la transition énergétique en Savoie, et avec les partenaires du SPPEH-PTRE73 (Région et 8 EPCI)

En interne, le Service anime le plan d'actions visant à diminuer les émissions de gaz à effet de serre de la collectivité (Plan climat 2018-2022) et, dans ce cadre, il accompagne les services départementaux dans la mise en place de ce plan via les missions suivantes :

- La réalisation du bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES), du suivi et de l'évaluation du plan d'actions de réduction des émissions de la collectivité en lien avec l'ensemble des services départementaux,
- La mise en place et la gestion du dispositif de tri des déchets administratifs de la collectivité,
- Un accompagnement, en lien avec la mission Développement durable, sur la stratégie de sobriété et d'efficacité énergétique du patrimoine (en lien avec Direction des Bâtiments et Moyens Généraux (DBMG), sur la sensibilisation des agents à l'éco-responsabilité au travail (en lien avec la Direction des Ressources Humaines), sur la mobilité douce (en lien avec la Direction des Infrastructures et la Direction des Ressources Humaines), sur la précarité énergétique (en lien avec le Pôle Social du Département),
- L'assistance technique du Service tourisme et territoires pour l'instruction des dossiers de demandes de subventions des collectivités dans le cadre du Fonds départemental d'équipement des communes (FDEC) et des Contrats territoriaux de Savoie (CTS) au regard des critères de « performance énergétique des projets » inclus dans ces dispositifs de financement.

Unité Espaces naturels et biodiversité

Le Département intervient en faveur des espaces naturels et de la biodiversité au titre de sa compétence réglementaire « Espaces Naturels Sensibles » (ENS), qui se compose d'un outil foncier (le droit de préemption) et d'une taxe dédiée (la taxe d'aménagement) notamment destinée à financer la préservation, la restauration et la gestion des milieux naturels.

Le Département a poursuivi en 2021 la mise en œuvre des orientations issues de la Politique en faveur des Espaces et des Paysages de Savoie, votée en 2018, et qui constitue le document-cadre d'intervention jusqu'en 2022.

Celle-ci s'articule principalement autour des missions suivantes :

- Le soutien financier aux opérateurs principaux de la biodiversité : Conservatoire d'espaces naturels de Savoie, Conservatoire Botanique national alpin, Parc national de la Vanoise
- Le soutien technique et financier aux collectivités pour la préservation et la restauration des espaces naturels ainsi que la mise à disposition du droit de préemption au titre des espaces naturels sensibles
- La conduite d'opérations de gestion de milieux naturels et de restauration des continuités écologiques impactées par le réseau routier départemental
- L'appui technique et l'expertise apportés aux services départementaux pour prendre en compte la biodiversité dans les autres politiques sectorielles en particulier celles relatives au réseau routier et au tourisme
- La sensibilisation du public, notamment scolaire, et la valorisation des espaces naturels

L'année 2021 est marquée par :

- La montée en puissance du soutien financier et technique apporté aux collectivités locales, avec près de 485 000 € mobilisés via l'Appel à projet Espaces naturels et les 3 Contrats « vert et bleu »,

- Le développement d'actions en maîtrise d'ouvrage directe, destinées à restaurer les continuités écologiques impactées par les infrastructures départementales et à préserver la biodiversité aux abords de ces dernières, avec plusieurs études préalables à des travaux de passages à faune et des expérimentations sur la flore protégée et l'utilisation de semences locales en revégétalisation de chantiers,

- La réalisation d'un inventaire complet de la présence d'ambroisie (plante envahissante allergène pour les populations) sur le réseau routier départemental en vue de définir un plan de lutte pluriannuel.

Evaluation des politiques en faveur de l'environnement / Communication, sensibilisation en matière d'environnement

Depuis mi-2019, l'Observatoire Savoyard de l'Environnement est en cours d'évolution avec la mise en place du nouveau site institutionnel du Département (savoie.fr). Cette évolution a conduit à envisager la restructuration complète du site de l'observatoire. 2021 a vu la mise en place du « nouvel observatoire » avec notamment l'intégration des références aux objectifs de l'ONU du développement durable (ODD), des chroniques d'évolution comme sur l'occupation des sols ou encore du parc roulant, etc. En complément, un travail spécifique a été mené pour mettre régulièrement en ligne des quizz afin que chacun puisse tester ses connaissances sur l'état de l'environnement en Savoie.

Sur le volet de la communication externe, la Direction de l'Environnement a poursuivi ses articles au sein du Savoie Mag notamment sur la mise en œuvre du dispositif de conseils et d'accompagnements ouvert à tous les savoyards souhaitant réaliser des travaux d'économie d'énergie. 2021 a été aussi l'année de la création avec l'appui du service communication de 6 vidéos autour des enjeux de biodiversité mise en ligne sur le site savoie.fr – objectif nature pour tous[1].

Concernant la communication pour les agents du Département, la Direction de l'Environnement a participé aux communications suivantes :

- Vidéo sur l'accueil d'une apprentie au sein du service de l'eau (assainissement)
- Un article pour relayer les alertes préfectorales sur la qualité de l'air
- Sensibilisation à un meilleur recyclage de nos papiers et cartons
- Des communications sur les enjeux de la biodiversité (exposition « 1000 et un regards au bois des Chassettes », retour d'expérience « semences locales pour les travaux de suivi sur talus », etc.)

[1]https://prod.savoie.fr/web/sw_77580/serie-video-objectif-nature-pour-tous

2. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Moyens dédiés à la politique

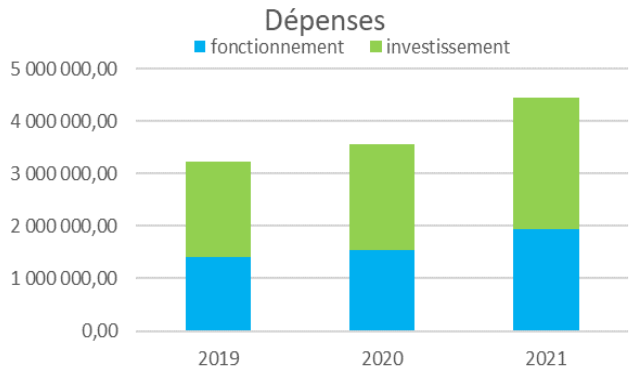
Moyens financiers par secteurs budgétaires de 2019 à 2021

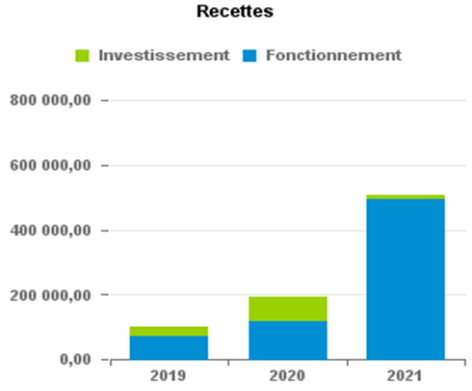
Secteurs budgétaires et non budgétaires de la politique ENVIRONNEMENT

SECTEURS BUDGETAIRES
DECHETS
EAU
ESPACES NATURELS SENSIBLES ET BIODIVERSITE
SENSIBILISATION
TRANSITION ENERGETIQUE

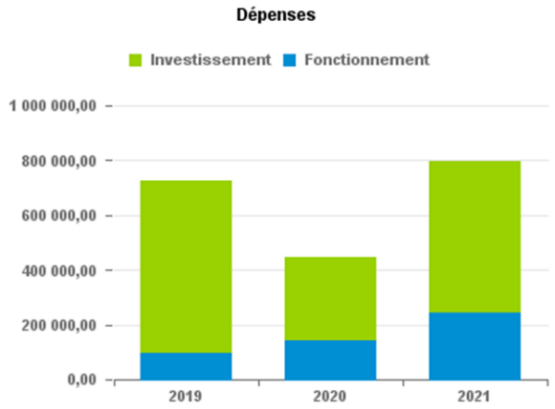
Dépenses Par politique	CA 2019		CA 2020		CA 2021 données au : 24 Janvier 2022	
	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement
DECHETS		60 867,00		61 957,00		
EAU	313 930,25	892 075,22	402 458,57	1 476 324,62	314 947,10	1 534 321,30
ESPACES NATURELS SENSIBLES ET BIODIVERSITE	836 200,53	349 939,78	908 022,13	172 773,97	875 993,25	435 906,80
SENSIBILISATION	61 533,41	16 000,00	58 500,00	6 000,00	58 500,00	
TRANSITION ENERGETIQUE	199 954,00	489 883,00	176 995,00	298 361,00	701 617,50	524 216,00
Dépenses par section :	**1 411 618,19**	**1 808 765,00**	**1 545 975,70**	**2 015 416,59**	**1 951 057,85**	**2 494 444,10**
	total année : 3 220 383,19		**total année : 3 561 392,29**		**total année : 4 445 501,95**	

Recettes Par politique	CA 2019		CA 2020		CA 2021 données au : 24 Janvier 2022	
	Recette Fonctionnement	Recette Investissement	Recette Fonctionnement	Recette Investissement	Recette Fonctionnement	Recette Investissement
EAU	70 400,00	0,00	117 495,00	2 810,00	69 400,00	9 187,00
ESPACES NATURELS SENSIBLES ET BIODIVERSITE		31 200,00		74 066,00		0,00
TRANSITION ENERGETIQUE					425 490,00	2 000,00
Dépenses par section :	**70 400,00**	**31 200,00**	**117 495,00**	**76 876,00**	**494 890,00**	**11 187,00**
	total année : 101 600,00		**total année : 194 371,00**		**total année : 506 077,00**	





Dépenses - CTS 3E GENERATION	CA 2019		CA 2020		CA 2021 données au : 21 Janvier 2022	
	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement
PAD DE Environnement	98 728,00	626 143,00	143 879,86	300 328,00	244 525,21	553 943,00
	total année : 724 871		total année : 444 207,86		total année : 798 468,21	





Moyens humains par secteurs en 2019-2020-2021

(Moyenne des équivalents temps pleins (ETP) sur l'année, effectifs rémunérés)

Politique	Secteur politique	Pôle	Direction	Nombre d'ETP moyens annuels		
				2019	2020	2021
ENVIRONNEMENT	EAU	PAD	DE	12,58	12,53	13,25
		PAD	MTD	0	0,03	0,03
	Sous-total du secteur			12,58	12,56	13,28
	ESPACES NATURELS SENSIBLES ET BIODIVERSITE	PAD	DGA	0,05	0,05	0,05
		PAD	DE	2,6	2,75	2,69
		PAD	MTD	1,54	1,04	1,06
	Sous-total du secteur			4,19	3,84	3,8
	SENSIBILISATION	PAD	DGA	0,05	0,05	0,05
		PAD	DE	0,9	1,15	1,12
	Sous-total du secteur			0,95	1,2	1,17
	TRANSITION ENERGETIQUE	PAD	DGA	0,05	0,05	0,05
		PAD	DE	3,54	4	3,8
	Sous-total du secteur			3,59	4,05	3,85
TOTAL tous effectifs pour la politique				21,31	21,65	22,1

Commentaire général sur l'ensemble des moyens alloués (financier, RH, technique…) :

Pour le secteur de la politique « eau », les recettes correspondant aux aides de l'Agence de l'eau pour le fonctionnement des activités d'assistance technique dans le domaine de l'eau ne figurent pas dans ce bilan. Elles correspondent pour l'activité 2021 à environ 300 000 € de recettes qui seront versées en 2022 sur le budget « moyens » du Département.

3. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Analyse de l'activité et de la performance des dispositifs

Arbre des objectifs

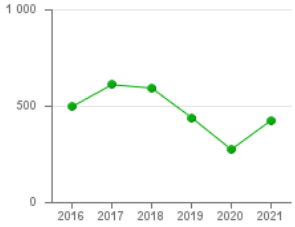
OBJECTIFS POLITIQUES	OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS
1. Préserver ou restaurer un cadre de vie et un environnement exceptionnels, en tenant compte des enjeux de développement	1.1. Accompagner la transition énergétique	1.1.1. Accélérer la rénovation de l'habitat privé et lutter contre la précarité énergétique
		1.1.2. Favoriser la rénovation énergétique des équipements publics
		1.1.3. Favoriser les actions de sobriété énergétique sur le territoire et au sein de la collectivité
		1.1.4. S'inscrire dans une démarche de lutte contre le changement climatique en réduisant les émissions de gaz à effet de serre de la collectivité
		1.1.5. Fournir une information de qualité aux citoyens et aux agents de la collectivité
		1.1.6. Former les agents de la collectivité sur les enjeux climatiques et énergétiques
		1.1.7. Optimiser les outils financiers
	1.2. Contribuer à la préservation de la ressource en eau, et à la sécurité des populations	1.2.1. Favoriser une gestion structurée et optimisée des services d'eau et d'assainissement
		1.2.2. Optimiser la performance des ouvrages et équipements d'eau et d'assainissement des collectivités
		1.2.3. Apporter une expertise technique en transversalité pour d'autres services du Département
		1.2.4. Accompagner les collectivités dans la mise à place de la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI)
		1.2.5. Maintenir un niveau minimum de soutien aux collectivités dans leurs projets de prévention ou de réparation dans le cas de phénomènes d'érosion ou d'aléas climatiques
		1.2.6. Favoriser la connaissance de la ressource en eau et évaluer l'impact du changement climatique
	1.3. Accompagner la préservation de la biodiversité, des espaces naturels et des paysages	1.3.1. Contribuer à la lutte contre les espèces exotiques envahissantes
		1.3.2. Favoriser la maîtrise foncière des espaces naturels
		1.3.3. Favoriser l'intention des collectivités en faveur de la biodiversité
		1.3.4. Renforcer la promotion de la nature de proximité
		1.3.5. Contribuer à la prise en compte de la biodiversité dans les aménagements

Objectif politique	*1. Préserver ou restaurer un cadre de vie et un environnement exceptionnels, en tenant compte des enjeux de développement*
Objectif stratégique	*1.1. Accompagner la transition énergétique*

Objectif opérationnel	*1.1.1. Accélérer la rénovation de l'habitat privé et lutter contre la précarité énergétique*

1.1.1.4 PERF - Energie - Nombre de logements rénovés (Guichet unique)

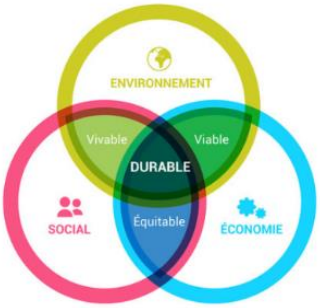
Période	Nombre
2016	498
2017	612
2018	595
2019	442
2020	276
2021	427





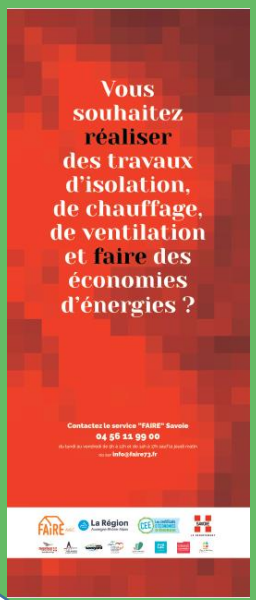
En 2021, la réalisation de projets de rénovation énergétique est en hausse suite au nouveau dispositif d'information et de conseils mis en place au 1er janvier ainsi qu'au renforcement des dispositifs nationaux pour financer les travaux (notamment MaPrimeRénov').

Bilan 2021 de la politique précarité énergétique *via* le Guichet unique pour la maîtrise de l'énergie :
- 427 dossiers traités
- 387 logements rénovés
- 697 975 € d'aides du Conseil Départemental réparties en 54 % pour le programme départemental Transition Energétique Solidaire en Savoie (TESS) et 46 % pour le programme national Habiter mieux en partenariat avec l'ANAH
- 3,76 M€ d'aide globale
- sur les 387 rénovations, 62 % consistent en des travaux d'isolation, 20 % au changement de système de chauffage par des chaudières bois automatiques et 18% au renouvellement d'appareils indépendants au bois polluants ou de foyers de cheminée ouverts.



En termes de développement durable, cette politique participe :
➔**Bilan environnemental** : à l'évitement de 29 119 tonnes équivalent CO2 (soit 1 an de chauffage au gaz pour 29 000 logements)
➔**Bilan économique** : à la réalisation de 11 M€ de travaux par des entreprises locales
➔**Bilan social** : au soutien de 387 ménages en situation de précarité

FOCUS SUR …



Informations et conseils pour LA RENOVATION ENERGETIQUE

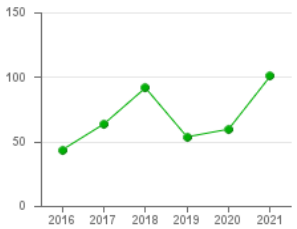
Vous souhaitez réaliser des travaux d'isolation ou de chauffage, faire des économies d'énergie et avoir plus de confort dans votre logement ? Au titre de sa mission de service public en faveur de la lutte contre la précarité énergétique, le Département de la Savoie vous propose un service d'information, de conseils et d'accompagnement de projet.

Il s'agit d'un service gratuit accessible au 04 56 11 99 00, où des conseillers en énergie ASDER vous informent et vous accompagnent, en toute neutralité, tout au long de votre projet pour répondre à vos interrogations :
- par où commencer ?
- quelles solutions techniques choisir (isolation par extérieur ou intérieur, type de matériaux, changer menuiserie ou vitrage seul, quelle ventilation…) ?
- quelle énergie renouvelable choisir pour le chauffage, l'eau chaude sanitaire, ou encore l'électricité ?
- quelles aides financières ?
- comment faire des économies d'énergie au quotidien ?

Objectif opérationnel	1.1.2. Favoriser la rénovation énergétique des équipements publics

1.1.2.1 ACT - Energie - Nombre de dossiers traités (soutien performance énergétique FDEC)

Période	Nombre
2016	44
2017	64
2018	92
2019	54
2020	60
2021	101



Il s'agit de l'assistance technique au traitement des dossiers de demandes de subventions relevant du Fonds d'aides aux Equipements des Communes (FDEC), c'est-à-dire la vérification de l'éligibilité des projets au regard des critères concernant la performance énergétique. Ce conditionnement aux aides départementales a pour but d'encourager la réalisation de projets publics performant au regard de l'efficacité énergétique.
Après une baisse observée en 2019 par rapport à la période électorale, les projets sont relancés par les nouvelles équipes et en très forte augmentation en 2021.

Objectif opérationnel	1.1.3. Favoriser les actions de sobriété énergétique sur le territoire et au sein de la collectivité

OPERATION C3E (Communes Efficaces en Economies d'Energie)
L'Association Savoyarde pour le Développement des Energies Renouvelables (ASDER) anime cette opération visant à promouvoir la sobriété énergétique dans les communes (patrimoine et éclairage public). Une méthodologie de travail et des outils sont proposés : suivi des consommations, actions spécifiques de maîtrise de l'énergie, guide des 100 éco-gestes, matériel de sensibilisation. En 2020-2021, 10 communes ont été soutenues par le Département.

Défi class'énergie (sensibilisation des collégiens aux économies d'énergie)

L'ASDER anime cette opération qui vise à sensibiliser les collégiens à la sobriété énergétique. Elle se décline en 4 interventions alternant apports théoriques, expérimentations et temps de création.
Les élèves sensibilisés deviennent des ambassadeurs de l'énergie au sein de l'établissement : ils doivent eux-mêmes sensibiliser les autres élèves à cette démarche écocitoyenne.
Ils bénéficient de l'encadrement technique d'un conseiller en énergie de l'ASDER qui possède également une forte expérience d'animation en milieu scolaire. Un accompagnement logistique et des outils de communication sont également proposés au personnel gestionnaire et d'entretien. Depuis 2015 entre 2 et 4 collèges (4 à 8 classes) sont volontaires chaque année pour s'engager dans cette opération.

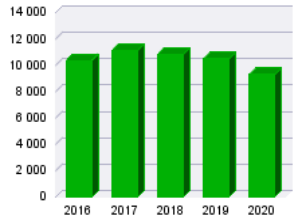


Boite isolée en liège avec une ampoule permettant la montée en température à l'intérieur de la boite.

Objectif opérationnel	1.1.4. S'inscrire dans une démarche de lutte contre le changement climatique en réduisant les émissions de gaz à effet de serre de la collectivité

1.1.4.1 PERF - Animation Plan climat - bilan des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité (tonnes de CO2)

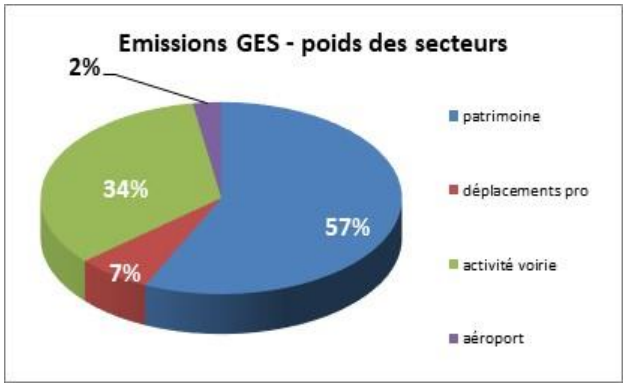
Période	Tonnes de CO2
2016	10319
2017	11050
2018	10779
2019	10435
2020	9251



Le bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES) de la collectivité est rendu obligatoire par la Loi Transition énergétique pour une croissance verte (LTECV). Pour ce qui concerne le Département, les émissions concernées sont les consommations d'énergie du patrimoine bâti, les consommations de carburant des véhicules utilisés pour l'activité d'entretien des routes et les déplacements professionnels, et les mêmes indicateurs concernant l'activité au sol de la plateforme aéroportuaire Chambéry Savoie Mont-Blanc.
En parallèle du BEGES, la collectivité doit mettre en place un plan d'actions de réduction de ses émissions.
Concernant le Département, ce plan est désigné sous le terme de « Plan climat 2018-2022 ».

Ce plan d'actions s'articule en 3 axes :

- Axe 1 : des services départementaux sobres et propres en énergie
- Axe 2 : des compétences départementales exercées sur la voie de la transition énergétique
- Axe 3 : des actions favorisant la mobilisation du territoire sur les enjeux climat-air-énergie



Les priorités portent sur

- La stratégie de sobriété et d'efficacité énergétique ainsi que le recours aux énergies locales et renouvelables pour le patrimoine bâti,
- La réduction des déplacements professionnels via des solutions alternatives telles que le développement de l'utilisation des moyens de téléconférences ou le recours aux véhicules propres (100% électrique),
- L'optimisation de la politique d'entretien de voirie permettant de réduire les consommations de carburants,
- La mise en valeur de l'éco responsabilité des agents,
- La stratégie de lutte contre la précarité énergétique des ménages et le soutien à la rénovation énergétique de l'habitat privé via des programmes et des services publics adaptés (SLIME, PTRE73, Guichet unique (programme TESS et Habiter Mieux),
- L'introduction de plus en plus marquée de produits locaux et bio dans les assiettes des collégiens.

En 2021, le bilan intermédiaire réalisé permet de constater une situation très encourageante par rapport aux 3 objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de maîtrise des consommations d'énergie et le recours aux énergies renouvelables. Ces bons résultats sont toutefois à prendre avec précaution compte tenu des effets de la crise sanitaire et des conditions climatiques particulièrement favorables.
Un bilan global sur la période du Plan (2018-2022) sera réalisé afin de définir la stratégie de transition énergétique de la collectivité pour les années suivantes.

Objectif opérationnel	1.1.5. Fournir une information de qualité aux citoyens et aux agents de la collectivité

Cette mission est réalisée essentiellement grâce aux informations mises en ligne sur le site internet du Département :

- **La page info pratique « Accompagnement à la rénovation énergétique [1] » destinée au grand public** : cette page (une des plus consultées de notre site internet), permet la recherche d'informations concernant la rénovation énergétique de l'habitat et les financements possibles (conseil avant travaux, programmes de soutiens financiers du Département pour la réalisation des travaux, informations sur les autres dispositifs financiers disponibles).
- **La page info pratique « Exigences performance énergétique FDEC-CTS [2] » destinée aux collectivités** : cette page décrit les exigences de performance énergétique mises en place par le Département concernant l'éligibilité des projets d'équipements des collectivités à ces deux dispositifs de soutien financier.
- **Les pages Internet et Intranet du Plan climat [3] destinée aux citoyens et aux 2 500 agents de la collectivité** : ces pages présentent le détail du bilan annuel des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité, ainsi que les actions mises en place afin de réduire ces émissions.

[1] https://www.savoie.fr/web/psw_38821/accompagnement-a-la-renovation-energetique
[2] https://www.savoie.fr/web/psw_40415/exigences-performance-energetique-fdec-cts
[3] https://www.savoie.fr/web/psw_41489/plan-climat-departemental-2018-2022

Objectif opérationnel	1.1.6. Former les agents de la collectivité sur les enjeux climatiques et énergétiques

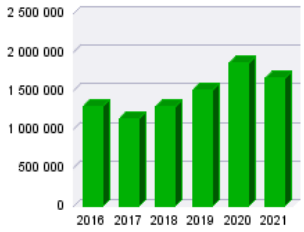
L'objectif est de former 150 et 300 agents chaque année en fonction des différents métiers (collège, route, généraliste) sur les enjeux climatiques et énergétiques : éco-responsabilité au travail et contribution au plan climat, éco-conduite, donneurs d'alerte précarité énergétique, nouvelles techniques routières, démarche zéro-phyto dans les collèges, gestion espaces verts, nettoyage sain.

L'année particulière de 2021 (sous crise sanitaire) a tout de même permis de former 22 agents, contre 44 en 2020 et 234 en 2019.

Objectif opérationnel	1.1.7. Optimiser les outils financiers

1.1.7.1 PERF - Outil financier énergies réservées - montant recettes

Période	Euros
2016	1 283 411
2017	1 127 043
2018	1 284 961
2019	1 490 669
2020	1 844 496
2021	1 652 188



La loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique permettait à des entreprises ou des services publics de bénéficier de fourniture d'électricité à des tarifs bonifiés. Appelés « contingents d'énergie réservée », ces bonifications étaient accordées par l'État antérieurement à la loi du 9 janvier 1985 dite « loi Montagne », puis par les départements. Ce dispositif a fait l'objet de multiples aménagements législatifs.
Le Département perçoit aujourd'hui les compensations financières de l'énergie réservée au titre des concessions d'installations hydrauliques renouvelées avant le 31/12/2006 (soit 7 chutes) et de la monétisation de la part non attribuée de l'énergie réservée.

La baisse du produit constatée en 2017 provient d'une modification du mode de calcul de la compensation désormais égale à la quantité totale d'énergie réservée multipliée par 35% du prix de référence du produit trimestriel d'électricité de base (contre 25% du tarif réglementé de vente d'électricité).
EDF a par ailleurs récemment accompli un long travail d'inventaire des attributions d'énergie réservée, qui a eu pour effet d'accroitre à compter de 2018 les kW non attribués faisant l'objet d'une monétisation au profit du Département. Le produit relatif à l'énergie réservée a également connu une progression dynamique en 2019 et 2020 sous l'effet d'une nette hausse du prix de référence basé sur l'évolution des prix du marché. L'évolution de ce prix de référence est également à l'origine de la baisse de -10% du produit en 2021 (une nouvelle hausse est cependant attendue sur 2022).

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.1.

*« **Accompagner la transition énergétique** »*

Ces dernières années, le Département s'est très largement impliqué dans la mise en œuvre de la plateforme territoriale de la rénovation énergétique en Savoie (PTRE73), outil opérationnel du Service public de performance énergétique de l'habitat (SPPEH), issu de la Loi transition énergétique pour la croissance verte, devant être mis en place par les Régions sur l'ensemble du territoire national. La mobilisation de l'ensemble des partenaires du territoire a permis la mise en place au 1er janvier 2021 du dispositif avec un numéro de téléphone unique (04 56 11 99 00) via lequel les ménages, les syndics de copropriétés, et les entreprises du petit tertiaire (locaux professionnels de moins de 1 000 m²) bénéficient aujourd'hui, à titre gratuit, d'informations, de conseils et d'un accompagnement de projet pour la rénovation énergétique de leurs logements ou de leurs locaux d'entreprises.
Dans la continuité de ce dispositif de conseil, le Département propose, au travers du Guichet unique pour la maîtrise de l'énergie, un soutien financier aux ménages en situation de précarité énergétique pour la réalisation des travaux.
L'ensemble de ces actions devrait permettre l'accélération de la rénovation énergétique en Savoie, tout en simplifiant l'accès aux différents dispositifs techniques ou financiers. ☺

En ce qui concerne les collectivités, le dispositif de performance énergétique, associé aux soutiens financiers à la construction et rénovation des équipements publics, encourage très nettement les collectivités locales à réaliser des opérations en conformité avec les objectifs de la transition énergétique.
L'ajustement du dispositif en 2020 a permis une plus grande lisibilité et une accélération des projets de rénovation énergétique (isolation de bâtiments et recours aux énergies renouvelables). ☺

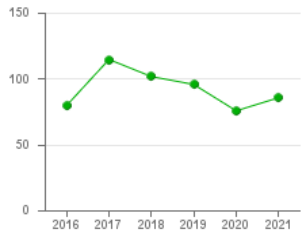
En interne, la mise en œuvre des politiques en faveur de la réduction des émissions de gaz à effet de serre, établi sur la base du plan climat 2018-2022, commence à porter ses fruits puisque les 3 objectifs de réduction des émissions de la collectivité, de maîtrise des consommations d'énergie et du recours aux énergies renouvelables sont sur la bonne trajectoire pour être atteints fin 2022. ☺

Objectif politique	***1. Préserver ou restaurer un cadre de vie et un environnement exceptionnels, en tenant compte des enjeux de développement***
Objectif stratégique	***1.2. Contribuer à la préservation de la ressource en eau, et à la sécurité des populations***

Objectif opérationnel	***1.2.1. Favoriser une gestion structurée et optimisée des services d'eau et d'assainissement***

1.2.1.1 ACT - Eau/assainissement – nombre de jours d'ingénierie ou d'assistance à maîtrise d'ouvrage

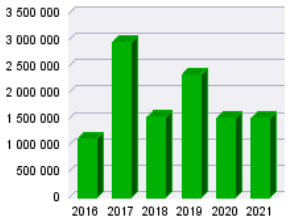
Période	Jours
2016	80
2017	115
2018	102
2019	96
2020	76
2021	86



Assistance à maîtrise d'ouvrage pour des projets d'assainissement (stations d'épuration - STEP, réseaux, …) ou des projets autour de la connaissance sur la ressource en eau (missions qui devraient se développer dans les années à venir avec le contexte de changement climatique).
Cet indicateur utilisé pour l'Agence de l'eau ne rend pas compte de la totalité de l'ingénierie apportée aux collectivités, qui représente chaque année l'équivalent de 3 ETP en assainissement et 2 ETP en eau potable pour des missions de suivi des STEP, de gestion des subventions, de suivi patrimonial sur la ressource en eau et diverses études départementales dont une étude sur la gestion et la valorisation des boues à l'échelle de la Savoie.

1.2.1.2 PERF - Eau/assainissement - montant des aides attribuées aux collectivités

Période	Euros
2016	1110000
2017	2940000
2018	1517000
2019	2330000
2020	1500000
2021	1500000

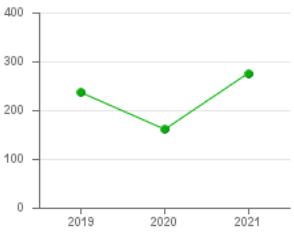


Avec un total de 1.5 M€, 2021 se situe au même niveau d'investissement que 2020 et confirme notamment l'adaptation du dispositif d'appel à projets EAU aux besoins des collectivités pour leur accompagnement à la mise en place d'une gestion durable de leurs services d'eau dans un contexte de changement climatique.

Objectif opérationnel	***1.2.2. Optimiser la performance des ouvrages et équipements d'eau et d'assainissement des collectivités***

1.2.2.1 ACT - Nombre de visites effectuées par le SATESE

Période	Nombre
2019	237
2020	162
2021	277



Il s'agit d'assurer des missions de conseil et d'expertise pour les collectivités gestionnaires des stations d'épuration.
2021 revient sur une activité « classique » par rapport à 2020, qui avait été impactée par le contexte sanitaire, avec 277 visites annuelles représentant environ 2 visites par an et par ouvrage, proposant ainsi aux collectivités savoyardes un niveau de service de qualité.



Station d'épuration de Gilly-sur-isère (Communauté d'agglomération d'Arlysère)

Objectif opérationnel	1.2.3. Apporter une expertise technique en transversalité pour d'autres services du Département

Cet appui consiste à apporter une expertise hydraulique à d'autres directions principalement sur des projets routiers : prise en compte de contraintes hydrauliques, dimensionnement d'ouvrage, accompagnement sur des dossiers réglementaires, … Il s'agit d'une réelle ingénierie apportée en interne qui permet, dans des délais restreints, de disposer d'une expertise sur les dossiers, et d'optimiser les projets dans une démarche collective permettant d'associer d'autres acteurs locaux avec parfois des économies à la clef pour le Département (coûts évités, mutualisation de moyens, etc.).

En 2021, nous pouvons souligner quelques chantiers importants du Département sur lesquels est intervenue l'expertise technique hydraulique de la Direction de l'environnement :

- Appui à la Direction des Infrastructures dans le cadre de projet de reconstruction de ponts (Pont du Desogu à Saint Jean de Maurienne et pont du Verney à Bramans)
- Visites et appuis techniques ponctuels sur le chantier de glissement du Bersend sur la commune de Beaufort
- Assistance pour la création d'une plage de dépôts sur le Nant de la Combe sur la commune de La Motte Servolex.



Pont du Verney (Bramans)

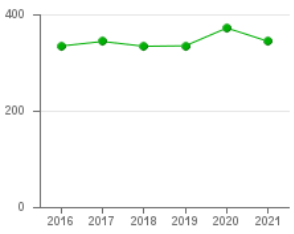


Nant de la Combe (La Motte Servolex)

Objectif opérationnel	1.2.4. Accompagner les collectivités dans la mise en place de la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI)

1.2.4.1 ACT - Eau - hydraulique - ingénierie ou assistance à maîtrise d'ouvrage apportée aux collectivités savoyardes (en externe)

Période	Jours
2016	335,5
2017	345
2018	335
2019	336
2020	373
2021	345

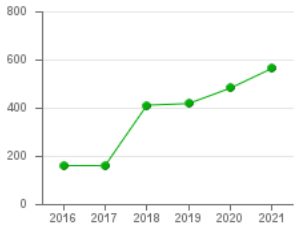


En 2021, la Direction de l'Environnement a poursuivi son assistance technique aux collectivités en charge de la mise en œuvre de la compétence GEMAPI (transférée aux EPCI depuis le 1er janvier 2019).

Même si elle n'est pas exclusive, cette assistance concerne plus particulièrement le Syndicat mixte de l'ISère et de l'ARC (SISARC) dans lequel le Département est membre statutaire, en Combe de Savoie, avec la mise en œuvre des opérations inscrites au PAPI2 (plan d'actions et de prévention des inondations).
A noter que le bassin versant de l'Isère concentre l'essentiel des interventions en raison de l'importance des enjeux hydrauliques et de la complexité liée au contexte torrentiel de ses cours d'eau.

1.2.4.2 ACT - Eau - entretien cours d'eau - ingénierie ou assistance à maîtrise d'ouvrage

Période	Jours
2016	163
2017	163
2018	413
2019	420
2020	484
2021	566



Les services ont été mobilisés ponctuellement pour accompagner les collectivités dans la réparation de dégâts causés par des événements météorologiques violents survenus en 2021.
La direction continue d'apporter son assistance technique au SISARC pour l'élaboration et la mise en œuvre du plan pluriannuel d'entretien des cours d'eau.
Enfin et surtout, elle est totalement impliquée dans le chantier de très grande envergure que constitue la restauration du lit de l'Isère en Combe de Savoie qui mobilise désormais l'équivalent de 1.5 ETP spécifiquement sur cette mission.



Chantier de confortement des digues et restauration du lit de l'Isère en Combe de Savoie

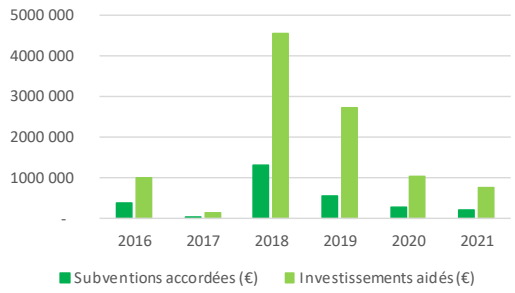


Entretien du Gelon

Objectif opérationnel	**1.2.5. Maintenir un niveau minimum de soutien aux collectivités dans leurs projets de prévention ou de réparation dans le cas de phénomènes d'érosion ou d'aléas climatiques**

1.2.5.1 PERF – Accompagnement des collectivités au titre du Fonds Risques et Erosions Exceptionnels

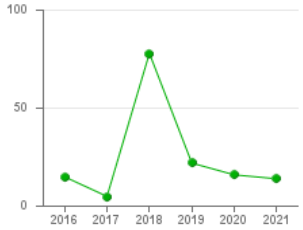
Période	Subventions accordées (€)	Investissements aidés (€)
2016	367 887	989 884
2017	50 285	137 692
2018	1 299 738	4 542 384
2019	570 000	2 725 958
2020	281 847	1 023 442
2021	197 657	764 973



Avec près de 200 K€, l'effort financier du Département revient sur des niveaux d'accompagnement plus « classiques » que ceux déployés à la suite de la tempête Eléanor (étalés sur la période 2018-2020), tout en répondant au besoin réel des collectivités puisque toutes les demandes ont pu être honorées sur 2021.

1.2.5.2 PERF – Fonds Risques et Erosions Exceptionnels : nombre de projets soutenus

Période	Nombre
2016	15
2017	5
2018	78
2019	22
2020	16
2021	14



Une quinzaine de dossiers a été instruite consécutivement à des événements ponctuels survenus au cours de l'année 2021.



Travaux de réparation suite à une crue torrentielle

Objectif opérationnel	1.2.6. Favoriser la connaissance de la ressource en eau et évaluer l'impact du changement climatique

Le Département assure une veille territoriale sur la connaissance de la ressource en eau au travers de plusieurs actions

- Pilotage d'un réseau de Télésurveillance des Eaux Souterraines de Savoie. Ce réseau TESS est composé de 15 points de mesures sur le département permettant de suivre l'évolution des ressources en eau
- Mise en œuvre d'un programme de recherche en eau pour identifier les potentialités en eau sur la Savoie. Cela s'est traduit en 2021 par de nouvelles études prospectives sur le secteur des Bauges (étude de géophysique)
- Mise à disposition des collectivités gestionnaires de l'eau potable d'une base de données de plus de 1 200 études de ressources en eau réalisées sur toute la Savoie depuis plus de 60 ans. Un bilan sur la ressource en eau du territoire communal de Bessans a notamment été effectué en 2021.
- Suivi de la qualité des cours d'eau réalisé au travers d'une centaine de points de mesure répartie sur l'ensemble du département (découpé en trois sous-bassins versants)
- Poursuite sur 2021 de l'étude réalisée en interne sur l'évolution des ressources en eau en Savoie, dans un contexte de changement climatique, en concertation avec les gestionnaires et autres acteurs de l'eau en Savoie.



Point de mesure du réseau TESS (source de Bonté à Plancherine)

Le Département accompagne les collectivités gestionnaires de l'eau potable pour améliorer leur connaissance sur la ressource en eau : équipement pour le suivi du débit des sources, étude quantitative ou qualitative sur la ressource en eau, …, autant d'actions qui peuvent être financées dans le cadre de l'appel à projet EAU depuis 2020, ou faire l'objet d'assistance technique de la part des services de la direction de l'environnement.

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.2.

« ***Contribuer à la préservation de la ressource en eau, et à la sécurité des populations*** »

L'action du Département en faveur de la connaissance et du suivi des ressources en eau est très importante dans un contexte de changement climatique.
Elle permet, sur des périodes spécifiques comme les périodes de sécheresse de renseigner sur l'état de la ressource en eau (données de son réseau de mesure des eaux souterraines de Savoie (réseau TESS) transmises aux services de l'Etat, afin de définir les niveaux d'alerte nécessaires sur les usages de l'eau). Elle permet également de suivre à plus long terme l'évolution de la ressource en eau : ainsi le Département poursuit en 2021 une étude menée en interne sur l'évolution des ressources en eau en Savoie dans un contexte de changement climatique (étude en cours). Et enfin elle permet d'accompagner et d'inciter les collectivités à la mise en place sur leur territoire d'un suivi patrimonial sur la ressource en eau au travers du dispositif d'appel à projet EAU. ☺

L'assistance technique départementale est toujours au cœur de l'accompagnement des collectivités à la fois dans le domaine de la GEMAPI (implication forte en Combe de Savoie sur la restauration du lit de l'Isère avec une double action sur la prévention des risques d'inondation et la restauration des milieux aquatiques) mais également dans le domaine de l'assainissement avec, au-delà des missions classiques de suivi du bon fonctionnement des stations d'épuration, le lancement d'une étude départementale sur la gestion et la valorisation des boues en Savoie. ☺

Concernant le FREE (fonds risques et érosions exceptionnels), l'année 2021 a été consacrée à la réparation de dégâts causés par des événements météorologiques violents survenus au cours de l'année ayant occasionnés principalement des débordements de cours d'eau, des laves torrentielles, des glissements de terrain, des effondrements de routes et de berges. Le Département a su une nouvelle fois mobiliser les crédits nécessaires à l'accompagnement des projets de collectivités dans des proportions certes inférieures aux années précédentes mais toujours à la hauteur des besoins des collectivités. ☺

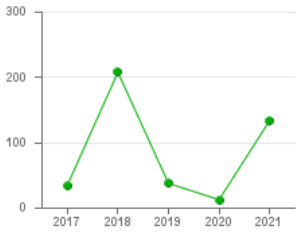
Objectif politique	***1. Préserver ou restaurer un cadre de vie et un environnement exceptionnels, en tenant compte des enjeux de développement***
Objectif stratégique	***1.3. Accompagner la préservation de la biodiversité, des espaces naturels et des paysages***

Objectif opérationnel	***1.3.1. Contribuer à la lutte contre les espèces exotiques envahissantes***

La lutte contre les espèces exotiques envahissantes sur le réseau routier départemental est pleinement intégrée dans les missions quotidiennes des agents d'exploitation des routes et prise en compte dans les nouveaux projets d'aménagement portés par le Département.

1.3.1.2 PERF - ENS - Nombre de personnes formées à la lutte contre les espèces exotiques envahissantes

Période	Nombre
2017	35
2018	208
2019	38
2020	13
2021	134



Les formations prévues en 2020, reportées en raison de la crise sanitaire, ont eu lieu sous un nouveau format en 2021 (en extérieur, avec des groupes réduits). Elles ont permis de toucher 134 agents départementaux et agents communaux.

La formation des agents leur permet de lutter au quotidien contre le développement de ces espèces. En 2021, la priorité est donnée à l'ambroisie (plante fortement allergène) en raison de son incidence sanitaire sur les populations.

La diffusion d'informations grand public sur le site Internet du Département complète le dispositif : Actions de prévention contre les espèces exotiques envahissantes [4]



Pieds d'ambroisie en bord de route départementale sur la commune de la Motte Servolex.

Objectif opérationnel	***1.3.2. Favoriser la maîtrise foncière des espaces naturels***

La mobilisation des collectivités locales pour préserver activement les espaces naturels via des outils fonciers, notamment l'outil ENS est encore hétérogène sur le territoire.

1.3.2.1 PERF - ENS - Suivi de la superficie des périmètres de préemption Espaces Naturels Sensibles

Période	Hectare
2017	2570,85
2018	2570,85
2019	2570,85
2020	2589
2021	2589



La création de périmètres de préemption au titre des Espaces Naturels Sensibles (ENS) se fait à la demande des collectivités locales (communes et intercommunalité) pour faciliter leur politique foncière de préservation des milieux naturels.

En 2021, la priorité a été donnée au lancement, par le Département d'une étude préalable pour la réalisation d'un Schéma des ENS, qui permettra de définir un cadre d'intervention nouveau et plus volontariste sur cette politique publique.

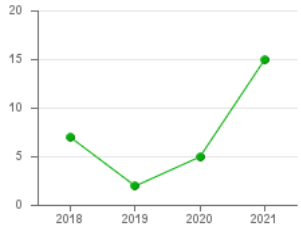
[4] https://savoie.fr/web/psw_40116/actions-de-prevention-contre-les-especes-exotiques-envahissantes

Objectif opérationnel	1.3.3. Favoriser l'intention des collectivités en faveur de la biodiversité

Les dispositifs du Département permettent une montée en puissance des projets portés par les collectivités en matière de protection et de préservation de la biodiversité.

1.3.3.1 ACT - ENS - Appel à projet biodiversité : nombre de projets soutenus

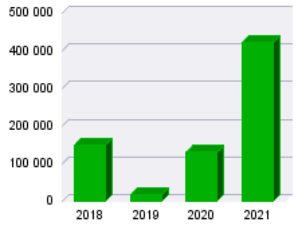
Période	Nombre
2018	7
2019	2
2020	5
2021	15



La session 2021 de l'appel à projets a connu une très forte croissance du nombre de projets déposés et soutenus. Ils concernent en majorité la restauration de la trame bleue (milieux humides et aquatiques) et sont portés principalement par des structures intercommunales : EPCI ou syndicats mixtes en charge de la compétence GEMAPI.

1.3.3.1 PERF - ENS - Appel à projet biodiversité : montant de subventions départementales attribuées aux collectivités

Période	Euros
2018	148180
2019	14988
2020	127792
2021	418672



Le montant des subventions attribuées au titre de l'appel à projets est en forte hausse par rapport à 2020, et le montant moyen de subvention par projets s'est également légèrement accru, témoignant ainsi d'opérations plus ambitieuses sur le terrain.
En parallèle, les subventions attribuées au titre des Contrats « vert et bleu » en 2021 s'élèvent à 66 266 €.



Appel à projets 2020 : valorisation du site de Pré-la-Chambre, à Chamousset, panneau pédagogique ©Commune de Chamousset





En haut : travaux d'élimination de la Renouée du Japon sur le ruisseau de la Mellesine, au Chatelard, MOA : SMIAC, © CD73
En bas : restauration de la continuité écologique sur le seuil du Ponturin à Landry, MOA : commune © APTV

Objectif opérationnel	1.3.4. Renforcer la promotion de la nature de proximité



Journée naturaliste grand public organisée le 27 février 2021 à Pallud, en partenariat avec le Parc naturel régional du massif des Bauges et l'Observatoire de la Biodiversité de Savoie

Malgré un contexte sanitaire toujours incertain, les programmes de sensibilisation du public ont pu être maintenus :

- Douze animations grand public autour de la biodiversité ont eu lieu sur l'ensemble de l'année 2021 en partenariat avec l'Observatoire de la Biodiversité de Savoie et le Parc naturel régional des Bauges, touchant 193 personnes au total, sur les communes de Pallud, Thénésol et Allondaz.

- Un weekend d'animations a eu lieu au Bois des Chassettes à Challes-les-Eaux, à l'occasion des Journées du Patrimoine autour d'une exposition éphémère de l'artiste Jean-Charles Bouillot, touchant environ 50 personnes.

- La session 2021 de l'appel à projets en direction des scolaire (écoles et collèges) a permis de soutenir 19 établissements pour un montant total de 17 630 € et 1 171 élèves touchés. Le dispositif est en croissance par rapport à l'année scolaire précédente qui avait soutenu 16 établissements pour une subvention totale versée de 11 449 € et touchant 833 élèves.

Objectif opérationnel	1.3.5. Contribuer à la prise en compte de la biodiversité dans les aménagements

L'unité Espaces naturels accompagne les autres directions dans la prise en compte de la biodiversité dans les politiques sectorielles du Département. Cet appui concerne principalement le développement des activités de pleine nature (tourisme) et la politique routière (travaux et entretien) notamment en matière de gestion des espèces exotiques envahissantes.
Elle se traduit par l'apport d'expertise technique et juridique, la conception et la mise à disposition d'outils ou la réalisation d'expérimentations pouvant être dupliquées et diffusées.

En 2021, plusieurs expérimentations en bord de routes départementales ont été lancées :

- L'utilisation de graines issues de semences locales et sauvages pour réensemencer 3 secteurs, dans le cadre de chantiers routiers. Le recours aux semences locales permet une meilleure adaptation à la biodiversité et aux conditions locales de l'environnement.
- La protection de stations de flore patrimoniale (espèces rare ou protégées) lors des opérations de fauchage sur les talus routiers. Six centres routiers se sont impliqués dans ce projet, qui sera reconduit en 2022.

En parallèle, un inventaire initial de la présence d'ambroisie a été conduit durant l'été 2021, posant les bases d'une stratégie de lutte pour la collectivité. Une formation aux enjeux de biodiversité dans les chantiers routiers a également été réalisée pour la Maison technique départementale de Maurienne.

En matière touristique, l'unité a apporté son expertise sur les enjeux de préservation des milieux naturels pour les projets d'activité de pleine nature présentés lors des deux Commissions Départementales des Espaces Sites et Itinéraires (CDESI) organisées en mai et en novembre 2021.



Pied d'Aster Amel (Aster amellus), Espèce protégée au niveau national et en danger d'extinction, localisé sur un talus routier de la MTD Combe de Savoie -Chambéry



Test d'ensemencement avec des graines d'origine sauvage et locales, sur un chantier routier à la Motte Servolex, en partenariat avec le Conservatoire national botanique alpin

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.3.

*« **Accompagner la préservation de la biodiversité, des espaces naturels et des paysages** »*

La lutte contre la dissémination des espèces exotiques envahissantes est intégrée dans les pratiques quotidiennes des agents d'exploitation routière. La définition d'une stratégie de lutte contre l'ambroisie et la remobilisation des équipes via des formations adaptées contribuent encore à améliorer l'action du Département en la matière. ☺

Les outils techniques et financiers proposés par le Département aux collectivités pour la préservation des milieux naturels sont de plus en plus mobilisés et le déploiement d'un futur Schéma des Espaces naturels sensibles devrait sensiblement accroitre cette dynamique, qui reste fragile, ces prochaines années. 😐

En matière d'éducation et de sensibilisation à la nature, les dispositifs à destination du grand public et des scolaires poursuivent leur montée en puissance et contribuent à l'acculturation du plus grand nombre, notamment des jeunes à la préservation de la biodiversité. ☺

Le Département renforce fortement la prise en compte des enjeux de biodiversité dans le cadre de ses politiques routières et touristiques, qu'il s'agisse de conciliation des usages, de préservation de la flore ou de restauration des continuités écologiques pour la faune ☺

4. PERSPECTIVES ET AJUSTEMENTS

1.1. Accompagner la transition énergétique

En 2022, une réflexion devra être menée sur la suite du plan climat 2018-2022 ainsi que sur les actions de lutte contre la précarité énergétique.

2022 sera aussi l'année d'adaptation à l'annonce de l'Etat avec le lancement de France Rénov' dès ce 1er janvier 2022, annonce qui vient impacter le dispositif PTRE73 mis en place avec la Région et les EPCI en 2021.

1.2. Contribuer à la préservation de la ressource en eau, et à la sécurité des populations

2022 sera l'année de préparation du plan eau 2023-2027 avec sans doute des évolutions pour renforcer le rôle du Département sur cet enjeu prioritaire pour la Savoie ; ceci en lien avec les conséquences du changement climatique.

Ce travail s'appuiera en partie sur les résultats des études en cours d'une part sur « la stratégie de gestion des boues de station d'épuration » (lancée en 2021) et d'autre part sur « les ressources en eau dans le contexte de changement climatique » (lancée en 2020).

1.3. Accompagner la préservation de la biodiversité, des espaces naturels et des paysages

L'année 2022 permettra notamment de lancer la réalisation du Schéma des ENS et de se doter d'une feuille de route pluriannuelle sur la restauration des corridors écologiques impactés par le réseau routier départemental afin d'accroitre significativement l'action du Département sur ces thématiques.



Education

RAPPORT D'ACTIVITÉ

ET DE PERFORMANCE 2020/2021

Commissions d'élus : **5e commission**

Directions concernées :

- **Pôle Aménagement – Direction des Collèges**
- **Pôle Aménagement – Secrétariat Général et Maisons techniques du Département**
- **Pôle Solidarités territoriales – Direction des Politiques Territoriales**
- **Pôle Solidarités territoriales – Direction du Développement Artistique et Culturel**
- **Pôle ressources et moyens – Direction des Systèmes d'Information**
- **Pôle ressources et moyens – Direction des Bâtiments et Moyens Généraux**



SOMMAIRE

SYNTHESE 161
1. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Contexte et enjeux 162
2. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Moyens dédiés à la politique 165
3. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Analyse de l'activité et de la performance des dispositifs.....168
4. PERSPECTIVES ET AJUSTEMENTS 187

5,24%



Le Département est la collectivité de référence pour l'éducation et l'accompagnement des 21 000 jeunes collégiens qu'il accueille chaque année dans les 38 collèges publics savoyards et les 8 collèges privés dont les classes sont sous contrat d'association avec l'État. Il œuvre par ailleurs pour conforter le positionnement de l'université Savoie Mont Blanc dans le paysage régional.

Contexte

L'Assemblée départementale a approuvé la mise en place d'un Plan « Collèges 2018-2023 », partagé et évolutif, articulé autour de 6 orientations ambitieuses :

- préserver et conforter le maillage territorial des collèges grâce à une politique de sectorisation adaptée et évolutive,
- moderniser le patrimoine immobilier pour le rendre plus fonctionnel et plus respectueux de l'environnement,
- structurer un modèle de restauration scolaire de proximité et éco-responsable,
- participer aux conditions d'épanouissement et de réussite des collégiens,
- accompagner l'Éducation nationale dans la mise en place de nouvelles pratiques pédagogiques liées au déploiement des usages du numérique,
- rendre les agents techniques départementaux acteurs des évolutions de leur environnement.

L'université Savoie Mont Blanc, poursuit la croissance de ces effectifs malgré des contraintes notoires de moyens. L'enjeu pour l'Université est d'aboutir à un plan de financement avec l'Etat, la Région et les collectivités locales pour la requalification d'une 1ère tranche du campus de Jacob Bellecombette afin de lancer un signal fort.

Enjeux

Le Plan « Collèges 2018-2023 » a pour finalité d'offrir un cadre d'apprentissage motivant et favorable à la réussite éducative. Il permet de mesurer et d'orienter les efforts éducatifs, matériels et financiers à consentir pour mener la jeunesse savoyarde en toute confiance vers l'autonomie.
Il consiste à donner aux collégiens savoyards et à la communauté éducative les meilleures conditions de travail possibles, propices à la réussite scolaire, professionnelle et sociale.

Principales réalisations

- Approbation par l'Assemblée départementale de la mise en place d'une charte départementale pour une restauration saine, de qualité et durable
- Labellisation Ecocert « En cuisine », niveau 1 de l'atelier culinaire et de ses 11 collèges satellites
- 36 collèges impliqués dans des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire
- Renouvellement complet du parc informatique de 6 collèges et migration de 6 collèges supplémentaires sur le nouveau Système d'information EOLE, malgré le confinement et l'accès difficile dans les établissements. 24 collèges bénéficient d'un système téléphonique pris en charge par le Département de la Savoie.
- Durant la crise sanitaire, 222 tablettes ont été prêtées par les établissements à des collégiens en fracture numérique.
- Usage croissant et régulier du portail ENT (Environnement Numérique de Travail), auquel ont souscrit la majorité des collèges de Savoie.
- Le Plan pluriannuel d'investissements pour les collèges atteint un total de 165 M€ sur la période 2021/2027, mais il sera révisé en 2022, afin d'intégrer des objectifs de performance énergétique plus ambitieux, mais aussi un contexte économique inflationniste et contraint. En 2021, la restructuration complète et l'extension en ossature bois du collège de Val d'Arc ont été livrées. Un chantier a également démarré en 2021 sur les collèges de Saint Alban-Leysse, et deux autres sont prévus en 2022 (rénovation thermique, accessibilité et salle polyvalente), Bozel (rénovation thermique) et Aime (demi-pension).

Chiffres et indicateurs clés

Moyens 2020/2021 :

30,21 M€

396,44 **ETP** *(équivalents temps plein)*

38 collèges publics dont **2** cités scolaires

soit **17 934** collégiens

dont **12 742** demi-pensionnaires et **427** internes

4 collèges restructurés depuis 2018 (St Exupéry à Bourg St Maurice, Charles Dullin à Yenne, Henry Bordeaux à Cognin, et La Lauzière à Val d'Arc)

3 000 repas produits par jour par l'Atelier culinaire départemental
(11 collèges desservis)

29% des denrées issues de l'agriculture biologique et **30%** de productions locales

8 collèges privés en convention avec l'État, soit **3 047** élèves

7 124 collégiens sensibilisés à l'art et à la culture

Perspectives de l'action départementale en quelques mots …

L'Assemblée départementale a fixé de nouvelles orientations pour le volet "Collèges" de la politique Éducation :

- Optimiser et sécuriser l'organisation de la restauration scolaire par des mutualisations territoriales d'unités de production afin de garantir la continuité de service et un service plus qualitatif aux collégiens
- Faire évoluer les moyens mis à disposition dans les collèges vers la mise en œuvre de niveaux de services.

1. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Contexte et enjeux

Les Collèges

La période 2020/2021 ayant été fortement marquée par la COVID, cela a conduit le Département à adapter et à amplifier son soutien aux collégiens et plus largement aux établissements.

Tout d'abord, des chèques alimentaires ont été distribués pour soutenir les familles les plus en difficultés compte tenu de la fermeture des établissements. En 2020, d'une valeur faciale de 150 €, ils ont été remis à 387 bénéficiaires issus de collèges publics et privés pour un montant total de 58 050 €. En 2021, 499 familles ont bénéficié de chèques alimentaires d'une valeur faciale de 76 €, pour un montant total de 37 924 €.

En outre, dans le domaine de la restauration scolaire, sur la période du 18 mai au 3 juillet 2020, 26 collèges ont eu recours à un service de traiteur, pour un montant de 85 630 €. Par la suite, depuis la rentrée de septembre 2020, 3 collèges ont eu recours à un traiteur (absence d'agents pour motif COVID), pour un montant de 12 143 € et pour l'année 2021, un collège a eu recours à un traiteur, pour un montant de 3 090,28 € Le Département aura donc pris en charge 100 863,28 € de dépenses pour ces services traiteur pour 30 collèges sur la période 2020 / 2021.

Par ailleurs, le Département a financé l'achat de produits sanitaires liés à la COVID pour un montant total de subventions accordées aux 34 collèges ayant fait une demande qui s'élève à 116 038€ en 2020 et 122 937 € en 2021 pour un total de 238 875 au titre des années 2020/2021. Les dépenses retenues ont porté sur les produits virucides, papier essuie main, gel hydroalcoolique, gants, supports savon et gel. Pour information, une deuxième enquête a été lancée début janvier 2021.



En 2020/21, le Département a également renforcé ses équipes de nettoyage des locaux des collèges et a fait intervenir des sociétés de nettoyage dans 37 collèges, pour un total de 2 920 heures et un coût de 64 250 €. Ces mesures se sont avérées indispensables à la continuité de service et à la bonne application des protocoles sanitaires.

De plus, afin de garantir la continuité pédagogique, le Département a mis à disposition des élèves et des professeurs 222 tablettes pendant la période de confinement.

Ainsi, le coût total supplémentaire assumé par le Département, en raison de la Covid, s'élève à 641 040 € sur la période 2020 et 2021.

Concernant le sport éducatif, plusieurs mesures ont été prises :

- Plan Montagne 2020 : afin de préserver au maximum ce dispositif permettant l'intégration des 6èmes au collège tout en découvrant le territoire montagnard, l'Assemblée départementale a assoupli le cadre d'intervention en permettant aux collèges qui le souhaitaient de réaliser uniquement des sorties à la journée (18 collèges sur les 27 participants) et ainsi de répondre au mieux aux exigences sanitaires. Fait étonnant, le contexte et cette mesure ont permis d'enregistrer un record historique de participation à ce dispositif, soient 2 561 collégiens.



- Plan ski jeune alpin (PSJA) 2021 : avec la non-ouverture des remontées mécaniques, le PSJA n'aura pas pu être mis en œuvre durant l'hiver 2021. Afin de permettre aux collèges de proposer aux élèves des activités physiques et sportives de substitution, le Département a favorisé des solutions de repli sur d'autres activités (dont des activités nordiques : ski de fond, raquettes à neige) en autorisant la mobilisation des crédits prévus initialement pour le PSJA.

- Le plan ski jeunes nordique aura quant à lui battu son record de fréquentation, avec 44 collèges participants pour plus de 5 600 élèves. Cette pratique exceptionnelle du nordique par les collèges pourrait motiver un soutien complémentaire aux acteurs du nordique et en premier lieu aux foyers de ski de fond qui ont accueilli les classes.
- La dotation EPS : l'Assemblée départementale a fait le choix de laisser dans les comptes des collèges les 200 000 € non consommés en 2020 à cause du confinement. Cette enveloppe est destinée à donner de la souplesse aux établissements et à prendre en considération les contraintes sanitaires sur l'année scolaire 2020/2021.

En conclusion, le Département a su adapter son offre de service pour permettre à nos jeunes collégiens et à leurs familles de disposer d'un accompagnement adapté et renforcé.

Concernant la DSI :

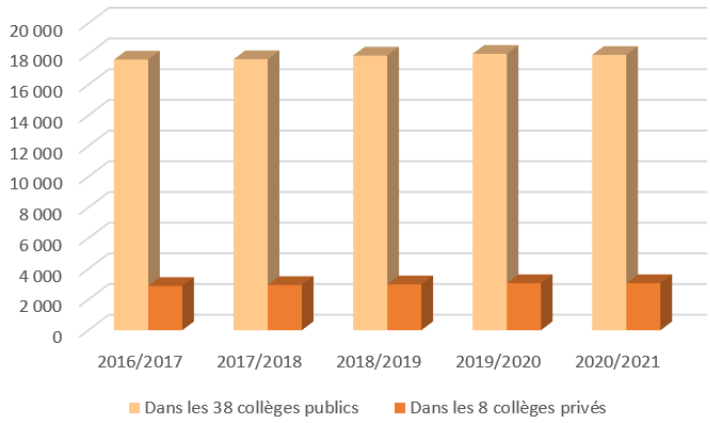
- 7 collèges ont été migrés sur la ToIp du département
- 3 parcs de collèges (environ 400 ordinateurs au total) ont été renouvelés au lieu des 5 prévus au départ. Les délais de livraison dus à la crise sanitaire ont obligé la DSI à décaler certains collèges en 2022
- Au total 8 collèges ont été migrés sur le nouveau Système d'Information EOLE péda
- Par ailleurs la DSI continue de moderniser le parc de vidéoprojecteur (1150 à ce jour) et a remplacé près d'une centaine de vidéoprojecteurs obsolètes.
- Plan Numérique pour l'Éducation (PNE) : la DSI a déployé 106 tablettes supplémentaires dans les collèges dont l'usage intensif générait une saturation des tablettes disponibles.

En conclusion, le Département a su adapter son offre de service pour permettre à nos jeunes collégiens et à leurs familles de disposer d'un accompagnement adapté et renforcé.

CONT - Nombre de collégiens inscrits dans les collèges de Savoie

Période	Dans les 38 collèges publics	Dans les 8 collèges privés
2016/2017	17629	2882
2017/2018	17654	2944
2018/2019	17893	2985
2019/2020	18006	3063
2020/2021	17934	3047

On peut noter une légère diminution des effectifs, tant dans les collèges publics que privés, lors de la rentrée 2021.

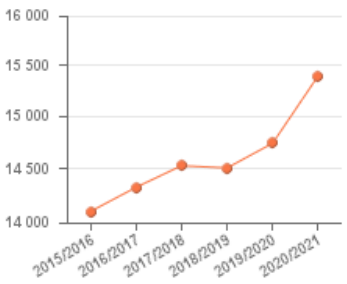




Université de Savoie Mont-Blanc

CONT - Nombre d'étudiants inscrits à l'Université de Savoie Mont-Blanc (USMB)

Période	Nombre
2015/2016	14107
2016/2017	14329
2017/2018	14531
2018/2019	14510
2019/2020	14743
2020/2021	15399

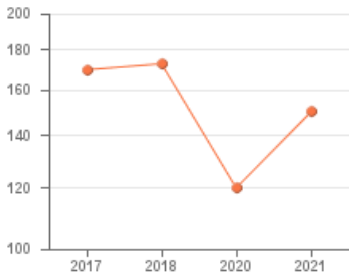


La tendance de croissance des effectifs enclenchée depuis près de 5 ans se confirme à nouveau. L'attractivité de l'USMB peut s'expliquer par les bons résultats qu'elle obtient en termes de réussite à chaque niveau (Licence, Master, DUT) avec un classement parmi les 7 à 10 meilleures universités françaises.

Le niveau d'employabilité des étudiants à l'issue de leur parcours (DUT, Licence Pro, Master) dépasse également les 85%.

CONT - Nombre de contrats entre laboratoires et partenaires sociaux-économiques

Période	Nombre
2017	170
2018	173
2020	120
2021	150



La cellule « valorisation » mise en place au sein des services de l'Université Savoie Mont-Blanc (USMB) poursuit son travail de sensibilisation et d'animation pour favoriser les collaborations entre laboratoires et entreprises. La présence de l'USMB dans l'écosystème socio-économique de Savoie Mont Blanc est de plus en plus reconnue.

La Fondation USMB, dont le Conseil Savoie Mont Blanc est membre fondateur aux côtés de l'USMB et de plusieurs entreprises de Savoie et Haute Savoie, contribue aussi au renforcement de ces liens et de ses échanges. L'année 2020 a vu le nombre de partenariats baisser compte tenu du contexte sanitaire et du ralentissement économique, les entreprises ayant d'autres urgences à gérer. La courbe est repartie à la hausse en 2021 avec une dynamique qui se confirme.

2. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Moyens dédiés à la politique

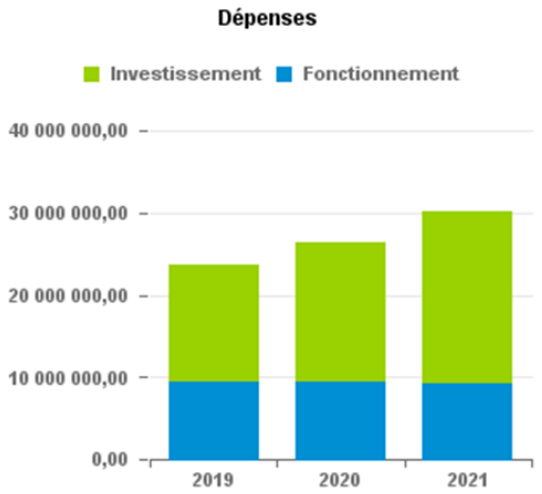
Moyens financiers par secteurs budgétaires de 2019 à 2021

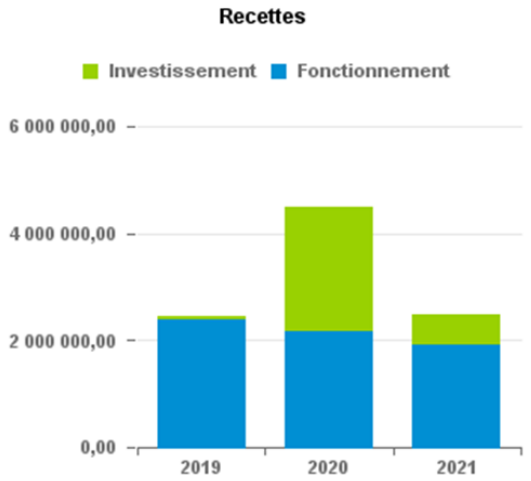
Secteurs budgétaires de la politique EDUCATION

SECTEURS BUDGETAIRES
COLLEGES PRIVES
COLLEGES PUBLICS
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE
INTERVENTIONS SCOLAIRES ET PEDAGOGIQUES

Dépenses	CA 2019		CA 2020		CA 2021 données au : 10 Février 2022	
Par politique	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement
COLLEGES PRIVES	1 660 302,22	427 201,00	1 677 713,65	720 508,77	1 630 222,69	505 200,20
COLLEGES PUBLICS	6 825 630,76	10 332 347,47	6 904 669,14	14 663 040,08	6 588 613,59	20 079 933,73
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE	950 000,00	3 489 833,36	909 999,50	1 495 457,92	1 063 351,00	344 070,19
INTERVENTIONS SCOLAIRES ET PEDAGOGIQUES	15 169,00		5 784,00		700,00	
Dépenses par section :	**9 451 101,98**	**14 249 381,83**	**9 498 166,29**	**16 879 006,77**	**9 282 887,28**	**20 929 204,12**
	total année : 23 700 483,81		**total année : 26 377 173,06**		**total année : 30 212 091,40**	

Recettes	CA 2019		CA 2020		CA 2021 données au : 10 Février 2022	
Par politique	Recette Fonctionnement	Recette Investissement	Recette Fonctionnement	Recette Investissement	Recette Fonctionnement	Recette Investissement
COLLEGES PRIVES	22 956,84		23 340,69		0,00	
COLLEGES PUBLICS	2 378 633,58	61 680,00	2 129 337,20	529 134,17	1 894 407,43	94 815,79
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE		0,00	17 930,25	1 790 248,47	8 700,00	471 311,51
Dépenses par section :	**2 401 590,42**	**61 680,00**	**2 170 608,14**	**2 319 382,64**	**1 903 107,43**	**566 127,30**
	total année : 2 463 270,42		**total année : 4 489 990,78**		**total année : 2 469 234,73**	







Moyens humains par secteurs en 2019-2020-2021

(Moyenne des équivalents temps pleins (ETP) sur l'année, effectifs rémunérés)

Politique	Secteur politique	Pôle	Direction	Nombre d'ETP moyens annuels		
				2019	2020	2021
EDUCATION	COLLEGES PUBLICS	PAD	DGA	0,25	0,2	0,2
		PAD	DC	344,82	349,69	330,07
		PRMD	DBMG	18,43	18,93	19,06
		PAD	MTD	14,26	17,18	37,84
	Sous-total du secteur			**377,76**	**386**	**387,17**
	COLLEGES PRIVES	PAD	DC	0,8	0,25	0,25
	Sous-total du secteur			**0,8**	**0,25**	**0,25**
	INTERVENTIONS SCOLAIRES ET PEDAGOGIQUES	PSTD	DPT	0,15	0,11	0,11
	Sous-total du secteur			**0,15**	**0,11**	**0,11**
	ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE	PSTD	DPT	0,53	0,25	0,23
		PRMD	DBMG	0,36	0	0
	Sous-total du secteur			**0,89**	**0,25**	**0,23**
	INFORMATIQUE (Pol. Education)	PRMD	DSI	8,2	8,05	8,68
	Sous-total du secteur			**8,2**	**8,05**	**8,68**
TOTAL tous effectifs pour la politique				**387,8**	**394,66**	**396,44**

Direction des collèges (DC)

Commentaire général sur l'ensemble des moyens alloués (financier, RH, technique ...) :

S'agissant des moyens financiers :

Les dépenses de **fonctionnement** sont stables pour les **collèges privés et publics**. Il est à noter que, dans la synthèse des dépenses ci-dessus, les dépenses de fonctionnement des collèges privés prennent en compte la participation aux charges de personnel alors que les dépenses de fonctionnement des collèges publics sont prises en compte dans la politique Ressources Humaines.

Les budgets **d'investissement** des trois dernières années des **collèges privés** sont stables, à hauteur d'environ 532 000 €. Toutefois, les dépenses de 2021 sont en baisse par rapport à l'année 2020, compte tenu de la crise sanitaire et de la difficulté, pour certains collèges, à réaliser la programmation annoncée lors de la déclaration d'utilisation prévisionnelle de l'aide.
Pour les **collèges publics**, les dépenses d'investissement sont à la hausse en 2021 du fait du plan pluriannuel d'investissement 2018-2023.

En 2021, un fonds de solidarité s'élève à 243 771 € + 88 042 € correspondant aux crédits non consommés 2020 en raison de la crise sanitaire. Il a permis le renouvellement de 2 parcs informatiques de collèges en plus des 3 annuels prévus à hauteur de 200 000€. Parallèlement, 130 356 € € sont répartis pour l'équipement en matériels et logiciels pour le contrôle de l'accès aux restaurants scolaires et d'une participation à l'acquisition de matériels numériques pour les sciences et la technologie et de mobiliers pour les cours de récréation pour les collèges dont le fonds de réserve est inférieur à 60 jours au 31 décembre 2020.

En 2020, les services de restauration des collèges ont enregistrés en moyenne 53 jours de fermeture liés à la COVID-19 et donc une baisse des recettes de vente de repas, avec un impact sur la participation aux charges départementales des personnels de restauration et d'internat versée par les collèges au Département ce qui explique la baisse sur les recettes de fonctionnement du Département pour l'année 2021.

S'agissant des moyens humains :

Le Département est l'employeur des personnels techniques des collèges : agents polyvalents, cuisiniers et agents de maintenance. Suite à l'arrêt des contrats aidés (CUI – CAE) par l'Etat, la collectivité a été amenée à mettre un terme à 49 contrats. Ces suppressions se sont ajoutées aux 12 postes supprimés entre 2015 et 2017, dans un but de meilleure maîtrise des charges de fonctionnement. Les effectifs sont désormais stables, les variations constatées ne sont pas liées à des suppressions de poste mais à des évolutions de quotité de travail des agents (temps partiels par exemple) ou à des redéploiements de postes. Depuis le 1er février 2021, les agents de maintenance sont rattachés aux maisons techniques du Département et non plus à la Direction des collèges. Des niveaux de service pour le nettoyage des collèges ont été expérimentés avec pour but d'objectiver les moyens humains nécessaires pour assurer le nettoyage des établissements.

Par ailleurs, la création de surfaces supplémentaires dans les collèges liées aux restructurations génère des besoins en nettoyage assurés, de manière pérenne, par les entreprises de nettoyage.

Direction des bâtiments et moyens généraux (DBMG)

Commentaire général sur l'ensemble des moyens alloués (financier, RH, technique ...) : 😐

D'une part, les programmes de maintenance totalisent 7,6 M€ investis en 2021, soit 1,7 M€ de plus que l'année précédente. Au-delà d'un retour à la normale après les difficultés du contexte sanitaire 2020, cette évolution marque un renforcement de l'action départementale, lié à l'augmentation du coût des matériaux, à des besoins accrus (notamment en matière de logements), et à une prise en compte accrue du développement durable.

D'autre part au terme de l'expérimentation menée en Tarentaise, la mise en œuvre déconcentrée des programmes de maintenance a été étendue en 2021 à la Maison technique de Maurienne. Ce relai local des service centraux permet de renforcer la proximité avec les usagers et la synergie avec les agents des collèges, ainsi que d'améliorer notre réactivité et le suivi des opérations.

Enfin, les opérations au titre du Plan pluriannuel d'investissements avancent sous contrainte dans le contexte économique actuel (augmentation du coût des matériaux, carnets de commande des entreprises surchargés…), et à la clé, outre la hausse sensible du coût des opérations, les procédures de consultation deviennent de plus en plus longues et incertaines, ce qui retarde le démarrage et au final la livraison des travaux.

Direction des systèmes d'information (DSI)

Commentaire général sur l'ensemble des moyens alloués (financier, RH, technique ...) : ☺

La mise en application de la loi Peillon, transférant la charge de l'informatique des collèges du rectorat au Département, a induit une augmentation de moyens humains jusque 2019. Depuis, 8 agents ont la charge de l'environnement informatique des collèges, composé de 5400 PC, 1600 tablettes et 1150 vidéoprojecteurs pour l'usage pédagogique, de 500 PC à usage administratif ainsi que de la mise à disposition d'un Environnement Numérique de Travail (ENT) qui se sera avéré impérieux pour l'éducation nationale durant la période de confinement.
Le Département prend aussi en charge la téléphonie sur IP (en cours de migration). Au global, le Département se saisit de cette nouvelle charge pour consolider massivement les installations informatiques et téléphoniques et ainsi disposer d'une meilleure efficacité de ses actions.

Direction des politiques territoriales (DPT)

Commentaire général sur l'ensemble des moyens alloués (financier, RH, technique ...) ☺

Les moyens alloués permettent de déployer la politique départementale de manière satisfaisante.

3. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Analyse de l'activité et de la performance des dispositifs

Arbre des objectifs

OBJECTIFS POLITIQUES	OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS
1. Assurer un accueil de qualité dans les collèges	1.1. Garantir une dotation en personnel nécessaire et suffisante dans les collèges	1.1.1. Développer les mutualisations entre Maisons Techniques du Département (MTD) et Collèges
		1.1.2. Préserver le niveau de compétence d'entretien et de maintenance
		1.1.3. Garantir le niveau de service d'entretien ménager
	1.2. Optimiser la gestion du patrimoine des collèges	1.2.1. Restructurer le patrimoine des collèges selon le programme voté (PPI)
		1.2.2. Assurer un niveau de maintenance satisfaisant du patrimoine des collèges
		1.2.3. Régulariser le foncier patrimonial des collèges
		1.2.4. Optimiser la gestion du parc de logements
		1.2.5. Améliorer la sécurité des biens et des personnes et l'accessibilité des locaux
		1.2.6. Proposer une offre justement proportionnée d'hébergement aux collégiens
	1.3. Favoriser l'accès au numérique	1.3.1. Garantir aux collégiens un matériel informatique de qualité
		1.3.2. Déployer le plan numérique
		1.3.3. Garantir aux collèges l'accès au haut débit
2. Répondre aux besoins de restauration des collégiens avec une offre de qualité	2.1. Développer la qualité des matières premières	2.1.1. Développer les circuits courts et le bio dans l'alimentation cuisinée par l'atelier culinaire départemental (ACD) pour les collégiens
	2.2. Optimiser la production de repas	2.2.1. Renforcer la mutualisation des sites de production
		2.2.2. Assurer la continuité de service par l'intervention de l'EMAT
		2.2.3. Réduire le gaspillage alimentaire
		2.2.4. Garantir la mise à disposition de matériel en bon état
	2.3. Maintenir la compétence des agents de restauration	2.3.1. Garantir l'accès à la formation pour les agents intervenant en restauration
		2.3.2. Favoriser les échanges entre pairs
3. Accompagner les projets éducatifs	3.1. Faciliter l'accès à l'orientation des collégiens	3.1.1. Garantir l'accès aux forums des métiers
		3.1.2. Faciliter la découverte du monde de l'entreprise
	3.2. Faciliter l'accès à la culture	3.2.1. Favoriser l'action culturelle locale
4. Contribuer au maintien et au développement de l'offre de formation post-bac en Pays de Savoie (DPT)	4.1. Conforter le positionnement de l'université de Savoie Mont-Blanc dans le paysage rhônalpin	4.1.1. Maintenir un niveau minimum de soutien à l'Université Savoie Mont-Blanc
		4.1.2. Soutenir les actions favorisant les partenariats entre les laboratoires de l'Université Savoie Mont-Blanc et les entreprises du territoire
		4.1.3. Soutenir l'immobilier universitaire
5. Contribuer à répondre à la demande en matière d'équipements scolaires (DPT)	5.1. Répondre aux besoins des communes et intercommunalités en matière d'équipements scolaires	5.1.1. CTS - Accompagner les collectivités dans leurs projets d'améliorations ou de construction d'écoles

Objectif politique	*1. Assurer un accueil de qualité dans les collèges*
Objectif stratégique	*1.1. Garantir une dotation en personnel nécessaire et suffisante dans les collèges*

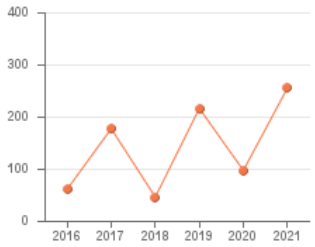
Objectif opérationnel	*1.1.1. Développer les mutualisations entre Maisons Techniques du Département (MTD) et Collèges*

Les agents de maintenance des collèges ont été rattachés aux Maisons Techniques du Département (MTD) au 1er février 2021, ce qui a contribué au renforcement de l'implication des MTD au sein des collèges. Au-delà, les agents des routes interviennent régulièrement en soutien de l'agent de maintenance pour diverses opérations, notamment celles qui ne peuvent être réalisées seul. Cela constitue, depuis 2020, plus de 10 000 heures par an consacrées aux collèges par les centres routiers du Département. Ainsi, cet objectif de mutualisation, en constante évolution depuis 2018, est aujourd'hui pleinement atteint.

Objectif opérationnel	*1.1.2. Préserver le niveau de compétence d'entretien et de maintenance*

1.1.2.1 PERF - Nombre d'agents des collèges formés sur les métiers

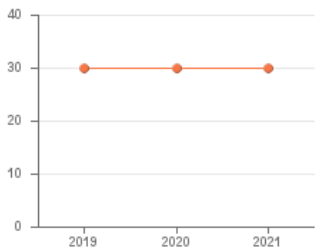
Période	Nombre
2016	62
2017	178
2018	47
2019	217
2020	98
2021	256



De nombreuses formations ont été mises en place en 2017, sans avoir vocation à être proposées annuellement : un séminaire « zéro phyto » pour les agents de maintenance, un séminaire « nettoyage sain » pour les agents d'entretien, « gestion et entretien des espaces verts », « santé et sécurité dans les collèges », « habilitations électriques ». Les formations 2018 ont essentiellement porté sur la prévention des troubles musculo-squelettiques.
En 2019, le séminaire « nettoyage sain » a été mis en place pour de nouveaux collèges. Une vaste campagne de formation de tous les agents à l'informatique a également été amorcée (volonté de réduire la fracture numérique). En 2020, de nombreuses formations ont été annulées ou reportées en raison du confinement puis de la limitation des formations en présentiel. En 2021, des formations sur le thème de la restauration ont été proposées ainsi que pour l'habilitation électrique.

1.1.2.3 ACT - Nombre de postes ouverts sur l'année y compris les agents de maintenance rattachés aux Maisons Techniques du Département

Période	Nombre
2019	30
2020	30
2021	30



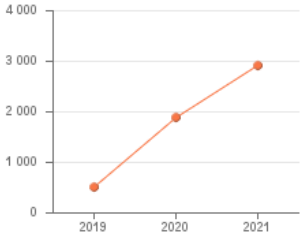
Sur ces 30 ouvertures de poste, 15 sont consécutives à des départs en retraite.

Objectif opérationnel	*1.1.3. Garantir le niveau de service d'entretien ménager*

En 2017/18, un état des lieux des niveaux de service pour le nettoyage des collèges a été réalisé. Un niveau de service pour la propreté a été arrêté. Une expérimentation a démarré dans 9 collèges volontaires en 2020. L'objectif de cette expérimentation est de procéder à une généralisation progressive dès 2021. Le déploiement a démarré en septembre 2021 et s'achèvera en mars 2023.

1.1.3.1 ACT - Nombre d'heures d'intervention d'entreprises extérieures

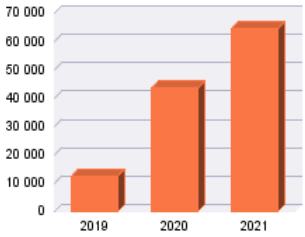
Période	Nombre
2019	511
2020	1 886
2021	2 920



A la demande des établissements scolaires, il est possible de faire intervenir des sociétés de nettoyage, en particulier quand il n'est pas possible de trouver des remplaçants aux personnels absents ou pour un renfort ponctuel.
En 2020, le Département a multiplié les commandes d'interventions des sociétés de nettoyage, en mai 2020 (sortie de confinement) et depuis la rentrée 2020, afin de venir en renfort des équipes d'agents des collèges chargées d'appliquer les protocoles sanitaires renforcés fixés par l'Education nationale et pour pallier les absences liées à des contamination d'agents à la COVID.
Avec les nouveaux pics épidémiques de fin 2020 et d'avril 2021, les sociétés de nettoyage ont été massivement sollicitées ce qui a permis de maintenir l'accueil de tous les collégiens dans de bonnes conditions d'hygiène. Par ailleurs, le collège La Lauzière à Val d'Arc a été restructuré avec une augmentation des surfaces à entretenir nécessitant la mise en place de l'entreprise de nettoyage de manière pérenne (0,6 ETP).

1.1.3.2 PERF - Budget annuel dédié à l'entretien ménager par des entreprises extérieures

Période	Euros
2019	12 322
2020	43 204
2021	64 250



L'augmentation du nombre d'heures d'interventions des sociétés de nettoyage s'est naturellement traduite par une augmentation des dépenses.

Direction des collèges (DC)

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.1 😐

« Garantir une dotation en personnel nécessaire et suffisante dans les collèges »

Le Département est l'employeur des personnels concourant au bon fonctionnement des collèges : agents polyvalents, cuisiniers et agents de maintenance. Suite à l'arrêt des contrats aidés (CUI – CAE) par l'Etat, la collectivité a été amenée à mettre un terme à 49 contrats. Les collèges, avec l'appui de la Direction des collèges, ont pour la plupart, revu leurs organisations pour s'adapter à cette baisse d'effectifs et optimiser le temps de travail des agents.

Le Département a mis en place, de manière ponctuelle, des renforts en personnel et doté les collèges en autolaveuses et lave-batteries. En 2019, un nouveau plan d'équipement a permis de doter les agents en chariots de nettoyage par pré-imprégnation, permettant d'améliorer encore leurs conditions de travail.

Un important plan de formation est mis en œuvre afin d'améliorer la santé et la sécurité au travail. Les difficultés de recrutement sur certains secteurs géographiques ont conduit à externaliser l'entretien ménager, de manière ponctuelle et ciblée, pour la première fois en 2018, et de manière renforcée en 2020 et 2021, dans un contexte sanitaire particulier lié à la pandémie de Covid 19.

La modernisation des collèges prévue au PPI questionnera les moyens à déployer pour assurer leur entretien (contrats aidés, entreprises de nettoyage…). Les départs à la retraite des agents de catégorie C du Département seront massifs ces 10 prochaines années. Le recrutement sera un enjeu important, de même que la santé au travail, afin de permettre aux agents de terminer leur carrière dans des conditions satisfaisantes. 65 agents ont en effet des restrictions médicales.

Le déploiement d'un niveau de service pour l'entretien ménager et l'organisation du travail a été lancée en septembre 2021. Ce travail a d'ores et déjà permis d'identifier les effectifs cibles pour 17 collèges.

Secrétariat Général et Direction des Maisons Techniques du Département

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.1 ☺

« Garantir une dotation en personnel nécessaire et suffisante dans les collèges »

Les 40 agents de maintenance des collèges ont été rattachés aux Maisons Techniques du Département (MTD) au 1er février 2021. Ce rattachement a nécessité la création de nouvelles unités dans les MTD, issues de redéploiements d'effectifs.

La présence hiérarchique de proximité permet alors une meilleure réactivité et d'avantage de mutualisation des moyens. L'organisation est aujourd'hui en cours de consolidation : partage de pratiques professionnelles sur la maintenance, plan de formation, niveaux de service et suivi de l'activité. Ce renforcement du cadre d'intervention des agents de maintenance permettra notamment de faire face à l'enjeu à venir du renouvellement des équipes. En effet, 48% des agents de maintenance des collèges ont aujourd'hui plus de 55 ans.

Objectif politique 1. Assurer un accueil de qualité dans les collèges

Objectif stratégique 1.2. Optimiser la gestion du patrimoine des collèges

FOCUS SUR …

LES 3 OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE PORTES PAR LE PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS POUR LES COLLEGES

Face à l'ampleur des enjeux climatiques et environnementaux pour notre avenir, il devient impératif d'agir. Le Département entend prendre toute la part de ses responsabilités, et se conformer aux obligations réglementaires fixées par le « décret tertiaire ».
En déclinaison de son Plan climat énergie territorial (PCET), il s'est donc fixé 3 objectifs sur son patrimoine bâti, et se dotera à partir de 2022 d'un service de 4 ETP dédié à la performance énergétique, pour piloter cette politique stratégique.



À ce titre, le Département a été labellisé en 2021 par l'appel à projets « pour une rénovation énergétique utile du collège au lycée : passage de la théorie aux usages » - EUCALYPTUS. Seront ainsi co-financés par des certificats d'économie d'énergie - CEE la vaste campagne d'audits énergétiques à réaliser en 2022 sur ses bâtiments et collèges, ainsi que le déploiement d'un outil de suivi automatisé des consommations de fluides.

Objectif de Développement Durable n°1 : réduire les consommations d'énergie

1.2.7.1. PERF - Consommation d'énergie dans les collèges

Période	Megawattheures
2020	22 688
2021	24 658

> 24 658 MWh d'énergie finale consommée en 2021 par les collèges, ↗ + 8%
Au-delà des objectifs fixés par le décret tertiaire, le plan pluriannuel intègre systématiquement et anticipe les niveaux de performance thermique attendus.

Malgré tout, les premiers investissements réalisés n'ont pas encore d'effets visibles sur la baisse des consommations. De plus, l'augmentation constatée en 2021 est à pondérer : les périodes de confinement liées à la pandémie de Covid avaient favorisé une baisse significative des consommations en 2020, et les consommations 2021 sont quasiment stables par rapport à celles de 2019.

Objectif de Développement Durable n°2 : réduire nos émissions de gaz à effet de serre

1.2.7.2. PERF - Gaz à effet de serre produits par les collèges

Période	Tonnes de CO2
2020	3 881
2021	3 738

> 3 738 tonnes équivalent CO2 en 2021, ↘ - 4%
Le diagnostic du patrimoine bâti réalisé en 2020 permet de mettre en place les actions correctrices nécessaires.

3 des sept chaufferies au fioul des collèges ont été supprimées en 2020/2021, ce qui a permis d'amorcer une baisse des émissions de gaz à effets de serre, et ce malgré l'augmentation des consommations sur la même période.

Objectif du Développement Durable n°3 : augmenter la part des énergies renouvelables

1.2.7.3 PERF - Part des énergies renouvelables des collèges

Période	Taux
2020	13,5
2021	13.5

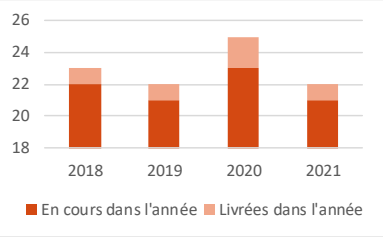
> 13.5% d'énergies renouvelables (photovoltaïque et bois énergie) en 2021
7 collèges sont déjà équipés de panneaux photovoltaïques. 9 projets sont à l'étude sur les collèges de Grésy-sur-Aix, Chambéry (Bissy et Louise de Savoie), La Motte-Servolex (De Boigne et George Sand), Albertville (Combe de Savoie), Ugine, Frontenex, et Saint Jean de Maurienne.

Objectif opérationnel	1.2.1. Restructurer le patrimoine des collèges selon le programme voté (PPI)

1.2.1.1 PERF - Nombre d'opérations du PPI*

**PPI : Plan Pluriannuel d'Investissement*

Période	En cours dans l'année	Livrées dans l'année
2018	22	1
2019	21	1
2020	23	2
2021	21	1



Le PPI collèges est maintenant passé au stade opérationnel avec 6 opérations livrées sur la première période 2018/2021.
Une nouvelle phase s'annonce avec sa révision en projet pour 2022, compte tenu du contexte économique inflationniste et contraint, et afin de renforcer nos objectifs de performance énergétique.

La deuxième et dernière phase de travaux a été livrée à l'été 2021 sur le collège de La Lauzière à Val d'Arc, pour un montant total d'opération de 7.2 M€ TTC. Au terme de deux années de travaux, le collège bénéficie aujourd'hui de locaux entièrement rénovés et mis aux normes d'accessibilité et de sécurité, et d'une extension en ossature bois sur 945 m² de plancher, avec une demi-pension modernisée, un CDI étendu et réorganisé, un nouveau hall d'accueil, et la création d'une salle polyvalente équipée en salle informatique modulable.

23% du montant des travaux est spécifiquement dédié au développement durable, avec l'isolation thermique des façades, la modernisation de la chaufferie, l'ajout d'une ventilation mécanique, et des apports de lumière naturelle.

Crédits photo : Fabrice Rumillat - Département de la Savoie



La Lauzière, Val d'Arc



(salle de technologie, CDI, salle de classe et demi-pension)


La Lauzière, Val d'Arc




(circulations du premier étage, hall d'accueil, CDI, et abri deux roues)

Le chantier de restructuration du collège Joseph et Xavier de Maistre à Saint Alban Leysse a également démarré en 2021, pour un montant d'opération estimé à 3.5 M€ TTC. Il permettra notamment sa mise aux normes d'accessibilité, ainsi que la création d'une salle polyvalente, d'une salle des professeurs et d'un foyer des élèves.

25% du montant des travaux est spécifiquement dédié au développement durable, avec l'isolation thermique des façades et l'abaissement des faux-plafonds pour réduire les consommations liées au chauffage.

Crédits photo : Département de la Savoie


La Lauzière, Val d'Arc




(chantier début mars 2022)

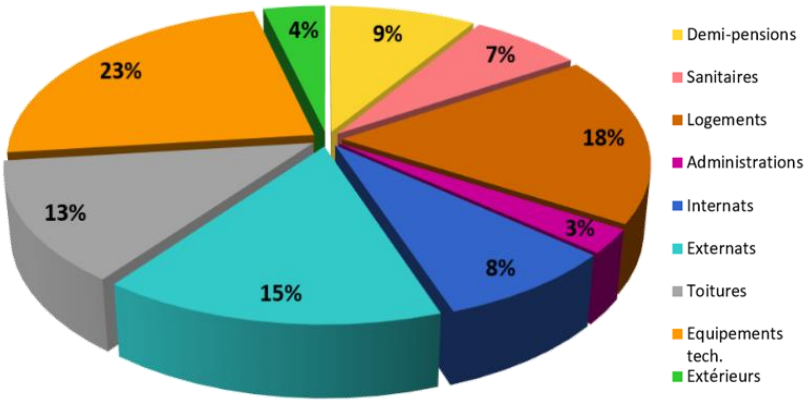
Enfin, deux consultations sont en cours pour le lancement des travaux sur les collèges Le Bonrieu à Bozel pour 2,7 M€ TTC (rénovation thermique, rafraîchissement de l'administration et des salles de classe du premier étage), et Jovet à Aime pour 2,1 M€ TTC (extension, rénovation et isolation thermique de la demi-pension).

Objectif opérationnel	1.2.2. Assurer un niveau de maintenance satisfaisant du patrimoine des collèges

La programmation annuelle de maintenance des collèges

En 2021, 607 opérations de maintenance des collèges ont été engagées pour un total de 7.6 M€, dont 500 livrées pour 5.7 M€ (73%), et 107 restant à finaliser en 2022. Malgré la forte augmentation d'activité par rapport à 2020, le rythme d'avancement des opérations se maintient.
Outre les priorités récurrentes (clos et couvert, conformité aux normes d'hygiène et de sécurité, fonctionnement des équipements techniques…), les investissements répondent également à d'autres enjeux contextuels, notamment en 2021 :
- la qualité des sanitaires (34 opérations pour 0.51 M€),
- la rénovation des internats (10 opérations pour 0.63 M€),
- et la prise en compte du développement durable (110 opérations pour 1.54 M€, cf. encart plus bas).

Programmation 2021 : crédits Inv/Fonc engagés



FOCUS SUR …

LES ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LES PROGRAMMES DE MAINTENANCE DES COLLÈGES EN 2021

20% du budget de maintenance 2021 est dédié au développement durable, soit 1.54 M€ :

- 921 495 € pour l'amélioration de la performance et du confort thermique des bâtiments, la réduction des consommations et des émissions de gaz à effet de serre,
  (Entretien des chaufferies, mise en place de régulations, isolation thermique en toiture, installation de ventilateurs plafonniers…)

- 500 012 € peur le désamiantage des locaux,

- 71 363 € pour la promotion des déplacements doux dans le cadre du Plan vélo collèges,
  Le Plan vélo collèges, c'est 306 K€ investis sur la période 2020/2021, dont 4 créations ou extensions d'abris deux roues sur Côte rousse à Chambéry, De Boigne à La Motte-Servolex, La Lauzière à Val d'Arc, et Charles Dullin à Yenne.
  De plus, l'année 2021 a été consacrée à mieux définir et organiser la prise en compte des besoins, avec une étude de définition sur 12 établissements et la mise au point d'un **guide et référentiel technique** pour améliorer la qualité et l'homogénéité des aménagements à venir.

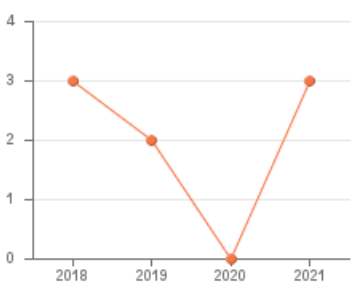


- 49 795 € pour d'autres actions.
  (passage des éclairages en LED avec détecteurs et/ou minuteurs, entretien d'équipements photovoltaïques, plantations…).

En complément à partir de 2022, un programme spécifique sera dédié à la végétalisation des cours.

1.2.2.1 PERF - Nombre de chaudières changées dans les collèges

Période	Nombre
2018	3
2019	2
2020	0
2021	3



3 chaufferies ont été remplacées et modernisées en 2021 : sur les collèges George Sand à La Motte-Servolex et La Lauzière à Val d'Arc, et sur la cité mixte Saint Exupéry à Bourg Saint Maurice (conversion des installations fioul au bio-propane).

En outre parmi les 57 autres opérations de maintenance réalisées en 2021 et contribuant à la performance énergétique des bâtiments (isolation thermique, menuiseries extérieures, ventilateurs plafonniers, audits énergétiques…), 30 concernaient des interventions d'entretien des équipements de chauffage.

1.2.2.2 PERF - Part de chaufferies des collèges alimentées au fioul (objectif de suppression totale)

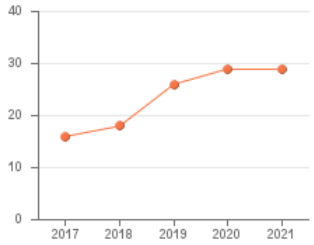
Période	Taux
2020	18
2021	11

En 2021, **288 205 € ont été engagés sur 3 opérations :** la finalisation des conversions au bio-propane des chaufferies sur les collèges des Bauges au Châtelard et Charles Dullin à Yenne, et la première phase d'une opération similaire sur la cité mixte Saint Exupéry à Bourg Saint Maurice.

La conversion des chaufferies fioul a été engagée en 2020, conformément à l'objectif de réduction fixé par le Plan climat énergie : à partir de fin 2021, **les émissions de gaz à effet de serre ont été divisées par 4.5 sur 3 des 7 collèges concernés**.

1.2.2.3 PERF - Part de collèges raccordés à des réseaux de chaleur urbains

Période	Taux
2017	16
2018	18
2019	26
2020	29
2021	29

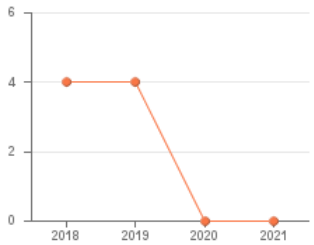


En 2021, il n'y a pas eu de nouvelle opération en plus des **8 collèges déjà raccordés à des réseaux de chaleur urbains**.

Cette stagnation est contextuelle, puisque les raccordements sont réalisés au fil des opportunités fournies par des projets locaux d'équipements.

1.2.2.4 PERF - Nombre d'opérations de mises en place de dispositifs anti-intrusion

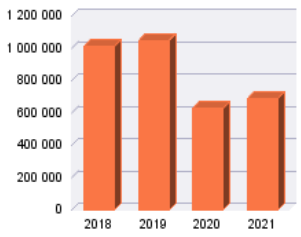
Période	Nombre
2018	4
2019	4
2020	0
2021	0



Sur la période 2016/2021, le programme départemental d'investissement pour prévenir le risque intrusion d'action se monte à 3.06 M€.
La totalité des collèges sont aujourd'hui équipés en dispositifs d'alerte conformes au Plan particulier de mise en sécurité - PPMS, ainsi que clôtures d'enceinte et contrôles d'accès, mais des besoins persistent avec **385 709 € investis en 2021**, pour améliorer la sonorisation des messages d'alerte, entretenir ou adapter les contrôles d'accès, et automatiser les volets (dispositif de confinement).

1.2.2.5 PERF - Montants annuels investis par le Département dans les demi-pensions des collèges

Période	Euros
2018	1 010 242
2019	1 046 044
2020	625 790
2021	684 890

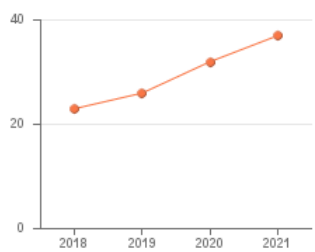


Après deux années d'investissements lourds sur la modernisation des demi-pensions des collèges en 2018 et 2019, le niveau a été réduit et se maintient encore en 2021, avec 684 899 € investis dont 393 208 € pour l'achat et le renouvellement de 30 équipements de cuisine.

Objectif opérationnel	*1.2.3. Régulariser le foncier patrimonial des collèges*

1.2.3.1 PERF - Taux de régularisation foncière des collèges

Période	Taux
2018	23
2019	26
2020	32
2021	37



Malgré le transfert des compétences en matière de collèges aux Départements par actes de décentralisation de 1982 et 2004, une majorité d'entre eux sont encore en propriété des collectivités locales. Les services départementaux travaillent donc au transfert progressif de ce patrimoine, par voie de conventions de régularisation.

Sur les 38 collèges de Savoie, **14 sont régularisés dont 2 en 2021** : Les Bauges au Châtelard, et Les Frontailles à Saint Pierre d'Albigny.

Pour l'avenir, 8 collèges sont en cours de régularisation : Jovet à Aime, Henry Bordeaux à Cognin, Marlioz à Drumettaz-Clarafond, Béatrice de Savoie aux Échelles, Joseph Fontanet à Frontenex, De Boigne à La Motte-Servolex, La Lauzière à Val d'Arc, et Charles Dullin à Yenne.

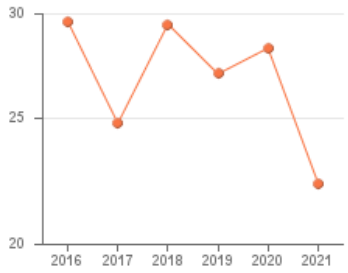
Objectif opérationnel	1.2.4. Optimiser la gestion du parc de logements

1.2.4.1 ACT- Nombre total de logements dans les collèges

Période	Année
2017	177
2018	177
2019	177
2020	177
2021	177

1.2.4.2 PERF - Taux de logements inoccupés dans les collèges

Période	Taux
2016	29,6
2017	24,75
2018	29,47
2019	27
2020	28,25
2021	22,28



Les logements peuvent être inoccupés pour deux raisons :
- soit le personnel de l'Éducation nationale dispose d'un logement par nécessité absolue de service et a obtenu une dérogation à l'obligation de se loger ; ces logements ne sont pas proposés à la location ;
- soit le logement nécessite des travaux de remise en état.

Sur la période 2020/2021, le programme de rénovation des logements a été fortement réévalué à la hausse pour répondre à une mobilité importante des principaux et gestionnaires. Ainsi, 7 logements ont été entièrement rénovés sur Garibaldi à Aix-les-Bains, Jacques Prévert à Entrelacs, L'Épine à Novalaise, Bissy et Jules Ferry à Chambéry, De Boigne à La Motte-Servolex, et Les Frontailles à Saint Pierre d'Albigny, auxquels s'ajoutent 12 travaux de rafraîchissement ou rénovations partielles.


Jacques Prévert, Entrelacs


L'Épine, Novalaise

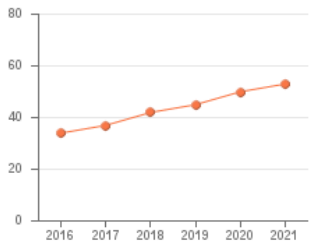

Jules Ferry, Chambéry


Louise de Savoie, Chambéry

Objectif opérationnel	1.2.5. Améliorer la sécurité des biens et des personnes et l'accessibilité des locaux

1.2.5.1 PERF - Nombre de collèges mis aux normes handicap

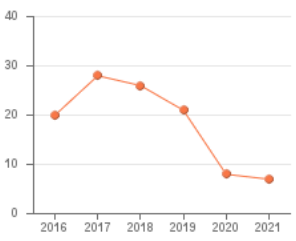
Période	Taux
2016	34
2017	37
2018	42
2019	45
2020	50
2021	53



La mise aux normes handicap des collèges est encadrée par l'Agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) adopté fin 2015, qui doit faire l'objet d'une révision à intégrer dans le planning du Plan pluriannuel d'investissement des collèges.
À ce jour, 20 collèges sont conformes aux normes d'accessibilité, dont 15 disposent d'une attestation.

1.2.5.2 PERF - Nombre de conventions d'utilisation des locaux scolaires par année scolaire

Période	Nombre
2016	20
2017	28
2018	26
2019	21
2020	8
2021	7

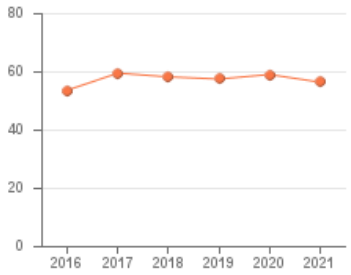


Compte tenu de la poursuite de la crise sanitaire, le nombre de conventions d'occupation des locaux des collèges reste stable par rapport à l'année 2020.

Objectif opérationnel	1.2.6. Proposer une offre justement proportionnée d'hébergement aux collégiens

1.2.6.1 ACT - Taux de remplissage des internats

Période	Taux
2016	53,76
2017	59,62
2018	58,34
2019	57,6
2020	59,15
2021	56,52



Le taux de remplissage des internats et le nombre d'internes sont stables au cours de ces dernières années.
Cet indicateur tient compte du nombre de collégiens, mais également du nombre de lycéens internes à la cité scolaire Saint Exupéry de Bourg-Saint-Maurice pour le calcul du taux de remplissage des internats.

Direction des collèges (DC)

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.2. ☺

« Optimiser la gestion du patrimoine des collèges »

En octobre 2019, l'Assemblée départementale a approuvé de nouvelles modalités d'attribution des logements de fonctions des collèges. Cette décision a permis un travail de fond en 2020 afin de clarifier les attributions des logements en NAS pour le personnel de l'Education nationale et les agents départementaux.

Un règlement d'utilisation des logements est mis en application depuis 2021. Il précise les responsabilités de chacune des parties en matière de travaux, d'entretien, d'assurances, d'état des lieux, de paiement des charges etc.

Direction des bâtiments et moyens généraux (DBMG)

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.2. 😐

« Optimiser la gestion du patrimoine des collèges »

Le plan pluriannuel d'investissement permet progressivement de remettre à niveau les collèges de Savoie (performance thermique, accessibilité, désamiantage, adaptation aux nouvelles pratiques pédagogiques…). Malgré tout, les coûts d'opération subissent une inflation importante, liée au contexte économique international et à des ambitions renforcées en matière de performance énergétique, et le planning de réalisation prend du retard, avec des entreprises aux carnets de commandes saturés.

Parallèlement, alors que les crédits dédiés aux programmes de maintenance atteignaient jusqu'en 2017 une moyenne de 3.5 à 4 M€ par an, ils sont en constante augmentation depuis, avec une pointe inédite à 7.6 M€ en 2021. Si ces investissements vont pouvoir être stabilisés sur certains programmes après des efforts conséquents sur la prévention du risque intrusion, la modernisation des demi-pensions et l'amélioration de la qualité des sanitaires, ils vont en revanche devoir être encore accrus sur les axes suivants :

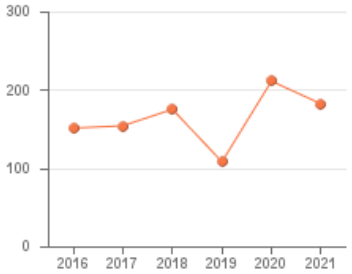
- prendre en compte le développement durable à tous les niveaux (performance thermique, désamiantage, déplacements doux, végétalisation des cours…),
- rénover le parc de logements,
- rénover les internats,
- améliorer les conditions de travail des agents dans les collèges en reprenant l'aménagement des locaux techniques d'entretien ménager.

Objectif politique	*1. Assurer un accueil de qualité dans les collèges*
Objectif stratégique	*1.3. Favoriser l'accès au numérique*
Objectif opérationnel	*1.3.1. Garantir aux collégiens un matériel informatique de qualité*

Le plan de dotation de tablettes (PNE) est terminé depuis 2019. Chaque collège public est doté d'au moins 40 tablettes. En cas de saturation sur le taux d'utilisation, des tablettes supplémentaires peuvent être allouées.
Début 2021 le taux de vétusté des ordinateurs pédagogiques (âgés de plus de 7 ans) était de 13%, fin 2021 ce taux a été ramené à 9% grâce à des renouvellements de parc.
De même une centaine de vidéoprojecteur âgés de plus de 10 ans ont été remplacés durant l'année 2021.

1.3.1.1 ACT - Nombre de demandes d'équipements informatiques pour les collèges

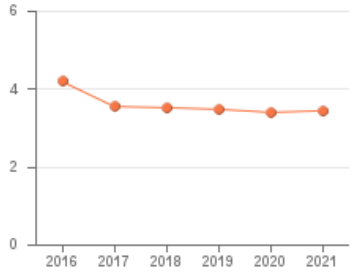
Période	Nombre
2016	152
2017	155
2018	176
2019	109
2020	212
2021	183



Le Département répond de manière satisfaisante aux nombreuses demandes émanant des collèges, de sorte à doter ces derniers de tous les moyens informatiques utiles à l'enseignement. L'effort quantitatif important depuis 2015 réduit désormais significativement le besoin complémentaire de nouvelles demandes.

1.3.1.3 PERF - Nombre d'élèves par poste informatique

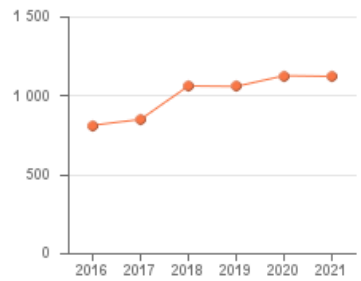
Période	Nombre
2016	4,2
2017	3,56
2018	3,53
2019	3,49
2020	3,41
2021	3,45



La baisse effective opérée de 2016 à 2021 du nombre d'élèves par poste traduit une amélioration du confort de chaque élève, et induit une plus grande souplesse dans l'enseignement pour l'usage d'outil pédagogique numérique. Le niveau de dotation actuelle satisfait aux besoins des établissements. La moyenne nationale en collège est de 4,5 élèves par PC.

1.3.1.4 ACT - Nombre de vidéoprojecteurs dans les collèges

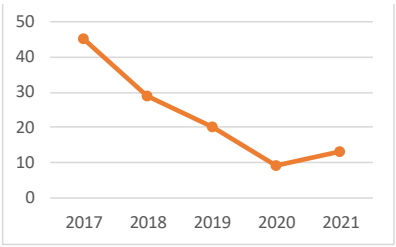
Période	Nombre
2016	815
2017	852
2018	1 064
2019	1 061
2020	1 129
2021	1 125



L'augmentation du nombre de vidéoprojecteurs dans les collèges répond à la demande des établissements, qui souhaitent utiliser l'interactivité et l'affichage sur grand écran de contenus variés.
Au-delà du nombre brut de vidéoprojecteurs dans les collèges, le renouvellement d'un grand nombre d'entre eux est également en cours, afin d'offrir aux enseignants plus d'interactivité et de confort visuel.

1.3.1.6 PERF - Taux de vétusté du parc informatique (+7 ans)

Période	Taux
2017	45,02
2018	28,75
2019	20
2020	9
2021	13



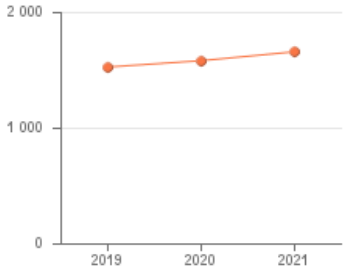
La baisse importante du taux de parc vétuste (de plus de 7 ans) est le résultat de la politique ambitieuse de renouvellement du parc, définie en 2015 et qui s'achèvera en 2022 avec un parc exsangue de vieux PC. Ce taux est en hausse en 2021, car à cause de la crise sanitaire, 2 renouvellements de parc n'ont pas pu être réalisés en 2021 parce que le matériel n'a pas pu être livré dans les temps.
Il s'agit là de l'indicateur le plus significatif en termes d'investissement du Département auprès de ses collèges.

Objectif opérationnel	1.3.2. Déployer le plan numérique

Le nombre de connexions et le temps de connexion sur les tablettes augmentent régulièrement, sans atteindre à ce stade les ambitions initialement escomptées.
La DSI cherche à identifier les freins à l'usage des tablettes de la part du personnel enseignant pour éventuellement travailler avec les services de l'Education Nationale et développer cet usage.

1.3.2.2 PERF - Nombre de tablettes dans les collèges

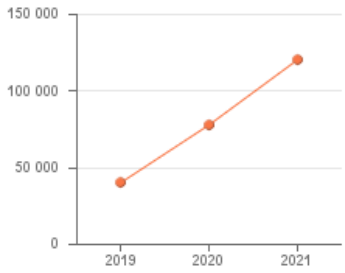
Période	Nombre
2019	1 530
2020	1 585
2021	1 662



Le nombre d'Ipad dans les collèges est largement satisfaisant au regard de l'usage de ces derniers dans les établissements. Seuls quelques rares collèges emploient les Ipad massivement, au point de pouvoir requérir des dotations complémentaires.

1.3.2.3 ACT - Nombre de connexions des tablettes des collèges

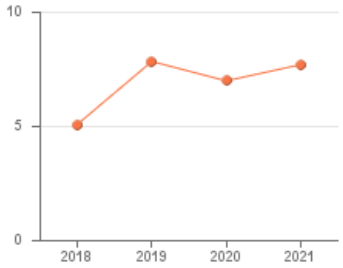
Période	Nombre
2019	40 346
2020	77 931
2021	120 195



L'augmentation du nombre de connexions démontre que l'usage croit dans la majorité des établissements, ce qui est satisfaisant.
Cette hausse peut s'expliquer par des changements de méthodes d'apprentissage imposés par la crise Covid impliquant une vision différente de l'usage du numérique par rapport à 2019.

1.3.2.3 PERF - Nombre moyen d'heures d'utilisation des tablettes par semaine dans les collèges

Période	Taux
2018	5,1
2019	7,85
2020	7
2021	7,71



Le nombre d'heures moyen d'utilisation des tablettes est en légère baisse en 2020, du fait de la rupture d'heures d'enseignements en établissement durant le confinement atteint en 2021 le niveau constaté en 2019. Une augmentation en 2022 du nombre de ces heures est espéré.

1.3.2.4 ACT - Nombre d'incidents informatiques dans les collèges

Période	Nombre total	Traités par la hotline externalisée
2019	803	26
2020	1106	163
2021	1158	231

Le nombre d'incidents annuels déclarés, lié aux 6000 équipements gérés, est satisfaisant. Avec la consolidation des plateformes informatiques, la capacité à intervenir à distance, et rapidement, s'améliore. Les collèges relèvent de manière générale leurs satisfactions vis-à-vis du Département. Néanmoins les collèges attendent une meilleure réactivité de la part de la DSI dans le traitement des incidents.

Objectif opérationnel	1.3.3. Garantir aux collèges l'accès au haut débit

Le programme de mise en œuvre de la fibre optique dans les collèges s'est conclu en 2018, le débit moyen a été de l'ordre de 30 Mbits. Le passage à 100 Mbits a été généralisé dès janvier 2021.

Direction des systèmes d'information (DSI)

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.3. ☺

*« **Favoriser l'accès au numérique** »*

Les efforts financiers, humains et technologiques de la collectivité au bénéfice des collèges sont importants depuis 2014, et le plan de modernisation des équipements apporte de nombreux bénéfices. Les collèges sont désormais dans une situation confortable en termes de dotation informatique et d'accès Internet, comparativement à la moyenne des Départements en France.

Le Département intègre de nombreuses missions dans ses services au fil des trimestres. La téléphonie fixe sera par exemple complètement intégrée à celle du Département fin 2022, donnant lieu à de substantielles économies de fonctionnement, dont profiteront les collèges et le Département.

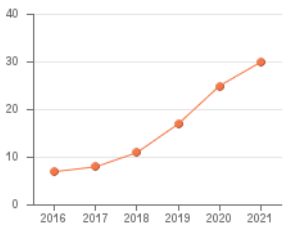
Objectif politique	2. Répondre aux besoins de restauration des collégiens avec une offre de qualité
Objectif stratégique	2.1. Développer la qualité des matières premières

Objectif opérationnel	2.1.1. Développer les circuits courts et le bio dans l'alimentation cuisinée par l'atelier culinaire départemental (ACD) pour les collégiens



2.1.1.1 PERF - Taux d'achat de produits issus des circuits courts pour la restauration

Période	Taux
2016	7
2017	8
2018	11
2019	17
2020	25
2021	30



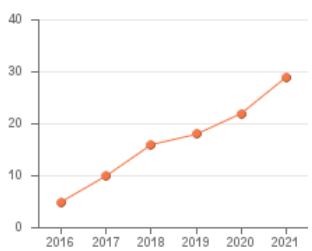
Le taux d'achat de produits issus des circuits courts a nettement augmenté, passant de 5% en 2015 à 30% en 2021, pour l'atelier culinaire.

L'adhésion du Département à la centrale d'achat régionale depuis 2018 est l'un des leviers ayant permis d'augmenter significativement l'achat de produits issus des circuits courts.

D'une part, une réflexion est engagée avec la Région Auvergne Rhône-Alpes pour faire évoluer les marchés de denrées alimentaires de la centrale d'achat et permettre ainsi d'augmenter l'approvisionnement en produits locaux dans les collèges. D'autre part, la réflexion engagée par le Département, la chambre d'agriculture et les communautés de communes devrait permettre de favoriser la distribution de denrées issues des circuits courts savoyards dans les restaurants collectifs dont l'ACD.

2.1.1.2 PERF - Taux d'achat de produits issus de l'agriculture biologique en restauration

Période	Taux
2016	5
2017	10
2018	16
2019	18
2020	22
2021	29



Le taux d'achat de produits issus de l'agriculture biologique a nettement augmenté, passant de 3% en 2015 à 29% en 2021, pour l'atelier culinaire. 60% des matières premières bio sont issues des circuits courts.
L'évolution des pratiques d'achats par l'atelier culinaire, favorisant le recours à des matières premières brutes issues de l'agriculture biologique (pâtes, riz, semoule, œufs, farine, sucre, fruits, produits laitiers…) a permis d'augmenter significativement la proportion de produits bio dans les assiettes des collégiens.

Direction des collèges (DC)

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 2.1. ☺

*« **Développer la qualité des matières premières** »*

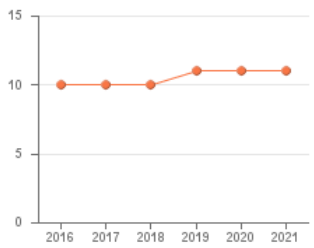
Depuis le 1er janvier 2022, les repas servis dans les restaurants collectifs du secteur public doivent comprendre 50% de produits locaux ou sous signe de qualité dont 20% de produits issus de l'agriculture biologique, conformément à l'article 24 de la loi n°2018-938 du 30 octobre 2018, dite loi EGalim « pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous ».

Avec 29% d'achat de produits issus de l'agriculture biologique en 2021, l'atelier culinaire est en conformité avec la loi EGalim sur ce critère.
Par ailleurs, l'Atelier culinaire départemental et les 11 collèges satellites sont labellisés Ecocert « En cuisine » depuis novembre 2020. La labellisation Ecocert « En Cuisine » valorise les établissements de restauration collective qui utilisent des produits biologiques, locaux et sains. Ce label garantie également la saisonnalité des produits, une cuisine faite maison, l'interdiction d'OGM, l'interdiction d'additifs, et une gestion écologique des sites de production avec notamment la mise en place d'actions de lutte contre le gaspillage alimentaire.

Objectif politique	***2. Répondre aux besoins de restauration des collégiens avec une offre de qualité***
Objectif stratégique	***2.2. Optimiser la production de repas***
Objectif opérationnel	***2.2.1. Renforcer la mutualisation des sites de production***

2.2.1.1 PERF - Nombre de collèges desservis par une cuisine mutualisée

Période	Nombre
2016	10
2017	10
2018	10
2019	11
2020	11
2021	11



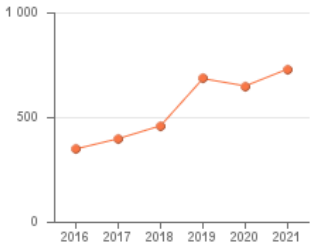
Le Plan « Collèges 2018-2023 » propose un schéma départemental de la restauration permettant à la fois, de garantir la continuité du service (difficulté de recrutement de cuisiniers) et une meilleure maîtrise de la qualité des repas confectionnés grâce la mise en place progressive d'ateliers culinaires départementaux dans les territoires, avec notamment la relocalisation en 2024 et l'extension du périmètre de l'atelier culinaire existant et basé à Chambéry (passage de 10 à 20 collèges desservis à terme) et l'étude de la création d'un nouvel atelier culinaire en Maurienne (5 collèges) pour 2024.



Objectif opérationnel	2.2.2. Assurer la continuité de service par l'intervention de l'EMAT

2.2.2.1 PERF - Nombre de jours d'intervention de l'Equipe Mobile d'Agents Territoriaux (EMAT)

Période	Nombre
2016	351
2017	400
2018	462
2019	687
2020	652
2021	733

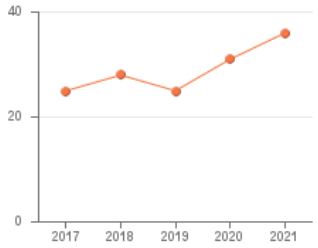


Depuis septembre 2018, afin de pallier partiellement l'arrêt des Contrats Uniques d'Insertion dans les collèges, l'équipe mobile de chefs de cuisine a été renforcée par une équipe mobile d'agents polyvalents. L'objectif est d'assurer la continuité du service et de maintenir un service de restauration de qualité.
En 2020, le nombre de jour d'intervention de l'équipe mobile a légèrement diminué, du fait de la fermeture des collèges lors du confinement du 16 mars au 11 mai 2020. Cependant, depuis la rentrée de septembre 2020, les besoins de remplacement dans les collèges sont en augmentation. Cette tendance, qui se confirme sur l'année 2021, est liée au contexte sanitaire (cas COVID, cas contact…), et induit une forte mobilisation de l'équipe mobile.

Objectif opérationnel	2.2.3. Réduire le gaspillage alimentaire

2.2.3.1 PERF - Nombre de collèges impliqués pour réduire le gaspillage alimentaire

Période	Nombre
2017	25
2018	28
2019	25
2020	31
2021	36

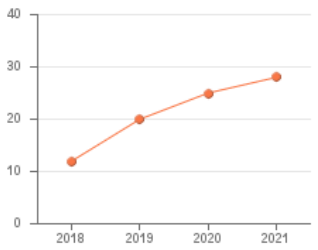


Un des axes du plan « Collèges 2018-2023 » est de favoriser les gestes éco responsables en luttant notamment contre le gaspillage alimentaire et en favorisant davantage le recyclage des déchets en lien avec les partenaires de la chaîne de recyclage.
Les 36 collèges publics dont le Département gère la compétence restauration sont impliqués dans la lutte contre le gaspillage alimentaire, avec des niveaux d'implication et des actions variables en fonction des collèges.



2.2.3.2 PERF - Nombre de collèges éco-responsables (labellisés E3D)

Période	Nombre
2018	12
2019	20
2020	25
2021	28

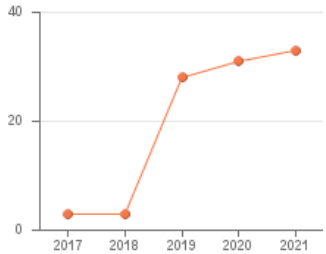


Le label E3D est délivré par le Ministère de l'Education Nationale.
Le dispositif s'adresse aux établissements scolaires qui, dans le cadre de la généralisation de l'éducation au développement durable, décident d'entrer en démarche globale de développement durable.

Le Département intervient donc en soutien aux démarches engagées par les établissements.

2.2.3.3 PERF - Nombre de collèges équipés en tables de tri

Période	Nombre
2017	3
2018	3
2019	28
2020	31
2021	33



Un des axes du plan « Collèges 2018-2023 » est de favoriser les gestes éco responsables en luttant notamment contre le gaspillage alimentaire et en favorisant davantage le recyclage des déchets en lien avec les partenaires de la chaîne de recyclage.
Ainsi, chaque collège sera équipé, à terme, soit d'une table de tri mobile avec système de pesée, soit d'un système de tri sur la zone de débarrassage des plateaux.
En 2021, 33 collèges sont équipés. 3 collèges non équipés le seront prochainement dans le cadre de la restructuration de leur demi-pension.

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 2.2. ☺

« Optimiser la production de repas »

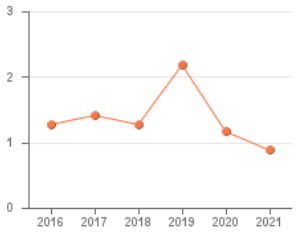
Le Plan « collège 2018-2023 » propose un schéma départemental de la restauration permettant, à la fois de garantir la continuité du service (difficulté de recrutement de cuisiniers) et une meilleure maîtrise de la qualité des repas confectionnés grâce à la mise en place progressive d'ateliers culinaires départementaux dans les territoires, avec notamment la relocalisation en 2024 et l'extension du périmètre de l'atelier culinaire existant et basé à Chambéry (passage de 10 à 20 collèges desservis à termes) et l'ouverture d'un nouvel atelier culinaire en Maurienne en 2024.

Objectif politique	***2. Répondre aux besoins de restauration des collégiens avec une offre de qualité***
Objectif stratégique	***2.3. Maintenir la compétence des agents de restauration***

Objectif opérationnel	***2.3.1. Garantir l'accès à la formation pour les agents intervenant en restauration***

2.3.1.1 PERF - Nombre moyen de jours de formation par agent

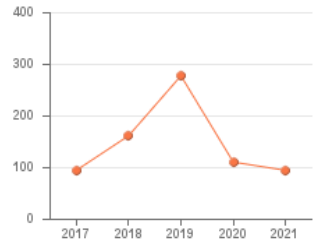
Période	Nombre
2016	1,28
2017	1,42
2018	1,28
2019	2,19
2020	1,17
2021	0,89



Un plan de formation ambitieux est déployé depuis 2018 concernant les thématiques de restauration collective (qualité nutritionnelle, hygiène, techniques culinaires). Ce plan de formation s'adresse à l'ensemble des agents des collèges intervenant en restauration : chefs de cuisine, responsables de cuisine satellite, aides-cuisine, agents polyvalents.
En 2020 et 2021, compte-tenu du contexte sanitaire, un grand nombre de formations planifiées ont dû être reportées. Pour maintenir la formation des agents, la Direction des collèges a déployé quelques formations en distanciel (webinaire sur les protocoles COVID, qualité nutritionnelle…) et a dû revoir le format des formations pour privilégier des demi-journées de formation.

2.3.1.2 PERF - Nombre d'agents formés aux pratiques de restauration collective (hygiène, qualité nutritionnelle, techniques culinaires)

Période	Nombre
2017	95
2018	162
2019	278
2020	111
2021	95

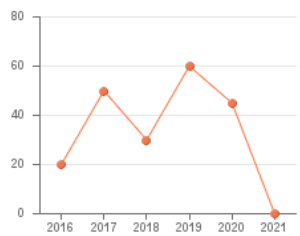


Entre 2017 et 2019, le nombre d'agents formés a été chaque année en augmentation. Le nombre de formations proposées a augmenté et le public ciblé a été élargi.
En 2020 et 2021, compte-tenu du contexte sanitaire, un grand nombre de formations planifiées ont dû être reportées.

Objectif opérationnel	***2.3.2. Favoriser les échanges entre pairs***

2.3.2.1 PERF - Nombre d'agents concernés par les réunions du réseau d'échanges entre pairs

Période	Nombre
2016	20
2017	50
2018	30
2019	60
2020	45
2021	0



Un séminaire des cuisiniers et un séminaire des responsables des cuisines satellites et des aides-cuisines sont organisés chaque année.

En 2020 et 2021, compte-tenu du contexte sanitaire, les séminaires programmés n'ont pas pu se tenir. Une programmation de séminaires est envisagée en 2022.

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 2.3.

« Maintenir la compétence des agents de restauration »

Afin de maintenir la compétence des agents de restauration, un plan de formation ambitieux est déployé depuis 2018 concernant les thématiques de restauration collective (qualité nutritionnelle, hygiène, techniques culinaires).
Ce plan de formation s'adresse à l'ensemble des agents des collèges intervenant en restauration : chefs de cuisine, responsables de cuisine satellite, aides-cuisines, agents polyvalents.
Le nombre de formations a augmenté et le panel de formations proposées a été élargi pour notamment tenir compte des évolutions techniques et réglementaires en restauration collective.
Des formations sur les techniques culinaires dispensées par des cuisiniers de l'atelier culinaire ont été développées : pâtisserie, cuissons basse température, dressage, service, lutte contre le gaspillage alimentaire, menus végétariens…

En 2020 et 2021, compte-tenu du contexte sanitaire, un grand nombre de formations planifiées ont dû être reportées. Pour maintenir la formation des agents, la Direction des collèges a déployé quelques formations en distanciel (webinaire sur les protocoles COVID, qualité nutritionnelle…).

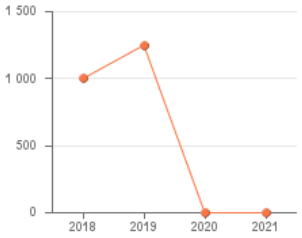
Ces formations permettent de développer les échanges entre professionnels et de dynamiser le réseau des personnels intervenant en restauration.

Objectif politique	*3. Accompagner les projets éducatifs*
Objectif stratégique	*3.1. Faciliter l'accès à l'orientation des collégiens*

Objectif opérationnel	*3.1.1. Garantir l'accès aux forums des métiers*

3.1.1.1 PERF - Nombre de collégiens participant à des forums chaque année

Période	Nombre
2018	1 000
2019	1 250
2020	0
2021	0

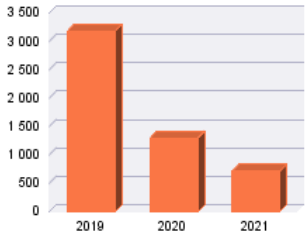


Comme en 2020, les forums locaux des bassins de Chambéry, Maurienne et Albertville traditionnellement réalisés en présentiel ont été annulés en raison de la crise sanitaire.

Objectif opérationnel	*3.1.2. Faciliter la découverte du monde de l'entreprise*

3.1.2.1 ACT - Budget attribué pour de l'accompagnement de projets en lien avec la découverte du monde de l'entreprise

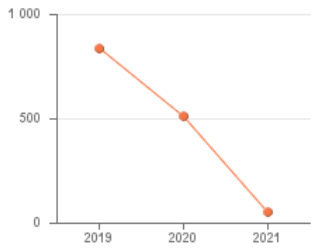
Période	Euros
2019	3 170
2020	1 284
2021	700



Compte tenu du contexte sanitaire, seuls les collèges Jean Rostand et Sainte Thérèse ont pu maintenir leur participation à des actions de découverte du monde de l'entreprise.

3.1.2.1 ACT - Nombre de collégiens en collèges publics et privés participant à des projets en lien avec la découverte du monde de l'entreprise

Période	Nombre
2019	840
2020	512
2021	52



Le contexte sanitaire a conduit à l'annulation d'actions permettant la découverte du monde de l'entreprise. Seuls un collège public et un collège privé ont pu maintenir la conduite de leur projet.

Direction des collèges (DC)

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 3.1.

*« **Faciliter l'accès à l'orientation des collégiens** »*

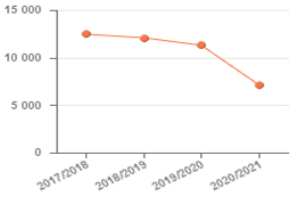
Le Département intervient de manière volontariste pour accompagner l'Education Nationale dans l'orientation professionnelle des jeunes collégiens tout en favorisant la promotion des métiers propres à notre territoire (montagne, hôtellerie, etc). Pour autant, de nombreuses actions ont dû être annulées en 2021 du fait du contexte sanitaire.

Objectif politique	*3. Accompagner les projets éducatifs*
Objectif stratégique	*3.2. Faciliter l'accès à la culture*
Objectif opérationnel	*3.2.1. Favoriser l'action culturelle locale*

Le Département et ses partenaires pilotent 4 dispositifs d'éducation artistique et culturelle en musique, danse, théâtre, cinéma, culture scientifique et technique. Cela se traduit par une aide financière et un accompagnement facilitant l'action culturelle locale. Les collèges ont également la possibilité de s'appuyer sur des ressources artistiques sur leur territoire ; établissements d'enseignements artistiques, salles de spectacle, comités d'actions culturelles… Toutefois, cette dynamique partenariale est enrayée par la crise sanitaire en 2020/2021.

3.2.1.1 PERF - Nombre de collégiens concernés par les actions culturelles initiées ou soutenues par le Département

Période	Année
2017/2018	12492
2018/2019	12126
2019/2020	11323
2020/2021	7124



Le nombre de collégiens impactés par un projet d'éducation artistique et culturelle baisse significativement en 2020/2021. La crise sanitaire a empêché le bon déroulement des actions hors les murs du collège, comme les dispositifs Collège au cinéma, Elèves au concert de l'OPS, ou encore les projets avec les partenaires locaux tels que Malraux scène nationale de Chambéry et de la Savoie, le Dôme Théâtre, l'Espace culturel La Traverse... les salles de spectacles étant fermées. Seules les résidences Artistes au collège ont pu être réalisées grâce au soutien de la DSDEN de la Savoie.

Direction du Développement Artistique et Culturel (DDAC)

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 3.2.

*« **Faciliter l'accès à la culture** »*

Le Département œuvre main dans la main avec l'Education nationale pour la mise en place d'un parcours artistique et culturel cohérent à destination de tous les collégiens, dans une logique territoriale et partenariale. En 2020/2021, la crise sanitaire a mis temporairement un point d'arrêt aux actions culturelles hors les murs des collèges, limitant considérablement les champs d'action possibles.

Objectif politique	*4. Contribuer au maintien et au développement de l'offre de formation post-bac en Pays de Savoie (DPT)*
Objectif stratégique	*4.1. Conforter le positionnement de l'université de Savoie Mont-Blanc (USMB) dans le paysage rhônalpin*

Objectif opérationnel	*4.1.1. Maintenir un niveau minimum de soutien à l'Université Savoie Mont-Blanc*

Le Département de la Savoie a toujours été le partenaire de l'USMB pour assurer son développement et une qualité d'accueil pour nos étudiants. Cela s'entend tant du point de vue de l'investissement, porté en direct par la collectivité départementale ou via des subventions apportées à l'USMB, que du fonctionnement, dont le soutien est apporté via le Conseil Savoie Mont Blanc depuis plus de 20 ans, au travers d'un contrat quadriennal, celui en cours ayant été approuvé en mars 2019 et arrive à son terme en 2022.

Objectif opérationnel	*4.1.2. Soutenir les actions favorisant les partenariats entre les laboratoires de l'Université Savoie Mont-Blanc et les entreprises du territoire*

La cellule « valorisation de la recherche » de l'USMB poursuit son travail de rapprochement entre laboratoires et entreprises du territoire. Parallèlement, l'antenne Savoie de l'Agence Auvergne Rhône Alpes Entreprises développe aussi des temps de rencontres comme les RDV (Recherche, Développer et InnoVer) des PME en Savoie pour essayer d'essaimer et de faire se rapprocher les deux écosystèmes. L'action de la Fondation Savoie Mont Blanc permet également de renforcer cette perméabilité entre recherche et monde économique en financement des projets qui renforcent les liens entre ces 2 acteurs du territoire.

Objectif opérationnel	*4.1.3. Soutenir l'immobilier universitaire*

L'année 2021 aurait dû permettre d'avancer sur les négociations du Contrat de plan Etat Région et d'aboutir à un plan de financement pour la réalisation d'une première tranche de travaux sur le campus de Jacob Bellecombette. Malheureusement les discussions ont été retardées et aucune avancée n'a pu être actée. En revanche, le Département s'est engagé à soutenir l'USMB par anticipation si nécessaire, pour l'inciter à avancer sur toutes les phases d'études pré-opérationnelles sur les 2 dossiers prioritaires que sont la rénovation extension de la bibliothèque universitaire et du bâtiment CEDRA. Ainsi, les travaux seront prêts à démarrer quand les financeurs auront acté leur contribution respective. Le coût annoncé pour ces 2 premières opérations s'élève à 45 M€. Le Département a d'ores et déjà inscrit 10 M€ à son Plan Pluriannuel d'Investissements.

Direction des politiques territoriales (DPT)

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 4.1. ☺

« ***Conforter le positionnement de l'université de Savoie Mont-Blanc dans le paysage rhônalpin*** »

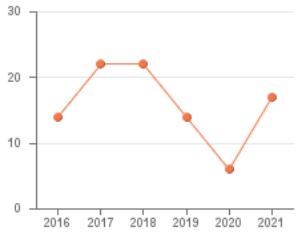
Le Département est le premier partenaire financier local après la Région et l'Etat, par les moyens financiers qu'il a mobilisés depuis 30 ans.

Objectif politique	*5. Contribuer à répondre à la demande en matière d'équipements scolaires (DPT)*
Objectif stratégique	*5.1. Répondre aux besoins des communes et intercommunalités en matière d'équipements scolaires*

Objectif opérationnel	*5.1.1. CTS - Accompagner les collectivités dans leurs projets d'améliorations ou de construction d'écoles*

5.1.1.1 ACT - CTS - Ecoles primaires et maternelles (hors maintien en l'état et mise en conformité) : nombre de classes soutenues

Période	Nombre
2016	14
2017	22
2018	22
2019	14
2020	6
2021	17



Le Département soutient les projets de construction d'écoles dans le cadre de son dispositif d'aides appelé le Contrat Territorial de Savoie (CTS) sur chacun des 7 territoires.

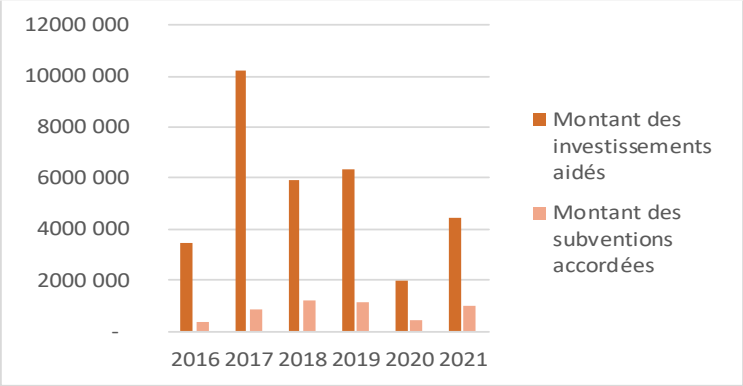
Le nombre de projets soutenus dépend des demandes déposées par les maîtres d'ouvrage, communes et syndicats intercommunaux. On peut citer notamment la réhabilitation de l'école Pargoud à Albertville et la restructuration et l'extension de l'école de Saint-Jean-d'Arvey particulièrement exemplaire en matière de performance énergétique.



Ecole de Saint-Jean-d'Arvey

5.1.1.1 PERF - CTS - Ecoles primaires et maternelles (hors maintien en l'état et mise en conformité) : effet levier

Période	Montant des investissements aidés	Montant des subventions accordées
2016	3 447 673	322 233
2017	10 222 016	816 662
2018	5 921 020	1 195 147
2019	6 345 923	1 154 670
2020	1 978 851	411 003
2021	4 436 850	957 000



L'effet de levier relatif à l'aide départementale peut s'avérer significatif puisque la subvention du Département permet de déclencher des montants d'investissements importants. L'école de Saint-Jean d'Arvey a bénéficié d'une majoration de subvention liée à la performance énergétique du bâtiment.

Direction des politiques territoriales (DPT)

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 5.1. ☺

« Répondre aux besoins des communes et intercommunalités en matière d'équipements scolaires »

Les aides du Département sont mises en œuvre conformément aux demandes de l'Assemblée départementale et permettent d'accompagner les collectivités dans la réalisation de leurs projets.

4. PERSPECTIVES ET AJUSTEMENTS

AJUSTEMENTS FORMALISES :

OBJECTIF STRATÉGIQUE	MESURES	Résumé de la PROPOSITION d'adaptation de la politique/dispositif	CALENDRIER de mise en application	Suivi des impacts budgétaires et ETP	NIVEAU DE RÉALISATION de l'ajustement			
					25%	50%	75%	100%
2.1. Développer la qualité des matières premières 2.2. Optimiser la production de repas 2.3. Maintenir la compétence des agents de restauration	**2C2** Organisation de la restauration dans les collèges	Un schéma départemental de la restauration est élaboré. Il fixe les grandes orientations en matière de restauration ainsi que des hypothèses de périmètre de cuisine mutualisée (2e commission du 24 octobre 2016). Le Plan collèges a été adopté le 8 février 2019.	Progressivement à partir de 2017.			☺		
1.1. Garantir une dotation en personnel nécessaire et suffisante dans les collèges	**2C3** Organisation des moyens mis à disposition des collèges	Passage d'une logique de moyen vers une logique de niveaux de service Mise en place d'équipes mobiles d'agents. Le Plan collèges a été adopté le 8 février 2019.	Déploiement des niveaux de service en 2021/22 Rattachement de tous les agents de maintenance aux MTD en fév 2021				☺	

Direction des collèges (DC)

Adopté le 8 février 2019, le Plan « Collèges 2018-2023 » s'articule autour de 6 orientations stratégiques :

- Préserver et conforter le maillage territorial des collèges grâce à une politique de sectorisation adaptée et évolutive,
- Moderniser le patrimoine immobilier pour le rendre plus fonctionnel et plus respectueux de l'environnement,
- Structurer un modèle de restauration scolaire de proximité et éco responsable (mutualisation des restaurants scolaires, circuits courts, etc.),
- Participer aux conditions d'épanouissement et de réussite des collégiens (ouverture sur leur territoire, démarche citoyenne, éducation artistique et culturelle, plans « sports et jeunesse », etc.)
- Accompagner l'Education nationale dans la mise en place de nouvelles pratiques pédagogiques liées au déploiement des usages du numérique.
- Rendre les agents techniques départementaux acteurs des évolutions de leur environnement professionnel (formation, équipements, mise en place de niveaux de service, recherche de mutualisation, etc.)

Les principaux enjeux RH sont l'usure au travail, le vieillissement des agents, les nombreux départs en retraite à venir, la modernisation de 28 collèges avec une augmentation des surfaces à entretenir, la réduction des effectifs liées à l'arrêt des contrats uniques d'insertion (CUI).

Il s'agit d'y répondre par :

- des **formations** pour améliorer la santé et la sécurité au travail des agents, ou leur permettre d'acquérir de nouvelles compétences pour un reclassement,
- la poursuite du plan **d'équipement** des agents, et leur accompagnement pour bien utiliser le matériel
- l'application du **niveau de service** départemental pour l'entretien ménager,
- l'accompagnement des collèges pour adapter les organisations de travail
- la reconsidération des **effectifs** de certains établissements suite à leur extension, par le recours à de nouveaux contrats aidés, ou à l'intervention régulière de sociétés de nettoyage
- un travail de **valorisation des métiers et de la collectivité** en vue de susciter de nouvelles vocations et satisfaire tous les besoins de recrutements.

Concernant la restauration scolaire, le Département a affirmé sa volonté de promouvoir le « bien manger » au collège à travers des actions concrètes actées par le « Plan collèges 2018-2023 » et en proposant de coconstruire, avec la communauté éducative, une charte départementale de la restauration visant à proposer une restauration scolaire qualitative et durable.

Cette charte a été adoptée par l'Assemblée départementale en décembre 2021, elle a pour objectif de définir un cadre d'engagements réciproques entre le Département et les collèges publics pour le développement d'une politique volontariste et ambitieuse de restauration scolaire.

La charte repose sur les 5 orientations stratégiques suivantes :

- Santé : proposer une alimentation bénéfique à la santé des adolescents en garantissant des repas sains, équilibrés, et favoriser l'accès à ce service de façon équitable pour tous les collégiens de Savoie.
- Restauration durable : soutenir et pérenniser une restauration durable, respectueuse de l'environnement et ancrée sur nos territoires.
- Sécurité alimentaire : garantir l'hygiène et la sécurité alimentaire des repas.
- Education à l'alimentation : encourager et accompagner les actions d'éducation à l'alimentation et au goût auprès des adolescents.
- Accueil et environnement du repas : créer un accueil et un environnement de qualité, favorables à la prise de repas.

Cette charte est partie intégrante de la convention-cadre passée entre le Département et les collèges qui est soumise aux conseils d'administration des collèges publics dont le Département à la charge. Ainsi, à travers l'approbation de la convention-cadre, le collège s'engage à respecter la « Charte départementale pour une restauration saine, de qualité et durable ».

En outre, les engagements portés par la charte s'inscrivent dans la durée, dans le cadre d'une démarche progressive et pérenne. Ainsi, un dispositif de suivi des engagements sera adossé à la charte en 2022 avec notamment la mise en place d'indicateurs dédiés.

Direction des bâtiments et moyens généraux (DBMG)

Le plan pluriannuel d'investissement - PPI sur les collèges permet de rénover et moderniser durablement les collèges de Savoie, autour de 4 axes majeurs :

- Adapter les bâtiments afin de répondre, d'une part, aux besoins capacitaires actuels et à venir et, d'autre part, aux évolutions des programmes pédagogiques notamment dans les domaines des sciences et de la technologie ;
- Garantir des bâtiments modernes et écologiquement responsables en intégrant des objectifs de développement durable et de maîtrise énergétique dans toutes les opérations de restructuration conformément au Plan Climat Énergie Territorial - PCET adopté par l'Assemblée départementale le 2 février 2018 ;
- Poursuivre les mises aux normes réglementaires (désamiantage, mise aux normes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, etc) ;
- Garantir la sécurité des collégiens et assurer la prévention des risques technologiques et attentats.

Compte tenu du contexte économique inflationniste et des ambitions renforcées en matière de performance énergétique, ce PPI devra être révisé en 2022.

De plus, la réorganisation interne de la direction des bâtiments et moyens généraux se poursuit pour mieux répondre à ces objectifs, avec la création à partir de 2022 d'un service performance énergétique de quatre agents (recrutements courant 2022), et de deux directions adjointes, dédiées respectivement aux construction et à la performance énergétique d'une part, à la maintenance et à la gestion des moyens d'autre part. Parallèlement, afin de favoriser une plus grande proximité, une meilleure synergie avec la maintenance en régie assurée par les agents techniques des collèges, et ainsi une meilleure réactivité au service des usagers, le volet maintenance est maintenant déployé en appui sur les Maisons techniques de Maurienne et Tarentaise.

Direction des systèmes d'information (DSI)

Avec la mise en œuvre de l'important plan d'investissement réalisé par le Département à l'occasion du PNE (Plan Numérique pour l'Education), le Département a modernisé les installations de réseaux informatiques des collèges. Ces derniers disposent tous de connexions Internet Très Haut-Débit (100 Mbits), d'une large couverture Wifi, de PC récents et de tablettes en nombre suffisant pour les usages pédagogiques.

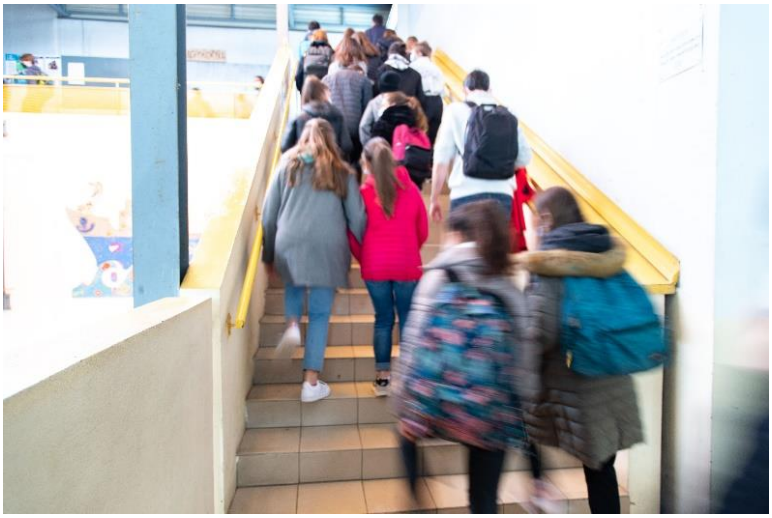
Des briques d'infrastructures informatiques, de sécurité et liées aux services administratifs (AMON, HORUS), sont à reconstruire et permettront d'ici fin 2023 de disposer d'une plateforme centralisée (et administrée par le Département), ouvrant la perspective à de nouveaux usages et à de nouvelles facultés de fonctionnement des collèges.

Direction des politiques territoriales (DPT)

Les perspectives pour 2022 portent sur les négociations du Contrat de plan Etat / Région afin d'aboutir enfin au démarrage de la première opération qui lancera le début de la restructuration du campus universitaire de Jacob-Bellecombette.

Direction du Développement Artistique et Culturel (DDAC)

L'éducation artistique et culturelle (EAC) est un enjeu prioritaire de la politique culturelle départementale. Elle sera au cœur du futur plan unique de développement artistique et culturel qui devrait voir le jour fin 2022.
La convention cadre pour une politique d'éducation artistique et culturelle concertée en Savoie est arrivée à son terme fin 2021. Un bilan conjoint entre les différents partenaires (le Ministère de la Culture, le Ministère de l'Education Nationale, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Département de la Savoie, le Conseil Savoie Mont Blanc) a permis de décider du renouvellement de cette convention pour 2022/2025.
Par ailleurs plusieurs conventions importantes engageant la collectivité pour les années à venir seront renouvelées en 2022, particulièrement sur les territoires Maurienne et Avant-Pays-Savoyard.
Une convention autour de l'EAC est également en projet sur la Haute Tarentaise.
Enfin, la DDAC poursuit la mise en œuvre du dispositif « Artistes au collège », en partenariat avec la DSDEN et le déploiement des Comités d'Actions Culturelles sur les territoires, chevilles ouvrières de l'accès à la culture pour tous.





Politique routière

RAPPORT D'ACTIVITÉ

ET DE PERFORMANCE 2020/2021

Commissions d'élus : **2ème commission**

Directions concernées :

- **Pôle Aménagement – Direction des infrastructures**



Véloroute ViaRhôna - Passerelle sur le Rhône naturel entre La Balme et Virignin

SOMMAIRE

SYNTHESE 193
1. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Contexte et enjeux 194
2. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Moyens dédiés à la politique 197
3. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Analyse de l'activité et de la performance des dispositifs 200
4. PERSPECTIVES ET AJUSTEMENTS 221

SYNTHESE - POLITIQUE ROUTIÈRE

12,65%



Chargé de l'entretien, de la gestion et de l'aménagement de la voirie départementale, le Département s'emploie à garantir la sécurité des usagers et la fluidité du trafic en toutes saisons.

Contexte

Dans notre Département de montagne, les enjeux liés à la route sont très spécifiques. En particulier, plus de 900 km sont situés au-dessus de 1 000 mètres d'altitude.

Nos routes souffrent beaucoup des cycles de gel et de dégel l'hiver. Le changement climatique est une réalité et ces phénomènes s'accélèrent. La majorité de nos efforts humains et financiers porte sur l'entretien et le maintien en état de notre réseau.

L'une des principales missions du Département est de préserver son patrimoine.

Assurer la sécurité sur nos routes est notre première priorité et nous nous sommes organisés en conséquence. Sécurité routière, mise aux normes des tunnels, sécurisation face aux risques naturels sont les enjeux routiers majeurs dans notre département.

Au-delà de ces missions prioritaires, le Département poursuit une politique d'aménagement de son réseau routier afin d'améliorer la fluidité de la circulation et de favoriser les modes de déplacements alternatifs, dont le covoiturage et les déplacements à vélo.

Principales réalisations 2020 / 2021

- Achèvement du programme pluriannuel de sécurisation de la RD 1212 dans les gorges de l'Arly suite à l'éboulement dans le secteur des Cliets
- Sécurisation du passage à niveau (PN) 35 à Cognin et démarrage des travaux de suppression du PN18 à Viviers du Lac
- Sécurisation de la RD925 au lieu-dit Bersend sur la commune de Beaufort avec la réalisation d'un ouvrage hydraulique sous la route
- Un niveau très important de maintenance de nos chaussées, ponts et murs de soutènement
- Aménagements routiers pour améliorer la sécurité et la fluidité routières, en plaine et en montagne, en zones urbaine et rurale, dans le cadre de partenariats avec d'autres acteurs de la mobilité
- Achèvement de la passerelle cyclable de La Balme sur la ViaRhôna et poursuite des autres aménagements de la véloroute V62 et ViaRhôna

Enjeux

- Préserver le patrimoine routier
- Optimiser l'exploitation du réseau routier
- Améliorer la sécurité des usagers
- Favoriser les transports alternatifs et optimiser les déplacements
- Fournir des matériels adaptés aux besoins.

Chiffres et indicateurs clés

Moyens 2021 :

72,86 M€ (CA)

571,79 équivalents temps plein (ETP) dont :

125,93 ETP (siège Adret + service du matériel)

445,65 **ETP (**Maisons techniques et centres routiers)

Patrimoine :

3 130 km de RD dont près de **500** km d'accès aux stations de sport d'hiver

29 tunnels, environ **1 200** ponts et **6 800** murs de soutènement

Environ **2 380** sites sensibles aux risques naturels et **1800** ouvrages de protection contre les risques naturels et **48** galeries pare-blocs et pare-avalanches

150 km de véloroutes (ViaRhôna, V62 et V63) en service en 2021 (dont 20 km en jalonnement provisoire restant à aménager)

Perspectives de l'action départementale en quelques mots …

Le plan d'actions engagé pour optimiser la politique de maintenance des chaussées routières se poursuit. Il complète la nouvelle politique d'entretien courant du patrimoine mise en place en 2017, et dont la déclinaison opérationnelle s'effectue dans les Maisons techniques.

L'année 2022 verra l'achèvement d'un ambitieux programme de mise aux normes des tunnels de la RD902 et de suppression du passage à niveau 18 sur la RD17 à Viviers-du-Lac.

Concernant les déplacements, le Plan vélo approuvé par l'Assemblée départementale en 2020 se concrétise par une accélération du rythme de réalisation des véloroutes ViaRhôna, V62 et V63, ainsi qu'un accompagnement des structures de coopération intercommunale dans la conception et la mise en œuvre de leurs schémas directeurs cyclables.

SAVOIE
LE DÉPARTEMENT

1. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Contexte et enjeux

Dans le domaine routier, les compétences du Département consistent à entretenir, exploiter et moderniser le réseau routier départemental.

Dans notre Département de montagne, les enjeux liés à la route sont très spécifiques. Nos routes souffrent beaucoup des cycles de gel et de dégel l'hiver. Le changement climatique est une réalité et ces phénomènes s'accélèrent. La majorité de nos efforts humains et financiers porte sur l'entretien et le maintien en état de notre réseau, notamment l'hiver. Assurer la sécurité sur nos routes est notre première priorité et nous nous sommes organisés en conséquence. Sécurité routière, mise aux normes des tunnels, sécurisation face aux risques naturels sont les enjeux routiers majeurs dans notre département.

Dans ce cadre, les objectifs sont les suivants :

- préserver le patrimoine dont les chaussées et les ouvrages d'art (ponts, murs, tunnels, …)
- offrir de bonnes conditions de circulation par tout temps (neige et verglas), en fluidifiant le trafic et en informant les usagers
- améliorer la sécurité routière et protéger les usagers contre les risques naturels
- favoriser la fluidité de la circulation et les modes de déplacements alternatifs (aménagements cyclables et aires de covoiturage)
- gérer et maintenir en état les matériels (véhicules, matériels et engins).

Le Département doit notamment maintenir en état ses plus de 3 130 km de routes départementales dont environ 900 km situés au-dessus de 1 000 mètres d'altitude. Il doit également entretenir un très grand nombre d'ouvrages d'art et ses dispositifs de protection contre les risques naturels (1 200 ponts, 6 800 murs, 29 tunnels et 1 800 ouvrages ou équipements de protection dont 48 galeries pare-blocs et pare-avalanches).

Par ailleurs, le Département de la Savoie étant fortement exposé aux risques naturels (avalanches, chutes de blocs, éboulements, coulées de boues, inondations, …), il est tenu d'effectuer une surveillance régulière de ses nombreux sites sensibles (2 300 sites sensibles aux chutes de blocs et aux mouvements de terrains et 450 sites sensibles aux phénomènes avalancheux).

Le Département participe également, en partenariat avec d'autres collectivités, au développement de la pratique du vélo, avec l'extension des itinéraires cyclables (ViaRhôna – Eurovélo 17, véloroutes V62 et V63) et des équipements pour le cyclo-tourisme. En effet, depuis 1993, le Département favorise la pratique du vélo pour les déplacements du quotidien, les loisirs et le tourisme. Cette politique a été renforcée en 2020 avec l'approbation d'un nouveau Plan vélo. Fin 2021, les véloroutes ViaRhôna, V62 et V63 aménagées par le Département (hors zones urbaines et antennes locales) totalisent un linéaire de 130 km et il reste 20 km à aménager au plus tard d'ici 2024. Sur les tronçons non aménagés, un jalonnement provisoire est mis en place afin de guider les usagers.

De plus, le Département favorise les modes de déplacements alternatifs comme le covoiturage en construisant des aires de covoiturage dans des lieux stratégiques, notamment aux carrefours des principaux axes routiers.

Pour accomplir ces missions, le Département dispose d'un parc de matériels conséquents qui permet notamment d'assurer la viabilité hivernale au quotidien et de faire face aux grandes migrations touristiques. Ces moyens se composent début 2020 de 123 camions de plus de 10 tonnes, 57 tracteurs et tractopelles, 12 fraises autoporteuses et 70 engins de déneigement.

L'année 2021 a été marquée par la poursuite de la crise sanitaire de la Covid-19, rendant nécessaire la mise en place d'une organisation adaptée dans le respect strict des règles sanitaires. Malgré les contraintes, l'agilité des services a permis de poursuivre l'ensemble des missions, en pérennisant le télétravail pour tous les métiers le permettant et en dématérialisant de nombreuses fonctions administratives et comptables. Au-delà, les agents des routes ont été mobilisés sur le terrain pour réaliser les missions du quotidien.

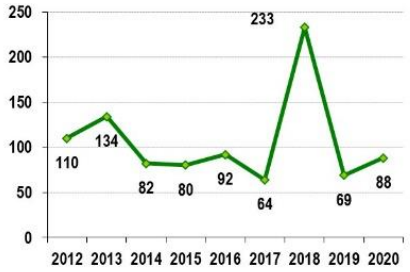
Enfin, dans le cadre du Plan de relance, la Collectivité départementale a maintenu en 2021 des dotations budgétaires consacrées aux routes afin de soutenir massivement l'économie locale des travaux publics et aider les entreprises fragilisées par la crise. Il faut noter que l'ensemble des travaux décidés par l'Assemblé départementale en 2021 ont été réalisés grâce à une mobilisation exceptionnelle des agents du Département.

Quelques indicateurs

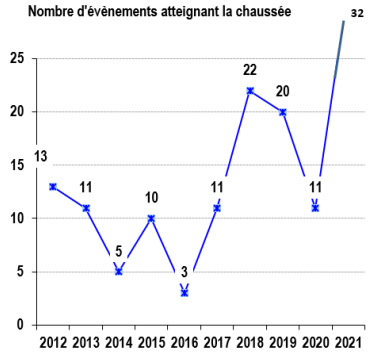
Améliorer la sécurité routière

Nombre d'avalanches, d'évènements chutes de blocs et mouvements de terrains affectant la chaussée

Chutes de blocs et mouvements de terrain



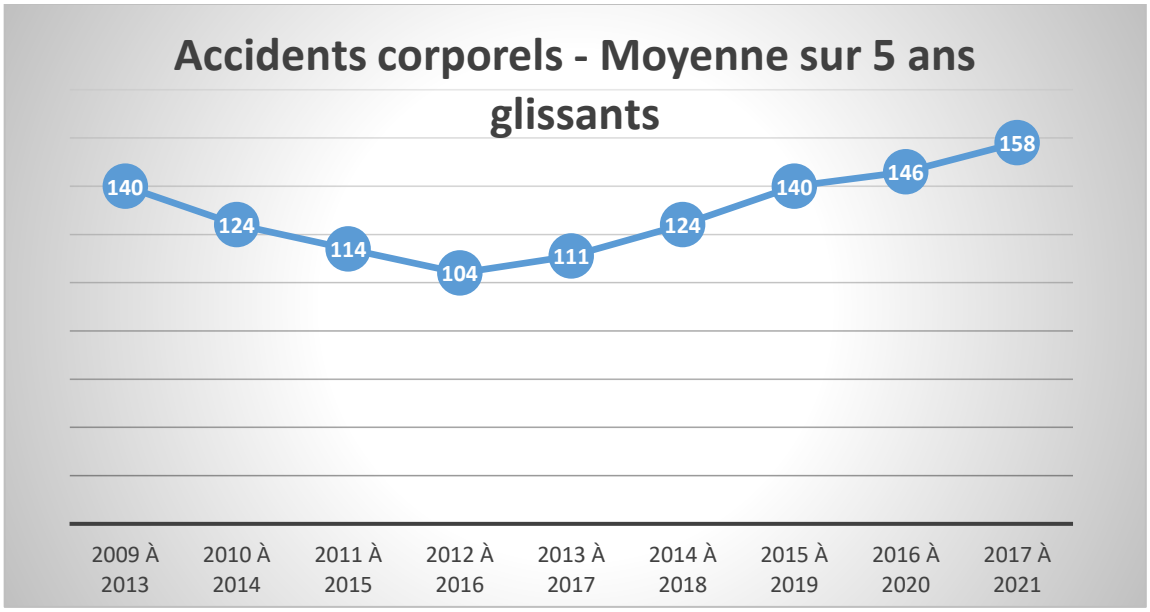
Avalanches



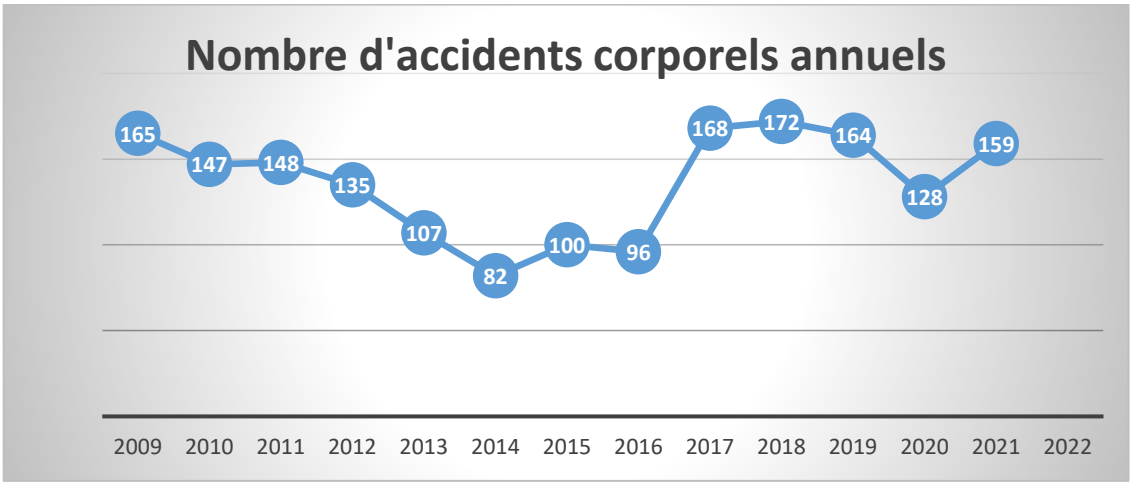
Depuis quelques années, avec le changement climatique, on note une recrudescence d'aléas gravitaires de type glissements de terrain, coulées de boue et laves torrentielles générant des travaux de réparation et/ou de protection relativement onéreux. Aussi, le Département de la Savoie est étroitement associé aux réflexions menées sur ces thématiques du changement gravitaire et de ses conséquences, notamment dans le domaine de l'anticipation et du traitement des risques gravitaires (projet SIGALE), des études et des travaux de protection contre les chutes de blocs (projet national C2ROP), ou encore de la rédaction / révision des normes concernant les écrans pare-blocs et paravalanches et les études géotechniques (participation à plusieurs groupes de travail du BNTRA)

Nombre d'accidents corporels sur le réseau routier départemental sur 5 années glissantes :

- La moyenne glissante des 5 dernières années reste en augmentation :



- Après une année 2020 marquée par une baisse du trafic due à la crise sanitaire et aux différents confinements, on constate un retour à un nombre d'accidents proche des années précédentes.



2. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Moyens dédiés à la politique

Moyens financiers par secteurs budgétaires de 2019 à 2021

Secteurs budgétaires et non budgétaires de la POLITIQUE ROUTIERE

SECTEURS BUDGETAIRES
AMELIORER LA SECURITE DES USAGERS
MAINTENIR EN ETAT LE PATRIMOINE ROUTIER
OPTIMISER LES DEPLACEMENTS ET FAVORISER LES MODES DE DEPLACEMENTS ALTERNATIFS
OPTIMISER L'EXPLOITATION DU RESEAU ROUTIER

SECTEURS NON BUDGETAIRES
MATERIELS ROUTIERS

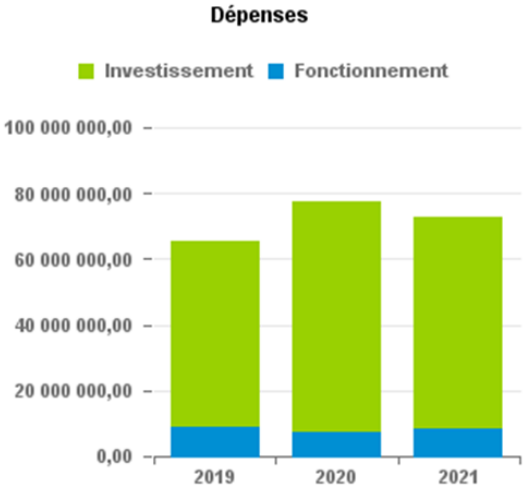
Dépenses Par politique	CA 2019		CA 2020		CA 2021 données au : 22 Février 2022	
	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement
AMELIORER LA SECURITE DES USAGERS	2 639 557,04	19 787 928,14	2 189 934,55	29 676 865,76	2 625 903,36	25 598 466,64
MAINTENIR EN ETAT LE PATRIMOINE ROUTIER	2 645 491,95	24 301 523,70	2 727 867,03	30 122 218,81	2 626 345,74	28 436 521,05
OPTIMISER LES DEPLACEMENTS ET FAVORISER LES MODES DE DEPLACEMENTS ALTERNATIFS	411 204,68	11 519 215,65	391 415,24	9 419 157,97	385 920,03	9 678 119,63
Optimiser l'exploitation du réseau routier	3 061 253,97	983 884,00	1 956 414,49	752 998,84	2 710 442,02	805 760,75
Dépenses par section :	**8 757 507,64**	**56 592 551,49**	**7 265 631,31**	**69 971 241,38**	**8 348 611,15**	**64 518 868,07**
	total année : 65 350 059,13		**total année : 77 236 872,69**		**total année : 72 867 479,22**	

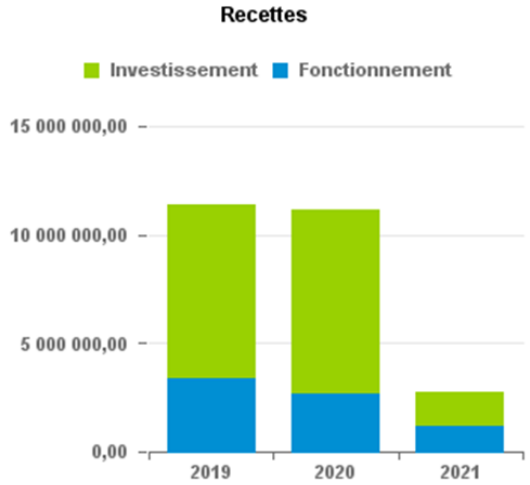
Dépenses affectés à la poltique Moyens			CA 2019		CA 2020		CA 2021 au 23/02/2022	
			Dépense fonctionnement	Dépense investissement	Dépense fonctionnement	Dépense investissement	Dépense fonctionnement	Dépense investissement
Parc administration generale et patrimoine Secteur TPS Matériels routiers	1999P275	Véhicules fonctionnement	4 985 172,58		4 451 644,77		4 866 568,69	
	1999P279	Matériel et outillage	274 304,19	34 555,28	233 498,14	145 204,32	281 977,15	88 796,47
	1999P282	Véhicules acquisitions cessions		4 183 682,95		3 596 405,92		5 548 440,51
TOTAL			5 259 476,77	4 218 238,23	4 685 142,91	3 741 610,24	5 148 545,84	5 637 236,98

Recettes Par politique	CA 2019		CA 2020		CA 2021 données au : 22 Février 2022	
	Recette Fonctionnement	Recette Investissement	Recette Fonctionnement	Recette Investissement	Recette Fonctionnement	Recette Investissement
AMELIORER LA SECURITE DES USAGERS	103 678,86	5 728 872,82	1 234 034,74	7 526 087,24	27 217,01	843 906,37
MAINTENIR EN ETAT LE PATRIMOINE ROUTIER	2368216,74*	684 830,23	1 206 568,16	268 153,54	641 855,44	179 782,23
OPTIMISER LES DEPLACEMENTS ET FAVORISER LES MODES DE DEPLACEMENTS ALTERNATIFS	601 346,07	1 433 807,82	56 296,11	635 697,80	279 834,00	577 073,49
Optimiser l'exploitation du réseau routier	285 180,93	187 000,00	143 217,70	100 000,00	235 218,26	0,00
Dépenses par section :	**3 358 422,60**	**8 034 510,87**	**2 640 116,71**	**8 529 938,58**	**1 184 124,71**	**1 600 762,09**
	total année : 11 392 933,47		**total année : 11 170 055,29**		**total année : 2 784 886,80**	

(*) suite à la destruction du pont Albertin à Albertville supportant la RD 925, une recette de 1 500 000 € correspond au remboursement du Département par la société d'assurances

Les graphiques ci-après ne tiennent pas compte des données budgétaires de la politique « Moyens »





Dépenses - CTS 3E GENERATION	CA 2019		CA 2020		CA 2021 données au : 22 février 2022	
	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement
PAD DI Direction des Infrastr	**0,00**	**67 500,00**	**0,00**	**47 678,00**	**0,00**	**19 822,00**
PAD DIA SPC	**0,00**	**57 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**44 783,00**
	total année : 124 500,00		**total année : 47 678,00**		**total année : 64 605,00**	

Les paiements 2021 CTS DI		
CTS	**OBJET**	**MONTANT VERSE**
MMNE Aménagement cyclables	SUBVENTION ETUDES DE maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un itinéraire cyclable sécusisé et scénarise en Mnne	19 822,00
Grand lac Parking de covoituage	Subvention création d'un service spontané de covoiturage	23 000,00
Grand lac Parking de covoituage	Subvention étude globale de covoiturage	7 220,00
Arlyisère Parking de covoiturage	Subvention création aire de covoiturage quartier albertin	14 563,00
	total	64 605,00



Moyens humains par secteurs en 2019-2020-2021

(Moyenne des équivalents temps pleins (ETP) sur l'année, effectifs rémunérés)

Politique	Secteur politique	Pôle	Direction	Nombre d'ETP moyens annuels		
				2019	2020	2021
POLITIQUE ROUTIERE	AMELIORER LA SECURITE DES USAGERS	PAD	DGA	0,05	0,05	0,05
		PAD	DI	17,41	16,06	16,00
		PAD	MTD	30,96	30,06	29,82
	Sous-total du secteur			48,42	46,17	45,87
	MAINTENIR EN ETAT LE PATRIMOINE ROUTIER	PAD	DGA	0,05	0,05	0,05
		PAD	DI	25,52	24,52	24,79
		PAD	MTD	242,67	229,58	231,86
	Sous-total du secteur			268,24	254,15	256,70
	OPTIMISER LES DEPLACEMENTS ET FAVORISER LES MODES DE DEPLACEMENTS ALTERNATIFS	PAD	DGA	0,05	0,05	0,05
		PAD	DI	5,77	8,16	8,2
		PAD	MTD	6,12	6,34	6,83
	Sous-total du secteur			11,94	14,55	15,08
	OPTIMISER L'EXPLOITATION DU RESEAU ROUTIER	PAD	DGA	0,05	0,05	0,05
		PAD	DI	17,71	19,35	17,63
		PAD	MTD	149,64	155,23	156,36
	Sous-total du secteur			167,40	174,63	174,04
	MATERIELS ROUTIER	PAD	DI	55,78	55,35	59,32
		PAD	MTD	24,01	21,58	20,78
	Sous-total du secteur			79,79	76,93	80,10
TOTAL tous effectifs pour la politique				575,79	566,43	571,79

Commentaire général sur l'ensemble des moyens alloués (financier, RH, technique ...) :

Les effectifs de la Direction des infrastructures ont été adaptés progressivement jusqu'en 2018, conformément aux orientations définies lors de la réorganisation de cette Direction initiée en 2016. Les moyens humains alloués à la mise en œuvre de la politique routière au sein de cette Direction sont désormais stabilisés. La gestion des compétences reste un sujet majeur avec des difficultés récurrentes dans le recrutement d'agents dans certains métiers spécialisés, ce qui reste un sujet de vigilance.

Dans les Maisons techniques Départementales (MTD), les ETP affectés à la politique routière sont également stabilisés. Les activités restent fortement dépendantes des conditions météorologiques qui influent sur la mobilisation des équipes sur la viabilité hivernale et l'entretien des dépendances.

Les enjeux de gestion de l'ensemble du patrimoine routier, d'intégration accrue des enjeux de développement durable et de prise en compte de l'entretien et de l'exploitation des nouvelles infrastructures cyclables conduiront à faire évoluer certaines de nos pratiques.

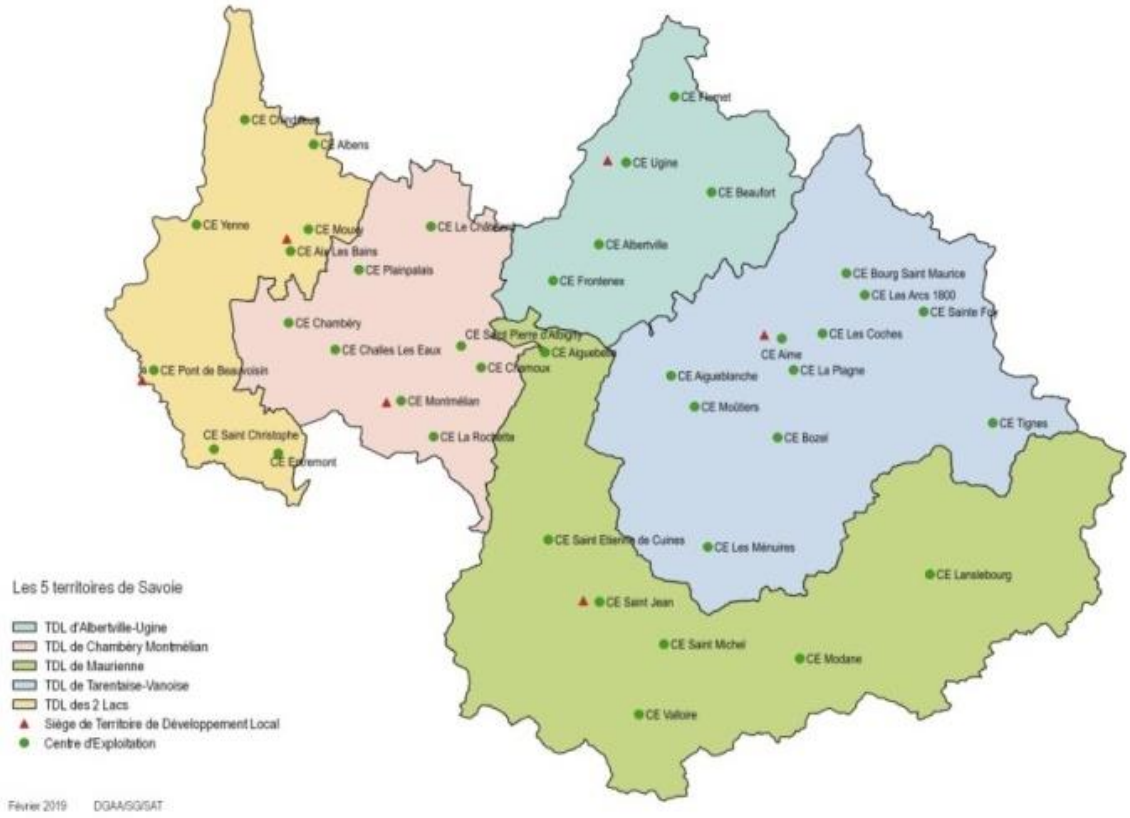
3. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Analyse de l'activité et de la performance des dispositifs

Arbre des objectifs

OBJECTIFS POLITIQUES	OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS
1. Permettre des déplacements collectifs sûrs et de qualité sur un réseau routier départemental respectueux du développement durable des territoires	1.1. Préserver le patrimoine routier	1.1.1. Privilégier l'entretien de la chaussée
		1.1.2. Réduire le nombre d'ouvrages en mauvais état
		1.1.3. Stabiliser l'état des chaussées
	1.2. Optimiser l'exploitation du réseau routier	1.2.1. Assurer une circulation hivernale de qualité en préservant l'environnement
		1.2.2. Fournir à l'usager une information de qualité
	1.3. Améliorer la sécurité des usagers	1.3.1. Diminuer le linéaire de routes exposées aux risques naturels
		1.3.2. Maintenir en état les ouvrages de protection
		1.3.3. Renforcer la sécurité dans les tunnels
		1.3.4. Réduire l'accidentalité routière
	1.4. Favoriser les modes de transports alternatifs et optimiser les déplacements	1.4.1. Améliorer l'offre d'aires de covoiturage conformément au schéma départemental
		1.4.2. Améliorer l'offre de véloroutes / voies vertes conformément au schéma départemental
		1.4.3. Moderniser le réseau
		1.4.4. Reporter le trafic de transit sur les autoroutes
	1.5. Fournir des matériels adaptés aux besoins	1.5.1. Maintenir le niveau de disponibilité des matériels
		1.5.2. Optimiser la flotte des matériels

Afin de mettre en œuvre la politique routière, la Collectivité dispose de moyens organisés autour de la Direction des Infrastructures (DI). Cette Direction centrale compte 8 services répartis entre 2 entités (DI-Aménagement et DI-Maintenance). Au sein de cette Direction, 6 services métiers sont spécialisés dans les différents domaines de la politique routière. Deux autres services assurent des missions transversales, dont la coordination administrative et budgétaire, le contrôle de gestion, le pilotage de l'ingénierie routière et la gestion du patrimoine foncier.

Les services territorialisés sont composés de 5 Maisons techniques du Département (MTD), avec leurs 39 centres routiers, et de 3 annexes en charge du matériel routier. Ils sont chargés notamment de la mise en œuvre opérationnelle de la politique et gèrent au quotidien le réseau routier.



Objectif politique	***1. Permettre des déplacements collectifs sûrs et de qualité sur un réseau routier départemental respectueux du développement durable des territoires***
Objectif stratégique	***1.1. Préserver le patrimoine routier***

La Direction des infrastructures et les Maisons Techniques du Département (MTD) assurent l'entretien des différentes composantes des routes départementales : les chaussées, les dépendances (talus, ouvrages hydrauliques, arbres, aires annexes).

La Direction des infrastructures a également en charge la gestion du patrimoine ouvrages d'art (ponts, murs de soutènements, tunnels, paravalanches, pare-blocs…) et d'ouvrages de protection contre les risques naturels. Des visites et inspections régulières l'informent sur l'état des ouvrages et lui permettent d'engager les actions nécessaires pour les maintenir en état. Elle travaille en collaboration avec les MTD qui effectuent les réparations et l'entretien nécessaires.

Objectif opérationnel	***1.1.1. Privilégier l'entretien de la chaussée***

La moitié environ des moyens destinés à l'entretien routier courant est consacrée à l'entretien préventif des chaussées (réparations localisées, assainissement, etc.).

Une démarche de modernisation de l'entretien routier est engagée depuis 2017, visant à la fois à :

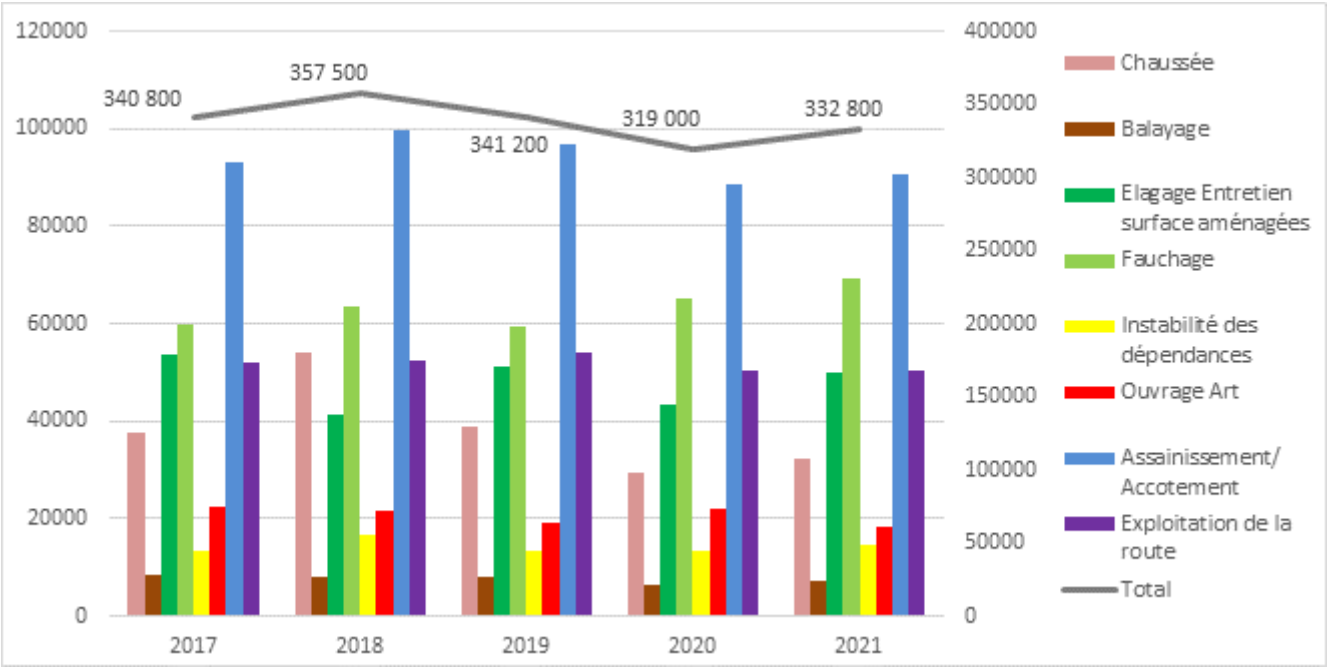
- Maximiser l'entretien préventif du patrimoine routier, en vue d'en maîtriser la pérennité et les coûts de maintenance,
- Traduire, dans les pratiques d'entretien routier, les objectifs de développement durable du Département (notamment lutte contre le réchauffement climatique et préservation de la biodiversité).

Dans ce cadre, l'allongement de la durée de vie des chaussées, notamment par le biais de travaux d'assainissement et de réparations préventives, ainsi que l'optimisation du fauchage des bords de routes, apparaissent particulièrement stratégiques.

Les principes de modernisation de l'entretien courant ont été validés par les élus de la Deuxième commission début 2016, puis mis en œuvre à travers un dossier d'organisation finalisé en 2017, lui-même traduit par des plans d'intervention dans chaque MTD (en cours de finalisation), afin de couvrir les différents domaines de l'entretien routier (fauchage, assainissement pluvial, chaussées, ouvrages d'art…).



L'évolution des temps consacrés aux différentes tâches d'entretien courant est présentée dans le graphique ci-après. Un observatoire annuel de l'entretien courant, présenté aux élus de la Deuxième commission, permet d'évaluer la mise en œuvre des principes de modernisation et, le cas d'échéant, d'expliquer les écarts.



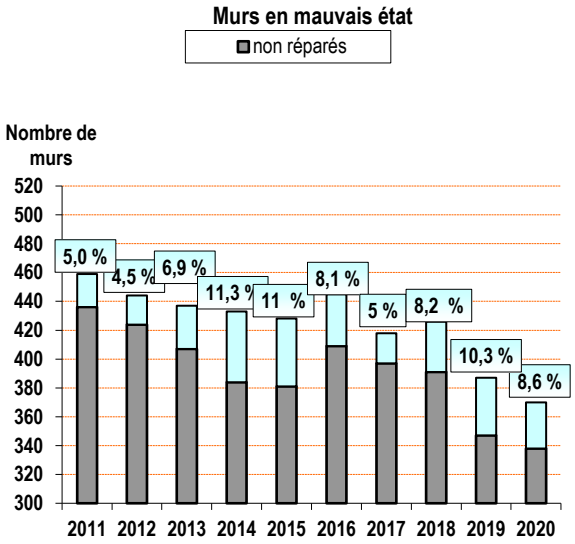
Volume horaire consacré aux différentes tâches d'entretien routier courant

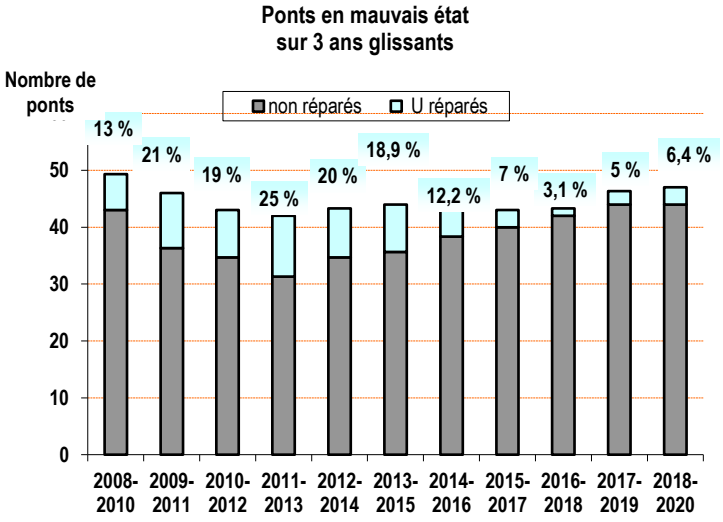
Les moyens consacrés chaque année à l'entretien routier courant fluctuent en fonction de l'importance des aléas météorologiques nécessitant des rétablissements de viabilité (chutes de neige, chutes d'arbres, débordements, coulées de boues, etc.), et de l'importance des pluies qui conditionne le fauchage nécessaire à la sécurité.

Objectif opérationnel	*1.1.2. Réduire le nombre d'ouvrages en mauvais état*

Le taux de réparation des murs a diminué en 2020. Toutefois, la tendance à l'amélioration de l'état des ouvrages se confirme en raison du maintien de l'enveloppe budgétaire allouée aux ouvrages d'art notamment sur la ligne « travaux de réparations des murs de soutènement ». Le nombre de ponts en mauvais état demeure stable, de l'ordre de 4%. Les travaux préventifs sur ouvrages d'art, dont la démarche est déjà engagée, devront être favorisés et poursuivis activement dans les années à venir pour éviter une dégradation des ouvrages en état moyen qui représentent près de 48 % du patrimoine départemental.

Taux de remise en état des murs de soutènement et des ponts en mauvais état sur 3 ans glissants





Route départementale (RD) 117 – Pont de la Combe - Commune des Belleville

Cet ouvrage dénommé « Pont de la Combe » est un pont précontraint dit VIPP de 53 mètres de portée qui présentait des défauts au niveau des joints, des appareils d'appuis et du béton de la poutre aval. Le Département a donc effectué des travaux de confortement qui ont nécessité la pose d'un important dispositif d'échafaudages. Le remplacement des appareils d'appuis réalisé en soulevant le tablier a nécessité des travaux d'ancrage des culées. Les dispositifs de retenue ont été remplacés et l'étanchéité du tablier a été reprise. Ces travaux ont représenté un coût d'environ 1,2 M€ TTC.





Pont d'Entraigues – Route départementale (RD) 926 – Commune de Saint Jean d'Arves

Le pont d'Entraigues présentait des pathologies inquiétantes notamment une faiblesse structurelle de la dalle et des poutres en béton armé. La première phase de travaux consistant à renforcer l'ouvrage pour le sécuriser pendant la période hivernale a été réalisée en 2020. La deuxième phase de travaux de reconstruction du tablier a été achevée en 2021. Ces travaux ont représenté un coût global de l'ordre de 800 k€ TTC.





Route départementale (RD) 91b – Encorbellements – route d'accès à Champagny en Vanoise

La route d'accès à Champagny en Vanoise surplombe le torrent du Doron de Bozel d'une centaine de mètres de hauteur. Des fragilités structurelles sur les poutres d'extrémité nécessitaient de gros travaux de réparation. Par ailleurs, la géométrie de cette section permettait difficilement le croisement des véhicules notamment des cars. Aussi, en plus des travaux de réparation de l'ouvrage, un élargissement ponctuel de la route a été réalisé dans le cadre de cette opération ainsi que des travaux de renforcement et de sécurisation des parois rocheuses en amont et aval de la route. Ces travaux ont été réalisés sur trois années et ont représenté au global un coût de l'ordre de 3,3 M€ TTC.




Pont de Bozel – Routes départementales (RD) 89 et 915 – Commune de Bozel et Montagny

Des travaux de réparations du pont de Bozel ainsi que son élargissement sont prévus en 2022. Afin de faire transiter le trafic sur la Rd 89 pendant les travaux, une reprise du pont des Eparays sur la RD 89 et un élargissement de la chaussée de la RD 915 aux abords du pont de Bozel ont été réalisés en 2021. Cette première tranche de travaux représente un coût de l'ordre de 1 M€ TTC.






Murs de soutènements sur le réseau routier départemental

La politique ouvrage d'art cible depuis plusieurs années la réparation des murs de soutènement aval qui garantissent la stabilité de la route et évitent ainsi des coupures de circulations durables et des coûts de rétablissement importants. Ces travaux sont pour la plupart réalisés sur les marchés accord cadres du département et ont représentés pour l'année 2021 un montant conséquent de l'ordre de 3,5 M€ TTC.

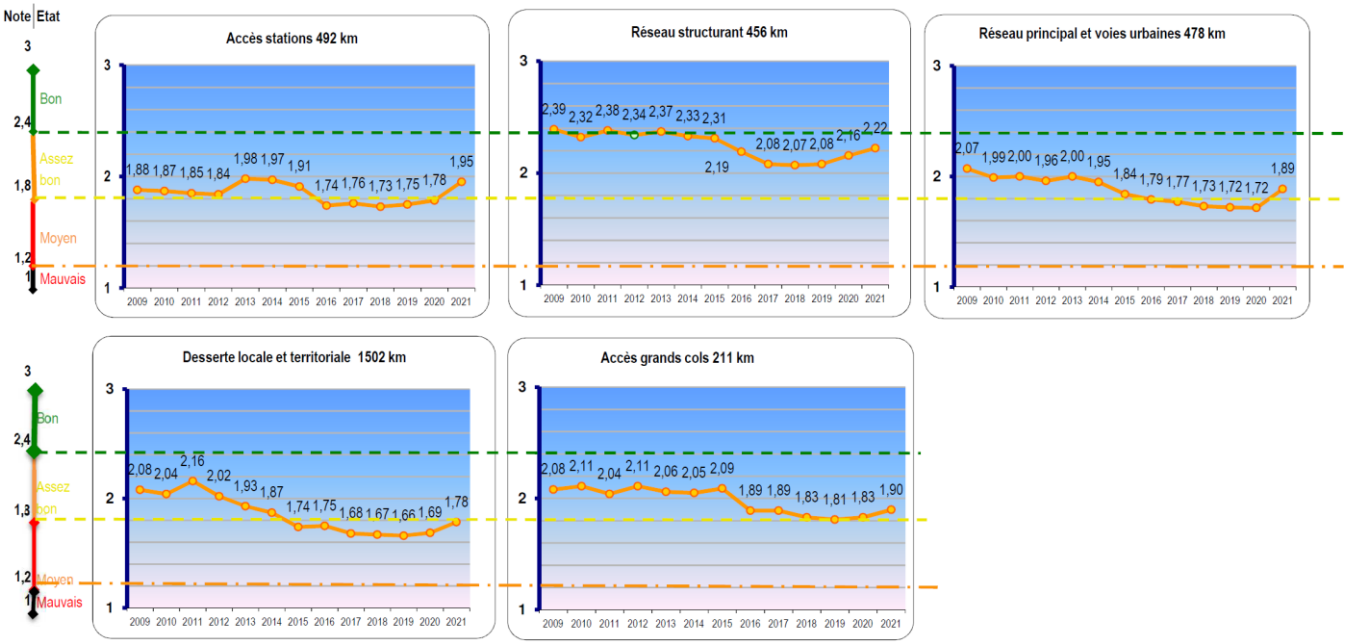




Objectif opérationnel	1.1.3. Stabiliser l'état des chaussées

L'effort financier réalisé entre 2019 et 2021 a permis d'améliorer l'état moyen des chaussées de l'ensemble du réseau routier départemental.

Note/Etat



Les enjeux pour pérenniser cette stabilisation de l'état des chaussées consistent désormais à :

- Prolonger la vie des chaussées du réseau de desserte locale et territoriale, grâce une étanchéification plus massive de leur surface (réparations localisées, enduits superficiels),
- Assurer les reprises structurelles des chaussées du réseau structurant, nécessaires pour espacer les renouvellements de couches de surface,
- Poursuivre les renouvellements des couches de surface des chaussées des accès stations, et surveiller finement leur évolution compte tenu des fortes sollicitations qu'elles supportent (trafic lourd, viabilité hivernale, gel/dégel),
- Anticiper de manière pluriannuelle la programmation des travaux afin d'optimiser au maximum les coûts de maintenance (techniques, épaisseurs, largeurs, massifications par itinéraires, températures…).

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.1. ☺

« Préserver le patrimoine routier »

Les chaussées demeurent en état moyen. Cependant une évolution positive peut être notée grâce aux efforts budgétaires importants des trois dernières années ainsi qu'à l'optimisation des pratiques.

Concernant les ouvrages d'art, l'augmentation des crédits a permis d'améliorer le taux de réparation des murs et des ponts et de diminuer progressivement le nombre d'ouvrages en mauvais état.

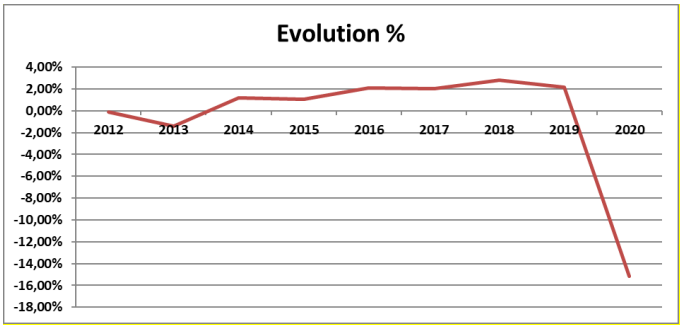
Nous pouvons donc constater le résultat des efforts conséquents du Département et des équipes sur la maintenance de notre patrimoine routier. Il convient néanmoins de rester vigilant sur les évolutions du patrimoine.

Objectif politique	*1. Permettre des déplacements collectifs sûrs et de qualité sur un réseau routier départemental respectueux du développement durable des territoires*
Objectif stratégique	*1.2. Optimiser l'exploitation du réseau routier*

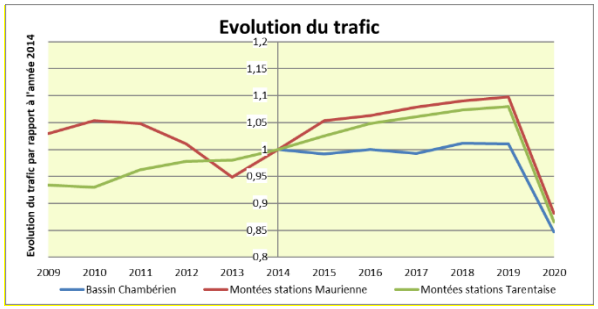
La Direction des infrastructures et les MTD assurent la viabilité hivernale du réseau routier départemental et son exploitation estivale.

La baisse de l'évolution du trafic sur RD constatée en 2019 s'est poursuivie sur 2020 du fait de la crise sanitaire. Les confinements et couvre-feux liés à la crise sanitaire expliquent cette baisse. Néanmoins, depuis, le trafic routier a repris mais il conviendra d'examiner avec quelques mois de recul les nouvelles pratiques de déplacement et leur évolution suite à cette crise sanitaire.

Évolution du trafic sur l'ensemble du réseau routier départemental



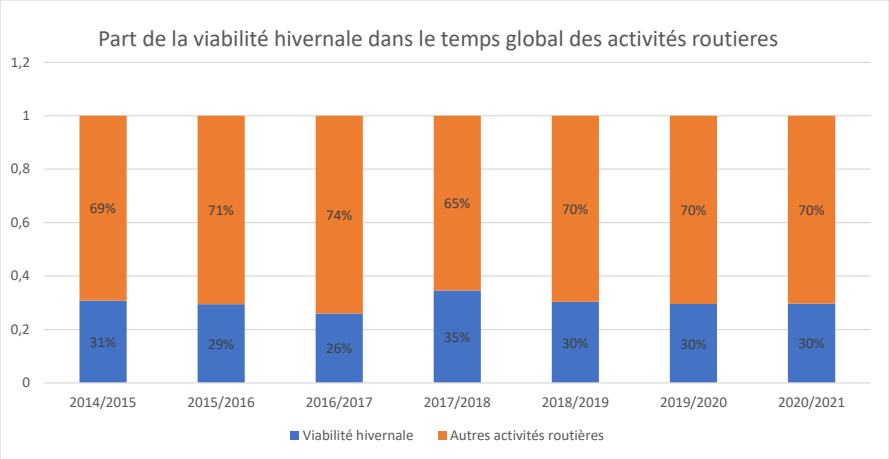
Évolution du trafic dans l'agglomération chambérienne et sur les routes d'accès aux stations



Du fait de la crise sanitaire débutée en 2020, on constate une chute très nette du trafic sur RD dans le bassin chambérien, tout comme pour les montées aux stations de sport d'hiver. Outre l'impact de la crise sanitaire, ceci s'explique par la fermeture des remontées mécaniques durant l'hiver 2020/2021.

Objectif opérationnel	*1.2.1. Assurer une circulation hivernale de qualité en préservant l'environnement*

La proportion de la viabilité hivernale dans le temps passé sur les activités routières, hors frais généraux, entretien des bâtiments et du matériel et autres activités de support, est de l'ordre de 30%. Les tâches liées à l'activité sont concentrées sur 4 mois en plaine et environ 5 mois en moyenne et haute montagne. Cette part est constante depuis 3 années.



Cette proportion varie de 26 à 35 % entre 2014 et 2021 en fonction de la rigueur de l'hiver de la saison concernée.

Le schéma directeur départemental des aires de chaînage adopté en 2018 prévoit la rénovation de certaines aires existantes et l'amélioration de la qualité du service rendu aux usagers. En 2020 et 2021, l'aire de chaînage de la Combe sur la RD 117 d'accès aux Ménuires et à Val Thorens a été aménagée pour passer d'une capacité de 40 à 150 véhicules. A cette occasion elle a aussi été dotée de caméras de surveillance du trafic.



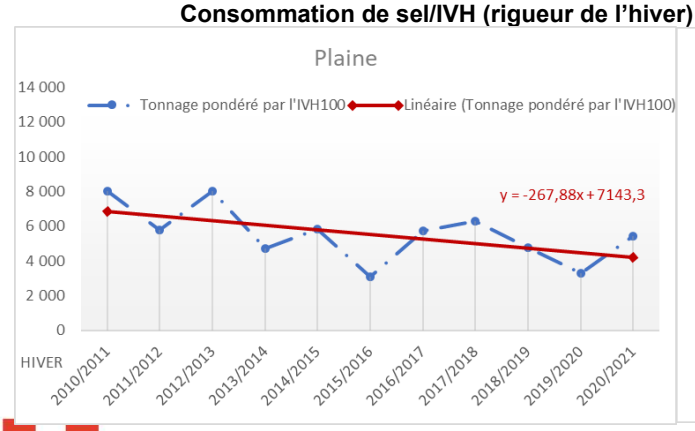
Aire de chaînage du pont de la Combe sur la RD 117 d'accès aux Ménuires et Val Thorens

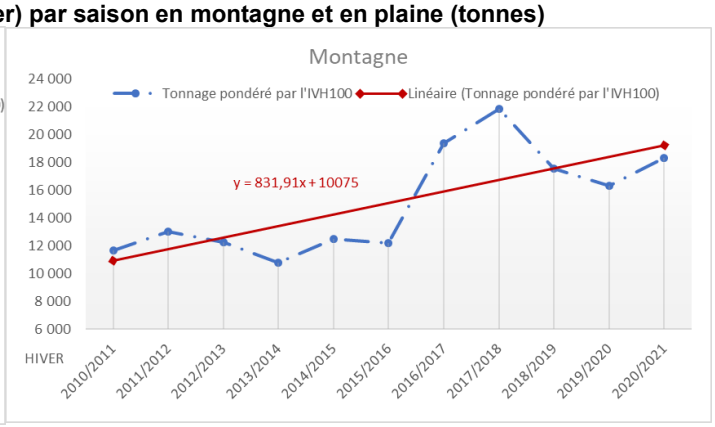
L'hiver 2020/2021 a été marqué par des cumuls de neige moyens en moyenne montagne, meilleurs en plus haute altitude. L'hiver a été plus rigoureux en 2020/2021 qu'en 2019/2020. Le mois de janvier a été marqué par de fortes chutes de neige et un risque avalancheux très élevé en fin de mois, c'est le mois le plus enneigé depuis le début des années 1980, avec 1995. Les mois de février et mars ont été plus en baisse du point de vue des précipitations neigeuses.

De ce fait, on note une reprise de la consommation de fondants par rapport aux hivers précédents, du même ordre qu'au cours de l'hiver 2016/2017. La tendance globale sur les dix dernières années reste néanmoins à la baisse en plaine.

Le Département continue à intégrer dans les nouveaux engins de service hivernal des capteurs de température de chaussée pour une aide à la décision pour les conducteurs. Ces capteurs permettent d'optimiser les dosages en sel. L'objectif de la généralisation de cette technique est de réaliser, à terme, une économie de fondant.

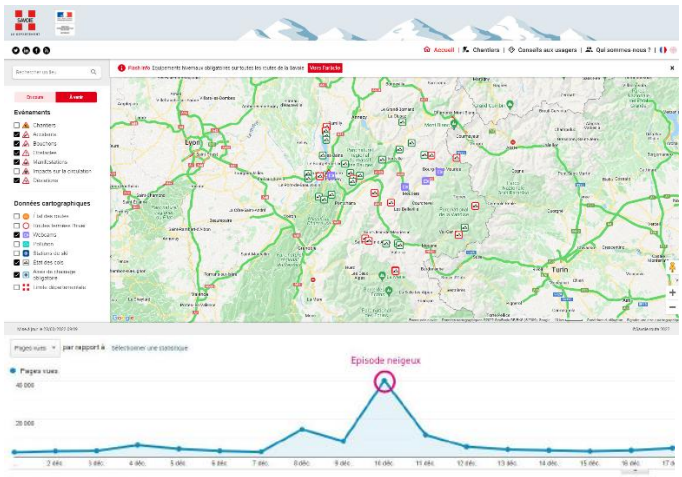
Consommation de sel/IVH (rigueur de l'hiver) par saison en montagne et en plaine (tonnes)





Objectif opérationnel	1.2.2. Fournir à l'usager une information de qualité

L'enjeu d'une information de qualité et en temps réel des usagers de la route est stratégique, notamment en période de crise ou d'évènement climatique. La nouvelle version du site d'information trafic Savoie-route.fr est en production depuis l'automne 2020. Les statistiques de connexion montrent que ce site apporte un plus en termes d'information routière dès lors qu'un événement météorologique se produit et lors des week-ends de fort trafic en période hivernale ; on constate sur ces périodes un pic de connexion. Ceci a pu être constaté lors de la dernière saison hivernale 2021/2022. Sur ces week-ends hivernaux, les conditions de circulation sont actualisées en temps réel sur le site.











Antennes relais et équipement véhicule réseau radio

Modernisation du réseau radio

Après le déploiement sur Albertville-Ugine, le nouveau réseau a été achevé d'être déployé sur la Maurienne. Les nouveaux postes radio dans les véhicules ont pu être utilisés pour débuter la saison hivernale dès l'automne 2021. Le déploiement de la phase Tarentaise a débuté en 2020 et s'est poursuivi en 2021 avec l'installation des relais radio.

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.2. ☺

« Optimiser l'exploitation du réseau routier »

La consommation des fondants reste maîtrisée sur la dernière saison. Le Département met en œuvre de nouvelles techniques afin d'optimiser la consommation de sel.

Le site internet d'information routière Savoie-route.fr a fait peau neuve, avec une version plus conviviale et moderne.






Objectif politique	***1. Permettre des déplacements collectifs sûrs et de qualité sur un réseau routier départemental respectueux du développement durable des territoires***
Objectif stratégique	***1.3. Améliorer la sécurité des usagers***

En collaboration avec les Maisons Techniques du Département, la Direction des infrastructures veille à la sécurité des usagers du réseau routier départemental en les protégeant contre les risques naturels (chutes de blocs, glissements de terrain, éboulements, crues torrentielles ou avalanches), en cherchant à réduire l'accidentalité ou encore en sécurisant les tunnels et les routes départementales à proximité des passages à niveau.

Objectif opérationnel	***1.3.1. Diminuer le linéaire de routes exposées aux risques naturels***

Le linéaire des sites sensibles exposés aux chutes de blocs et mouvements de terrain évolue peu. Compte-tenu du nombre important d'évènements annuels affectant le réseau routier départemental, le Département traite autant de sites connus et jugés à risque fort que de nouveaux sites apparaissent. Pour ce qui concerne les avalanches, celles de grande ampleur sont quasiment toutes traitées et la sécurisation des talus exposés aux coulées de neige continue.

La Direction des infrastructures assure notamment une assistance et une expertise géotechnique, géologique et nivologique (plans d'intervention des déclenchements d'avalanches, entretien des déclencheurs et détecteurs d'avalanches). Elle met à jour, via les bases de données et les visites d'ouvrages, sa connaissance des sites sensibles et du patrimoine des ouvrages de protection contre les risques naturels. Enfin, elle gère les interventions en urgence lors d'événements géologiques ou climatiques. En moyenne, on dénombre une centaine d'évènements par an affectant le réseau routier départemental.

Elle participe également à de nombreux groupes de travail dans la gestion des risques naturels, au niveau national et transfrontalier (C2ROP, SIGALE, BNTRA …)

L'année 2021 est marquée par la fin de deux chantiers d'envergure démarrés en 2019 et de nombreux chantiers de confortement de chaussée au droit de glissements de terrain :

- Fin de la réalisation d'un ouvrage de franchissement de la RD 925 pour les coulées de boue provenant du glissement du Bersend à Beaufort
- Fin du confortement du glissement de la Déchetterie affectant la RD90
- 1ère phase de stabilisation d'un glissement superficiel en amont de la RD87A par génie végétal (technique Gratta Viva)

- De nombreux confortements par parois clouées ou Acrosols réalisés dans l'avant-pays savoyard, la combe de Savoie, le secteur d'Ugine, et en Maurienne



RD925 - Ouvrage terminé au droit du glissement de Bersend


RD87A - Stabilisation du terrain par la méthode Gratta Viva

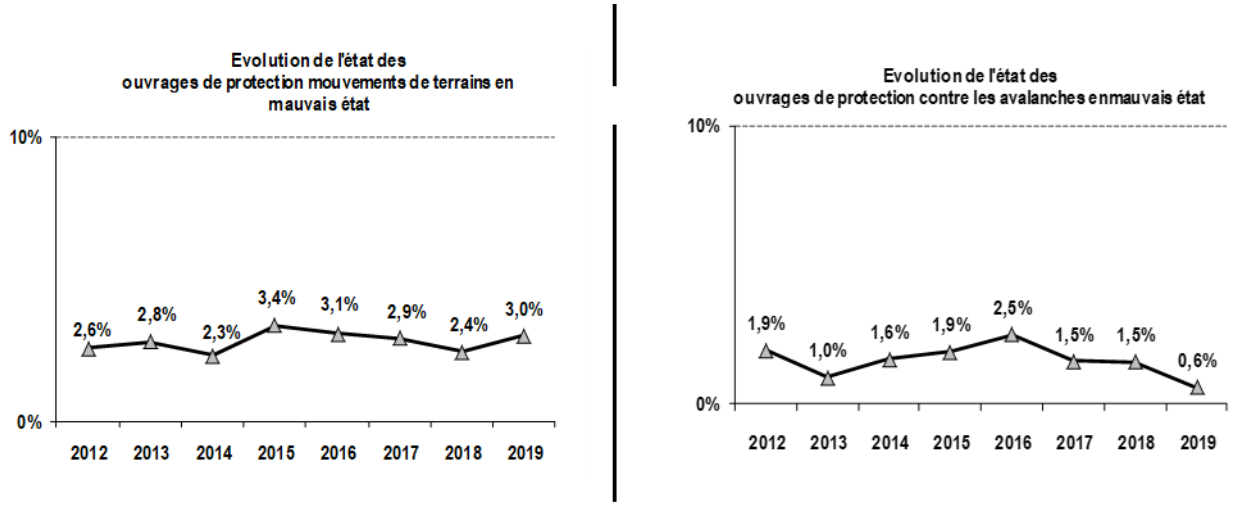

RD109 - confortement d'un glissement aval par paroi clouée


RD26 – confortement par Acrosol

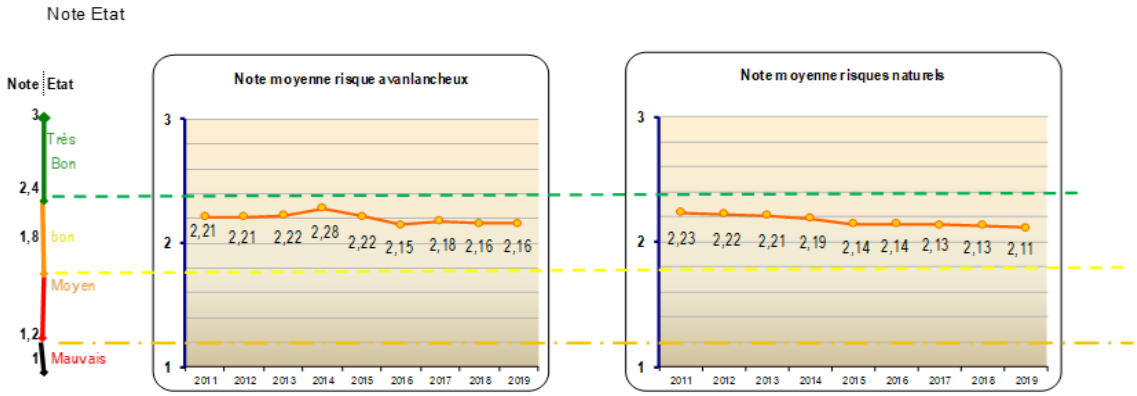

RD90 - Confortement de la déchetterie à Méribel

Objectif opérationnel	1.3.2. Maintenir en état les ouvrages de protection

Le taux d'ouvrages de protection contre les mouvements de terrains en mauvais état semble stable mais une augmentation du nombre d'ouvrages en état moyen est constatée. Cette évolution témoigne d'une maintenance curative régulière mais révèle le besoin de poursuivre la maintenance préventive des ouvrages et de renforcer notre vigilance sur le vieillissement du parc.



Les ouvrages de protection restent globalement en bon état.



Objectif opérationnel	1.3.3. Renforcer la sécurité dans les tunnels

Globalement, le patrimoine de tunnels est surveillé et maintenu en état. Des actions ponctuelles d'évolution des équipements permettent de mieux renforcer la sécurité.

Une modernisation du système de diffusion des ondes radio par câble rayonnant à l'intérieur du tunnel du chat a débuté en 2021. Les systèmes de fermeture, feux R24 et barrières automatiques, ont été mis à niveau dans certains tunnels. A la suite de travaux de calibrage permettant le passage des autocars, le tunnel de la Cliétaz, sur la RD 80B à Saint Jean d'Arves, a été équipé d'un éclairage LED plus moderne et plus performant.

La Direction a également en charge la politique de sécurisation des tunnels sur routes départementales. Plusieurs exercices cadres de sécurité ont été réalisés, en juin 2021 pour le tunnel du Franchet et en novembre 2021 pour ceux de l'Arvan. Il s'agit de simuler, avec les services de secours et les agents du département, des évènements ou des dysfonctionnements dans les tunnels afin de s'assurer de la bonne implication des services sur les procédures d'exploitation.





Par ailleurs, les travaux de mise à niveau des tunnels de la RD 902 entre le barrage de Tignes et le giratoire d'entrée de Val d'Isère se poursuivent.

Mise à niveau des tunnels de la RD 902

Débutés en 2019, les travaux de génie civil du tunnel du Chevril et de réseaux sur l'ensemble de l'itinéraire sont achevés.

Ceux d'équipements ont dû être interrompus, compte-tenu des difficultés d'approvisionnement de matériels dû à la crise sanitaire. La reprise de ces travaux est prévue début mai 2022 pour une durée d'un mois.



Programme de sécurisation de la RD 1212 dans les gorges de l'Arly

Mobilisant plus de 25 M€, le programme Arly a porté sur la construction d'un nouveau pont et le creusement d'un tunnel de 240 m, dans le secteur des Cliets, la sécurisation des secteurs les plus exposés de l'itinéraire, ainsi que la réhabilitation de nombreux murs de soutènement et de ponts.

Au terme de 2 années de travaux, la RD 1212 a été réouverte à la circulation le 18 juin 2021.

Comme pour les tunnels de la RD 902 (cf. supra), les travaux d'équipements ont dû être interrompus, compte-tenu des difficultés d'approvisionnement de matériels dû à la crise sanitaire. La reprise de ces travaux est prévue début mai 2022 pour une durée d'un mois.



Objectif opérationnel	1.3.4. Réduire l'accidentalité routière

En outre, la Direction des infrastructures assure la mise en œuvre de la politique de sécurité routière. Pour cela elle identifie les zones d'accumulation d'accidents et à fort niveau d'exposition des usagers, et garantit leur sécurisation à la fois par une modernisation de l'infrastructure et la mise en place d'équipements de sécurité. Par ailleurs, le Département soutient techniquement et financièrement la mise en œuvre d'actions de sensibilisation des usagers et l'aménagement des traversées d'agglomération. Dans ce cadre, une démarche de revue des politiques en matière de signalisation horizontale et d'obstacles latéraux est engagée.

Le nombre de zones d'accumulation d'accidents corporels (ZAAC) hors agglomération a diminué, notamment en lien avec les récents aménagements des abords du tunnel du Chat, et de deux carrefours giratoires à Montmélian et Frontenex. La quasi-totalité des ZAAC se situe désormais en agglomération, dans des zones déjà aménagées (traversées d'Aix-les-Bains et entrée Sud-Ouest de l'agglomération chambérienne).

Par ailleurs, les diagnostics de sécurité des passages à niveaux ont été intégralement mis à jour en 2019. Cette réévaluation a conduit à diminuer le nombre de passages à niveaux « préoccupants » et à mettre en place un plan d'actions pour réduire la sensibilité des autres passages à niveau.

L'opération de suppression du passage à niveau 18 à Viviers du Lac se poursuit. L'année 2021 a permis au Département de lancer les premiers travaux de terrassements et à SNCF Réseau de démarrer la construction des deux ponts ferroviaires. L'opération, d'un montant total de 12 M€, devrait s'achever fin 2022.



Le passage à niveau 35 à Cognin a également fait l'objet, à l'été 2021, d'importants travaux de sécurisation routiers et ferroviaires.



Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.3. ☺

« Améliorer la sécurité des usagers »

Le niveau d'atteinte de cet objectif est lié en partie aux événements naturels climatiques et géologiques de plus en plus fréquents. Les indicateurs dans ce domaine demeurent globalement satisfaisants.

Après la mise aux normes du tunnel du Chat, les travaux de mises aux normes du tunnel du Chevril ont débuté en 2019 et se poursuivent. L'état du patrimoine dans le domaine des tunnels reste globalement satisfaisant.

Enfin, les zones d'accumulation d'accidents corporels ont été réduites à des configurations où l'aménagement permet déjà de maîtriser les vitesses, et le plan de sécurisation des passages à niveau devraient porter ses fruits dans les années à venir.

Objectif politique	*1. Permettre des déplacements collectifs sûrs et de qualité sur un réseau routier départemental respectueux du développement durable des territoires*
Objectif stratégique	*1.4. Favoriser les modes de transports alternatifs et optimiser les déplacements*

Afin d'assurer les déplacements sur son réseau routier et cyclable, le Département poursuit des stratégies de modernisation de la voirie afin de répondre aux enjeux de fluidité de la circulation routière et de sécurité des usagers que cela soit en montagne ou en plaine, en zone rurale ou urbaine. Cela se traduit également par le développement des mobilités alternatives, en procédant au déploiement d'une offre d'aires de covoiturage et d'un réseau cyclable destiné à tous les usages, dont les mobilités du quotidien.

Objectif opérationnel	*1.4.1. Améliorer l'offre d'aires de covoiturage conformément au schéma départemental*

Les dernières années ont été marquées par une évolution significative du nombre de places de stationnement, avec des réalisations sous maîtrise d'ouvrage départementale ou par d'autres acteurs de la mobilité (société d'autoroute, Collectivités locales) en partenariat avec le Département.

Ainsi, de nombreuses aires de covoiturage relevant du schéma départemental ont été réalisées depuis 2012, offrant fin 2021 une capacité de l'ordre de 800 places de stationnement aux usagers du covoiturage. Une nouvelle aire départementale a été aménagée en 2021 à la sortie nord d'Albertville, en partenariat avec la Communauté d'agglomération Arlysère et la Ville d'Albertville. Elle dispose de places de stationnement non revêtues, ce qui permet de limiter l'imperméabilisation des sols.

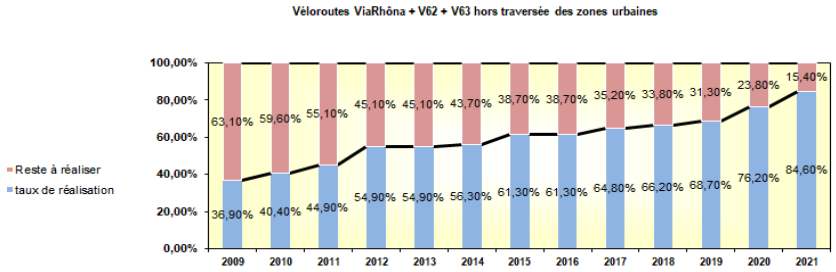
De nouveaux projets sont en cours et se concrétiseront par une mise en service en 2022 en partenariat avec les acteurs locaux.



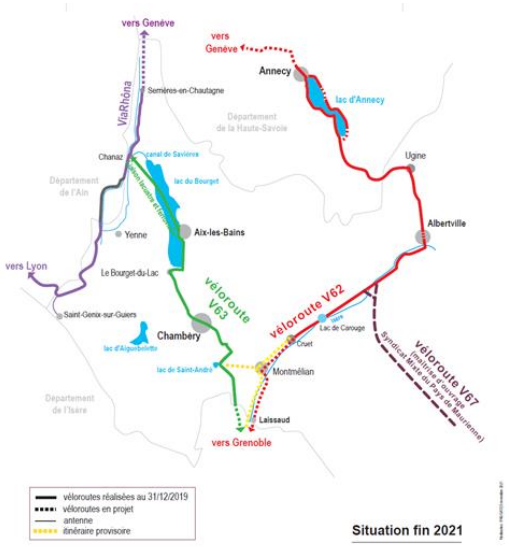
Aire de covoiturage à la sortie nord d'Albertville le long de la RD 1212

Objectif opérationnel	*1.4.2. Améliorer l'offre de véloroutes / voies vertes conformément au schéma départemental*

Le Département aménage les véloroutes ViaRhôna, V62 et V63 inscrites au schéma national des véloroutes (hors traversées des zones en agglomération réalisées par les Communes ou les structures intercommunales). Ces opérations sont menées avec des partenariats, notamment la Région Auvergne Rhône-Alpes et la Compagnie Nationale du Rhône sur la ViaRhôna.



Fin 2021, le linéaire aménagé atteint 85 % du linéaire total, avec notamment les réalisations en 2020 et 2021 de 17 km sur la véloroute V62. Au total, 150 km sont en service fin 2021, dont environ 20 km restant à aménager. Le jalonnement provisoire permet de guider les usagers. Il est projeté d'achever l'aménagement de ces 3 véloroutes d'ici 2024.



L'année 2021 a été marquée par la mise en service d'une passerelle cyclable entre La Balme en Savoie et Virignin dans l'Ain.





L'ouvrage, d'un montant de 1,9 M€, a été cofinancé par l'Union Européenne, l'Etat, la Région Auvergne Rhône-Alpes, la Compagnie nationale du Rhône et le Département de l'Ain.

Ces aménagements s'inscrivent dans le cadre du Plan vélo voté par l'Assemblée départementale le 24 janvier 2020. Ce plan permet, outre le financement des véloroutes sous maîtrise d'ouvrage départementale, d'accompagner les structures intercommunales dans la réalisation d'infrastructures cyclables structurantes dont la vocation première est de favoriser les déplacements à vélo du quotidien.

Les 1ers partenariats financiers signés par le Département ont permis d'accompagner en 2020 et 2021 les projets portés par les Communauté d'agglomération Grand Chambéry, Communauté de communes Haute-Tarentaise et Communauté de communes des vallées d'Aigueblanche à hauteur de 1,6 M€ environ. Parallèlement, en Savoie, les structures intercommunales poursuivent l'élaboration de schémas directeurs cyclables qui constitueront le cadre des partenariats à intervenir au cours des prochaines années. L'ensemble du territoire est couvert par des schémas directeurs cyclables orientés vers le développement de la mobilité du quotidien (Arlysère, Cœur de Savoie, Grand Chambéry, Grand Lac, Avant-Pays savoyard, Chartreuse) ou par des grands itinéraires en fond de vallée en Maurienne (véloroute V67) et en Tarentaise.

Objectif opérationnel	1.4.3. Moderniser le réseau

Le Département réalise des travaux sur son réseau routier hors agglomération afin de le sécuriser, qu'il s'agisse d'aménager des carrefours ou de procéder à des améliorations des caractéristiques routières.



RD 1504 - Carrefour giratoire d'accès à la zone de la Prairie et raccordement cyclable à Voglans



RD 1006 - carrefour giratoire d'accès à la plate-forme de l'autoroute ferroviaire alpine d'Aiton-Bourgneuf



RD 206 – Elargissement de chaussée dans le secteur du Col des Prés à Aillon-le-Jeune



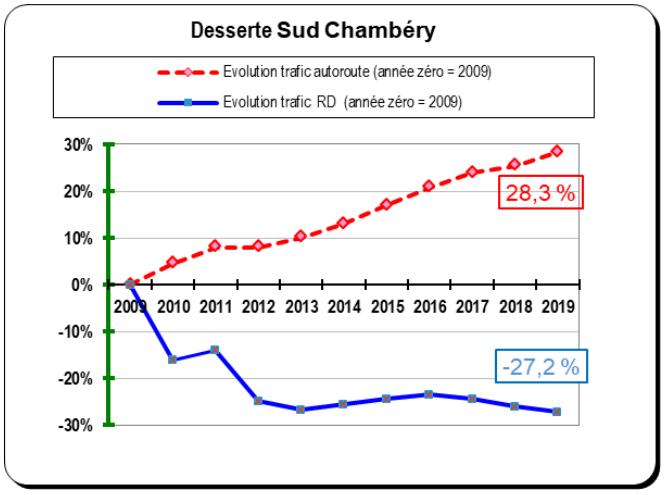
RD 902 – Elargissement dans le secteur de la Côte à Bourg-Saint-Maurice

En milieu urbain, les projets sont majoritairement menés en partenariat avec les acteurs locaux. A titre d'exemples, on peut citer la requalification de la RD 1006 dans l'entrée centre-nord de Chambéry sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Chambéry, qui permet en outre d'améliorer les conditions de circulation des transports collectifs urbains, et le futur réaménagement de cette même RD 1006 entre les carrefours de La Garatte et de La Trousse au sud de l'agglomération chambérienne sous maîtrise d'ouvrage de Grand Chambéry

Objectif opérationnel	*1.4.4. Reporter le trafic de transit sur les autoroutes*

Le dispositif de réduction tarifaire CITO, en partenariat avec la société des autoroutes Rhône-Alpes (AREA) et les Communautés d'agglomération Grand Chambéry et Grand Lac, se poursuit et contribue à pérenniser le report du trafic de transit depuis le réseau secondaire adjacent vers l'autoroute, afin de limiter l'insécurité et la congestion routière dans les traversées des zones urbaines situés le long de l'autoroute A41 dans les bassins aixois et chambérien.

En complément, une réflexion a été engagée en 2021 pour une nouvelle politique de gratification du covoiturage.



Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.4. ☺

« Favoriser les modes de transports alternatifs et optimiser les déplacements »

La poursuite des politiques de déplacements alternatifs, vélo et covoiturage, est amplifiée, afin d'atteindre les objectifs de réalisation à 5 ans, notamment concernant l'achèvement des véloroutes, et s'inscrit désormais dans le cadre du Plan vélo départemental.

S'agissant du report du trafic de transit depuis le réseau secondaire vers l'autoroute, le nouveau produit tarifaire mis en place à partir de 2018 en faveur des déplacements domicile / travail en partenariat avec la société des autoroutes Rhône-Alpes, Grand Chambéry et Grand Lac, devrait permettre de maintenir un report pérenne, indispensable à la sécurité des déplacements sur le réseau secondaire et notamment en traversée d'agglomération.

Objectif politique	*1. Permettre des déplacements collectifs sûrs et de qualité sur un réseau routier départemental respectueux du développement durable des territoires*
Objectif stratégique	*1.5. Fournir des matériels adaptés aux besoins*

La Direction des infrastructures est en charge de l'acquisition, de la maintenance et de la réforme :
- des engins, mis à disposition des MTD, nécessaires à l'exploitation et à la gestion des routes,
- des véhicules mis à disposition de l'ensemble de la collectivité.

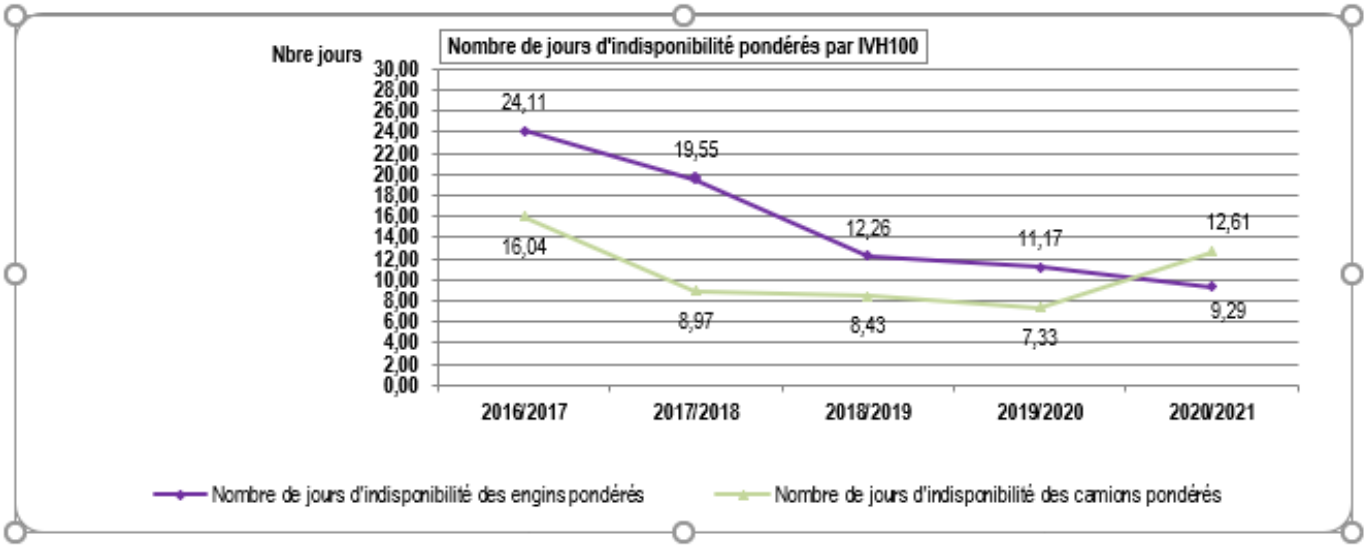
Le Département s'engage dans une démarche d'amélioration de la performance environnementale du parc de VL :
- en équipant les services de véhicules légers électriques (VLe)
- en participant au projet Zero Emission Valley (ZEV). Ce projet a pour objectif de déployer 20 stations à hydrogène et une flotte de 1 000 véhicules à l'échelle de son périmètre régional en Auvergne Rhône-Alpes. En Savoie, l'installation d'une première station d'approvisionnement en hydrogène dans le bassin chambérien (zone des Landiers) a permis le déploiement d'une flotte d'une vingtaine de véhicules légers électriques « à hydrogène ». Le Département s'est ainsi associé à une dizaine d'acteurs privés ou publics pour faire l'acquisition de deux véhicules à hydrogène. Pour des raisons pratiques d'approvisionnement, ces véhicules ont été affectés aux services support localisés sur Chambéry. La société en charge du déploiement des stations d'hydrogène

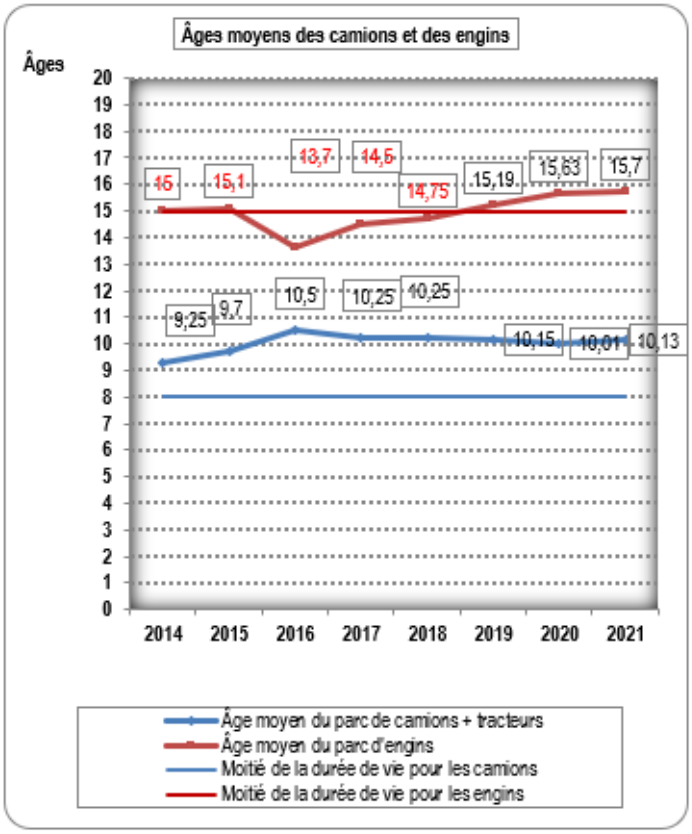
envisage actuellement l'ouverture de deux autres stations savoyardes qui permettraient d'étendre le réseau d'avitaillement.

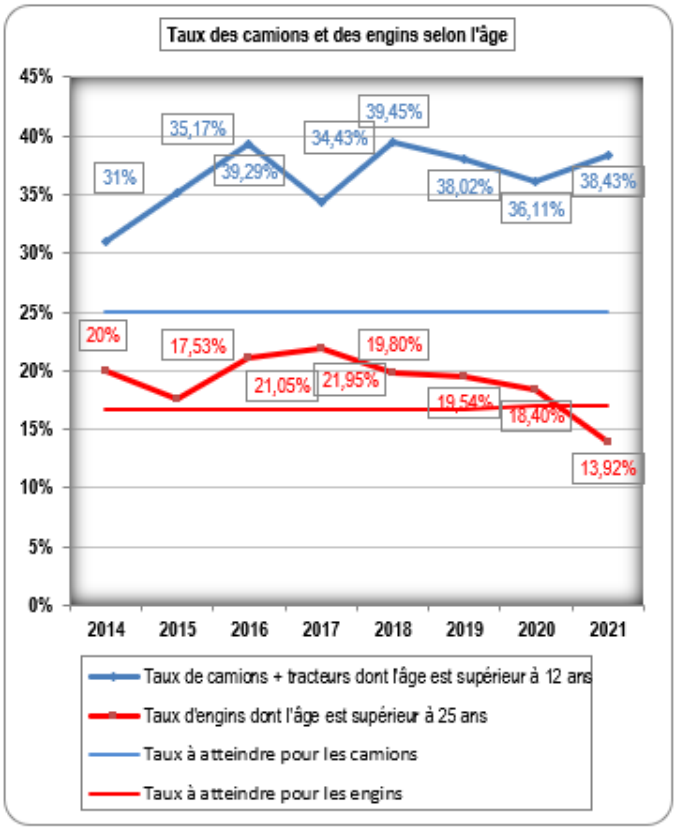
La Direction des infrastructures et le service du matériel (SMMR) sont engagés dans une démarche de qualité et de certification des comptes. Dans la continuité de sa certification ISO 9000, le SMMR a décliné les processus répondant aux futures exigences de la certification des comptes. Le SMMR poursuit également la réorganisation de certaines tâches (notamment comptable) pour plus d'efficience (dématérialisation, automatisation, …) en développant par exemple des interfaces informatiques entre ses outils métiers et les systèmes centraux.

Objectif opérationnel	*1.5.1. Maintenir le niveau de disponibilité des matériels*

Le niveau de disponibilité se mesure par l'évolution du nombre de jours d'indisponibilité par catégorie de véhicules pondérés par l'IVH (index mesurant la rigueur de l'hiver). Cette disponibilité est également conditionnée par l'âge des matériels, suivi par les courbes d'âges moyens des engins et des matériels. Ces deux indicateurs principaux peuvent être complétés par un troisième, le taux de matériels arrivés aux ¾ de leur durée de vie, permettant de mieux appréhender le besoin à court terme de renouvellement de ces matériels à vie longue (jusqu'à 30 ans).







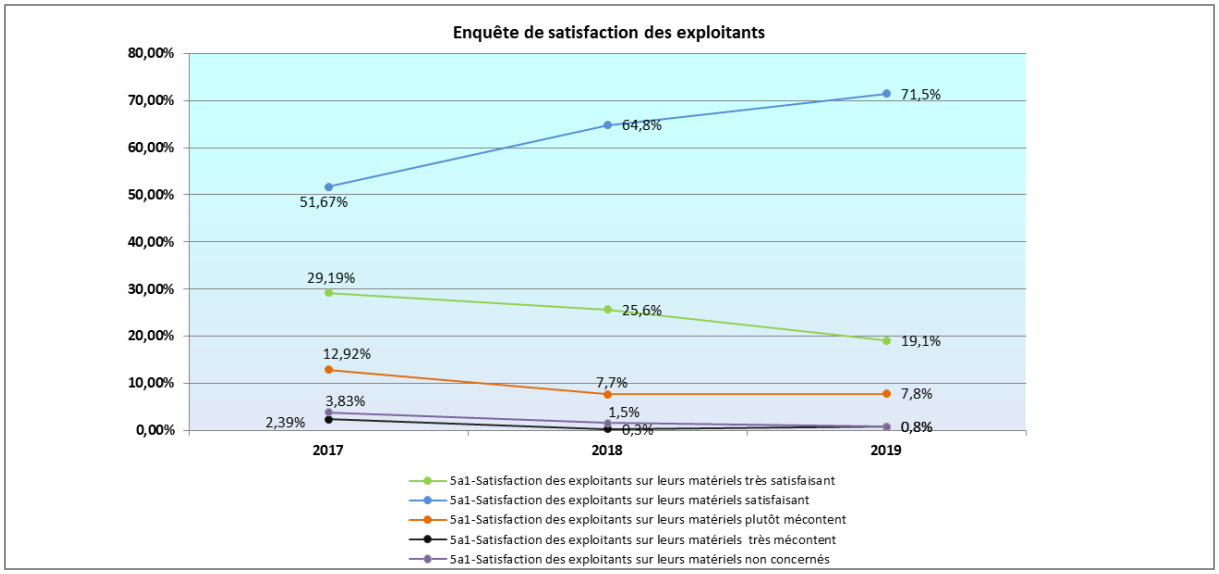
L'évolution de la courbe d'indisponibilité peut fluctuer de manière importante selon le type et le nombre de pannes, l'analyse détaillée montre cette année une augmentation du nombre de jour d'indisponibilité des camions (qui vieillissent) et une diminution de cet indicateur relatif aux engins lourds dont l'âge moyen est conforme à l'attendu. La réactivité des ateliers mécaniques reste conforme.

L'âge moyen des matériels est globalement stabilisé démontrant le juste dimensionnement (4,2 M€) du programme d'achat pour en assurer le renouvellement. La moyenne ne reflète pas le nombre important de camions et engins très anciens, compensés par un nombre important de machines récentes. Le pourcentage de camions, de tracteurs et d'engins arrivés au ¾ de vie diminue peu mais le matériel reste adapté aux besoins des utilisateurs.

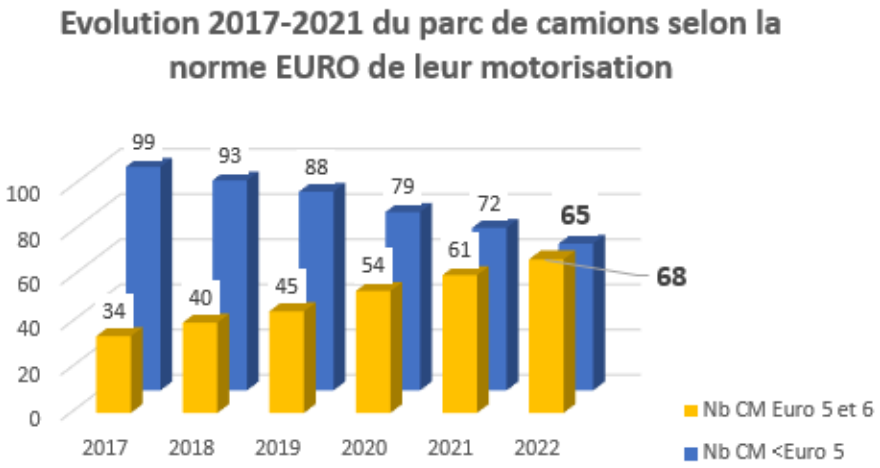


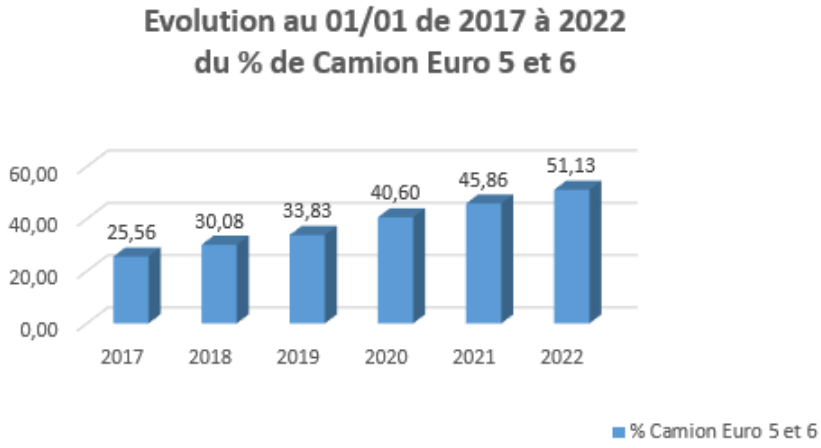
Intervention de dépannage par le SMMR en période hivernale

Objectif opérationnel	*1.5.2. Optimiser la flotte des matériels*



Des enquêtes de satisfaction sont effectuées auprès des exploitants routiers sur leurs matériels et auprès des services du Département afin de mesurer l'efficience du SMMR et lui permettre de prendre les mesures correctives adaptées. Les résultats de l'enquête de satisfaction des utilisateurs, est menée tous les deux ans. L'enquête de satisfaction des exploitants routiers fait apparaître quant à elle un taux stable de satisfaits et très satisfaits.





Au 31/12/2021 plus de la moitié de la flotte de camions respecte les dernières normes Euro (5 ou 6). Ce point doit faire l'objet d'une attention particulière car les restrictions d'utilisation liées au renforcement de la réglementation environnementale pourraient diminuer la disponibilité des matériels.

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.5. 😐

« Fournir des matériels adaptés aux besoins »

Le niveau global de satisfaction des utilisateurs est stable.

La politique d'achat des matériels, véhicules et engins répond aux besoins définis en amont par les utilisateurs en cohérence avec les politiques d'entretien routier courant et de viabilité hivernale tout en tenant compte du respect des normes environnementales actuellement en vigueur.

Le contexte de crise des matières premières et de semi-conducteurs pèse sur les délais de livraison des camions et engins. Suivant la durée de cette situation, la capacité à renouveler le parc au rythme actuel pourrait être impactée.

4. PERSPECTIVES ET AJUSTEMENTS

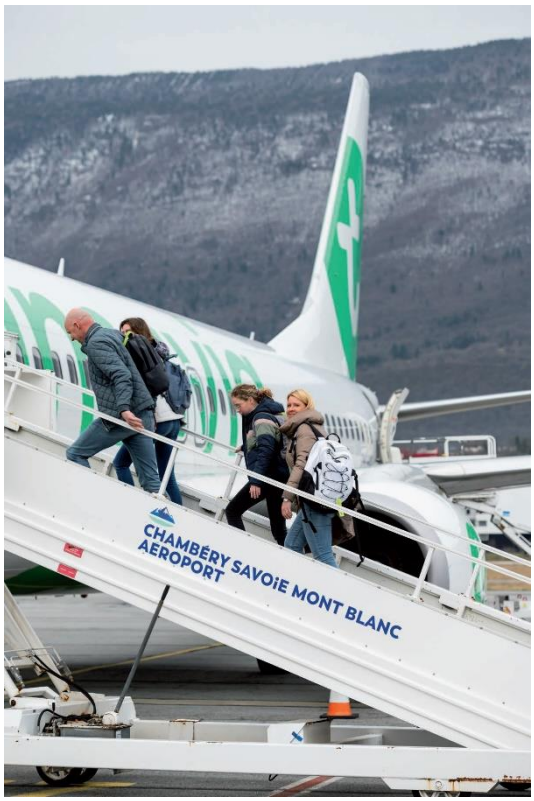
Les enjeux liés au maintien en état des chaussées routières et des ouvrages d'art sont majeurs. Ceci s'est traduit en 2020 / 2021 par le maintien de budgets importants mais également par une optimisation des stratégies et pratiques. Le plan d'actions entrepris sur les chaussées vise à professionnaliser les acteurs (formations, expertises, ...), mettre en place des techniques plus adaptées et un meilleur contrôle.

Il en est de même de la politique d'entretien courant du patrimoine routier qui fait l'objet d'une redéfinition des objectifs et des pratiques, pour mieux les adapter aux besoins de conservation de nos réseaux et aux attentes sociétales. La nouvelle politique est définie dans un document d'orientation de l'entretien routier dont la déclinaison opérationnelle se poursuit dans les Maisons Techniques du Département et les Centres routiers.

De plus, concernant la politique cyclable du Département, celle-ci fait l'objet d'une ambition confortée début 2020 par l'Assemblée départementale dans le cadre de l'adoption du Plan vélo qui définit notamment les orientations stratégiques suivantes, concernant à la fois notre politique d'infrastructures, mais également d'autres politiques départementales :

- accélérer l'achèvement des véloroutes ViaRhôna, itinéraires V62 et V63
- contractualiser des partenariats avec les structures intercommunales pour contribuer à la mise en œuvre des schémas directeurs cyclables
- instaurer des Plans de mobilité des collèges
- pérenniser l'offre cyclo-touristique et en assurer la promotion au sein de la destination Savoie Mont-Blanc.

Le changement climatique et la prise en compte accrue des dynamiques durables induiront des évolutions dans la définition et la mise en œuvre des politiques routières ainsi que dans la stratégie de décarbonation du parc de véhicules légers et industriels.



Aménagement du territoire

RAPPORT D'ACTIVITÉ

ET DE PERFORMANCE 2020/2021

Commissions d'élus : **2ème commission**

Directions concernées :

- **Pôle Solidarités territoriales – Direction des politiques territoriales**
- **Pôle Aménagement – Direction des infrastructures (Aéroport)**



Entremont le Vieux (JL Rigaux)

SOMMAIRE

SYNTHESE 225
1. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Contexte et enjeux 226
2. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Moyens dédiés à la politique 228
3. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Analyse de l'activité et de la performance des dispositifs 231
4. PERSPECTIVES ET AJUSTEMENTS 237

2,77%

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE



La politique d'aménagement du territoire mise en œuvre par le Département a pour ambition de favoriser un développement équilibré des territoires et de répondre aux besoins des populations et des collectivités.

Contexte

L'attractivité et la croissance démographique du département de la Savoie se traduisent par un fort mouvement de périurbanisation, notamment vers les territoires les plus ruraux, ayant des incidences en matière d'équipements publics.

La crise sanitaire vécue pendant ces années 2020 - 2021 a d'ailleurs mis en évidence le rôle d'acteur de la solidarité territoriale joué par le Département, conformément à la compétence qui lui a été confiée par la Loi NOTRe.

Elle a également donné la compétence aux Départements pour organiser l'ingénierie Publique. A ce titre, le Département soutient l'Agence alpine des territoires (AGATE) pour qu'elle réponde au mieux aux besoins des collectivités sur leurs enjeux stratégiques.

Le Département, en tant que propriétaire de l'aéroport de Chambéry Savoie Mont-Blanc, a confié son exploitation sur la période de 2013 à 2029 à la Société d'exploitation de l'aéroport de Chambéry-Aix (SEACA) dans le cadre d'un contrat de délégation de service public (DSP).

Principales réalisations

- Poursuite de la mise en œuvre des Contrats Territoriaux de 3ème génération en 2021.
- Prolongation du dispositif du fonds d'urgence COVID pour aider les collectivités locales à mettre en place les mesures barrières.
- Au sein de la plateforme aéroportuaire, réalisation de travaux de réfections structurelles de bâtiments, dont notamment la toiture de l'aérogare, de chaussées (côté piste et ville) et installation d'une borne de recharge pour avions légers électriques.

Enjeux

- Maintenir un niveau d'investissement public permettant de répondre aux besoins des populations et des collectivités.
- Favoriser le développement équilibré des territoires d'exception que sont les Parcs Naturels Régionaux.
- Mettre en œuvre la politique territoriale contractuelle du Département (CTS3G).
- Renforcer la structuration des territoires en soutenant l'ingénierie.
- Maîtriser la consommation de l'espace foncier.
- Garantir l'attractivité de l'aéroport qui constitue une porte d'entrée à l'international pour les stations de ski de Savoie Mont-Blanc.
- Maintenir le niveau de certification de l'aéroport au regard des normes européennes en matière de sûreté et de sécurité.
- Pérenniser et développer les activités économiques de l'aéroport, en veillant à la prise en compte du développement durable.
- Faire face aux conséquences de la crise sanitaire Covid-19.

Perspectives de l'action départementale en quelques mots ...

Les contrats territoriaux de Savoie (CTS) arrivent à un an de leur échéance. L'Assemblée départementale lors de sa séance du 17 décembre 2021, a confirmé la poursuite de cette politique contractuelle en modifiant toutefois la gouvernance. Les CTS se transforment et deviennent les contrats départementaux pour la période 2022-2028. Une enveloppe de 50 M€ est prévue pour les 7 territoires.

Chiffres et indicateurs clés

Moyens 2021 :

15,98 M€ (CA)

6,19 équivalents temps plein (ETP)

Équipements structurants:

2,5 M€ de subvention (FDEC + CTS) ont permis la réalisation de

37,46 M€ d'investissements publics

Ingénierie :

92 prestations effectuées par l'AGATE en tant que bureau d'étude

CTS 3G :

92,3% d'avancement des CTS 3G à fin 2021

Aéroport (2021) :

Trafic commercial charters et vols réguliers (année civile 2021) :

1 266 passagers

Aviation d'affaires :

5 413 passagers

25 870 mouvements d'avions

SAVOIE
LE DÉPARTEMENT

1. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Contexte et enjeux

Direction des politiques territoriales

En 2021, la crise sanitaire a encore été très présente sur le territoire ayant des impacts à tous les niveaux. Le Département a donc maintenu son soutien spécifique aux collectivités avec une enveloppe de 1,2 million d'euros pour le fonds COVID.

Il a également maintenu les mesures dérogatoires permettant d'offrir encore davantage de souplesse dans la mise en œuvre des dispositifs de droit commun (FDEC et CTS) pour que les collectivités soient soutenues dans leurs investissements et contribuent à la relance économique.
L'Agence alpine des territoires de son côté a vu son carnet de commandes repartir à la hausse après une année difficile, bon indicateur de la dynamique qui revient au niveau des collectivités et de la prise en main des dossiers par les nouveaux exécutifs municipaux et intercommunaux suite aux élections de 2020.

Direction des infrastructures - Aéroport

L'aéroport de Chambéry Savoie Mont-Blanc fait l'objet d'une délégation de service public (DSP) confiée sur la période 2013 à 2029 à la Société d'exploitation de l'aéroport de Chambéry-Aix (SEACA) du groupe Vinci Airports.

C'est un aéroport saisonnier pour l'aviation commerciale, charters et vols réguliers de décembre à avril, avec une clientèle quasi exclusivement internationale. En effet, c'est un aéroport de proximité pour l'accès aux stations de sports d'hiver au sein de la destination Savoie Mont-Blanc.

En ce qui concerne l'aviation d'affaires, l'aéroport de Chambéry Savoie Mont-Blanc est la 3ème plateforme française en période hivernale, après les aéroports de Paris-Le Bourget et de la Côte-d'Azur *(selon les données de trafic Eurocontrol)*. C'est un atout majeur auquel il faut porter beaucoup d'attention, avec notamment l'objectif de fidélisation de la clientèle.

En 2021, le Département a principalement réalisé des travaux de remise à niveau structurelles des bâtiments et des chaussées (côté piste et ville), ainsi que l'installation d'une borne de recharge pour avions légers électriques.



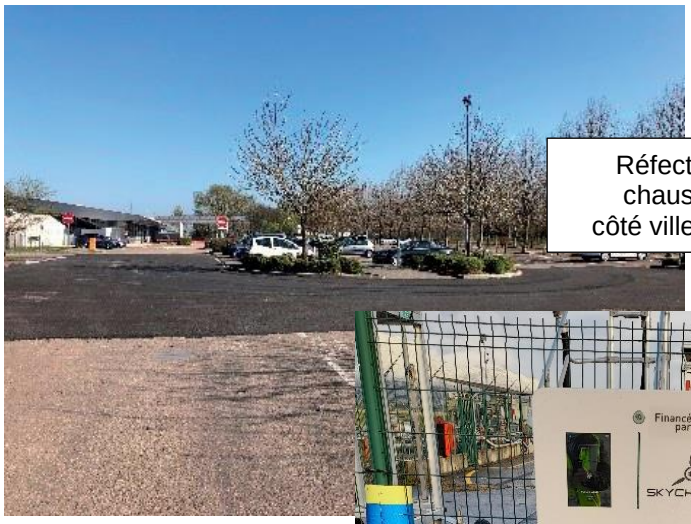


Remise à niveau structurelle de la toiture de l'aérogare

Remplacement de portes de hangar

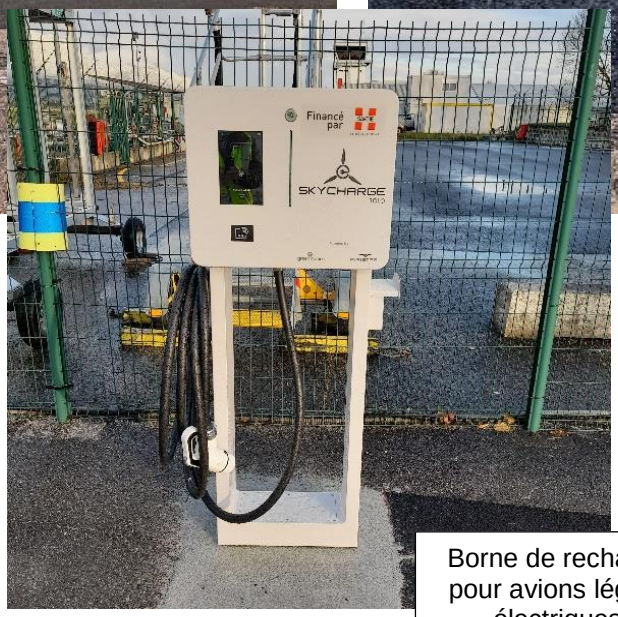






Réfection de chaussées, côté ville et piste





Borne de recharge pour avions légers électriques

L'aéroport constitue l'un des maillons de la chaîne touristique savoyarde. Sur une saison normale, de décembre à avril, la fréquentation s'élève en moyenne à 200 000 passagers, avec plus de 80 % de britanniques.

La saison hivernale 2020-2021 a été marquée par les suites de la crise sanitaire Covid-19, avec un trafic commercial nul sur l'ensemble de la saison. L'aéroport est cependant resté ouvert. L'exploitant a adapté son organisation afin d'assurer ses missions de service public, dont les vols sanitaires. Des vols d'aviation d'affaires sont accueillis toute l'année. La flexibilité de cette branche d'activité lui a permis de contenir les effets de la crise. Les entreprises aéronautiques basées à l'aéroport sont également restées en activité.

2. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Moyens dédiés à la politique

Moyens financiers par secteurs budgétaires de 2019 à 2021

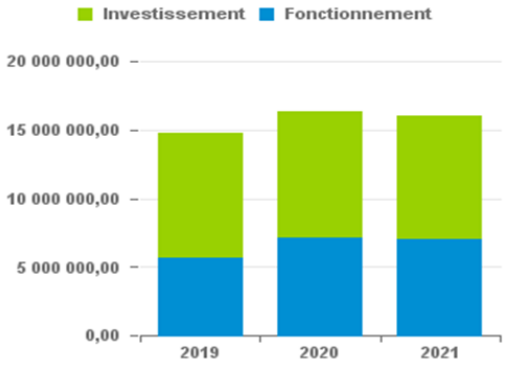
Secteurs budgétaires de la politique AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

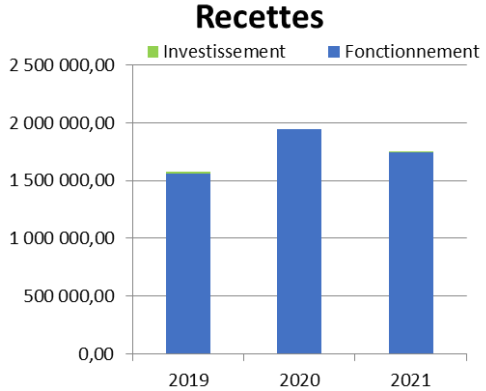
SECTEURS BUDGETAIRES
CTS 3E GENERATION
CTS aménagement du territoire non affectés
EQUIPEMENTS STRUCTURANTS ET CADRE DE VIE
INGENIERIE ET ASSISTANCE AUX COLLECTIVITES
PROCEDURES CONTRACTUELLES

Dépenses	CA 2019		CA 2020		CA 2021 données au : 24 Février 2022	
Par politique	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement
CTS 3E GENERATION	1 742 326,59	5 925 270,51	1 601 185,83	5 123 163,02	1 974 437,10	4 445 042,61
CTS aménagement du territoire non affectés	0,00	0,00				
EQUIPEMENTS STRUCTURANTS ET CADRE DE VIE	432 136,02	2 637 505,00	1 762 874,22	3 415 165,38	1 529 629,93	3 829 971,89
INGENIERIE ET ASSISTANCE AUX COLLECTIVITES	3 433 834,81		3 769 877,13	0,00	3 427 913,98	65 381,35
PROCEDURES CONTRACTUELLES	28 441,15	520 129,26	28 297,55	590 918,73	61 443,46	650 629,90
Dépenses par section :	**5 636 738,57**	**9 082 904,77**	**7 162 234,73**	**9 129 247,13**	**6 993 424,47**	**8 991 025,75**
	total année : 14 719 643,34		**total année : 16 291 481,86**		**total année : 15 984 450,22**	

Recettes	CA 2019		CA 2020		CA 2021 données au : 24 Février 2022	
Par politique	Recette Fonctionnement	Recette Investissement	Recette Fonctionnement	Recette Fonctionnement	Recette Fonctionnement	Recette Investissement
CTS 3E GENERATION	3 000,00	14 287,00			4 600,00	1 547,00
EQUIPEMENTS STRUCTURANTS ET CADRE DE VIE	1 508 204,56		1 863 603,59		1 665 809,52	
INGENIERIE ET ASSISTANCE AUX COLLECTIVITES	0,00		80 000,00		75 000,00	
PROCEDURES CONTRACTUELLES	50 441,27		2 494,00			
Dépenses par section :	**1 561 645,83**	**14 287,00**	**1 946 097,59**		**1 745 409,52**	**1 547,00**
	total année : 1 575 932,83		**total année : 1 946 097,59**		**total année : 1 746 956,52**	

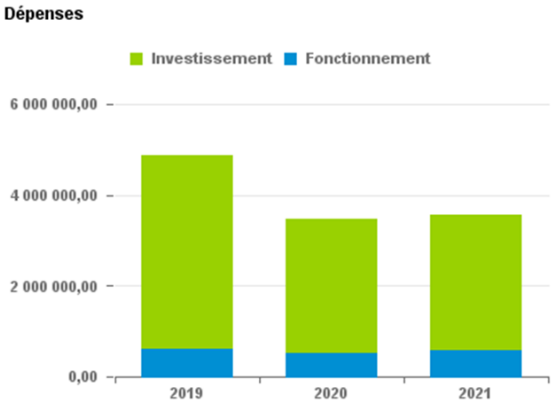
Dépenses

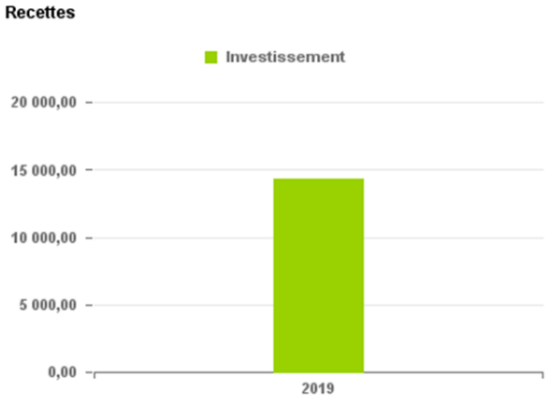




Dépenses - CTS 3E GENERATION	CA 2019		CA 2020		CA 2021 données au : 24 Février 2022	
	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement
PSTD DPT Tourisme et territoir	599 975,68	4 271 067,41	529 854,00	2 931 248,79	574 789,00	2 998 383,84
	total année : 4 871 043,09		total année : 3 461 102,79		total année : 3 573 172,84	

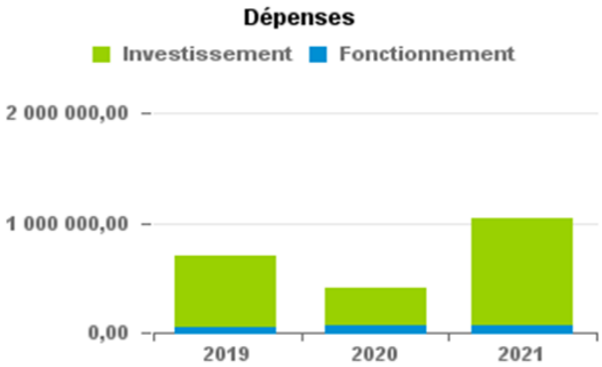
Recettes - CTS 3E GENERATION	CA 2019
	Recette Investissement
PSTD DPT Tourisme et territoir	14 287,00

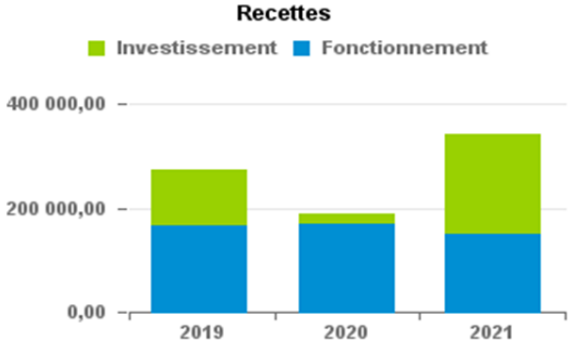




Dépenses - Budget annexe	CA 2019		CA 2020		CA 2021 données au : 24 Février 2022	
	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement
AEROport Chambéry Aix-les-Bains	52 632,59	645 292,60	71 797,46	330 043,06	60 859,49	976 569,35
Dépenses par section :	52 632,59	645 292,60	71 797,46	330 043,06	60 859,49	976 569,35
	total année : 697 925,19		total année : 401 840,52		total année : 1 037 428,84	

Recettes - Budget annexe	CA 2019		CA 2020		CA 2021 données au : 24 Février 2022	
	Recette Fonctionnement	Recette Investissement	Recette Fonctionnement	Recette Investissement	Recette Fonctionnement	Recette Investissement
AEROport Chambéry Aix-les-Bains	165 873,17	107 548,77	169 173,77	18 855,82	150 458,00	189 872,78
Dépenses par section :	165 873,17	107 548,77	169 173,77	18 855,82	150 458,00	189 872,78
	total année : 273 421,94		total année : 188 029,59		total année : 340 330,78	







Moyens humains par secteurs en 2019-2020-2021

(Moyenne des équivalents temps pleins (ETP) sur l'année, effectifs rémunérés)

Politique	Secteur politique	Pôle	Direction	Nombre d'ETP moyens annuels		
				2019	2020	2021
AMENAGEMENT	CTS 3E GENERATION	PSTD	DPT	2,05	1,46	1,67
	Sous-total du secteur			2,05	1,46	1,67
	EQUIPEMENTS STRUCTURANTS ET CADRE DE VIE	PSTD	DPT	1,08	1,47	1,37
		PAD	MTD	1,44	1,4	1,41
	Sous-total du secteur			2,52	2,87	2,78
	INGENIERIE ET ASSISTANCE AUX COLLECTIVITES	PSTD	DPT	1,05	0,48	0,43
	Sous-total du secteur			1,05	0,48	0,43
	PROCEDURES CONTRACTUELLES	PSTD	DPT	0,13	0,07	0,12
		PAD	MTD	0,01	0,01	0,01
	Sous-total du secteur			0,14	0,08	0,13
	AEROPORT-Chambéry Aix-les-Bains	PAD	DGA	0,01	0	0
		PAD	DI	0,88	1,1	0,97
		PAD	SG	0	0,02	0,01
		PAD	MTD	0,04	0,12	0,13
		PAD	DE	0	0,03	0,03
		PRMD	DBMG	0	0,04	0,04
	Sous-total du secteur			0,93	1,31	1,18
TOTAL tous effectifs pour la politique				6,69	6,2	6,19

Direction des politiques territoriales

Commentaire général sur l'ensemble des moyens alloués (financier, RH, technique…) : ☺

Les moyens sont en adéquation avec les besoins du service et permettent un déploiement dans de bonnes conditions des dispositifs. La vigilance est toutefois de mise avec la reprise en main du pilotage administratif des futurs Contrats départementaux par les services du Département à moyens constants. A ce stade, il est difficile d'évaluer l'impact réel sur la charge de travail, mais il convient d'être attentif.

Direction des infrastructures- Aéroport

Commentaire général sur l'ensemble des moyens alloués (financier, RH, technique…) : ☺

Le suivi de la délégation de service public est réalisé de façon transversale, sous le pilotage de la Direction des infrastructures et avec l'appui d'autres services du Département, afin de mobiliser la complémentarité des ressources de la Collectivité : Direction des finances, du pilotage de gestion et des affaires juridiques, Direction des bâtiments et moyens généraux, Direction de l'environnement, Mission développement durable, autres services du Pôle aménagement du Département dont la Maison technique des Deux lacs notamment.
Le compte administratif 2021 fait apparaître des investissements réalisés pour près de 1 M€. Ils correspondent à la réalisation des travaux de remises à niveau structurelles des bâtiments (portes de hangar, toiture de l'aérogare) et chaussées aéronautiques au titre des années 2020 (reports de crédits) et 2021, ainsi qu'à l'installation d'une borne de recharge pour avions légers électriques.

3. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Analyse de l'activité et de la performance des dispositifs

Arbre des objectifs

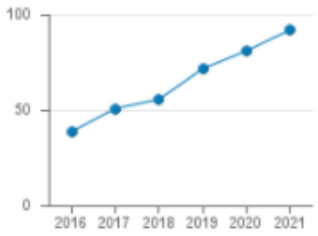
OBJECTIFS POLITIQUES	OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS
1. Contribuer au développement et à la structuration des territoires	1.1. Contribuer à répondre sur les territoires aux besoins des populations et des collectivités en matière d'équipements publics communaux ou de projets structurants de territoire	1.1.1. CTS - Accompagner les collectivités dans leurs projets structurants de territoire, par des investissements et de l'ingénierie à l'échelle départementale
		1.1.2. Conserver un montant d'investissement public grâce à un soutien aux communes dans leurs projets de maintien en état de leurs bâtiments et patrimoine
	1.2. Favoriser le développement équilibré de territoires d'exception	1.2.1. Soutenir les parcs naturels régionaux et leurs programmes d'actions
2. Garantir un développement raisonné de la plate-forme aéroportuaire	2.1. Maintenir le niveau de service atteint par la plateforme aéroportuaire	2.1.1. Développer l'activité aéroportuaire

Objectif politique	***1. Contribuer au développement et à la structuration des territoires***
Objectif stratégique	***1.1. Contribuer à répondre sur les territoires aux besoins des populations et des collectivités en matière d'équipements publics communaux ou de projets structurants de territoire***

Objectif opérationnel	***1.1.1. CTS - Accompagner les collectivités dans leurs projets structurants de territoire, par des investissements et de l'ingénierie à l'échelle départementale***

1.1.1.1 PERF - Etat d'avancement des CTS en %

Période	Taux
2016	39
2017	51,14
2018	55,92
2019	72
2020	81,35
2021	92,33



Dans un souci d'équité entre les 7 territoires, l'exécution financière des contrats se fait au même rythme sur chaque territoire.
L'année 2021 a toutefois été marquée par une difficulté à respecter certains calendriers de travaux et donc la programmation des subventions en raison de la crise et des confinements.

***CTS**

Le Contrat territorial de Savoie est un dispositif contractuel établi entre le Département et les structures d'animation de chacun des 7 territoires qui liste des thématiques d'interventions sur lesquelles le Département prévoit d'accompagner financièrement les porteurs de projets (collectivités publiques ou associations) de chacun des territoires.

1.1.1.2 PERF - Montant du soutien financier apporté aux structures d'animation territoriale

Période	Euros
2016	1 108 572
2017	703 877
2018	633 472
2019	555 702
2020	570 175
2021	596 924



Après une baisse régulière des subventions sur les 6 dernières années au titre des CTS sur les dépenses de fonctionnement, celles-ci sont stabilisées. Le département soutient l'animation territoriale portée par les Syndicats mixtes de l'Avant Pays savoyard, du Pays de Maurienne ou de Tarentaise Vanoise ainsi que des postes spécifiques portés par certains EPCI.

FOCUS SUR …





Un exemple de résultat du soutien du Département grâce aux CTS :

Animation de la Maison de Justice et du Droit (MJD) de Saint-Jean-de-Maurienne

Depuis 5 ans**, le Syndicat du Pays de Maurienne porte le poste d'accueil de la Maison de Justice et du Droit (MJD) située à Saint-Jean-de-Maurienne (**dans les locaux de l'ancien tribunal d'instance), **avec le soutien financier du Département qui lui-même est porteur du poste du coordonnateur des MJD de la Savoie**.

Pour obtenir gratuitement des réponses à vos questions juridiques, pour tenter de résoudre un litige, **l'agente d'accueil vous proposera un rendez-vous personnalisé** auprès de l'un des nombreux partenaires de la MJD (avocat, notaire, conciliateur de justice, délégué du défenseur des droits, association d'aide aux victimes, médiation familiale, tutelle, curatelle...). Elle pourra également vous remettre des formulaires administratifs (demande d'aide juridictionnelle, demande au juge aux affaires familiales...) et vous aider à les compléter.

FOCUS SUR …





Un exemple de résultat du soutien du Département grâce aux CTS :

Terre Solidaire – Aménagement d'un bâtiment d'accueil à Planaise

L'association Terre Solidaire, créée en 1999, est un atelier et chantier d'insertion par le maraîchage. Différents acteurs, dont le Département à hauteur de 200 k€, ont permis de subventionner l'aménagement d'un bâtiment d'accueil (vestiaires, salle commune), de bureaux et la création d'un tiers lieu sur la thématique des circuits courts alimentaires pour l'accueil de porteurs de projet du territoire.

1.1.1.3 ACT - CTS "équipements structurants" - Nombre de nouveaux dossiers soutenus

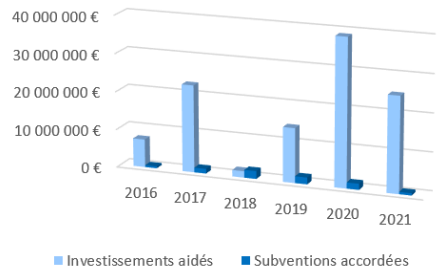
Période	Nombre
2016	5
2017	6
2018	4
2019	9
2020	10
2021	3



En 2021 des équipements ont été financés tels que la construction des Maisons pluridisciplinaires de santé à Val Cenis et Aiguebelle et la reconstruction du stade Montjay à Chambéry. Toutefois le nombre de projets structurants est en diminution sur les territoires. Les nouveaux exécutifs des EPCI n'ont en effet pas encore lancé de nouveaux projets.
Lorsqu'une même opération fait l'objet d'attributions de subventions sur plusieurs années, le dossier est comptabilisé uniquement lors de la mise en place de la première tranche de subvention.

1.1.1.3 PERF - CTS "équipements structurants" - Montant des subventions accordées et des investissements aidés

Période	Investissements aidés	Subventions accordées
2016	7 350 106 €	514 035 €
2017	22 883 641 €	1 237 987 €
2018	1 690 503 €	2 054 962 €
2019	14 313 378 €	1 793 094 €
2020	38 857 405 €	1 613 467 €
2021	25 163 790 €	610 000 €



En cohérence avec l'indicateur précédent, lorsqu'un dossier fait l'objet de l'attribution de subventions sur plusieurs années, le montant global des investissements aidés est comptabilisé uniquement lors de la mise en place de la première tranche de subvention.

En 2021, le volume financier de l'intervention du Département sur les projets diminue mais c'est directement lié à la fois au principe des tranches financières et à la baisse du nombre de dossiers aidés en période de mise en place des nouveaux exécutifs dans les EPCI et les communes.

FOCUS SUR ...

Un exemple de résultat du soutien du Département grâce aux CTS :

Association Fibr'ethik – Projet « Nouvel Essor 2020 »





Boutique de vente - Agencement pour les fêtes de fin d'année 2021

Grâce aux soutiens financiers publics et privés, comme l'effet levier auprès des fonds européens par le programme Leader, et notamment grâce à une subvention départementale de 20 k€, l'association Fibr'Ethik a pu ajouter l'activité de recyclerie au panel de ses compétences. Ces aides ont permis entre autres :

- L'achat en 2020 d'un bâtiment de 950 m² dans la zone d'activités de Carouge à Saint Pierre d'Albigny par la Communauté de Communes Cœur de Savoie, dans lequel l'association loue les locaux,

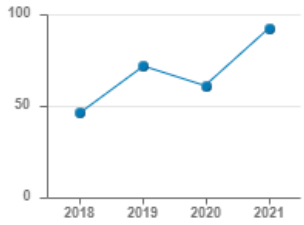
- La réalisation de travaux d'aménagement intérieur réalisés par l'association elle-même entre avril 2020 et octobre 2021, grâce à l'achat rendu possible de 160 K€ de matériaux et prestations, et plus de 180 K€ de matériel et outils de visibilité,

- De générer une activité économique supplémentaire au moyen du développement d'un espace éco-maroquinerie accueillant désormais 40 salariés (contre 27 auparavant) ; l'espace a été repensé pour être plus adapté aux besoins. 3 nouvelles personnes ont été formées comme encadrants techniques et 10 bénévoles supplémentaires ont rejoint les administrateurs.

- Plus de développement durable avec la réalisation de produits en toile de tentes ou parapentes. La recyclerie a réussi en 2021 à capter plus de 60 tonnes de déchets revalorisés à 70 %.

1.1.1.4 ACT - Nombre de prestations réalisées par l'AGATE en tant que bureau d'étude

Période	Nombre
2018	47
2019	72
2020	61
2021	92

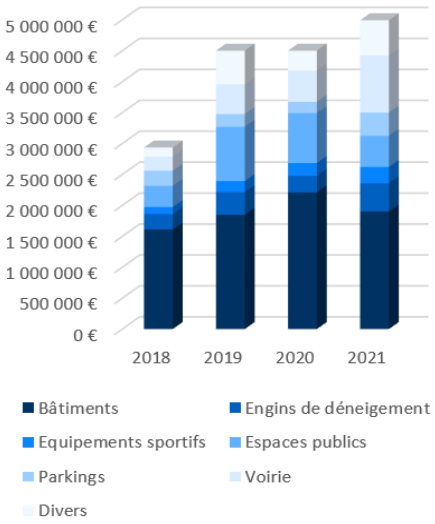


La vocation de la création de l'agence AGATE était de constituer un acteur fort de l'ingénierie publique pour les collectivités locales. L'évolution du nombre des prestations signées par AGATE démontre sa capacité à répondre aux exigences des commanditaires, y compris hors de Savoie. La dynamique entre 2018 et 2019 était intéressante. Après un infléchissement de la courbe en 2020 en raison de la pandémie, la reprise est là en 2021.

Objectif opérationnel	1.1.2. Conserver un montant d'investissement public grâce à un soutien aux communes dans leurs projets de maintien en état de leurs bâtiments et patrimoine

1.1.2.1 PERF - Fonds Départemental d'Equipement des Communes : montant des subventions accordées

Période	Bâtiments	Engins de déneigement	Equipements sportifs	Espaces publics	Parkings	Voirie	Divers
2018	1 610 630 €	248 137 €	112 508 €	343 319 €	245 550 €	227 753 €	146 103 €
2019	1 846 781 €	366 015 €	178 204 €	877 890 €	207 431 €	480 045 €	543 634 €
2020	2 209 206 €	267 881 €	206 658 €	807 182 €	181 258 €	504 271 €	323 544 €
2021	1 901 749 €	454 368 €	263 174 €	503 744 €	376 289 €	921 076 €	570 860 €



L'enveloppe du FDEC en 2021 s'élève à 5 000 000 €.

Compte tenu de la crise sanitaire qui s'est prolongée en 2020 et 2021, l'Assemblée départementale a souhaité doper l'accompagnement des collectivités en renouvelant pour une année le dispositif du fonds d'urgence COVID à hauteur de 1,2 million d'euros pour les soutenir dans leurs dépenses liées à la mise en œuvre des mesures barrières mais également en donnant la possibilité aux conseillers départementaux d'augmenter les taux de subvention des dossiers éligibles au FDEC de 15 points, pour les cantons où les enveloppes cantonales le permettaient.

Le montant de subventions accordées pour les bâtiments constitue toujours largement l'axe d'intervention prioritaire du FDEC.

FDEC

Le Fonds départemental d'équipement des communes est un dispositif d'aides au bénéfice des collectivités pour soutenir des travaux de maintien en état du bâti communal (école, mairie, locaux techniques…) et des travaux de voirie communale, création de parking, engins de déneigement, éclairage public…

Le fonds, dont l'enveloppe globale est répartie par canton, est mis en œuvre par les élus cantonaux.

Le nombre de dossiers de bâtiments communaux soutenus dépend essentiellement du nombre de dossiers déposés par les collectivités et de la nature des travaux.

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.1.

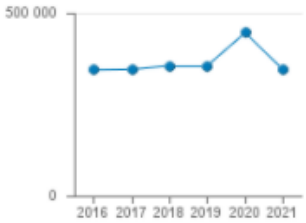
« Contribuer à répondre sur les territoires aux besoins des populations et des collectivités en matière d'équipements publics communaux ou de projets structurants de territoire »

L'intégralité des moyens financiers alloués par l'Assemblée départementale pour les deux dispositifs d'aide aux collectivités (CTS et FDEC) a été affectée conformément aux attentes des élus et dans le respect des règles départementales. En outre, le service a répondu aux attentes des élus en mettant en œuvre le fonds d'urgence COVID pour les collectivités à hauteur de 1,2 million d'euros pour soutenir les collectivités locales en première ligne dans la gestion de la crise sanitaire.

Objectif politique	*1. Contribuer au développement et à la structuration des territoires*
Objectif stratégique	*1.2. Favoriser le développement équilibré de territoires d'exception*
Objectif opérationnel	*1.2.1. Soutenir les parcs naturels régionaux et leurs programmes d'actions*

1.2.1.1 ACT - Montant des aides accordées (statutaires et subventions) sur budget des Parcs Naturels Régionaux (PNR) – CSMB compris

Période	Année
2016	346 302
2017	347 922
2018	357 922
2019	357 922
2020	447 922
2021	347 922



Le Département est membre statutaire des PNR de Chartreuse et des Bauges (pour ce dernier par l'intermédiaire du Conseil Savoie Mont Blanc, entité regroupant les Départements de Savoie et Haute-Savoie).
Le niveau de la participation statutaire est encadré par les statuts.

En 2020, la hausse s'explique par la mise en place d'une subvention de 100 000 € en faveur du Parc de Chartreuse pour la création de la Maison du Parc, à l'instar de ce qui a été fait par le passé en faveur de la Maison du parc des Bauges.



Maison du Parc Naturel Régional de Chartreuse – Siège de l'office de Tourisme
Cœur de Chartreuse – Saint-Pierre-de-Chartreuse

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.2. ☺

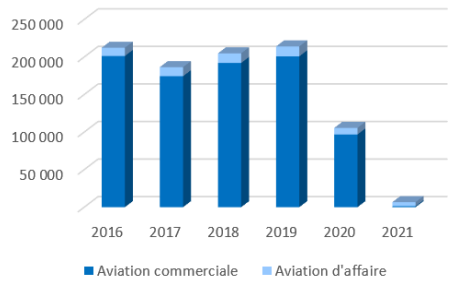
« Favoriser le développement équilibré de territoires d'exception »

Le Département a honoré les engagements pris vis-à-vis de ses partenaires, les Parcs naturels régionaux, et en cela il a contribué à un développement plus harmonieux et équilibré de ces espaces à enjeux. A signaler l'engagement des 2 Parcs dans le renouvellement de leur charte, démarche à laquelle le Département est bien entendu associé.

Objectif politique	*2. Garantir un développement raisonné de la plateforme aéroportuaire*
Objectif stratégique	*2.1. Maintenir le niveau de service atteint par la plateforme aéroportuaire*
Objectif opérationnel	*2.1.1. Développer l'activité aéroportuaire*

2.1.1.1 PERF - Aéroport : Nombre de passagers sur aviation commerciale et sur aviation d'affaires

Période	Aviation commerciale	Aviation d'affaire
2016	201 326	10 940
2017	174 354	12 105
2018	192 020	12 799
2019	200 851	13 194
2020	96 778	8 746
2021	1 266	5 413

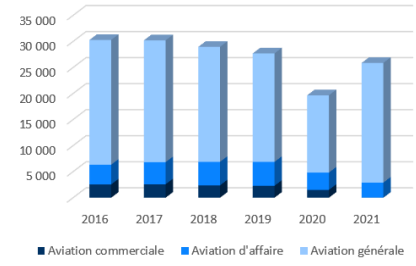


En 2021, le nombre de passagers diminue drastiquement par rapport à l'année précédente en aviation commerciale du fait de la crise sanitaire Covid-19. L'aéroport connait ainsi une saison blanche pour 2020-2021. Le nombre de passagers affiché correspondant au début de la saison 2021-2022 (décembre 2021).

Plus adaptable et réactive, l'aviation d'affaires a su contenir les effets de la crise sanitaire et n'enregistre qu'une baisse de 38% par rapport à 2020

2.1.1.2 PERF - Aéroport : Nombre de mouvements d'aviations commerciale, affaires et générale

Période	Aviation commerciale	Aviation d'affaire	Aviation générale
2016	2 547	3 792	23 943
2017	2 580	4 241	23 386
2018	2 376	4 509	22 075
2019	2 288	4 584	20 828
2020	1 502	3 323	14 836
2021	24	2 876	22 970



En 2021, la baisse du nombre de mouvements d'aéronefs en aviation commerciale et d'affaires découle directement de la crise sanitaire Covid-19.

L'aviation générale enregistre quant à elle une hausse du nombre de mouvements de près de 55%, revenant ainsi à son niveau initial. Cette reprise d'activités s'explique notamment par un besoin de remise à niveau des pilotes qui ont manqué de pratique pendant les confinements.

2.1.1.3 PERF - Aéroport : Taux de satisfaction globale des passagers au départ de l'aéroport de Chambéry Savoie Mont-Blanc

Période	Taux
2016/2017	81,2
2017/2018	77,1
2018/2019	83,39
2019/2020	80
2020/2021	0



Du fait de l'absence de trafic en aviation commerciale pour la saison 2020/2021, le taux de satisfaction globale des passagers n'a pas pu être mesuré.

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 2.1.

« Maintenir le niveau de service atteint par la plateforme aéroportuaire »

Avant la crise sanitaire, le taux de satisfaction de la clientèle était stable aux alentours de 80 %, faisant de l'aéroport de Chambéry une porte d'entrée prisée par les touristes des stations de sport d'hiver au sein de la destination Savoie Mont-Blanc.

L'enjeu réside désormais dans la reprise du trafic pour la saison hivernale 2021-2022. En s'appuyant sur les prévisions de l'Association internationale du transport aérien (IATA), le Délégataire prévoit une reprise du trafic à son niveau d'avant la crise sanitaire à horizon 2024, voire 2025.

4. PERSPECTIVES ET AJUSTEMENTS

OBJECTIF STRATÉGIQUE	Résumé de la PROPOSITION d'adaptation de la politique/dispositif	CALENDRIER de mise en application	Suivi des impacts budgétaires et ETP	NIVEAU DE RÉALISATION de l'ajustement			
				25%	50%	75%	100%
2.1 Maintenir le niveau de service atteint par la plateforme aéroportuaire	Mettre en œuvre le plan d'actions pour le maintien de la certification européenne de sécurité aéroportuaire (EASA) – Etudes et travaux de mise aux normes	2019-2029			☺		
	Veiller au maintien en bon état des infrastructures (bâtiments, chaussées) en lien avec le Délégataire	Annuel					☺
	Mettre en œuvre le projet de réaménagement de la zone sud de l'aéroport, afin de permettre le développement des activités économiques	2019-2029		😐			
	Mettre en œuvre les actions possibles en matière de développement durable, dont les projets d'électrification (bornes de recharge, panneaux solaires, …)	2020-2029		☺			

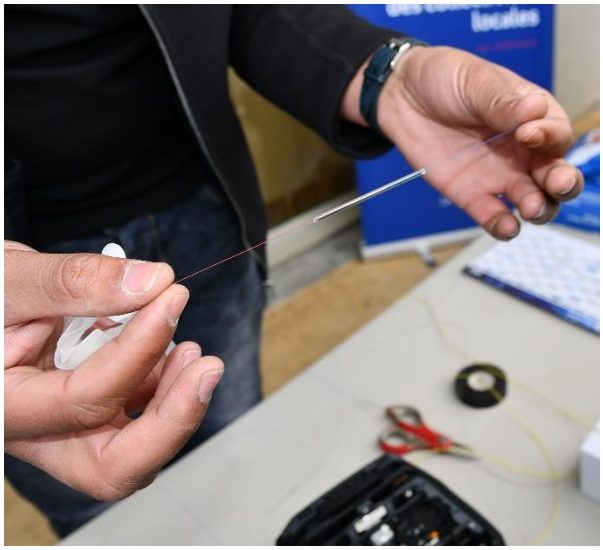
Direction des infrastructures - Aéroport

La préservation du niveau de service de la plateforme aéroportuaire nécessite d'initier ou de poursuivre des actions engagées les années précédentes en lien avec le Délégataire, sur la période de validité du contrat de DSP (2013-2029). Il s'agit principalement :

- du maintien de la certification européenne de sûreté et sécurité aéroportuaire ;
- du maintien en bon état des infrastructures (bâtiments, chaussées) ;
- de la finalisation du projet de plan de composition en zone sud de l'aéroport ;
- de l'identification et la mise en œuvre des actions possibles en matière de développement durable.

Direction des Politiques Territoriales

L'année 2021 a été marquée par la décision de lancer le processus d'écriture des nouveaux contrats et l'adoption des nouvelles modalités de ces Contrats départementaux qui prendront la suite des CTS. La nouvelle gouvernance, avec une présidence des Comités de pilotage par un élu référent du Département et un recentrage du pilotage administratif au sein des services du Département permettra d'assurer une meilleure visibilité de l'action du Département
Malheureusement, 2021 a été encore marquée par les impacts de la crise sanitaire. Le Département a donc maintenu son accompagnement spécifique en direction des collectivités. Ce soutien du Département s'ajoute aux moyens importants mobilisés par l'Europe, l'Etat, la Région en faveur de la relance économique et de la réalisation de projets plus durables et en phase avec le défi climatique qui est devant nous.
Les perspectives sont toutefois encourageantes avec une réelle dynamique de reprise des projets.



Aménagement numérique

RAPPORT D'ACTIVITÉ

ET DE PERFORMANCE 2020/2021

Commissions d'élus : **2ème Commission**

Direction concernée :

- **Pôle Aménagement – Direction des infrastructures (service aménagement numérique)**



SOMMAIRE

SYNTHESE.....241
1. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Contexte et enjeux 242
2. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Moyens dédiés à la politique 244
3. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Analyse de l'activité et de la performance des dispositifs 246
4. PERSPECTIVES ET AJUSTEMENTS 250

AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE

0,01%



Le Département intervient en faveur d'une couverture optimale de l'Internet à haut et désormais très haut débit, fixe et mobile, dans le cadre du Schéma directeur territorial d'aménagement numérique (SDTAN), dont il est porteur depuis 2012.

Contexte

Très haut débit fixe :

Suite à la création d'une nouvelle procédure d'Appel à manifestation d'engagements locaux (AMEL) annoncée par le Premier Ministre en 2017 lors de la conférence des territoires à Cahors, le Département a saisi l'opportunité de lancer cette procédure pour fibrer l'ensemble de son territoire, hors zones d'Appel à manifestation d'intention d'investir (AMII), faisant déjà l'objet d'un conventionnement avec Orange.

Après mise en concurrence, c'est La société « Savoie connectée » qui a été retenue pour déployer la fibre optique sur la zone AMEL. Le Département accompagne le déploiement aux côtés des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et des 243 communes de la zone AMEL.

Ce dispositif, exclusivement basé sur l'investissement privé, permettra de raccorder 250 000 prises FttH, incluant les stations de ski.

Suite à l'avis positif de l'Agence de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP), le gouvernement a accepté les engagements pris par la société « Savoie connectée ». L'arrêté du 25 juillet 2019 portant acceptation de ces engagements est paru au JO le 1er août 2019.

Parallèlement, le Département et « Savoie connectée » ont signé, le 5 juillet 2019, la convention d'engagements locale pour le déploiement de la fibre optique sur le territoire AMEL.

Couverture mobile :

Depuis 2018, le Département met en œuvre, avec l'Etat, le dispositif d'amélioration de la couverture mobile. Il s'agit d'un accord entre le Gouvernement et les quatre opérateurs de téléphonie mobile (Bouygues Telecom, Free, Orange et SFR) conduisant ces derniers à investir sur leurs fonds propres pour la réalisation de nouveaux relais, permettant notamment le traitement des zones blanches et grises par l'apport d'une couverture 4G.

Perspectives de l'action départementale en quelques mots …

Pour les réseaux fixes, l'objectif est d'apporter un accès au très haut débit sur quasiment 100 % du territoire d'ici mi-2024, en s'appuyant sur les priorités définies par les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), qui correspondent notamment aux zones à très faible débit ADSL et aux zones d'activité économique.

Concernant la couverture mobile, l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) a d'ores et déjà confirmé la dotation annuelle 2022 pour la Savoie.

Chiffres et indicateurs clés

Observatoire AVICCA :

99 % des lignes de téléphone sont couvertes par l'ADSL en Savoie.

33 % des logements ou entreprises sont déjà éligibles au très haut débit via la fibre optique

***

299 bénéficiaires depuis 2009 de l'aide départementale pour l'achat de kits satellites.

Enjeux

- Apporter la fibre jusqu'à l'abonné (FttH) à tous et partout en Savoie, d'ici mi 2024,
- Assurer l'attractivité économique et touristique du territoire,
- Préserver la solidarité territoriale,
- Assurer une meilleure couverture 4G selon les priorités du territoire, et notamment doter la Savoie de nouveaux sites de couverture mobile en 2021.

1. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Contexte et enjeux

Très haut débit (THD) fixe :

Sur la zone AMEL, la convention signée le 5 juillet 2019 entre le Département et Savoie connectée, définit les modalités de suivi des déploiements et les engagements réciproques. Ainsi, le rôle du Département est de deux natures :

- Accompagner l'opérateur et les territoires dans le déploiement,
- S'assurer du respect du calendrier dans le cadre des engagements pris au titre de l'article L33.13 du CPCE (Code des postes et des communications électroniques).

SFR FttH, filiale d'Altice, et un consortium constitué d'Axa, Allianz et Omers ont fait l'acquisition de la société Covage fin 2020, avec reprise de l'ensemble des engagements de déploiement de celle-ci. SFR FttH, devenue XpFibre, est ainsi l'actionnaire majoritaire de Savoie connectée, qui reste en charge des déploiements sur la zone AMEL.

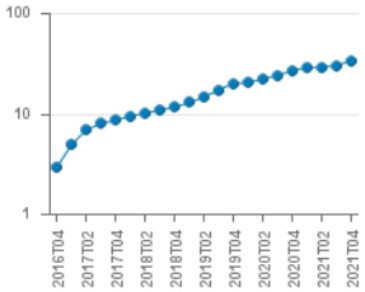
Dans ce contexte, la gouvernance initialement mise en place avec une réunion du comité de suivi mensuel, ainsi que des comités techniques réguliers a pu être maintenue. Le comité de suivi est désormais coanimé par le Président de Xpfibre et la Conseillère départementale en charge du numérique. Il réunit systématiquement un groupe de 5 élus départementaux, ainsi que les services opérationnels. Son rôle est de veiller au bon déroulement du projet et prendre les bonnes orientations en fonction de son évolution.
XpFibre a fait le choix d'instaurer un nouveau processus de déploiement avec de nouvelles règles d'ingénierie et une nouvelle organisation des sous-traitants sur le territoire, leur nombre passant de 7 à 2. Ces changements ont marqué un arrêt du déploiement début 2021. Les travaux ont repris dès le mois de juin 2021 et ont permis de produire en fin d'année près de 14 000 prises raccordables réparties sur 7 EPCI et 28 communes.

Le Département poursuit les rencontres avec les 18 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) de Savoie et les communes. Les rencontres, destinées à présenter le calendrier de déploiement sur chacun des territoires, ont lieu chaque année depuis le démarrage du projet. Elles permettent de donner de la visibilité aux élus locaux et de relayer l'information à leurs administrés.

Sur le secteur de déploiement de la fibre optique en zone moyennement dense, dite « AMII » (appel à manifestation d'intentions d'investissement), la gouvernance est également en place avec un comité de suivi qui peut se réunir au moins une fois par an. Un avenant n°1 à la Convention de programmation et de suivi des déploiements (CPSD), signé le 26 décembre 2018, est intervenu entre l'Etat, le Département de la Savoie, les Communautés d'agglomération de Grand Chambéry et Grand Lac, la Ville d'Albertville et l'opérateur Orange. L'avenant a notamment pour objectif de décliner au niveau local les engagements contraignants pris par Orange auprès de l'Etat au titre de l'article L.33-13 du CPCE, à savoir rendre raccordable l'ensemble des locaux de la zone AMII avant fin 2022.

CONT - Taux d'abonnés éligibles au THD fibre (à partir de 100 Mb/s) - Y compris AMII

Période	Taux
2016T04	3
2017T01	5
2017T02	7
2017T03	8
2017T04	8,7
2018T01	9,5
2018T02	10,2
2018T03	10,9
2018T04	11,7
2019T01	13
2019T02	14,7
2019T03	17,3
2019T04	20,2
2020T01	20,4
2020T02	22,3
2020T03	24,2
2020T04	27
2021T01	28,9
2021T02	29,3
2021T03	30,2
2021T04	33,8



La Savoie présente un taux de couverture FttH approchant globalement les 33 %, répartis sur deux zones complémentaires, comportant chacune des engagements spécifiques de déploiements, zones AMII et AMEL.

Dispositif de couverture mobile – New Deal :

Le New Deal Mobile est un dispositif mis en place par le Gouvernement en janvier 2018. Il désigne les engagements pris par les opérateurs pour accélérer la couverture mobile des territoires. Ces engagements sont transcrits dans les autorisations d'utilisation de fréquences des opérateurs. Le respect de ces engagements est assuré par l'ARCEP qui dispose d'un pouvoir de sanction en cas de manquement.

La mise en œuvre du dispositif New Deal est accompagnée sur le territoire national par des équipes projets. En Savoie, l'équipe projet est constituée de la Préfecture et du Département de la Savoie. Elle a fait le choix d'un pilotage du New Deal à l'échelle départementale pour plus de proximité avec les territoires. Au sein de l'équipe projet, les référents du service aménagement numérique du Département coordonnent les échanges avec chaque commune et chaque établissement public de coopération intercommunale (EPCI) de Savoie.

Chaque année, les départements se voient octroyer une dotation par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT). Elle est constituée cette année de 11 tickets pour chaque opérateur permettant aux collectivités, soit d'appeler les 4 opérateurs sur un seul site pour traiter une zone blanche, soit d'en appeler entre un et trois pour traiter une zone grise.

Un comité de pilotage réunissant les Présidents des 18 EPCI, les représentants de l'Association des Maires ruraux de France ainsi que la mission France Mobile, est organisé 3 à 4 fois par an. Ce comité de pilotage valide les priorisations exprimées par les EPCI avant de transmettre officiellement les sites retenus à l'Agence du Numérique pour l'implantation de nouveaux relais.

L'identification des zones à couvrir s'appuie sur un travail régulier de recensement mené par le Département auprès des communes et des EPCI qui assurent *in fine* la priorisation de ces zones sur leur territoire. L'effort de couverture porte notamment sur les zones blanches, puis les zones grises et tient compte de la population permanente, mais également des zones à enjeux économiques et touristiques.

Ce travail est complété par des échanges bilatéraux réguliers entre l'équipe projet et les opérateurs de téléphonie mobile, sur leurs propres programmes de déploiement. Ces échanges, sous clause de confidentialité, permettent principalement d'optimiser la dotation annuelle attribuée par l'Agence du numérique.

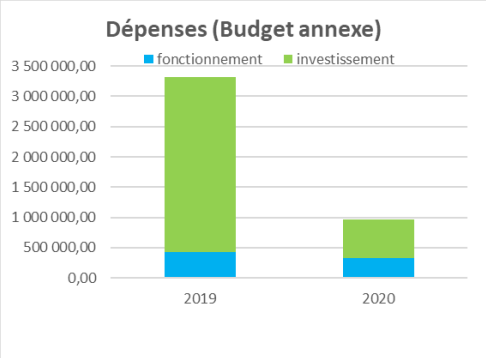
Le dispositif national oblige les opérateurs à mettre en service les sites retenus par arrêté ministériel dans un délai de 24 mois à compter de la publication de ce dernier, ou bien dans un délai de 12 mois lorsque les communes sont en capacité de mettre à disposition un terrain viabilisé, ce qui reste plus exceptionnel.

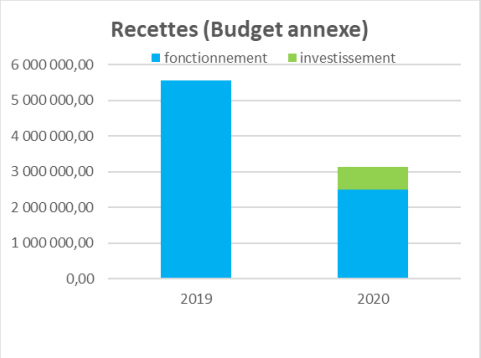
2. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Moyens dédiés à la politique

Moyens financiers par secteurs budgétaires de 2019 à 2021

Dépenses - Budget annexe	CA 2019		CA 2020	
	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement
COMMunication Electronique	430 808,51	2 881 382,21	324 008,83	642 420,21
Dépenses par section :	**430 808,51**	**2 881 382,21**	**324 008,83**	**642 420,21**
	total année : 3 312 190,72		**total année : 966 429,04**	

Recettes - Budget annexe	CA 2019		CA 2020	
	Recette Fonctionnement	Recette Investissement	Recette Fonctionnement	Recette Investissement
COMMunication Electronique	5 553 089,84	0,00	2 498 258,57	642 420,21
Dépenses par section :	**5 553 089,84**	**0,00**	**2 498 258,57**	**642 420,21**
	total année : 5 553 089,84		**total année : 3 140 678,78**	





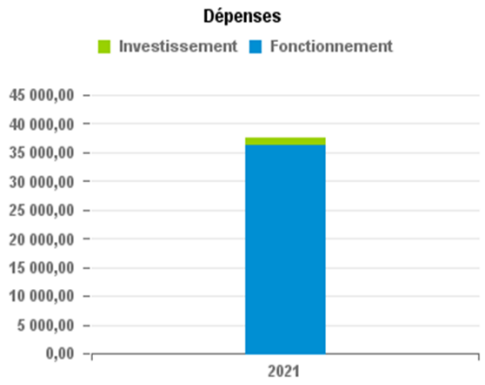
Secteur budgétaire de la politique AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

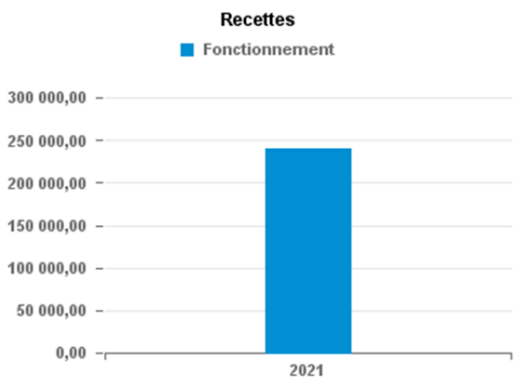
SECTEURS BUDGETAIRES

EQUIPEMENTS STRUCTURANTS ET CADRE DE VIE

Dépenses		CA 2021 données au : 21 Janvier 2022	
		Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement
1999P253	Aménagement numérique	0,00	
2020P012	Communication électronique	12 360,14	1 200,00
2020P013	Communication électronique location de fourreau	24 023,51	
	dépenses par section	**36 383,65**	**1 200,00**
		Total année : 37 583,65	

Recettes		CA 2021 données au : 21 Janvier 2022
		Recette Fonctionnement
2020P013	Communication électronique location de fourreau	239 205,30
	dépenses par section	**239 205,30**





Les recettes sont globalement en baisse, compte tenu de la vente des infrastructures issues de l'ancienne délégation de service public par le Département. Des recettes perdurent du fait de la mise à disposition d'infrastructures, à la location ou à la vente selon les cas, aux opérateurs pour favoriser les déploiements et mutualiser les réseaux.
De fait, les dépenses de fonctionnement et d'investissement sont à la baisse, ces derniers étant portés par l'opérateur AMEL qui construit et exploitera son propre réseau. Par conséquent le budget du THD intègre le budget principal du Département en 2021.



Moyens humains par secteurs en 2019-2020-2021

(Moyenne des équivalents temps pleins (ETP) sur l'année, effectifs rémunérés)

Politique	Secteur politique	Pôle	Direction	Nombre d'ETP moyens annuels		
				2019	2020	2021
TRES HAUT DEBIT	TRES HAUT DEBIT	PAD	DGA	0,04	0,05	0,05
		PAD	DI	4,03	4,94	4,73
		PAD	MTD	0,12	0,07	0,07
	Sous-total du secteur			4,19	5,06	4,85
TOTAL tous effectifs pour la politique				4,19	5,06	4,85

Commentaire général sur l'ensemble des moyens alloués (financier, RH, technique ...) :

Le service aménagement numérique (SAN), porteur du projet de très haut débit au sein de la Direction des infrastructures (DI), voit son effectif stabilisé depuis 2 ans avec 4 agents, en charge de l'accompagnement du projet AMEL et de la mise en place du dispositif New Deal, aux côtés des EPCI et des communes.

Le choix de la procédure AMEL, exclusivement basée sur l'investissement privé, permettra de raccorder 250 000 prises FttH, incluant les stations de ski en 5 ans sans aucun investissement public.

3. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Analyse de l'activité et de la performance des dispositifs

Arbre des objectifs

OBJECTIFS POLITIQUES	OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS
1. Doter le territoire de la Savoie du très haut débit fixe et améliorer la couverture 4G	1.1. Assurer la desserte en fibre optique	1.1.1. Assurer la desserte des locaux en fibre optique (sites publics, entreprises et particuliers)
	1.2. Améliorer la couverture mobile 4G	1.2.1. Assurer une couverture 4G dans les zones blanches identifiées en lien avec les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)
		1.2.2. Assurer une couverture 4G dans les zones grises identifiées en lien avec les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)

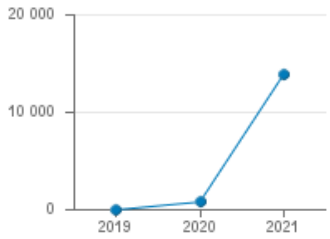
Objectif politique	***1. Doter le territoire de la Savoie du très haut débit fixe et améliorer la couverture 4G***
Objectif stratégique	***1.1. Assurer la desserte en fibre optique***

Objectif opérationnel	***1.1.1. Assurer la desserte des locaux en fibre optique (sites publics, entreprises et particuliers)***

Le déploiement de la fibre optique devient enfin une réalité en 2021 sur la zone AMEL, avec l'éligibilité de près de 14 000 locaux et les premiers raccordements et abonnements clients.

1.1.1.1 PERF - Nombre de prises raccordables dans l'année N

Période	Nombre
2019	0
2020	806
2021	13904





Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.1.

« Assurer la desserte en fibre optique »

En 2020, COVAGE a mis en place un processus industriel de déploiement des prises qui a permis la réalisation de l'ensemble des études et des relevés nécessaires au déploiement. Ce processus a été ralenti par la crise sanitaire dès le mois de mars. Les entreprises ont repris progressivement un rythme d'activité rendant ainsi possible la création des premières prises de l'AMEL en fin d'année, à hauteur de plus de 806 prises.

Fin 2020, Covage est racheté par le groupe Altice, XpFibre nouvel actionnaire de Savoie connectée. Ce nouvel actionnaire a fait le choix de mettre en place de nouveaux process de déploiement qui ont engendré un arrêt des travaux sur la première moitié de l'année 2021.

Cette stratégie industrielle impacte le calendrier à court terme et le premier jalon attendu à l'été 2022 pour la production de la moitié des prises de la zone AMEL. Le Département de la Savoie a donc saisi conjointement avec le Gouvernement, l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse

(ARCEP) pour ouvrir la procédure prévue à l'article L. 36-11 du CPCE à l'encontre d'XpFibre et s'assurer que l'opérateur met tous les moyens en œuvre pour respecter ses engagements.

La reprise des travaux au printemps a permis d'ores et déjà de produire sur l'année 2021 13 098 prises sur la zone AMEL, avec une montée en charge prévue dans les prochains mois. Ce qui porte le total de prises raccordables à fin 2021 à 13 904 prises.

Objectif politique	***1. Doter le territoire de la Savoie du très haut débit fixe et améliorer la couverture 4G***
Objectif stratégique	***1.2. Améliorer la couverture mobile 4G***

Quatre années après la mise en place du dispositif, la gouvernance du projet fonctionne à plein régime avec l'arbitrage régulier de choix des priorités exprimées par les EPCI. Cette dynamique assure une contractualisation soutenue de sites dans la ligne des dotations attribuées par l'Etat au Département de la Savoie, avec une moyenne de 11 par an.

Objectif opérationnel	***1.2.1. Assurer une couverture 4G dans les zones blanches identifiées en lien avec les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)***

1.2.1.1 ACT - Nombre de sites (relais 4G) situés en zones blanches retenus par arrêté ministériel et engageant les opérateurs à amener une couverture dans un délai maximum de 2 ans

Période	Nombre
2019	8
2020	8
2021	7

En zone blanche, les 4 opérateurs sont systématiquement appelés pour apporter leur propre couverture mobile sur un pylône mutualisé. Les sept zones blanches attribuées au titre de la dotation 2021 et donnant lieu à un délai de 2 ans pour être couverte par les 4 opérateurs sont détaillées ci-dessous :

- La Léchère-Naves (plateau de Nâves)
- Salins-Fontaine
- Attignat-Oncin (chef-lieu)
- Meyrieux-Trouet (chef-lieu)
- Val Cenis (Refuge Grand Scala)
- Jarrier (chef-lieu)
- Verthemex (chef-lieu)

Objectif opérationnel	***1.2.2. Assurer une couverture 4G dans les zones grises identifiées en lien avec les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)***

1.2.2.1 ACT - Nombre de sites (relais 4G) situés en zones grises retenus par arrêté ministériel et engageant les opérateurs à amener une couverture dans un délai maximum de 2 ans

De la même manière, 9 sites ont été retenus en tant que zones grises. Dans ces zones, 1, 2 voire 3 opérateurs sont appelés à développer leur couverture mobile selon le nombre d'opérateurs déjà présents sur le site.

Période	Nombre
2019	4
2020	6
2021	9

- Jongieux/Lucey
- Saint-Alban-de-Montbel
- Saint-Marcel
- Pralognan-la-Vanoise
- Saint-Georges-d 'Hurtières (La minière)
- Saint-Georges-d 'Hurtières (Reposet / Clavaire)
- Saint-Pierre-d'Entremont (chef-lieu)
- Randens
- Aillon-le-Jeune (centre bourg)

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.2. ☺

« Améliorer la couverture mobile 4G »

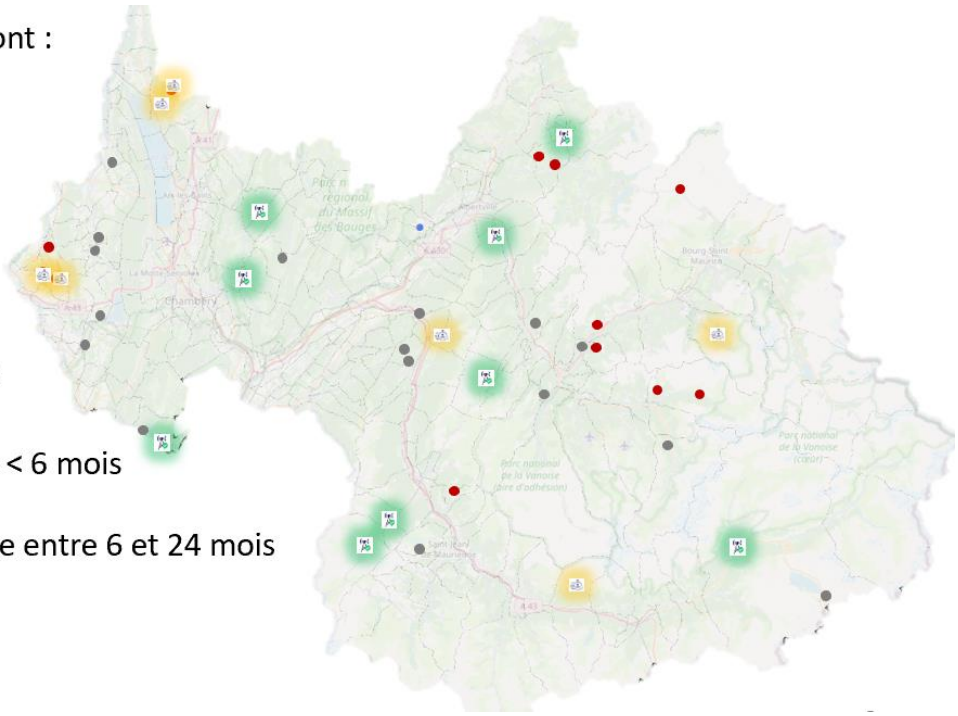
A date, 9 sites sont mis en service :

1. Saint-Alban-des-Villards (4C)
2. Saint-François-de-Sales/Le Noyer (Grand Chambéry Cœur des Bauges)
3. Les Avanchers - Valmorel / La Léchère (Doucy, Celliers) sur les Vallées d'Aigueblanche
4. Saint-Pierre-d'Entremont (Cirque de Saint Même) sur Cœur de Chartreuse
5. Puygros - Curienne – Thoiry sur Grand Chambéry Cœur des Bauges
6. Termignon sur Haute-Maurienne Vanoise
7. Peisey-Nancroix (vallon de Rosuel) sur Val Vanoise
8. Esserts-Blay (chef-lieu) sur Arlysère
9. Saint-Colomban des Villards (4C)

A ce jour, sur l'ensemble des arbitrage retenus par l'équipe projet départementale, en lien avec les EPCI, un seul site ne pourra être mis en service avant l'échéance, en raison d'un recours devant le tribunal administratif sur la déclaration préalable de travaux.

La carte du bilan à date présentée ci-dessous montre par année les sites contractualisés par arrêté ministériel, ouvrant un délai de 2 ans maximum pour mise en service :

42 sites contractualisés, dont :



- **9** mis en service
- **7** mis en service < 6 mois
- **26** mis en service entre 6 et 24 mois

FOCUS SUR …

LA REVISION DU SCHEMA DIRECTEUR TERRITORIAL D'AMENAGEMENT NUMERIQUE (SDTAN)

La Savoie n'échappe pas au contexte mondial de transition accélérée vers une société numérique, avec un développement soutenu des innovations en matière de technologies, de services et d'usages numériques. Les enjeux sont importants et conditionnent désormais fortement la compétitivité économique, la cohésion sociale et la qualité du cadre de vie de nos territoires.

Le Département a adopté son Schéma directeur territorial d'aménagement numérique (SDTAN) le 27 avril 2012.

Depuis, le contexte national et local des télécommunications a sensiblement évolué. Aussi, pour tenir compte de cette évolution et des ambitions du Département en matière d'aménagement et de transition numériques, celui-ci a approuvé une révision du SDTAN le 11 juin 2021.

Le document propose deux volets :

- **le 1er sur les infrastructures de réseaux à très haut débit fixe et mobile**
- **le 2ème volet sur le développement des usages numériques.**

Ce schéma a été co-construit dans le cadre d'une large démarche d'information publique qui s'est déroulé entre mi-mars et mi-avril 2021 à destination des Savoyardes et Savoyards, des collectivités, des entreprises et de toutes les instances mobilisées sur les questions du numérique.
Le document est disponible en ligne sur le site du Département. (https://www.savoie.fr/web/sw_72234/le-schema-directeur-territorial-d-amenagement-numerique-de-la-savoie)



4. PERSPECTIVES ET AJUSTEMENTS



THD fixe :

La gouvernance de l'AMEL s'est poursuivie au même rythme qu'en 2020. Le comité de suivi est élargi une à deux fois par an à l'ensemble des Présidents d'EPCI afin d'assurer la transparence dans l'avancement du projet auprès des territoires. Cette transparence est déclinée au niveau de chaque commune par l'intermédiaire du service aménagement numérique du Département avec une information régulière, conduite en lien avec Savoie connectée et ses sous-traitants. Le comité technique se réunit également 1 fois par mois avec l'objectif d'assurer toute la coordination opérationnelle nécessaire à l'avancement du projet et anticiper les difficultés le plus en amont possible.

A fin décembre 2021, près d'un millier de locaux éligibles se répartissent sur 4 EPCI (Grand Lac, Cœur de Savoie, Vallées d'Aigueblanche et Arlysère), avec des premiers raccordements abonnés désormais effectifs. A fin janvier 2022, ce sont près de 14 000 locaux éligibles répartis sur 28 communes et 7 EPCI (Cœur de Tarentaise, Versants d'Aime et Haute-Tarentaise, en complément des quatre précités), qui pourront être commercialisables dès le 2ème trimestre 2022, selon l'arrivée des opérateurs commerciaux sur le réseau. Les travaux se poursuivent dans les prochains mois avec près de 50 000 locaux en cours de déploiement et à venir, répartis sur 14 territoires EPCI.

L'instruction de la procédure par l'ARCEP vise à s'assurer que l'opérateur mobilise bien les ressources nécessaires pour respecter l'objectif de 2022 et de s'inscrire pleinement dans l'échéance de l'été 2024.

Dispositif de couverture mobile :

Le travail de l'équipe projet perdure en 2021 et au-delà avec le même rythme, pour faire remonter les besoins du territoire en matière d'études radio ou de site à réaliser. D'ores et déjà, l'Agence du numérique, devenue l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), a confirmé la dotation annuelle 2022 pour la Savoie, maintenue à onze tickets.

Le pilotage du dispositif au niveau national et sa déclinaison au niveau local fonctionnent à plein régime. Toutefois, une vigilance reste de mise en phase opérationnelle, où l'équipe projet reste très présente aux côtés des collectivités et des opérateurs leaders pour aider à lever toute difficulté et permettre aux projets d'aboutir jusqu'à la mise en service dans les délais impartis.



Tourisme

RAPPORT D'ACTIVITÉ

ET DE PERFORMANCE 2020/2021

Commissions d'élus : **3ième commission**

Directions concernées :

- **Pôle Solidarités territoriales – Direction des politiques territoriales**
- **Pôle Ressources et moyens – Direction des finances du pilotage de gestion et des affaires juridiques**



SOMMAIRE

SYNTHESE 253
1. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Contexte et enjeux 254
2. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Moyens dédiés à la politique 256
3. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Analyse de l'activité et de la performance des dispositifs 258
4. PERSPECTIVES ET AJUSTEMENTS 262

1,53%



La crise sanitaire est venue bouleverser en 2020 l'économie du tourisme savoyard. L'année 2021 a encore été marqué par les conséquences de la crise avec notamment la mise en application du pass sanitaire durant la saison d'été. La clientèle étrangère européenne est toutefois revenue permettant de réaliser une saison correcte. Néanmoins la reprise de la pandémie à l'automne a encore une fois laissé craindre le pire pour la saison d'hiver 2021 / 2022. Malgré ces incertitudes, les acteurs des domaines skiables ont poursuivi leurs investissements sur l'année 2021 avec près de 270 millions d'euros investis, soit 85% d'une année normale, preuve d'une résilience et d'une confiance en l'avenir qui ne se dément pas.

Contexte

Le tourisme est un secteur d'activité essentiel pour la Savoie. La richesse dégagée par le tourisme s'élève à 1,1 milliard d'euros, soit 25 % de la richesse touristique de la région AURA.

La destination Savoie Mont Blanc doit toujours se démarquer face à ces concurrents étrangers, malgré un contexte de crise sanitaire et de repli sur le territoire national des visiteurs, et face aux autres destinations du territoire français.

Sur la saison estivale, l'offre existe bien mais sa visibilité mérite sans doute d'être améliorée. Un travail important en ce sens est lancé avec l'Agence Savoie Mont Blanc et les territoires pour travailler sur cette mise en valeur de notre offre d'activité de pleine nature (randonnée, vélo, etc.). Cela passe par la création de collectifs rassemblant les acteurs des filières concernées.

Un autre enjeu est celui de la montée en qualité du parc d'hébergements marchands qui assure l'accueil des jeunes en collectifs, la clientèle de demain, des refuges, de l'hôtellerie familiale et l'hôtellerie de plein air.

Dans ce cadre, la politique « tourisme » adoptée le 23 mars 2018 a identifié 4 axes d'intervention prioritaires dont l'amélioration des hébergements touristiques, le développement des activités de pleine nature (randonnée, cyclo, outdoor) et l'accompagnement des stations moyennes pour s'adapter aux attentes des clients.

Cette politique s'est d'ores et déjà adaptée pour tenir compte des besoins évolutifs sur ces 4 axes afin de coller au mieux aux réalités du terrain.

Après une année 2020 marquée par une saison d'hiver tronquée et une saison d'été satisfaisante et marquée par un besoin de nature de l'ensemble des visiteurs et des habitants , l'année 2021 a elle été marquée par un hiver sans remontées mécaniques dans les stations où la diversification des activités a été la règle et une saison d'été correcte avec un certain retour de la clientèle étrangère européenne mais une météo en juillet peu favorable et l'entrée en vigueur du pass sanitaire qui a pu entrainer des annulations.

Principales réalisations

- Poursuite de la mise en œuvre des appels à projets visant l'amélioration de la qualité des infrastructures et services des sites d'activités de pleine nature et des infrastructures inscrites au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée
- Poursuite du programme d'aide aux hébergements touristiques marchands avec un soutien exceptionnel pour les centres de vacances et les refuges pour répondre aux impacts de la crise
- Poursuite des 4 projets de coopération transfrontalière Alcotra, avec des actions portant sur la structuration et la visibilité des activités de pleine nature.

Chiffres et indicateurs clés

Moyens 2021 :

8,81 M€ (CA)

6,87 équivalents temps plein (ETP)

33,8 millions de nuitées annuelles
(2019, dernier chiffre publié)

1,1 milliard d'euros de richesse dégagée par le tourisme

32 370 emplois touristiques salariés dans le secteur privé
(2021, dernier chiffre publié)

1,3 M€ de recettes pour le Département en 2021 issues de la taxe additionnelle à la taxe de séjour

55 stations de ski alpin

37 stations pour les activités nordiques

Perspectives de l'action départementale en quelques mots ...

Les sites nordiques ont vécu sans doute leur plus belle saison en 2020/2021 avec de la neige, une météo favorable et des clients en masse. Les retours clients en station sont malgré tout très satisfaisants grâce aux efforts des acteurs des stations qui ont su diversifier leur offre touristique.

ENJEUX :

- Contribuer au développement des thématiques prioritaires du Département : activités de pleine nature dont randonnée et cyclo, activités de découverte du territoire
- Améliorer la qualité de lits touristiques marchands prioritairement les hébergements collectifs pour l'accueil des jeunes et les qualifier pour maintenir l'attractivité du territoire
- Maintenir l'attractivité de nos stations moyennes
- Contribuer au renforcement de la notoriété de la destination Savoie Mont Blanc.

La pandémie étant repartie à l'automne 2021, l'accueil des classes de découvertes et des colonies de vacances a encore une fois été rendue compliqué voire impossible, fragilisant une fois de plus cette filière durement éprouvée et tous les acteurs qui gravitent autour de l'accueil des jeunes. Alors que les perspectives d'une sortie durable de cette crise s'esquissent, le Département va renforcer son accompagnement aux centres de vacances en travaillant sur le volet investissement des bâtiments d'une part, et sur la qualité de la promotion d'autre part, afin de coller aux aspirations des jeunes de la petite enfance jusqu'à l'entrée à l'âge adulte.

1. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Contexte et enjeux

Le Département poursuit une triple ambition :

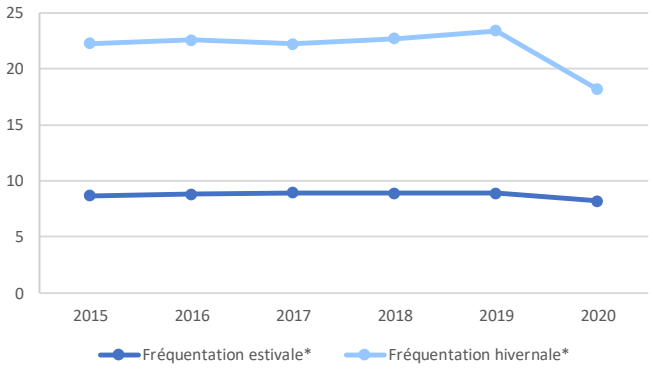
- poursuivre le soutien aux investissements pour accompagner les collectivités et les acteurs touristiques dans leur nécessaire adaptation aux évolutions des attentes des clientèles, ainsi qu'aux évolutions climatiques ;
- renforcer les actions en faveur des jeunes, notamment en termes de structures d'accueil et de produits, afin de fidéliser cette clientèle aussi bien via nos outils d'aides à l'investissement que via la promotion conduite par l'Agence Savoie Mont Blanc ;
- soutenir le développement de nouveaux produits touristiques et les acteurs du tourisme pour renforcer la compétitivité de la destination et consolider les filières, et notamment sur la filière cyclo touristique.

Le Département a ainsi ciblé son intervention sur quatre axes d'intervention prioritaires sur lesquels il poursuit son action :

- le soutien aux hébergements touristiques marchands dont les équipements d'accueil des publics jeunes encadrés, au premier rang desquels les centres de vacances ;
- l'accompagnement de l'adaptation des stations moyennes aux évolutions sociétales, mais également climatiques,
- le soutien au développement des activités de pleine nature (randonnée, cyclotourisme et autres activités outdoor…) ;
- le soutien aux produits de découverte des territoires et des terroirs via la démarche d'excellence pilotée par Savoie Mont Blanc Tourisme.

CONT -1. Évolution de la fréquentation touristique estivale et hivernale en Savoie (en millions de nuitées)

Période	Fréquentation estivale*	Fréquentation hivernale*
2015	8,7	22,28
2016	8,8	22,59
2017	8,96	22,22
2018	8,9	22,7
2019	8,9	23,4
2020	8,2	18,2



L'observatoire de Savoie Mont Blanc n'a pas encore communiqué les chiffres 2021 mais la fréquentation hiver est bien entendu en baisse avec des stations d'altitude plus impactées que celles de moyennes montagne. Durant la saison d'été 2021 la fréquentation reste correcte avec une présence des clientèles étrangères européennes mais est marquée par une météo peu favorable en juillet et un impact de la mise en place du pass sanitaire début août.

(* en millions de nuitées)

CONT -3. Montant de la Taxe additionnelle à la taxe de séjour perçue par le Conseil Départemental

Période	Euros
2016	1 735 431
2017	1 718 933
2018	1 841 344
2019	1 951 162
2020	2 053 701,93
2021	1 362 214,07



L'Assemblée départementale a instauré la taxe additionnelle à la taxe de séjour par délibérations des 27 août 1927, 2 juillet 1993 et 25 octobre 1993.

Cette taxe additionnelle de 10 % s'ajoute à la taxe de séjour ou à la taxe de séjour forfaitaire perçue dans le département par les communes ou les intercommunalités qui l'ont instituée. Elle est recouvrée par celles-ci en même temps et selon les mêmes modalités que la taxe de séjour leur revenant. Elles doivent donc reverser régulièrement au Département la part de la taxe qui lui est destinée.

Le produit de cette taxe est affecté aux dépenses destinées à promouvoir le développement touristique du Département.

Depuis 2015, plusieurs lois de finances ont procédé à une réforme en profondeur des règles applicables à la taxe de séjour, dans l'objectif d'en améliorer le rendement, principalement via des aménagements du barème en vigueur et des modalités de collecte.

Depuis le 1er janvier 2019, il est notamment prévu une collecte automatique par les plateformes de location en ligne de la taxe de séjour au réel, ainsi qu'une tarification proportionnelle pour les hébergements non classés. Les meublés touristiques mis en location sur les plateformes n'étant que très exceptionnellement classés, ils sont donc dorénavant soumis à une taxe de séjour proportionnelle jusqu'à un plafond de 5% du prix de la location, dans la limite du tarif le plus élevé adopté par la collectivité.

La taxe de séjour est devenue une recette de fonctionnement particulièrement dynamique pour les collectivités territoriales.

En 2020, 57 départements ont perçu la taxe additionnelle pour un produit total de 34,1 millions d'euros. Avec 2,05 millions d'euros perçu en 2020, le Département de la Savoie fait partie des premiers départements bénéficiaires.

En outre, le produit perçu en 2021 s'établit à 1,36 millions d'euros, en chute de -34% par rapport à 2020, traduisant l'impact majeur de la crise sanitaire sur le tourisme. L'essentiel des conséquences de cette crise sur le produit du CD73 ne sont ainsi apparues qu'à compter de l'année 2021 en raison du décalage d'un an existant dans le reversement de la taxe pour certaines communes et intercommunalités.



Saint-François-Longchamp



Chambéry

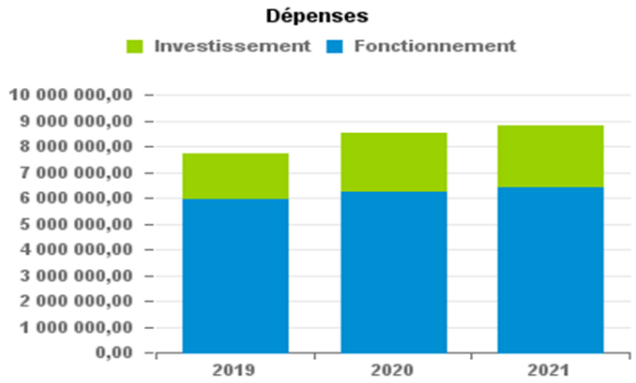
2. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Moyens dédiés à la politique

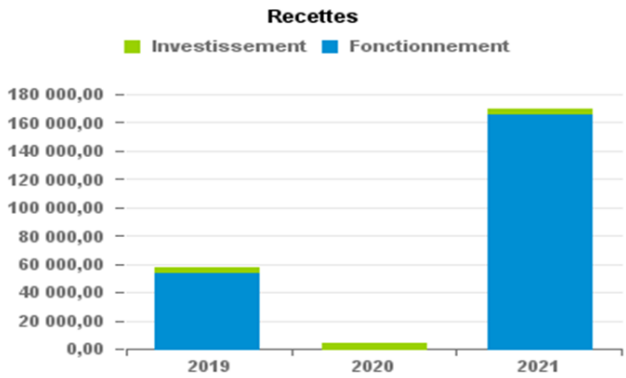
Moyens financiers par secteurs budgétaires de 2019 à 2021

Dépenses		CA 2019		CA 2020		CA 2021 données au : 24 Janvier 2022	
		Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement
1999P243	Développement du tourisme	4 322 470,93	825 155,27	4 582 526,34	841 569,30	5 032 986,78	1 676 619,40
1999P250	Aménagement tourisme	1 628 875,62	58 611,10	1 634 753,22	38 750,00	1 363 078,77	0,00
2000P047	Subventions diverses montagne	4 000,00		25 000,00		0,00	
2006P054	Plan tourisme adopté en 2006		714 382,00		941 559,00		190 734,00
2015P010	Projet territ tourist Chautagne		0,00		0,00		215 000,00
2017P013	Mise en oeuvre Schéma Départemental du Tourisme 2018	0,00	157 570,80	0,00	451 494,96	0,00	338 229,27
	dépenses par section	**5 955 346,55**	**1 755 719,17**	**6 242 279,56**	**2 273 373,26**	**6 396 065,55**	**2 420 582,67**
		total année : 7 711 065,72		**total année : 8 515 652,82**		**total année : 8 816 648,22**	

Recettes		CA 2019		CA 2020		CA 2021 données au : 24 Janvier 2022	
		Recette Fonctionnement	Recette Investissement	Recette Fonctionnement	Recette Investissement	Recette Fonctionnement	Recette Investissement
1999P243	Développement du tourisme	43 008,57	3 839,89	0,00	3 839,89	165 419,25	3 839,89
1999P250	Aménagement tourisme	10 808,37					
	dépenses par section	**53 816,94**	**3 839,89**	**0,00**	**3 839,89**	**165 419,25**	**3 839,89**
		total année : 57 656,83		**total année : 3 839,89**		**total année : 169 259,14**	

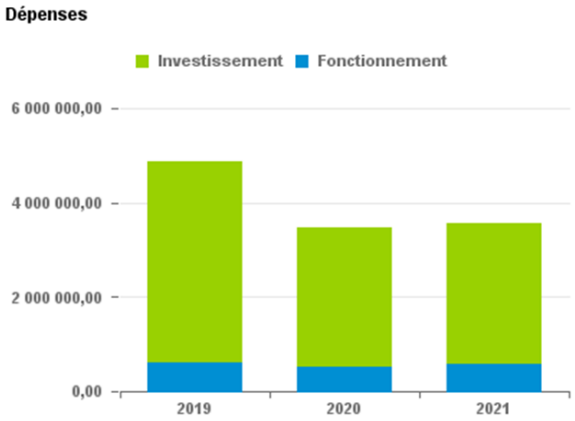
Le Programme « Développement du tourisme » (en fonctionnement) comprend le soutien aux structures œuvrant en faveur du tourisme, dont les associations soutenues par le Conseil Savoie Mont-Blanc (CSMB) et notamment la première d'entre elles, l'Agence Savoie Mont Blanc.
Le Programme « Aménagement tourisme » comprend le suivi de syndicats mixtes et de SEM en fonctionnement.

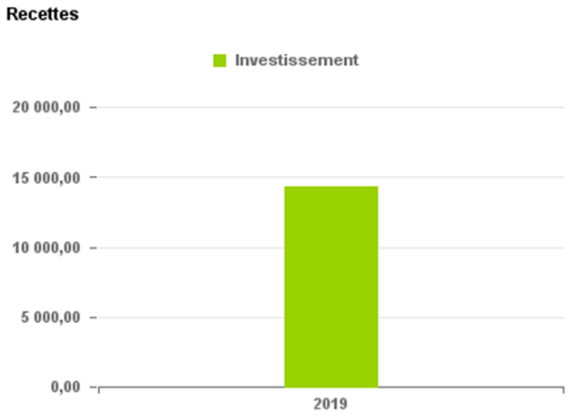




Dépenses - CTS 3E GENERATION	CA 2019		CA 2020		CA 2021 données au : 24 Janvier 2022	
	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement
PSTD DPT Tourisme et territoir	599 975,68	4 271 067,41	529 854,00	2 931 248,79	574 789,00	2 998 383,84
	total année : 4 871 043,09		total année : 3 461 102,79		total année : 3 573 172,84	

Recettes - CTS 3E GENERATION	CA 2019
	Recette Investissement
PSTD DPT Tourisme et territoir	14 287,00
	total année : 14 287







Moyens humains par secteurs en 2019-2020-2021

(Moyenne des équivalents temps pleins (ETP) sur l'année, effectifs rémunérés)

Politique	Secteur politique	Pôle	Direction	Nombre d'ETP moyens annuels		
				2019	2020	2021
TOURISME		PSTD	DGA	0	0,73	0,00
		PSTD	DPT	5,64	5,55	6,56
		PRMD	DFIPAJ	0,1	0,1	0,1
		PAD	MTD	0,36	0,21	0,21
	Sous-total du secteur			6,1	6,59	6,87
TOTAL tous effectifs pour la politique				6,1	6,59	6,87

Commentaire général sur l'ensemble des moyens alloués (financier, RH, technique ...) :

La mise en œuvre des appels à projets se poursuit avec une temporalité qui a été allongée. Les moyens financiers alloués annuellement à la politique tourisme ont été confirmés.
Toutefois, sur les sujets de l'accompagnement du PDIPR (Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée) et de la CDESI (Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires) au regard de l'augmentation des pratiquants et des problématiques de cohabitation, il existe une tension au niveau charge de travail qui empêche de mener à bien et au mieux toutes les missions.

3. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Analyse de l'activité et de la performance des dispositifs

Arbre des objectifs

OBJECTIFS POLITIQUES	OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS
1. Conforter l'économie de la Savoie par le renforcement de l'offre de tourisme et de loisirs, en cohérence avec les attentes des clientèles et des habitants, et en intégrant l'aléa climatique	1.1. Asseoir le potentiel en activités de découverte et de pleine nature de la Savoie de manière durable et concertée	1.1.1. Favoriser la concertation, la mise en réseau des acteurs et la structuration des filières Activités de Pleine Nature (APN)
		1.1.2. Conforter et pérenniser les itinéraires et sites de pratique d'intérêt départemental
	1.2. Limiter la perte de lits touristiques marchands et les qualifier pour maintenir l'attractivité et l'activité séjours	1.2.1. Accroitre la professionnalisation des hébergeurs et améliorer la qualité des hébergements touristiques marchands
		1.2.2. Encourager la remise en marché de l'immobilier de loisir en stations de montagne
	1.3. Contribuer au renforcement de la destination Savoie Mont Blanc	1.3.1. Conquérir et fidéliser les clientèles touristiques

Objectif politique	***1. Conforter l'économie de la Savoie par le renforcement de l'offre de tourisme et de loisirs, en cohérence avec les attentes des clientèles, des habitants et en intégrant l'aléa climatique***
Objectif stratégique	***1.1. Asseoir le potentiel en activités de découverte et de pleine nature de la Savoie de manière durable et concertée***

Objectif opérationnel	***1.1.1. Favoriser la concertation, la mise en réseau des acteurs et la structuration des filières Activités de Pleine Nature (APN)***



Les travaux engagés se poursuivent sous l'égide de la Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires (CDESI) pour conforter l'offre touristique en activités de pleine nature de la Savoie et les chantiers engagés en 2020 via le projet Explor lab dans le cadre du programme européen Alcotra. Ils ont fait l'objet d'un travail important en 2021.

- Poursuite des travaux sur les chartes de balisage de la randonnée et des activités nordiques, afin d'améliorer le guidage des pratiquants et d'adapter les normes aux attentes des pratiquants actuels,
- Développement d'une signalétique pastorale en partenariat avec la société d'économie alpestre de la Savoie, pour sensibiliser les pratiquants au respect des alpages traversés,
- Organisation de 3 webinaires et élaboration d'outils pédagogiques (film d'animation et fiches conseils) sur les aspects juridiques inhérents aux activités de pleine nature, avec l'aide d'un juriste spécialisé en sports de nature,
- Mise en œuvre des préconisations issues de l'étude sur les clientèles de randonnée de Savoie-Mont-Blanc Tourisme :
  - Thématiser l'offre de randonnée en fonction des différents publics ou des ambiances recherchées,
  - Revoir la mise en valeur de l'offre de randonnée via l'outil APIDAE, plateforme numérique qui permet de stocker et valoriser les offres touristiques de tous les acteurs sur les outils de communication de nos destinations (sites web, applications …).

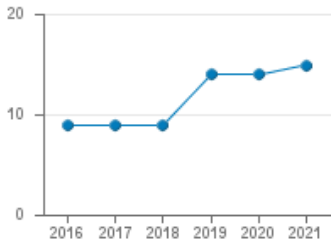
La composition de la commission CDESI a été ajustée en début d'automne pour prendre en compte l'évolution des pratiques et des enjeux en intégrant de nouvelles compétences et filières. La CDESI s'est ainsi réunie sous son format renouvelé lors de la plénière d'octobre 2021. Plusieurs sujets prégnants en lien avec la gestion de la fréquentation, des usages et la sensibilisation des pratiquants ont été identifiés par les partenaires.

Objectif opérationnel	1.1.2. Conforter et pérenniser les itinéraires et sites de pratique d'intérêt départemental



1.1.2.1 PERF - Nombre de sites de pratique d'Activités de pleine nature inscrits au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires de Savoie (PDESI)

Période	Nombre
2016	9
2017	9
2018	9
2019	14
2020	14
2021	15





Depuis 2018, en lien avec l'appel à projets activités de pleine nature qui permet d'améliorer les sites de pratique et développer de nouvelles offres, de nouveaux sites sont régulièrement accompagnés pour intégrer le PDESI (une dizaine de sites par an).

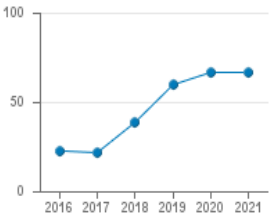
L'inscription au PDESI s'apparente à une forme de labellisation qui garantit la qualité et la pérennité des équipements pour les pratiquants. L'inscription se fait une fois que le site présente toutes les garanties requises, que les travaux sont finalisés, et que les préconisations formulées par la commission CDESI ont été mises en œuvre.

Sur 2020-2021, une quinzaine de sites sont entrés en démarche d'inscription au PDESI (site d'escalade de la Villette, VTT sur Maurienne Galibier et Val d'Isère, site de vol libre du relais du Chat, espace orientation de Yenne, parcours pêche…). Certains sites font l'objet de projets pluriannuels d'aménagements, leur inscription sera finalisée une fois l'ensemble des travaux effectués et les préconisations de la commission CDESI mises en œuvre.

1.1.2.2 PERF - Pourcentage d'intercommunalités dotées d'un schéma directeur de randonnée



Période	Taux de couverture
2016	23
2017	22
2018	39
2019	60
2020	67
2021	67



En 2021, 12 Communautés de communes ou d'agglomération sur 18 sont dotées d'un schéma directeur de randonnée finalisé sur l'ensemble de leur territoire : Cœur de Savoie, Cœur de Chartreuse, Vallées d'Aigueblanche, Cœur de Tarentaise, Porte de Maurienne, Cœur de Maurienne, Val-Guiers, Grand-Chambéry, Arlysère, Maurienne-Galibier, Haute-Maurienne-Vanoise et Grand-Lac.

Ce travail en trois phases (diagnostic, positionnement stratégique, et programmation d'un plan d'action) permet de mettre en cohérence l'offre de sentiers de randonnée sur l'ensemble du territoire intercommunal, améliorant ainsi la qualité de l'offre globale en Savoie.

Le taux de couverture du Département par ces schémas est aujourd'hui de 67 %, l'objectif à terme serait de couvrir l'ensemble du territoire de Savoie.

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.1. 😐

« Asseoir le potentiel en activités de découverte et de pleine nature de la Savoie de manière durable et concertée »

En 2021, les actions se sont poursuivies pour conforter l'offre diversifiée en activités de pleine nature des territoires savoyards en adéquation avec le niveau d'exigence des clientèles actuelles.
Une trentaine de projets d'aménagement d'itinéraires de randonnée et de sites d'activités de pleine nature ont ainsi bénéficié d'un accompagnement technique et/ou financier, afin notamment d'améliorer la qualité des équipements et des services sur site. En parallèle, le travail avec les acteurs permet de garantir la pérennité de ces projets et leur bonne intégration avec les autres usages.
La CDESI est considérée par les territoires et partenaires comme un lieu privilégié de coordination des démarches relatives aux activités de pleine nature et à ce titre est attendue comme cheffe de file sur certains sujets d'actualités liés notamment aux problématiques de cohabitation des usages et pratiques. La coordination de ce type de démarche implique néanmoins de pouvoir mobiliser du temps humain et des compétences d'animation et de concertation aujourd'hui pas disponibles dans le service.

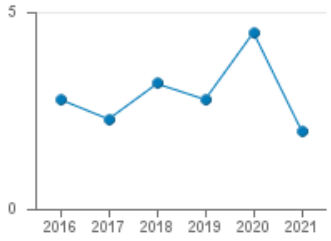
Objectif politique	*1. Conforter l'économie de la Savoie par le renforcement de l'offre de tourisme et de loisirs, en cohérence avec les attentes des clientèles, des habitants et en intégrant l'aléa climatique*
Objectif stratégique	*1.2. Limiter la perte de lits touristiques marchands et les qualifier pour maintenir l'attractivité et l'activité séjours*

Objectif opérationnel	*1.2.1. Accroitre la professionnalisation des hébergeurs et améliorer la qualité des hébergements touristiques marchands*

La qualité de l'hébergement touristique est un point stratégique dans la qualité de l'accueil clients. C'est un point sur lequel les acteurs sur tous les territoires doivent encore travailler. Le Département, en application de la Loi NOTRe, n'a plus la compétence pour accorder des aides économiques à des entreprises privées. C'est la raison pour laquelle il a réduit fortement les typologies d'hébergements et de porteurs susceptibles d'être aidés par son dispositif. Priorité est donnée aux hébergements accueillant des groupes d'enfants, les refuges, l'hôtellerie de plein air ou familiale qui irriguent tout un écosystème économique.

1.2.1.1 PERF - Ratio entre le nombre de lits accompagnés (aide financière et/ou ingénierie) / Nombre total de lits cibles de la politique départementale

Période	Taux
2016	2,8
2017	2,3
2018	3,2
2019	2,8
2020	4,5
2021	2



Les modalités d'intervention du dispositif départemental visent à financer **les projets qualitatifs** de modernisation des hébergements marchands comme les villages et centres de vacances, les hôtels, les refuges, les campings, les meublés labellisés.
L'impact annuel de l'intervention du Département sur le volume total de ces lits concernés peut paraitre de fait modéré. Il dépend également de la volonté ou de la capacité des hébergeurs à entreprendre des travaux parfois lourds. En 2021 la COVID-19 a eu un effet négatif sur les investissements du fait de l'absence de visibilité de fin de crise.

Objectif opérationnel	*1.2.2. Encourager la remise en marché de l'immobilier de loisir en stations de montagne*

Dans le cadre du Contrat Territorial de Savoie (CTS) de Maurienne, le Département de la Savoie accompagne financièrement les collectivités de Maurienne dans leur politique en faveur de la remise en tourisme de l'immobilier de loisir.
Ainsi, en 2021, 5 territoires, avec 6 maîtres d'ouvrages, bénéficient d'un accompagnement financier du Département pour soutenir les postes de « chefs de projets » immobilier de loisir, l'observation du parc d'hébergements, ainsi que les prestations externes d'accompagnement des politiques propriétaires.
Cette intervention constitue un des multiples leviers à actionner pour répondre à l'enjeu majeur de remise en marché de l'immobilier de loisir en stations de montagne.

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.2. ☺

« Limiter la perte de lits touristiques marchands
et les qualifier pour maintenir l'attractivité et l'activité séjours »

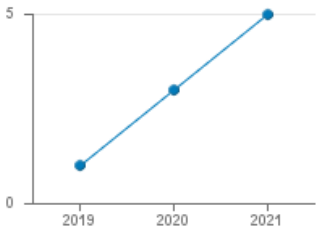
Le Département poursuit son effort pour la montée en qualité des hébergements cibles, vecteur important de l'attractivité de notre territoire.
La perte des lits marchands cibles s'est fortement ralentie jusqu'à 2019 mais pourrait très vite s'accentuer du fait de la crise sanitaire et de la mise en difficulté économique des acteurs qui ne peuvent exploiter leurs hébergements.
Une aide exceptionnelle a été mise en place en faveur des refuges et centres de vacances ouverts au cours de l'année 2021. Cette aide vise à alléger les dépenses des gestionnaires en matière de matériels et produits spécifiques dans le cadre des mesures de lutte contre la propagation de la Covid-19.

Objectif politique	*1. Conforter l'économie de la Savoie par le renforcement de l'offre de tourisme et de loisirs, en cohérence avec les attentes des clientèles, des habitants et en intégrant l'aléa climatique*
Objectif stratégique	*1.3. Contribuer au renforcement de la destination Savoie Mont Blanc*

Objectif opérationnel	*1.3.1. Conquérir et fidéliser les clientèles touristiques*

1.3.1.1 ACT - Nombre de stations soutenues à l'AAP stations par rapport au nombre de stations moyennes

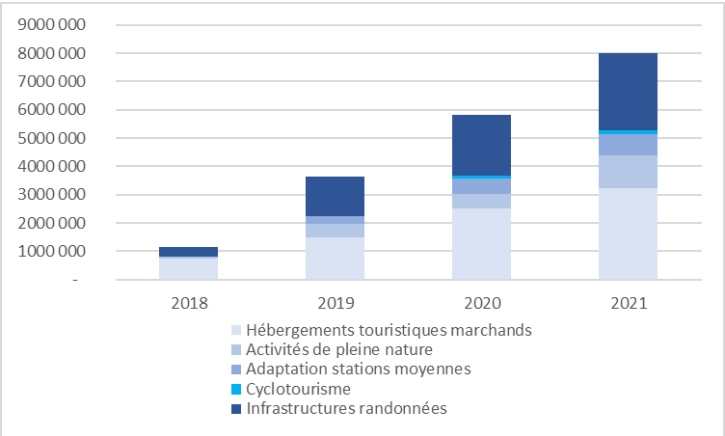
Période	Nombre
2019	1
2020	3
2021	5



A la suite du lancement de l'appel à projets en 2019, sur les 29 stations éligibles au dispositif, 4 stations ont fait l'objet d'une programmation de subvention : Arêches-Beaufort en 2019, Crest-Voland Cohennoz en 2020 et Les Saisies et Valmorel en 2021. A noter en complément, 7 stations ont lancé une étude préalable, financée dans le cadre du dispositif grâce à un partenariat avec la Banque des Territoires : Albiez-Montrond, Saint-Colomban, Valfréjus, Aussois, Les Saisies, Valmorel et La Giettaz. Les actions soutenues concernent prioritairement l'amélioration des mobilités douces, cheminements piétons, renforcement de la signalétique.

1.3.1.1 PERF - Montant cumulé des subventions attribuées dans le cadre d'Appels à projets Tourisme

Période	Hébergements touristiques marchands	Activités de pleine nature	Adaptation stations moyennes	Cyclotourisme	Infrastructures randonnées
2018	750 000	41 000	-	-	369 500
2019	1 498 000	463 466	260 000	-	1 419 875
2020	2 502 000	512 532	560 000	83 000	2 170 153
2021	3 237 895	1 133 520	765 000	139 500	2 733 435



Le déploiement des Appels à projets contribue à améliorer la qualité de l'offre proposée par nos territoires, en soutenant le développement de services aux clients. Ainsi, l'offre est mieux adaptée aux attentes actuelles des clientèles, que ce soit en termes d'hébergements touristiques, d'activités de pleine nature, ou encore de mobilités au sein des stations moyennes. Une enveloppe de 12 millions d'euros a été prévue lors de la mise en place de la politique Tourisme, ce sont 8 millions d'euros qui ont d'ores et déjà été affectés.

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.3. ☺

« Contribuer au renforcement de la destination Savoie Mont Blanc »

Le déploiement des Appels à projets contribue à améliorer la qualité de l'offre d'activités de pleine nature proposée sur nos territoires. Cette amélioration passe aussi par une meilleure intégration environnementale de ces aménagements, une meilleure prise en compte des différents usagers de l'espace et ainsi par une offre de meilleure qualité pour le client, et une meilleure pérennité dans le temps des lieux de pratique. Ces bonnes pratiques se développent aussi grâce au travail de concertation qui se tient dans le cadre de la Commission Départementale des Espaces Sites et Itinéraires, qui réunit tous les acteurs du territoire, les associations de protection de l'environnement, la filière sportive et les acteurs du tourisme.

Par ailleurs, le travail en étroite collaboration entre le Département et l'Agence Savoie Mont Blanc pour bien articuler promotion et développement touristiques est également essentiel et prend un nouvel élan notamment autour de la filière cyclo touristique avec la mise en tourisme d'un itinéraire autour du massif des Bauges.

4. PERSPECTIVES ET AJUSTEMENTS ☺

L'année 2021 a encore été marquée par la crise avec une saison blanche pour les remontées mécaniques en stations, un été correct et un regain de l'épidémie à l'automne qui a fait craindre le pire pour la saison d'hiver 2021/2022.

Après un début de saison d'hiver privé de la clientèle anglaise, la suite de la saison 2021/2022 s'annonce comme faire partie des meilleurs crus et ce malgré une présence moindre de la clientèle étrangère mais avec une météo particulièrement favorable pendant les vacances de février.

Un tel résultat apporte bien entendu beaucoup de réconfort à l'ensemble des acteurs du tourisme et à tout l'écosystème des stations. En revanche, il va rendre un peu plus inaudible la nécessité de réfléchir aux autres façons d'envisager la vie dans nos stations avec moins de neige et avec un réchauffement climatique qui ne fait que se renforcer. La nécessité de s'adapter reste bien réelle mais sera difficile à faire passer dans un contexte plutôt très positif.



Barrage de Roselend





Sport

RAPPORT D'ACTIVITÉ

ET DE PERFORMANCE 2020/2021

Commissions d'élus : **3ième commission**

Directions concernées :

- **Pôle Solidarités territoriales – Direction des politiques territoriales**
- **Pôle Aménagement – Maison Technique du Département des deux Lacs**



SOMMAIRE

SYNTHESE 265
1. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Contexte et enjeux 266
2. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Moyens dédiés à la politique 268
3. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Analyse de l'activité et de la performance des dispositifs 270
4. PERSPECTIVES ET AJUSTEMENTS 278

0,77%



Le Département apporte sa contribution aux équipements et événements sportifs, soutient les sportifs de haut niveau et fédère un réseau d'associations sportives.

Contexte

La Savoie est un département d'une très grande richesse sportive de par ses atouts géographiques et sa culture intimement liée aux sports de nature (montagne, lac…). Ainsi le département se classe toujours parmi les plus sportifs au niveau national au regard du nombre de licenciés par habitant : 30% de la population. Cette richesse irrigue l'activité associative bénévole et salariée.

Enjeux

- Contribuer à faciliter et à développer les parcours de performance fédéraux.
- Créer un réseau des acteurs du sport en Savoie.
- Favoriser l'accès des jeunes à la pratique sportive et soutenir le développement du mouvement sportif.
- Maintenir un niveau d'investissement public permettant de répondre aux besoins des populations et des collectivités.
- S'investir dans la nouvelle Conférence Régionale du Sport et le Projet Sportif Territorial.

Principales réalisations :

- En lien avec la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale de la Savoie (DSDEN), l'Education Physique et Sportive (EPS) et les 4 plans sports restent les premiers piliers de la politique sportive éducative du Département. Ceci se fait malgré le contexte sanitaire qui a obligé à mettre en œuvre des adaptations pour certains dispositifs (pas de ski alpin, donc des activités autres à trouver).
- Concernant le sport fédéral, 2021 aura été mis à profit pour renouveler les partenariats avec les comités sportifs départementaux pour l'olympiade 2021/2024 ainsi que les sections sportives scolaires avec les collèges.
- Enfin 2021 aura permis de voir les premières actions concrètes de la dynamique Terre de Jeux 2024 qui vise à faire la promotion des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024

Chiffres et indicateurs clés

Moyens 2021 :

4,44 M€ (CA)

8,23 équivalents temps plein (ETP)

12 260 élèves ont participé aux 4 plans sports du Département

67,5% du budget sport consacré au sport éducatif et sport pour tous

77 athlètes de haut niveau accompagnés

1 086 jeunes inscrits dans les différentes sections sportives de Savoie

1 940 bénévoles dans les clubs de haut niveau amateur et les comités départementaux

Perspectives de l'action départementale en quelques mots …

Développement des actions « Terre de Jeux 2024 », à commencer par les championnats du monde de ski 2023 qui se profilent après l'épreuve test des finales de Coupe du monde en 2022, en lien avec les acteurs du sport et en interne de la collectivité mais aussi création de deux nouveaux Plans sports : course d'orientation et vélo-savoir rouler et la nouvelle olympiade 2021/2024.

1. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Contexte et enjeux

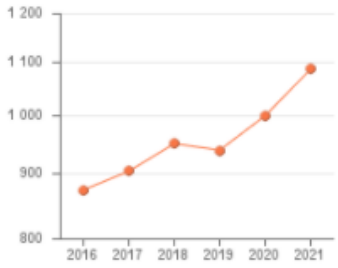
La Savoie est un département d'une très grande richesse sportive de par ses atouts géographiques et sa culture liée au monde de la montagne et des sports de nature, dans la lignée des Jeux Olympiques d'Albertville en 1992.
Ainsi, le département se classe parmi les plus sportifs au niveau national au regard du ratio du nombre de licenciés par habitants : les 126 412 licenciés représentant 30% de la population, sachant qu'on estime à un nombre similaire le nombre de pratiquants non licenciés. Peu de départements ont une telle richesse et une telle diversité de disciplines (sports collectifs, outdoor…). Cela se retrouve dans l'activité associative bénévole ou salariée.

Dans ce contexte, la Savoie mène une politique sportive volontariste forte. Celle-ci a pour objectif de contribuer au développement des différentes formes de pratiques sportives (éducatives, loisirs, fédérales) en soutenant les actions sur les territoires. Cela passe par la découverte, l'initiation et l'apprentissage dans le milieu scolaire et associatif, jusqu'au très haut niveau, en passant par la structuration du mouvement sportif au travers des clubs et surtout des comités sportifs départementaux.

L'année 2021 a été comme pour tous très impactée par la crise sanitaire. Si le volet éducatif de la politique sportive a été très impacté (pas de Plan ski jeunes alpin, et au contraire une activité record du PSJ nordique), les effets sur le mouvement sportif se font ressentir au sein des associations, que ce soit les clubs ou comités, avec des actions annulées ou reportées. La base d'aviron dont la mission première est d'accueillir les différents publics a vu un retour progressif à la normale au fil des mois, avec notamment la reprise des régates.

CONT - Nombre de jeunes dans les différentes sections sportives de Savoie

Période	Nombre
2016	874
2017	904
2018	950
2019	939
2020	999
2021	1 086



Le Département apporte un soutien aux sections sportives scolaires des collèges de Savoie, levier éducatif proposé aux jeunes savoyards. Ce sont près de 5% des effectifs qui sont concernés.

2021 aura permis de requestionner les niveaux d'aides pour chacune des sections sportives en collèges. Comme en 2020, on voit apparaitre une nouvelle section sportive soutenue : volley-ball à Jules Ferry – Chambéry.

Pour plus d'informations, veuillez-vous reporter à la fiche pratique sections sportives[1] en ligne sur notre site internet.



CONT - Nombre de licenciés mineurs dans les clubs de haut niveau[2]

Période	Nombre
2016	5 400
2017	5 900
2018	5 267
2019	4 362
2020	5 203
2021	5 308



Les évolutions de cet indicateur sont à relativiser, car elles sont notamment fonction du nombre de clubs bénéficiaires (voir le parallèle avec l'indicateur sur le nombre de clubs plus bas : à noter qu'aucun club n'est rentré ou sorti du dispositif cette année en raison comme l'an dernier du fait du contexte sanitaire qui n'a pas permis à plusieurs fédérations françaises d'éditer des classements nationaux 2021). Le pic de 2017 pourrait aussi s'expliquer par la prise massive de licences, traditionnelle après les Jeux Olympiques d'été de Rio en 2016.

[1] https://www.savoie.fr/web/psw_39649/sections-sportives-scolaires-au-sein-des-colleges
[2] https://www.savoie.fr/web/psw_39467/aide-pour-les-clubs-de-haut-niveau-amateur

CONT - Nombre d'ETP au sein des comités départementaux[3] et des clubs de haut niveau amateur[4]

Période	Nombre
2016	164
2017	152
2018	147,6
2019	139,44
2020	141,44
2021	152,45



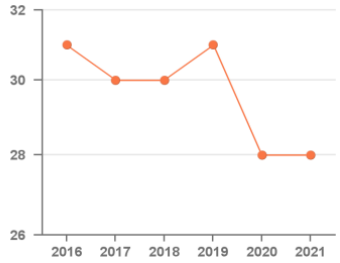
L'emploi sportif est fragile et très sensible aux fluctuations des aides à l'emploi de l'Etat qui se sont rétractées ces dernières années.

Bon nombre d'associations sportives employeuses doivent réfléchir à une mutation de leur fonctionnement pour espérer la pérennisation de leurs emplois.

La crise sanitaire active depuis mars 2020 vient fragiliser fortement l'emploi associatif, et notamment sportif, dans une incidence aujourd'hui encore non calibrée.

CONT - Nombre de clubs professionnels et amateurs qui bénéficient du dispositif d'aide aux clubs sportifs de haut niveau amateurs

Période	Nombre
2016	31
2017	30
2018	30
2019	31
2020	28
2021	28



L'indicateur dépend directement de la capacité des clubs à répondre aux critères du dispositif en fonction de leurs résultats sportifs, tout en sachant aussi que l'Etat resserre les critères du haut niveau.

A noter qu'aucun club est entré ou sorti du dispositif cette année en raison comme l'an dernier du fait du contexte sanitaire qui n'a pas permis à plusieurs fédérations françaises d'éditer des classements nationaux 2021.



[3] https://www.savoie.fr/web/psw_39620/aide-pour-les-comites-departementaux-sportifs
[4] https://www.savoie.fr/web/psw_39467/aide-pour-les-clubs-de-haut-niveau-amateur

2. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Moyens dédiés à la politique

Moyens financiers par secteurs budgétaires de 2019 à 2021

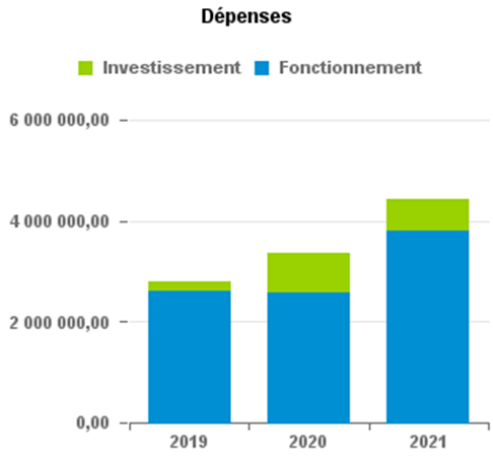
Secteurs budgétaires et non budgétaires de la politique SPORT

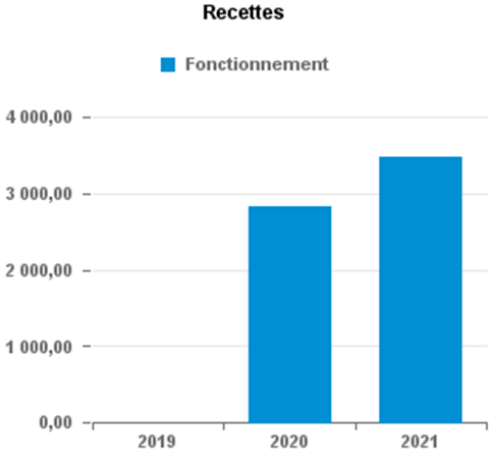
SECTEURS BUDGETAIRES
BASE DEPARTEMENTALE D'AVIRON
MOUVEMENT SPORTIF FEDERAL
SPORT EDUCATIF

Dépenses Par politique	CA 2019		CA 2020		CA 2021 données au : 10 Février 2022	
	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement
BASE DEPARTEMENTALE D'AVIRON			21 131,44	1 373,71	20 941,39	29 781,60
MOUVEMENT SPORTIF FEDERAL	1 657 260,00	135 000,00	1 685 360,08	735 000,00	2 827 264,69	530 000,00
SPORT EDUCATIF	938 561,07	66 200,00	872 869,00	38 280,00	951 594,01	80 374,60
Dépenses par section :	**2 595 821,07**	**201 200,00**	**2 579 360,52**	**774 653,71**	**3 799 800,09**	**640 156,20**
	total année : 2 797 021,07		**total année : 3 354 014,23**		**total année : 4 439 956,29**	

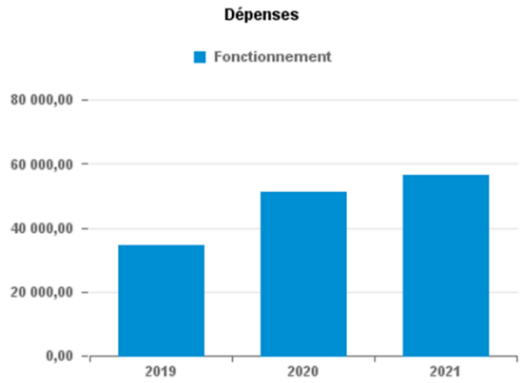
Les recettes de la base d'aviron pour l'année 2019 n'apparait pas ici car la base d'aviron était rattachée auparavant à la politique Tourisme du Département.

Recettes Par politique	CA 2019	CA 2020	CA 2021 données au : 10 Février 2022
	Recette Fonctionnement	Recette Fonctionnement	Recette Fonctionnement
BASE DEPARTEMENTALE D'AVIRON		2 822,03	3 472,10
MOUVEMENT SPORTIF FEDERAL	0,00		
Dépenses par section :	**0,00**	**2 822,03**	**3 472,10**





Dépenses - CTS 3E GENERATION	CA 2019	CA 2020	CA 2021 données au : 21 Janvier 2022
	Dépense Fonctionnement	Dépense Fonctionnement	Dépense Fonctionnement
PSTD DPT Sports et Jeunesse	34 500,00	51 250,00	56 250,00





Moyens humains par secteurs en 2019-2020-2021

(Moyenne des équivalents temps pleins (ETP) sur l'année, effectifs rémunérés)

Politique	Secteur politique	Pôle	Direction	Nombre d'ETP moyens annuels		
				2019	2020	2021
SPORT	MOUVEMENTS SPORTIF FEDERAL	PSTD	DPT	4,12	4,07	4,1
		PAD	MTD	0,1	0,1	0,1
	Sous-total du secteur			4,22	4,17	4,2
	SPORT EDUCATIF	PSTD	DPT	4,44	4,13	4,03
	Sous-total du secteur			4,44	4,13	4,03
TOTAL tous effectifs pour la politique				8,66	8,3	8,23

Commentaire général sur l'ensemble des moyens alloués (financier, RH, technique ...) :

Après plusieurs années d'optimisation des moyens financiers et humains, l'intervention sur la politique sportive est maintenant à un bon équilibre entre l'engagement de moyens et les leviers d'aides, mais aussi entre le sport éducatif, le sport pour tous et le sport de haut niveau. L'enveloppe globale reste soumise aux fluctuations nécessaires selon les années liées à de très grands évènements, notamment les championnats du monde, mais également à des projets d'équipements sportifs structurants en investissement.
Ainsi, il est à noter, suite à la création en 2019 d'un nouveau dispositif d'aide aux collectivités propriétaires d'équipements sportifs utilisés par les collèges publics, que le Département a poursuivi son accompagnement en votant en moyenne 1 000 000 € par an (rattachés à la politique Education).

A noter que pour faire vivre le label Terre de Jeux 2024, le service accueille une stagiaire en Master STAPS depuis mars 2021.

Au niveau des moyens humains, le personnel de la base d'aviron (4 ETP auxquels s'ajoutent les renforts de la Maison Technique des 2 lacs et du Service de Maintenance du Matériel Routier) est intégré au sein du mouvement sportif (régate, accueil de stages internationaux) et du sport éducatif (plan nautique, Rame en 5ème…).
A noter que la forte baisse des recettes depuis 2020 s'explique par la fermeture de la base d'aviron lors des confinements : c'est l'unique source de recettes au sein du service. 2021 a vu un léger rebond, bien qu'elles restent à un tiers des montants habituels.



3. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Analyse de l'activité et de la performance des dispositifs

Arbre des objectifs

OBJECTIFS POLITIQUES	OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS
1. Contribuer au développement des différentes formes de pratiques sportives (fédérales, éducatives, loisirs) en valorisant les territoires	1.1. Favoriser la découverte et l'apprentissage des activités physiques et sportives dans la scolarité des jeunes, et particulièrement des collégiens	1.1.1. Donner les moyens aux collèges de mettre en œuvre le programme d'éducation physique et sportive en étant aussi facilitateur, organisateur, et mobilisateur des acteurs du territoire
		1.1.2. Permettre aux collégiens savoyards de pratiquer un plan dans leur scolarité
	1.2. Favoriser le perfectionnement sportif en soutenant le développement du mouvement fédéral	1.2.1. Favoriser au sein de la vie associative la formation de jeunes sportifs de bon niveau et de futurs éducateurs, arbitres et officiels ou dirigeants
		1.2.2. Permettre aux jeunes de Savoie de mener un double projet sports et formation pour leur faciliter un accès au sport de haut niveau
		1.2.3. Contribuer à faciliter et à développer les parcours de performance fédérale (PPF) en Savoie
	1.3. Maintenir un niveau d'investissement public permettant de répondre aux besoins des populations et des collectivités	1.3.1. Accompagner les collectivités dans leurs projets de création et de rénovation d'équipements sportifs
	1.4. Affirmer le positionnement privilégié de la base départementale d'aviron en tant qu'acteur majeur de son territoire comme vitrine sportive, par son action auprès des scolaires et des jeunes et ses partenariats dans les projets locaux	1.4.1. Valoriser l'image nationale et internationale de la base d'aviron comme lieu de pratique sportive respectueux de l'environnement
		1.4.2. Développer la pratique éducative de l'aviron dans le cadre scolaire pour encourager la découverte des lacs de Savoie Mont Blanc
		1.4.3. Faire reconnaître la base d'aviron comme acteur incontournable dans les partenariats territoriaux, au profit du développement local

Objectif politique	*1. Contribuer au développement des différentes formes de pratiques sportives (fédérales, éducatives, loisirs) en valorisant les territoires*
Objectif stratégique	*1.1. Favoriser la découverte et l'apprentissage des activités physiques et sportives dans la scolarité des jeunes, et particulièrement des collégiens*

Objectif opérationnel	*1.1.1. Donner les moyens aux collèges de mettre en œuvre le programme d'éducation physique et sportive en étant aussi facilitateur, organisateur, et mobilisateur des acteurs du territoire*

1.1.1.1 PERF – Part du forfait Education Physique et Sportive (EPS) consacré à la natation et au ski

Période	Taux
2016	54,58
2017	62,75
2018	63,37
2019	63,3
2020	51,3
2021	63,7

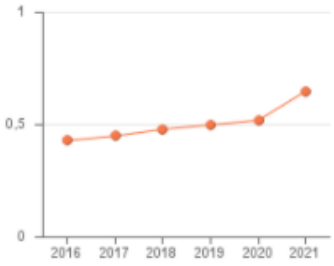




Cela renvoie d'une part à l'obligation du savoir-nager (dont des actions particulières sont mises en place avec la Direction des services départementaux de l'Education nationale pour améliorer le taux de réussite des élèves) et relève donc d'une question de sécurité, et d'autre part de participer à l'appropriation d'une « culture montagne » des jeunes savoyards ; ce qui se caractérise en 2021 par une année record pour le PSJ nordique (pour mémoire, pas de PSJ alpin pour cause de fermeture des remontées mécaniques).

1.1.1.2 PERF - Ratio nombre de sections/nombre de collèges en Savoie comparé au même ratio au niveau de l'académie

Période	Taux
2016	0,43
2017	0,45
2018	0,48
2019	0,5
2020	0,52
2021	0,65



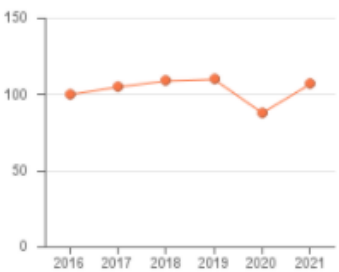
Le nombre de sections sportives[5] continue à progresser (30 en collèges, dont 27 soutenues par le Département). Le ratio nombre de sections/nombre de collèges est supérieur à la moyenne académique, montrant ainsi un réel dynamisme des établissements savoyards.
A noter qu'une augmentation forte des sections (de 24 en 2020 à 30) s'explique par le fait que pour le ski, l'Education nationale décompte maintenant pour 1 collège 1 Section sportive scolaire + 1 Section d'excellence scolaire.

Objectif opérationnel	*1.1.2. Permettre aux collégiens savoyards de pratiquer un plan dans leur scolarité*

Les Plans sports constituent une offre pédagogique particulière proposée par le Département de la Savoie. Basés sur la participation volontaire de chaque collège, tous les collégiens de Savoie à quelques exceptions près (une trentaine d'élèves d'un collège confessionnel) participent au moins à un plan durant leurs années collèges.

1.1.2.1 PERF – Nombre cumulé de plans sports réalisés par les collèges savoyards (0, 1, 2, 3 ou 4)

Période	Nombre
2016	100
2017	105
2018	109
2019	110
2020	88
2021	107

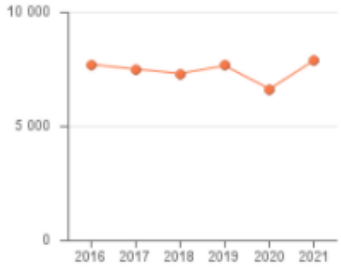


L'inscription des collèges aux 4 plans sports se réalise de manière volontaire et individualisée. Le taux important de participation montre l'adhésion des établissements à ces initiatives pédagogiques.
2021 voit le chiffre remonter, malgré le contexte sanitaire toujours délicat.
Le Plan montagne[6] continue à se développer et permet à 1 élève sur 2 entrant en 6ème de vivre un séjour d'intégration avec nuitée en refuge.

[5] https://www.savoie.fr/web/psw_39649/sections-sportives-scolaires-au-sein-des-colleges
[6] https://www.savoie.fr/web/psw_39682/le-plan-montagne-pour-les-collegiens

1.1.2.2 PERF - Nombre d'élèves ayant participé à un plan ski en cumulé (double compte)

Période	Année
2016	7 730
2017	7 520
2018	7 330
2019	7 670
2020	6 650
2021	7 913



Ce chiffre 2021 est à prendre avec précaution. La fermeture des remontées mécaniques durant tout l'hiver n'a pas permis la réalisation du PSJ alpin. Néanmoins, les collèges inscrits à ce dispositif ont pu dans leur très grande majorité se reporter sur des activités de substitution (ski de fond et/ou raquettes).

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.1.

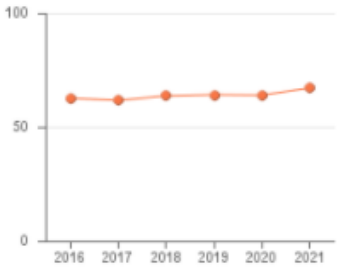
« Favoriser la découverte et l'apprentissage des activités physiques et sportives dans la scolarité des jeunes, et particulièrement des collégiens »

L'objectif fixé est atteint (en faisant abstraction de la crise sanitaire qui a naturellement impacté le bilan).
En se dotant de dispositifs puissants et volontaristes, le Département permet aux collégiens de découvrir de nombreux sports de nature en lien avec le territoire : bien évidement le ski alpin et nordique, la randonnée (plan montagne), les activités nautiques (plan nautique et subvention EPS) mais également la course d'orientation, l'escalade… (subvention EPS).
Ceci est rendu possible par un partenariat important avec l'Education nationale (Direction des services départementaux de l'Education nationale – DSDEN) mais également par les réseaux des professionnels de la montagne et des sports de nature et par leurs membres.
L'engouement à l'occasion des déconfinements sur les activités de pleine nature viennent confirmer l'intérêt de ces dispositifs et permet de limiter l'impact des baisses sur 2021.

Objectif politique	***1. Contribuer au développement des différentes formes de pratiques sportives (fédérales, éducatives, loisirs) en valorisant les territoires***
Objectif stratégique	***1.2. Favoriser le perfectionnement sportif en soutenant le développement du mouvement fédéral***
Objectif opérationnel	***1.2.1. Favoriser au sein de la vie associative la formation de jeunes sportifs de bon niveau et de futurs éducateurs, arbitres et officiels ou dirigeants***

1.2.1.1 PERF - Part du sport éducatif et du sport pour tous dans le soutien financier apporté par le Département au monde associatif savoyard

Période	Taux
2016	63
2017	62
2018	64
2019	64,5
2020	64,3
2021	67,5



L'équilibre des interventions entre sport pour tous/sport éducatif et sport de haut niveau constitue l'un des fondements de la politique départementale en faveur du sport.
Ces trois approches du sport sont complémentaires et interagissent entre elles. Le taux proche des 2/3 correspond à la valeur cible souhaitée par la collectivité.

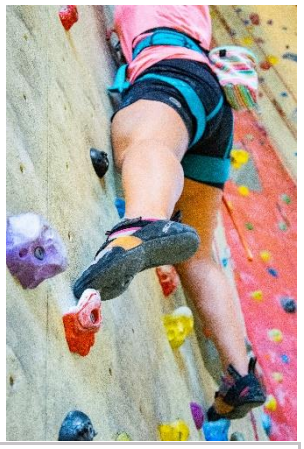
Objectif opérationnel	1.2.2. Permettre aux jeunes de Savoie de mener un double projet sports et formation pour leur faciliter un accès au sport de haut niveau

1.2.2.1 PERF - Taux d'athlètes de catégories relèves ou espoirs soutenus au regard du nombre total d'athlètes de haut niveau soutenus (catégories relève, espoir, sénior et élite)

Période	Taux
2016	60
2017	56
2018	83
2019	84,5
2020	81
2021	93



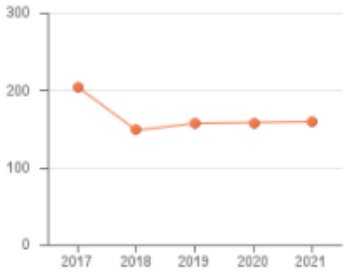
Cet objectif renvoie directement à la priorité départementale de soutenir les jeunes. L'aide est donc fléchée principalement sur des sportifs de haut niveau[7] en construction et en devenir plutôt que sur des sportifs matures, et qui le plus souvent, peuvent bénéficier d'autres partenaires, en premier lieu leurs fédérations.



Objectif opérationnel	1.2.3. Contribuer à faciliter et à développer les parcours de performance fédérale (PPF) en Savoie

1.2.3.1 PERF - Nombre de sportifs de haut niveau en Savoie

Période	Nombre
2017	205
2018	149
2019	158
2020	159
2021	160



La baisse est à mettre en lien avec la réduction du nombre de sportifs de haut niveau réalisée par l'Etat.

En France, pour information on compte 7 sportifs de haut niveau pour 100 000 personnes alors qu'en Savoie, on en dénombre 35 pour 100 000 habitants.

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.2. ☺

« Favoriser le perfectionnement sportif en soutenant le développement du mouvement fédéral »

L'objectif est complétement atteint.
Sur l'olympiade 2017/2020, le niveau d'intervention du Département reste élevé, prioritairement sur des actions d'animation auprès des jeunes et de structuration du tissu associatif.
Le niveau sportif des athlètes et des clubs reste également élevé et souligne le savoir-faire et l'excellence des acteurs départementaux.

[7] https://www.savoie.fr/web/psw_39486/aide-aux-sportifs-de-haut-niveau

FOCUS SUR …

Le renouvellement des contrats d'objectifs prioritaires avec les comités sportifs départementaux de sport d'été sur l'olympiade 2021/2024

Cette relation spécifique est, pour la durée de l'olympiade, matérialisée par une convention qui a vocation à aborder dans le cadre des orientations fédérales tous les aspects du développement départemental des disciplines et activités représentées.

Pour cette olympiade 2021-2024, le Département a réaffirmé l'intérêt des actions transversales en direction des jeunes et à la couverture territoriale de l'offre sportive avec un souci de développement durable et de participation aux dynamiques départementales.

Dernier département français à avoir accueilli les Jeux Olympiques, la Savoie développe depuis plus de 30 ans maintenant une stratégie d'accueil de grands événements sportifs, véritable pilier de l'économie et du tourisme départemental.

Les Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 vont bien au-delà d'une ambition portée par son seul Comité d'organisation et la ville hôte. Dans un but d'héritage pour toute la nation, le Département s'engage dans deux dynamiques collectives autour des Jeux olympiques et dans une même synergie : Terre de Jeux 2024 dont le label a été obtenu le 13 janvier 2020 et Génération 2024 en direction des scolaires et notamment des collégiens. Faire la promotion des valeurs olympiques et célébrer collectivement les Jeux de Paris 2024, développer la pratique sportive en valorisant les bienfaits du sport en matière d'éducation, de santé et de bien-être, changer le regard de notre société sur le handicap à travers le sport, développer l'attractivité de nos territoires … sont autant d'objectifs qui pourront être appréhendés.

Ainsi, au cours des quatre années de l'olympiade 2021/2024, le Département favorisera des actions réalisées dans ce cadre par les partenaires de la politique sportive départementale mais également en lien avec les autres politiques départementales qui recroisent les enjeux du Label Terre de Jeux (touristique, culturel, développement durable, santé…).

Pour cette nouvelle olympiade, 44 comités ont déposé une demande contenant au maximum 8 actions réparties selon 3 axes : Formation et Structuration, Sportif, Educatif, Social, et Environnemental

L'axe de formation a été défini comme prioritaire en ce qui concerne son financement dans la proposition en annexe 1. Au total, 236 actions ont été soumises à l'instruction.

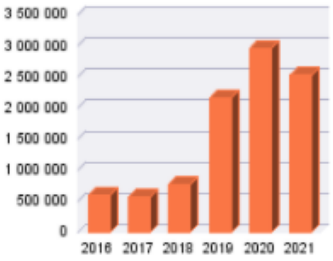
L'enveloppe annuelle consacrée aux comités sportifs départementaux est de 690 000 € auxquels s'ajoutent la mise à disposition gracieuse de la maison départementale des sports qui permet d'héberger 16 comités sportifs départementaux. La valorisation des loyers représente une aide départementale indirecte de 140 000 €. Au final, sur les 4 années de l'olympiade, les aides directes et indirectes du Département pour les comités sportifs départementaux représentent plus de 3,3M€.

Objectif politique	*1. Contribuer au développement des différentes formes de pratiques sportives (fédérales, éducatives, loisirs) en valorisant les territoires*
Objectif stratégique	*1.3. Maintenir un niveau d'investissement public permettant de répondre aux besoins des populations et des collectivités*

Objectif opérationnel	*1.3.1. Accompagner les collectivités dans leurs projets de création et de rénovation d'équipements sportifs*

1.3.1.1 ACT - Equipements sportifs : montant des subventions accordées

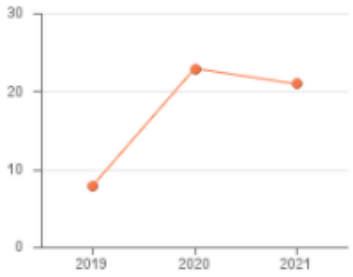
Période	Euros
2016	577 118
2017	552 758
2018	763 022
2019	2 144 316
2020	2 950 000
2021	2 514 366



L'Assemblée départementale a créé en 2019 un nouveau dispositif d'aide aux équipements sportifs utilisés par les collèges publics (AESUCP). 1,6 M€ ont été votés en 2019, 2 M€ en 2020, 1,3 M€ en 2021 permettant ainsi au Département de répondre à sa compétence « collèges » et d'augmenter de manière considérable sa capacité d'intervention.

1.3.1.1 PERF - Nombre de collèges publics bénéficiaires du dispositif d'aide aux équipements sportifs utilisés en EPS

Période	Nombre
2019	8
2020	23
2021	21



Le nouveau dispositif AESUC a ainsi permis directement de garantir à 21 collèges publics (et privés pour les piscines) l'accès aux équipements sportifs à titre gratuit, en soutenant des projets de constructions neuves et de rénovations d'équipements existants. Cette évolution très importante constatée en 2020 s'explique en grande partie par l'ouverture du dispositif aux bassins de natation, étant précisé que ceux de l'agglomération chambérienne touchent un très grand nombre d'établissements.

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.3. ☺

« Maintenir un niveau d'investissement public permettant de répondre aux besoins des populations et des collectivités »

Le soutien du Département est particulièrement significatif en matière d'amélioration et de création de nouveaux équipements sportifs pour la population. Il joue ainsi son rôle en matière de solidarité territoriale pour accompagner les territoires dans le renforcement de leurs services au public.
La création du nouveau dispositif d'aide aux équipements sportifs utilisés par les collèges publics, élargi désormais aux bassins de natation, vient muscler considérablement la capacité d'intervention de la collectivité dans ce domaine.

Objectif politique	*1. Contribuer au développement des différentes formes de pratiques sportives (fédérales, éducatives, loisirs) en valorisant les territoires*
Objectif stratégique	*1.4. Affirmer le positionnement privilégié de la base départementale d'aviron en tant qu'acteur majeur de son territoire comme vitrine sportive, par son action auprès des scolaires et des jeunes et ses partenariats dans les projets locaux*

Objectif opérationnel	*1.4.1. Valoriser l'image nationale et internationale de la base d'aviron comme lieu de pratique sportive respectueux de l'environnement*

1.4.1.1 ACT - Nombre de journées / licenciés (hors régates et club local)

Période	Nombre
2018	2 355
2019	2 975
2020	567
2021	1 345



Si 2021 amorce un retour progressif à la normale avec 1345 journées / licenciés et 75 jours d'accueils mutualisés, c'est encore loin des chiffres de 2019 qui comptaient presque 3000 de ces journées et près de 100 jours mutualisés sur les 120 autorisés par le règlement du lac. Cette constante traduite dans les chiffres de 2019 devrait retrouver son rythme par le choix confirmé des nations étrangères pour la structure au travers du label Terre de Jeux du Département et le positionnement de Centre de Préparation aux Jeux de la Base d'aviron. La Chine se positionne d'ores et déjà pour un premier test au printemps 2022.

Objectif opérationnel	*1.4.2. Développer la pratique éducative de l'aviron dans le cadre scolaire pour encourager la découverte des lacs de Savoie Mont Blanc*

1.4.2.1 ACT - Nombre d'élèves différents concernés par une action aviron

Période	Nombre
2018	1 264
2019	1 324
2020	440
2021	906





4 actions caractérisent la progression de l'activité scolaire : les cycles EPS ; les Plans Nautiques ; les journées découverte et l'opération « Rame en 5ème ».

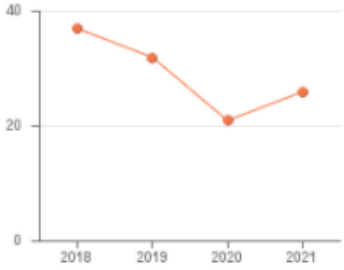
4 établissements ,15 classes représentant 3400 initiations étaient prévues en 2021 sur les cycles EPS, près de 1600 ont été honorées et 906 élèves différents ont bénéficié de la découverte de ce sport de nature. Ce chiffre traduit là aussi la dynamique de reprise et témoigne de la vitalité de cet axe de développement de la base par sa volonté à mettre l'accent sur les collégiens.

Il est à noter également qu'en concertation avec le monde scolaire et l'UNSS, il a été possible de proposer des journées de challenge du jeune rameur, journée olympique et finale « Rame en 5ème » en format adapté au mois de juin. Un retour aux activités de nature très apprécié.

Objectif opérationnel	1.4.3. Faire reconnaître la base d'aviron comme acteur incontournable dans les partenariats territoriaux, au profit du développement local

1.4.3.1 ACT - Nombre d'actions partenariales réalisées

Période	Nombre
2018	37
2019	32
2020	21
2021	26



Ces actions s'articulent autour de 3 axes :

- L'accueil de manifestations sportives ou culturelles dont le centre opérationnel est la Base d'aviron (ex : la course pédestre autour du lac)
- Les découvertes de l'aviron pour des groupes associatifs en lien partenarial avec le département
- L'accueil de groupes de travail du département en transversalité, sans activité aviron.

106 initiations pour divers groupes et 19 journées en transversalité sur le site ont pu s'organiser, mais pas encore d'accueil d'événements liés à l'activité des partenaires de la CCLA (Communauté de Commune du Lac d'Aiguebelette).

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.4.

« Affirmer le positionnement privilégié de la base départementale d'aviron en tant qu'acteur majeur de son territoire comme vitrine sportive, par son action auprès des scolaires et des jeunes et ses partenariats dans les projets locaux »

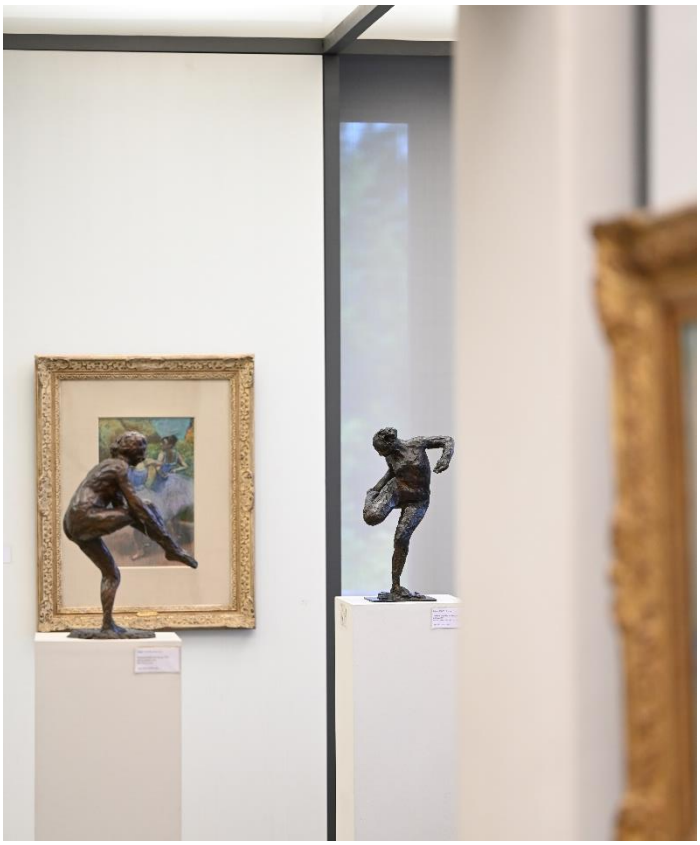
La base départementale d'aviron a repris progressivement son activité. Au-delà de la dynamique autour des 3 axes étudiés, elle génère pour le territoire un certain nombre de nuitées hors période estivale (près de 3000).
La représentation de l'Avant-Pays-Savoyard et de la Savoie des lacs au travers de cette structure s'affirme d'année en année.
Sur le volet sportif grâce au label « Centre de Préparation aux Jeux » mais aussi sur l'accueil des collégiens, 2022 s'annonce comme une année record, les chiffres de la reprise de 2021 annoncent ce travail d'anticipation préparé lors des périodes de confinement.

4. PERSPECTIVES ET AJUSTEMENTS

Au niveau budgétaire, le fonctionnement est stabilisé à un niveau qui permet de réels effets leviers (3M€). La reprise de l'investissement, que ce soit dans les Contrats Départementaux, le contrat passé avec la ville et l'agglomération de Grand Chambéry, ou le dispositif à destination des collectivités pour la rénovation ou la construction de gymnases utilisés par les collégiens, élargi depuis 2020 aux bassins de natation, permet de contribuer significativement sur des dossiers d'envergure (gymnase ou équipements sportifs structurants) et de muscler le budget de la politique sportive.

Concernant le sport éducatif, l'ambition se portera sur la reprise du Plan ski jeunes alpin après son arrêt en 2021 à cause des conditions sanitaires. Il se portera aussi sur le travail de réflexion visant à la mise en œuvre de deux nouveaux Plans sports : course d'orientation et vélo/savoir rouler.

Couplé avec la perspective des championnats du monde de ski Courchevel/Méribel 2023 qui sont entrés dans une phase opérationnelle avec l'épreuve test des finales de Coupe de Monde en mars 2022, ainsi que les Jeux de Paris en 2024, pour lesquels le Département de la Savoie a obtenu les labels « Terre de Jeux », mais aussi « Centre de Préparation aux Jeux » pour la base départementale d'aviron, ce sont de belles opportunités qui se mettent concrètement en place aussi bien pour les programmes d'accompagnements scolaires et éducatifs de ces grands évènements, que pour faire et voir briller le très haut niveau. A nouveau toute la chaîne d'intervention de la politique sportive départementale, depuis l'initiation et la découverte, jusqu'au plus haut niveau, en passant par le développement et le sport pour tous, est mise en avant et développée. A l'heure de la création des premières conférences régionales du sport, déclinaison locale de la récente Agence Nationale du Sport (ANS) et la création à venir des Projets Sportifs Territoriaux (PST), ce sont autant d'atouts que peut mettre en avant le Département pour participer activement au développement du sport en Savoie.



Culture

RAPPORT D'ACTIVITÉ

ET DE PERFORMANCE 2020/2021

Commissions d'élus : **3ème commission**

Directions concernées :

- **Pôle Solidarités territoriales – Direction du développement artistique et culturel**
- **Pôle Solidarités territoriales – Direction des archives, du patrimoine et des musées**
- **Pôle Solidarités territoriales – Direction de la lecture publique – Savoie-biblio**



SOMMAIRE

SYNTHESE 281
1. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Contexte et enjeux 282
2. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Moyens dédiés à la politique 284
3. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Analyse de l'activité et de la performance des dispositifs 287
4. PERSPECTIVES ET AJUSTEMENTS 302

2,17%



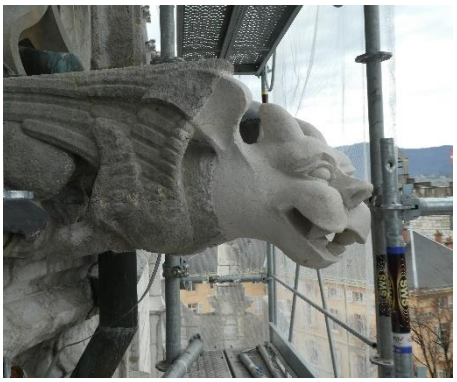
Le Département favorise l'accès de tous les Savoyards aux arts et à la culture. Cette politique volontariste passe aussi par la valorisation des œuvres, du patrimoine et des archives.

Contexte

La crise sanitaire touche de plein fouet le secteur des arts vivants qui alterne, au gré des confinements et des protocoles sanitaires, entre ouvertures et fermetures des lieux, variation des jauges de publics. Une nouvelle offre numérique émerge et vient modifier les pratiques des publics. Les espaces publics extérieurs sont investis pour l'accueil d'expositions, de concerts ou spectacles. La Direction du Développement Artistique et Culturel adapte son soutien pour faire face à ces défis.

Les ressources des territoires et la pédagogie en direction des publics sont au centre des activités de la Direction des Archives, du Patrimoine et des Musées, dans le cadre des objectifs de préservation et mise en valeur du patrimoine historique de la Savoie.

Savoie-biblio propose son appui à 173 communes et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale du territoire savoyard, pour la création et le fonctionnement de leurs bibliothèques et de leurs réseaux de bibliothèques.



Gargouille de la Ste Chapelle en cours de finition, janvier 2022

Principales réalisations

- Pour le lancement des Estivales en Savoie, un chœur de 34 élèves du collège de Yenne a interprété trois titres du groupe Mazalda en ouverture de son concert avec Sofiane Saidi.
- Les pratiques artistiques sont à l'honneur en 2021 à la Foire de Savoie : 10 jours pour informer les visiteurs et les encourager à apprendre, pratiquer, découvrir et expérimenter les arts.
- Accompagnement au redémarrage des structures du réseau des musées et maisons thématiques de Savoie, par un soutien technique (animation et conseils) et financier (appels à projet et aide Covid)
- Soutien financier à 26 opérations de restauration du patrimoine mobilier ou immobilier, relevant des Monuments historiques ou du PRNP, pour un montant de 750 000 €
- Poursuite du chantier de rénovation du Musée Savoisien
- Aux Archives départementales, entrée des fonds photographiques Préau et Coupé, au total 33 000 diapositives, qui documentent les usages de la montagne et leur évolution dans les années 70-80
- Montage et présentation de l'exposition Mines de montagne à la Grange batelière de l'abbaye de Hautecombe

Chiffres et indicateurs clés

Moyens 2021 :

12,47 M€ (CA)

91,78 équivalents temps plein (ETP)

46 141 visiteurs à la Grange batelière et au Château des ducs de Savoie

19 millions de pages consultées sur le site Internet des Archives départementales

7 722 inscriptions dans les établissements d'enseignements artistiques (5 788 enfants-adolescents / 1 934 adultes)

7 124 collégiens touchés par une action d'éducation artistique et culturelle

2 300 familles se sont vues remettre gratuitement l'album « Avec toi » pour leur enfant né ou adopté en 2020, dans le cadre de l'opération Premières Pages en Savoie

Perspectives de l'action départementale en quelques mots ...

La Direction du développement artistique et culturel souhaite entreprendre une démarche de diagnostic, d'analyse et de concertation sur les territoires de Savoie. L'objectif est d'élaborer, sous l'impulsion des élus, un plan départemental unique de développement artistique et culturel fixant les grandes orientations pour 2022-2028. Dans le domaine patrimonial, l'objectif est l'installation de l'équipe du Musée Savoisien et des 2000 objets, films, dispositifs… du parcours permanent dans le bâtiment rénové. La Conservation du patrimoine et les Archives départementales sont engagées sur des objectifs de conquête et renouvellement des publics, en lien avec l'essor des accès sur Internet

Enjeux

- Adapter l'offre de service en direction des publics et des partenaires en fonction de l'évolution de l'organisation territoriale.
- Sauvegarder et valoriser le patrimoine historique de la Savoie.

1. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Contexte et enjeux

Direction des archives, du Patrimoine et des Musées (DAPM)

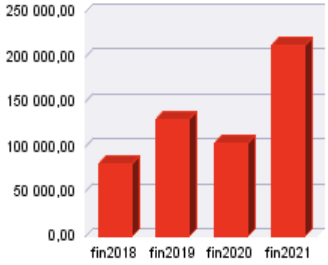
L'année 2021 a permis aux équipes d'être à nouveau pleinement sur le terrain, auprès des détenteurs et acteurs du patrimoine du Département, pour animer, accompagner et soutenir les projets, cette présence sur tout le territoire constituant un point fort et une dynamique très appréciés des collectivités et des partenaires :

- la Conservation départementale du patrimoine a mené à bien le remontage de l'exposition *Mines de montagne* présentée à la Grange batelière de l'Abbaye de Hautecombe pour l'été, l'accompagnement technique et financier à la réouverture des structures du réseau des musées et maisons thématiques, la reprise des tournées d'inventaire des objets mobiliers d'intérêt artistique ou historique (AOA)…
- aux Archives départementales, la collecte des archives historiques a repris, avec, notamment, des visites chez les producteurs en hausse, l'entrée de fonds privés d'intérêt majeur (industriels, photographiques…).

Par ailleurs, l'équipe du Musée Savoisien remplit ses objectifs pour le chantier des collections (mise en conservation, acquisitions, plan de restauration), la préparation du parcours permanent et l'ouverture du nouveau Musée.

CONT - Crédits FDEC affectés à des opérations de sauvegarde du Patrimoine Rural Non Protégé (PRNP)

Période	Euros
fin2018	79 670
fin2019	130 130
fin2020	102 428
fin2021	212 273



2021 a marqué une remarquable croissance des investissements des collectivités et du Département en faveur du patrimoine non protégé : églises, chapelles, lavoirs, fours à pain, façades anciennes des bâtiments communaux, inscrivant durablement le patrimoine dans le cadre de vie des habitants.



Tournée AOA Queige, chapelle d'Outrechenais, 26 juillet 2021



Tournée AOA Queige, chapelle d'Outrechenais, 26 juillet 2021

Fouille atelier sidérurgique médiéval, Mont Peney, août 2021 (Alain Mélo)



Direction du Développement Artistique et Culturel (DDAC)

Au niveau national, l'impact de la crise sanitaire se traduit concrètement par la fermeture périodique des structures culturelles, qui a pour effet l'annulation ou le report des activités - avec des pertes de recettes consécutives, ou encore le développement d'une activité en distanciel pour l'enseignement artistique. En période d'ouverture, les structures culturelles font face à des dépenses supplémentaires pour la protection des personnels et l'application des protocoles sanitaires liés à l'accueil du public.
Dans ce contexte, les collectivités territoriales font preuve de solidarité sous différentes formes, allant du maintien intégral des crédits alloués à la mise en place de dispositifs d'aide d'urgence et de relance.

En Savoie, cette situation a eu des répercussions importantes sur la fréquentation, le fonctionnement et la trésorerie des structures, l'emploi et la visibilité des équipes artistiques. Les activités d'éducation artistique et culturelle ont été relativement épargnées avec le maintien de la majorité des interventions auprès des scolaires.

Dès lors, la Direction du développement artistique et culturel poursuit son soutien financier et technique à la création artistique, la diffusion culturelle, la transmission et les pratiques artistiques en s'adaptant au contexte :

- **Soutien financier :** instruction de dossiers supplémentaires dans le cadre du Plan d'Action COVID du Département
- **Accompagnement des acteurs culturels :** travail de veille sur les mesures sanitaires, mise en réseau des acteurs pour favoriser le partage d'expériences, proposition d'une rencontre départementale « Covid 19 et télé-enseignement artistique »
- **Organisation d'actions culturelles :** expérimentation de la diffusion vidéo en direct d'un chantier-spectacle au centre artistique départemental pour maintenir une action d'éducation artistique et culturelle auprès de scolaires, mise en place d'une billetterie pour contrôler la jauge des Estivales en Savoie, limiter l'afflux de spectateurs à l'entrée du site et garantir la sécurité sanitaire du public.



Captation d'un chantier-spectacle au Centre artistique départemental

Direction de la Lecture Publique (DLP)

Savoie-biblio, Direction de la Lecture publique du Conseil Savoie Mont Blanc, propose son appui aux communes et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale des Pays de Savoie pour la création et le fonctionnement de bibliothèques sur leurs territoires, ceci afin de structurer un véritable réseau de lecture publique de qualité, accessible à l'ensemble de la population.
Les centres de Chambéry, La Léchère et St-Jean-de-Maurienne proposent cette offre de services auprès de 173 communes et réseaux de bibliothèques en Savoie.

L'action de Savoie-biblio se décline au travers de plusieurs services :

- compléter les fonds documentaires des bibliothèques
- fournir des conseils aux élus et aux personnels pour la création et le développement de leurs équipements
- réaliser et prêter des expositions et supports d'animation aux bibliothèques
- gérer les subventions du Conseil Savoie Mont Blanc aux manifestations littéraires, aux actions concernant le lien social, à l'équipement et au développement des fonds des bibliothèques
- organiser ou soutenir des manifestations et des animations autour du livre et de la lecture
- former les personnels salariés et bénévoles
- contribuer au développement de la lecture comme vecteur de lien social auprès de tous les publics des Pays de Savoie, en accompagnant des actions à destination de la jeunesse, des personnes âgées, handicapées, incarcérées …
- aider au développement de la culture numérique

2. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Moyens dédiés à la politique

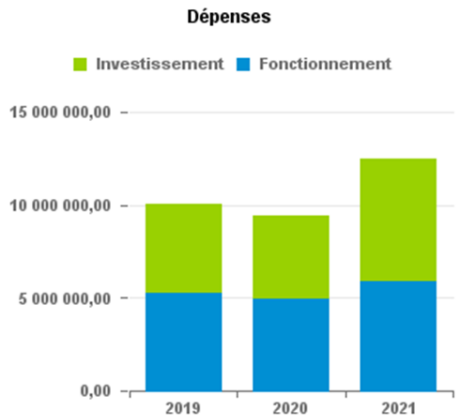
Moyens financiers par secteurs budgétaires de 2019 à 2021

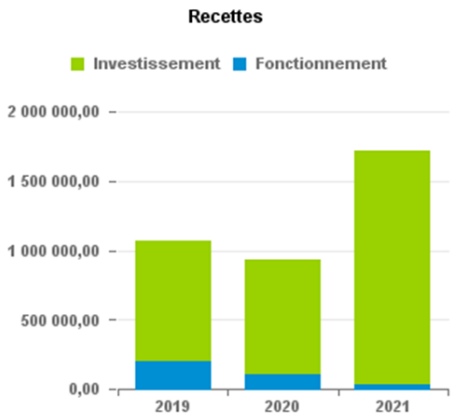
Secteurs budgétaires et non budgétaires de la politique CULTURE

SECTEURS BUDGETAIRES
ARCHIVES ET MUSEES
AUTRES ACTIONS CULTURELLES
DEVELOPPEMENT ARTISTIQUE ET CULTUREL
LECTURE ET MULTIMEDIA
PATRIMOINE CULTUREL

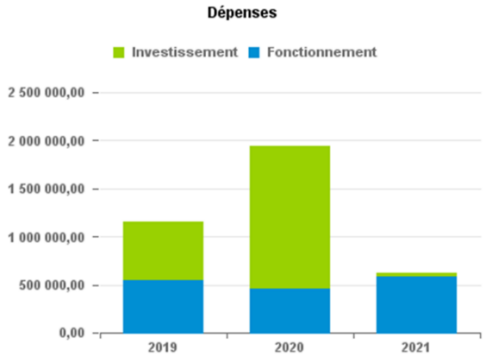
Dépenses	CA 2019		CA 2020		CA 2021 données au : 24 Janvier 2022	
Par politique	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement
ARCHIVES ET MUSEES	315 124,17	3 745 659,11	198 600,42	3 895 849,31	494 581,05	5 306 933,62
AUTRES ACTIONS CULTURELLES	431 950,39	0,00	394 866,87	0,00	480 331,21	0,00
DEVELOPPEMENT ARTISTIQUE ET CULTUREL	3 238 016,03	8 356,00	2 966 656,71	7 253,69	3 584 366,27	121 672,18
LECTURE ET MULTIMEDIA	561 356,29	42 581,94	563 813,10	84 556,18	579 798,96	142 757,00
PATRIMOINE CULTUREL	697 282,87	1 050 107,16	814 918,15	485 907,98	717 467,34	1 048 806,07
Dépenses par section :	**5 243 729,75**	**4 846 704,21**	**4 938 855,25**	**4 473 567,16**	**5 856 544,83**	**6 620 168,87**
	total année : 10 090 433,96		**total année : 9 412 422,41**		**total année : 12 476 713,70**	

Recettes	CA 2019		CA 2020		CA 2021 données au : 24 Janvier 2022	
Par politique	Recette Fonctionnement	Recette Investissement	Recette Fonctionnement	Recette Investissement	Recette Fonctionnement	Recette Investissement
ARCHIVES ET MUSEES	6 505,55	864 077,94	6 446,35	733 799,28	16 470,60	1 691 144,77
DEVELOPPEMENT ARTISTIQUE ET CULTUREL	5 507,17		0,00		585,00	
LECTURE ET MULTIMEDIA	11 925,00		10 825,00		12 750,00	
PATRIMOINE CULTUREL	177 512,57	0,00	84 031,64	101 229,42	0,00	0,00
Dépenses par section :	**201 450,29**	**864 077,94**	**101 302,99**	**835 028,70**	**29 805,60**	**1 691 144,77**
	total année : 1 065 528,23		**total année : 936 331,69**		**total année : 1 720 950,37**	

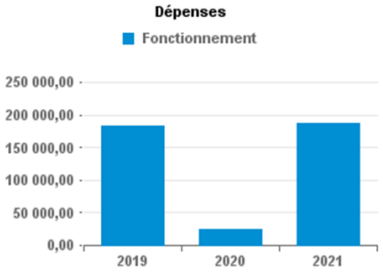




Dépenses - CTS 3E GENERATION	CA 2019		CA 2020		CA 2021 données au : 24 Janvier 2022	
	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement
PSTD DAPM CDP Conserv patrim	8 000,00	80 000,00	3 000,00	46 289,23	1 245,45	44 310,77
PSTD DDAC Dévelop artistique	548 690,50	612 050,00	454 798,00	1 490 000,00	585 858,00	30 000,00
	556 690,50	**692 050,00**	**457 798,00**	**1 536 289,23**	**587 103,45**	**74 310,77**
	total année : 1 248 740,5		**total année : 1 994 087,23**		**total année : 661 414,22**	



Dépenses Estivales (sur politique Moyens)		CA 2019	CA 2020	CA 2021 données au : 24 Janvier 2022
		Dépense Fonctionnement	Dépense Fonctionnement	Dépense Fonctionnement
PARC ADMINISTRATION GENERALE ET PATRIMOINE	Divers gestion Estivales en Savoie	182 929,32	25 002,00	187 441,54
Dépenses par section :		**182 929,32**	**25 002,00**	**187 441,54**





Moyens humains par secteurs en 2019-2020-2021

(Moyenne des équivalents temps pleins (ETP) sur l'année, effectifs rémunérés)

Politique	Secteur politique	Pôle	Direction	Nombre d'ETP moyens annuels		
				2019	2020	2021
CULTURE	ARCHIVES ET MUSEES	PSTD	DAPM	47,49	45,14	44,31
		PRMD	DBMG	1,84	1,8	2,5
	Sous-total du secteur			**49,33**	**46,94**	**46,81**
	DEVELOPPEMENT ARTISTIQUE ET CULTUREL	PSTD	DDAC	13,18	10,6	10,26
	Sous-total du secteur			**13,18**	**10,6**	**10,26**
	LECTURE ET MULTIMEDIA	PSTD	DLPSB	22,35	22,31	23,08
	Sous-total du secteur			**22,35**	**22,31**	**23,08**
	PATRIMOINE CULTUREL	PSTD	DAPM	12,81	12,27	11,63
	Sous-total du secteur			**12,81**	**12,27**	**11,63**
TOTAL tous effectifs pour la politique				**97,67**	**92,12**	**91,78**

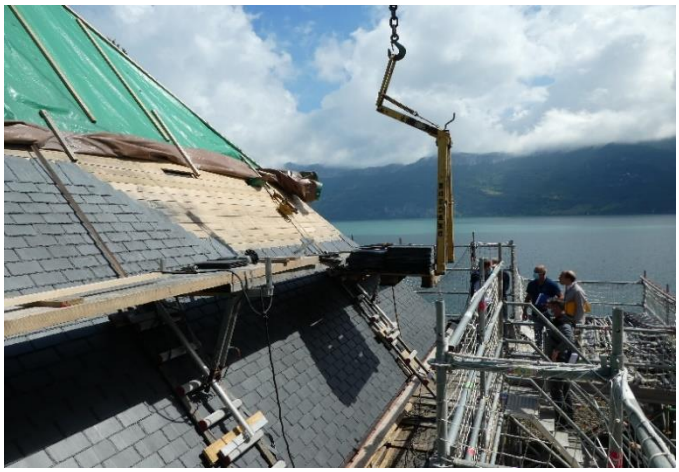
Direction des archives, du Patrimoine et des Musées (DAPM)

Commentaire général sur l'ensemble des moyens alloués (financier, RH, technique ...) : 😐

Le niveau d'engagement du Département en faveur du patrimoine historique reste élevé, au-delà de fluctuations conjoncturelles. Cet investissement rend possible l'accompagnement des aides de l'Etat en faveur des monuments historiques protégés, avec une constance qui permet de rester dans la dynamique nécessaire à la sauvegarde de ce patrimoine. Les fluctuations annuelles des dépenses et recettes d'investissement dans le domaine des musées correspondent aux acquisitions réalisées pour les présentations permanentes du futur Musée Savoisien. Ces acquisitions d'œuvres et d'objets qui viennent enrichir le patrimoine départemental ont été subventionnées de manière appréciable par l'Etat et la Région Auvergne-Rhône-Alpes. On notera également d'importantes recettes d'investissement sur le budget des bâtiments et moyens généraux qui correspondent aux subventions de l'Etat et de la Région pour la rénovation du Musée Savoisien. Les ressources humaines restent en tension aux Archives départementales, du fait d'absences durables sur certains postes et de difficultés de recrutement, les professionnels qualifiés restant trop peu nombreux au niveau national.



Chantier de la Sainte Chapelle, Château des Ducs de Savoie, Chambéry



Chantier des toitures, Abbaye de Hautecombe, juin 2021

Direction du Développement Artistique et Culturel (DDAC)

Commentaire général sur l'ensemble des moyens alloués (financier, RH, technique ...) 😐

En 2021, le Département a réaffirmé son soutien aux acteurs culturels pour endiguer les effets de la crise sanitaire. Cela s'est traduit par un budget supplémentaire de 330 000 euros en fonctionnement et de 100 000 euros en investissement. Concrètement, les dispositifs d'aides ont été renforcés d'une part pour les équipes artistiques professionnelles, les saisons culturelles et le dispositif Savoie en Scène, d'autre part pour les établissements d'enseignements artistiques, les partenaires départementaux et les pratiques amateurs.

Après 5 années consécutives de non renouvellement des postes, qui ont généré un flux d'activité tendu pour l'équipe, une nouvelle chargée de mission est arrivée en octobre 2021 suite à un départ fin 2020. L'année 2021 a également été marquée par la prise de fonction en septembre d'une nouvelle directrice : Laure Chataigner.

Direction de la Lecture Publique (DLP)

Commentaire général sur l'ensemble des moyens alloués (financier, RH, technique ...) : ☺

A la suite de l'étude ergonomique réalisée en 2018, le plan d'actions continue d'être mis en œuvre, notamment en termes d'aménagement du bâtiment. Le centre de Chambéry bénéficie de travaux d'adaptation et d'amélioration des conditions de travail pour ses agents et les usagers.
La DSI, en lien avec ses homologues haut-savoyards, a mis à disposition de Savoie-biblio les compétences techniques nécessaires au déploiement de la nouvelle solution de partage documentaire de type Cloud MS365.

3. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Analyse de l'activité et de la performance des dispositifs

Arbre des objectifs

OBJECTIFS POLITIQUES	OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS
1. Favoriser l'accès du plus grand nombre à la culture et aux pratiques culturelles	1.1. Favoriser l'implication la plus large possible de la population	1.1.1. Augmenter et diversifier le public des Etablissements d'Enseignement Artistique (EEA) par la mise en place de la Réforme pédagogique (développement de parcours dans et hors les murs)
		1.1.2. Renforcer les dispositifs d'éducation artistique et culturelle à l'attention de deux publics prioritaires : scolaires et "empêchés"
		1.1.3. Proposer une offre d'action culturelle et de diffusion portée directement par le Département afin de développer les publics
		1.1.4. Inciter les acteurs de la diffusion à élargir leur public
		1.1.5. Favoriser l'ouverture aux disciplines moins représentées au sein des dispositifs de la Direction du Développement Artistique et Culturel (DDAC)
	1.2. Dynamiser les ressources artistiques et culturelles	1.2.1. Proposer une offre de formation adaptée aux besoins des acteurs culturels ressources
		1.2.2. Cibler chaque année le soutien du Département sur une trentaine de compagnies artistiques
		1.2.3. Maintenir l'aide à la diffusion des artistes professionnels
	1.3. Renforcer la transversalité de la politique culturelle avec les autres politiques départementales	1.3.1. Poursuivre et développer la communication et l'information à destination des autres services du Département
		1.3.2. Maintenir le nombre d'actions transversales avec les autres politiques départementales
	1.4. Sauvegarder et valoriser le patrimoine historique de la Savoie	1.4.1. Développer la fréquentation du patrimoine.
		1.4.2. Favoriser l'accès aux archives
		1.4.3. Préserver et enrichir les collections historiques du Conseil Départemental et de ses partenaires
	1.5. Structurer un réseau de lecture publique de qualité, accessible à l'ensemble de la population	1.5.1. Structurer un réseau de lecture publique à l'ère de l'intercommunalité
		1.5.2. Affirmer le rôle essentiel de la lecture publique au service du lien social
		1.5.3. Adapter les services aux besoins des partenaires et aux pratiques des usagers

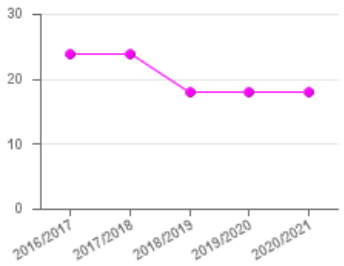
Objectif politique	*1. Favoriser l'accès du plus grand nombre à la culture et aux pratiques culturelles*
Objectif stratégique	*1.1. Favoriser l'implication la plus large possible de la population*
Objectif opérationnel	*1.1.1. Augmenter et diversifier le public des Etablissements d'Enseignement Artistique (EEA) par la mise en place de la Réforme pédagogique (développement de parcours dans et hors les murs)*

La quasi-totalité des EEA a mis en place la réforme pédagogique, qui place la pratique collective au cœur de l'enseignement et contribue à la démocratisation de la culture. La mutualisation croissante de compétences, de projets et la mise en place de formations communes permet de proposer une offre diversifiée sur un territoire et de toucher un plus large public. Le développement de parcours hors les murs, pour aller à la conquête de nouveaux publics, a tendance à marquer le pas.

En raison de la crise sanitaire, les EEA ont connu des périodes de fermetures, et ont assuré un enseignement en mode dégradé (cours en visioconférence). Les pratiques collectives ont été suspendues d'octobre à mai.

1.1.1.1 ACT - Nombre d'Etablissements d'Enseignements Artistiques (EEA) subventionnés et accompagnés

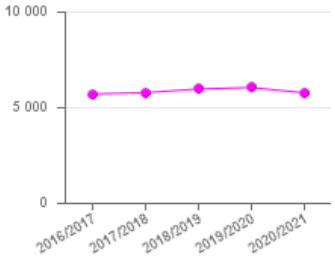
Période	Nombre
2016/2017	24
2017/2018	24
2018/2019	18
2019/2020	18
2020/2021	18



Le Département anime un réseau de 18 EEA et leurs antennes répartis sur l'ensemble du territoire. Ces EEA sont accompagnés sur trois principaux défis à relever : structurer l'offre culturelle locale, s'ouvrir à tous les publics et proposer un niveau d'enseignement de qualité.

1.1.1.1 PERF - Nombre d'enfants inscrits dans les Etablissements d'Enseignements Artistiques (EEA) de Savoie

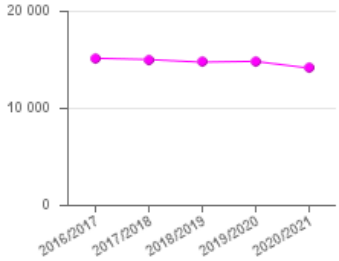
Période	Nombre
2016/2017	5 726
2017/2018	5 787
2018/2019	5 986
2019/2020	6 064
2020/2021	5 788



Le nombre d'enfants inscrits dans les EEA subit un léger fléchissement. Les fermetures temporaires d'établissements et les cours en visioconférence au cours de l'année 2020 ont eu pour effet le décrochage de 276 élèves, qui n'ont pas renouvelé leur inscription à la rentrée scolaire 2020/2021. La danse est particulièrement concernée car cette discipline n'est pas propice à l'enseignement à distance.

1.1.1.2 PERF - Nombre d'enfants scolarisés concernés par l'intervention d'une école de musique en milieu scolaire

Période	Nombre
2016/2017	15 175
2017/2018	15 047
2018/2019	14 772
2019/2020	14 859
2020/2021	14 172



Sur les 18 EEA, 16 organisent des interventions en milieu scolaire. Le nombre d'enfants concernés est stable dans le temps : c'est à mettre en rapprochement avec le volume horaire dévolu à ces interventions, qui atteint un plafond.

Le Département incite également les EEA à développer des projets en direction du public scolaire, via l'enveloppe financière dédiée aux projets artistiques. En 2020/2021, l'école de musique et de danse Arlysère a porté un projet de résidence avec le trompettiste Nicolas FOLMER incluant une création pour des élèves de l'EEA, des rencontres avec l'école du Val des roses et l'orchestre à l'école, la maison de retraite et l'hôpital. Ce projet a touché 220 personnes dont 100 scolaires.

Objectif opérationnel	1.1.2. Renforcer les dispositifs d'éducation artistique et culturelle à l'attention de deux publics prioritaires : scolaires et "empêchés"

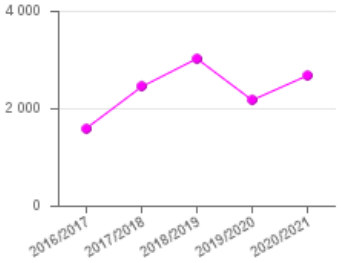
L'éducation artistique et culturelle concerne tous les publics, avec un accent porté sur les jeunes et les personnes éloignées de l'offre culturelle : personnes en situation de handicap, petite enfance, personnes âgées…

Dans le milieu scolaire, la continuité des actions d'éducation artistique et culturelle a pu être assurée pendant la crise sanitaire, avec une adaptation des équipes éducatives, des élèves et des artistes. En complémentarité du dispositif Artistes au collège, d'autres dispositifs comme Collège au cinéma, Élèves au concert, l'accueil de scolaires au Centre artistique départemental ou encore les projets artistiques des EEA, permettent de toucher globalement 100% des collèges et 50 % des collégiens savoyards.

Pour les publics éloignés de l'offre culturelle, la mise en œuvre de parcours d'éducation artistique et culturelle nécessite la coordination et le développement de projets s'inscrivant sur un même bassin de vie (canton, communauté de communes), afin de favoriser les partenariats entre les acteurs culturels, médico-sociaux, éducatifs, de l'animation socioculturelle et les collectivités locales. La Direction s'appuie sur 3 outils : les comités d'actions culturelles, les Conventions Territoriales d'Education Artistique et Culturelle (CTEAC), le Projet local d'éducation artistique et culturelle (PLEAC) chambérien.

1.1.2.1 PERF - Nombre d'élèves concernés par le dispositif Artistes au collège

Période	Nombre
2016/2017	1 601
2017/2018	2 454
2018/2019	3 032
2019/2020	2 179
2020/2021	2 684



En 2020/2021, le dispositif Artistes au collège a concerné 2684 collégiens, soit 91 classes réparties dans 20 collèges.

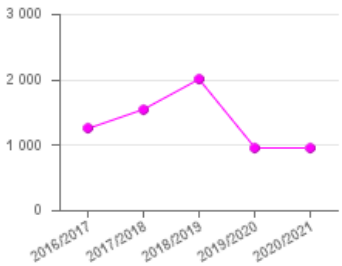
Au-delà de ces élèves qui entrent dans la pratique d'une discipline, le dispositif permet de sensibiliser 47% des collégiens savoyards à travers des temps forts, spectacles ou encore des rencontres avec des artistes au sein de leur établissement.

Le budget est en légère augmentation pour le CD 73. Malgré la crise sanitaire Covid-19, tous les projets ont pu avoir lieu.

Pour toucher un peu plus d'élèves et créer des ponts avec les écoles et/ou les lycées du territoire, il est nécessaire de construire un projet sur le temps

1.1.2.2 PERF - Nombre de publics sociaux concernés par une intervention culturelle via le réseau des établissements d'enseignements artistiques

Période	Nombre
2016/2017	1 257
2017/2018	1 551
2018/2019	2 012
2019/2020	970
2020/2021	970



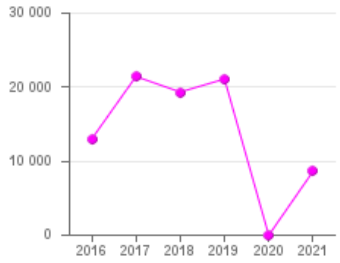
Depuis 2 ans, les confinements et l'application de mesures sanitaires ont freiné les interventions des EEA au sein des structures sanitaires, sociales et médico-sociales, divisant par 2 le nombre de publics touchés. Les EEA développent de nouveaux modes d'intervention en s'impliquant dans les comités d'actions culturelles. Ces comités regroupent des opérateurs culturels, éducatifs, sanitaires, sociaux et médico-sociaux sur un même bassin de vie pour développer chaque année des projets culturels communs favorisant la rencontre avec l'art. En 2020/2021, 93% des comités d'actions culturelles actifs comptent un EEA parmi leurs partenaires.

Objectif opérationnel	1.1.3. Proposer une offre d'action culturelle et de diffusion portée directement par le Département afin de développer les publics

La Direction du développement artistique et culturel développe des actions culturelles qui s'inscrivent en complémentarité de l'offre culturelle locale et contribuent à faciliter l'accès de tous les publics aux arts. En plus des Estivales en Savoie et des expositions itinérantes, la direction développe des actions culturelles au Centre artistique départemental et en transversalité avec d'autres services du Département.

1.1.3.1 PERF - Nombre d'entrées aux Estivales

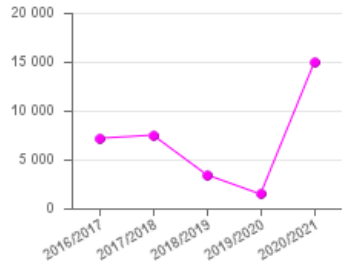
Période	Visiteurs
2016	13 000
2017	21 451
2018	19 353
2019	21 111
2020	-
2021	8 633



Le nombre d'entrées aux Estivales en Savoie est en baisse car la jauge a été réduite à 950 places en configuration assise, dans le respect des mesures sanitaires en vigueur. Ces conditions d'accueil ont permis le bon déroulement de cette édition et les retrouvailles entre les artistes et le public.

1.1.3.2 PERF - Nombre de publics touchés par l'offre d'expositions itinérantes portées par la DDAC

Période	Nombre
2016/2017	7 247
2017/2018	7 567
2018/2019	3 510
2019/2020	1 535
2020/2021	15 000



La hausse des publics est liée à l'installation d'une des expositions itinérantes à la maison du lac d'Aiguebelette durant la saison estivale. Le chiffre indiqué par le lieu dans son bilan correspond à sa fréquentation totale sur la période (7633 pers). Si l'on exclut ce prêt, le chiffre est globalement stable.

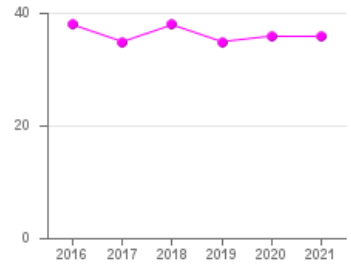
Objectif opérationnel	*1.1.4. Inciter les acteurs de la diffusion à élargir leur public*

La Direction du développement artistique et culturel s'appuie sur les critères de financement et l'animation du réseau pour encourager les acteurs de la diffusion à développer la médiation, à proposer des actions d'éducation artistique et culturelle, des projets hors les murs. L'activité de diffusion est toutefois une des premières impactées par la crise sanitaire.

Le dispositif Savoie en scènes encourage les établissements scolaires, les structures sanitaires, sociales et médico-sociales à programmer des représentations pour leurs publics.

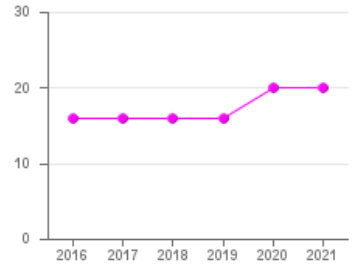
1.1.4.1 ACT - Nombre de festivals subventionnés

Période	Nombre
2016	38
2017	35
2018	38
2019	35
2020	36
2021	36



1.1.4.2 ACT - Nombre de lieux de programmation de spectacles vivants subventionnés

Période	Nombre
2016	16
2017	16
2018	16
2019	16
2020	20
2021	20



Le Département soutient 10 festivals labellisés et 26 festivals dans le cadre des CTS. L'activité de diffusion est fortement impactée par la crise sanitaire : une deuxième instruction de dossiers de demandes de subvention a été nécessaire au cours de l'année pour le suivi des annulations, reports ou maintiens d'événements sous d'autres formes.

1.1.4.3 PERF - Nombre de publics Savoie en scène

Période	Nombre
2016	9 957
2017	7 248
2018	6 414
2019	6 500
2020	1 199
2021	7 326



Malgré des annulations et reports en raison du contexte sanitaire, 82 représentations ont été maintenues en doublant l'enveloppe du dispositif et en assouplissant les critères. Elles ont concerné 7 326 spectateurs.

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.1

« Favoriser l'implication la plus large possible de la population »

En 2020/2021, l'offre d'enseignement a continué à toucher un public stable : les établissements d'enseignements artistiques ont assuré une continuité de service en proposant des cours en visioconférence. Pour l'éducation artistique et culturelle, le bilan est plus contrasté : certaines actions se sont poursuivies dans les établissements scolaires, dès lors qu'elles n'impliquaient pas de brassage de classes et n'avaient pas lieu hors les murs. En revanche, les actions dans les structures sanitaires, sociales et médico-sociales ont souvent été interrompues en raison d'un protocole sanitaire strict. L'activité de diffusion et d'animation culturelle des territoires a été la plus lourdement impactée, en raison des fermetures d'établissements, des mesures sanitaires et du climat d'incertitude.

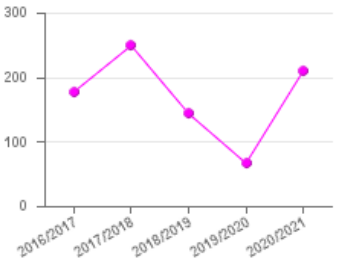
Objectif politique	***1. Favoriser l'accès du plus grand nombre à la culture et aux pratiques culturelles***
Objectif stratégique	***1.2. Dynamiser les ressources artistiques et culturelles***
Objectif opérationnel	***1.2.1. Proposer une offre de formation adaptée aux besoins des acteurs culturels ressources***

La Direction du développement artistique et culturel propose des formations administratives (ex : le régime de l'intermittent et les différents types de contrats), techniques (ex : Sécurité des biens et des personnes) et artistiques (ex : Percussions corporelles) pour accompagner les professionnels et amateurs dans le développement de leurs compétences. Le plan de formation est élaboré en lien avec ses partenaires locaux et d'autres services du Département (ex : le Musée savoisien pour la formation En revenant des montagnes, répertoire dansé des pays de Savoie).

Un travail de veille permet d'être vigilant à ne pas se substituer à des propositions de formation existantes par le CNFPT.

1.2.1.1 ACT - Volume horaire des formations proposées aux artistes

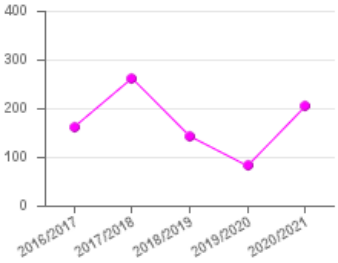
Période	Nombre
2016/2017	178
2017/2018	250
2018/2019	144,5
2019/2020	67,5
2020/2021	211



Sur l'année 2020/2021, 13 stages ont été proposés, pour un total de 211 heures de formation. L'augmentation du volume horaire s'explique par le report de 3 formations, initialement planifiées la saison précédente, à l'automne 2020, en raison de la crise sanitaire.

1.2.1.1 PERF - Nombre d'acteurs inscrits toutes formations confondues

Période	Nombre
2016/2017	163
2017/2018	263
2018/2019	144
2019/2020	83
2020/2021	205



Avec un total de 205 stagiaires, la majorité des formations affichent complet. L'augmentation du nombre de stagiaires s'explique par le report de 3 formations, initialement planifiées la saison précédente, à l'automne 2020, en raison de la crise sanitaire.

Les participants avaient hâte et besoin de retrouver des temps d'échange et de formation pour nourrir à nouveau leur pratique.

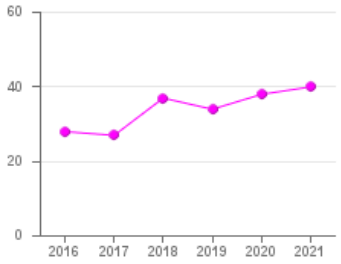
Les profils sont : des artistes, des professeurs des EEA, des professionnels de la petite enfance, du handicap, des bibliothécaires et des guides conférenciers.

Objectif opérationnel	1.2.2. Cibler chaque année le soutien du Département sur une trentaine de compagnies artistiques

De nouvelles compagnies s'installent en Savoie avec des propositions artistiques de qualité. Leur travail mérite d'être soutenu, ce qui fait évoluer cet objectif.

1.2.2.1 ACT - Nombre de créations subventionnées et accompagnées

Période	Nombre
2016	28
2017	27
2018	37
2019	34
2020	38
2021	40

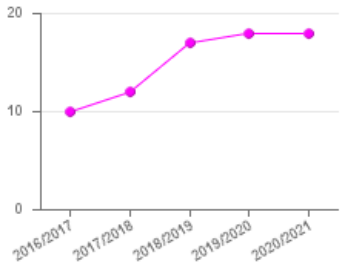


40 compagnies ont été aidées en première répartition.

Dans le cadre du plan d'action COVID, une enveloppe supplémentaire a permis d'aider plus de compagnies dès cette première répartition. Puis 22 projets ont perçu une aide à la reprise en 2e répartition (aide à la promotion, reprise de création etc.), dont 12 compagnies qui n'avaient pas été concernées par la 1ère répartition, ce qui porte exceptionnellement à 52 le nombre total de compagnies soutenues en 2021.

1.2.2.1 PERF - Nombre d'équipes artistiques accueillies au Centre Artistique Départemental (CAD)

Période	Nombre
2016/2017	10
2017/2018	12
2018/2019	17
2019/2020	18
2020/2021	18



Différents types d'accueils sont proposés aux équipes artistiques, de l'accueil studio à la résidence technique. 1 seul report a été décidé en 2020/2021, en lien avec la crise sanitaire. Les chantiers-spectacles planifiés ont été maintenus, majoritairement à destination des programmateurs et des scolaires quand les protocoles sanitaires le permettaient.

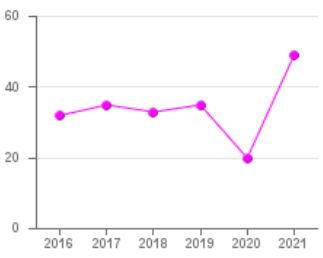
Objectif opérationnel	1.2.3. Maintenir l'aide à la diffusion des artistes professionnels

Le dispositif Savoie en scènes a été fortement impacté par les annulations et reports liés aux mesures sanitaires. Aucun spectacle n'a été programmé de janvier à mai 2021. Dans le cadre du plan d'action COVID, l'enveloppe a été doublée et les critères assouplis, ce qui a eu pour effet l'utilisation de la majorité des crédits et l'augmentation importante du nombre de programmateurs aidés.

Outre cette aide ciblée, les équipes artistiques sont également diffusés par les programmateurs réguliers (saisons culturelles, festivals) en Savoie et au-delà.

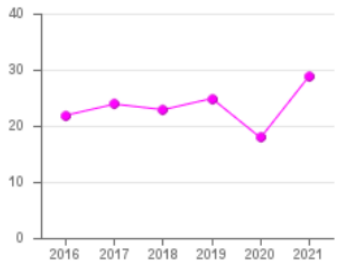
1.2.3.1 ACT - Savoie en scènes : nombre de programmateurs aidés

Période	Nombre
2016	32
2017	35
2018	33
2019	35
2020	20
2021	49



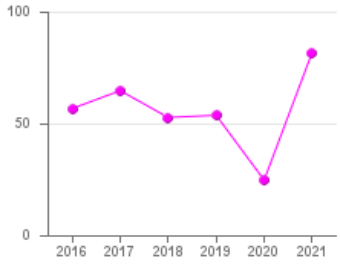
1.2.3.1 PERF - Nombre de compagnies bénéficiaires de Savoie en scènes

Période	Nombre
2016	22
2017	24
2018	23
2019	25
2020	18
2021	29



1.2.3.2 PERF - Nombre de représentations en Savoie dans le cadre de Savoie en Scènes

Période	Nombre
2016	57
2017	65
2018	53
2019	54
2020	25
2021	82



Dans un contexte morose, le doublement de l'enveloppe Savoie en scènes dans le cadre du plan d'action COVID et l'assouplissement des critères a été un formidable levier pour donner un second souffle au dispositif : 82 spectacles ont été programmés entre mai et décembre 2021.

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.2. ☺

« Dynamiser les ressources artistiques et culturelles »

Le développement d'une offre de formations portée par le Département permet aux acteurs de développer des compétences ciblées en fonction des besoins identifiés sur le terrain et des priorités de la politique culturelle départementale. Le Département soutient financièrement et techniquement la production et la diffusion des équipes artistiques, avec un accent particulier sur l'émergence. Ce vivier artistique contribue à nourrir l'action culturelle sur les territoires.

Objectif politique	***1. Favoriser l'accès du plus grand nombre à la culture et aux pratiques culturelles***
Objectif stratégique	***1.3. Renforcer la transversalité de la politique culturelle avec les autres politiques départementales***

Objectif opérationnel	***1.3.1. Poursuivre et développer la communication et l'information à destination des autres services du Département***

La Direction du développement artistique et culturel développe la communication et l'information à destination des autres services du Département en s'appuyant sur de multiples canaux : participation à des réunions transversales, diffusion d'informations ciblées par mail, publication d'actualités sur l'intranet, rédaction d'articles dans le magazine interne. L'objectif est de faire connaître les projets et dispositifs, partager des expériences, mettre en lien les services avec les acteurs culturels du territoire.

Objectif opérationnel	***1.3.2. Maintenir le nombre d'actions transversales avec les autres politiques départementales***

L'accueil d'événements portés par d'autres directions au Centre artistique départemental (Montmélian) a subi un coup d'arrêt en raison de la crise sanitaire. Sur les 8 actions transversales prévues 7 ont été annulées.

Des projets culturels transversaux sont menés avec les autres services du Département. La Direction du développement artistique et culturel (DDAC) privilégie l'accompagnement dans son mode d'intervention. Cela passe par la mise en réseau avec des acteurs culturels et artistiques ressources, mais également par la co-formation sur des aspects administratifs, juridiques / droits d'auteurs.
En 2021, la Direction de l'Environnement a ainsi organisé avec la complicité de la DDAC une exposition permanente intitulée "Bois des Chassettes, bois des artistes" sur la propriété départementale du bois des Chassettes à Challes-les-Eaux. L'Artiste Jean-Charles BOUILLOT a réalisé trois œuvres photographiques présentées publiquement.

La Direction du Développement Artistique et Culturel et la Direction des Archives, du Patrimoine et des Musées continuent leur collaboration pour proposer et encourager une programmation patrimoniale et culturelle de qualité à la Sainte-Chapelle et à l'Abbaye de Hautecombe. A l'occasion des JEP 2021, l'artiste savoyard Damien TRAVERSAZ a mis trois bancs en résonnance dans la cour du château en les équipant d'un dispositif numérique pour diffuser des petites

anecdotes liées au lieu. Un nouveau partenariat a été développé avec le festival Guitare en Alpes, qui a programmé le concert de Cassie Martin à la Sainte-Chapelle du Château des ducs de Savoie le 22 juillet.
Suite à un premier report, une action culturelle mêlant création, pratique amateur et histoire a été organisée en octobre 2021 en hommage au Général De Gaulle. Au cours de cette soirée, les participants ont pu découvrir une exposition « De Gaulle et les départements savoyards (1940-1965) » des Archives départementales de la Savoie et de la Haute-Savoie, écouter une conférence et assister à un concert proposé par la Fédération Musicale de Savoie.
La formation « En revenant des montagnes », initiée avec la complicité du Musée savoisien a abouti au tournage de 5 vidéos mettant en valeur les danses traditionnelles des pays de Savoie.

Le partenariat étroit avec Savoie-Biblio se poursuit dans le cadre de « Premières pages » et « Bib en scènes ».

Enfin, les actions avec le Pôle Social du Département se multiplient : des Maisons sociales du Département ou encore le Foyer départemental de l'enfance s'impliquent dans des comités d'actions culturelles sur les territoires. Un groupe de travail co-animé par la DDAC s'attache depuis 2019 à créer une dynamique départementale autour de l'éveil culturel et artistique de 0 à 6 ans. Un état des lieux concernant la pratique artistique et la petite enfance a été réalisé dans ce cadre en 2020/2021. La Maison Départementale des Personnes Handicapées porte, avec la complicité de la DDAC et sous la houlette de l'artiste Maria LANDGRAF, un projet de création artistique participative avec des personnes porteuses de handicap.



Les Savoie et De Gaulle en paroles et en musique – Crédit : Fédération Musicale de Savoie

FOCUS SUR …

PLAN D'ACTION COVID POUR LA CULTURE

Dans le cadre du plan d'action COVID du Département, un budget supplémentaire de 330 000 euros en fonctionnement et de 100 000 euros en investissement a été voté en 2021. L'objectif est d'assurer la continuité des activités culturelles par le renforcement des dispositifs d'aides existants. Les saisons culturelles et les partenaires départementaux ont bénéficié d'une aide pour relancer leur activité et développer de nouveaux projets fédérateurs. Le budget du dispositif Savoie en scènes a été abondé. Parallèlement, un nouveau filtre de recherche a été mis en place pour sélectionner les petites formes hors les murs, en réponse à la demande de spectacles en plein air pour s'adapter au contexte sanitaire. 16 EEA ont perçu des aides pour conforter la continuité pédagogique et soutenir la transition numérique. Enfin, 22 projets d'équipes artistiques ont été éligibles à une aide à la création pour s'adapter au contexte (reprise de créations, formes adaptables), une aide à la promotion (captations vidéos, rencontres professionnelles…) ou encore une aide à la diffusion, notamment hors des circuits habituels. 20 vidéos promotionnelles ont été réalisées grâce à ce budget.

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.3. ☺

« Renforcer la transversalité de la politique culturelle avec les autres politiques départementales »

La transversalité de la politique culturelle s'incarne à la fois par un état d'esprit, la participation à la réflexion sur les enjeux des autres politiques, l'accompagnement des services sur leurs projets culturels et la co-construction d'actions culturelles. Il s'agit d'un outil au service de l'implication la plus large possible de la population.

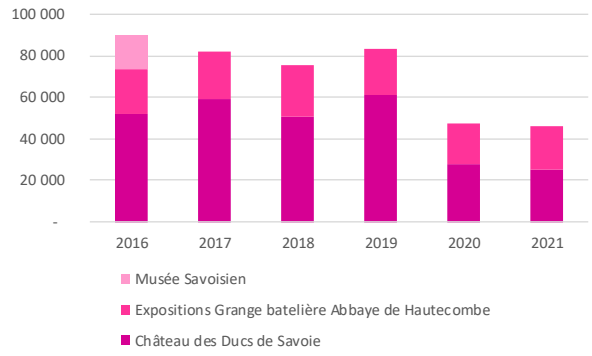
Objectif politique	*1. Favoriser l'accès du plus grand nombre à la culture et aux pratiques culturelles*
Objectif stratégique	*1.4. Sauvegarder et valoriser le patrimoine historique de la Savoie*

Objectif opérationnel	*1.4.1. Développer la fréquentation du patrimoine.*

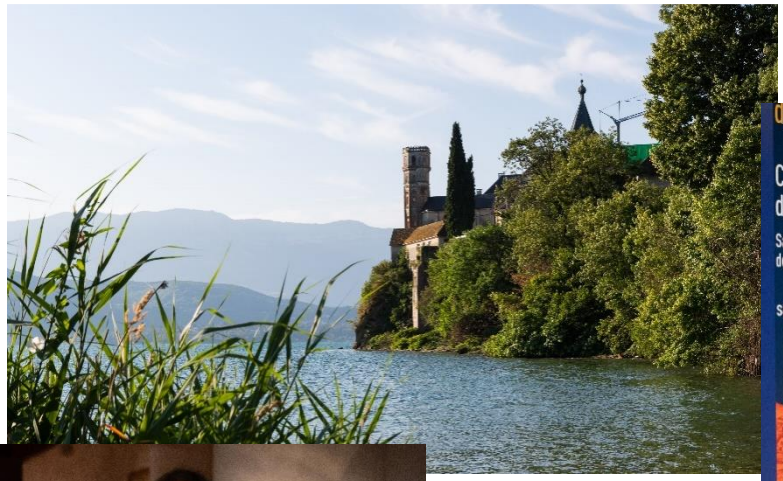
La fréquentation des site patrimoniaux s'est maintenue en 2021, année touchée par de nouvelles restrictions d'ouverture des monuments et établissements patrimoniaux, ainsi que par la quasi absence des touristes étrangers. Malgré ces freins, le Château ducal de Chambéry confirme son potentiel d'attraction, de même que la Grange batelière de l'abbaye de Hautecombe. Le dispositif Itinéraires historiques a joué son rôle de soutien aux visites éducatives dans les sites du Réseau Entrelacs - Musées et maisons thématiques de Savoie dès la reprise des sorties scolaires.

1.4.1.1 PERF - Fréquentation des sites : Château des ducs de Savoie, expositions Grange batelière Abbaye de Hautecombe, Musée Savoisien

Période	Château des Ducs de Savoie	Expositions Grange batelière Abbaye de Hautecombe	Musée Savoisien
2016	52 270	21 353	16 525
2017	59 006	23 055	0
2018	50 628	24 995	0
2019	60 990	22 624	0
2020	27 600	19 832	0
2021	25 336	20 805	0



La fréquentation reste sensiblement au niveau de 2020, malgré la fermeture du Château pendant 3 mois (de février à avril) puis la fermeture récurrente de toute l'enceinte de l'Hôtel du Département les samedis après-midi, pour cause de manifestations contre les mesures sanitaires.





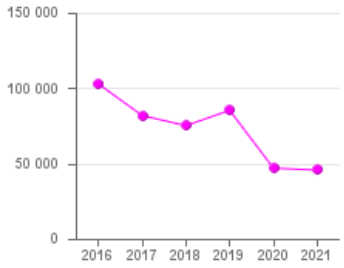




Spectacle MiMo, Grange batelière 21 juillet 2021

1.4.1.1 PERF - Fréquentation totale des sites patrimoniaux gérés par le Département

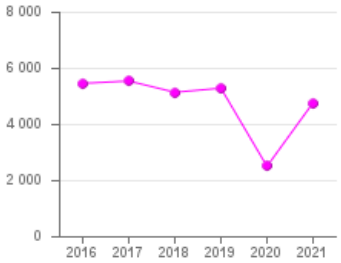
Période	Visiteurs
2016	103 360
2017	82 371
2018	75 623
2019	85 789
2020	47 432
2021	46 141



La fréquentation du Château reste sensiblement au niveau de 2020, puisque touchée par une fermeture de 3 mois (de février à avril) puis par la fermeture récurrente des samedis après-midi. L'exposition Mines de montagne a pu ouvrir en 2021 pour l'ensemble de la saison estivale, du 19 juin au 19 septembre, et a accueilli, pour sa deuxième édition, près de 1000 visiteurs supplémentaires.

1.4.1.2 PERF - Efficacité du dispositif Itinéraires historiques - taux d'élèves concernés par le dispositif par rapport à la population scolaire 6-14 ans du département

Période	Nombre
2016	5 471
2017	5 556
2018	5 154
2019	5 300
2020	2 515
2021	4 779



Avec 224 classes bénéficiaires, le dispositif a pu reprendre un rythme de croisière, après une année 2020 marquée par les fermetures des musées et sites patrimoniaux, sans atteindre tout à fait le niveau de 2019, du fait des réouvertures tardives de certains sites et des reports persistants de certains projets culturels.



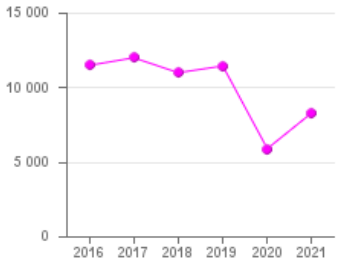
Lycéens en visite à l'espace Aqualis (Aix-les-Bains)
Crédit : G.Grandjean/Aqualis

Objectif opérationnel	1.4.2. Favoriser l'accès aux archives

Si la fréquentation physique de la salle de lecture reste inférieure aux années précédant la pandémie, la croissance de fréquentation du site Internet se poursuit, affirmant le rôle majeur de cet outil pour les recherches des usagers, tant universitaires qu'amateurs.

1.4.2.1 PERF - Fréquentation de la salle de lecture des Archives départementales

Période	Visiteurs
2016	11 510
2017	12 021
2018	11 020
2019	11 472
2020	5 925
2021	8 333



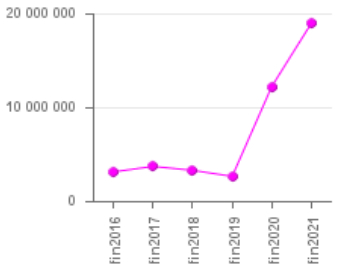
Comme le nombre de visiteurs, le nombre de documents communiqués se relève, suite à l'allègement des contraintes sanitaires, sans revenir au niveau des années précédant la pandémie. Ce phénomène est compensé par une augmentation substantielle des demandes par correspondance (courrier postal ou électronique), qui approchent les 2500 dossiers annuels (contre environ 1200 avant la pandémie).



« Inauguration de la percée du tunnel du Chat. Sortie St Jean de Chevelu. 6 décembre 1929 ».
Extrait d'un album photographique sur la construction du Tunnel du Mont du Chat (5 Fi 13)

1.4.2.2 PERF - Nombre de visites sur le site Internet des Archives départementales

Période	Visiteurs
fin2016	3 179 352
fin2017	3 765 586
fin2018	3 348 425
fin2019	2 704 472
fin2020	12 292 747
fin2021	19 025 875





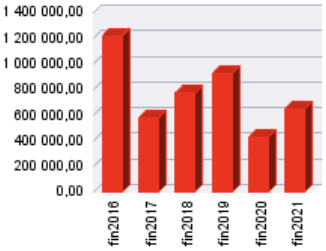
Après une baisse régulière de fréquentation pendant 3 ans, le site Internet des Archives départementales[1] connaît une embellie due à sa refonte, qui le rend plus accessible et attractif. En outre, le module de visualisation des images ayant dysfonctionné en 2019 et l'outil statistique étant aujourd'hui plus performant, cela explique le nombre significativement plus important de vues et de sessions depuis 2019.

Objectif opérationnel	***1.4.3. Préserver et enrichir les collections historiques du Conseil Départemental et de ses partenaires***

Les indicateurs retenus visent d'une part le taux d'intervention du Département sur le patrimoine, interventions financières sur le patrimoine immobilier et mobilier, tant protégé au titre des Monuments historiques que non protégé (PRNP), et interventions techniques auprès des producteurs d'archives historiques, tant privés que publics, et, d'autre part, le chantier des collections du Musée Savoisien, qui consiste à traiter, protéger, conditionner, décrire, enregistrer et photographier chacun des plus de 100 000 objets conservés.

1.4.3.1 ACT - Montant des dépenses (Monuments historiques) y compris CTS

Période	Euros
fin2016	1 214 232
fin2017	572 431
fin2018	766 648
fin2019	917 593
fin2020	423 121
fin2021	645 730



La forte politique patrimoniale du Département, qui lie sa participation financière à celle de l'Etat, permet de maintenir la restauration de monuments historiques en Savoie à un haut niveau. Alors que le département compte 203 édifices protégés au titre des monuments historiques, soit 4,3 % du parc régional, la participation financière de l'Etat dévolue à la Savoie est bien supérieure en valeur relative.



Chantier et travaux au Musée Savoisien. Crédits : Musée Savoisien/S. Paul



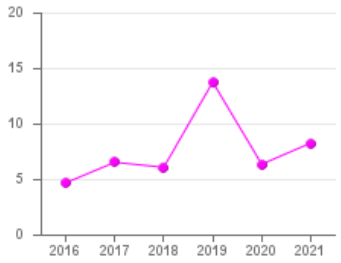


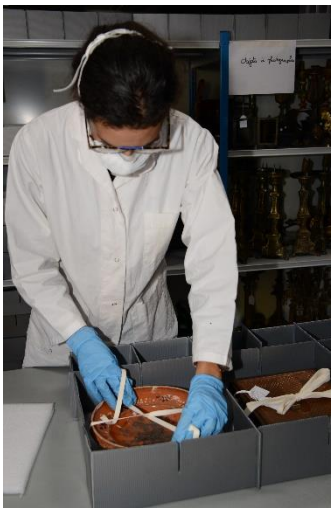
[1] https://patrimoines.savoie.fr/web/dsp_6165/accueil

1.4.3.1 PERF - Avancée du chantier des collections (récolement et reconditionnement des collections du Musée Savoisien)



Période	Taux
2016	4,73
2017	6,57
2018	6,12
2019	13,8
2020	6,4
2021	8,3



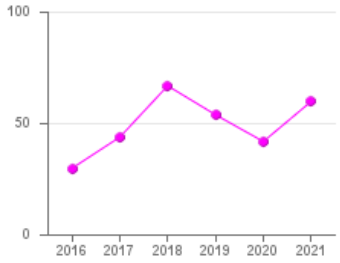


Le Musée Savoisien a largement dépassé l'objectif initial de 70 000 objets des collections à inventorier, nettoyer, photographier et reconditionner. Le nombre d'objets est désormais estimé à plus de 100 000. L'année 2021 a vu la fin de plusieurs phases du chantier, avec par exemple l'achèvement du traitement des robes. 5784 fiches d'inventaire ont été créées pendant l'année.

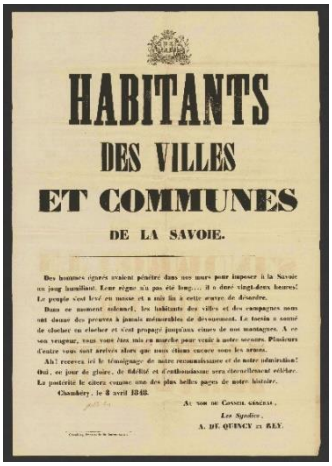


1.4.3.2 ACT - Nombre de visites de conseil (Archives départementales)

Période	Nombre
2016	30
2017	44
2018	67
2019	54
2020	42
2021	60



Malgré la difficulté du contexte, le nombre de visites de conseil aux détenteurs d'archives est remonté pratiquement au niveau de 2019, avec, notamment, 30 visites d'évaluation, de diagnostic et de conseil aux services de l'Etat et du Département, et 20 aux communes et intercommunalités.



HABITANTS
DES VILLES
ET COMMUNES
DE LA SAVOIE.

Proclamation touchant l'invasion de la Savoie par les Voraces. Affiche de 1848 (12 Fi 668)

FOCUS SUR ...

UNE NOUVELLE ACQUISITION POUR LE PARCOURS PERMANENT DU MUSEE SAVOISIEN

En juillet 2021, le Musée Savoisien a pu acquérir aux enchères, en Allemagne, le sabre d'apparat de Victor-Emmanuel II, roi de Sardaigne (1849-1860) puis d'Italie (1860-1878), artisan avec Napoléon III du rattachement de la Savoie à la France. Cet objet de prestige, emporté pour la somme de 31 330 €, a été réalisé entre 1849 et 1878 ; il servait de sabre d'Etat, symbole du pouvoir royal, porté lors des occasions solennelles ou exposé à proximité du trône.

Il sera exposé au Musée, dans la thématique *Pouvoir et territoire*, en complément d'autres objets ou dispositifs interactifs évoquant l'annexion de 1860.



Crédit : Andreas Thies

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.4. ☺

« Sauvegarder et valoriser le patrimoine historique de la Savoie »

L'année 2021, malgré le contexte sanitaire resté contraignant, a permis de relancer les actions de terrain, entre autres :
- accompagnement et soutien financier à la réouverture des structures membres du réseau des musées et maisons thématiques ;
- remontage de l'exposition *Mines de montagne*, présentée à l'abbaye de Hautecombe, qui a connu à nouveau un beau succès public et été complétée par des recherches archéologiques, notamment dans le massif des Bauges ;
- travail de fond sur la migration des bases de données du patrimoine culturel mobilier (objets protégés au titre des Monuments historiques, objets du répertoire départemental, appartenant aux communes, à des personnes privées, mobilier du Château de Chambéry…), qui comprennent 8000 fiches et plus de 15 000 photographies.

Les Archives départementales, tout en poursuivant le programme de numérisation et de diffusion en ligne, agissent sur l'axe prioritaire fixé pour les prochaines années : progresser dans l'inventaire des fonds et collections conservés, pour les rendre accessibles aux publics.

Le Musée Savoisien poursuit la réalisation de ses objectifs, en vue de la réouverture :
- accompagner les chantiers en cours : appui à la maîtrise d'ouvrage du Département, via la Direction des bâtiments et des moyens généraux (DBMG), pour la rénovation du bâtiment principal, dont la livraison est fixée à décembre 2022, et la construction du centre de conservation des collections départementales
- piloter des actions de communication pour préparer la réouverture au public
- achever l'écriture du parcours permanent
- préparer la réouverture pour 2022, en particulier la réinstallation de l'équipe et des collections



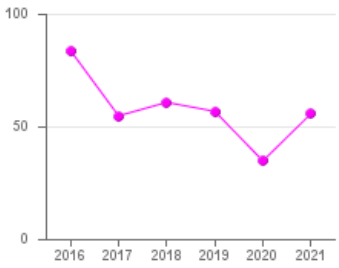
Gargouille restaurée de la Ste Chapelle, janvier 2022, G. D'Ambrosio, MO

Objectif politique	*1. Favoriser l'accès du plus grand nombre à la culture et aux pratiques culturelles*
Objectif stratégique	*1.5. Structurer un réseau de lecture publique de qualité, accessible à l'ensemble de la population*

Objectif opérationnel	*1.5.1. Structurer un réseau de lecture publique à l'ère de l'intercommunalité*

1.5.1.1 ACT - Nombre de visites de conseil effectuées dans les communes et intercommunalités (Savoie)

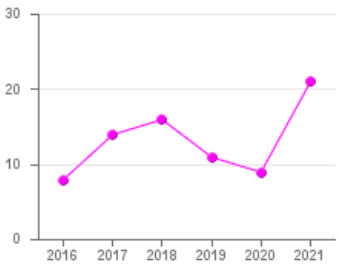
Période	Nombre
2016	84
2017	55
2018	61
2019	57
2020	35
2021	56



Après une baisse en 2020 due au contexte pandémique, reprise d'une activité équivalente à l'année 2019.

1.5.1.2 ACT - Nombre de communes et intercommunalités ayant bénéficié de subventions (Savoie)

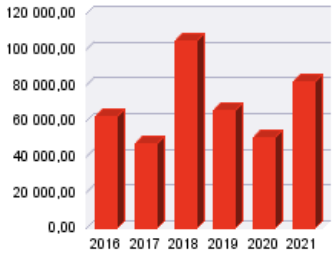
Période	Nombre
2016	8
2017	14
2018	16
2019	11
2020	9
2021	21



Après une baisse en 2020 due au contexte pandémique, une reprise de l'activité est constatée.

1.5.1.3 ACT - Montant des subventions attribuées aux communes et intercommunalités pour l'aménagement de leurs bibliothèques (Savoie)

Période	Euros
2016	62 418
2017	46 956
2018	104 290
2019	65 810
2020	50 486
2021	81 207

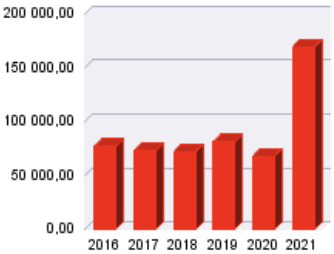


Après une baisse en 2020 due au contexte pandémique, reprise d'une activité équivalente à l'année 2019, puisque la plupart des projets ont pu être mis en œuvre.

Objectif opérationnel	*1.5.2. Affirmer le rôle essentiel de la lecture publique au service du lien social*

1.5.2.2 ACT - Action culturelle : montant du soutien aux manifestations en direction de tous les publics (adultes, adolescents, jeunes enfants) en Savoie

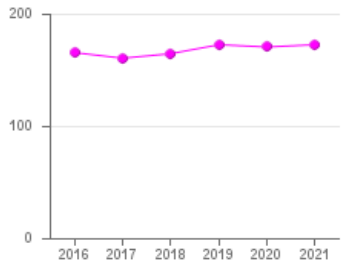
Période	Euros
2016	76 542
2017	72 300
2018	71 600
2019	80 495
2020	67 546
2021	168 828



Ce chiffre concerne l'ensemble de Savoie-biblio. Reprise d'une activité équivalente à l'année 2019, puisque la plupart des manifestations ont pu se dérouler.

Objectif opérationnel	1.5.3. Adapter les services aux besoins des partenaires et aux pratiques des usagers

Période	Nombre
2016	166
2017	161
2018	165
2019	173
2020	171
2021	173

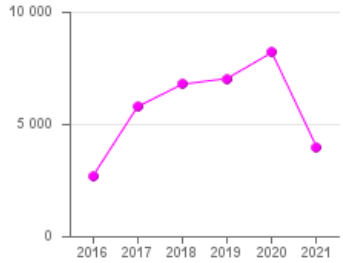


1.5.3.1 ACT - Nombre de communes bénéficiant du service de prêt de documents en Savoie

Ce nombre est globalement stable, démontrant la qualité du service de Savoie-biblio apporté aux bibliothèques.

1.5.3.2 PERF - Nombre d'usagers des ressources documentaires numériques de Savoie Biblio (Savoie et Haute-Savoie)

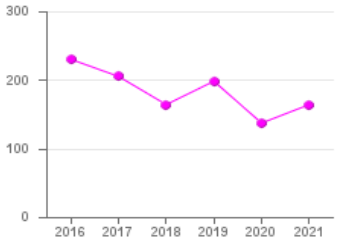
Période	Nombre
2016	2 700
2017	5 800
2018	6 800
2019	7 057
2020	8 213
2021	4 000



Après une année 2020 où l'accès aux ressources numériques a été étendu à tous les habitants des pays de Savoie pendant les périodes de confinement, l'année 2021 se présente comme une année de relatif retour à la normale. 4 000 usagers inscrits dans les 112 bibliothèques du réseau e-medi@s ont bénéficié des ressources de presse, autoformation, ou vidéo à la demande.
Si l'attrait de l'offre de films en ligne « Savoie-ciné-biblio » semble marquer le pas, la consultation des ressources de presse en ligne et d'autoformation continuent d'être plébiscitée. Avec 841 000 visualisations d'articles en 2021 la presse en ligne voit son audience augmenter de plus de 50% par rapport à 2019. L'audience des ressources en autoformation est elle aussi en progression de 30 %.

1.5.3.3 PERF - Nombre de communes ayant bénéficié de formations de leurs professionnels de bibliothèques salariés ou bénévoles (Savoie et Haute-Savoie)

Période	Nombre
2016	231
2017	206
2018	165
2019	199
2020	138
2021	165



Savoie-biblio a organisé 120 journées de formation, représentant 80 stages. Le service a géré 697 inscriptions de stagiaires provenant de 165 collectivités des Pays de Savoie.
Les équipes des bibliothèques ont participé activement aux formations proposées par Savoie-biblio, le nombre d'inscriptions remontant après l'année 2020 où elles avaient chuté considérablement (effet confinements Covid-19).

Les stagiaires se sont bien emparé des formations à distance, accompagnés par Savoie-biblio et les formateurs. Une formation sur la question des horaires d'ouverture a été proposée en écho au rapport remis au ministère de la Culture par Erik Orsenna et Noël Corbin. Savoie-biblio a expérimenté un nouveau format pour la formation "produire des contenus accessibles pour le web" avec une séquence de sensibilisation à distance de 2 heures, suivie par une formation de deux jours. Cette séquence à distance était ouverte aussi à toute personne intéressée, souhaitant simplement avoir un aperçu de la question.

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.5. ☺

« Structurer un réseau de lecture publique de qualité, accessible à l'ensemble de la population »

Le Plan de Développement de la Lecture Publique (PDLP) adopté en 2015 par le Conseil d'administration du Conseil Savoie Mont Blanc fixe trois grands axes de développement de la lecture publique sur les territoires :

1 - Structurer un réseau de lecture publique des Pays de Savoie à l'ère de l'intercommunalité
- Des formations « à la carte » sont proposées aux territoires en vue de favoriser la création et le développement de réseaux.

2 - Affirmer le rôle essentiel de la lecture publique au service du lien social
- Savoie-biblio a signé une convention avec le Service pénitentiaire d'insertion et de probation et avec le Centre pénitentiaire d'Aiton. De cette manière, le service prête des documents à la bibliothèque destinée aux détenus, et organise une projection de films documentaires dans le cadre de l'opération « Chemins des Toiles ».

3 - Adapter les services aux besoins des partenaires et aux pratiques des usagers
- Elargissement du nombre de bibliothèques bénéficiant du service e-medi@s.
- L'organisation de manifestations culturelles rencontre un public toujours plus large et permet d'ouvrir les bibliothèques à une grande diversité culturelle : spectacles variés (théâtre, danse, musique, diffusion de films documentaires) et à un public diversifié (adultes avec le prix Rosine Perrier, tout-petits avec l'opération Premières Pages).

4. PERSPECTIVES ET AJUSTEMENTS

Direction des archives, du Patrimoine et des Musées (DAPM)

La rénovation du Musée Savoisien progresse, avec l'avancement des travaux et la préparation des collections (restaurations, numérisations, soclage) et du parcours permanent. Le service est engagé dans la préparation de la réouverture (communication, sécurité, déploiement de l'équipe et des collections, politique des publics). La réouverture est désormais programmée pour le printemps 2023.
Le départ en retraite de plusieurs agents sur la période 2023-2024 implique une réflexion de fond sur les missions exercées, avec une vision prospective des mutualisations possibles entre services, notamment au niveau des fonctions supports, et, conséquemment, la révision des fiches de poste.

Direction du Développement Artistique et Culturel (DDAC)

La Direction du Développement Artistique et Culturel se fera accompagner en 2022 par un cabinet externe qui aura pour mission d'établir le diagnostic du Schéma départemental des enseignements et des pratiques artistiques et de mener une concertation dans les territoires, préalable à l'écriture du nouveau plan départemental unique de développement artistique et culturel. L'objectif de ce plan est de couvrir les cinq champs interdépendants d'intervention du Département en matière de spectacle vivant : l'enseignement, la pratique, l'éducation, la création, et la diffusion. Ce plan permettra de questionner et redéfinir les outils et dispositifs existants dans le cadre d'une politique culturelle départementale renouvelée, au profit de tous les Savoyards, dans une logique de circuits courts culturels :

- Considérer la population non plus simplement comme spectatrice de la culture, mais aussi comme actrice
- Repenser l'action culturelle départementale en direction des territoires pour mieux répondre aux besoins et enjeux diversifiés
- Renforcer l'interdépendance des champs d'actions et mieux remettre les Savoyards au cœur de l'action de la collectivité

Direction de la Lecture Publique (DLP)

L'arrivée de Christel Belin le 1er mai 2020 en tant que directrice de Savoie-biblio signe l'arrivée de nouveaux projets structurants pour la Direction de la Lecture Publique :

- Renouvellement du Plan de développement de la lecture publique à l'horizon 2022, sur la base d'une démarche de co-construction participative, aussi bien en interne avec les équipes qu'en externe avec l'ensemble de partenaires : communes, bibliothèques, associations…
- Préfiguration d'une labellisation Bibliothèque numérique de référence. Cette démarche permettra l'intégration de Savoie-biblio dans un réseau national reconnu et l'apparition de projets nouveaux, tels que :
    - La modernisation des outils informatiques, la mise en œuvre du Prêt Numérique en Bibliothèques (PNB) en lien avec l'évolution de la politique documentaire
    - La mise à disposition de ressources et services numériques auprès des territoires et de leurs bibliothèques
    - La consolidation des actions de médiation et de formations numériques, notamment à destination des publics éloignés de la culture, avec une visée de prévention et de lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme.

Action Sociale Générale

RAPPORT D'ACTIVITÉ

ET DE PERFORMANCE 2020/2021

Commissions d'élus : **4ième et 5ième commissions**

Directions concernées :

Tout le Pôle Social



SAVOIE
LE DÉPARTEMENT

SOMMAIRE

1. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Contexte et enjeux 305
2. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Analyse de l'activité et de la performance des dispositifs 306
3. PERSPECTIVES ET AJUSTEMENTS 315

1. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Contexte et enjeux

Avec le schéma social et médico-social unique, un nouveau cadre de référence a été construit pour les prochaines années en se basant sur la nécessité d'une approche transversale et le renouvellement des pratiques. Ce cadre permet la sortie d'une logique de silo, et de proposer aux personnes un véritable parcours d'accompagnement global tout au long de la vie.

La transversalité est perçue comme un atout – voire une nécessité – pour accompagner chaque personne dans son parcours de vie et à tout âge, en privilégiant l'adaptation des politiques sectorielles à la pluralité des problématiques auxquelles peut être confronté un individu tout au long de sa vie. Une conviction : la personne et son parcours de vie doivent être au centre des dispositifs et des actions de solidarité du Département.

En outre, au-delà des politiques sociales, le travail en transversalité permet de renforcer les modes de coopération avec d'autres politiques publiques (habitat, éducation, jeunesse, culture, sport, économie sociale et solidaire, numérique, développement durable…), replaçant alors les politiques sociales au cœur de l'ensemble des politiques des collectivités publiques.

Ces nouvelles orientations ont également pour objectif de prendre appui sur le potentiel des personnes plutôt que sur leurs difficultés, en travaillant le développement de leur pouvoir d'agir et en les engageant à être pleinement actrices des dispositifs proposés par les politiques publiques en œuvre.

Animer la transversalité suppose de bien communiquer entre les différents services du pôle social.
Ainsi deux outils se sont installés dans la durée :

- Le Kit Info, outil de communication mensuel qui permet de faire le point sur les projets en cours, sur les réalisations des équipes, de passer des informations qui concernent tout le pôle
- Les webinaires du social ; sur le temps de midi une présentation d'un projet, d'une démarche en cours ou terminée est faite par les porteurs de l'action aux collègues du pôle ou de la collectivité si le sujet s'y prête.

FOCUS SUR …

La participation des usagers

L'action sociale départementale est par nature en lien avec les usagers pour l'accès à leurs droits sociaux, les accueillir, les orienter, les conseiller et pour élaborer avec eux l'accompagnement voire ouvrir les droits et prestations les plus adaptés à leurs besoins et projet de vie.

Le Schéma unique 2020/2024 vient conforter voire réorienter cette réalité en posant le principe d'associer plus étroitement :

- Les bénéficiaires des aides : sont particulièrement concernées les situations complexes de chaque politique sociale et la protection de l'enfance avec 2 axes prioritaires (les enfants et les parents) en lien avec les professionnels.

  Exemples d'actions novatrices (liste non exhaustive) : projet pour l'enfant et implication des parents, conférence de prévention et de protection de la famille, groupe « fragilités » des personnes âgées, MDPH et groupe de travail avec les usagers, groupe ressources pour les bénéficiaires du RSA (élargissement de la composition et du périmètre des travaux) ; travaux divers sur la simplification des écrits dont l'atelier mis en place au titre de la GED sur l'APA…

  Il s'agit tout autant de développer le pouvoir d'agir des personnes que de s'appuyer sur l'expertise qu'ils ont pu acquérir en tant que bénéficiaires des dispositifs départementaux.

- La population qui peut être concernée par nos politiques : l'objectif visé est une action sociale plus inclusive pour enrichir l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques sociales par les échanges avec la population sur ses attentes.

Cet objectif interroge l'institution, les pratiques professionnelles et le fonctionnement des instances réglementaires représentatives. Même si des actions ponctuelles peuvent être initiées,
la collectivité a souhaité poursuivre le développement de ces deux axes.

2. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Analyse de l'activité et de la performance des dispositifs

Arbre des objectifs

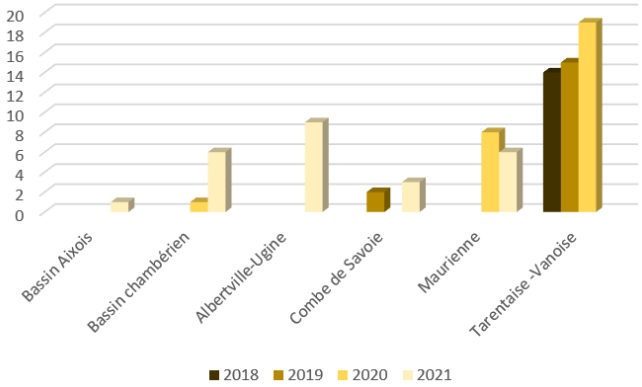
OBJECTIFS POLITIQUES	OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS
1. Renforcer l'accès aux droits pour les personnes, notamment pour les plus fragiles et les plus vulnérables	1.1. Simplifier l'accès à l'information pour un meilleur accès aux droits	1.1.1. Centraliser l'offre et l'accès à l'offre de services au moyen d'un outil commun destiné aux usagers
		1.1.2. Généraliser le "premier accueil social inconditionnel de proximité"
2. Promouvoir une démarche de développement social dans le cadre de la mise en œuvre du schéma social et médico-social unique	2.1 Optimiser le service public rendu aux usagers	2.1.1 Attirer et fidéliser les professionnels des métiers du social par la mise en œuvre d'une gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences (GPEC)
		2.1.2 Renforcer la coordination de l'action des acteurs sociaux pour un travail en complémentarité utilisant au mieux toutes les ressources du territoire
		2.1.3 Renforcer l'interaction des dispositifs sociaux par le développement et la promotion d'actions innovantes par tous les partenaires compétents sur le territoire
	2.2 Placer les usagers au cœur de l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques sociales	2.2.1 Améliorer la participation des usagers à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques
	2.3 Optimiser la démarche de développement social	2.3.1 Développer le conventionnement
		2.3.2. Développer l'innovation dans le cadre des conférences sociales territoriales

Objectif politique	*1. Renforcer l'accès aux droits pour les personnes, notamment les plus fragiles et les plus vulnérables*
Objectif stratégique	*1.1. Simplifier l'accès à l'information pour un meilleur accès aux droits*
Objectif opérationnel	*1.1.1. Centraliser l'offre et l'accès à l'offre de services au moyen d'un outil commun destiné aux usagers*

Globalement on constate que de nombreux outils ont été mis en place en 2021 pour renforcer l'accès aux droits des usagers : site internet, outils de communication papiers ou informatiques, ouverture de lieux d'accueil et d'information dans les territoires (CLIC, MDPH, PASIP…) cartographie des services, réunions d'information, etc…. Autant de moyens pour les personnes concernées d'obtenir des informations relatives à leurs droits.

1.1.1.1 ACT - Nombre d'actions d'informations grand public sur les facilités d'accès aux services dans les territoires savoyards

Période	Bassin Aixois	Bassin chambérien	Albertville-Ugine	Combe de Savoie	Maurienne	Tarentaise - Vanoise
2018						14
2019				2		15
2020		1			8	19
2021	1	6	9	3	6	



Il existe un nombre important d'informations grand public sur l'accès aux services dans les territoires, qu'il s'agisse de réunions, de groupes de travail, de conférences ou encore d'outils numériques ou supports papiers. Les actions d'information recensées via cet indicateur viennent en complément de tous les outils déjà existants.

Bassin Aixois : Forum en faveur des personnes âgées sur Entrelac.

Combe de Savoie : Sur le volet de l'enfance principalement cette année, animations de réunions d'informations sur les informations préoccupantes, en lien avec l'Education Nationale.

Bassin Chambérien :

- Enfance Jeunesse Famille : Mise en place, à partir de mai 2021, d'une hotline, destinée à apporter une écoute téléphonique aux assistants familiaux pour échanger sur les interrogations en lien avec les enfants. A partir de décembre 2021, mise en place d'un groupe opérationnel prévention aux violences intra-familiales, qui vise à mieux repérer, protéger et prendre en charge les familles et les enfants. L'objet de ce groupe est d'améliorer la connaissance des acteurs et des services existants, autour des enfants victimes de violences intra-familiales et de la parentalité, pour accompagner et mieux prendre en charge les victimes.
- Protection Maternelle Infantile : Le projet « petits pas grands pas » a continué son plan de déploiement avec de nouvelles sessions de formation professionnelle théorique et pratique.
- Cohésion sociale : Réalisation de carte mentale des dispositifs Logement/Hébergement à destination des travailleurs sociaux afin de faciliter et clarifier les modalités de saisine par les usagers (accès personnes, fiche de prescription...). Développement de la prévention précoce des expulsions avec proposition d'une rencontre d'un professionnel de l'ADIL pour les ménages locataires du parc privé (au stade du commandement de payer). Le travail est en cours en s'appuyant notamment sur :
  - les cartographies d'AGATE sur les points de distribution alimentaire
  - les cartographies en lien avec le SDAASP (notamment les Maisons France Service)
  - la réflexion sur la mise en place d'un numéro vert (portage par la FA 31)

Bassin Albertville Ugine :

PA / PH :

- Forte dynamique de mise en réseau en lien avec la filière gérontologique et le clic pendant toute la période de crise sanitaire.
- Organisation de formation territoriale avec la MDPH et mise en œuvre de permanence sur le territoire.

PMI : valorisation et intensification des consultations PMI

EJF : réunion d'information avec les directeurs d'écoles primaires sur la prévention et protection de l'enfance.

Cohésion sociale : mise en œuvre des informations collectives pour les bénéficiaires du RSA.

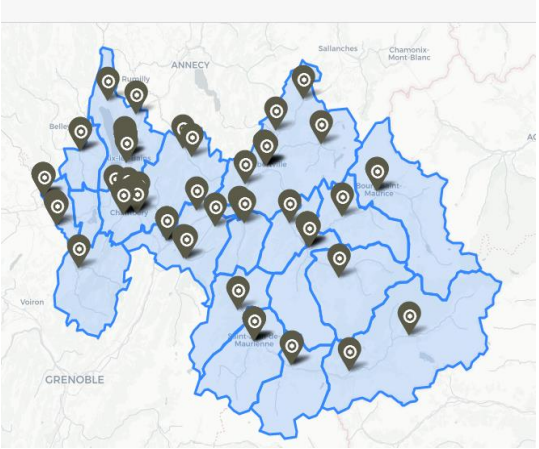
Participation au schéma d'accès au service du territoire d'Arlysère.

Maurienne : Un focus particulier cette année sur les personnes handicapées, avec 5 permanences de conseil handicap organisées entre juillet et décembre 2021 sur Aiguebelle, Saint Jean de Maurienne et Modane. Par ailleurs, une action pluri partenariale impliquant les professionnels de la Maison sociale, de l'association Deltha Savoie et de la MDPH a également été proposée sur Saint Jean de Maurienne, en direction des aidants et des personnes accompagnées, qui ont pu à cette occasion être conseillées et orientées dans leurs droits et démarches. Enfin, une session de formation à destination des aidants a également été animée par 2 référentes PAPH.

Objectif opérationnel	*1.1.2. Généraliser le "premier accueil social inconditionnel de proximité"*

L'objectif est atteint avec une couverture départementale à 100%.

Carte de l'implantation des lieux d'accueils répondant aux critères de la mesure « premier accueil social inconditionnel de proximité » sur le territoire savoyard.



Premier Accueil Social Inconditionnel de Proximité (PASIP)

Le PASIP a vocation à recevoir toute personne, quels que soient sa demande, sa situation et son statut. Ce premier accueil social assure les fonctions suivantes :

- une écoute bienveillante des personnes ;
- une information sur leurs droits et éventuellement l'ouverture de ceux-ci ;
- une orientation fiable vers un interlocuteur ou un service en adéquation avec les difficultés exposées par la personne.

Le Conseil Départemental, en sa qualité de chef de file des solidarités, est chargé de mettre en place une politique cohérente de l'accueil social inconditionnel de proximité. Il doit à ce titre établir, en concertation avec l'ensemble des partenaires et les personnes concernées, les modalités de coordination entre les différentes institutions et associations assurant un accueil social sur le territoire. Cette mission s'inscrit notamment dans la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté.

La couverture départementale en matière de premier accueil social inconditionnel de proximité est effective à 100%, grâce au maillage territorial de différentes structures :

- Dans les services du Département :
  - Auprès des 7 Maisons sociales du Département (MSD) et de leurs 32 Centres Sociaux Départementaux (CSD)
  - Dans les 7 centres locaux d'information et de coordination (CLIC) pour les personnes âgées du Département
- Dans 27 France Services.

En 2021, les liens avec le réseau des France Services se sont intensifiés pour une meilleure interconnaissance et une meilleure articulation entre l'offre de services des MSAP/France Services et les Maisons du Pôle Social.

- Interconnaissance :

* l'inscription dans la formation labellisante des MSAP/FS d'un module présentant l'action sociale départementale avec des liens, supports et contacts

* la contribution aux instances décisionnelles du SDAASP (schéma départemental de l'amélioration de l'accessibilités des services au public) pour présenter les actions entreprises et/ou réalisées par le Pôle Social au titre de l'inclusion numérique

* la mise en ligne sous l'intranet du Pôle Social des documents structurants pouvant être utiles aux professionnels de l'action sociale.

- Articulation :

* engagement d'un travail sur l'identification des freins et leviers ainsi que des bonnes pratiques facilitant le parcours des usagers entre FS et MSD/CSD (base FA32 Schéma)

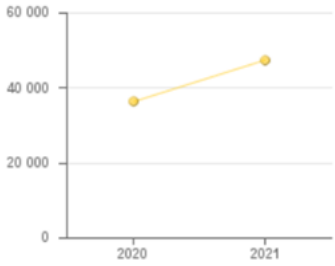
* contribution à l'élaboration de la cartographie dématérialisée des services pour engager une action moderne destinée à rendre lisible les offres de services

* création et consolidation d'un partenariat avec l'association animant le réseau des MSAP/FS (Adrets) dans l'attente de la désignation d'un temps de coordination.



1.1.2.1 ACT - Nombre de personnes accueillies par les structures engagées dans la démarche de premier accueil inconditionnel

Période	Nombre
2020	36 326
2021	47 498



47 498 personnes ont été accueillies dans les lieux de premier accueil inconditionnel de proximité, soit une forte augmentation mais l'année 2020 n'était pas représentative de l'activité en raison des confinements.

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.1.

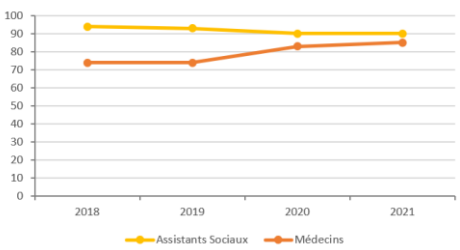
« Simplifier l'accès à l'information pour un meilleur accès aux droits »

Le travail relatif à l'accès aux droits est au cœur du travail social et est l'un des piliers du schéma social et médico-social unique. Les indicateurs présentés ci-dessus permettent de mesurer des actions identifiées visant cet objectif : la multiplication des informations grand public sur le sujet, le déploiement des lieux de premier accueil social inconditionnel de proximité et le nombre d'usagers ayant bénéficié d'une première orientation.
Ces indicateurs quantitatifs ne permettent pas toutefois de rendre compte de l'ensemble de l'action du Pôle Social en matière d'accès aux droits : l'accompagnement renforcé des usagers afin d'éviter les ruptures de parcours ou le non recours par les travailleurs sociaux engagés sur les territoires, la formation régulière des agents sur cette question, le déploiement d'outils informatiques et de plateformes numériques, le renforcement des liens avec les partenaires ou encore – et c'est un point crucial – la simplification des dispositifs, sont autant d'outils pour simplifier l'accès aux droits pour toutes les personnes concernées ayant besoin d'accompagnement sur une durée plus ou moins longue de leur vie.

Objectif politique	***2. Promouvoir une démarche de développement social dans le cadre de la mise en œuvre du schéma social et médico-social unique***
Objectif stratégique	***2.1. Optimiser le service public rendu aux usagers***
Objectif opérationnel	***2.1.1. Attirer et fidéliser les professionnels des métiers du social par la mise en œuvre d'une gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences (GPEC)***

2.1.1.1 PERF - Taux de couverture des postes d'assistants sociaux et de médecins travaillant pour le Pôle Social du Département

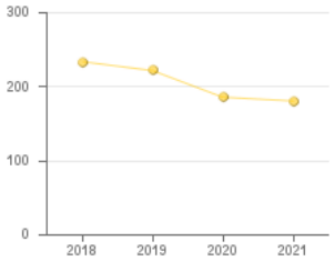
Période	Assistants Sociaux	Médecins
2018	94	74
2019	93	74
2020	90	83
2021	90	85



Le taux est stable pour les assistants sociaux, avec une amélioration du taux de couverture pour les médecins qui se poursuit en 2022, du fait d'une politique de recrutement active. Néanmoins des tensions de recrutement dans certains territoires ou certains métiers apparaissent et appellent à renforcer nos outils de GPEC et l'attractivité des métiers (accueil de stagiaires, apprentis, qualité de l'accueil des jeunes professionnels, interventions dans les collèges…).

2.1.1.2 PERF - Nombre d'assistants familiaux employés par le Département

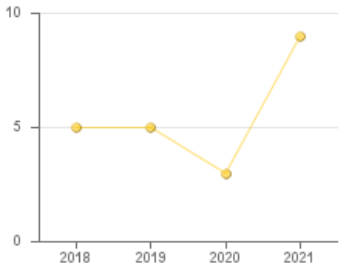
Période	Nombre
2018	234
2019	222
2020	186
2021	181



Le recrutement est en baisse et ne permet pas de compenser les départs (retraite…). Le nombre d'assistants familiaux en activité continue de diminuer malgré une amélioration notable de leurs conditions de rémunération. Il est à noter également que les réunions d'information ont concerné peu de personnes en 2021 (29 personnes présentes) alors que la moyenne est de plus de 70 personnes sur les dernières années.

2.1.1.3 ACT - Nombre d'étudiants accueillis dans le cadre de leurs études (Infirmiers et puéricultrices)

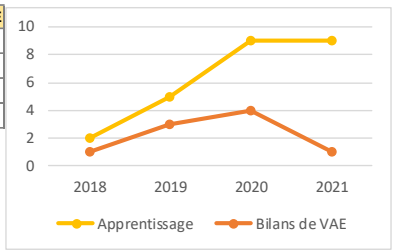
Période	Nombre
2018	5
2019	5
2020	3
2021	9



Après une baisse liée au COVID, le nombre d'étudiants accueillis est reparti à la hausse, témoignant d'une politique volontariste pour faire connaitre, former et attirer les futurs professionnels.

2.1.1.4 ACT - Nombre d'apprentissages et de bilans de validation des acquis de l'expérience (VAE) réalisés au cours de l'année autour des métiers du travail social

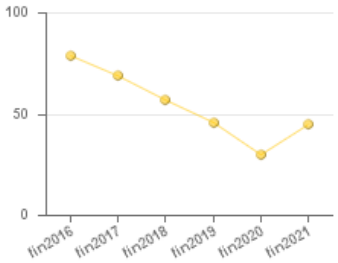
Période	Apprentissage	Bilans de VAE
2018	2	1
2019	5	3
2020	9	4
2021	9	1



Le Pôle Social s'implique sur l'accueil des apprentis de façon active et sur des métiers très diversifiés.

2.1.1.4 PERF - Nombre de stages commencés au cours de l'année au Pôle social

Période	Nombre
fin2016	79
fin2017	69
fin2018	57
fin2019	46
fin2020	30
fin2021	45

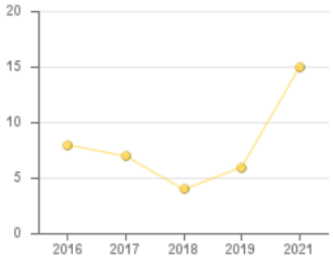


Après une baisse du nombre de stages lié à la crise sanitaire, le nombre de stagiaires est remonté à son niveau de 2019. L'effort doit être poursuivi dans les années à venir.

Objectif opérationnel	***2.1.2. Renforcer la coordination de l'action des acteurs sociaux pour un travail en complémentarité utilisant au mieux toutes les ressources du territoire***

2.1.2.1 ACT - Nombre de situations étudiées en Commission "Cas complexes"

Période	Nombre
2016	8
2017	7
2018	4
2019	6
2021	15



Un travail va être mené au cours des 5 années de mise en place du schéma pour bien identifier les situations concernées et les différentes instances d'accompagnement (réponse accompagnée pour tous à la MDPH, commission cas complexe enfant, commissions adultes vulnérables sur les territoires).

Objectif opérationnel	*2.1.3. Renforcer l'interaction des dispositifs sociaux par le développement et la promotion d'actions innovantes par tous les partenaires compétents sur le territoire*

Le développement d'actions innovantes fait l'objet d'une fiche action (n°4) dans le cadre du schéma social et médico-social unique. Un recensement des initiatives a été réalisé sur les différents territoires savoyards et un premier groupe de travail pluri-partenarial avec des personnes ressources s'est réuni.
Pour les prochaines années sont prévues la tenue de formations à destination des différents professionnels et la poursuite / mise en œuvre de projets d'innovation sociale répondant aux objectifs ciblés du schéma.

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 2.1. 😐

« Optimiser le service public rendu aux usagers »

De façon générale, l'un des objectifs affichés du schéma social et médico-social unique est l'optimisation du service rendu aux usagers, notamment via une prise en charge davantage coordonnée des personnes, en offrant un parcours cohérent tout au long de la vie.
Cohérent en interne : le schéma unique vise à aller au-delà des dispositifs et au-delà des politiques thématiques. La mise en place des référents de parcours – notion présente tout au long du schéma – mais aussi la présence de fiches actions communes à plusieurs politiques au sein du schéma, soulignent cette volonté de transversalité. Cela doit permettre un meilleur service rendu aux usagers, et une meilleure coordination dans la prise en charge. La politique RH permet également de se doter des compétences idoines pour atteindre ces objectifs.
Cohérent en externe : le schéma souligne aussi, dès son élaboration, le rôle de chef de file du Département en matière sociale, et vise à mieux coordonner l'intervention de tous les partenaires en les associant plus étroitement. Il doit également permettre de mieux adapter la réponse à l'usager. Cela s'inscrit notamment via le renforcement des plateformes partenariales sur les territoires.
Enfin, nul doute que la question de l'innovation sociale permettra, une fois traitée, d'apporter des réponses adaptées à l'évolution de la demande sociale.

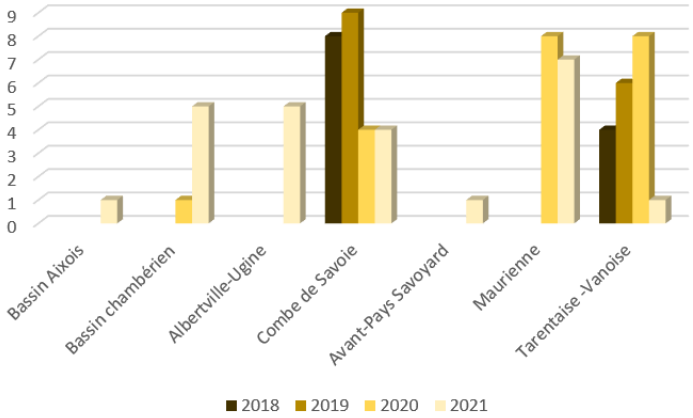
Objectif politique	*2. Promouvoir une démarche de développement social dans le cadre de la mise en œuvre du schéma social et médico-social unique*
Objectif stratégique	*2.2. Placer les usagers au cœur de l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques sociales*

Objectif opérationnel	*2.2.1. Améliorer la participation des usagers à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques*

La question de la participation des personnes concernées est au cœur de la démarche de schéma unique. Celle-ci se décline de différentes façons : participation renforcée des usagers aux décisions qui les concernent (exemple : aide sociale à l'enfance), travail accru avec les aidants (PH / PA), recensement des besoins des personnes (groupe BRSA, université sociale). Ces actions sont de plus en plus nombreuses et travaillées de manière à ce que la participation soit renforcée.

2.2.1.1 ACT - Nombre d'actions phares innovantes sur le vivre-ensemble dans les territoires savoyards

Période	Bassin Aixois	Bassin chambérien	Albertville-Ugine	Combe de Savoie	Avant-Pays Savoyard	Maurienne	Tarentaise - Vanoise
2018				8			4
2019				9			6
2020		1		4		8	8
2021	1	5	5	4	1	7	1



Les indicateurs présentés ci-contre sont parcellaires et ne représentent qu'une partie des actions effectivement mises en œuvre. Ceux-ci seront à compléter l'année prochaine.
Dans le cadre de la mise en œuvre du schéma social et médico-social unique, les pilotes de la fiche action 5 relative à cette question du vivre ensemble ont réalisé un état des lieux qualitatif exhaustif sur l'ensemble du département (via les MSD et la direction cohésion sociale), y compris auprès de certains partenaires (services sports et jeunesse du Département, Education Nationale, AADCAES...). Le résultat de cette enquête témoigne de la richesse de l'existant en la matière, via trois prismes : la diversité liée au handicap et à la dépendance, la diversité culturelle et la diversité intergénérationnelle. De nombreux projets se sont tenus à l'instar de la mise en place de groupes de travail, de comités d'éducation, mais aussi de formations, d'actions de pair-aidance, de projets artistiques et culturels etc…
L'ensemble de ces actions a pour dessein d'ouvrir à la diversité et de faciliter le vivre ensemble.



Bassin Chambérien :

- **Enfance Jeunesse Familles :** animation d'un atelier Réf-ado, en lien avec la cité des Arts, en direction d'adolescents de 12 à 17 ans. L'objectif étant d'expérimenter un instrument de musique et de développer la découverte et la créativité artistique. Ce groupe a lieu 1 mercredi par mois et une journée durant les vacances scolaires.
- **Protection Maternelle Infantile :** Le projet alimentation du jeune enfant et le centre de distribution alimentaire avec le partenariat de l'IREPS : Il a consisté à réaliser des entretiens auprès des responsables de centres de distribution alimentaire et des familles bénéficiaires. L'objectif était de mettre en avant les principales difficultés des familles et des bénévoles. La grille d'entretien a été construite avec des bénéficiaires et après avoir réalisé une revue de la littérature sur le sujet. Un temps de formation sur l'alimentation du jeune enfant a ensuite été organisé le 18 novembre 2021, auprès des bénévoles des centres de distribution alimentaire, dans les locaux de la banque alimentaire. Un flyer à destination des bénéficiaires a été élaboré pour leur permettre de se réassurer vis-à-vis de l'alimentation de leurs enfants.
- **Cohésion sociale :** Plusieurs actions collectives en cours de réflexion, pour faciliter l'accès à l'information des demandeurs de logement sociaux, dont l'habitat intergénérationnel en lien avec Habitat et Humanisme, l'accompagnement au logement des jeunes sortants de l'Aide Sociale à l'Enfance ou des centres sociaux (notamment CSD ST Sébastien). Action "Tenir le Cap'" portée par l'association AEQUITAZ. Projet d'enquête sensible sur le "prendre soin" : enquête sur les activités du "prendre soin", de soi, de ses proches, de son quartier-voisins, de la société, de l'environnement ... Entretiens menés auprès de bénévoles, d'élus, de professionnels et de citoyens du bassin chambérien pour observer de manière sensible ce que raconte cette notion du prendre soin. Des podcasts sont en cours de réalisation et seront diffusés en 2022. Exploration sur le RSA et découverte du plaidoyer pour aller vers un Revenu Minimum Garanti : Fondée sur le croisement des savoirs et le travail autour des représentations mutuelles, cette action permettra aux personnes d'être partie prenante et de mettre en dialogue avec les institutions/acteurs du territoire des propositions d'amélioration des politiques d'insertion.
- **PAPH :** Les service PA-PH de la maison sociale n'a pas porté d'action lui-même en 2021. Mais en 2020, la Direction PA-PH a associé des usagers dans le cadre d'une réflexion sur le téléservice APA, dont le chantier a été mis en suspens. Le service PA-PH de la MSD BC participait à ce groupe de travail. Et sur 2022, il y aura un atelier avec des personnes de Bignona, des usagers, des professionnels sur la simplification des courriers autour de l'APA, et le service PA-PH y participera. Autre sujet : L'Agence éco-mobilité a organisé 2 groupes de réflexion sur la question de la mobilité sur les secteurs des Bauges et du Bourget du lac, en associant des retraités : le service PA-PH y a participé. Enfin, en ce qui concerne l'habitat participatif, sur Bassens : projet porté par Habitat et Humanisme où un retraité futur habitant participe à la construction du projet et rencontre les partenaires institutionnels aux côtés du salarié d'habitat et humanisme ; sur Cognin, réunion de lancement d'un projet d'habitat participatif réunissant des futurs locataires potentiels.

Combe de Savoie : organisation de séances à destination des bénéficiaires du RSA, avec notamment la création d'une action collective basée sur le théâtre forum et autres supports artistiques, permettant de retrouver le pouvoir de s'exprimer, d'agir et de se projeter en collectif. Cette action « Créativ Toi » devrait se poursuivre et s'élargir sur d'autres publics.

Maurienne : Démarrage de la « *Baraq' à Frat* » à Aiguebelle, lieu d'échanges mensuel entre les habitants, pour rompre l'isolement des personnes âgées, avec 2 animations cette année. Une Intervention du CLIC dans le cadre d'une matinée de prévention à destination des seniors initiée par le centre social d'animation Mosaïca et une présentation du jeu/outil de médiation « *Des récits et des vies* ». Cette année, 4 séances du « groupe ressource » (bénéficiaires du RSA) malgré un contexte de crise sanitaire non facilitant.

Bassin Albertville Ugine :
Formation d'aide aux aidants mise en œuvre pour la première fois sur le territoire.
Projet « partir en vacances » destiné aux premiers départs en vacances.
Cohésion sociale mise en œuvre des informations collectives BRSA.

2.2.1.2 ACT - Nombre de "DuoDay" mis en place sur le territoire savoyard (Conseil Départemental + entreprises ou associations savoyardes)

Période	Nombre
2020	33
2021	5

Ce dispositif pourra de nouveau être déployé au sein du Département.

La crise sanitaire n'a pas été propice à l'accueil de plus de personnes, en 2021 il n'a été possible d'accueillir que 5 Duo Day.

Le DuoDay : Un principe simple

Une entreprise, une collectivité ou une association, accueille à l'occasion d'une journée nationale une personne en situation de handicap, en duo avec un professionnel volontaire. Au programme de cette journée : découverte du métier, participation active, immersion en entreprise.

Cette journée représente une opportunité de rencontre pour changer de regard et, ensemble, dépasser nos préjugés sur le handicap.
Cette journée permet la rencontre, la naissance de vocations mais offre aussi des possibilités de collaborations futures, ce qui est une réelle opportunité à saisir, car l'emploi est un des vecteurs de l'inclusion.

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 2.2. 😐

« Placer les usagers au cœur de l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques sociales »

La participation des personnes est fortement inscrite dans les politiques sociales et est l'un des piliers du schéma dans son élaboration mais aussi sa mise en œuvre.

Deux axes sont retenus pour cette participation :

1/ le premier concerne la question du développement du pouvoir d'agir (DPA) dans les parcours des personnes elles-mêmes. Cela revient à redonner aux usagers une autonomie dans la prise de décision et la gestion de leur parcours, et de renforcer la reconnaissance de leurs compétences : cela se traduit par la participation des personnes concernées dans les instances qui les concernent. On pense notamment au développement des instances en protection de l'enfance (évaluation familiale, concertation familiale) où la présence des parents est désormais systématiquement requise, de même que celle des enfants dès que possible. Sur ce point particulier, un travail de formation de quatre journées sur deux ans a été conduit au sein du pôle social, en lien avec les partenaires concernés.

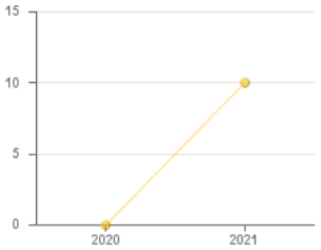
2/ le second axe pose la participation des personnes à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques comme essentielle, voire indispensable. Une telle participation existe déjà via les groupes ressources RSA depuis plusieurs années. Le schéma social et médico-social unique a renforcé cette dimension en associant dès son élaboration les usagers via une Université Sociale où les différents publics concernés ont pu exprimer leurs besoins. Ceux-ci ont été intégrés au schéma. Des usagers participent de la même façon au groupe de travail de mise en œuvre de certaines fiches action du schéma (voir focus).

Objectif politique	*2. Promouvoir une démarche de développement social dans le cadre de la mise en œuvre du schéma social et médico-social unique*
Objectif stratégique	*2. 3. Optimiser la démarche de développement social*

Objectif opérationnel	*2.3.1. Développer le conventionnement*

2.3.1.2 ACT - Nombre de coordinations techniques territoriales Handicap organisées au cours de l'année

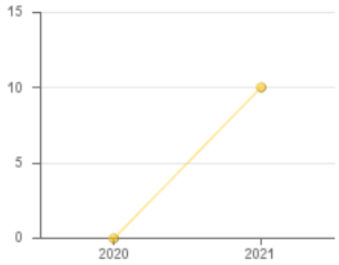
Période	Nombre
2020	0
2021	10



Les coordinations se déploient sur les territoires et sont investies par les partenaires là où elles existent. L'objectif reste de les mettre en place dans chaque maison sociale

2.3.1.3 ACT - Nombre de coordinations techniques territoriales EJF organisées au titre de l'année

Période	Nombre
2020	0
2021	10



Les coordinations EJF représentent un nouvel objectif, elles se déploient progressivement, de la même manière que pour le handicap. L'objectif est la couverture complète du Département.
Celle de l'Avant Pays fonctionne bien, cela débute ailleurs.

Objectif opérationnel	*2.3.2. Développer l'innovation dans le cadre des conférences sociales territoriales*

Les conférences sociales territoriales se sont tenues fin 2020 avec pour objectifs principaux d'informer sur les missions du Département en matière sociale, mais aussi de réaffirmer les liens avec des partenaires institutionnels et territoriaux. Au cœur de cette démarche, le « développement social » : proposer sur les territoires des actions coconstruites avec les acteurs et la population pour répondre au plus près aux enjeux et besoins locaux.
Ces démarches innovantes vont se pérenniser sur les prochaines années, sous des formats à travailler avec les partenaires et les personnes concernées, l'ambition étant de développer des actions adaptées aux réalités locales.
Ces conférences sont d'ores et déjà toutes programmées pour 2022.

L'année 2021 a été consacrée à l'installation d'une démarche de développement social conjointe avec la CAF de la Savoie, la MSA Alpes du Nord et la CPAM de la Savoie.
A ce titre, les maisons sociales du Département sont allées avec les trois autres institutions à la rencontre des communes et des intercommunalités pour échanger sur les besoins de leur population. Ce fut l'occasion d'échanges riches autour des questions de petite enfance, d'enfance, d'accompagnement des personnes âgées, de place des personnes handicapées ou des personnes en difficultés.

3. PERSPECTIVES ET AJUSTEMENTS

Cette partie du rapport d'activité et de performance est nouvelle, il n'y a donc pas d'historique sur les ajustements des politiques publiques.

Les perspectives pour 2022 sont :

- La deuxième saison des conférences sociales sur les territoires, la crise sanitaire, la gestion des conséquences sociales et le renouvellement de l'Assemblée Départementale n'ayant pas permis de les tenir en 2021
- La poursuite du déploiement des coordinations techniques avec les acteurs de la protection de l'enfance sur les territoires et leur articulation avec le réseau jeunesse
- Le renforcement de la participation des usagers dans la construction des politiques sociales
- Une meilleure mobilisation de la société civile dans le soutien des personnes en difficulté (bénévolat, parrainage, mécénat…)



Personnes Agées

RAPPORT D'ACTIVITÉ

ET DE PERFORMANCE 2020/2021

Commissions d'élus : **4ième commission**

Directions concernées :

- **Pôle social – Direction des personnes âgées, personnes handicapées**



SOMMAIRE

SYNTHESE 319
1. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Contexte et enjeux 320
2. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Moyens dédiés à la politique 325
3. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Analyse de l'activité et de la performance des dispositifs 327
4. PERSPECTIVES ET AJUSTEMENTS 335

9,36%

SYNTHESE -POLITIQUE PERSONNES ÂGÉES



Les lois successives ont fait du Département le chef de file de l'action sociale en faveur de l'accompagnement des personnes âgées, et la loi d'adaptation de la société au vieillissement du 28 décembre 2015 a réaffirmé les enjeux à venir et la nécessaire transformation du secteur.

Contexte

Le contexte actuel de démographie vieillissante et d'allongement de vie oblige la société à repenser l'accompagnement des personnes âgées. Les enjeux sont de de retarder l'entrée en dépendance pour garantir une qualité de vie en bonne santé, diversifier les modes d'habitation, favoriser la politique domiciliaire, simplifier l'accès aux droits.

Le contexte de crise sanitaire a renforcé de fait des priorités : lutter contre l'isolement, assurer une veille sociale, faciliter l'accès aux droits, réorientation des axes d'animation et soutien aux acteurs.

De même, dans un contexte de reprise économique et face à la pénurie de professionnels dans les établissements et services pour personnes âgées, le Département participe au développement d'attractivité des métiers de l'accompagnement et du soin.

A noter que les personnes âgées ont été consultées via le Conseil Départemental de la Citoyenneté et Autonomie (CDCA) sur l'évolution des politiques départementales.

Principales réalisations

- 8 890 personnes accompagnées au titre de la prévention de la perte d'autonomie en 2021
- Organisation de 5 sessions de formation pour les proches aidants dans le cadre du partenariat avec l'association française des aidants en 2021. Poursuite en 2022
- Organisation de 5 sessions de formation de deux jours sur le thème du repérage des fragilités de la personne âgée à destination des services d'aide à domicile.
- Elaboration de la feuille de route CNSA/CD/MDPH pour la période 2021-2024
- Lien renforcé avec les acteurs durant les différentes périodes de confinements pour recenser les lieux d'appui associatifs ou communaux
- Animation gérontologique pour favoriser la gestion de la crise sanitaire
- Déploiement de l'outil numérique Via Trajectoire Grand Age à partir du portail Savoie

Chiffres et indicateurs clés

Moyens 2021 :

53,9 M€ *(CA 2021)*

59,45 ETP

(Equivalents Temps Plein) en moyens annuels dédiés à la politique

5 788 bénéficiaires de l'APA à domicile

3 739 bénéficiaires de l'APA en établissement (résidents savoyards accueillis en EHPAD)

4 988 places d'accueil et d'hébergement dont :

- **642** places spécifiques Alzheimer
- **54** services d'aide à domicile

22,29 % : taux de la population de plus de 85 ans bénéficiaire de l'APA à domicile *(bénéficiaires de + 85 ans au 31/12/2021 sur Population INSEE de +85 ans 2018)*

92,2% de demandes APA à domicile acceptées

Enjeux

- Accompagner le parcours de vie des personnes
- Favoriser la qualité de vie à domicile ou au sein des établissements
- Diversifier les modes d'habiter,
- Moderniser et soutenir le secteur de l'aide à domicile,
- Développer la prévention de la perte d'autonomie par la mise en place d'actions multiples (activité physique adaptée, lien social, initiation au numérique..)
- Avoir une vigilance pour les plus vulnérables

L'action territoriale

Journée nationale des aidants : deux temps forts organisés les 6 et 8 octobre 2021 à Chambéry

Perspectives de l'action départementale en quelques mots …

Respecter le choix de vie de chacun, améliorer la qualité de vie et le maintien de l'autonomie pour tous, accompagner les personnes à chaque étape de vie du domicile à l'établissement sont les piliers des politiques en faveur des ainés.

Cela se traduit au quotidien par des équipes médico-sociales spécialisées pour les publics âgés, qui sont présentes dans les 7 maisons sociales du département, pour informer, orienter, ou mettre en œuvre des droits comme l'APA. Des actions de sensibilisation pour favoriser le bien vieillir et retarder la dépendance sont développées en faveur de ces publics. L'environnement de la personne est essentiel dans la qualité du maintien à domicile ; de plus en plus d'actions sont développées en faveur des aidants (répit, formation) et ainsi rompre l'isolement dans lequel ils se trouvent.

Les CLIC ou les filières gérontologiques favorisent par leur animation l'adaptation des pratiques, la complémentarité des interventions et la fluidité des parcours du domicile à l'EHPAD, pour les plus fragiles.

1. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Contexte et enjeux

L'année 2021 est marquée par la mise en place des groupes de travail dans le cadre du schéma médico-social unique 2021-2024.

D'ores et déjà, des actions ont été mises en œuvre sur les différents axes du schéma :

- Organiser un parcours personnalisé à chaque étape de la vie :
  - ✓ Développement de la Cellule départementale vulnérabilité Maltraitance ;
  - ✓ Mise en place, sur le territoire d'Albertville, d'un cahier de prévention des risques de fragilité, mis à disposition des acteurs et professionnels « sentinelles » ;
- Un environnement favorable au maintien à domicile :
  - ✓ Développer Actions de formations et d'analyse de la pratique pour les salariés des services d'aide à domicile
- Soutenir les aidants des personnes en perte d'autonomie soit par l'âge soit par le handicap :
  - ✓ Réunions d'informations sur la protection juridique à destination des aidants avec l'UDAF ;
  - ✓ Renouvellement pour un an de la convention avec la FEPEM (fédération des particuliers employeurs) : outils pour accompagner les obligations de l'employeur (convention collective).

D'autres orientations plus transversales complètent l'approche, à savoir :

- Développer des actions de prévention et améliorer le repérage des situations de vulnérabilité ;
- Améliorer la participation des usagers ;
- Faciliter l'accès aux droits.

FOCUS SUR ...

Actions dans le cadre de la journée nationale des aidants

Une manifestation collective, menée le 6 octobre 2021 dans le cadre de la journée nationale des aidants (JNA), pilotée par l'APEI et l'EHPAD des Blés d'or. Cette action avait pour objectif de sensibiliser, de prévenir l'épuisement des aidants, de favoriser l'information et l'accès aux droits, ainsi que les échanges avec les professionnels et d'autres aidants.

Le 8 octobre 2021, dans la continuité de cette action, le CLIC a pu présenter son service auprès d'une centaine de participants venus assister à une représentation théâtrale sur le thème de la prévention de l'épuisement.

Concernant l'accès aux droits, des travaux sont en cours pour mettre en place la gestion électronique des dossiers d'allocation personnalisée d'autonomie, première phase indispensable avant l'ouverture d'un téléservice avec consultation.

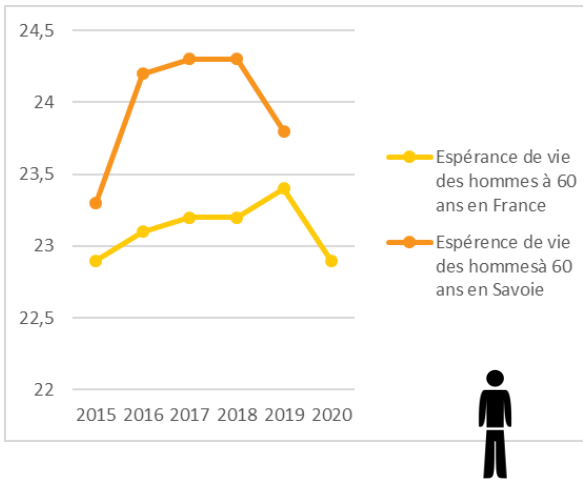
L'activité dans Via Trajectoire PA poursuit sa hausse et confirme son utilisation par le public, les médecins traitants, les établissements ainsi que les professionnels du médicosocial.

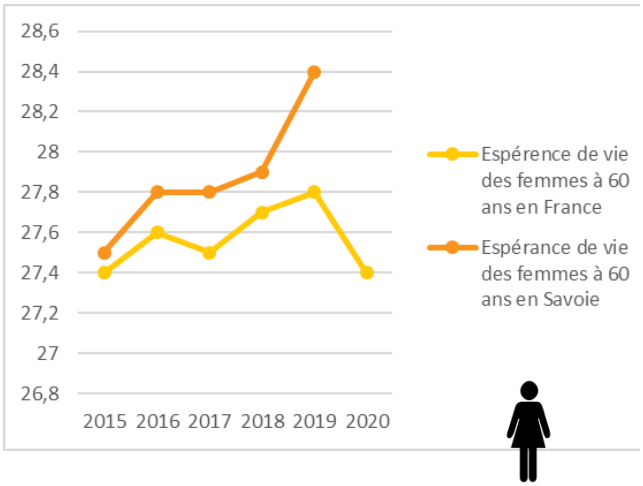
Dans le contexte de crise sanitaire, les services du Département ont participé à l'organisation de la campagne de vaccination des résidents et des professionnels au sein des résidences autonomie : liens pour la remontée des besoins en nombre de vaccins, programmation des dates de vaccination en lien avec Centre hospitalier métropole Savoie et de l'ARS.

De même, le Département, au côté des acteurs, a contribué à l'adaptation du fonctionnement des établissements et des services à la situation de crise sanitaire, aux enjeux de la vaccination et aux difficultés de recrutement. Dans ce contexte, les services du département, l'équipe PAPH dans les Maisons sociales et les 2 MAIA ont été particulièrement sollicitées pour des situations très complexes, notamment de retour à domicile après une hospitalisation.

CONT 1- Espérance de vie à 60 ans

Espérance de vie à l'âge x *: représente, pour une année donnée, l'âge moyen au décès des individus d'une génération fictive d'âge x qui auraient, à chaque âge, la probabilité de décéder observée cette année-là au même âge. Autrement dit, elle est le nombre moyen d'années restant à vivre au-delà de cet âge x (ou durée de survie moyenne à l'âge x), dans les conditions de mortalité par âge de l'année considérée.*

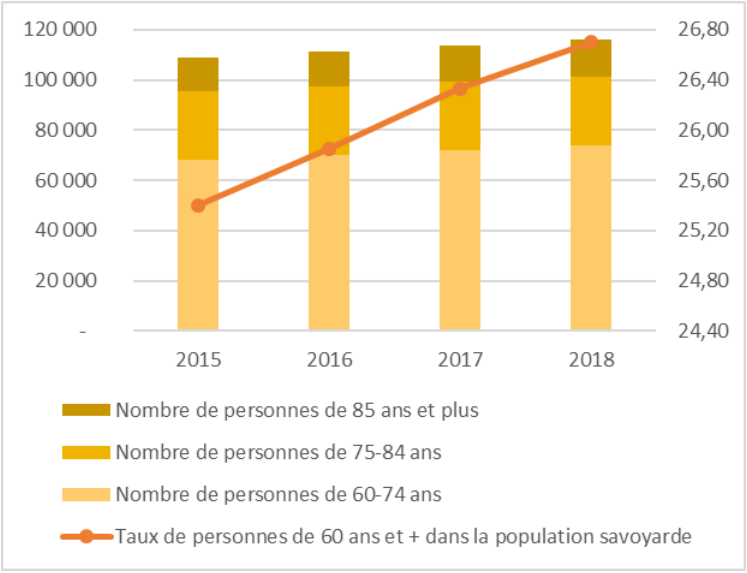




CONT 2 et 3 - Personnes âgées de plus de 60 ans en Savoie (Insee - RGP)

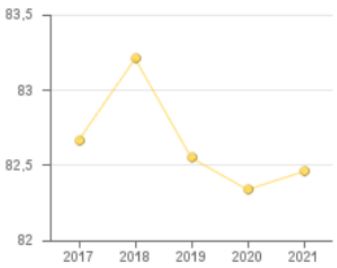
Période	Taux de personnes de 60 ans et + dans la population savoyarde	Nombre de personnes de 60-74 ans	Nombre de personnes de 75-84 ans	Nombre de personnes de 85 ans et plus
2015	25,40	68 352	27 214	13 189
2016	25,85	70 041	27 391	13 635
2017	26,33	71 958	27 354	14 237
2018	26,7	73 924	27 411	14 669

Comme l'ensemble du territoire national, le vieillissement de la population est constaté, avec des territoires plus fortement impactés, comme la Maison Sociale d'Aix-les-Bains *(Valeurs selon le dernier recensement général de la population de 2018).*



CONT 5- Age moyen d'entrée dans l'APA à domicile en Savoie

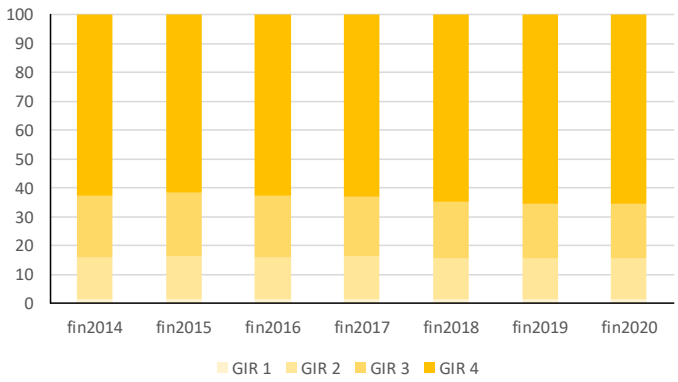
Période	Nombre
2017	82,67
2018	83,21
2019	82,55
2020	82,34
2021	82,46



Globalement, la première demande d'APA se situe entre 82 et 83 ans, chiffre relativement stable.
Les actions de prévention ont comme objet de maintenir le plus longtemps possible les capacités fonctionnelles mais aussi la qualité de vie. Cette politique devrait peu à peu faire reculer l'âge d'entrée dans l'APA.

CONT 6- Taux de bénéficiaires de l'APA à domicile ayant des droits ouverts au 31 décembre par GIR (DREES)

Période	GIR 1	GIR 2	GIR 3	GIR 4
fin2014	1,51	14,56	21,19	62,74
fin2015	1,36	14,98	22,1	61,56
fin2016	1,44	14,39	21,31	62,86
fin2017	1,59	14,61	20,9	62,9
fin2018	1,58	13,91	19,72	64,78
fin2019	1,47	14,17	18,86	65,5
fin2020	1,47	14,17	18,86	65,48

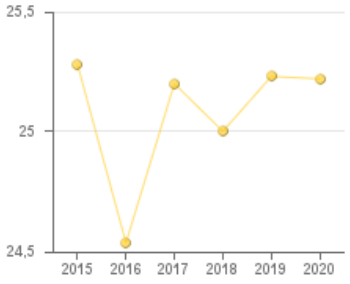


La répartition des bénéficiaires reste stable dans les différents niveaux de dépendance.

CONT 7- Part des bénéficiaires en GIR 1 et GIR 2 à domicile sur la population globale des GIR 1 et 2 bénéficiaires de l'APA (en établissements et à domicile)

** GIR : niveau de perte d'autonomie ; les personnes en GIR1 sont les plus dépendantes.*

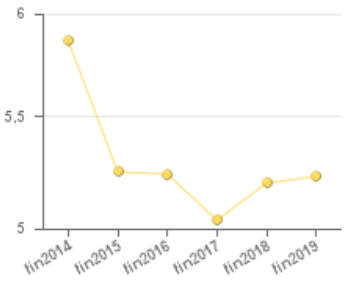
Période	Taux
2015	25,28
2016	24,54
2017	25,2
2018	25
2019	25,23
2020	25,22



Excepté une petite variation en 2016, les publics en grande dépendance vivant à domicile représentent 25% des GIR 1 ou 2, toutes résidences confondues. Le choix premier des personnes est de rester chez elles, mais parfois cela n'est plus possible pour différentes raisons : isolement, environnement inadapté, épuisement de l'aidant, ou encore le besoin d'une prise en charge médicalisée.

CONT 8– Pourcentage de la population de +60 ans bénéficiaire de l'APA à domicile en Savoie

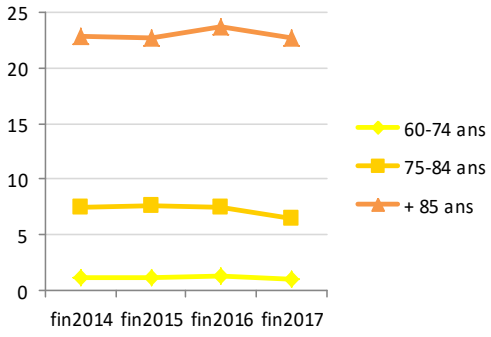
Période	Taux
fin2014	5,87
fin2015	5,25
fin2016	5,24
fin2017	5,04
fin2018	5,2
fin2019	5,23



Cet indicateur, après une baisse en 2017, redevient stable. Les efforts développés pour mettre en œuvre des actions de prévention de la perte d'autonomie contribuent à maintenir cette stabilité. Les démarches initiées autour du repérage des fragilités des personnes âgées devraient également permettre le maintien de ce taux.

CONT 9- Taux de bénéficiaires de l'APA à domicile par tranche d'âge ayant un droit ouvert par rapport à la population éligible du même âge

Période	60-74 ans	75-84 ans	+ 85 ans
fin2014	1,14	7,46	22,92
fin2015	1,14	7,59	22,78
fin2016	1,17	7,5	23,75
fin2017	0,99	6,43	22,77

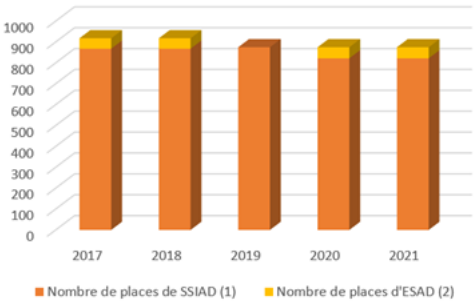


La part des moins de 75 ans est faible et reste relativement stable. La majorité des personnes âgées déposent une demande d'aide autour de 82 ans. Avant cet âge, la demande est souvent liée à un grave problème de santé (AVC, troubles cognitifs...), ou aux conséquences de chutes.

CONT 13- Nombre de places de services médicaux gérés par l'Agence Régionale de Santé

(Données communiquées par l'ARS)

Période	Nombre de places de SSIAD (1)	Nombre de places d'ESAD (2)
2017	868	50
2018	868	50
2019	875	
2020	822	53
2021	822	53



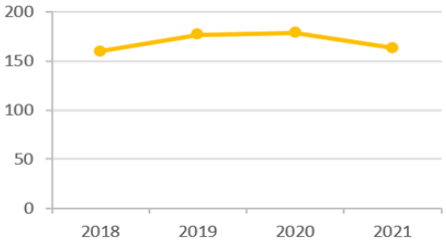
Il est constaté un maintien des capacités entre 2020 et 2021

[1]SSIAD (Services de Soins Infirmiers à Domicile sur prescription médicale) : favorise le maintien à domicile

[2]ESAD (Equipe Spécialisée Alzheimer à domicile) : dispense des soins d'accompagnement et de réhabilitation auprès de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée et qui contribue par ce biais au maintien à domicile

CONT 14- Nombre de personnes handicapées en EHPAD en Savoie

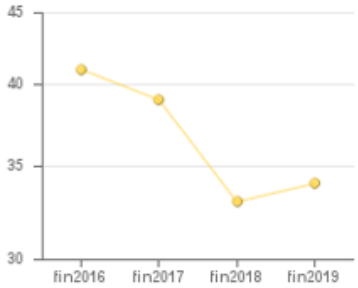
Période	Nombre
2018	160
2019	177
2020	179
2021	163



Ce nombre est stable sur la période. Des places ont été ouvertes depuis 4 ans pour des unités personnes vieillissantes dans les établissements du secteur Handicap.

CONT 15- Rang de la Savoie dans le classement national du taux d'équipement en places d'hébergement pour 1000 personnes âgées de 75 ans et plus au 31/12 (DREES)

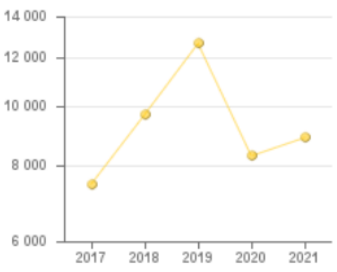
Période	Nombre
fin2016	41
fin2017	39
fin2018	33
fin2019	34



La Savoie reste dans la moyenne régionale.
En comparatif, la Savoie compte 116,8 places pour 1000 personnes de plus de 75 ans, quand la Haute-Savoie en a 104,1 et la France 121,8.

CONT 18 - Nombre de personnes concernées par les actions individuelles ou collectives de prévention financées dans le cadre des appels à projets de la Conférence des Financeurs (CDF)

Période	Nombre
2017	7 469
2018	9 700
2019	12 676
2020	8 299
2021	8 890



Le nombre de bénéficiaires augmente, car les acteurs sont de plus en plus mobilisés et actifs dans ce domaine ; il est cependant lié aux dotations financières attribuées chaque année par la Caisse Nationale de Solidarité et de l'Autonomie (CNSA)



La CFPPA est la conférence des financeurs de prévention de la perte d'autonomie. Cette instance rassemble les acteurs ayant une responsabilité dans ce domaine comme la CARSAT, la MSA, la CPAM, l'ARS, l'ANAH... afin de mieux organiser et coordonner le déploiement d'actions de prévention. L'enjeu est d'améliorer le bien vieillir et retarder l'entrée en dépendance

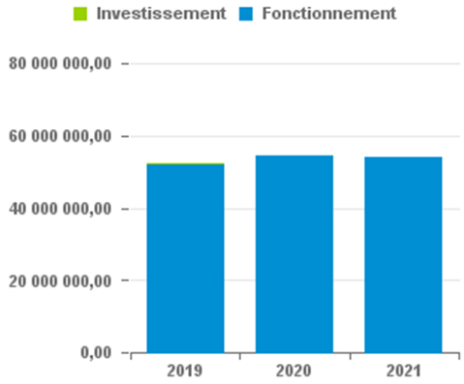
2. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Moyens dédiés à la politique

Moyens financiers par secteurs budgétaires de 2019 à 2021

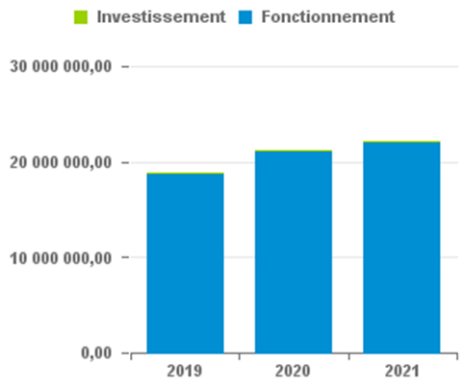
Dépenses Par politique	CA 2019		CA 2020		CA 2021 données au : 28 Février 2022	
	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement
	52 066 840,78	448 800,00	54 289 865,34	186 000,00	53 904 751,20	0,00
Dépenses par section :	**52 066 840,78**	**448 800,00**	**54 289 865,34**	**186 000,00**	**53 904 751,20**	**0,00**
	total année : 52 515 640,78		**total année : 54 475 865,34**		**total année : 53 904 751,20**	

Recettes Par politique	CA 2019		CA 2020		CA 2021 données au : 28 Février 2022	
	Recette Fonctionnement	Recette Investissement	Recette Fonctionnement	Recette Investissement	Recette Fonctionnement	Recette Investissement
	18 714 273,54	135 470,68	21 083 241,61	140 570,58	22 088 842,41	119 333,34
Dépenses par section :	**18 714 273,54**	**135 470,68**	**21 083 241,61**	**140 570,58**	**22 088 842,41**	**119 333,34**
	total année : 18 849 744,22		**total année : 21 223 812,19**		**total année : 22 208 175,75**	

Dépenses

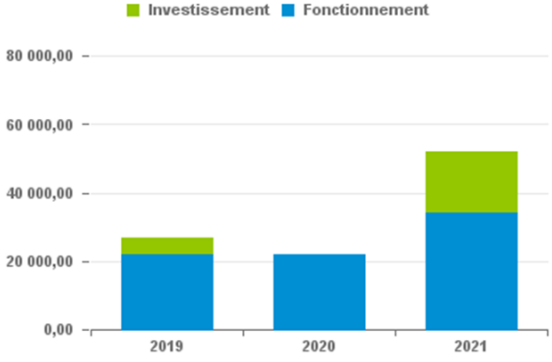


Recettes



Dépenses - CTS 3E GENERATION	CA 2019		CA 2020		CA 2021 données au : 28 Février 2022	
	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement
PSD DPAPH	22 000,00	5 000,00	22 000,00	0,00	34 000,00	18 000,00
	total année : 27 000		**total année : 22 000**		**total année : 52 000**	

Dépenses





Moyens humains par secteurs en 2019-2020-2021

(Moyenne des équivalents temps pleins (ETP) sur l'année, effectifs rémunérés)

Politique	Secteur politique	Pôle	Direction	Nombre d'ETP moyens annuels		
				2019	2020	2021
PERSONNES AGEES		PSD	DGA	0,33	0,39	0,5
		PSD	DPA/PH	28,61	29,19	28,6
		PSD	MSD	35,89	34,4	30,35
	Sous-total du secteur			64,83	63,98	59,45
TOTAL tous effectifs pour la politique				64,83	63,98	59,45

Direction Personnes Agées / Personnes Handicapées (DPA/PH)

Commentaire général sur l'ensemble des moyens alloués (financier, RH, technique ...)

L'activité engendrée par l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) a été contenue par la mise en place de mesures de simplification, qui ont été encore plus importantes pendant les périodes de confinement afin de garantir la continuité des plans d'aide en cours. En revanche, certains domaines comme le paiement sont en attente de simplifications (comme l'effectivité de la télétransmission), obligeant la saisie manuelle des heures réalisées par les services d'aide à domicile ; l'analyse régulière de l'activité SAAD est freinée par un retard sur ces saisies.

3. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Analyse de l'activité et de la performance des dispositifs

Arbre des objectifs

OBJECTIFS POLITIQUES	OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS
1. 1. Renforcer l'accès aux droits pour les personnes notamment les plus fragiles et garantir une offre territoriale adaptée	1.1. Améliorer la prévention de la perte d'autonomie liée au grand âge	1.1.1. Développer l'information aux personnes âgées, aux aidants et aux partenaires
		1.1.2. Faciliter l'accès aux droits
		1.1.3. Renforcer la coordination avec la Conférence des Financeurs de la prévention de la perte d'autonomie pour développer les actions de prévention
	1.2. Renforcer le bien-vivre à domicile	1.2.1. Consolider l'offre d'accompagnement (et de services) pour le maintien de la vie à domicile en coordination avec les acteurs/partenaires de proximité
		1.2.2. Mieux adapter l'offre de services à domicile aux besoins des personnes âgées
		1.2.3. Développer les actions en faveur des aidants
	1.3. Optimiser l'accueil en établissements	1.3.1. Renforcer la diversification de l'offre territoriale en établissements
		1.3.2. Garantir aux personnes âgées une prise en charge dans les établissements adaptés à leurs besoins
		1.3.3. Renforcer la qualité de la prise en charge des personnes les plus dépendantes
	1.4. Prévenir les ruptures de parcours	1.4.1. Mieux accompagner les personnes âgées en situations complexes par l'amélioration de la coordination des parcours
		1.4.2. Garantir l'accueil des personnes handicapées vieillissantes dans les établissements les plus adaptées à leurs besoins

Objectif politique	***1. Renforcer l'accès aux droits pour les personnes notamment les plus fragiles et garantir une offre territoriale adaptée***
Objectif stratégique	***1.1. Améliorer la prévention de la perte d'autonomie liée au grand âge***

Objectif opérationnel	***1.1.1. Développer l'information aux personnes âgées, aux aidants et aux partenaires***

L'activité relative à l'accès aux droits et à l'information des personnes se poursuit et se diversifie. On constate un maintien de l'activité de nos CLIC et de nouvelles actions qui se développent sur les territoires, notamment en lien avec la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie.

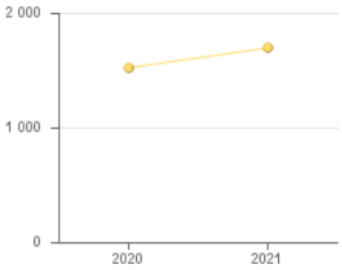
De nombreuses actions d'information ont eu lieu pendant la période de crise sanitaire, notamment à destination des acteurs médicaux sociaux.

La Savoie a expérimenté le dossier unique « demande aide personne âgées » qui permet à la personne de remplir un seul dossier quelque soit l'institution en charge de l'accompagner ou de lui verser son aide (Département, CARSAT, MSA, …).

La prochaine étape sera celle de la dématérialisation de la demande.

1.1.1.1 ACT - Nombre de demandes adressées aux Centres Locaux d'Information et de Coordination gérontologiques (CLIC) par téléphone et en accueil physique

Période	Nombre
2020	1 527
2021	1 700



1 700 prises de contact avec les CLIC du Département : 38% par des familles – 45% par des personnes âgées - 13 % par des professionnels - 4% autres
Les demandes ont concerné : le maintien à domicile : 73.5% - les établissements pour personnes âgées : 19% - le lien social : 3 % - autres : 4,5%

Les 7 CLIC restent la porte d'entrée pour l'information d'autant que chaque territoire est couvert.

FOCUS SUR …



REPIT 3 A :
« Soutenir, Valoriser, Aidants Aidés et Aide à domicile »

Sur le bassin Aixois, suite à un diagnostic sur les besoins des aidants, le projet Répit 3 A a vu le jour.

Il est proposé un temps de répit pour les aidants, une activité apaisante, un moment de détente.

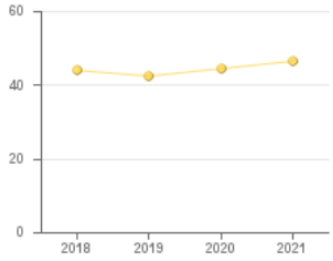
En parallèle, la personne âgée est prise en charge dans un cadre adapté en présence de son Aide à domicile.

Des cycles de 5 séances sont ainsi proposées. Les aides à domicile intègrent un temps en collectif et tisse un lien autrement avec l'aidé.

Objectif opérationnel	1.1.2. Faciliter l'accès aux droits

1.1.2.1 ACT - Taux annuel de premières demandes d'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) à domicile au regard du nombre total de demandes d'APA

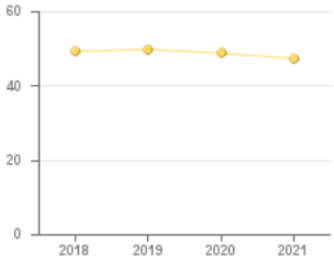
Période	Taux
2018	44,04
2019	42,54
2020	44,52
2021	46,58



Hormis une baisse constatée en 2019, ce taux progresse et tout particulièrement en 2021. Cet indicateur est à mettre en lien avec le vieillissement de la population savoyarde.

1.1.2.2 ACT - Taux annuel de révisions et de renouvellements d'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) à domicile au regard du nombre total de demandes d'APA

Période	Taux
2018	49,38
2019	49,91
2020	48,87
2021	47,42



Le taux diminue chaque année grâce aux mesures de simplification menées (allongement de la durée des droits, révisions valant renouvellement).

Objectif opérationnel	1.1.3 Renforcer la coordination avec la Conférence des Financeurs de la prévention de la perte d'autonomie pour développer les actions de prévention

En 2021, **8 890** personnes ont bénéficié des actions de la Conférences des Financeurs ; l'articulation avec les acteurs se renforce, et les missions de la Conférence des Financeurs s'étendent peu à peu. Depuis 2020, la Conférence intervient sur l'animation en EHPAD, et favorise la mise en place de la coordination au titre de l'habitat inclusif.



Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.1.

« Améliorer la prévention de la perte d'autonomie liée au grand âge »

Grâce à une animation permanente de ce dispositif, et à l'implication des partenaires, la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie de SAVOIE est reconnue comme très active depuis la première année d'installation en 2016. Les dotations sont pleinement valorisées. Les acteurs sont mobilisés pour améliorer en continu leur pratique et se former à la prévention de la perte d'autonomie.
Ainsi l'objectif étant de favoriser l'autonomie le plus durablement possible, un travail d'évaluation sur site est fait pour garantir la qualité des animations ; de plus une grille d'évaluation a été construite en partenariat avec l'université pour mesurer les effets des activités proposées : sommeil amélioré, diminution d'un état de stress, diminution des chutes...

FOCUS SUR ...



En 2018, le Centre social « La Partageraie » initiait l'action « Histoire de générations : des transmissions voyageuses ! » dont le but est de bâtir collectivement un regard croisé entre les générations sur les évolutions de la société.

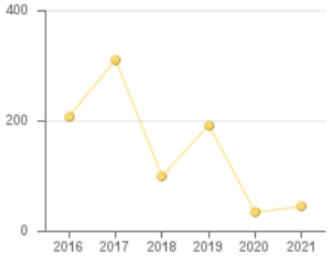
Ces témoignages et expériences recueillis sont désormais compilés dans un ouvrage afin de donner une part intemporelle à cette action financée par la CFPPA.

Objectif politique	***1. Renforcer l'accès aux droits pour les personnes notamment les plus fragiles et garantir une offre territoriale adaptée***
Objectif stratégique	***1.2 Renforcer le bien-vivre à domicile***

Objectif opérationnel	***1.2.1. Consolider l'offre d'accompagnement (et de services) pour le maintien de la vie à domicile en coordination avec les acteurs/partenaires de proximité***

1.2.1.2 ACT - Nombre de visites à domicile de l'ergothérapeute

Période	Nombre
2016	208
2017	311
2018	100
2019	193
2020	35
2021	45

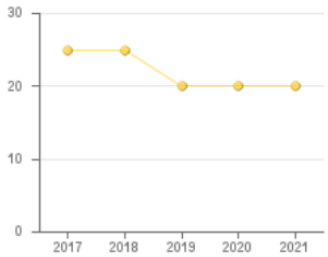


Compte tenu de la situation sanitaire et de l'absence d'une ergothérapeute une partie de l'année, le nombre de visite à domicile n'a pas retrouvé le niveau des années précédentes pour s'élever à 45 visites en 2021.
Au-delà du conseil sur les aides techniques, les dossiers complexes sont essentiellement sur l'aménagement du logement, demandé trop tardivement par les personnes et difficile à mettre en œuvre du fait de la complexité des aides.

Objectif opérationnel	1.2.2. Mieux adapter l'offre de services à domicile aux besoins des personnes âgées

1.2.2.1 ACT - Nombre de Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) habilités à l'aide sociale

Période	Nombre
2017	25
2018	25
2019	20
2020	20
2021	20





On note une stabilité du nombre de SAAD habilités à l'aide sociale. La crise sanitaire n'a pas impacté ce chiffre.

Objectif opérationnel	1.2.3 Développer les actions en faveur des aidants

Les proches aidants de personnes âgées et de personnes en situation de handicap sont des piliers essentiels du maintien à domicile. Ce rôle est à soutenir tant les impacts sur la vie professionnelle, familiale et la santé sont importants. Afin de les accompagner, le Département, par l'engagement d'une convention avec la CNSA, développe avec les acteurs des actions d'information, de sensibilisation et de formation des proches aidants sur l'ensemble du territoire savoyard.

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.2.

« Renforcer le bien-vivre à domicile »

Différents domaines ont été mobilisés pour améliorer la qualité de vie des personnes au regard de leur autonomie et accompagnement. On peut citer ainsi le développement des actions de prévention de la perte d'autonomie, les démarches de sensibilisations et de formation pour soutenir les aidants, l'articulation et l'accompagnement des établissements et services tout au long de l'année afin de garantir au final la présence et le soutien nécessaire aux personnes âgées, démarches renforcées durant la crise sanitaire.



Objectif politique	*1. Renforcer l'accès aux droits pour les personnes notamment les plus fragiles et garantir une offre territoriale adaptée*
Objectif stratégique	*1.3. Optimiser l'accueil en établissements*
Objectif opérationnel	*1.3.1. Renforcer la diversification de l'offre territoriale en établissements*

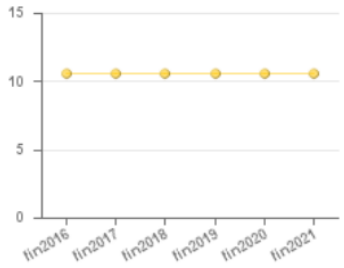
Il est noté une stabilité du nombre de places. Dans le cadre du Projet régional de santé adopté par l'ARS, la Savoie n'est pas identifiée comme un territoire prioritaire en termes de création de places, au regard de son taux d'équipement déjà existant.

On constate par ailleurs une durée de séjour qui se réduit, car les personnes âgées souhaitent rester le plus longtemps possible à leur domicile et ne rentrent en établissement que très tardivement (plus de 85 ans).

1.3.1.1 PERF - Taux d'équipement départemental en places en EHPAD, Unités de Soins de Longue Durée (USLD), Accueils de Jour (AJ) et en Hébergements Temporaires (HT), soit le nombre de places disponibles pour 100 individus



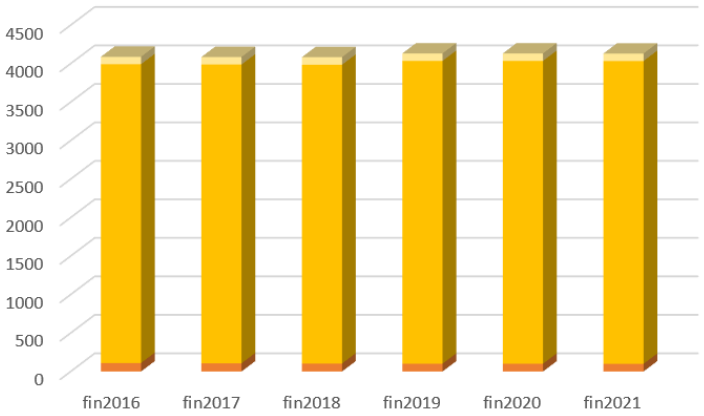
Période	Taux
fin2016	10,6
fin2017	10,6
fin2018	10,6
fin2019	10,6
fin2020	10,6
fin2021	10,6



Le taux d'équipement est stable en lien avec une stabilité du nombre de places d'accueil et d'hébergement pour les personnes âgées.

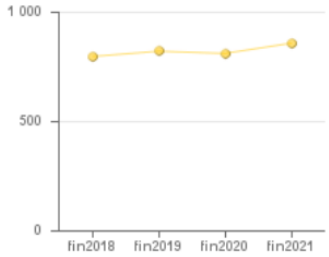
1.3.1.2 PERF - Nombre de places en accueil de jour, en hébergement permanent pour l'accueil de personnes âgées dépendantes (dont places Alzheimer), et en hébergement temporaire pour personnes âgées dépendantes en Savoie

Période	Accueil de jour	Hébergement permanent pour personnes âgées dépendantes (dont places Alzheimer)	Hébergement temporaire pour personnes âgées dépendantes
fin2016	110	3 882	96
fin2017	106	3 882	97
fin2018	103	3 882	98
fin2019	101	3 934	97
fin2020	101	3 934	97
fin2021	99	3 934	97



1.3.1.3 PERF - Nombre de places en résidence autonomie en Savoie

Période	Nombre
fin2018	798
fin2019	822
fin2020	812
fin2021	859

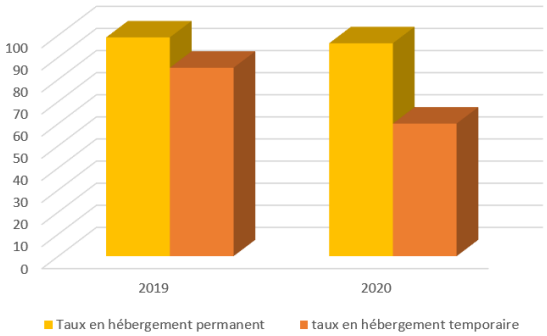


Le nombre de places en résidence autonomie est une offre d'hébergement importante pour la Savoie. En 2020, un travail a été mené avec chaque résidence autonomie pour vérifier la mise en place de prestations dites « minimales » au regard de la réglementation pour ces établissements. Par ailleurs, une régularisation du nombre de places autorisées a été effectuée.

Objectif opérationnel	1.3.2. Garantir aux personnes âgées une prise en charge dans les établissements adaptés à leurs besoins

1.3.2.1 PERF - Taux moyen d'occupation en hébergement temporaire et permanent en EHPAD

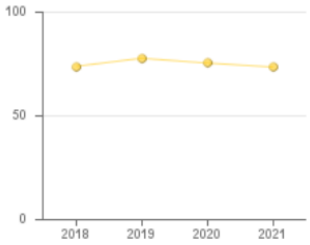
Période	Taux en hébergement permanent	taux en hébergement temporaire
2019	98,99	85,26
2020	96,34	60



En 2020, la crise sanitaire a conduit à une baisse des taux d'occupation en hébergement permanent et en hébergement temporaire.

1.3.2.3 PERF - Taux de demandes d'Aide Sociale à l'Hébergement (ASH) acceptées au regard du nombre total de demandes d'ASH déposées

Période	Taux
2018	73,9
2019	77,8
2020	75,5
2021	73,6

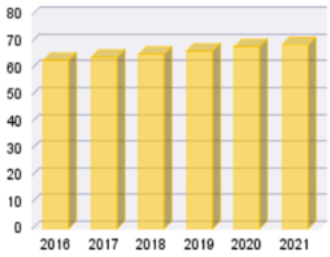


Les demandes et les taux d'accord sont stables au regard des critères d'aide sociale qui n'ont pas bougés. L'obligation alimentaire à savoir la participation financière par les enfants demeure, excepté pour les petits enfants pour lesquels le département avait levé cette contrainte il y a 4 ans.
En cas de désaccord familial, le juge aux affaires familiales est saisi pour fixer le montant de la participation aux frais d'hébergement du parent, pour chacun des enfants.

Objectif opérationnel	1.3.3. Renforcer la qualité de la prise en charge des personnes les plus dépendantes

1.3.3.2 PERF - Reste à charge journalier moyen en hébergement médicalisé (EHPAD)

Période	Euros
2016	62,6
2017	63,57
2018	64,87
2019	66
2020	67,6
2021	68,43



Le reste à charge journalier comprend le tarif hébergement + le tarif dépendance GIR 5-6. Ce tarif est en augmentation chaque année en raison de la hausse des charges des EHPAD (exploitation courante, personnel, structure).

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.3.

« Optimiser l'accueil en établissements »

L'offre d'hébergement pour les personnes âgées est multiple avec des accompagnements adaptés aux besoins des personnes : hébergement permanent, temporaire, accueil de jour, unité spécifique pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer, résidence autonomie (anciennement logement-foyer), accueil familial. Globalement, le nombre de places est stable, conformément aux orientations nationales et régionales.

2020 et 2021 ont été marquées pour les établissements personnes âgées, par la gestion de l'épidémie de Covid 19. Un renforcement des liens des EHPAD avec les centres hospitaliers et des partenariats locaux a été mis en place tout au long de cette crise sanitaire.

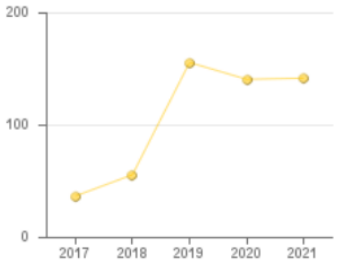
Le contexte actuel reste difficile pour les gestionnaires du fait des difficultés de recrutement accrues par la crise, et de la gestion sanitaire quotidienne.

Objectif politique	*1. Renforcer l'accès aux droits pour les personnes notamment les plus fragiles et garantir une offre territoriale adaptée*
Objectif stratégique	*1.4. Prévenir les ruptures de parcours*

Objectif opérationnel	*1.4.1. Mieux accompagner les personnes âgées en situations complexes par l'amélioration de la coordination des parcours*

1.4.1.1 ACT - Nombre de prises en charge MAIA* au cours de l'année (dossiers en file active)

Période	Nombre
2017	37
2018	56
2019	156
2020	141
2021	142



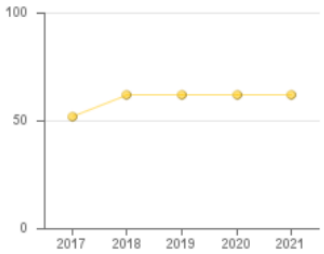
En 2021 les MAIA ont maintenu leur activité d'accompagnement en prenant en compte la crise sanitaire. Le nombre de demandes d'entrée en gestion de cas reste proche du niveau de 2020. Le dispositif MAIA va s'interrompre en 2022 pour rejoindre le Dispositif d'Appui à la Coordination de situations complexes en santé (DAC). En mars 2021 parution du décret annonçant les DAC, et lancement du premier comité technique DAC en octobre 2021.

** Maison pour l'Autonomie et l'Intégration des Malades d'Alzheimer*

Objectif opérationnel	*1.4.2. Garantir l'accueil des personnes handicapées vieillissantes dans les établissements les plus adaptées à leurs besoins*

1.4.2.1 ACT - Nombre de places dédiées aux personnes handicapées vieillissantes en structures médico-sociales pour personnes handicapées

Période	Nombre
2017	52
2018	62
2019	62
2020	62
2021	62



On constate une certaine stabilité liée à l'ouverture parallèle de places spécialisées en établissement pour personnes handicapées, dont le souhait est de demeurer le plus longtemps possible dans leur environnement connu et maitrisé.
L'âge élevé des résidents d'EHPAD est aussi un frein car les personnes handicapées arrivent bien plus jeunes, malgré un vieillissement précoce, et leurs attentes ne sont pas les mêmes sur la vie quotidienne.

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.4.

« Prévenir les ruptures de parcours »

Depuis le début de la crise sanitaire de 2020 qui s'est prolongé en 2021, la prévention des ruptures de parcours a pris sens par la mobilisation générale des acteurs pour répondre aux situations d'urgence liées à la crise. Cela se concrétise par des coordinations plus nombreuses, par la mise en œuvre de dérogations, ou simplifications pour l'accès aux droits.

La solidarité territoriale a été visible sur chacun des territoires, avec la recherche de solutions adaptées et partagées en fonction des ressources locales. Les liens de confiance construits au quotidien au travers des coordinations et animations territoriales, intégrant tant les établissements et services que les collectivités et associations ont été des facilitateurs pour engager une dynamique réactive face aux enjeux de la pandémie...

4. PERSPECTIVES ET AJUSTEMENTS

AJUSTEMENTS FORMALISES :

OBJECTIF STRATÉGIQUE	Résumé de la PROPOSITION d'adaptation de la politique/dispositif	CALENDRIER de mise en application	Suivi des impacts budgétaires et ETP	NIVEAU DE RÉALISATION de l'ajustement			
				25%	50%	75%	100%
1. 2. Renforcer le bien-vivre à domicile	Tendre vers un tarif de référence pour l'aide à domicile et engager des modulations positives (dotation supplémentaire suivant les missions d'intérêt général).	2019-2020-2021	400 000€ en année pleine			☺	

Le secteur des services à domicile est en pleine évolution.
L'article 44 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2022 prévoit, à compter du 1er janvier 2022, l'instauration d'un tarif minimal de valorisation des heures d'aide à domicile pour l'APA et la PCH fixé chaque année. Ce tarif, fixé à 22 € pour 2022 et qui sert de base au calcul de la participation des personnes aidées, permet une équité de traitement sur le territoire. Il s'impose à tous les SAAD prestataires, habilités et non habilités à l'aide sociale, quel que soit leur statut juridique.
De même, pour tenir compte des difficultés des services à recruter, un certain nombre de revalorisations salariales nationales sont mise en place progressivement depuis octobre 2021 et vont concerner les SAAD associatifs et les SSIAD publics gérés par les CCAS/CIAS.



Personnes handicapées

RAPPORT D'ACTIVITÉ

ET DE PERFORMANCE 2020/2021

Commissions d'élus : **4ième commission**

Directions concernées :

- **Pôle social – Direction des personnes âgées, personnes handicapées**



SOMMAIRE

SYNTHESE 339
1. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Contexte et enjeux 340
2. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Moyens dédiés à la politique 341
3. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Analyse de l'activité et de la performance des dispositifs..... 344
4. PERSPECTIVES ET AJUSTEMENTS 354

11,16%

SYNTHESE - POLITIQUE PERSONNES HANDICAPÉES



Le Département est présent au quotidien auprès des personnes en situation de handicap au travers de ses services et ceux de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH). Il met en œuvre le schéma médico-social départemental dans une approche coopérative et partenariale : mobilisation des instances consultatives et des acteurs locaux, écoute des personnes concernées. Ce dynamisme se traduit par une approche globale des situations pour développer une qualité de vie pour tous, respectueuse du projet de vie individualisé et favorisant l'inclusion en milieu ordinaire.

Contexte

Pour répondre toujours mieux aux besoins des personnes en situation de handicap, le Département poursuit l'adaptation de l'offre des établissements et services dont il a la compétence.

Parmi les axes prioritaires, figure notamment celui d'améliorer l'accompagnement des personnes handicapées vieillissantes.

L'année 2021 a été néanmoins marquée par la poursuite de la crise sanitaire. Pour assurer la continuité des services, le lien avec les familles, la gestion de situations d'urgence, les différents acteurs se sont fortement mobilisés. Cet élan et l'agilité de chacun a favorisé la complémentarité, le soutien mutuel, et la mise en place de nouvelles pratiques comme l'accompagnement à domicile mis en place en substitution de l'établissement quand ce dernier était fermé.

Enjeux

- Améliorer et coordonner l'offre d'accompagnement à domicile.
- Soutenir les aidants.
- Améliorer la prise en charge des personnes handicapées vieillissantes.
- Soutenir la diversification de l'offre.
- Favoriser la formation, l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées.
- Accompagner les enfants dans leur parcours et soutenir l'inclusion en milieu ordinaire

Principales réalisations

- Démarrage des groupes de travail de mise en œuvre du schéma médico-social unique 2020-2024
- Appel à participation auprès de personnes en situation de handicap et démarrage des ateliers en vue de la création d'une œuvre visant à favoriser la sensibilisation des publics sur le handicap
- Elaboration et signature de la feuille de route stratégique et opérationnelle CD- CNSA et MDPH
- ouverture de 6 places au sein de la résidence autonomie de Barby avec intervention d'un Service d'accompagnement à la vie sociale ; un autre territoire réfléchit à une action équivalente,
- Déploiement de la communauté 360 et du n° vert national destiné à soutenir les parcours de vie des personnes en situation de handicap
- Mobilisation des professionnels pour garantir la continuité des droits malgré les restrictions sanitaires
- Déploiement de permanences de la MDPH délocalisées dans les territoires

L'action territoriale :

Quelques actions phare en 2020-2021 :

- ❖ Réalisation d'une mesure de satisfaction des usagers
- ❖ La réalisation d'une vidéo par des personnes handicapées sur leur vécu du confinement
- ❖ Journée en faveur des aidants en octobre 2021 co-portée par l'APEI de Chambéry, l'EHPAD des blés d'or et le CLIC du bassin chambérien

Chiffres et indicateurs clés

Moyens :

64,32 M€ (CA 2021)

33,84 ETP *(Equivalents temps plein) :* moyens annuels dédiés à la politique

1 085 places d'hébergement permanent, dont : **321** en services d'accompagnement

136 places de solution de répit *(temporaire et accueil de jour)*

27 398 décisions MDPH (2020) dont :**1868** décisions PCH

207 personnes en situation de handicap accueillies en EHPAD et en USLD (2020)

80,89% : taux d'occupation des places permanentes en ESSMS

(Établissements et services sociaux et médico-sociaux)

Perspectives de l'action départementale en quelques mots ...

La politique départementale en faveur des personnes en situation de handicap va se poursuivre en développant les orientations du schéma médico-social unique 2020 -2024 destinées à renforcer le repérage, les diagnostics précoces, l'accompagnement parental mais aussi garantir la fluidité des parcours de l'enfance à l'avancée en âge ; sans oublier la nécessaire attention portée aux aidants.

En parallèle la transformation de l'offre va se poursuivre, la diversification des modes d'habiter également, et enfin l'amélioration de l'accès aux droits qui pourra prendre des formes multiples (téléservices, informations, permanences territoriales).

1. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Contexte et enjeux

Présentation du contexte :

La politique en faveur des personnes en situations de handicap évolue pour toujours mieux répondre aux attentes des personnes et aux besoins identifiés. Ainsi les pratiques se transforment pour :

- Apporter des réponses au plus près des besoins,
- Mettre en œuvre une société plus inclusive,
- Prévenir la rupture des parcours,
- Assurer le soutien aux situations les plus complexes
- Et poursuivre les démarches de simplifications des droits



Ces perspectives se traduisent par des actions concrètes autour de l'animation territoriale, de l'accès aux droits et de l'accompagnement.

Le schéma médico-social unique 2020-2024 intègre des orientations spécifiques aux personnes en situation de handicap et des actions ont d'ores et déjà été réalisées malgré le contexte de crise sanitaire

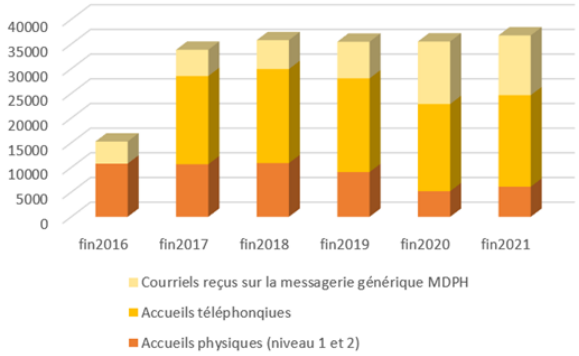
S'agissant de l'accès aux droits, il y a eu en 2020 et en 2021 une poursuite du déploiement du système d'information harmonisé des MDPH pour plus d'équité, une application massive des droits sans limitation de durée et la mise en place de la prestation de compensation du handicap Parentalité.
De même, soucieux de la qualité de service, la MDPH s'inscrit dans une démarche de la mesure de la satisfaction des usagers. Par ailleurs et encore plus en période de crise sanitaire, la vigilance des professionnels s'est portée spécifiquement sur le risque de rupture de parcours. Sur ce plan, la MDPH a poursuivi la mise en place de plans d'accompagnement globaux pour les situations les plus complexes.

Les adaptations de l'offre se sont poursuivies notamment pour répondre au vieillissement des personnes en situation de handicap.

Enfin, une nouvelle approche de coopération nommée communauté 360°, avec des financements dédiés, s'est déployée entre deux acteurs : Accueil Savoie Handicap et APEI de Chambéry- agissant au nom de tous les partenaires du secteur, en lien avec la MDPH. Cela se concrétise par un numéro de téléphone national (0800 360 360) et par une volonté de mobilisation des ressources spécialisées ou de droit commun pour mieux répondre aux personnes en situation de handicap et à leurs aidants,
Sur l'année 2021, 505 appels téléphoniques de personnes en situation de handicap ou de leur entourage ont pu être traités. Ainsi, la réponse donnée a pu consister en une aide pour accéder aux droits, un soutien psychologique ou encore un accompagnement à domicile.
De même, la communauté 360 s'est portée volontaire pour porter, pour le compte des associations gestionnaires, des actions en faveur de l'attractivité des métiers, dans un contexte de pénurie de professionnels. Le Département a financé fin 2021 un poste de promoteur des métiers du secteur médico-social pour favoriser le recrutement des salariés.

CONT 1- Type et nombre d'accueils effectués par la MDPH

Période	Accueils physiques (niveau 1 et 2)	Accueils téléphoniques	Courriels reçus sur la messagerie générique MDPH
fin2016	10778		4479
fin2017	10647	17873	5319
fin2018	10880	19055	5852
fin2019	9059	18982	7422
fin2020	5190	17654	12673
fin2021	6109	18532	12111



Depuis la crise sanitaire, le public se saisit de plus en plus des nouvelles technologies au détriment de l'accueil physique ce qui s'est confirmé en 2021 malgré un petit sursaut.
Le nombre de courriels traités par l'accueil a augmenté de + 26.82% entre 2017 et 2018 et de + 72.74 % entre 2019 et 2020 et n'a que faiblement diminué en 2021.
L'accueil téléphonique est conséquent. La difficulté pour joindre la MDPH reste réelle dans certains cas malgré la présence d'un agent dédié à chacune des fonctions d'accueil physique, téléphonique ou par messagerie.

CONT 2- Nombre de demandes déposées à la MDPH

Période	Nombre
fin2016	27 529
fin2017	27 670
fin2018	29 352
fin2019	28 326
fin2020	21 973

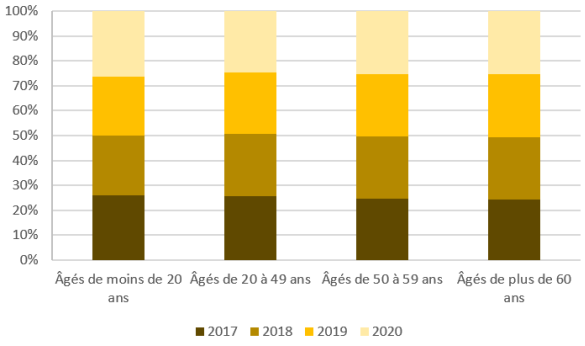


La baisse des demandes déposées ne reflète pas une baisse d'activité mais résulte de plusieurs facteurs. Plusieurs demandes font désormais l'objet d'un seul enregistrement, (ex : enregistrement d'une demande de parcours de scolarisation alors que jusqu'à présent pouvaient être enregistrées : une demande d'aide humaine, une demande d'ULIS, une demande de matériel pédagogique adapté…). La crise sanitaire, la prolongation automatique de certains droits, les premiers effets de l'allongement des droits sont également des explications à ces chiffres.

CONT 3- Part des bénéficiaires de la PCH à domicile sur l'ensemble des bénéficiaires de la PCH par tranches d'âge

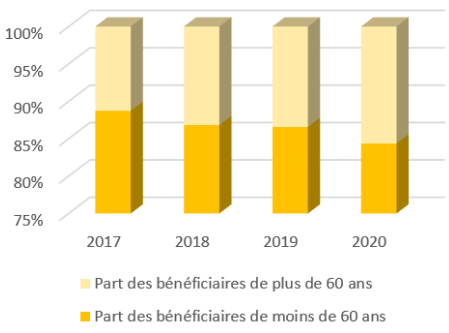
Période	Âgés de moins de 20 ans	Âgés de 20 à 49 ans	Âgés de 50 à 59 ans	Âgés de plus de 60 ans
2017	4,8	43,7	25,05	26,45
2018	4,4	42,84	25,33	27,43
2019	4,33	42,25	25,7	27,72
2020	4,83	42,03	25,7	27,87

Il y a peu de bénéficiaires de moins de 20 ans car les parents font fréquemment le choix de l'AEEH *(Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé)* versée par la CAF avec les allocations familiales. C'est une prestation plus souple et donc plus facile à gérer pour les familles.



CONT 4- Part des bénéficiaires de la PCH en établissement âgés par tranche d'âge sur l'ensemble des bénéficiaires de la PCH en établissement

Période	Part des bénéficiaires de moins de 60 ans	Part des bénéficiaires de plus de 60 ans
2017	88,72	11,28
2018	86,82	13,18
2019	86,56	13,44
2020	84,35	15,65

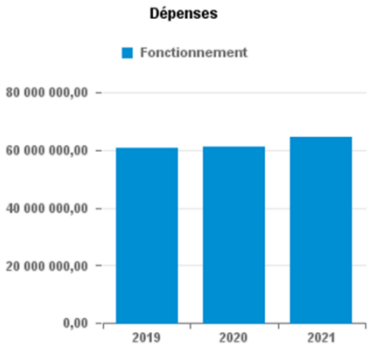


L'espérance de vie des personnes en situation de handicap augmente, entrainant de fait un vieillissement progressif des personnes accueillies en établissement et un alourdissement de leur prise en charge comme c'est également le cas à domicile.

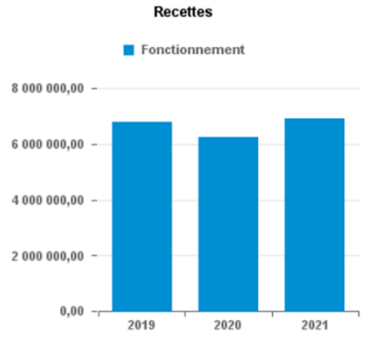
2. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Moyens dédiés à la politique

Moyens financiers par secteurs budgétaires de 2019 à 2021

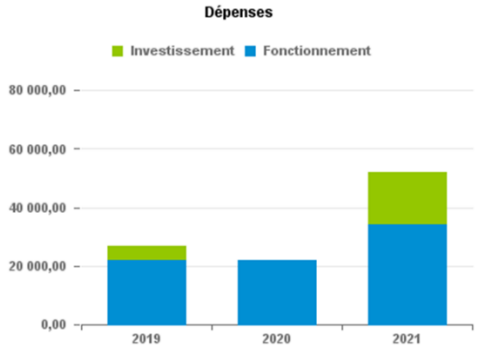
Dépenses Par politique	CA 2019 Dépense Fonctionnement	CA 2020 Dépense Fonctionnement	CA 2021 données au : 28 Février 2022 Dépense Fonctionnement
	60 536 716,82	61 194 035,36	64 323 890,60
Total année :	**60 536 716,82**	**61 194 035,36**	**64 323 890,60**



Recettes Par politique	CA 2019 Recette Fonctionnement	CA 2020 Recette Fonctionnement	CA 2021 données au : 28 Février 2022 Recette Fonctionnement
	6 778 189,62	6 232 505,71	6 925 277,86
Total année :	**6 778 189,62**	**6 232 505,71**	**6 925 277,86**



Dépenses - CTS 3E GENERATION	CA 2019		CA 2020		CA 2021 données au : 28 Février 2022	
	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement
PSD DPAPH	22 000,00	5 000,00	22 000,00	0,00	34 000,00	18 000,00
	total année : 27 000		**total année : 22 000**		**total année : 52 000**	





Moyens humains par secteurs en 2019-2020-2021

(Moyenne des équivalents temps pleins (ETP) sur l'année, effectifs rémunérés)

Politique	Secteur politique	Pôle	Direction	Nombre d'ETP moyens annuels		
				2019	2020	2021
PERSONNES HANDICAPEES		PSD	DGA	0,33	0,39	0,50
		PSD	DPA/PH	14,14	12,79	15,76
		PSD	SG	3,03	2,68	2,32
		PSD	MSD	15,57	14,97	15,26
	Sous-total du secteur			33,07	30,83	33,84
TOTAL tous effectifs pour la politique				33,07	30,83	33,84

Direction Personnes Agées / Personnes Handicapées (DPA/PH)

Commentaire général sur l'ensemble des moyens alloués (financier, RH, technique ...) :

La complexité des demandes de handicap nécessite beaucoup d'expertise, mais aussi un ajustement permanent des plans d'aide. Une simplification du processus d'instruction est au centre des préoccupations pour permettre un recentrage des taches sur des missions de contrôle interne. Ces missions comme celles liées au paiement sont à renforcer.

Sur l'aspect informatique, le déploiement du Système d'information harmonisé pour la PCH a été mis en place en 2021. Chaque livraison de l'éditeur a nécessité de nombreux tests pour les agents. La mise en place de la PCH « parentalité » a également nécessité de nombreux paramétrages et donc une forte mobilisation des équipes

Secrétariat général du Pôle Social (SG)

Commentaire général sur l'ensemble des moyens alloués (financier, RH, technique ...) :

La politique d'inclusion des élèves en milieu ordinaire et la volonté de répondre au plus près aux besoins des familles impactent de façon sensible les budgets et la charge de l'équipe. Il convient de gérer une hausse continue du nombre de circuits et d'élèves pris en charge, des sollicitations des familles, des transporteurs et des multiples intervenants autour des situations. Un travail important sur l'informatisation a été réalisé, mais il ne compense pas cette hausse.
Un travail de fond sur la charte des transports doit être réalisé, en lien avec les partenaires, les autorités organisatrices de transport, les familles et les transporteurs. Dans ce cadre les différentes solutions seront revisitées, dont les modalités d'indemnisation et de contrôle. Parallèlement, un travail est mené avec la MDPH et l'Education Nationale pour trouver les meilleures solutions.

3. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Analyse de l'activité et de la performance des dispositifs

Arbre des objectifs

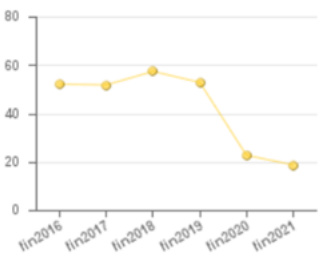
OBJECTIFS POLITIQUES	OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS
1. Renforcer l'accès aux droits pour les personnes notamment les plus fragiles et garantir une offre territoriale adaptée	1.1. Renforcer l'accompagnement précoce du handicap	1.1.1. Renforcer la précocité des diagnostics de handicaps pour les enfants 0-6 ans
		1.1.2. Renforcer l'accompagnement parental et aux aidants
		1.1.3. Garantir l'accès à l'information et aux droits
		1.1.4 Renforcer la coopération entre acteurs
	1.2. Renforcer le bien-vivre à domicile	1.2.1. Adapter l'offre d'accueil en favorisant l'inclusion en milieu ordinaire
		1.2.2. Favoriser la scolarisation en milieu ordinaire des élèves et étudiants en situation de handicap
	1.3. Mieux adapter l'accueil en établissement aux différents besoins des personnes handicapées	1.3.1. Renforcer la diversification de l'offre territoriale en établissements pour répondre à l'individualisation des parcours des personnes handicapées
		1.3.2. Garantir aux personnes handicapées une prise en charge dans les établissements adaptée à leurs besoins et éviter les ruptures de parcours
		1.3.3 Renforcer la qualité de prise en charge

Objectif politique	***1. Renforcer l'accès aux droits pour les personnes notamment les plus fragiles et garantir une offre territoriale adaptée***
Objectif stratégique	***1.1. Renforcer l'accompagnement précoce du handicap***

Objectif opérationnel	***1.1.1. Renforcer la précocité des diagnostics de handicaps pour les enfants 0-6 ans***

1.1.1.1 PERF - Taux d'enfants de moins de 6 ans suivis en consultations infantiles (pédiatriques et/ou actes de puériculture en Savoie) au cours desquelles un handicap pourrait être dépisté

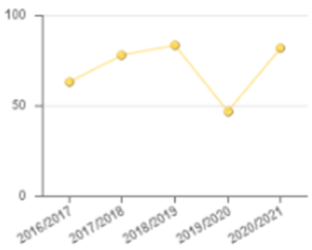
Période	Taux
fin2016	52,3
fin2017	52,02
fin2018	57,6
fin2019	53,05
fin2020	22,93
fin2021	18,93



Les permanences de puéricultrices et les consultations infantiles permettent de surveiller le développement harmonieux de la santé des enfants et le dépistage des troubles physiques, psycho-affectifs et neuro développementaux. Avec la crise sanitaire, le nombre de RV a été plus réduit.

1.1.1.3. PERF - Taux de couverture des bilans de santé des 3/4 ans par année scolaire

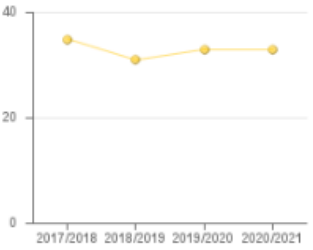
Période	Taux
2016/2017	63,23
2017/2018	78,1
2018/2019	83,6
2019/2020	47
2020/2021	82



Les bilans à l'école maternelle permettent de surveiller le développement physique, psycho-affectif, et neurodéveloppemental (langage oral, dépistage des troubles sensoriels…)

1.1.1.4 PERF - Taux d'enfants orientés vers un spécialiste suite au bilan de santé

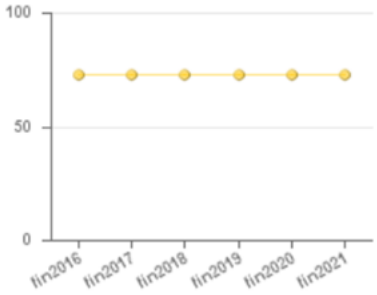
Période	Visiteurs
2017/2018	35
2018/2019	31
2019/2020	33
2020/2021	33



En cas de dépistage positifs lors des bilans de santé, les médecins de PMI adressent les enfants aux spécialistes dans la cadre d'une démarche diagnostique.

1.1.1.5. PERF - Nombre de places en Centre d'Action Médico-Sociale Précoce Savoie (CAMSP)

Période	Nombre
fin2016	73
fin2017	73
fin2018	73
fin2019	73
fin2020	73
fin2021	73



Le nombre est stable car il n'y a pas de créations de places prévues au niveau régional par l'agence régionale de santé.

Objectif opérationnel	*1.1.2. Renforcer l'accompagnement parental et aux aidants*

L'accompagnement parental se développe au plus près des lieux de vie par les équipes de PMI, ou PAPH. Lorsque la situation est particulièrement complexe et sans solution adaptée aux besoins de l'enfant ou de l'adulte, un plan d'accompagnement global peut être mis en œuvre par la MDPH afin de mobiliser autrement les ressources existantes.
Consolider les parcours nécessite aussi la prise en compte des aidants car leur accompagnement est de plus en plus développé au travers de différentes actions, comme la sensibilisation sur le rôle d'aidant, la juste place, le risque d'épuisement, et la mise en place de formations. Ces axes sont portés par des associations directement (ex : UNAFAM, l'AP, ASH...) ou par les services du conseil départemental (journée des aidants, formation des professionnels).

Objectif opérationnel	*1.1.3. Garantir l'accès à l'information et aux droits*

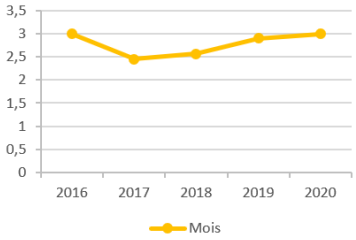
FOCUS SUR …

Expérimentation d'accueils territorialisés et de relais dans les France services par la MDPH

La MDPH de la Savoie est centralisée. Elle accueille et informe physiquement le public à Chambéry uniquement. En lien avec les Maisons sociales du Département, la MDPH expérimente, depuis le début de l'année 2021, des actions territorialisées afin de favoriser l'accès aux droits des personnes en situation de handicap. Ces actions prennent des formes différentes selon les territoires : formation des partenaires sur l'accès aux droits, permanences décentralisées de la MDPH, mise en place de points relais MDPH…

1.1.3.1 PERF - Délais moyens de traitement des dossiers MDPH secteurs enfants et adultes

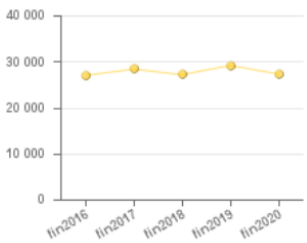
Période	Mois
2016	3
2017	2,45
2018	2,57
2019	2,9
2020	3



Le délai moyen de traitement des demandes enregistre une légère hausse en 2020 tout en restant dans un délai moyen inférieur au délai légal. Dans le contexte particulier de l'année 2020, le délai moyen a été contenu du fait de la prolongation automatique de certains droits prévus par les textes ainsi que par des renouvellements à l'identique saisis par la MDPH.
Ce délai moyen cache par ailleurs une hétérogénéité des délais de réponse. Par exemple, le délai moyen relatif au traitement des dossiers PCH, prestation qui comporte plusieurs aides mobilisables (aide humaine, technique, charges spécifiques, aide animalière...) dépasse 4 mois.

1.1.3.3 PERF - Nombre de décisions prises par la MDPH

Période	Nombre
fin2016	27 082
fin2017	28 442
fin2018	27 248
fin2019	29 246
fin2020	27 398



En 2020, l'étude des droits a été poursuivie malgré les confinements et la situation sanitaire ; des simplifications et des renouvellements à l'identique ont été mises en œuvre pour garantir l'ouverture ou le maintien des droits et prévenir des ruptures.

Objectif opérationnel	*1.1.4 Renforcer la coopération entre acteurs*

Pendant l'année 2021 et son contexte sanitaire encore très compliqué, l'ensemble des acteurs sont restés très mobilisés pour adapter les réponses et garantir les accompagnements que ce soit en établissement ou au domicile. Des réunions par visioconférences ont eu lieu régulièrement pour ajuster les pratiques, partager les protocoles, rechercher des solutions ensemble.
Cette coopération a été ainsi continue ; elle démontre un partenariat actif et de qualité en Savoie.
En exemple, il y a eu des soutiens en ressources humaines pour garantir la continuité dans certains Etablissements Sociaux et Médico-Sociaux (ESMS), touchés par la COVID, des protocoles partagés, des séances de travail pour construire de nouvelles réponses (exemple : visite à domicile à la place des accueils en journée).
Malgré ce contexte prioritaire, la communauté 360° a permis de compléter les réponses aux personnes en situation de handicap.

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.1.

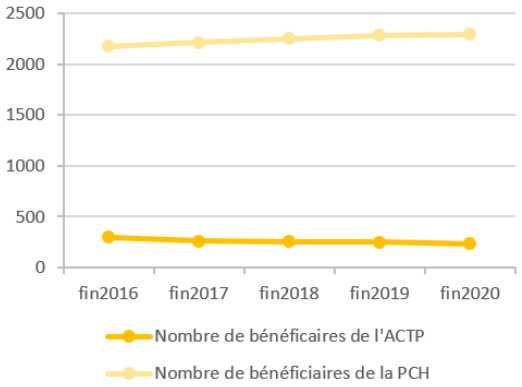
*« **Renforcer l'accompagnement précoce du handicap** »*

Les actions de dépistage réalisées par les professionnels de PMI permettent de repérer des anomalies de développement ou des troubles sensoriels, et l'orientation vers un spécialiste une prise en charge précoce. Parallèlement à ces repérages, des initiatives sont menées conjointement avec la CAF et l'Etat afin de favoriser l'accueil des enfants en situation de handicap dans des structures de droit commun tels les établissements d'accueil de jeunes enfants, avec notamment une création d'un Pôle ressources handicap qui assure l'accompagnement et le soutien aux parents dans la cadre du projet d'accueil ainsi qu'aux professionnels des structures.

Objectif politique	*1. Renforcer l'accès aux droits pour les personnes notamment les plus fragiles et garantir une offre territoriale adaptée*
Objectif stratégique	*1.2. Renforcer le bien-vivre à domicile*
Objectif opérationnel	*1.2.1. Adapter l'offre d'accueil en favorisant l'inclusion en milieu ordinaire*

1.2.1.1 ACT - Nombre de bénéficiaires de l'ACTP et de la PCH en Savoie

Période	Nombre de bénéficiaires de l'ACTP	Nombre de bénéficiaires de la PCH
fin2016	301	2177
fin2017	263	2215
fin2018	255	2250
fin2019	249	2284
fin2020	236	2296



ACTP : Allocation Compensatrice pour Tierce Personne

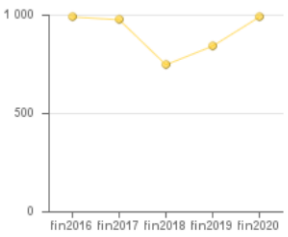
PCH : Prestation de Compensation du Handicap

AEEH : Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé

L'ACTP *(allocation compensatrice tierce personne)* a été remplacée par la PCH *(Prestation de Compensation du Handicap)* depuis la loi de 2005. Par contre l'évolution vers une société plus inclusive renforce peu à peu les accompagnements de proximité dont la PCH, prestation souple et plurielle facilitant une réponse individualisée.

1.2.1.2 ACT - Nombre de décisions d'accord de Prestations de Compensation du Handicap (PCH)

Période	Nombre
fin2016	991
fin2017	977
fin2018	748
fin2019	843
fin2020	991

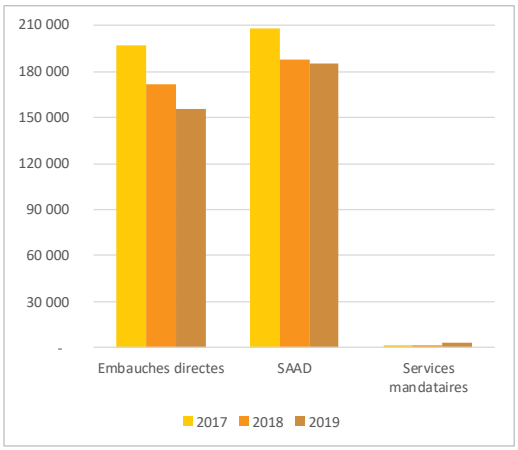


L'année 2020 a été très dense que ce soit pour les traitements des demandes déposées que pour les prolongations automatiques prévues par les textes. Une attention particulière a été activée durant le confinement avec un contact des bénéficiaires les plus fragiles pour lutter contre l'isolement et veiller à leur accompagnement au quotidien.
Au titre de la PCH, le service ergothérapie de la MDPH a réalisé 872 synthèses en 2020, dont beaucoup pour un avis sur aides techniques, aménagement logement ou charges spécifiques.

1.2.1.3 PERF - Nombre d'heures effectuées par les aidants familiaux, les embauches directes, les Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD), et les services mandataires, au titre de la PCH

Période	Aidants familiaux	Embauches directes	SAAD	Services mandataire
2017		197 297	207 738	1807
2018		171 580	187 668	1890
2019	702 650	155 576	185 184	3105

En 2019, 67% des heures sont assurées par les aidants familiaux ce qui est le reflet de la moyenne nationale.



FOCUS SUR ...

LA PCH PARENTALITE

Depuis le 1er janvier 2021, les parents en situation de handicap ont droit à une nouvelle aide : la prestation de compensation du handicap (PCH) parentalité qui vise à les aider dans leur rôle de parent. Pour recevoir cette aide financière supplémentaire, la personne en situation de handicap doit avoir des enfants de moins de 7 ans et être bénéficiaire de la PCH.

Ainsi, en Savoie, en 2021, 37 parents ont pu percevoir une aide PCH parentalité que ce soit un forfait mensuel pour faire appel à une aide humaine ou un forfait ponctuel pour l'achat d'aides techniques.



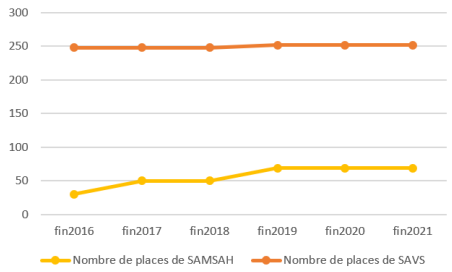
1.2.1.5 ACT - Nombre de places de SAMSAH (Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés) et en SAVS (Services d'Accompagnement à la Vie Sociale) pour adultes handicapés

SAMSAH : Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adulte Handicapé

SAVS : Services d'Accompagnement à la Vie Sociale

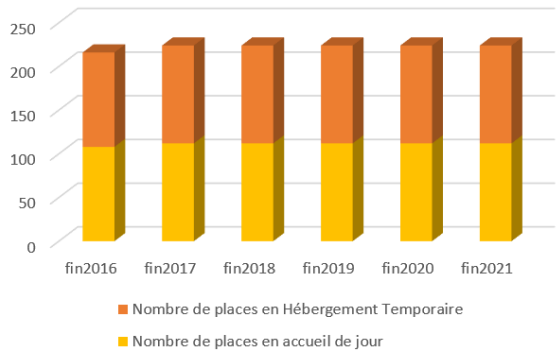
Période	Nombre de places de SAMSAH	Nombre de places de SAVS
fin2016	30	248
fin2017	50	248
fin2018	50	248
fin2019	69	252
fin2020	69	252
fin2021	69	252

Ces services, outils clés du maintien à domicile et de l'inclusion dans le milieu ordinaire, vont tendre à progresser dans les années à venir par transformation de l'offre.
Par ailleurs une plus grande flexibilité devient nécessaire pour adapter l'accompagnement (fonctionnement en file active pour un nombre de personnes accompagnées plus important tenant compte du degré de soutien à apporter dans le temps).
Par ailleurs, des services répondant à des problématiques spécifiques ont été mis en place : SAMSAH pour jeunes adultes autistes et SAMSAH réhabilitation psycho sociale dans un souci permanent d'apporter la juste réponse au besoin.



1.2.1.6 ACT - Nombre de places en accueil de jour et en hébergement temporaire en établissement pour personnes handicapées

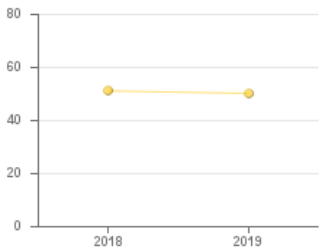
Période	Nombre de places en accueil de jour	Nombre de places en Hébergement Temporaire
fin2016	108	108
fin2017	112	112
fin2018	112	112
fin2019	112	112
fin2020	112	112
fin2021	112	112



Les accueils temporaires permettent l'amélioration des conditions d'accompagnement des personnes à domicile, pour répondre à des périodes critiques comme un problème de santé, un besoin de rupture, et parfois ce sont des temps de transition. Accueil de jour et accueil temporaire sont également des soutiens essentiels pour les aidants.

1.2.1.6 ACT - Taux d'occupation des places en Hébergement Temporaire pour personnes handicapées

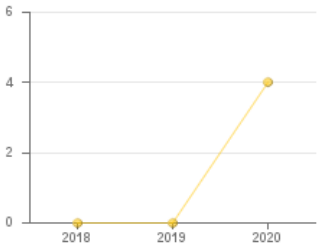
Période	Taux
2018	51,19
2019	50,26



Ce taux reste stable. L'hébergement temporaire est mobilisé pour du répit ou des phases de préparation à l'entrée en établissement. Les données 2020 et 2021 ne sont pas encore disponibles.

1.2.1.7 ACT - Nombre de places en Institut Médico-Educatif (IME) de week-end

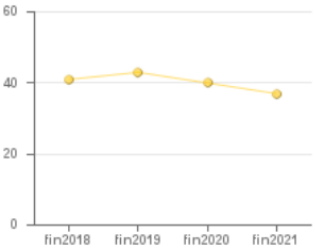
Période	Nombre
2018	0
2019	0
2020	4



Ces places ont été installées le 11 septembre 2020 sur le territoire d'Aix- les-Bains par l'APEI les Papillons Blancs mais ont une vocation départementale (financement par l'agence régionale de santé). Elles apportent notamment une réponse à des situations complexes (dont celles relevant de l'aide sociale à l'enfance et du handicap), et à des besoins de répit pour les parents. C'est le seul IME ouvert de fait le week-end, et les demandes montrent qu'il y a un besoin sur le département. 20 jeunes âgés de 8 à 20 ans ont été accueillis à un rythme différencié en fonction des besoins sur l'année 2021.Au 1er janvier 2022, 5 jeunes figuraient en liste d'attente.

1.2.1.8 ACT - Nombre de places en accueil familial pour adultes handicapés

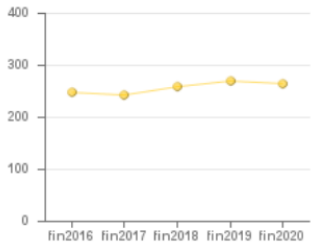
Période	Nombre
fin2018	41
fin2019	43
fin2020	40
fin2021	37



Le nombre de places reste stable ; cette activité est peu développée en Savoie car cela nécessite des habitats grands et adaptés.
De plus l'engagement est quotidien, et il est parfois difficile de trouver des relais.

1.2.1.10 ACT - Nombre de bénéficiaires de l'Aide Sociale Aide-ménagère ayant un droit ouvert au 31 décembre (DREES)

Période	Nombre
fin2016	248
fin2017	243
fin2018	259
fin2019	270
fin2020	265



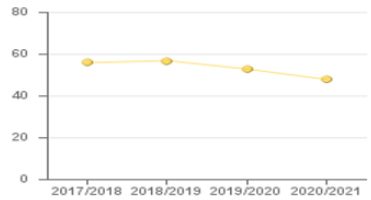
Le nombre de bénéficiaires est en légère baisse en 2020. Les restrictions sanitaires ont limité le dépôt des demandes. Pour autant, de nombreuses personnes en situation de handicap et de plus en plus âgées vivent seules à domicile, augmentant ainsi leur besoin d'aide pour l'entretien de leur logement. Les demandes ne devraient donc être qu'en augmentation dans les années à venir.

Objectif opérationnel	***1.2.2 Favoriser la scolarisation en milieu ordinaire des élèves et étudiants en situation de handicap***

Le Département poursuit son effort en faveur de la scolarisation des élèves handicapés, le nombre de circuits poursuit sa hausse. L'année 2020/2021 aura également été marquée par la crise sanitaire : règles sanitaires à respecter, annulations nombreuses…

1.2.2.1 ACT - Nombre d'élèves et étudiants indemnisés par année scolaire

Période	Nombre
2017/2018	56
2018/2019	57
2019/2020	53
2020/2021	48

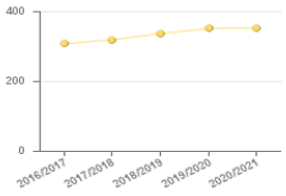




Le nombre d'élèves indemnisés poursuit sa baisse régulière, les familles privilégiant la demande de transport en taxi. La réécriture de la charte pour l'année à venir cherchera à rendre cette offre plus attractive.

1.2.2.1 ACT - Nombre d'élèves et étudiants transportés par année scolaire

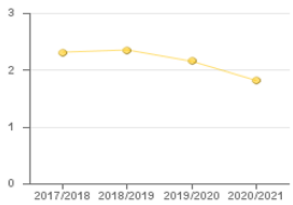
Période	Elèves
2016/2017	308
2017/2018	320
2018/2019	337
2019/2020	352
2020/2021	354



Le nombre d'élèves et étudiants transportés est stable pour cette année, mais il est reporté à la hausse sur l'année scolaire 2021/2022, confirmant une tendance constatée depuis plusieurs années.

1.2.2.2 PERF - Nombre moyen d'élèves transportés par circuit

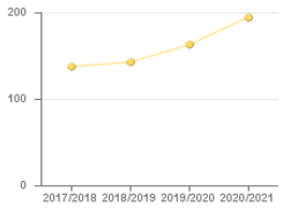
Période	Nombre
2017/2018	2,32
2018/2019	2,36
2019/2020	2,16
2020/2021	1,82



Le nombre d'élèves par circuit a baissé en raison des mesures sanitaires (limitation à 3 élèves par circuit au lieu de 4) en début d'année.

1.2.2.3 ACT - Nombre de circuits mis en œuvre par année scolaire pour le transport d'élèves en situation de Handicap

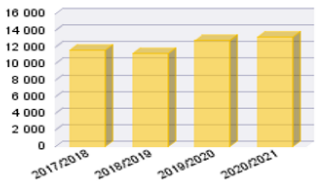
Période	Nombre
2017/2018	138
2018/2019	143
2019/2020	163
2020/2021	195



L'augmentation du nombre de circuits s'explique par les mesures sanitaires (cf. supra),6 par l'ouverture de nouvelles classes ULIS par l'Education nationale et d'une façon générale par le développement de la politique d'inclusion scolaire.

1.2.2.4 PERF - Coût moyen du circuit

Période	Euros
2017/2018	11 558 €
2018/2019	11 122 €
2019/2020	12 708 €
2020/2021	13 140 €



Le coût moyen du circuit continue sa hausse en raison de la relative faible concurrence, de la hausse des coûts liés au COVID. Une comparaison entre Département montre que le coût moyen dans des Départements de démographie similaire est plutôt moins élevé, ceci s'expliquant probablement par les territoires de montagne (circuits longs).

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.2.

*« **Renforcer le bien-vivre à domicile** »*

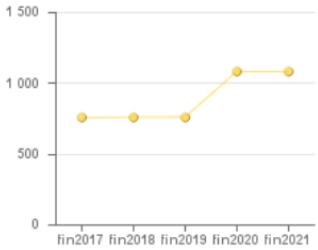
Pour accompagner les personnes dont le projet de vie est le domicile, et amplifier l'accès au droit commun, différentes actions sont menées comme le développement de SAMSAH, le soutien aux habitats inclusifs, ou la sensibilisation au handicap pour modifier les regards et lever les freins de l'intégration.

La prestation de compensation du handicap est fortement mobilisée pour adapter l'accompagnement, et des appuis spécifiques sont proposées pour être au plus juste du besoin. Ainsi, en 2021, le service ergothérapie de la MDPH a réalisé 872 synthèses pour des avis sur les aides techniques, l'aménagement du logement, les charges spécifiques…

Objectif politique	*1. Renforcer l'accès aux droits pour les personnes notamment les plus fragiles et garantir une offre territoriale adaptée*
Objectif stratégique	*1.3. Mieux adapter l'accueil en établissement aux différents besoins des personnes handicapées*
Objectif opérationnel	*1.3.1. Renforcer la diversification de l'offre territoriale en établissements pour répondre à l'individualisation des parcours des personnes handicapées*

1.3.1.1 ACT - Nombre de places en hébergement permanent pour personnes handicapées

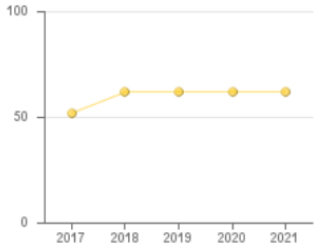
Période	Nombre
fin2017	758
fin2018	763
fin2019	764
fin2020	1 085
fin2021	1 085



Le nombre global de places en hébergement permanent est stable à savoir 764 Places.
Le chiffre indiqué intègre les places en service médico-social.

1.3.1.2 ACT - Nombre de places dédiées aux personnes handicapées vieillissantes

Période	Nombre
2017	52
2018	62
2019	62
2020	62
2021	62

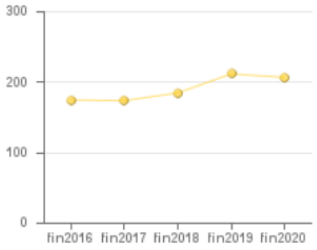


Le nombre de places est stable mais pour tenir compte des besoins en soin accrus, des places de foyer de vie ont été transformées en places de foyer d'accueil médicalisé.

Objectif opérationnel	1.3.2. Garantir aux personnes handicapées une prise en charge dans les établissements adaptée à leurs besoins et éviter les ruptures de parcours

1.3.2.2 ACT - Nombre de personnes handicapées en Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) et en Unité de Soins de Longue Durée (USLD) bénéficiaires de l'aide sociale

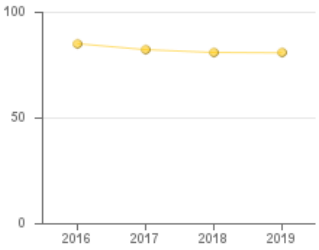
Période	Nombre
fin2016	175
fin2017	174
fin2018	185
fin2019	212
fin2020	207



Des besoins existent mais les orientations en EHPAD de personnes handicapées accueillies de très longue date en structure pour personnes handicapées restent complexes malgré la mobilisation des acteurs.

1.3.2.4 ACT - Taux d'occupation des places en hébergement permanent pour personnes handicapées (foyer d'hébergement, foyer de vie et foyer d'accueil médicalisé)

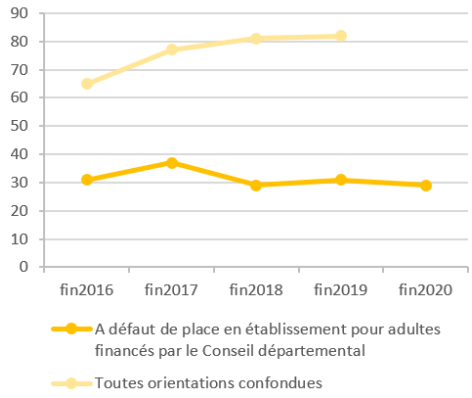
Période	Taux
2016	85,25
2017	82,4
2018	81,06
2019	80,89



L'évolution entre 2018 et 2019 est due à la montée en charge progressive des places créées en 2019.

1.3.2.5 PERF - Nombre de jeunes maintenus en établissement pour enfants au-delà de 20 ans, à défaut de place en établissement pour adultes financés par le Conseil départemental (dispositif amendement CRETON), ou toutes orientations confondues (dispositif amendement CRETON)

Période	A défaut de place en établissement pour adultes financés par le Conseil départemental	Toutes orientations confondues
fin2016	31	
fin2017	37	65
fin2018	29	77
fin2019	31	81
fin2020	29	82



Le nombre de situations de jeunes adultes maintenus en secteur enfance (amendement CRETON) demeure important et ne devrait pas diminuer au regard de la démographie actuelle des établissements.
L'ouverture des places de Foyers d'Accueil Médicalisé (FAM) autisme et autres services a permis la sortie de quelques jeunes mais le nombre reste stable du fait des résidents atteignant 20 ans ces mêmes années.

Objectif opérationnel	1.3.3 Renforcer la qualité de prise en charge

La qualité de prise en charge est vue en continu lors des échanges fréquents avec les gestionnaires, mais aussi par l'analyse et le suivi des plaintes transmises par les familles.
Par ailleurs, le schéma départemental 2020-2024 a souligné les enjeux des années à venir et les évolutions attendues, constituant un fil conducteur pour adapter les politiques de ce domaine.
Renforcer la qualité passe également par la connaissance des besoins, ce qui est facilité avec le déploiement de la plateforme « Viatrajectoire PH », outil de suivi des décisions d'orientations en établissement ou service dont les données sont en cours de fiabilisation.

FOCUS SUR ...

Le Schéma unique social 2020-2024

La fiche action 28 du schéma unique social concerne la meilleure prise en compte du vieillissement et de l'allongement de la durée de vie des personnes en situation de handicap, évolution démographique touchant tous les publics. Pour les personnes handicapées, cela interroge notamment la fatigabilité précoce constatée dans les ESAT. Afin d'éviter une orientation dans un autre établissement et la perte de repères que cela peut générer, 12 places de foyers de vie ont été transformées en 2020 en foyers d'accueil médicalisé pour mieux répondre aux besoins des résidents âgés.

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.3.

« ***Mieux adapter l'accueil en établissement aux différents besoins des personnes handicapées*** »

Les politiques en faveur du handicap évoluent très vite, ainsi que la demande des personnes concernées.
La question du vieillissement et de l'allongement de la durée de vie oblige à repenser certains établissements pour mieux répondre aux besoins. De même, l'ouverture vers la vie ordinaire que ce soit par des activités associatives, l'accès à l'offre culturelle, le lien avec les familles sont des attentes de plus en plus exprimées et légitimes.
Ainsi l'accueil en établissement se transforme pour plus d'intégration dans l'environnement et des modalités d'accueil plus diversifiées et modulables (accueil de jour, séquentiel, temporaire).

4. PERSPECTIVES ET AJUSTEMENTS

AJUSTEMENTS FORMALISES :

OBJECTIF STRATÉGIQUE	MESURES	Résumé de la PROPOSITION d'adaptation de la politique/dispositif	CALENDRIER de mise en application	Suivi des impacts budgétaires et ETP	NIVEAU DE RÉALISATION de l'ajustement			
					25%	50%	75%	100%
1.3. Mieux adapter l'accueil en établissement aux différents besoins des personnes handicapées	**4H2** Améliorer la prise en charge des personnes handicapées vieillissantes	Compte tenu du vieillissement des personnes handicapées, une nécessaire adaptation des dispositifs PH doit être favorisée, ainsi qu'une transversalité des dispositifs PA et PH et un développement des alternatives « logements adaptés ».	Depuis 2017. La question du vieillissement demeure et 10 places pour personnes handicapées vieillissantes inscrites au schéma restent à mettre en place mais un projet est en cours sur Aix les bains			😐		
	4H3 Révision de la tarification des foyers d'hébergement	Mettre fin à un dispositif extra règlementaire complexifiant la tarification et le suivi pour les établissements	Signature des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM) depuis 2017 ; ne reste que 2 associations non couvertes				☺	
	4H4 Optimiser l'offre des établissements sociaux et médico-sociaux pour personnes handicapées	Avec le développement du maintien à domicile, la demande d'hébergement complet tend à se réduire. L'offre de service doit se diversifier et les règles de facturation évoluer tout en optimisant l'occupation des places au regard des listes d'attente	Mise en œuvre progressive depuis début 2017, avec la signature des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM)				☺	

L'adaptation de l'offre doit s'adapter pour mieux répondre aux besoins et attentes des personnes en situation de handicap. Les contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens avec les organismes gestionnaires d'établissements et de services pour personnes handicapées, sont un levier d'évolution des modalités d'accompagnement.
Parmi les différentes perspectives figure notamment celui d'assouplir les conditions d'accueil au sein des établissements par une tarification adaptée mais également de diversifier les modes de vie par :

- le développement de solutions d'habitat inclusif répondant mieux aux attentes d'une vie à domicile combinée à des activités sociales et partagées. Le Département, au côté de la CNSA, participe à une programmation de ce type de projet et au financement des animateurs qui contribueront à animer le vivre ensemble dans ces habitats regroupés
- le développement de services d'accompagnement à la vie sociale intervenant pour soutenir la vie à domicile par redéploiement de places d'hébergement dans des foyers.



Cohésion sociale

RAPPORT D'ACTIVITÉ

ET DE PERFORMANCE 2020/2021

Commissions d'élus : **5ième commission**

Directions concernées :

- **Pôle Social – Direction cohésion sociale**
- **Pôle Social – Maisons sociales du Département**



Groupe un moment pour nous : Faire du lien social tout en permettant l'accès à la culture et au patrimoine local.

SOMMAIRE

SYNTHESE 356
1. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Contexte et enjeux 358
2. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Moyens dédiés à la politique 361
3. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Analyse de l'activité et de la performance des dispositifs 363
4. PERSPECTIVES ET AJUSTEMENTS 368

7,45%

SYNTHESE – POLITIQUE COHÉSION SOCIALE



Chef de file de l'insertion sur son territoire, le Conseil Départemental intervient pour prévenir les situations de marginalisation, promouvoir les droits fondamentaux de chacun et assurer l'insertion des populations les plus fragiles.

Contexte

La reprise économique constatée en 2021 a eu un effet immédiat sur le marché de l'emploi.
Le nombre de demandeurs d'emploi retrouve un niveau plus bas qu'avant la crise sanitaire en Savoie. Ainsi, il passe de 7% au 3eme trimestre 2020 à 5,9% fin 2021.
Le nombre de foyers allocataires du Revenu de Solidarité Active recule quant à lui de 9,45% pour atteindre 5 612 foyers allocataires en décembre 2021.
Par ailleurs, 30 % des foyers sont des familles monoparentales et l'ancienneté dans le dispositif reste importante mais inférieure à la moyenne nationale (55 % des allocataires sont dans le dispositif RSA depuis plus de 2 ans, contre 63 % sur le reste du territoire).

Enjeux

- Accompagner les personnes vers l'autonomie dans une démarche coordonnée et cohérente en matière d'insertion et de logement.
- Garantir l'accès aux droits pour les personnes les plus fragilisées.
- Structurer l'offre d'insertion en soutenant l'accès à l'emploi.

Principales réalisations

- Mise en œuvre des actions financées au titre de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté (période 2019-2021).
- Pilotage, conjointement avec l'Etat, du Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées 2020-2025
- Mise en place d'une aide à la construction de logements très sociaux (PLAI) pour un montant de 200 000 euros.
- Renforcement des actions de lutte contre la précarité énergétique dans les territoires et de lutte contre l'incurie dans le logement
- Aide exceptionnelle pour les 4000 étudiants boursiers pour un montant d'1,1 million d'euros (montant moyen de 275 euros) afin de faire face aux conséquences de la crise sanitaire.
- Développement de la coopération avec Pôle Emploi pour renforcer l'accompagnement global des bénéficiaires du RSA : 663 entrées en accompagnement global en 2021 malgré les conditions sanitaires, dont 48% de bénéficiaires du RSA.
- Accompagnement des publics fragiles pour favoriser le retour à l'emploi : aides financières, contrats aidés, emplois d'insertion grâce aux clauses sociales dans les marchés publics, actions d'insertion socio-professionnelles cofinancées grâce au Fonds Social Européen

Chiffres et indicateurs clés

Moyens 2021 :

42,91 millions d'euros *(CA 2021)*

197,79 ETP *(Equivalents Temps Plein)* en moyens annuels dédiés à la politique

5 612 foyers allocataires du RSA (décembre 2021)

73,24% d'allocataires RSA orientés vers un référent de parcours

320 allocataires du RSA ayant signé un contrat aidé cofinancé par le Département

2 540 aides financières du Fonds de Solidarité pour le Logement accordées en 2021

663 personnes accompagnées de manière renforcée par Pôle Emploi et les services sociaux

90 conventions de partenariat avec les acteurs locaux de l'insertion

L'action territoriale

L'accompagnement social effectué par les travailleurs sociaux du Département est réalisé auprès des publics les plus éloignés de l'emploi. Il concerne principalement l'accès aux droits, à la santé, le maintien du lien social, l'autonomie financière, le soutien à la parentalité, l'accès et le maintien dans le logement et l'orientation vers les outils d'accès à l'emploi (7 134 *actions d'insertion inscrites dans les Contrats d'Engagements Réciproques en 2021).*

Perspectives de l'action départementale en quelques mots …

Les priorités 2022 s'inscrivent dans la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, le plan d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées et le schéma unique des solidarités :

- La mise en place d'un Service Public de l'Insertion et de l'Emploi (SPIE) avec les partenaires de l'insertion dans le but de renforcer l'articulation entre tous les acteurs ;
- L'amélioration de l'accompagnement des publics les plus précaires par la réorganisation, la refonte d'outils ou l'amélioration de la transversalité de la prise en charge globale des ménages (santé, logement, accompagnement budgétaire, insertion professionnelle) ;
- La mise en œuvre du Programme Départemental d'Insertion 2022-2024, qui s'inscrit dans les orientations du schéma social unique 2020-2024, notamment celles visant à favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes éloignées de l'emploi, en premier lieu les bénéficiaires du RSA.

1. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Contexte et enjeux

Présentation du contexte :

Une reprise économique soutenue qui s'accompagne de tensions dans l'emploi

La crise sanitaire survenue brutalement en mars 2020 a eu une incidence immédiate sur le nombre de foyers allocataires du RSA qui a connu une augmentation de + 15,3% entre décembre 2019 et décembre 2020, ce qui correspond à 875 foyers supplémentaires et à un nombre total de **6 198 foyers.**

Après avoir connu, en 2020, une augmentation de 13,1%, le nombre de demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi a baissé de 11,55% en 2021. Avec la pleine reprise de l'activité économique à compter du 2eme trimestre 2021, boostée par les plans de relance gouvernementaux, de nombreux secteurs d'activité font actuellement face à des tensions de recrutement amplifiées.

Ainsi, le niveau des embauches dépasse celui d'avant crise à partir du mois de mai 2021 et continu de progresser les mois suivants. Les difficultés de recrutement sont attribuées pour 87% à un manque de candidats et à 73% à des candidatures inadéquates.

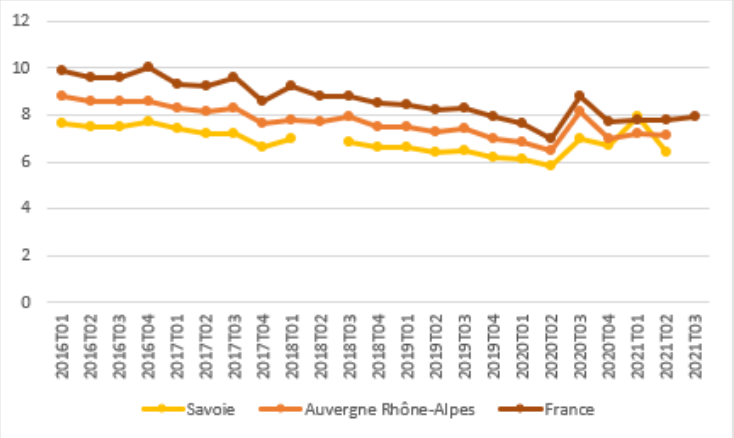
En ce qui concerne les bénéficiaires du RSA, il s'agit d'un public qui n'accède pas immédiatement à l'emploi. Il cumule des freins (santé, garde d'enfant, manque de qualification, perte de confiance, mobilité…) mais il présente aussi des ressources, qu'il faut parvenir à remettre en avant et à ajuster aux demandes du marché de l'emploi. En effet, en cas d'amélioration de la situation économique, ces personnes sont les dernières à bénéficier de la dynamique.

Cela nécessite donc un accompagnement soutenu, et sur la durée, pour envisager une sortie durable de la précarité. Cet accompagnement, à la fois sur les champs du social, de la formation et de l'emploi, constitue un enjeu majeur des acteurs de l'insertion.

C'est un enjeu partagé autour d'un partenariat renforcé et coordonné, qui prendra la forme d'un Service Public de l'Insertion et de l'Emploi (SPIE) dont les contours ont été dessinés par un appel à manifestation d'intérêt national courant 2021 et qui prendra forme en 2022.

CONT 1- Taux de chômage de la Savoie, de la région AURA et de la France métropolitaine (Source DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes)

Période	Savoie	Auvergne Rhône-	France
2016T01	7,6	8,8	9,9
2016T02	7,5	8,6	9,6
2016T03	7,5	8,6	9,6
2016T04	7,7	8,6	10
2017T01	7,4	8,3	9,3
2017T02	7,2	8,1	9,2
2017T03	7,2	8,3	9,6
2017T04	6,6	7,6	8,6
2018T01	7	7,8	9,2
2018T02		7,7	8,8
2018T03	6,8	7,9	8,8
2018T04	6,6	7,5	8,5
2019T01	6,6	7,5	8,4
2019T02	6,4	7,3	8,2
2019T03	6,5	7,4	8,3
2019T04	6,2	7	7,9
2020T01	6,1	6,8	7,6
2020T02	5,8	6,5	7
2020T03	7	8,1	8,8
2020T04	6,7	7	7,7
2021T01	7,9	7,2	7,8
2021T02	6,4	7,1	7,8
2021T03			7,9



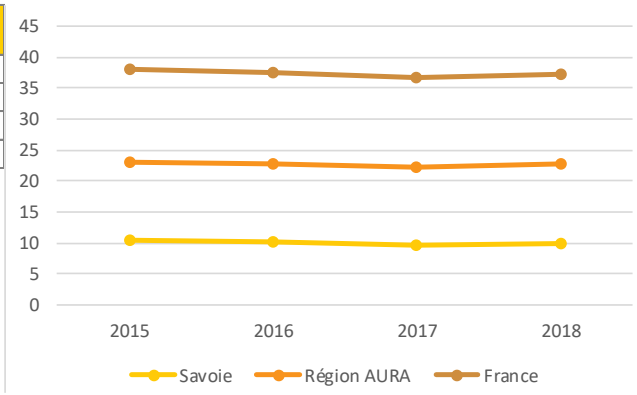
Un contexte d'accès au logement social hétérogène selon les territoires

Les chiffres clés du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) font état, pour 2020, de la situation suivante :

- ✓ Concernant le logement des personnes défavorisées, les 34 768 logements sociaux que comptent la Savoie se concentrent principalement dans les secteurs urbains (41% sur le territoire du Bassin chambérien), ainsi qu'en Tarentaise pour répondre aux besoins des personnes en emploi saisonnier. Le volume des attributions diminue en 2020 ce qui accentue la tension : en 2020, le ratio est de 3,3 demandes pour une attribution (ratio de 3,4 en 2019).
- ✓ Après quelques années de croissance, l'activité du Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO) observe une stabilisation du niveau de la demande d'hébergement ou de logement accompagné (hors hébergement d'urgence). Aussi, le SIAO transforme 68 % de ces demandes en orientations validées, ce qui fait preuve de la relative fiabilité des préconisations établies par les prescripteurs (services sociaux, associations, institutions...).

CONT 2- Taux de ménages vivant sous le seuil de pauvreté en Savoie (à 60 % du niveau de vie médian), en région AURA et en France Métropolitaine

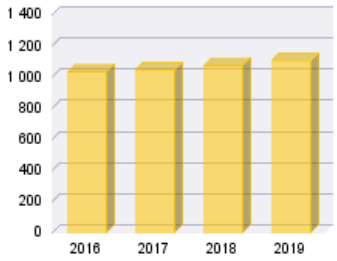
Période	Savoie	Région AURA	France
2015	10,4	12,8	14,9
2016	10,1	12,7	14,7
2017	9,8	12,5	14,5
2018	10	12,7	14,6



<u>Définition</u> : Proportion de ménages dont le niveau de vie est inférieur pour une année donnée au seuil de pauvreté (exprimé en euros). Par convention, on privilégie en Europe le seuil de 60 % du niveau de vie médian. Celui-ci est de 1063 €/mois en 2018.

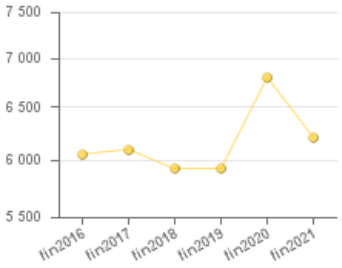
CONT 4- Valeur mensuelle du seuil de pauvreté (à 60 % du niveau de vie médian)

Période	Euros
2016	1 026
2017	1 041
2018	1 063
2019	1 102



CONT 5- Nombre de bénéficiaires du RSA en Savoie

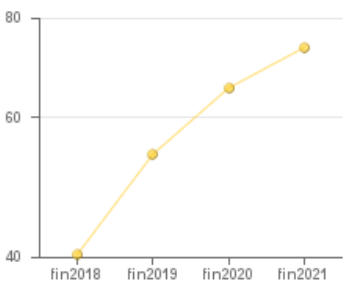
Période	Nombre
fin2016	6 056
fin2017	6 099
fin2018	5 922
fin2019	5 922
fin2020	6 803
fin2021	6 210



Le nombre de foyers bénéficiaires du RSA a connu une baisse légère mais constante entre 2015 et 2018 (-15.51% fin 2018 par rapport à fin 2015). Ce constat est cohérent avec l'amélioration du contexte économique.
Toutefois, cette évolution positive a immédiatement été contrariée par la crise sanitaire, qui a précipité en 2020 dans le dispositif 875 foyers, soit une augmentation de 15,3% en un an pour atteindre 6 198 foyers en décembre 2020. La dynamique reprise économique constatée en 2021 permet une diminution des personnes y ayant recours (5 612 foyers bénéficiaires au 31 décembre 2021).

CONT 6- Taux de bénéficiaires du RSA inscrits à Pôle Emploi au 31 décembre en Savoie

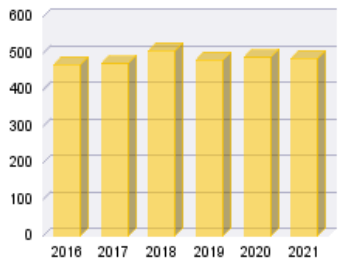
Période	Taux
fin2018	40,4
fin2019	54
fin2020	65,4
fin2021	73,55



On observe une progression constante des allocataires qui sont orientés dans un parcours Emploi et sont accompagnés par Pôle Emploi. C'est le fruit d'un travail interne important qui porte ses fruits.
La difficulté principale réside dans le suivi des personnes entre le moment où elles sont orientées et le moment où elles sont réellement suivies. En effet, certaines ne vont pas s'inscrire à Pôle Emploi malgré l'obligation de le faire. Ainsi, il est important d'identifier et de relancer les allocataires orientés vers Pôle Emploi qui ne vont pas s'inscrire ou qui cessent de s'actualiser tous les mois.

CONT 8- Montant moyen mensuel annualisé du RSA par foyer allocataire en Savoie

Période	Euros
2016	466,07
2017	469,77
2018	505
2019	480,7
2020	486,88
2021	483,77

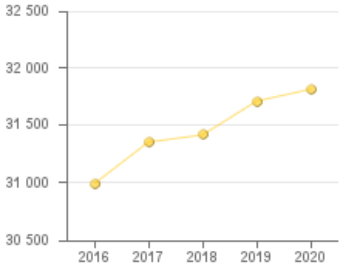


L'augmentation globale du montant moyen mensuel s'explique par :
- une revalorisation du montant forfaitaire chaque 1er avril.
- le mode de calcul de cette allocation qui est différentielle : le montant varie en fonction de la composition familiale et des revenus de substitution des foyers.

Il atteint une moyenne de 483,77 € mensuels en décembre 2021

CONT 9- Nombre de logements sociaux proposés à la location (Logements à louer et loués)

Période	Nombre
2016	30 989
2017	31 349
2018	31 410
2019	31 706
2020	31 811

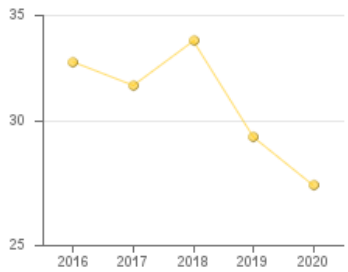


Dans un contexte de marché tendu, notamment dans les secteurs urbains du département, la production de logements sociaux se maintient à un niveau élevé en 2020 : + 363 logements sociaux, soit + 1 % par rapport à 2019, année de production exceptionnellement forte. Cette augmentation a donc des conséquences sur le nombre de logements proposés à la location.

En 2020, 91.5% de ce parc est proposé à la location soit 31 811 logements.

CONT 10- Taux de logements sociaux attribués sur demandes locatives sociales en instance en Savoie

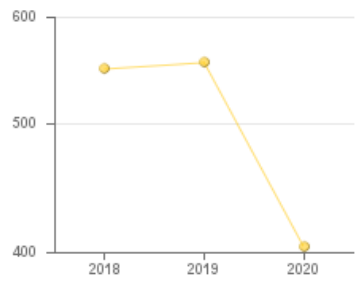
Période	Taux
2016	32,7
2017	31,6
2018	33,72
2019	29,3
2020	27,3



En 2020, 11 423 demandes de logement social ont été enregistrées en Savoie et 3 123 ont fait l'objet d'une attribution. Pour la deuxième année consécutive, on observe une baisse des attributions, alors que les demandes continuent d'augmenter, ce qui accentue la tension : 3,3 demandes de logement social pour 1 attribution en Savoie en 2020. Le nombre de logés a donc enregistré une baisse de 27%

CONT 11- Nombre d'attributions de logement social aux ménages prioritaires (indicateur PDALHPD)

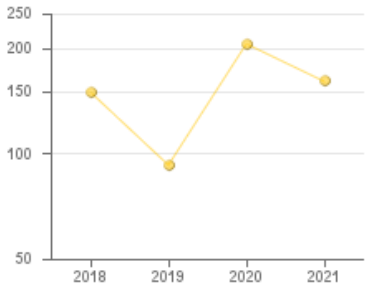
Période	Nombre
2018	549
2019	555
2020	404



L'équilibre entre les demandes et les attributions pour les ménages prioritaires au titre du contingent préfectoral s'était maintenu depuis 2018 grâce à une relative stabilisation du nombre de demandes et à un volume d'attributions soutenu. Du fait de la crise sanitaire de 2020, cet équilibre est rompu : le nombre de demandeurs a augmenté de 5% par rapport à 2019.

CONT 12- Nombre de constructions de logements en Prêt Locatif Aidé d'Intégration agréés (PLAI) pour les personnes en situation de grande précarité

Période	Nombre
2018	150
2019	93
2020	206
2021	161



On constate une augmentation sensible entre 2019 et 2020 pour la production de cette catégorie de logements dédiés aux personnes disposant de ressources faibles. A relativiser néanmoins puisque 103 logements concernaient la restructuration d'un foyer de jeunes travailleurs en 2020.

2. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Moyens dédiés à la politique

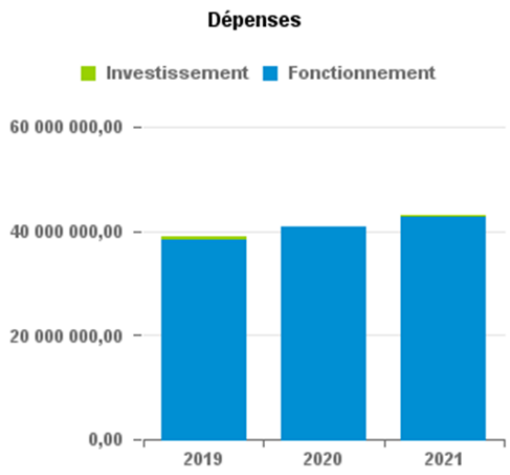
Moyens financiers par secteurs budgétaires de 2019 à 2021

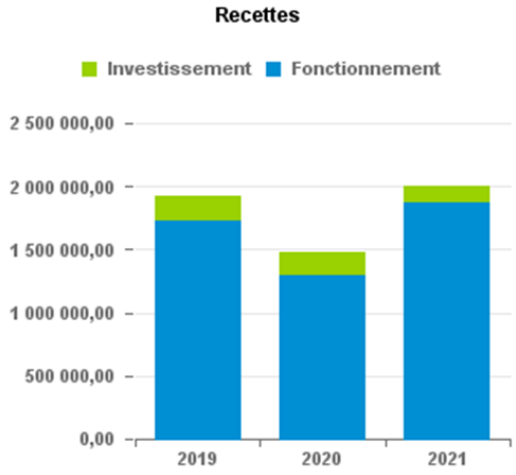
Secteurs budgétaires de la politique SOCIAL COHESION

SECTEURS BUDGETAIRES
INSERTION HORS PLAN DEPARTEMENTAL INSERTION
INSERTION PLAN DEPARTEMENTAL INSERTION
LOGEMENT

Dépenses	CA 2019		CA 2020		CA 2021 données au : 25 Février 2022	
Par politique	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement
INSERTION HORS PLAN DEPARTEMENTAL INSERTION	959 173,24	20 000,00	1 109 884,34	19 074,42	1 269 104,40	0,00
INSERTION PLAN DEPARTEMENTAL INSERTION	35 321 718,52	17 000,00	37 807 080,97	3 000,00	39 598 459,14	62 793,50
LOGEMENT	1 985 039,61	740 257,20	1 833 802,14	141 609,29	1 835 598,80	147 355,49
Dépenses par section :	**38 265 931,37**	**777 257,20**	**40 750 767,45**	**163 683,71**	**42 703 162,34**	**210 148,99**
	total année : 39 043 188,57		**total année : 40 914 451,16**		**total année : 42 913 311,33**	

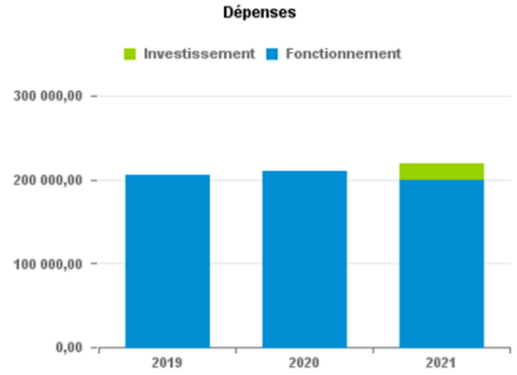
Recettes	CA 2019		CA 2020		CA 2021 données au : 25 Février 2022	
Par politique	Recette Fonctionnement	Recette Investissement	Recette Fonctionnement	Recette Investissement	Recette Fonctionnement	Recette Investissement
INSERTION HORS PLAN DEPARTEMENTAL INSERTION	98 285,00		398 372,00		274 024,00	
INSERTION PLAN DEPARTEMENTAL INSERTION	1 455 990,69		747 337,54		1 410 078,66	
LOGEMENT	167 522,80	198 781,41	155 693,99	172 713,41	182 479,21	130 247,12
Dépenses par section :	**1 721 798,49**	**198 781,41**	**1 301 403,53**	**172 713,41**	**1 866 581,87**	**130 247,12**
	total année : 1 920 579,90		**total année : 1 474 116,94**		**total année : 1 996 828,99**	

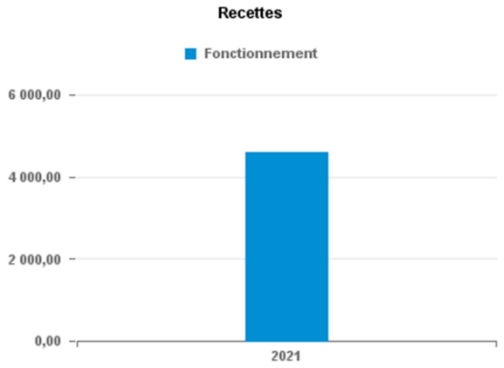




Dépenses - CTS 3E GENERATION	CA 2019		CA 2020		CA 2021 données au : 25 Février 2022	
	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement
PSD DDIS	205 412,00	0,00	210 146,00	0,00	199 262,00	20 000,00
	total année : 205 412		total année : 210 146		total année : 219 262	

Recettes - CTS 3E GENERATION	CA 2021 données au : 25 Février 2022
	Recette Fonctionnement
PSD DDIS	4 600,00







Moyens humains par secteurs en 2019-2020-2021

(Moyenne des équivalents temps pleins (ETP) sur l'année, effectifs rémunérés)

Politique	Secteur politique	Pôle	Direction	Nombre d'ETP moyens annuels		
				2019	2020	2021
COHESION SOCIALE	INSERTION HORS PLAN DEPARTEMENTAL INSERTION	PSD	DGA	0,22	0,26	0,34
		PSD	DDIS	0,74	0,65	4,7
		PSD	MSD	35,12	34,19	33,06
	Sous-total du secteur			36,08	35,1	38,1
	INSERTION PLAN DEPARTEMENTAL INSERTION	PSD	DGA	0,2	0,26	0,34
		PSD	DDIS	12,32	11,8	9,13
	Sous-total du secteur			12,52	12,06	9,47
	LOGEMENT	PSD	DGA	0,2	0,26	0,34
		PSD	DDIS	5,78	5,39	4,3
	Sous-total du secteur			5,98	5,65	4,64
	ACTION SOCIALE/ POLYVALENCE	PSD	DGA	0,33	0,39	0,5
		PSD	MSD	147,16	143,28	145,08
	Sous-total du secteur			147,49	143,67	145,58
TOTAL tous effectifs pour la politique				202,07	196,48	197,79

Direction cohésion sociale (DCS)

Commentaire général sur l'ensemble des moyens alloués (financier, RH, technique ...) :

Globalement, sur les 3 dernières années, les effectifs de la Direction de la Cohésion Sociale ont connu une certaine stabilité en nombre d'ETP. Les moyens financiers sont en adéquation avec les politiques menées.

3. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Analyse de l'activité et de la performance des dispositifs

Arbre des objectifs

OBJECTIFS POLITIQUES	OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS
1. Renforcer l'accès aux droits pour les personnes, notamment les plus fragiles et les plus vulnérables	1.1. Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes en difficulté sociale, notamment les bénéficiaires du RSA	1.1.1. Améliorer l'orientation et l'accompagnement des bénéficiaires du RSA
		1.1.2. Renforcer la fluidité des parcours pour améliorer le retour à l'activité et à l'emploi
	1.2. Renforcer l'aide apportée aux ménages en difficulté pour accéder et se maintenir dans un logement autonome	1.2.1. Soutenir l'accès au logement des publics spécifiques identifiés dans le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD)
		1.2.2. Accompagner au mieux les ménages dans la réalisation de leur parcours résidentiel
		1.2.3 Développer la prévention des expulsions locatives
	1.3. Améliorer l'autonomie des jeunes les plus vulnérables	1.3.1. Contribuer à l'accès aux droits et l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans

Objectif politique	***1. Renforcer l'accès aux droits pour les personnes, notamment les plus fragiles et les plus vulnérables***
Objectif stratégique	***1.1. Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes en difficulté sociale, notamment les bénéficiaires du RSA***

Objectif opérationnel	***1.1.1. Améliorer l'orientation et l'accompagnement des bénéficiaires du RSA***

Dernier filet de sécurité contre la grande pauvreté, le Revenu de Solidarité Active (RSA) permet aux populations les plus fragiles de bénéficier d'un revenu social minimum et de bénéficier d'aides et d'un accompagnement adapté. Le premier rôle du Département est d'assurer l'accès aux droits à ceux qui peuvent en bénéficier en mettant en œuvre un accompagnement adapté aux situations individuelles.

Lorsqu'une personne ouvre des droits au RSA, le Département est chargé de **l'orienter** dans un parcours d'accompagnement. Cette orientation est le point d'entrée dans le dispositif RSA qui allie, au revenu de solidarité, un accompagnement social et/ou professionnel.

Cette orientation doit permettre de proposer **deux grands types d'accompagnement** :

- L'accompagnement **vers l'emploi ou la formation** pour les allocataires du RSA dont la recherche d'emploi est immédiatement possible et pour lesquels les freins sociaux n'empêchent pas une mobilisation sur ce plan. Les allocataires sont orientés, dans ce cas-là, vers Pôle emploi. Ils doivent s'inscrire, si ce n'est pas déjà fait, à Pôle emploi. Ils signent alors avec leur conseiller un Projet Personnalisé d'Accompagnement vers l'Emploi (PPAE) qui fait office de contrat d'insertion.
- Un accompagnement **à dominante sociale** : les allocataires dont les difficultés notamment liées au logement ou à la santé ne leur permettent pas de se mobiliser immédiatement sur l'emploi sont alors orientés vers les services sociaux, principalement le service social départemental de proximité, mais également vers 2 Missions locales jeunes, 2 Centres communaux d'action sociale, ou des associations conventionnées. Les allocataires signent alors un Contrat d'Engagements Réciproques (CER).

Les personnes accompagnées **construisent avec leur référent unique (emploi ou social) un plan d'action** correspondant à leurs besoins et aux ressources qu'ils sont en capacité de mobiliser (formalisé par le PPAE ou CER). Les démarches de ce plan d'action doivent être entreprises par la personne et font l'objet de points d'étapes. **Des actions et des outils d'insertion** sont proposés aux personnes pour les accompagner dans la réalisation de leurs objectifs. Ces actions d'insertion peuvent être proposées par le « droit commun ».

Le Département, dans le cadre de son Programme Départemental d'Insertion, propose également aux bénéficiaires du RSA et au public en précarité des actions/outils ciblés (aides financières, contrats aidés, emploi d'insertion grâce aux clauses sociales dans les marchés publics, actions d'insertion dont des actions d'insertion socio-professionnelles cofinancées grâce au Fonds Social Européen). Dans le cadre de sa politique d'accompagnement vers et dans l'emploi, le Département propose également des dispositifs et des outils adaptés (Fonds de solidarité logement, Accompagnement social lié au logement …).

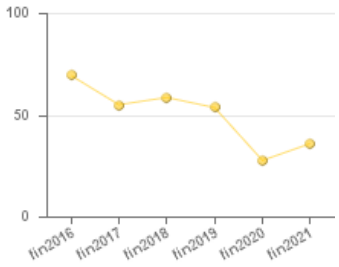
Le dispositif RSA fait l'objet, parallèlement, d'un contrôle dans un objectif d'attribution du « juste droit » (amélioration des indus, lutte contre la fraude).

*

Les objectifs de la politique de cohésion sociale du Département sont d'assurer un accès au juste de droit et d'accompagner les personnes vers l'autonomie dans une démarche coordonnée avec l'ensemble des acteurs.

1.1.1.1 PERF - Taux de Contrats d'Engagements Réciproques (CER) par rapport au nombre d'allocataires orientés sociaux

Période	Taux
fin2016	69,6
fin2017	55,25
fin2018	58,84
fin2019	53,84
fin2020	27,9
fin2021	36,18





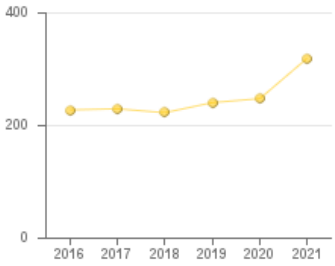
La période de confinement, prolongée par les restrictions sanitaires, a eu un effet défavorable sur le nombre de contrats signés avec les allocataires, qu'il a été plus difficile de rencontrer.

La typologie des actions d'insertion inscrites dans les Contrats d'Engagements Réciproques mettent en lumière les besoins des personnes en termes d'accompagnement : accès aux soins, faciliter le lien social, actions de recherche d'emploi.
Les bénéficiaires du RSA orientés social cumulent très souvent des difficultés en termes de santé, de mobilité, d'isolement et de délitement important du lien social. Toutefois cela n'empêche pas nombre d'entre eux de conserver une dynamique de recherche d'emploi malgré ces nombreux freins.

Objectif opérationnel	***1.1.2. Renforcer la fluidité des parcours pour améliorer le retour à l'activité et à l'emploi***

1.1.2.1 ACT - Nombre de bénéficiaires du RSA ayant signé un contrat aidé cofinancé par le Département

Période	Nombre
2016	228
2017	230
2018	223
2019	241
2020	248
2021	320

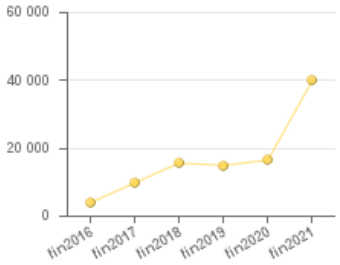


Malgré la diminution des volumes de contrats aidés et des taux de financements de l'Etat depuis 2018, le Département de la Savoie a souhaité maintenir son engagement en octroyant une aide aux employeurs du secteur non marchand mais aussi du secteur marchand qui embauchent des bénéficiaires du RSA. Il poursuit également son soutien aux Ateliers et Chantiers d'Insertion qui remettent en emploi ce public spécifique.

Cet engagement ainsi que la qualité du partenariat ont permis en 2021 à 320 personnes au RSA de bénéficier d'un contrat aidé en Savoie, principalement dans le secteur de l'Insertion par l'activité économique (Ateliers et chantiers d'insertion)., et ce, malgré des conditions sanitaires particulièrement contraignantes.

1.1.2.2 ACT - Nombre d'heures de travail d'insertion réalisées dans le cadre des clauses sociales gérées par le Département

Période	Nombre
fin2016	3 890
fin2017	9 771
fin2018	15 630
fin2019	15 000
fin2020	16 500
fin2021	40 000



Le développement des clauses sociales dans les marchés publics du Département est effectif depuis fin 2016. La croissance de cette activité est continue d'une année sur l'autre. Par ailleurs, le Département cofinance d'autres postes de facilitateurs sur le territoire de la Savoie grâce à son enveloppe de FSE (Fonds Social Européen). Il copilote ce réseau départemental pour démultiplier les effets positifs et rendre plus efficient ce levier de retour à l'emploi pour les publics les plus fragiles.

Sur la première période triennale, les objectifs auxquels le Département devait répondre en termes de nombre de personnes bénéficiaires des actions cofinancées par le FSE ont été dépassés : 3 683 personnes pour un objectif prévisionnel de 2 800. Les actions cofinancées par le FSE et le Département ont été celles qui ont connu le meilleur taux de réalisation.

Pour la période de 2018 à 2020, l'objectif était de viser 3 172 personnes. Il a été dépassé avec 3 332 participants. L'enjeu est de pérenniser cette mission pour les années à venir.

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.1.

« Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes en difficulté sociale, notamment les bénéficiaires du RSA »

Malgré le contexte sanitaire qui a entravé les accompagnements des bénéficiaires du RSA, un certain nombre de leviers sont restés très actifs pour favoriser leur retour vers l'emploi, à savoir le levier des contrats aidés et celui des clauses sociales dans le cadre des marchés publics du Département.

Objectif politique	***1. Renforcer l'accès aux droits pour les personnes, notamment les plus fragiles et les plus vulnérables***
Objectif stratégique	***1.2 Renforcer l'aide apportée aux ménages en difficulté pour accéder et se maintenir dans un logement autonome***

Objectif opérationnel	***1.2.1. Soutenir l'accès au logement des publics spécifiques identifiés dans le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD)***

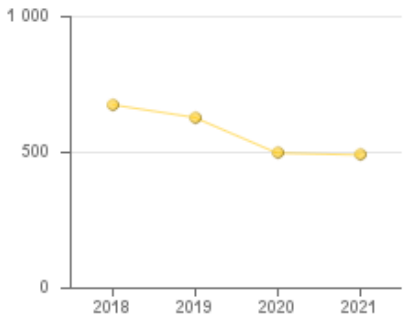
Le PDALHPD porte sur la période 2020-2024 et s'articule autour de trois axes :
- Axe 1 : Développement d'une offre de logements adaptée aux besoins des publics du Plan
- Axe 2 : Accompagnement de l'usager dans la réalisation de son parcours résidentiel
- Axe 3 : Maintien dans le logement, notamment au travers de la prévention des expulsions.

Les principales évolutions du Plan porte sur :
- Des actions destinées à développer une offre de logements accessibles, notamment dans le parc social, en articulation avec les Programmes Locaux de l'Habitat (PLH),
- L'identification de publics spécifiques, dont les besoins nécessitent des actions ciblées : les publics présentant des problématiques de santé, le public jeune, les personnes victimes de violence, les gens du voyage en cours de sédentarisation et les bénéficiaires de la protection internationale,
- La notion de « Savoir Habiter » : cette notion fait référence aux personnes en situation d'habitat indigne, d'incurie et de précarité énergétique,
- Une déclinaison autant que possible des actions à un niveau territorial.

Objectif opérationnel	1.2.2. Accompagner au mieux les ménages dans la réalisation de leur parcours résidentiel

1.2.2.1 ACT - Nombre de ménages ayant fait l'objet d'une mesure d'Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL)

Période	Nombre
2018	676
2019	629
2020	498
2021	491

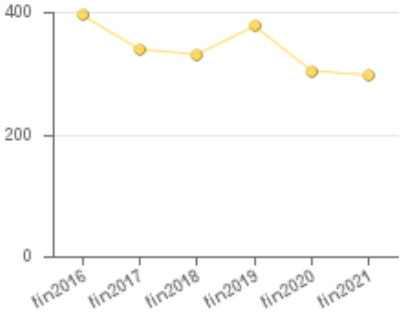


Le nombre de ménages suivis par le prestataire du Département se stabilise par rapport à l'année précédente où il y avait eu un changement de procédure.

Objectif opérationnel	1.2.3. Développer la prévention des expulsions locatives

1.2.3.2 PERF - Nombre de commandements de quitter les lieux en Savoie

Période	Nombre
fin2016	396
fin2017	340
fin2018	332
fin2019	378
fin2020	305
fin2021	298



En 2020, un fort ralentissement des procédures du fait du COVID (confinement, prolongation trêve hivernale) et des différentes aides financières données aux ménages. On constate une légère reprise en 2021 mais les effets des aides financières permettent de ne pas revenir au niveau de 2019.

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.2.

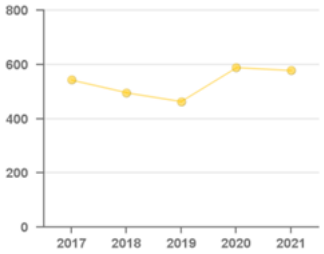
« Renforcer l'aide apportée aux ménages en difficulté pour accéder et se maintenir dans un logement autonome »

L'année 2021 a été marquée par un important travail d'actualisation du règlement intérieur du Fonds solidarité pour le Logement (FSL). Le FSL accorde des aides financières aux personnes qui rencontrent des difficultés pour payer les dépenses liées à leur logement (factures, loyers…). Le règlement d'attribution de ses aides a été modifié au 1er janvier 2022. Pour accompagner l'appropriation de ce nouveau règlement, des réunions de présentation ont été faites dans les maisons sociales ainsi qu'une réunion auprès des partenaires du logement. L'objectif principal était de maintenir un fonds d'aides ponctuelles aux publics les plus fragiles pour l'accès, le maintien dans le logement et l'aide aux dépenses d'énergies et d'eau.

Objectif politique	*1. Renforcer l'accès aux droits pour les personnes, notamment les plus fragiles et les plus vulnérables*
Objectif stratégique	*1.3. Améliorer l'autonomie des jeunes les plus vulnérables*
Objectif opérationnel	*1.3.1. Contribuer à l'accès aux droits et l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans*

1.3.1.1 ACT - Nombre d'aides financières octroyées par le département dans le cadre du fonds d'aide aux jeunes (FAJ) de -25 ans :

Période	Nombre
2017	544
2018	497
2019	464
2020	590
2021	579



La loi du 13 août 2014 relative aux libertés et responsabilités locales a confié l'organisation et le financement du Fonds d'Aide aux Jeunes au Département. Il s'agit d'attribuer aux jeunes en difficultés (18-25 ans) des aides pour favoriser leur insertion sociale et professionnelle (dont des secours temporaires pour faire face à des besoins urgents).
En Savoie, la gestion de ces aides est déléguée aux Missions Locales Jeunes (MLJ). Cela permet d'associer plus facilement l'aide financière à l'accompagnement que proposent les MLJ pour tous les jeunes. Les aides étaient en diminution jusqu'en 2019 en raison de la mise en place du Parcours Contractualisé d'Accompagnement vers l'Emploi et l'Autonomie (dispositif d'Etat qui comprend une allocation attribuée par les MLJ). Cependant, le FAJ a de nouveau été sollicité de manière plus importante sur les aides d'urgence en 2020 et 2021 en raison de la crise sanitaire.
Le travail partenarial régulier permet d'ajuster le FAJ aux évolutions des dispositifs existants et aux évolutions des besoins des jeunes (évolution du règlement intérieur en cours).

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.3.

« Améliorer l'autonomie des jeunes les plus vulnérables »

Le Département a mobilisé pleinement ses outils et dispositifs en faveur des jeunes, en articulation étroite avec ses partenaires que sont notamment les missions locales. Avec la crise sanitaire, le Fonds d'Aide aux Jeunes a joué pleinement son rôle de dernier filet de sécurité en faveur de jeunes en rupture sociale et familiale. Il est désormais un outil complémentaire du PACEA. De plus, en parallèle à ce soutien financier d'urgence, de nombreuses actions ont été menées pour favoriser l'insertion professionnelle de ces jeunes. C'est notamment le cas avec les chantiers éducatifs et professionnels (BTP, Espaces verts...) qui ont permis à plusieurs jeunes de reprendre une activité, d'obtenir une rémunération, de s'engager sur une courte durée, de découvrir un métier, ou encore de reprendre un rythme de vie plus régulier….



4. PERSPECTIVES ET AJUSTEMENTS

AJUSTEMENTS FORMALISES

OBJECTIF STRATÉGIQUE	MESURE	Résumé de la PROPOSITION d'adaptation de la politique/dispositif	CALENDRIER de mise en application	Suivi des impacts budgétaires et ETP	NIVEAU DE RÉALISATION de l'ajustement			
					25%	50%	75%	100%
1.3. Améliorer l'autonomie des jeunes les plus vulnérables	5I1 Soutien éducatif aux Foyers de jeunes travailleurs	Redéfinir le niveau d'intervention du Département	Fin des subven-tions à tous les Foyers de Jeunes Travailleurs en 2020				☺	
1.1. Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes en difficulté sociale, notamment les bénéficiaires du RSA	5I2 Améliorer l'accompagne-ment des publics précaires	Etudier les outils existants et les complémentarités possibles ; recherche de transversalité ; recherche d'une simplification de la mise en œuvre Consolider la nouvelle organisation des CCAPEX / CTO, afin d'améliorer la prévention des expulsions.	Engagé en 2016. Évolution de la fiche de poste des référents cohésion sociale dans les Maisons Sociales. Expérimentations de la nouvelle organisation 1er semestre 2019.	Internalisation de l'appui logement sur les postes de référents cohésion sociale à effectif constant. Travail d'accompagnement des référents à poursuivre.			☺	
1.2. Renforcer l'aide apportée aux ménages en difficulté pour accéder et se maintenir dans un logement autonome	5I3 FSL soutien aux associations d'insertion par le logement	Suppléments de dépenses de gestion locative sociale : étude sur la création d'une agence immobilière à vocation sociale.	Travail de ré-flexion en cours sur le dimensionnement des sous-locations pour certains publics ne pouvant accéder immédiatement au logement autonome	Moyens constants		☺		
	5I7 Fonds Solidarité Logement : simplification et rationalisation	Un travail partenarial a permis d'actualiser le règlement intérieur du FSL en élargissant le public bénéficiaire, simplifiant les modalités d'accès au dispositif. En mettant également en place des règles de non récurrence pour que le FSL soit un outil d'aides ponctuelles. L'informatisation du FSL est également en projet.	Mise en œuvre du nouveau règle-ment intérieur du FSL à partir du 01/01/22. L'informatisation était prévue pour le 1er semestre 2022 mais elle est reportée en 2023.	Le budget alloué est maintenu pour permettre de financer l'élargissement des publics bénéficiaires			☺	

Le Département a poursuivi l'élaboration et la mise en œuvre des documents de planification qui structurent son action dans le domaine de l'insertion et du logement :

- La convention 2019-2021 conclue avec l'Etat relative à la stratégie nationale de lutte et de prévention et de lutte contre la pauvreté. Parmi ses objectifs figure notamment celui d'améliorer l'orientation et l'accompagnement des bénéficiaires de RSA afin de favoriser leur insertion sociale et leur retour à l'emploi.
- Le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées 2020-2024 qui s'oriente autour de 3 grands axes : le développement d'une offre de logements abordables pour les publics les plus

en difficulté, l'accompagnement de ces publics dans la réalisation de leur parcours résidentiel, le maintien autant que possible dans le logement en développant la prévention des expulsions.

- La construction du nouveau plan départemental d'insertion et de l'emploi qui sera applicable de 2022 à 2024 en prenant en compte la candidature de la Savoie à l'appel à manifestation d'intérêt pour la mise en place d'un service public d'insertion et de l'emploi (SPIE) pour 2022 et 2023.



Enfance Jeunesse et Famille

Protection Maternelle et Infantile

RAPPORT D'ACTIVITÉ

ET DE PERFORMANCE 2020/2021

Commission d'élus : **5ième commission**

Directions concernées :

- **Pôle Social – Direction EJF/PMI**
- **Pôle solidarités territoriales – Direction des politiques territoriales**



SOMMAIRE

SYNTHESE 372
1. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Contexte et enjeux 374
2. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Moyens dédiés à la politique 377
3. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Analyse de l'activité et de la performance des dispositifs..... 379
4. PERSPECTIVES ET AJUSTEMENTS 394

9,75%



La direction PMI est chargée des actions de prévention et promotion de la santé à destination des futurs parents, des femmes enceintes, des enfants de moins de 6 ans et du suivi des modes d'accueil de la petite enfance. Il gère également le service départemental de promotion de la santé sexuelle.
La direction EJF est chargée des actions de prévention à destination des familles et des jeunes ainsi que de la protection des mineurs et des jeunes majeurs.

Contexte

L'année 2021 a été marquée par les conséquences de la crise sanitaire vécue en 2020 et qui s'est poursuivie sur l'année 2021. Les impacts ont été visibles au niveau des fragilités constatées chez les familles accompagnées. Les services ont poursuivi l'adaptation de leurs modalités d'intervention en ayant pour objectif principal le maintien du lien et l'accompagnement des parcours.

Certaines évolutions visibles en 2020 se sont accrues en 2021 et notamment les difficultés de recrutement des assistants familiaux. Ainsi, le nombre de places d'accueil individuel en Savoie continue de diminuer. Cela s'explique par une baisse de demandes d'agrément mais également des cessations volontaires d'activité.

Malgré ce contexte, les axes du schéma unique ont pu être progressivement mis en œuvre et notamment en ce qui concerne les évolutions des pratiques professionnelles et le travail sur la place des familles des enfants confiés au Département ainsi que la prise en compte de la parole des enfants confiés.

L'activité en consultation de PMI et en CPEF a repris normalement au printemps de l'année 2021.

Principales réalisations

- Signature de la contractualisation avec l'Etat et l'Agence Régionale de Santé en vue d'améliorer la prévention et la protection des enfants
- Signature du premier contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) avec la fondation du Bocage
- Revalorisation salariale conséquente pour les assistants familiaux afin de rendre ce métier plus attractif pour des nouveaux arrivants et de fidéliser ceux qui l'exercent.
- Formation de l'ensemble des professionnels EJF spécialisés à de nouvelles modalités d'interventions auprès des enfants et des familles, sur l'ensemble du département et le déploiement des pratiques.
- Mise en place d'un plan de formation pour les professionnels de PMI qui vise à renforcer leurs compétences dans le domaine de la prévention et la promotion de la santé
- Accompagnement continu des modes d'accueil individuel et collectif en lien avec l'ARS pour déployer les protocoles COVID et effectuer le contact tracing.

Enjeux

- Développer des actions visant à valoriser le métier d'assistant maternel et les accompagner dans leur professionnalisation.
- Renforcer la prévention de la santé en périnatalité et à l'école maternelle
- Ajuster le recours au placement pour mieux répondre à la diversité des situations.
- Renforcer les articulations autour des situations complexes.
- Accueillir les mineurs non accompagnés et faciliter leur insertion dans la société.
- Accompagner les jeunes vers l'autonomie et la sortie des dispositifs

L'action territoriale

Le travail partenarial fortement engagé en 2020 s'est poursuivi en 2021 et notamment en ce qui concerne le repérage des difficultés ainsi que l'élaboration de propositions adaptées à chaque situation.

Perspectives de l'action départementale en quelques mots …

Les réflexions menées dans le cadre de la stratégie enfance en lien avec l'Etat ont permis de mettre en avant l'importance de travailler sur la question des parcours des enfants confiés qu'il s'agisse de l'accès aux dispositifs de droit commun pour travailler la sortie des dispositifs (scolarisation, accès aux loisirs, insertion professionnelle…) ou de l'adaptation des accompagnements à l'évolution des besoins des enfants et des familles. Notamment le Département travaille au renforcement des mesures d'accompagnement à partir du domicile familial (en particulier dans le bassin chambérien).

Par ailleurs, le travail sur l'adaptation de l'offre d'accueil pour répondre aux besoins des mineurs non accompagnés (MNA) se poursuit.
Enfin, un travail partenarial étroit est en cours avec l'Agence Régionale de Santé afin de permettre l'ouverture de places pour les enfants en situations complexes.
Sur la question des métiers, il convient de souligner que l'accent sera mis sur le recrutement des assistants familiaux (avec des campagnes de communication sur ce métier) car l'accueil familial reste une priorité en Savoie. Le service de PMI et le service EJF entament une réflexion sur l'évaluation des demandes d'agrément des assistants familiaux afin de favoriser le recrutement et conforter les places en accueil familial pour les enfants placés. Conformément à la loi de protection des enfants, le Centre de planification devient Centre de santé sexuelle et contribue à la promotion de la santé sexuelle dans une approche globale et développe ses actions de prévention en lien avec la stratégie nationale en santé sexuelle 2017 – 2030. Enfin l'année 2022 verra se mettre en œuvre les nouvelles mesures de la loi de février 2022, mesures qui pour la plupart étaient déjà repérées comme nécessaires dans les fiches actions du Schéma unique social.

Chiffres et indicateurs clés

Moyens 2021 :

56,20 M€ *(CA 2021)*

253,55 ETP (Equivalents Temps Plein) moyen annuel dédié à la politique EJF-PMI
(y compris Foyer de l'enfance)

1061 enfants ayant fait l'objet d'une information préoccupante recueillie par la CRIP en 2021

1009 jeunes concernés par la prévention spécialisée (dont 798 de moins de 18 ans)

661 mineurs et **95** jeunes majeurs savoyards confiés au Département dans le cadre de l'Aide Sociale à l'Enfance au 31/12/2021

122 mineurs non accompagnés et **103** jeunes majeurs non accompagnés pris en charge (au 31/12/2021)

1067 nouveaux usagers au Centre de planification et d'éducation familiale (CPEF) dont plus de **54%** sont mineurs

4179 consultations médicales au CPEF de la Savoie

5275 enfants vus en permanences puéricultrices et en consultations médicales

3528 enfants ayant bénéficié d'un dépistage à l'école maternelle

1. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Contexte et enjeux

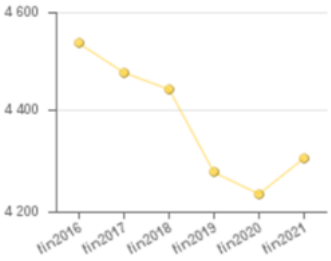
Direction Protection Maternelle Infantile (DPMI)

L'arrivée du nouveau médecin départemental a permis de reprendre le projet de service PMI : remettre la santé au cœur des missions de PMI.
Depuis la rentrée 2022, le bilan de santé de la 4ème année à l'école maternelle est obligatoire en petite section.
Un plan de formation pour les professionnels de santé a été mis en place (audition, langage, TSA, obésité, vision, prématurité…) pour monter en compétences en prévention et promotion de la santé.
Il y a un accompagnement continu des modes d'accueil individuel et collectif en lien avec l'ARS pour déployer les protocoles COVID et effectuer contact tracing.



CONT 1- Nombre de naissances domiciliées en Savoie

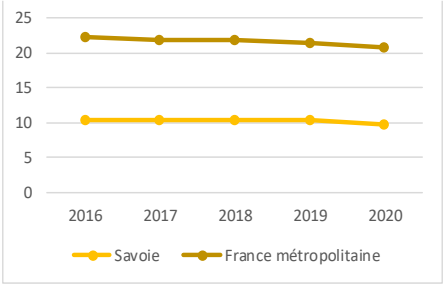
Période	Nombre
fin2016	4 536
fin2017	4 476
fin2018	4 442
fin2019	4 277
fin2020	4 235
fin2021	4 305



En 2021, il y a une légère augmentation de la natalité en Savoie.

CONT 2- Taux de natalité pour 1000 habitants (Source Insee)

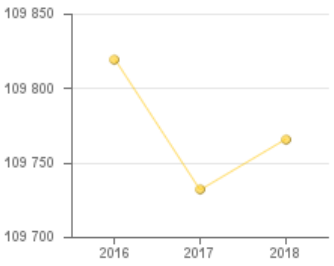
Période	Savoie	France métropolitaine
2016	10,5	11,8
2017	10,4	11,5
2018	10,5	11,3
2019	10,3	11,2
2020	9,8	11



Pour 2021, le taux national est en attente de la publication des chiffres INSEE.

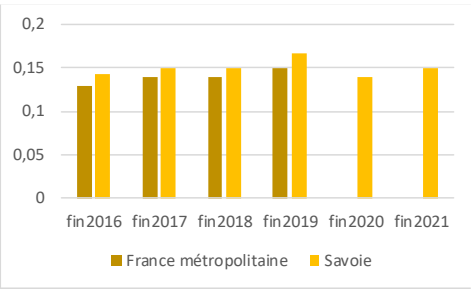
CONT 4- Population des 0 - 21 ans en Savoie

Période	Nombre
2016	109 820
2017	109 732
2018	109 766



CONT 5- Ratio de places en établissements d'accueil petite enfance autorisées au regard du nombre d'enfants de 0 à 3 ans inclus (sauf MAM et Ets d'accueil petite enfance à caractère saisonnier - dont le temps d'ouverture par an est inférieur à 5 mois)

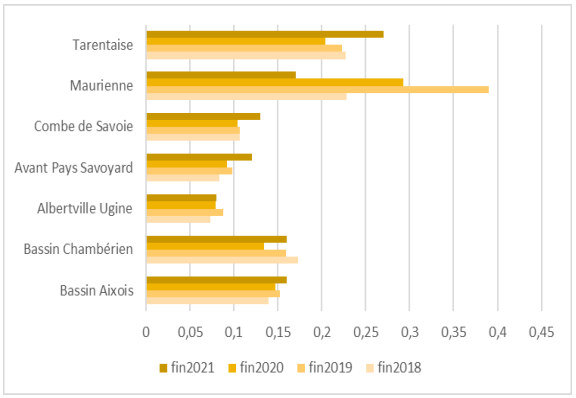
Période	France métropolitaine	Savoie
fin2016	0,13	0,1438
fin2017	0,14	0,15
fin2018	0,14	0,15
fin2019	0,15	0,167
fin2020		0,14
fin2021		0,15



La politique d'accueil du jeune enfant menée conjointement par le Département et la CAF à l'échelon départemental vise à développer l'offre d'accueil du jeune enfant, mais également à répondre aux besoins spécifiques des familles. A partir d'un diagnostic, un schéma départemental des services aux familles a été établi visant à identifier les territoires prioritaires afin de réduire les inégalités d'accès aux services.

CONT 6- Ratio de places en établissements d'accueil petite enfance autorisées au regard du nombre d'enfants de 0 à 3 ans inclus par territoire (Sauf MAM et Ets d'accueil petite enfance à caractère saisonniers - dont le temps d'ouverture par an est inférieur à 5 mois)

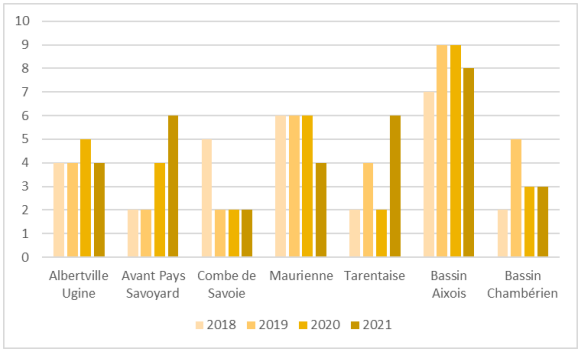
Période	Bassin Aixois	Bassin Chambérien	Albertville Ugine	Avant Pays Savoyard	Combe de Savoie	Maurienne	Tarentaise
fin2018	0,139	0,173	0,073	0,083	0,107	0,228	0,227
fin2019	0,152	0,159	0,088	0,098	0,107	0,39	0,223
fin2020	0,147	0,134	0,079	0,092	0,104	0,293	0,204
fin2021	0,16	0,16	0,08	0,12	0,13	0,17	0,27



La création de places d'accueil collectif reprend notamment dans le cadre du plan rebond destiné à soutenir l'activité des structures fragilisées par la crise sanitaire mais également d'encourager le développement de nouveaux projets sur les territoires les plus démunis.

CONT 7- Nombre de regroupements et/ou Maisons d'Assistants Maternels (MAM) par territoire

Période	Albertville Ugine	Avant Pays Savoyard	Combe de Savoie	Maurienne	Tarentaise	Bassin Aixois	Bassin Chambérien
2018	4	2	5	6	2	7	2
2019	4	2	2	6	4	9	5
2020	5	4	2	6	2	9	3
2021	4	6	2	4	6	8	3



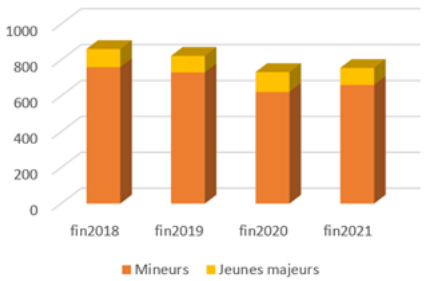
Les maisons d'assistants maternels sont également éligibles au plan rebond de la CAF permettant ainsi la poursuite de leur implantation sur le département. L'attrait du travail en équipe restant toujours la principale motivation pour ces professionnels de l'accueil du jeune enfant à rejoindre une MAM (Maison d'Assistante Maternelle).

Direction Enfance Jeunesse Famille (DEJF)

L'année 2021 a vu le nombre de placements en urgence augmenter, majoritairement pour des motifs de violences intra-familiales. Les tout-petits (0-3 ans) sont concernés au premier chef par cette problématique. Conformément aux axes du schéma départemental des solidarités, des actions de prévention sont en cours de développement sur l'ensemble du territoire départemental pour renforcer le soutien à la parentalité sur cette tranche d'âge. Parallèlement, des places ont été ouvertes en milieu ouvert sur le bassin chambérien afin de couvrir les besoins. L'accompagnement des jeunes vers l'autonomie se poursuit dans le cadre d'une politique départementale sur le sujet.

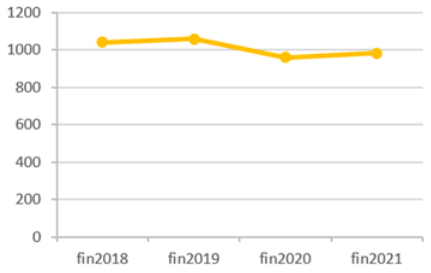
CONT 8- Nombre de Savoyards mineurs et jeunes majeurs confiés

Période	Mineurs	Jeunes majeurs
fin2018	760	101
fin2019	731	92
fin2020	622	111
fin2021	661	95



CONT 8d- Nombre total de mineurs et jeunes majeurs confiés (Savoyards + MNA - Placements directs compris)

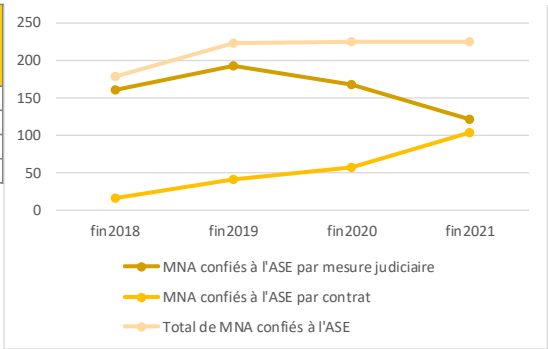
Période	Nombre
fin2018	1039
fin2019	1058
fin2020	959
fin2021	982



Le nombre d'enfants mineurs savoyards confiés à l'ASE est en hausse après une baisse sur l'année 2020, toutefois les mesures d'alternative au placement continuent de produire leurs effets

CONT 13- Nombre de Mineurs Non Accompagnés confiés à l'ASE au 31/12

Période	MNA confiés à l'ASE par mesure judiciaire	MNA confiés à l'ASE par contrat	Total de MNA confiés à l'ASE
fin2018	161	17	178
fin2019	194	41	224
fin2020	168	58	226
fin2021	122	103	225



La crise sanitaire liée à la COVID-19 a engendré une fermeture des frontières et ainsi une baisse du nombre de jeunes primo arrivants se présentant comme MNA. Ainsi, le nombre de jeunes nouvellement pris en charge a baissé.
En parallèle, une partie des mineurs qui étaient pris en charge en 2019 a grandi, et ils sont devenus majeurs. Ils continuent d'être accompagnés en tant que tels.

Il y a donc une diminution de mineurs pris en charge mais une augmentation de majeurs accompagnés dans le cadre d'un contrat. Ainsi, le nombre de jeunes suivis par le service reste stable.

2. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Moyens dédiés à la politique

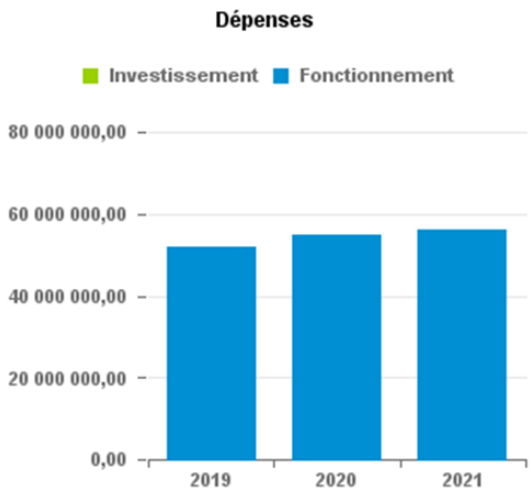
Moyens financiers par secteurs budgétaires de 2019 à 2021

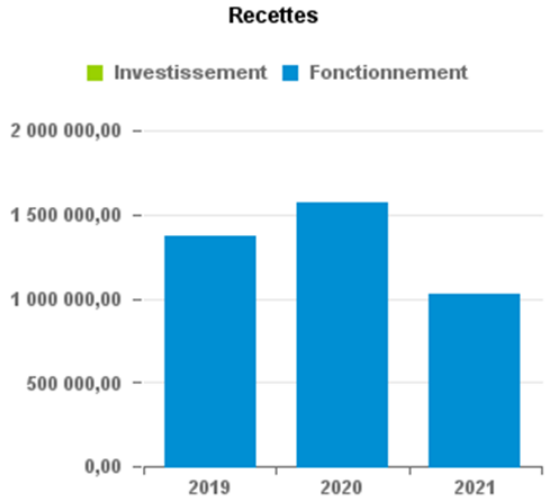
Secteurs budgétaires de la politique SOCIAL ENFANCE JEUNESSE FAMILLE PMI

SECTEURS BUDGETAIRES
PETITE ENFANCE
PROTECTION MERE ENFANT

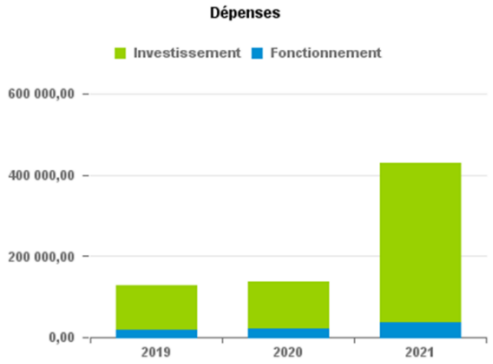
Dépenses Par politique	CA 2019		CA 2020		CA 2021 données au : 25 Février 2022	
	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement
PETITE ENFANCE	672 500,61		811 541,64	7 030,39	754 358,45	11 200,22
PROTECTION MERE ENFANT	51 341 420,45	1 550,00	54 040 260,46	0,00	55 335 660,74	100 000,00
Dépenses par section :	**52 013 921,06**	**1 550,00**	**54 851 802,10**	**7 030,39**	**56 090 019,19**	**111 200,22**
	total année : 52 015 471,06		total année : 54 858 832,49		total année : 56 201 219,41	

Recettes Par politique	CA 2019		CA 2020		CA 2021 données au : 25 Février 2022	
	Recette Fonctionnement	Recette Investissement	Recette Fonctionnement	Recette Investissement	Recette Fonctionnement	Recette Investissement
PETITE ENFANCE	145 358,40		112 767,81		443 668,93	
PROTECTION MERE ENFANT	1 223 909,01	1 504,00	1 458 765,42	1 034,00	581 205,71	0,00
Dépenses par section :	**1 369 267,41**	**1 504,00**	**1 571 533,23**	**1 034,00**	**1 024 874,64**	**0,00**
	total année : 1 370 771,41		total année : 1 572 567,23		total année : 1 024 874,64	





Dépenses - CTS 3E GENERATION	CA 2019		CA 2020		CA 2021 données au : 25 Février 2022	
	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement
PSD DEJF PMI	18 994,00	109 700,00	21 740,00	115 911,00	37 839,00	390 787,00
	total année : 128 694		total année : 137 651		total année : 428 626	





Moyens humains par secteurs en 2019-2020-2021

(Moyenne des équivalents temps pleins (ETP) sur l'année, effectifs rémunérés

Politique	Secteur politique	Pôle	Direction	Nombre d'ETP moyens annuels		
				2019	2020	2021
Enfance Jeunesse Famille / Protection Maternelle Infantile	PETITE ENFANCE	PSD	DGA	0,33	0,39	0,5
		PSD	DPMI	11,39	11,84	11,69
		PSD	MSD	49,99	61,23	60,85
		PSTD	DPT	0,1	0,06	0,06
	Sous-total du secteur			61,81	73,52	73,1
	PROTECTION MERE ENFANT	PSD	DGA	0,33	0,39	0,5
		PSD	DEJF	38,33	36,82	37,53
		PSD	DPMI	0,77	0,51	0
		PSD	MSD	77,38	78,66	80,88
		PSD	Foyer de l'enfance	60,71	59,72	61,54
	Sous-total du secteur			177,52	176,1	180,45
TOTAL tous effectifs pour la politique				239,33	249,62	253,55

Direction Enfance Jeunesse Famille (DEJF)

Commentaire général sur l'ensemble des moyens alloués (financier, RH, technique ...) :

L'activité sur le secteur des mineurs non accompagnés a régulièrement augmenté. Le nombre d'ETP a été dimensionné en adéquation avec l'activité. Cependant deux postes sont restés découverts car il est particulièrement difficile de recruter sur ce secteur. Cela génère une charge de travail très importante pour l'équipe en place.
Les moyens humains restent stables pour les autres services, il n'y a pas de modification significative de l'activité.

3. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Analyse de l'activité et de la performance des dispositifs

Arbre des objectifs

OBJECTIFS POLITIQUES	OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS
1. Renforcer l'accès aux droits pour les usagers, notamment les plus fragiles et les plus vulnérables	1.1. Renforcer la précocité des actions de prévention	1.1.1. Optimiser les dispositifs de prévention précoce destinés à soutenir le développement des relations parents/enfants
		1.1.2. Renforcer le parcours de soins notamment préventifs de tous les enfants, en réalisant une évaluation et une prise en charge efficace
		1.1.3. Développer la promotion de la santé sexuelle par l'information, l'accueil et l'accompagnement des jeunes, des femmes et des couples
		1.1.4. Améliorer les compétences des professionnels en matière d'accompagnement à la parentalité
		1.1.5. Mieux repérer le danger en renforçant la connaissance et la co-responsabilité des professionnels
	1.2. Optimiser la prise en charge des enfants, des adolescents et des jeunes adultes, en travaillant une meilleure adéquation entre l'offre et les besoins et en accroissant le pouvoir d'agir et la participation des personnes concernées	1.2.1 Elargir l'offre de modes d'accueil du jeune enfant en encourageant la diversification et la qualité et en promouvant ces métiers
		1.2.2. Garantir la diversité de la palette des dispositifs d'aide sociale à l'enfance pour tendre vers la réponse la mieux adaptée aux besoins de tous les enfants en risque de danger ou en danger
		1.2.3. Garantir la qualité d'accueil des enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE)
		1.2.3. Garantir la qualité d'accueil des enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) - en évitant les ruptures dans les parcours de placement
		1.2.3. Garantir la qualité d'accueil des enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) - en mettant en œuvre un programme de contrôle préventif des lieux d'accueil
		1.2.4. Mieux impliquer les jeunes et leurs familles dans les parcours de placement
		1.2.5 Garantir une offre d'accueil pour les jeunes Mineurs Non Accompagnés en adéquation avec leurs besoins (MNA)
		1.2.6 Renforcer l'autonomisation des jeunes adultes sortant de l'Aide Sociale à l'Enfance

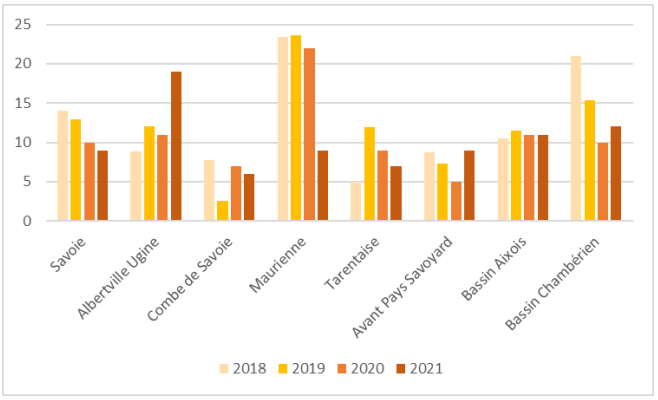
Objectif politique	*1. Renforcer l'accès aux droits pour les usagers, notamment les plus fragiles et les plus vulnérables*
Objectif stratégique	*1.1. Renforcer la précocité des actions de prévention*
Objectif opérationnel	*1.1.1. Optimiser les dispositifs de prévention précoce destinés à soutenir le développement des relations parents/enfants*

La stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance affirme la nécessité de réaliser 20% des entretiens prénataux précoces (entretien proposé à chaque femme enceinte généralement au cours du 4ème mois).

1.1.1.1 PERF - Taux de femmes enceintes ayant bénéficié d'un entretien prénatal précoce en Savoie et par territoire

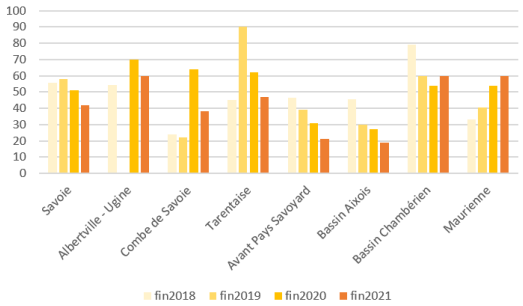
Période	Savoie	Albertville Ugine	Combe de Savoie	Maurienne	Tarentaise	Avant Pays Savoyard	Bassin Aixois	Bassin Chambérien
2018	14,02	8,8	7,74	23,37	5	8,7	10,54	20,96
2019	12,9	12	2,6	23,6	11,9	7,3	11,5	15,4
2020	10	11	7	22	9	5	11	10
2021	9	19	6	9	7	9	11	12

La réalisation de ces entretiens a été impactée par la crise sanitaire en début d'année 2021 mais dépend également de l'offre de santé sur le territoire (sages-femmes libérales, maternité). Nos sages-femmes de PMI se sont attachées à rencontrer principalement les femmes les plus vulnérables sur le plan médico-psycho social.





1.1.1.2 PERF - Taux d'enfants vus par une puéricultrice dans le cadre d'une visite à domicile en Savoie et par territoire

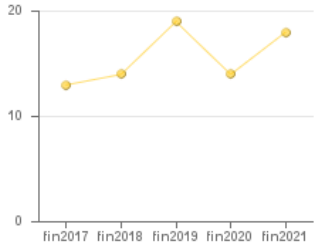


La visite à domicile de la puéricultrice est une spécificité du service de PMI. Elle est complémentaire du suivi médical, elle permet d'accompagner les familles dans les soins du nouveau-né, du nourrisson et de rassurer les parents dans leur compétence parentale.

Période	Savoie	Albertville - Ugine	Combe de Savoie	Tarentaise	Avant Pays Savoyard	Bassin Aixois	Bassin Chambérien	Maurienne
fin2018	55,83	54,44	23,9	45,18	46,46	45,7	78,94	33,15
fin2019	57,9		22,3	90,3	38,9	29,9	59,9	40,5
fin2020	51	70	64	62	31	27	54	54
fin2021	42	60	38	47	21	19	60	60

1.1.1.3 PERF - Nombre de nouvelles actions financées dans le cadre du REAAP (Réseau d'Ecoute, d'Appui, et d'Accompagnement des Parents) dans l'année

Période	Nombre
fin2017	13
fin2018	14
fin2019	19
fin2020	14
fin2021	18





Les actions financées dans le cadre du REAAP ont repris leur cours progressivement, et de nouveaux thèmes sont apparus en lien avec la gestion de la crise sanitaire au sein des familles.

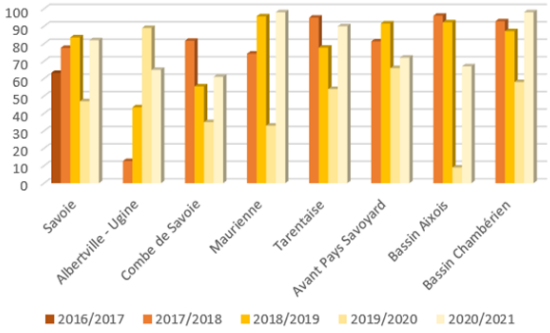
Objectif opérationnel	***1.1.2. Renforcer le parcours de soins, notamment préventifs, de tous les enfants, en réalisant une évaluation et une prise en charge efficace***

Le protocole des bilans de santé en école maternelle est en cours de réactualisation avec la réorganisation des interventions des professionnels de santé. Les puéricultrices effectueront les dépistages et les médecins verront les enfants nécessitant une démarche diagnostique. Le taux de couverture des bilans a été impacté par la crise sanitaire (fermeture des classes).

1.1.2.1 PERF - Taux de couverture des bilans de santé des 3/4 ans par année scolaire en Savoie et par territoire (Proportion d'enfants de 3/4 ans vus en consultation scolaire sur nombre d'enfants éligibles de 3/4 ans)

Période	Savoie	Albertville – Ugine	Combe de Savoie	Maurienne	Tarentaise	Avant Pays Savoyard	Bassin Aixois	Bassin Chambérien
2016/2017	63,23							
2017/2018	77,61	12,67	81,67	74,27	94,93	81,31	96,01	92,83
2018/2019	83,6	43,53	55,5	95,7	77,76	91,57	92,23	87,16
2019/2020	47	89	35	33	54	66	9	58
2020/2021	82	65	61	98	90	72	67	98

Le taux de couverture des bilans de santé effectués en Savoie est de nouveau identique aux années précédant la crise sanitaire. Il existe des différences territoriales en fonction des organisations et des contraintes de personnels.

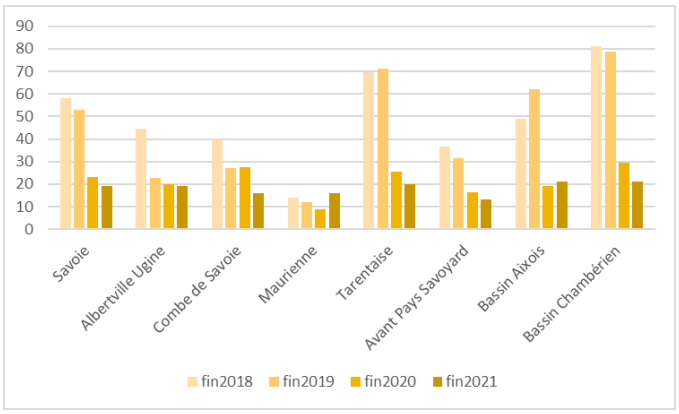


1.1.2.2 PERF - Taux d'enfants de moins de 6 ans suivis en consultations infantiles (pédiatriques ET/OU permanence de puériculture - hors VAD) en Savoie et par territoire

Les permanences de puériculture sont à présent clairement identifiées par les familles comme un lieu d'observation, d'écoute et de conseils. Elles sont organisées par les puéricultrices du Département avec une régularité périodique et permettent d'offrir un service de proximité en complément des consultations médicales assurées par les médecins.

Période	Savoie	Albertville Ugine	Combe de Savoie	Maurienne	Tarentaise	Avant Pays Savoyard	Bassin Aixois	Bassin Chambérien
fin2018	57,92	44,45	39,65	13,94	69,67	36,78	49,13	81,28
fin2019	53,05	22,65	27,07	12,18	71,29	31,56	62,04	78,75
fin2020	22,93	19,84	27,68	8,83	25,56	16,35	19,11	29,36
fin2021	19	19	16	16	20	13	21	21

En 2021, le taux d'enfants vus a légèrement baissé, devant l'obligation d'espacer les rdvs afin de respecter les consignes sanitaires, et par ailleurs certains postes ont été vacants (départ à la retraite, arrêt maladie…)

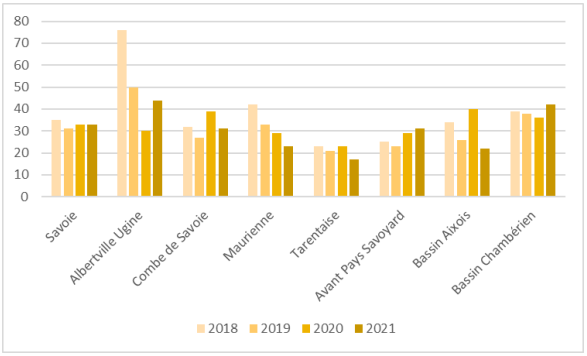




1.1.2.3 PERF - Taux d'enfants orientés vers un spécialiste suite au bilan de santé en Savoie et par territoire au regard de l'ensemble des bilans de santé réalisés dans l'année

Période	Savoie	Albertville Ugine	Combe de Savoie	Maurienne	Tarentaise	Avant Pays Savoyard	Bassin Aixois	Bassin Chambérien
2018	35	76	32	42	23	25	34	39
2019	31	50	27	33	21	23	26	38
2020	33	30	39	29	23	29	40	36
2021	33	44	31	23	17	31	22	42

Le taux global des enfants orientés suite à un dépistage sensoriel reste stable.

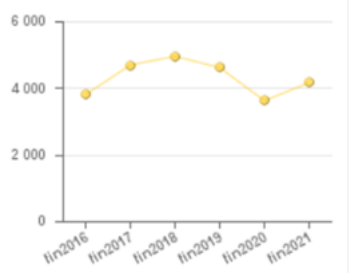


Objectif opérationnel	*1.1.3. Développer la promotion de la santé sexuelle par l'information, l'accueil et l'accompagnement des jeunes, des femmes et des couples*

Afin d'améliorer l'accueil et la prise en charge en santé sexuelle de nos publics, le service départemental s'est engagé dans une démarche de modernisation avec notamment la mise en place d'un logiciel métier pour l'ensemble des consultations médicales, des entretiens de conseil conjugal et la gestion des RDV. Cette démarche a vocation à être généralisée sur l'ensemble des missions de la PMI. Cela permet notamment de sécuriser les pratiques professionnelles et d'assurer un meilleur suivi médical des patients.

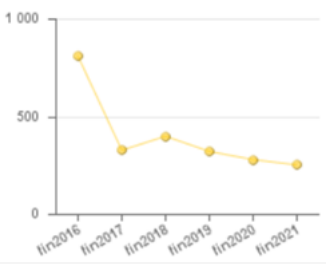
1.1.3.1 ACT - Nombre de consultations médicales de planification

Période	Nombre
fin2016	3 817
fin2017	4 708
fin2018	4 971
fin2019	4 631
fin2020	3 634
fin2021	4 179



1.1.3.1 ACT - Nombre d'entretiens en lien avec le Conseil Conjugal

Période	Nombre
fin2016	810
fin2017	329
fin2018	401
fin2019	323
fin2020	281
fin2021	254

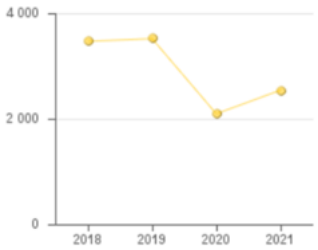


Le Département propose 11 demi-journées de consultations hebdomadaires à Chambéry et au sein des Maisons Sociales Départementales d'Aix les Bains, Albertville, Moûtiers, Bourg st Maurice et Saint Jean de Maurienne. Depuis 2017, par un engagement conventionnel, le CHMS propose également 3 demi-journées supplémentaires.
Les personnels de santé ont assuré 4179 consultations médicales de contraception, de suivis gynécologiques et de dépistages des infections sexuellement transmissibles en 2021. Suite à une année 2020 compliquée en raison du COVID, nous avons connu en 2021 une reprise partielle de l'activité.
Une augmentation des infections sexuellement transmissibles chez le public jeune est constatée.

L'activité de conseil conjugal a été impactée par la crise sanitaire depuis deux ans. Par ailleurs en 2021, un poste de conseillère conjugale n'a pas été pourvu tout au long de l'année ce qui explique la légère baisse du nombre d'entretiens (soit 254). Toutefois, nous notons des situations plus complexes notamment en lien avec des repérages des violences sexuelles, sexistes et intrafamiliales.

1.1.3.2 ACT - Nombres de jeunes concernés par des animations collectives d'éducation à la sexualité sur une année

Période	Nombre
2018	3 479
2019	3 531
2020	2 106
2021	2 553



Lors de ces interventions, nous abordons les thèmes comme le respect de soi et des autres, la lutte contre les violences de genre et les stéréotypes. La réouverture des établissements scolaires sur la fin de l'année 2021, nous a permis de reprendre les séances collectives de promotion en santé sexuelle auprès des jeunes collégiens et lycéens de la Savoie avec 2553 concernés (soit une augmentation de 20% par rapport à l'année 2020)

Objectif opérationnel	***1.1.4. Améliorer les compétences des professionnels en matière d'accompagnement à la parentalité***

Le service départemental de PMI met en place des actions permanentes afin de renforcer l'expertise des professionnels de santé dans l'accompagnement des familles pour un meilleur développement de la santé des jeunes enfants.

Objectif opérationnel	***1.1.5. Mieux repérer le danger en renforçant la connaissance et la co-responsabilité des professionnels***

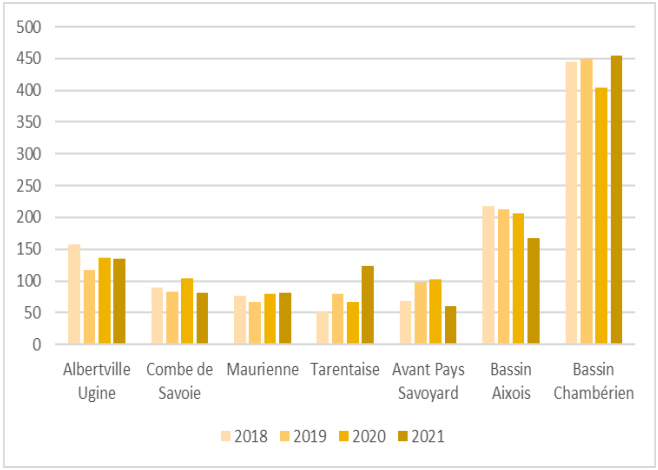
1.1.5.1 ACT - Nombre d'enfants ayant fait l'objet d'une Information préoccupante (IP) en Savoie

Période	Nombre
2018	1 037
2019	1 036
2020	1 058
2021	1 061

1.1.5.1 ACT - Nombre d'Informations préoccupantes (IP) par territoire savoyard

Période	Albertville Ugine	Combe de Savoie	Maurienne	Tarentaise	Avant Pays Savoyard	Bassin Aixois	Bassin Chambérien
2018	157	90	77	52	68	217	445
2019	117	83	67	80	98	213	450
2020	137	104	80	67	103	207	404
2021	135	82	81	124	61	167	454

Le nombre d'IP est assez stable sur l'ensemble du territoire mais des différences sont à noter par Maison sociale : une forte hausse en Tarentaise, et une baisse sur le bassin Aixois, la combe de Savoie et l'Avant-pays-savoyard. Le niveau de 2019 a été retrouvé sur le bassin chambérien. L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire.
Le nombre d'IP en baisse peut-être mis en corrélation avec le partenariat local, grâce auquel les informations inquiétantes sont transmises entre professionnels en dehors de ce cadre juridique.



1.1.5.1 PERF - Délai moyen de traitement des Informations Préoccupantes (IP)

Période	Jours
2019	98,94
2020	90
2021	87,25

Le délai d'évaluation prévu par la loi est de 3 mois, il est conforme en Savoie.

Direction Protection Maternelle Infantile (DPMI)

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.1

*« **Renforcer la précocité des actions de prévention** »*

Le service de PMI, dans l'ensemble de ses missions (santé de la femme et de l'enfant, des modes d'accueil du jeune enfant et promotion en santé), assure la prévention et la prise en charge de la santé aux âges de vulnérabilité biologique que sont la grossesse, la naissance, la petite enfance et l'adolescence avec l'entrée dans la sexualité.

Le service de PMI contribue également en lien avec l'ensemble des partenaires territoriaux au repérage des violences intra-familiales.

Direction Enfance Jeunesse Famille (DEJF)

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.1

*« **Renforcer la précocité des actions de prévention** »*

Conformément aux attendus du schéma départemental des solidarités, des actions d'accompagnement précoces sont mises en œuvre sur les territoires, ou en cours de déploiement. Elles devraient permettre à terme de continuer à faire baisser le nombre d'IP.

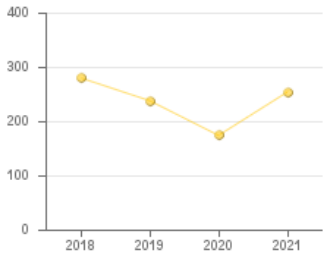
Objectif politique	*1. Renforcer l'accès aux droits pour les usagers, notamment les plus fragiles et les plus vulnérables*
Objectif stratégique	*1.2. Optimiser la prise en charge des enfants, des adolescents et des jeunes adultes, en travaillant une meilleure adéquation entre l'offre et les besoins et en accroissant le pouvoir d'agir et la participation des personnes concernées*

Objectif opérationnel	*1.2.1 Elargir l'offre de modes d'accueil du jeune enfant en encourageant la diversification et la qualité et en promouvant ces métiers*

Les différents modes d'accueil du jeune enfant sont complémentaires afin de répondre aux besoins spécifiques des familles, mais également aux caractéristiques territoriales. La réforme des modes d'accueil en cours a comme objectif d'encourager la création de places mais également de reconnaitre les compétences des professionnels de la petite enfance.

1.2.1.2 ACT - Nombre de personnes ayant participé aux réunions de sensibilisation au métier d'assistant maternel dans l'année en Savoie

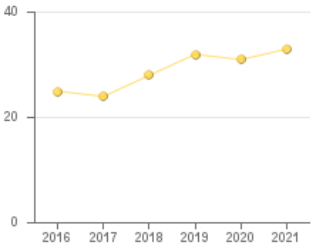
Période	Nombre
2018	281
2019	239
2020	175
2021	255



Ces réunions n'ont pas pu être organisées en présentiel du fait de l'épidémie. Elles ont été de nouveau coanimées conjointement avec les animatrices des relais Petite enfance dans l'optique de redynamiser l'accueil individuel.

1.2.1.3 ACT - Nombre de Maisons d'Assistants Maternels (MAM) en Savoie

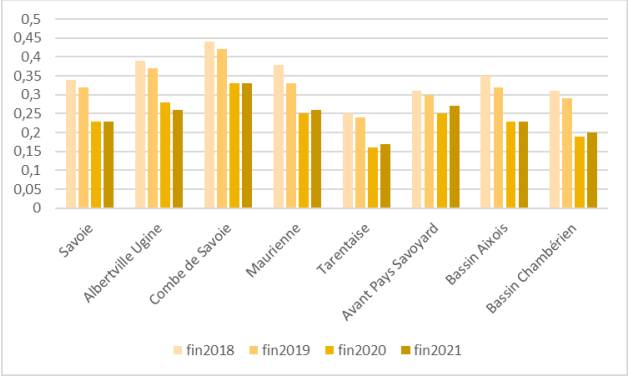
Période	Nombre
2016	25
2017	24
2018	28
2019	32
2020	31
2021	33



La crise sanitaire a d'autant souligné l'isolement de ces professionnels de l'accueil individuel de la Création de MAM.

1.2.1.4 PERF - Nombre de places chez les assistants maternels agréés pour 100 enfants de moins de 6 ans en Savoie et par territoire

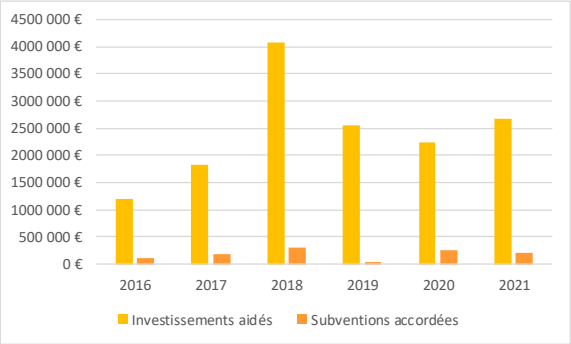
Période	Savoie	Albertville Ugine	Combe de Savoie	Maurienne	Tarentaise	Avant Pays Savoyard	Bassin Aixois	Bassin Chambérien
fin2018	0,34	0,39	0,44	0,38	0,25	0,31	0,35	0,31
fin2019	0,32	0,37	0,42	0,33	0,24	0,3	0,32	0,29
fin2020	0,23	0,28	0,33	0,25	0,16	0,25	0,23	0,19
fin2021	0,23	0,26	0,33	0,26	0,17	0,27	0,23	0,2



En Lien avec la réforme des modes d'accueil qui propose de nombreuses mesures afin de légitimer cette profession, le Département et la CAF mettent en place de nombreuses actions visant à reconnaître le statut professionnel des assistants maternels. L'objectif étant de créer de nouvelles places d'accueil mais également de renforcer l'attrait pour l'exercice de cette profession.

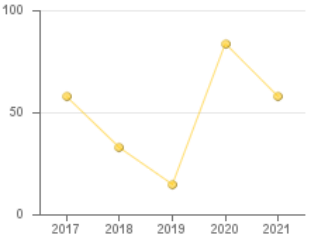
1.2.1.6 PERF - Structures d'accueil petite enfance : montant des subventions accordées et des investissements aidés

Période	Investissements aidés	Subventions accordées
2016	1 189 999 €	109 717 €
2017	1 835 880 €	184 475 €
2018	4 076 099 €	297 683 €
2019	2 560 750 €	48 000 €
2020	2 248 581 €	260 000 €
2021	2 681 589 €	198 000 €



1.2.1.7 PERF - Structures d'accueil petite enfance : nombre de places créées

Période	Nombre
2017	58
2018	33
2019	15
2020	84
2021	58



Le Département et la CAF poursuivent l'accompagnement des porteurs de projets en lien notamment avec les nouveaux textes de la réforme visant à clarifier la réglementation et simplifier l'instruction des demandes.

Objectif opérationnel	***1.2.2. Garantir la diversité de la palette des dispositifs d'aide sociale à l'enfance pour tendre vers la réponse la mieux adaptée aux besoins de tous les enfants en risque de danger ou en danger***

Le déploiement des mesures de milieu ouvert se poursuit tant quantitativement que dans la diversification de l'offre ; ces mesures étant une réelle alternative au placement, l'accompagnement des enfants et de leur famille peut être plus long, ce qui induit parfois un nombre inférieur d'enfants pris en charge

1.2.2.1 ACT - Nombre d'enfants ayant bénéficié d'un Bilan Educatif Préventif (BEP) au cours de l'année en Savoie et par territoire

Période	Savoie	Albertville Ugine	Combe de Savoie	Maurienne	Tarentaise	Avant-Pays Savoyard	Bassin Aixois	Bassin Chambérien
2019	7	0	0	0	0	3	0	4
2020	3	1	2	0	0	0	0	0
2021	8	1	0	0	0	2	5	0

Ce dispositif d'évaluation éducative est peu utilisé depuis la mise en œuvre de la loi de 2007 sur les évaluations d'informations préoccupantes.

1.2.2.1 ACT - Nombre d'enfants ayant bénéficié d'une Action Educative en Milieu Ouvert (AEMO + AEMO par délégation de compétence donnée au JE de Savoie) en Savoie et par territoire au cours de l'année

Période	Savoie	Albertville Ugine	Combe de Savoie	Maurienne	Tarentaise	Avant-Pays Savoyard	Bassin Aixois	Bassin Chambérien
2019	703	112	80	31	49	41	117	285
2020	591	93	62	24	44	31	105	240
2021	559	98	56	20	47	35	77	235

La baisse constatée en 2020 est confirmée en 2021. Les modalités d'intervention propres à cette mesure de milieu ouvert semblent moins correspondre aux besoins d'intervention intensive en prévention des placements, que peuvent proposer les mesures de type SASEP ou SEMOH. L'articulation de ce type d'intervention avec d'autres mesures de type TISF et/ou aides financières par exemple sera à travailler.

1.2.2.1 ACT - Nombre d'enfants ayant bénéficié d'une Aide Educative à Domicile (AED) en Savoie et par territoire au cours de l'année

Période	Savoie	Albertville Ugine	Combe de Savoie	Maurienne	Tarentaise	Avant-Pays Savoyard	Bassin Aixois	Bassin Chambérien
2019	226	43	16	18	24	43	43	47
2020	261	47	28	11	26	44	33	72
2021	303	56	41	18	41	36	21	93

Les AED en Savoie sont exercées par les référents EJF qui ont également en charge le suivi des enfants placés. Le nombre d'AED a continué à augmenter en 2021 sur la majorité des maisons sociales.
Sur le bassin chambérien prioritairement, un poste a été accordé au service associatif exerçant les mesures AEMO, pour exercer des AED. Cela a permis de développer les accompagnements contractualisés avec les familles (l'AEMO étant une mesure ordonnée par le juge des enfants). En 2 ans sur ce secteur, l'activité en AED a doublé.

1.2.2.1 ACT - Nombre d'enfants ayant bénéficié d'une prise en charge administrative et/ou judiciaire en Service de Milieu Ouvert et d'Hébergement (SEMOH) avec ou sans Hébergement en Savoie et par territoire au cours de l'année

Période	Savoie	Albertville Ugine	Combe de Savoie	Maurienne	Tarentaise	Avant-Pays Savoyard	Bassin Aixois	Bassin Chambérien
2019	148	15	14	6	8	17	37	51
2020	189	28	18	6	15	16	40	66
2021	225	32	27	1	20	21	45	79

Depuis leur mise en place, les mesures de SEMOH remplissent leur rôle de véritables alternatives au placement. Le nombre de mesures augmente régulièrement d'année en année. L'ensemble du territoire est couvert mais les listes d'attentes sont régulières. Un service SEMOH a ouvert en 2021 sur le bassin chambérien, pour 28 places, porté par la Fondation du Bocage. Sur le secteur de la Maurienne, les mesures SEMOH ont été progressivement remplacées par des mesures SAF (Service d'Accompagnement des Familles) exercées par la Fondation la Vie au Grand Air.

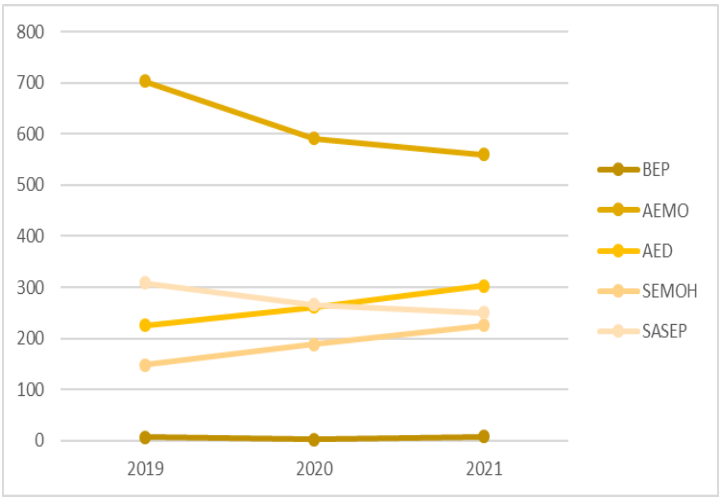
1.2.2.1 ACT - Nombre d'enfants ayant bénéficié d'une prise en charge par le Service d'Action Sociale et Educative de Proximité (SASEP) en Savoie et par territoire au cours de l'année

Période	Savoie	Albertville Ugine	Combe de Savoie	Maurienne	Tarentaise	Avant-Pays Savoyard	Bassin Aixois	Bassin Chambérien
2019	308	49	19	46	41	29	32	95
2020	266	44	21	16	28	39	25	93
2021	250	43	19	6	30	41	22	91

Les mesures de SASEP sont un outil de milieu ouvert essentiel en Savoie. Le nombre d'admissions en baisse constaté en 2020 s'est poursuivi en 2021. Cela peut être expliqué par l'allongement de la durée de certaines mesures. Sur le secteur de la Maurienne, les mesures SASEP ont été progressivement remplacées par des mesures SAF (Service d'Accompagnement des Familles) exercées par la Fondation la Vie au Grand Air. Il faut rajouter autour de 60 mesures au titre du SAF sur la Maurienne

1.2.2.1 ACT – Synthèse pour l'ensemble du territoire de la Savoie : nombre d'enfants ayant bénéficié d'une prise en charge au cours de l'année, quel que soit le type de mesure

Période	BEP	AEMO	AED	SEMOH	SASEP
2019	7	703	226	148	308
2020	3	591	261	189	266
2021	8	559	303	225	250



Le schéma départemental des solidarités a mis l'accent sur l'importance de ces accompagnements à partir du domicile familial, des moyens ont été alloués en vue de l'ouverture de places supplémentaires sur les 5 prochaines années afin de couvrir l'ensemble des besoins identifiés.

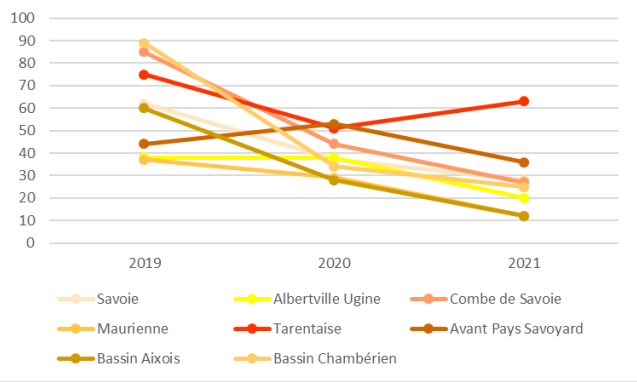
Un indicateur relatif au nombre de mesures « service aux familles » (secteur Maurienne et en cours de développement sur le secteur du bassin aixois et de l'avant-pays savoyard) permettra pour les années à venir d'avoir une vision plus exhaustive du nombre d'enfants bénéficiant de mesures en milieu ouvert en Savoie. Les mesures SAF permettent d'ajuster l'intervention éducative à la réalité et à l'évolution des besoins des enfants et des familles. Elles regroupent les accompagnements de type SASEP, SEMOH, accueil de jour.

Le nombre d'enfants pris en charge au titre de ce service pour la Maurienne varie entre 54 et 63 selon le degré d'accompagnement attendu

1.2.2.1 PERF - Délai d'attente en nombre de jours avant l'entrée du jeune dans une mesure d'Action Educative en Milieu Ouvert (AEMO) en Savoie et par territoire

Période	Savoie	Albertville Ugine	Combe de Savoie	Maurienne	Tarentaise	Avant Pays Savoyard	Bassin Aixois	Bassin Chambérien
2019	62	38	85	37	75	44	60	89
2020	37	38	44	29	51	53	28	34
2021	28	20	27	12	63	36	12	25

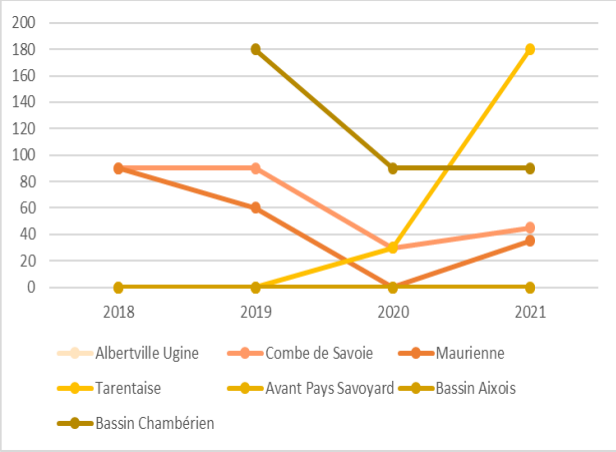
L'activité AEMO ayant connu une forte baisse en 2021, les délais d'attente ont diminué proportionnellement. Les délais actuels correspondent aux délais administratifs (réception des décisions judiciaires, rendez-vous avec les familles,…)



1.2.2.1 PERF - Délai d'attente en nombre de jours avant l'entrée du jeune dans une mesure d'Aide Educative à Domicile (AED) par territoire

Période	Albertville Ugine	Combe de Savoie	Maurienne	Tarentaise	Avant Pays Savoyard	Bassin Aixois	Bassin Chambérien
2018	0	90	90	0	0	0	
2019	0	90	60	0	0	0	180
2020	0	30	0	30	0	0	90
2021	0	45	35	180	0	0	90

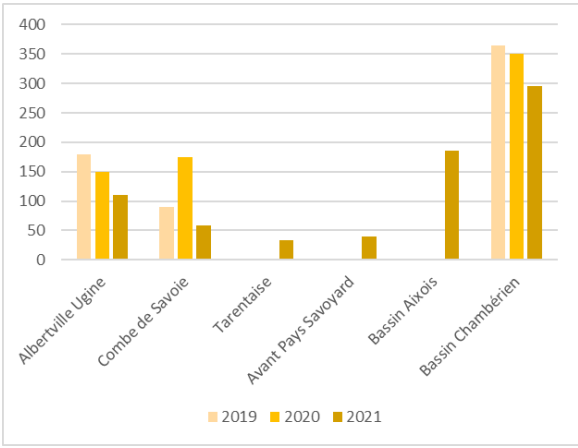
Les référents qui exercent ces mesures effectuent aussi le suivi éducatif des placements.
Le financement d'un poste sur le service AEMO associatif a permis de résorber la liste d'attente en AED sur le bassin chambérien. Un fort délai d'attente est constaté en 2021 en Tarentaise pour des raisons difficultés de recrutement.



1.2.2.1 PERF - Délai d'attente en nombre de jours avant l'entrée du jeune dans une mesure de Service d'Action Sociale et Educative de Proximité (SASEP) par territoire

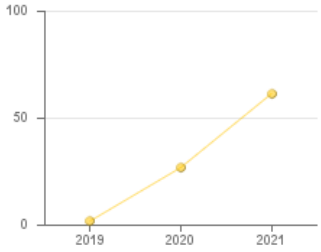
Période	Albertville Ugine	Combe de Savoie	Tarentaise	Avant Pays Savoyard	Bassin Aixois	Bassin Chambérien
2019	180	90	0			365
2020	150	175	0			350
2021	111	58	34	39	186	296

Des attentes structurelles de quelques mois à Albertville et de presque un an sur le bassin chambérien sont toujours constatées. Les difficultés de recrutement ne permettent pas encore de combler tous les besoins.



1.2.2.1 PERF - Délai d'attente avant l'entrée du jeune dans une mesure de Service d'Accompagnement aux Familles (SAF) sur le territoire de Maurienne

Période	Jours
2019	2
2020	27
2021	61,5

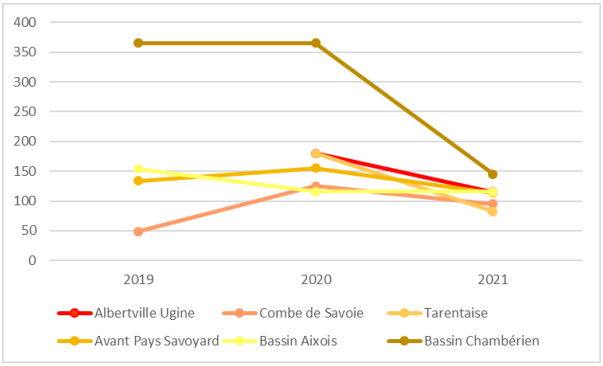


Comme en 2020, le délai d'attente de mise en œuvre augmente en 2021 ce qui paraît en corrélation avec la montée en charge de l'activité de ce service ouvert récemment sur le territoire de la Maurienne.

1.2.2.1 PERF - Délai d'attente en nombre de jours avant l'entrée du jeune dans une mesure de Service de Milieu Ouvert et d'Hébergement (SEMOH) avec ou sans Hébergement par territoire

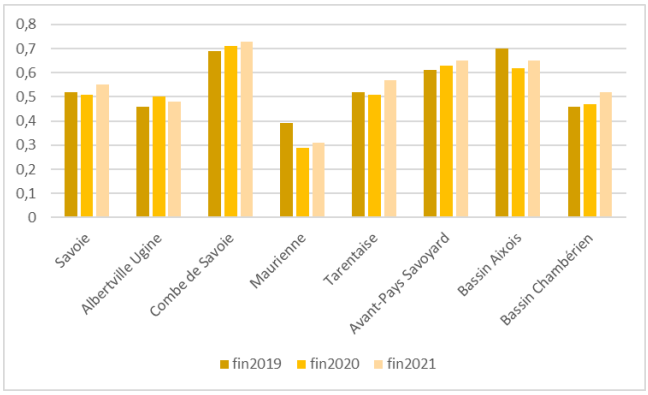
Période	Albertville Ugine	Combe de Savoie	Tarentaise	Avant Pays Savoyard	Bassin Aixois	Bassin Chambérien
2019		49		134	154	365
2020	180	125	180	155	116	365
2021	115	95	82	114	116	145

Une baisse générale des délais d'attente pour la mesure SEMOH est constatée. Sur le bassin chambérien, elle s'explique en partie par l'ouverture au cours de l'année 2021 d'un service de 28 places porté par la Fondation du Bocage. Pour autant, les délais d'attente restent importants, jusqu'à 6 mois sur certains secteurs.



1.2.2.2 ACT - Ratio du total des mesures en milieu ouvert mises en œuvre au regard du nombre total de mesures décidées en Savoie et par territoire (mineurs savoyards uniquement)

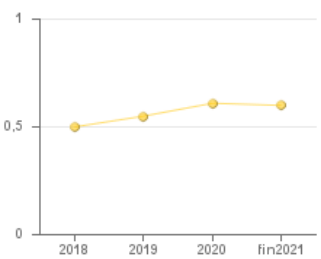
Période	Savoie	Albertville Ugine	Combe de Savoie	Maurienne	Tarentaise	Avant-Pays Savoyard	Bassin Aixois	Bassin Chambérien
fin2019	0,52	0,46	0,69	0,39	0,52	0,61	0,7	0,46
fin2020	0,51	0,5	0,71	0,29	0,51	0,63	0,62	0,47
fin2021	0,55	0,48	0,73	0,31	0,57	0,65	0,65	0,52



Ce ratio mesure le nombre de mesures de milieu ouvert (MO) par rapport au nombre total de mesures de MO et de placements. Plus il est faible, plus le nombre de placements est important en valeur relative.

1.2.2.3 PERF - Ratio de places chez les assistants familiaux au regard du nombre total de mineurs et majeurs savoyards confiés

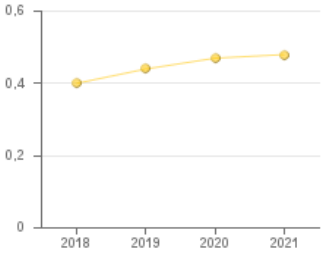
Période	Taux
2018	0,5
2019	0,55
2020	0,61
fin2021	0,6



Malgré la baisse des effectifs, les ratios restent équilibrés en accueil familial et accueil en établissement ce qui s'explique en partie par la baisse du nombre de savoyards confiés.
La part de l'accueil familial restant en 2021 équilibré en Savoie, cela permet un choix entre l'accueil collectif et familial, même si ces éléments doivent être nuancés selon les tranches d'âges des enfants.

1.2.2.4 PERF - Ratio de places en Maisons d'Enfants à Caractère Social (MECS) au regard du nombre d'enfants savoyards et Mineurs Non Accompagnés (MNA) confiés

Période	Taux
2018	0,4
2019	0,44
2020	0,47
2021	0,48

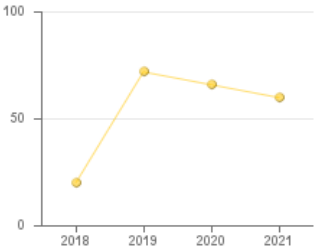


Le nombre de mineurs non accompagnés confiés à l'ASE et de jeunes majeurs pris en charge par contrat est en constante augmentation. De ce fait, de plus en plus de places dans les MECS sont occupées par des MNA.

Objectif opérationnel	*1.2.3. Garantir la qualité d'accueil des enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE)*

1.2.3.1 PERF - Taux de Mineurs Non Accompagnés (MNA) pour lesquels le juge a décidé une mise sous tutelle départementale

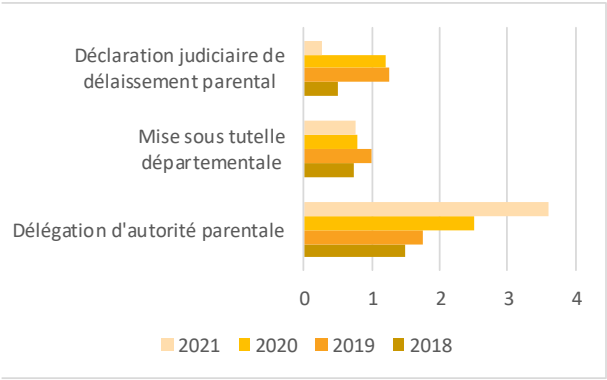
Période	Nombre
2018	20
2019	72
2020	66
2021	60



En principe et sauf exception, une demande d'ouverture de tutelle est demandée dans les six premiers mois suivant le début de la prise en charge des jeunes.
Le nombre de mises sous tutelle départementale est donc en corrélation avec l'évolution des jeunes mineurs confiés à l'ASE. Ainsi, le nombre de MNA mineurs confiés au 31/12/2021 étant inférieur au nombre de mineurs confiés au 31/12/2020, le nombre de mises sous tutelle départementale est inférieur.

1.2.3.1 PERF - Taux de mineurs savoyards pour lesquels le juge a décidé une Délégation d'Autorité Parentale, une mise sous tutelle départementale, ou une déclaration judiciaire de délaissement parental

Période	Délégation d'autorité parentale	Mise sous tutelle départementale	Déclaration judiciaire de délaissement parental
2018	1,5	0,74	0,5
2019	1,76	1	1,26
2020	2,5	0,79	1,2
2021	3,6	0,77	0,26



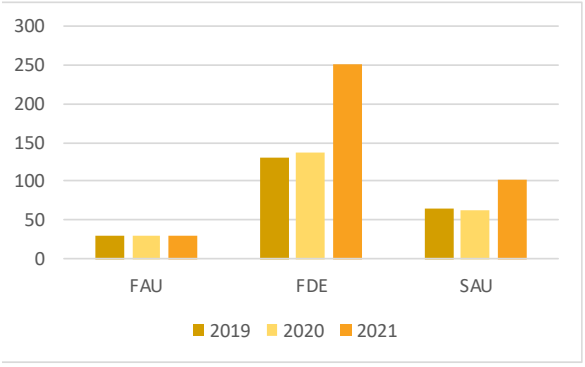
Un travail de fond est mené depuis 2017 sur le parcours de l'enfant en protection de l'enfance et son projet de vie, conformément aux attendus de la loi de 2016. Le Département de la Savoie a mis en place des outils afin d'identifier plus rapidement les situations de placement de longue durée pour lesquelles un retour au domicile parental ne paraît pas envisageable. Ces situations font l'objet d'une saisine des autorités judiciaires en vue de modifier les modalités de l'exercice de l'autorité parentale.

Les formations des professionnels facilitent le repérage et l'examen des situations nécessitant un changement de statut, tant au niveau territorial que départemental. L'augmentation continue du nombre de délégation d'autorité parentale résulte de ces repérages précoces.

Il y a eu 22 situations de délaissement transmis aux autorités judiciaires de 2018 à 2021.

1.2.3.2 PERF - Durée moyenne en nombre de jours du placement en accueil d'urgence au Foyer d'Accueil d'Urgence (FAU), au Foyer Départemental de l'Enfance (FDE), au Service d'Accueil d'Urgence (SAU) enfants savoyards

Période	FAU	FDE	SAU
2019	30	130	64
2020	30	138	62
2021	30	252	102



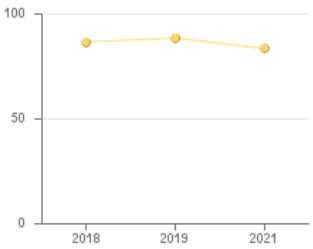
La durée moyenne de placement en structures d'urgence est globalement stable depuis 2019 mais reste sur le FDE bien supérieure au délai départemental fixé à 3 mois.

Au Foyer de l'enfance, les enfants accueillis sont très jeunes et l'orientation envisagée est le plus souvent en famille d'accueil où les places ne sont pas suffisantes au regard des besoins.

Le SAU a accueilli plusieurs situations complexes, ce qui a augmenté la durée moyenne d'accueil dans cette structure, en raison des difficultés d'orientation des mineurs concernés.

1.2.3.3 PERF - Taux d'occupation moyen annuel des accueils d'urgence en Savoie (savoyards + MNA) (SAU+FAU+FDE)

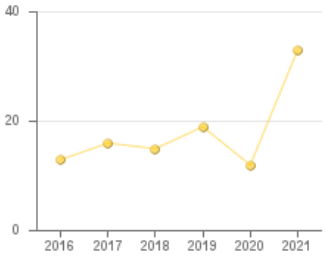
Période	Taux
2018	86,71
2019	88,55
2021	83,63



Le taux d'occupation constaté, entre 85 et 90%, relève de la normalité pour une structure d'accueil d'urgence dans laquelle le turn-over est important. Il signifie que le volume de places global correspond aux besoins pour le Département.
Pour autant, des réflexions sont en cours sur l'augmentation du nombre de places pérennes sur la tranche d'âge des 0-3 ans, afin de pallier les difficultés d'orientation actuelles.

1.2.3.6 ACT - Nombre d'enfants pupilles au cours de l'année

Période	Nombre
2016	13
2017	16
2018	15
2019	19
2020	12
2021	33



Le nombre de pupilles est en constante évolution avec une forte augmentation ces 2 dernières années (+ 66 %). Cette courbe traduit l'activité importante menée par les services sur les questions du statut de l'enfant confié et notamment du délaissement parental, qui conduit à une forte augmentation des adoptions (11 adoptions).

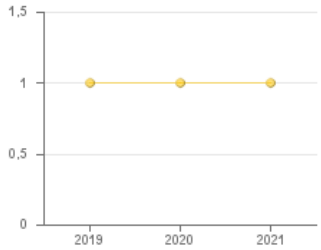
Objectif opérationnel	***1.2.3. Garantir la qualité d'accueil des enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) - en évitant les ruptures dans les parcours de placement***

Il reste difficile de procéder à certains types de sorties des structures d'accueil d'urgence pour les enfants jeunes et pour ceux qui nécessitent une prise en charge au titre du handicap. Un travail d'envergure est mené pour recruter des familles d'accueil et il est prévu d'ouvrir des places pour les enfants ayant des besoins très spécifiques (éducatifs et soins).

Objectif opérationnel	1.2.3. Garantir la qualité d'accueil des enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) - en mettant en œuvre un programme de contrôle préventif des lieux d'accueil

1.2.3.9 PERF - Nombre d'établissements de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) ayant fait l'objet d'une inspection annuellement

Période	Nombre
2019	1
2020	1
2021	1



Le nombre d'établissement contrôlé se maintient à un seul au titre de l'inspection, ce ratio ne prend pas en compte d'autres modalité de contrôle

L'amélioration du process contrôle inspection reste un objectif pour 2022/ 2023, un poste ayant été créé pour ce faire, mais non encore réellement pourvu

Objectif opérationnel	1.2.4. Mieux impliquer les jeunes et leurs familles dans les parcours de placement

1.2.4.1 PERF - Taux de concertations familiales savoyardes (CFS) pour la mise en œuvre du PPE des enfants confiés en Savoie et par territoire savoyard

Période	Savoie	Albertville Ugine	Combe de Savoie	Maurienne	Tarentaise	Avant-Pays Savoyard	Bassin Aixois	Bassin Chambérien
2019	2,1	0	0	4,9	0	0	17,6	0
2020	3,9	0	7,5	8,6	0	11,3	20,5	0
2021	8,1	4,1	21,7	19,7	11,4	21,1	10,1	1,1

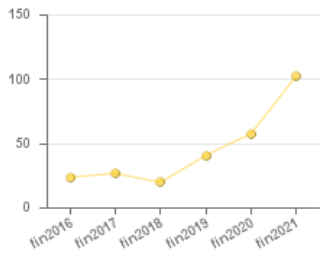
Les Concertations Familiales Savoyardes (CFS) sont un outil permettant de formaliser le Projet Pour l'Enfant (PPE), pour lequel l'ensemble des équipes départementales de protection de l'enfance ont été formées. Une formation à destination des professionnels des lieux d'accueil (familles d'accueil et professionnels des maisons d'enfants) et des partenaires a été réalisée en janvier 2022.
Conformément aux orientations du schéma départemental des solidarités, ce processus vise à favoriser le pouvoir d'agir des personnes accompagnées en protection de l'enfance. Démarré en 2019 par une expérimentation territoriale, il est progressivement déployé pour l'ensemble des enfants confiés au Département de la Savoie, et accueillis en famille d'accueil ou en maison d'enfants.

Les différences de taux de CFS réalisés par territoires s'expliquent par la progressivité des formations réalisées, qui se sont terminées début 2022.

Objectif opérationnel	1.2.5 Garantir une offre d'accueil pour les jeunes Mineurs Non Accompagnés en adéquation avec leurs besoins (MNA)

1.2.5.3 ACT – Nombre de Jeunes Majeurs Non Accompagnés évalués pris en charge au 31/12

Période	Nombre
fin2016	24
fin2017	27
fin2018	20
fin2019	41
fin2020	58
fin2021	103



Le nombre de jeunes majeurs pris en charge est en nette augmentation. Elle fait suite au nombre très important d'admission de MNA âgés de 16 ans en 2017, 2018 et 2019.
La poursuite de leur prise en charge en tant que jeunes majeurs est justifiée par la finalisation de leur projet (notamment l'accès à un logement personnel, l'accès à une régularisation sur le territoire français, à des ressources propres et à un degré d'autonomie suffisant).

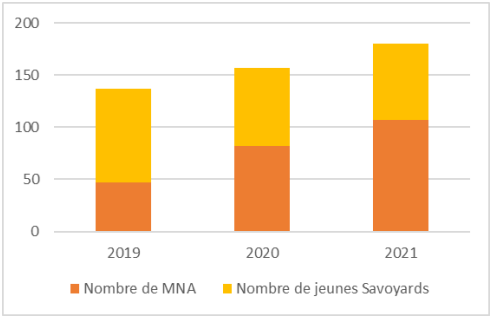
Objectif opérationnel	1.2.6 Renforcer l'autonomisation des jeunes adultes sortant de l'Aide Sociale à l'Enfance

La mise en lumière de la préparation à la sortie de l'ASE a permis de rendre plus visible les actions menées par les équipes pour permettre aux jeunes d'accéder à l'autonomie. Ces actions ont été renforcées et les résultats observés sont tout à fait satisfaisants.

1.2.6.1 ACT - Nombre de jeunes suivis par l'ASE devenus majeurs dans l'année

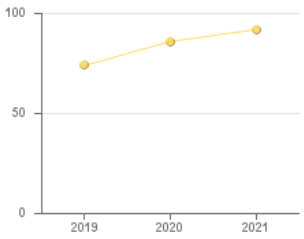
Période	Nombre de MNA	Nombre de jeunes Savoyards
2019	47	90
2020	82	75
2021	107	73

Comme en 2020, la part de jeunes savoyards devenus majeurs en 2021 diminue légèrement par rapport au nombre total (savoyards et MNA).
Le volume de jeunes majeurs reste pour autant globalement stable pour le Département.



1.2.6.3 PERF - Taux de jeunes (savoyards + MNA) ayant pu choisir leur personne lien au moment de la contractualisation au regard du nombre total de contractualisations dans l'année

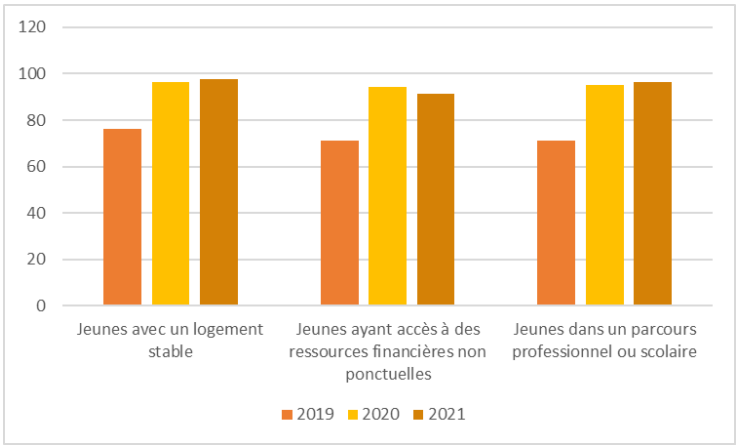
Période	Taux
2019	74
2020	86
2021	92



En 2021, 92% des jeunes pris en charge en Savoie pendant leur minorité ont signé un contrat jeune majeur à 18 ans. Le Département poursuit sa politique volontariste de soutien aux jeunes majeurs pour favoriser leur accès à l'autonomie.

1.2.6.4 PERF - Taux de jeunes confiés ayant les caractéristiques suivantes au regard du nombre de jeunes confiés devenus majeurs dans l'année

Période	Jeunes avec un logement stable	Jeunes ayant accès à des ressources financières non ponctuelles	Jeunes dans un parcours professionnel ou scolaire
2019	76	71	71
2020	96,2	94,3	95
2021	97,7	91,3	96,5



En 2021, comme en 2020, la grande majorité des jeunes ont, au moment de leur majorité, des ressources, un logement stable et un parcours professionnel ; en effet, la plupart d'entre eux ne sont pas encore autonomes mais le Département les accompagne dans le cadre d'un contrat jeune majeur. Ces données sont en forte augmentation par rapport à 2019, en raison d'une plus grande demande de contrats jeunes majeurs et d'un meilleur suivi de leurs situations.
Une attention particulière doit être portée sur la question de leur insertion afin que celle-ci devienne pérenne et leur permette l'accès à des ressources personnelles, préalable nécessaire à leur autonomie.

Direction Enfance Jeunesse Famille (DEJF)

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.2.

« Optimiser la prise en charge des enfants, des adolescents et des jeunes adultes, en travaillant une meilleure adéquation entre l'offre et les besoins et en accroissant le pouvoir d'agir et la participation des personnes concernées »

La déclinaison du Schéma Département des Solidarités du Département a porté ses fruits. On observe une augmentation des enfants confiés pour lesquels un parcours plus stable est possible (avec une augmentation des mesures de changement de statut des enfants confiés).
Les formations aux concertations familiales savoyardes ont permis d'entamer un travail en profondeur avec les familles.
Enfin, les actions fortes menées sur les sorties de l'ASE donnent des résultats très satisfaisants avec un excellent taux d'accompagnement des jeunes majeurs.

4. PERSPECTIVES ET AJUSTEMENTS

AJUSTEMENTS FORMALISES :

OBJECTIF STRATÉGIQUE	MESURES	Résumé de la PROPOSITION d'adaptation de la politique/dispositif	CALENDRIER de mise en application	Suivi des impacts budgétaires et ETP	NIVEAU DE RÉALISATION de l'ajustement			
					25%	50%	75%	100%
1.2. Optimiser la prise en charge des enfants, des adolescents et des jeunes adultes, en travaillant une meilleure adéquation entre l'offre et les besoins et en accroissant le pouvoir d'agir et la participation des personnes concernées	5 E2 Audit des établissements sociaux et médico-sociaux	Mise en œuvre de contrôles et d'audits permettant une étude conjointe entre le CD et ses partenaires, afin de mettre en adéquation les moyens alloués avec les besoins et leurs mises en œuvre sur le terrain (avis favorable de la 5e commission du 20/11/2015)	Cible d'un audit par an obtenu sur 2020. Il s'agit d'un travail à mener dans la durée.					☺
	5 E3 Facturation et CPOM des MECS	Réalisation de contrats- pluriannuels d'objectifs et de moyens par association (avis favorable de la 5e commission du 20/11/2015).	Deux CPOM réalisés : l'un avec la fondation du Bocage et un autre avec l'association les Etoiles d'Hestia.				☺	
	5 E8 Frais de santé des enfants confiés aux assistants familiaux	Négocier avec la CPAM pour une affiliation systématique à la PUMA (ex CMU) pour les enfants confiés chez les assistants familiaux (Avis favorable de la 5ème commission du 29 septembre 2016, passage en commission plénière du 21 octobre 2016).	Affiliation à la PUMA de tous les enfants placés en accueil familial.	Diminution de l'avance des frais des assistants familiaux pour les dépenses de santé (médecins…) qui sont ensuite remboursés par le service assistants familiaux.				☺
	5 E5 Indicateurs de performance	Fiabilisation des indicateurs d'activité entre les Maisons sociales et les MECS : mieux cerner les capacités pour l'accueil d'urgence (avis favorable de la 5e commission du 20/11/2015).	Ce travail a été réalisé d'une autre manière : centralisation de l'accès à l'accueil d'urgence 2021 : mise en place d'un suivi centralisé des places disponibles en MECS envoyé chaque semaine aux MSD					☺

AJUSTEMENTS REALISES PAR LA DIRECTION :

OBJECTIF STRATÉGIQUE	Résumé de la PROPOSITION d'adaptation de la politique/dispositif	CALENDRIER de mise en application	Suivi des impacts budgétaires et ETP	NIVEAU DE RÉALISATION de l'ajustement			
				25%	50%	75%	100%
1.1. Renforcer la précocité des actions de prévention	Poursuite de la démarche « Petits pas grands pas » concernant les actions prénatales.	Fin 2022 (interface informatique avec la CAF et reprise de la convention avec l'ANISS)				☺	

Direction Protection Maternelle Infantile (DPMI)

Afin de sécuriser les pratiques professionnelles et d'assurer un meilleur suivi médical des femmes enceintes et des enfants, le service départemental de PMI continue sa démarche de modernisation avec notamment la mise en place d'un logiciel métier pour l'ensemble des consultations médicales, des VAD et des bilans de santé en maternelle.

Le service de PMI par ses actions de promotion de la santé des jeunes et les femmes est un acteur majeur de la lutte contre les violences faites aux femmes et aux enfants.

Un travail étroit est par ailleurs mené avec la Direction Enfance Jeunesse Famille en ce qui concerne la santé des enfants confiés.

Direction Enfance Jeunesse Famille (DEJF)

L'année 2021 a été marquée par les conséquences de la crise sanitaire et financière de 2020 qui a eu des impacts à la fois sur les recrutements (des assistants familiaux mais également de professionnels) et sur les situations de fragilités accompagnées amenant les équipes à revoir leurs interventions. Par ailleurs, les réflexions engagées tout au long de l'année dans le cadre de la Stratégie Enfance (dans la continuité des lois de 2007 et de 2016) ont mis en avant la nécessité de se recentrer sur les besoins de l'enfant à travers la conduite d'un travail actif avec les familles des enfants confiés ainsi qu'avec tout l'entourage de l'enfant (afin de permettre à chaque fois que possible un retour à domicile ou dans la famille élargie). Les réflexions se sont prolongées également sur la question de la sortie du dispositif de l'Aide Sociale à l'Enfance avec différents travaux menés dans le cadre de la scolarisation, de l'accès à l'emploi et au logement.



Action sociale de proximité

RAPPORT D'ACTIVITÉ

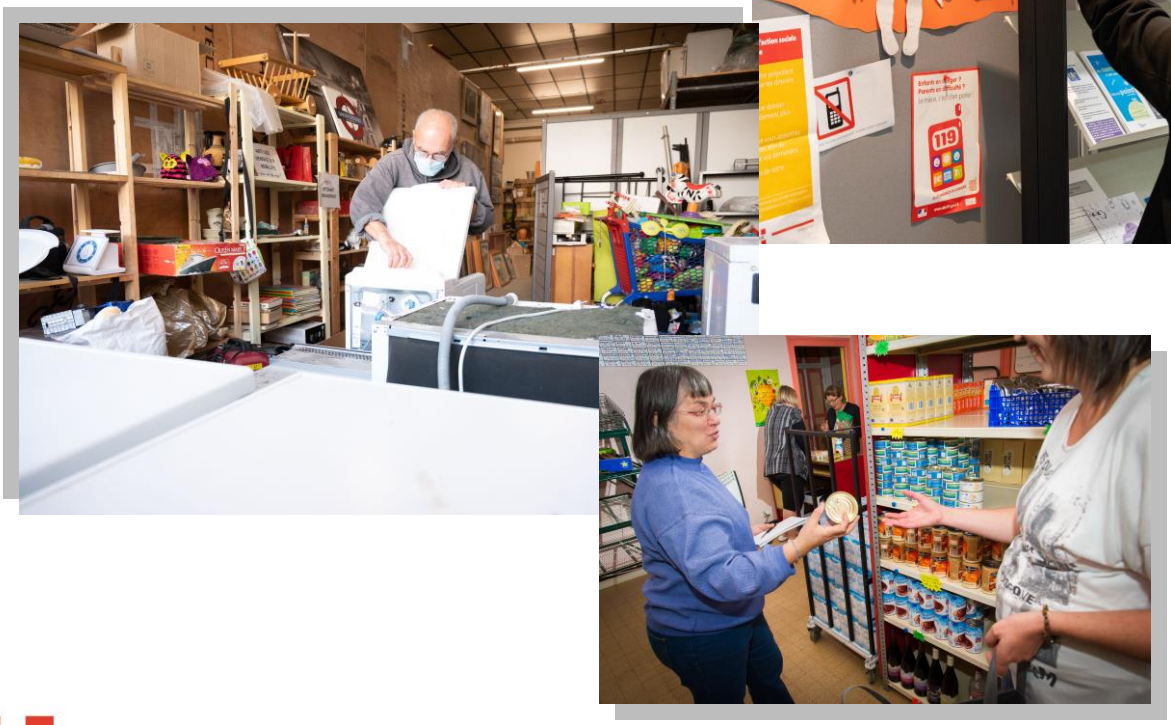
ET DE PERFORMANCE 2020/2021

Commissions d'élus : **5ième et 4ième commissions**

Directions concernées :

- **Pôle Social – Maisons sociales**





SOMMAIRE

Toutes Maisons sociales du Département
1. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Contexte et enjeux 399

Portrait de la Maison Sociale du Bassin Aixois 400
1. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Contexte et enjeux 400
2. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Moyens dédiés à la politique 400
3. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Réalisations phares 2020-2021 403
4. PERSPECTIVES : Propositions d'axes forts pour le territoire en 2022 404

Portrait de la Maison Sociale d'Albertville Ugine 406
1. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Contexte et enjeux 406
2. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Moyens dédiés à la politique 406
3. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Réalisations phares 2020-2021 409
4. PERSPECTIVES : Propositions d'axes forts pour le territoire en 2022 410

Portrait de la Maison Sociale de l'Avant-Pays Savoyard 411
1. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Contexte et enjeux 411
2. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Moyens dédiés à la politique 411
3. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Réalisations phares 2020-2021 414
4. PERSPECTIVES : Propositions d'axes forts pour le territoire en 2022 416

Portrait de la Maison Sociale du Bassin Chambérien 417
1. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Contexte et enjeux 417
2. BILAN DE L'ANNEE ECOULEE : Moyens dédiés à la politique 417
3. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Réalisations phares 2020-2021 420
4 PERSPECTIVES : Propositions d'axes forts pour le territoire en 2022 421

Portrait de la Maison Sociale de la Combe de Savoie 423
1. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Contexte et enjeux 423
2. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Moyens dédiés à la politique 423
3. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Réalisations phares 2020-2021 426
4. PERSPECTIVES : Propositions d'axes forts pour le territoire en 2022 426

Portrait de la Maison Sociale de la Maurienne 428
1. BILAN DE L'ANNEE ECOULEE : Contexte et enjeux 428
2. BILAN DE L'ANNEE ECOULEE : Moyens dédiés à la politique 428
3. BILAN DE L'ANNEE ECOULEE : Réalisations phares 2020-2021 431
4. PERSPECTIVES : Propositions d'axes forts pour le territoire en 2022 432

Portrait de la Maison Sociale de la Tarentaise Vanoise 434
1. BILAN DE L'ANNEE ECOULEE : Contexte et enjeux 434
2. BILAN DE L'ANNEE ECOULEE : Moyens dédiés à la politique 434
3. BILAN DE L'ANNEE ECOULEE : Réalisations phares 2020-2021 437
4. PERSPECTIVES : Propositions d'axes forts pour le territoire en 2022 438

1. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Contexte et enjeux

Présentation du contexte

Le service public d'action sociale et médico-sociale du Département repose sur une organisation qui garantit la cohérence des politiques mises en œuvre avec les trois Délégations départementales spécialisées dans les domaines de :

- L'Enfance, la jeunesse, la famille et la Protection Maternelle et Infantile
- Les Personnes âgées et les Personnes handicapées
- La Cohésion sociale
- Et une action sociale généraliste de proximité, grâce aux 33 centres sociaux du Département répartis dans les 7 Maisons Sociales du Département : Bassin Aixois, Albertville-Ugine, l'Avant-pays savoyard, le Bassin chambérien, la Combe de Savoie, la Maurienne, et la Tarentaise.

La poursuite de la crise sanitaire, la mise en place de modalités de travail adaptées ont continué à marquer l'activité des maisons sociales qui ont dû se réorganiser fréquemment pour maintenir la continuité de service et modifier les modalités d'accompagnement des usagers.

Cette partie du rapport d'activité de performance fait un focus sur l'activité de chacune des maisons sociales, en mettant en avant les chiffres clés de chaque territoire tout comme les points forts de l'année.

FOCUS SUR ...

Des nouveaux locaux pour un accueil adapté

Au fil du temps, le Département rénove les locaux des centres sociaux départementaux ou les réinstalle ce qui permet un meilleur accueil du public.

Ainsi sont mieux reçus parents et enfants qui viennent rencontrer la PMI, personnes en difficulté qui sont accompagnés par les assistantes sociales ou qui viennent voir la secrétaire pour un premier accueil.

En 2021, ce sont les centres sociaux d'Albertville, du Biollay, de Saint Pierre d'Albigny et de Mérande qui ont eu droit à un coup de neuf, après une précédente extension d'Oméga à la Ravoire.

A Pont de Beauvoisin, le centre social a pris ses nouveaux quartiers sur le même site que le centre routier du Département ce qui contribue à la transversalité et améliore la visibilité.

C'est le 4ème centre mixte social / route après ceux du Chatelard, de Bourg Saint Maurice et de l'antenne de Bozel .

Prochaines étapes : Saint Etienne de Cuines et Modane, ainsi que des locaux complémentaires à Albertville et une recherche de nouveaux locaux pour le Saint Sébastien à Chambéry.

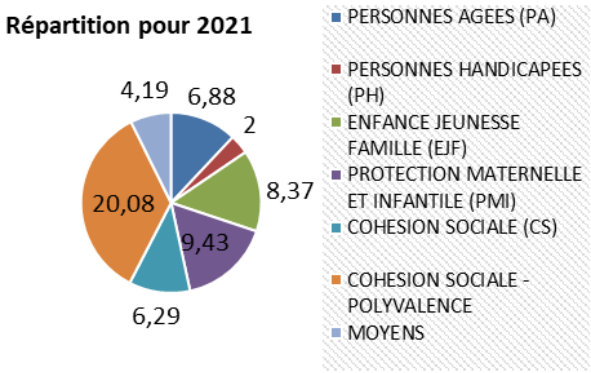
Portrait de la Maison Sociale du Bassin Aixois

1. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Contexte et enjeux

L'année 2021 a été dans le prolongement de l'année 2020, marquée par un contexte sanitaire et social exceptionnel. Les demandes sociales ont été en augmentation, tant par l'arrivée d'un public nouveau, notamment sur le centre-ville d'Aix les Bains, mais aussi en lien avec les arrivées de population sur le territoire, sur les zones péri-urbaines et la proche ruralité (le secteur d'Entrelacs et de Grésy notamment, ainsi que les communes sud Drumettaz, Mery et Mouxy). Le secteur voit ses naissances en augmentation et l'offre d'accueil peine aujourd'hui à absorber la demande. Les problématiques liées au logement et l'hébergement sont toujours plus prégnantes dans un secteur de tension extrême. La recrudescence des situations de violences conjugales ou intrafamiliales est aussi à noter. Sur le secteur du maintien à domicile, les tensions liées au manque de ressources humaines (médico-sociales et sanitaires) et de services de soutien spécialisés majorent la difficulté de prise en charge des situations individuelles complexes et bien souvent isolées. Si la situation économique du Bassin Aixois est positive, le nombre de ménages en situation de fragilité, de précarité et de vulnérabilité est important. Les services de psychiatrie ne peuvent répondre à l'ensemble des besoins, tout comme l'offre de médecine libérale. Le double visage urbain / rural du territoire implique un travail en dentelle de la part des services, en prenant en compte le contexte et le partenariat local. Les périmètres d'intervention variables peuvent amener de la complexité et nécessitent des ajustements permanents tant dans les organisations que dans les pratiques.

2. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Moyens dédiés à la politique

Direction	Secteur politique	Nombre d'ETP moyen annuels	Nombre d'ETP moyen annuels	Nombre d'ETP moyen annuels
		2019	2020	2021
MSD Aix-les-Bains	PERSONNES AGEES (PA)	7,31	9,12	6,88
	PERSONNES HANDICAPEES (PH)	2	2,66	2
	ENFANCE JEUNESSE FAMILLE (EJF)	8,04	8,15	8,37
	PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE (PMI)	8,24	9,21	9,43
	COHESION SOCIALE (CS)	6,34	6,46	6,29
	COHESION SOCIALE - POLYVALENCE	19,95	19,55	20,08
	MOYENS	4,74	4,65	4,19
Sous-total MSD Aix-les-Bains		56,62	59,8	57,24



Portrait de la Maison Sociale du Bassin Aixois

Pôle Social / SG
Observatoire social

Démographie : Présentation de la MSD au sein du Département - Insee - RGP 2016-2018

Savoie

	2016	2017	2018
Nombre de Communes	273	273	273
Pop Municipale	429 681	431 174	433 724
Nombre d'habitants au km²	71	72	72
Naissances domiciliées	4 536	4 476	4 509
Nombre de Familles	120 193	120 788	121 581
Pop des moins de 6 ans	28 559	28 404	27 866
Pop des moins de 18 ans	91 914	91 670	91 644
Pop des moins de 20 ans	101 109	100 963	101 011
Pop 20-59 ans	217 505	216 663	216 709
Pop 60-74 ans	70 041	71 958	73 924
Pop 75 ans et plus	41 026	41 590	42 080

Maison Sociale Départementale

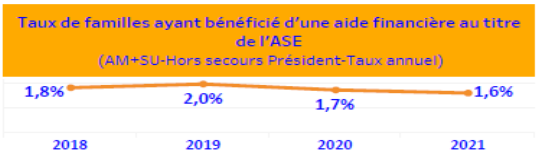
	2016	2017	2018
Nombre de Communes	38	38	38
Pop Municipale	73 766	74 351	75 056
Nombre d'habitants au Km²	140	141	143
Naissances domiciliées	782	744	750
Nombre de Familles	20 868	21 212	21 503
Pop des moins de 6 ans	4 692	4 610	4 596
Pop des moins de 18 ans	15 382	15 259	15 279
Pop des moins de 20 ans	16 737	16 634	16 667
Pop 20-59 ans	36 512	36 517	36 811
Pop 60-74 ans	12 635	13 268	13 706
Pop 75 ans et plus	7 882	7 933	7 872

Poids de la Maison Sociale dans le Département

	2016	2017	2018
% des Communes	13,9%	13,9%	14,0%
Pop Municipale	17,2%	17,2%	17,3%
Nombre d'habitants au km²	140,2	141,4	142,7
% des naissances	17,2%	16,6%	16,6%
% des Familles	17,2%	17,6%	17,7%
% Pop des moins de 6 ans	16,4%	16,2%	16,5%
% Pop des moins de 18 ans	16,7%	16,7%	16,7%
% Pop des moins de 20 ans	16,8%	16,5%	16,5%
% Pop des 20-59 ans	16,8%	16,9%	17,0%
% Pop des 60-74 ans	18,0%	17,7%	18,5%
% Pop des + de 75 ans	19,2%	19,1%	18,7%

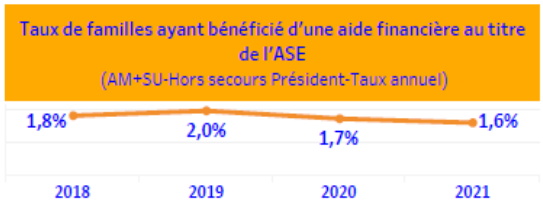
Indicateurs de vulnérabilité

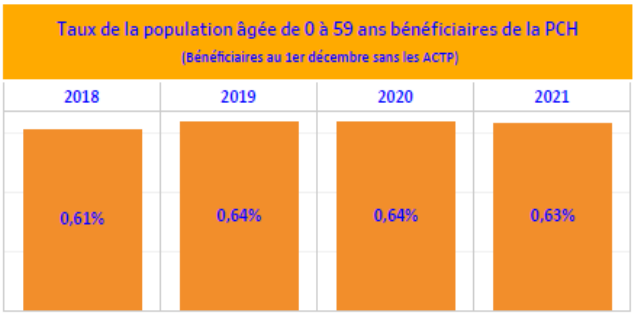
	2016	2017	2018
Taux de Natalité (pour 100 habitants)	1,06%	1,01%	0,96%
% de familles monoparentales parmi l'ensemble des familles du territoire	13,03%	13,30%	13,89%
Part des 60-74 ans au sein de la population de la MSD	0,1713	0,1785	0,1826
Part des + de 75 ans au sein de la population de la MSD	0,1068	0,1067	0,1049

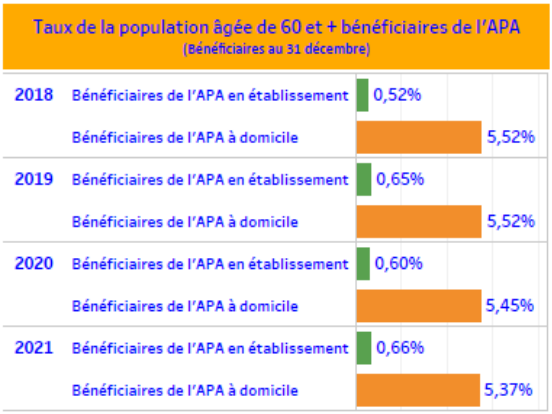


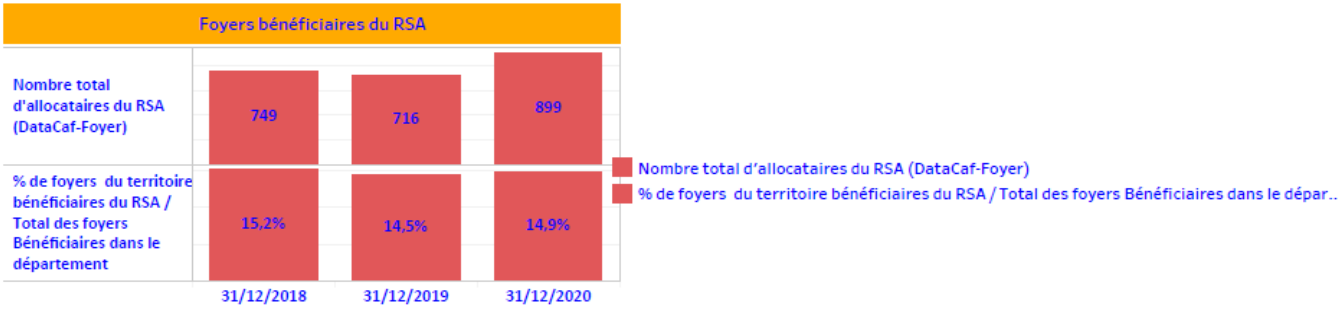
Indicateurs de vulnérabilité

	2016	2017	2018
Taux de Natalité (pour 100 habitants)	1,06%	1,01%	0,96%
% de familles monoparentales parmi l'ensemble des familles du territoire	13,03%	13,30%	13,89%
Part des 60-74 ans au sein de la population de la MSD	0,1713	0,1785	0,1826
Part des + de 75 ans au sein de la population de la MSD	0,1068	0,1067	0,1049









Les taux de 2019 à 2020 sont provisoires car basés sur la population des MSD au dernier recencement consolidé de 2018

Chiffres clés de la Maison Sociale du Bassin Aixois

Pôle Social / SG
Observatoire social

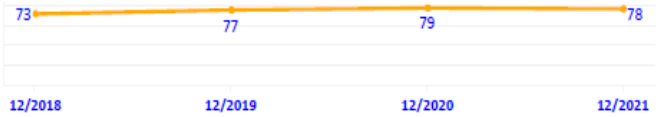
Enfants vus en consultations infantiles au cours de l'année

(pédiatriques et/ou permanences de puériculture - hors VAD)



Nombre d'enfants savoyards placés

(Toutes mesures confondues - au 31 décembre)

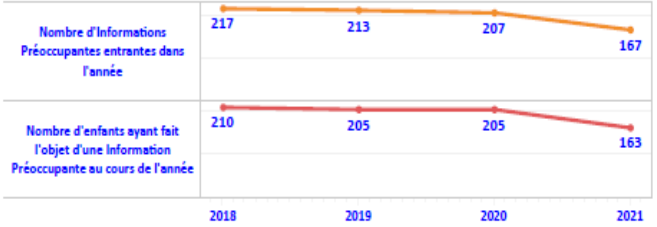


Bénéficiaires d'une aide au titre du Fonds solidarité Logement

(Accès, maintien, MOC, Energies)

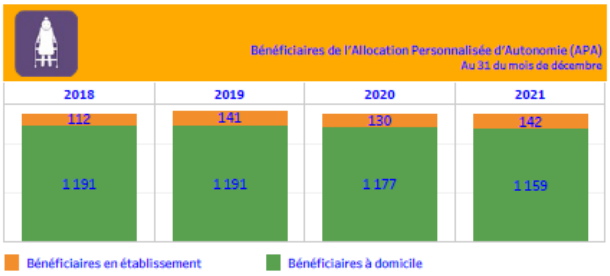


Les Informations Préoccupantes reçues au cours de l'année



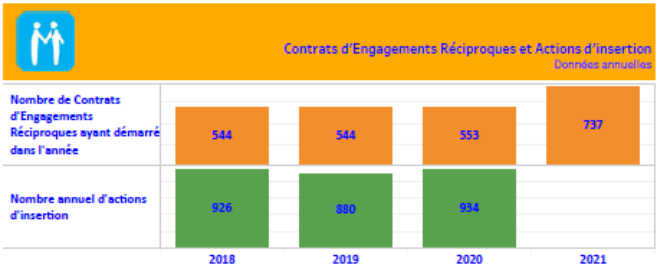
Bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)

Au 31 du mois de décembre



Contrats d'Engagements Réciproques et Actions d'insertion

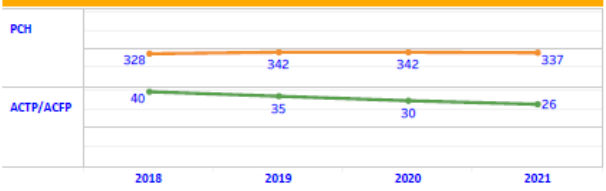
Données annuelles



Données 2021 non disponibles

Bénéficiaires d'allocations en faveur du handicap

Prestation de Compensation Handicap (PCH)
Allocation Compensatrice Tierce Personne (ACTP)
Allocation Compensatrice pour Frais Professionnelle (ACFP)
Au 1er du mois de décembre



3. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Réalisations phares 2020-2021

Protection Maternelle Infantile (PMI) :

Des absences récurrentes au sein de l'équipe PMI ont pu mettre à mal le travail de prévention auprès des familles dans certaines zones d'intervention, et n'ont pas permis plus globalement le développement ou le maintien des actions. Ces absences ont conduit à des nécessaires priorisations. La priorité a été donnée à l'accompagnement autour de la naissance et le soutien des parents dans la prise en charge de leurs enfants, notamment au travers du maintien des temps de consultations et de permanences assurées par l'ensemble des professionnels de la PMI (sages-femmes, puéricultrices et médecins). Les temps de bilans de santé en école maternelle ont repris à hauteur des possibilités du service. Les ateliers « psychomotricité » expérimentés en 2020, ont pu malgré tout se renouveler, notamment grâce aux financements de l'Etat dans le cadre de la stratégie prévention protection de l'enfance. L'arrivée de professionnels remplaçants a été l'occasion de partager et discuter les pratiques, bouger parfois les lignes. Une vigilance a été néanmoins nécessaire pour prévenir l'épuisement de l'équipe.

Enfance Jeunesse Famille (EJF) :

Les indicateurs révèlent une activité plutôt stable en protection de l'enfance. Les mesures de placement sont en diminution, ce qui restent cohérent au vu des efforts menés en prévention depuis de nombreuses années sur le territoire. Un soutien est apporté aux professionnels du secteur, tant par du travail en binôme avec les référents spécialisés mais aussi par le panel de dispositifs partenariaux permettant un étayage éducatif pour les familles (PRE, service des entretiens familiaux, PAEJ…). La richesse du partenariat sur le territoire est un véritable atout en la matière. La mobilité des dispositifs a pu être soutenue via des financements CTS (Contrats Territoriaux de Savoie) ayant permis au Val de Crêne l'acquisition d'un mini-bus favorisant « l'aller vers ».

Trois projets majeurs ont été menés sur 2021 :

- Un travail autour des évaluations des Informations Préoccupantes, en lien avec 2 autres territoires savoyards. Ce projet a permis d'aboutir à des modalités d'intervention revues, en lien avec les axes de la loi de 2016 sur la protection de l'enfance, ainsi qu'une nouvelle trame de rapport d'évaluation, conforme aux attendus règlementaires du nouveau référentiel de la Haute Autorité de Santé. Le travail sera partagé à l'échelle départementale au cours du premier semestre 2022.
- Les réflexions se sont poursuivies autour d'un projet de Dispositif Petite Enfance en lien avec la PMI et le partenariat, en inter-territoire avec l'Avant Pays Savoyard, en intégrant les dynamiques partenariales en cours.
- Enfin, un travail a été mené avec la Mission Locale Jeunes, en lien avec les objectifs du plan pauvreté afin de prévenir les sorties sèches de l'Aide Sociale à l'Enfance. Un guide est en préparation afin de permettre aux jeunes de se repérer dans son environnement local et d'identifier les lieux ressources/ les acteurs pouvant l'aider dans leur prise d'autonomie. La dynamique de ce travail a permis une collaboration plus étroite autour des jeunes 16-25 ans de manière large et une participation active du service EJF aux instances partenariales locales en faveur de la jeunesse (obligation de formation, PRE, garantie jeune, aller vers…).

Personnes Agées et Personnes Handicapées (PA/PH) :

Si le nombre total de situations a été plutôt stable, les ouvertures de droits ont continué sur toute la période, avec 808 procédures menées, avec un contexte de travail particulièrement impacté par la pandémie. Les répercussions en matière de gestion des ressources humaines ont été majeures, sur un territoire au taux d'équipement bas et où les tensions étaient déjà très prégnantes sur le secteur du maintien à domicile. Un travail de rééquilibrage des charges est opéré régulièrement au sein de l'équipe et permet ainsi une équité et une souplesse dans les organisations.

Malgré un contexte tendu, le service s'est néanmoins engagé dans plusieurs actions phares :

- La mise en place de relais de proximité de la MDPH : en s'appuyant sur le CLIC et les Frances Services du Territoire, des réponses de proximité sont aujourd'hui possibles directement sur le Territoire. Les accueils peuvent permettre le traitement de situations d'accès au droit mais aussi de gestion de situations plus complexes, avec la venue de l'assistant social de la MDPH. Ce travail a été l'occasion de proposer des modules de formation à l'attention des équipes du territoire, afin de favoriser les montées en compétences et une meilleure information / orientation des usagers.
- Un travail auprès des aidants avec l'action Répit 3A, financé par la conférence des financeurs et favorisant le répit des aidants tout en proposant un temps aidé / aide à domicile. A l'heure où l'attractivité des métiers du maintien à domicile est à retravailler, ces temps permettent un changement de regard et un temps privilégié. Ces temps permettent aussi des liens domicile / établissement évidents et une ouverture des aidants vers les dispositifs de droit commun accessibles sur leur bassin de vie.
- La poursuite du travail engagé via le Réseau entre Bauges et Lac avec la mise en place d'un « Café partenaires » pour soutenir les SAAD du secteur, permettre les échanges de pratiques et la recherche de solutions innovantes. La participation des acteurs locaux de l'insertion a permis de dégager quelques pistes de travail.

Enfin, le service travaille régulièrement à l'interconnaissance. Outre les actions qui s'organisent via le Réseau Entre Bauges et Lac et la lettre du CLIC, des « vis ma vie » ont pu être mis en place entre référentes PA/PH et AS du CHMS site d'Aix les Bains. 2 rencontres interprofessionnelles ont aussi été organisées rassemblant les professionnels du service PA/PH, du CHMS site d'Aix les Bains et des structures de soins de suites renforcées afin de renforcer les liens et fluidifier les parcours.

Cohésion sociale (COSO) :

Le logement aura pris une place majeure au sein du service au cours de l'année 2021. L'état de tension existant sur le secteur, le manque d'hébergement et de structure d'accueil de jour rendent le quotidien des professionnels très délicat. Colère et agressivité sont courantes, les usagers ne comprennent pas le manque de réponse en matière d'habitat social sur le territoire. Les efforts de l'équipe se concentrent de fait sur la prévention des expulsions et le maintien à domicile, avec un travail assidu à la gestion des situations individuelles. 3 ménages sur 4 reviennent vers le service dès les premiers stades des procédures d'expulsion. Le travail est mené en partenariat avec l'Etat et les bailleurs mais rares sont les opportunités de relogement.

En parallèle, le travail sur l'insertion sociale et la lutte contre l'isolement s'est poursuivi au travers des actions collectives. 5 propositions d'ateliers sont faites chaque année sur le territoire au travers de thèmes et de supports variés. Une action innovante a été coconstruite cette année avec les services EJF et PMI, l'objectif étant de travailler insertion et parentalité (Par'Ambition). Un groupe d'usagers a souhaité prolonger leur investissement initial au sein du groupe Ressources en un groupe Lien Social et sont aujourd'hui accompagnés par 3 professionnels autour de projets variés visant à lutter contre l'isolement. Tout ce travail collectif a malgré tout pu être maintenu sur 2021, bien que les aléas liés à la gestion de personnel en période Covid n'aient pas été facilitants.

Les partenariats ont pu aussi être renforcés sur différents sujets : la précarité alimentaire (CCAS / LA SASSON / MSD et les associations caritatives), le repérage des situations de grande vulnérabilité (police municipale, le CCAS et la Sasson), les situations de violences conjugales avec la structuration d'une instance territoriale technique.

Enfin, 2021 aura permis de finaliser le projet de convention de partenariat avec le CCAS d'Aix les Bains sur l'accompagnement des bénéficiaires du RSA. Le démarrage de ces accompagnements est prévu pour le 2ème semestre 2022.

Transversalité :

Au vu des changements au sein des équipes municipales suite aux élections, il a semblé important de prolonger la dynamique lancée au travers de la 1ère conférence sociale en allant à la rencontre de ces nouveaux élus. Des temps de présentation ont pu s'organiser, en lien avec les Frances Services sur le travail de proximité ou à l'occasion de la démarche de CTG (Conférences Territoriales Globales) avec la CAF. Ces temps ont permis aux nouveaux élus de repérer les compétences du Département et ont pu être l'occasion de partager les enjeux et les problématiques par bassin de vie, de promouvoir les actions de prévention menées par les équipes au quotidien.

L'implication des équipes de terrain au sein du partenariat local est un axe fort de la MSD. Sur 2021, un nouveau café partenaire a pu voir le jour en Chautagne, venant compléter les cafés partenaires existants sur le bassin aixois. Ces lieux favorisent l'interconnaissance, permettent ainsi une orientation plus pertinente de l'usager ainsi qu'une cohérence des actions menées.

Les équipes des centres sociaux ont par ailleurs réengagé un travail local auprès des écoles, afin de fluidifier les liens et mieux se coordonner dans l'intérêt des familles. Ce travail est complété par des temps de sensibilisation aux informations préoccupantes proposés aux partenaires et collectivités locales tout au long de l'année.

La transversalité n'a pu se travailler cette année qu'à l'échelle de groupe projet, en inter-équipe ou en inter-individuel. Les consignes sanitaires n'ont pas permis le maintien des temps d'échange à l'échelle de la MSD et cela devra être un axe fort et prioritaire pour l'année 2022.

4. PERSPECTIVES : Propositions d'axes forts pour le territoire en 2022

Les axes qui seront travaillés prioritairement sur 2022 auront tous un dénominateur commun : la transversalité.

Transversalité partenariale à l'occasion notamment de la 2ème conférence sociale du territoire qui se déroulera au printemps et qui permettra de partager les enjeux, de mettre en avant les ressources mobilisables sur le territoire et enfin de faire connaitre des pratiques inspirantes. L'investissement auprès des partenaires restera à poursuivre, soit à l'occasion des cafés partenaires, des travaux de co-construction des politiques locales (CTG, CTJ…), mais aussi lors d'évènements thématiques : temps fort du Réseau entre Bauges et Lac avec le déploiement de son espace collaboratif, travaux préparatoires avec les acteurs de l'insertion et de l'emploi pour la mise en place du SPIE (Service Public de l'Insertion et de l'Emploi), mais aussi journée dédiée aux acteurs de la prévention et de la protection de l'enfance. Autant de supports pour tendre vers de vraies coordinations techniques thématiques à l'échelle du territoire.

Transversalité au sein de la Maison Sociale du Département et des différentes équipes (polyvalence et des services spécialisées) par la poursuite des chantiers en cours (plateforme d'évaluation transversale avec la dynamique « référent de parcours », groupe violences conjugales, groupe tranquillité publique avec le repérage des situations de

marginalisation, dématérialisation et harmonisation des pratiques, groupe de travail transversal sur la qualité de l'accueil et la formation des secrétaires assistantes), mais aussi le retour aux temps d'information et de convivialité à l'échelle du territoire (journée de territoire, réunions MSD…). Des temps sont aussi prévus à l'échelle Aix-Avant Pays Savoyard afin de poursuivre les axes de mutualisation.

Et enfin transversalité avec l'usager avec la poursuite des dynamiques engagées jusque-là autour du pouvoir d'agir, le renouvellement des actions d'insertion avec notamment l'action « un moment pour soi » construite par les usagers eux-mêmes ainsi que l'investissement de différents groupes d'usagers à la prochaine université sociale.

Portrait de la Maison Sociale d'Albertville Ugine

1. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Contexte et enjeux

Le territoire de la maison sociale d'Albertville se caractérise par une zone urbaine concentrée sur Albertville et Ugine, une zone de moyenne montagne sur le Beaufortain et Val d'Arly et une zone rurale sur la Haute Combe et la Basse Tarentaise.

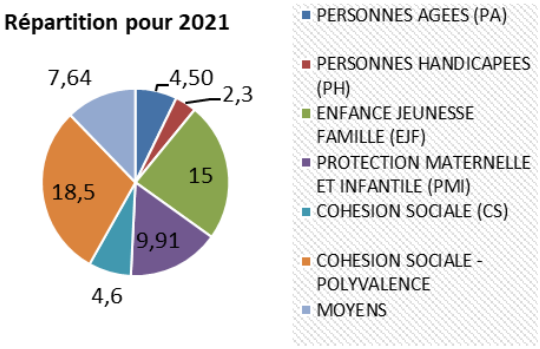
On y retrouve une forte concentration de logements sociaux sur Albertville (38%) et Ugine (34%).

Depuis janvier 2017, la communauté d'agglomération est un EPCI *(Établissement Public de Coopération Intercommunale)* qui regroupe l'ensemble des 39 communes de ce territoire formant un ensemble de près de 60 000 habitants.

L'activité économique est dynamique et diversifiée avec la présence de groupes industriels de taille plus ou moins importante.

2. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Moyens dédiés à la politique

Direction	Secteur politique	Nombre d'ETP moyen annuels	Nombre d'ETP moyen annuels	Nombre d'ETP moyen annuels
		2018	2019	2021
MSD Albertville	PERSONNES AGEES (PA)	5,27	4,378	4,50
	PERSONNES HANDICAPEES (PH)	2,63	2,19	2,3
	ENFANCE JEUNESSE FAMILLE (EJF)	13,95	14,31	15
	PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE (PMI)	7,93	8,69	9,91
	COHESION SOCIALE (CS)	4,8	4,38	4,6
	COHESION SOCIALE - POLYVALENCE	19,89	18,8	18,5
	MOYENS	6,35	8,33	7,64
Sous-total MSD Albertville		60,82	61,08	62,45



Portrait de la Maison Sociale d'Albertville-Ugine

Pôle Social / SG
Observatoire social

Démographie : Présentation de la MSD au sein du Département - Insee - RGP 2016-2018

Savoie

	2016	2017	2018
Nombre de Communes	273	273	273
Pop Municipale	429 681	431 174	433 724
Nombre d'habitants au km²	71	72	72
Naissances domiciliées	4 536	4 476	4 509
Nombre de Familles	120 193	120 788	121 581
Pop des moins de 6 ans	28 559	28 404	27 866
Pop des moins de 18 ans	91 914	91 670	91 644
Pop des moins de 20 ans	101 109	100 963	101 011
Pop 20-59 ans	217 505	216 663	216 709
Pop 60-74 ans	70 041	71 958	73 924
Pop 75 ans et plus	41 026	41 590	42 080

Maison Sociale Départementale

	2016	2017	2018
Nombre de Communes	39	39	39
Pop Municipale	60 768	60 597	60 956
Nombre d'habitants au Km²	80	79	80
Naissances domiciliées	618	618	634
Nombre de Familles	17 403	17 379	17 424
Pop des moins de 6 ans	4 018	3 955	3 904
Pop des moins de 18 ans	13 175	12 979	12 987
Pop des moins de 20 ans	14 272	14 051	14 016
Pop 20-59 ans	30 011	29 824	29 804
Pop 60-74 ans	10 425	10 564	10 868
Pop 75 ans et plus	6 059	6 158	6 268

Poids de la Maison Sociale dans le Département

	2016	2017	2018
% des Communes	14,2%	14,3%	14,0%
Pop Municipale	14,1%	14,1%	14,1%
Nombre d'habitants au km²	79,54	79,32	79,79
% des naissances	13,6%	13,8%	14,1%
% des Familles	14,5%	14,4%	14,3%
% Pop des moins de 6 ans	14,0%	13,9%	14,0%
% Pop des moins de 18 ans	14,3%	14,2%	14,2%
% Pop des moins de 20 ans	13,8%	13,9%	13,9%
% Pop des 20-59 ans	13,8%	13,8%	13,8%
% Pop des 60-74 ans	14,9%	14,7%	14,7%
% Pop des + de 75 ans	14,8%	14,8%	14,9%

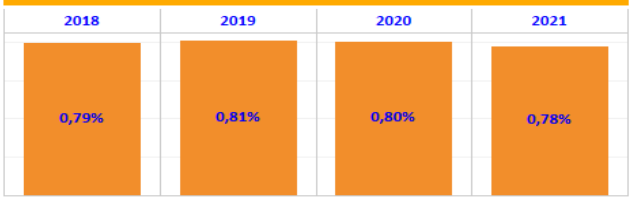
Indicateurs de vulnérabilité

	2016	2017	2018
Taux de Natalité (pour 100 habitants)	1,02%	1,02%	1,04%
% de familles monoparentales parmi l'ensemble des familles du territoire	14,13%	14,02%	14,24%
Part des 60-74 ans au sein de la population de la MSD	0,1716	0,1743	0,1783
Part des + de 75 ans au sein de la population de la MSD	0,0997	0,1016	0,1028

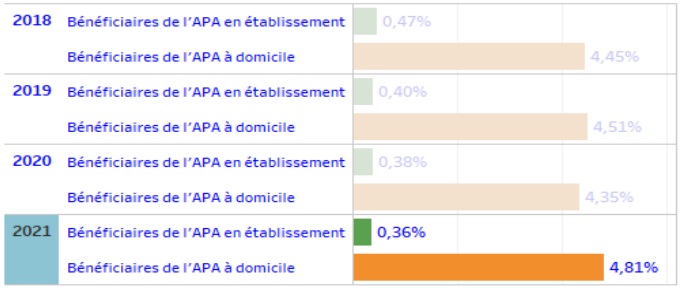
Taux de familles ayant bénéficié d'une aide financière au titre de l'ASE
(AM+SU-Hors secours Président - Taux annuel)



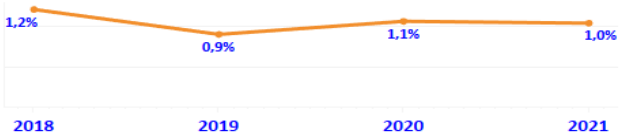
Taux de la population âgée de 0 à 59 ans bénéficiaires de la PCH
(Bénéficiaires au 1er décembre sans les ACTP)



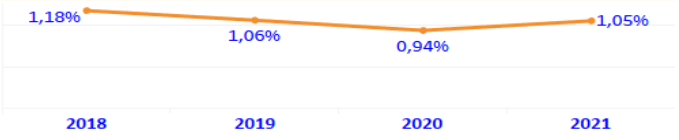
Taux de la population âgée de 60 et + bénéficiaires de l'APA
(Bénéficiaires au 31 décembre)



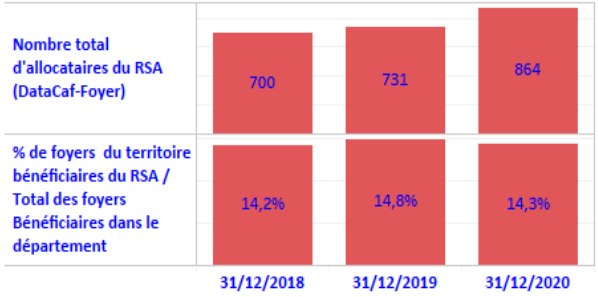
Taux d'enfants ayant fait l'objet d'une Information Préoccupante
(sur population des moins de 18 ans)



Taux de mineurs confiés à l'ASE (Dont MNA) sur population des moins de 18 ans
(Toutes mesures-Hors APJM) - au 31 décembre)



Foyers bénéficiaires du RSA



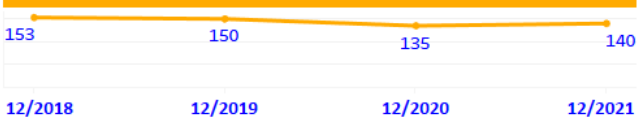
Les taux de 2019 à 2020 sont provisoires car basés sur la population des MSD au dernier recencement consolidé de 2018

Chiffres clés de la Maison Sociale d'Albertville-Ugine

Enfants vus en consultations infantiles au cours de l'année
(pédiatriques et/ou permanences de puériculture - hors VAD)



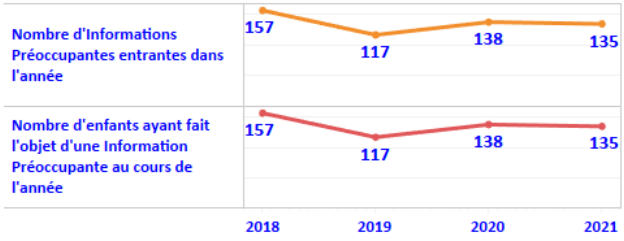
Nombre d'enfants savoyards placés
(Toutes mesures confondues - au 31 décembre)



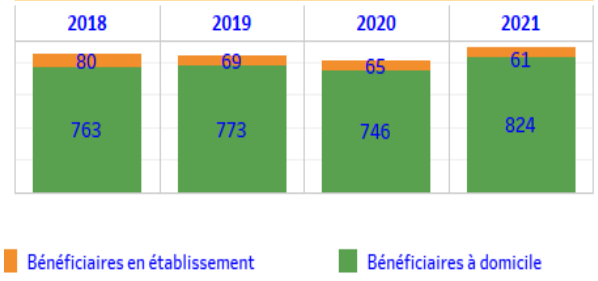
Bénéficiaires d'une aide au titre du Fonds solidarité Logement
(Accès, maintien,MOC,Energies)



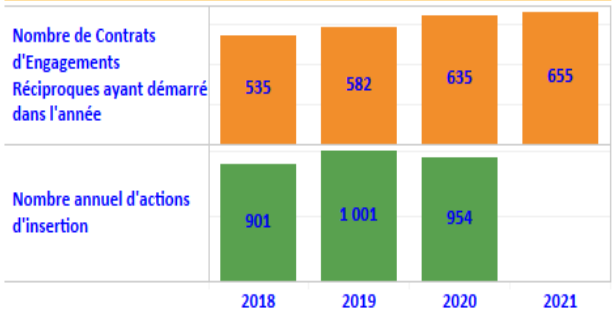
Les Informations Préoccupantes reçues au cours de l'année



Bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)
Au 31 du mois de décembre

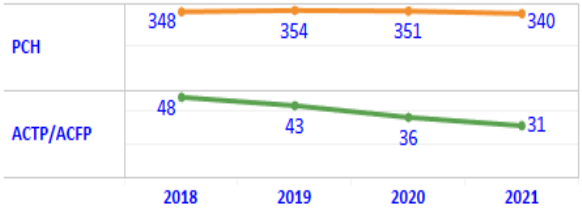


Contrats d'Engagements Réciproques et Actions d'insertion
Données annuelles



Données 2021 non disponibles

Bénéficiaires d'allocations en faveur du handicap
Prestation de Compensation Handicap (PCH)
Allocation Compensatrice Tierce Personne (ACTP)
Allocation Compensatrice pour Frais Professionnelle (ACFP)
Au 1er du mois de décembre



3. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Réalisations phares 2020-2021

En préambule des actions menées par les services, il convient de préciser les avancées significatives en matière d'implantation des services sur ce territoire.

Cela correspond aux achats immobiliers réalisés par le Département cette année. Il s'agit de l'acquisition des locaux actuels de la Maison Sociale comprenant les services EJF, PA PH administration générale, service cohésion sociale/ pôle accueil avec un local supplémentaire (hall7) destiné aux consultations PMI. En outre, le Département a acheté un bâtiment au centre de Frontenex où sera implanté le centre social de ce secteur. L'installation prévue dans ce nouveau local est prévue fin 2022.

Au-delà des bonnes nouvelles en matière d'infrastructures et de la poursuite des dotations numériques, l'année 2021 a été marquée par des adaptations permanentes des services au regard des évolutions des conditions sanitaires sans remettre en cause le fonctionnement du service public.

Action Sociale de Proximité :

- Adaptation des services aux besoins de la population
- Travail partenarial important sur la question des violences conjugales.
- Liens renforcés avec les acteurs de la sphère judiciaire.
- Partenariat avec les Maisons France service et conseillers numériques du secteur.

Protection Maternelle Infantile (PMI) :

- Réorganisation des bilans de santé en maternelle.
- Démarrage des consultations et suivis médicaux des enfants confiés au Département dans le cadre de la mission de protection de l'enfance.
- Accompagnement renforcé de toutes les nouvelles naissances en intégrant autant que possible les acquisitions de la formation « petits pas grands pas »

Enfance Jeunesse Famille :

- Mise en œuvre des concertations familiales avec présence des titulaires de l'exercice de l'autorité parentale pour les situations d'enfants confiés au Département.
- Information préoccupante : Evaluation positive d'une présence de psychologue à mi-temps dédié uniquement à cette mission.
- Reconfiguration à la hausse de l'offre SASEP, accueil de jour et hébergement externalisé sur le secteur en 2021

Service Cohésion sociale (COSO) :

- Mise en œuvre d'informations collectives avec Pôle Emploi à destination de tous les nouveaux bénéficiaires du RSA.
- Poursuite du travail des CTO avec la sous-préfecture.
- Soutien et articulations en lien avec les initiatives locales en matière de développement social (politique de la ville, épicerie sociale…)
- Ajuster et Conforter l'application du nouveau règlement FSL avec les équipes et partenaires.

Service Personnes Agées Personnes Handicapées (PA/PH) :

- Consolidation de la coordination handicap sur les territoires d'Albertville Ugine et de Tarentaise.
- Articulation et travail partenarial renforcé dans le cadre de la filière de gérontologie
- Développement de l'habitat inclusif sur Albertville.
- Formation d'aide aux aidants réalisée, telle que proposée par l'association française des aidants.
- Mise en œuvre opérationnelle de la plateforme territoriale
- Poursuite de l'action Repérage des fragilités pour les personnes de plus de 60 ans qui s'inscrit pleinement dans les dernières recommandations gouvernementales.
- Accompagnement de la fin du service MAIA au profit du DAC

4. PERSPECTIVES : Propositions d'axes forts pour le territoire en 2022

Action Sociale de Proximité :

- Poursuite du travail partenarial avec les Maisons France service et conseillers numériques des territoires.
- Participation au schéma d'accès aux services Arlysère.
- Prolongation du travail partenarial sur la question des violences conjugales.
- Implantation du centre social d'Ugine au sein de l'ancienne trésorerie de la ville.
- Conférence sociale territoriale annuelle avec les partenaires CPAM, CAF, et MSA.

Protection Maternelle et Infantile (PMI) :

- Poursuite des consultations et suivis médicaux des enfants confiés au Département dans le cadre de la mission protection de l'enfance.
- Consolidation des BSM sur le territoire.
- Installation de la nouvelle salle de consultations et permanence PMI.

Enfance Jeunesse Famille (EJF) :

- Consolidation des concertations familiales avec présence des titulaires de l'exercice de l'autorité parentale concernant les situations d'enfants confiés au Département.
- Mise en œuvre d'une coordination prévention et protection de l'enfance sur le territoire.
- SEMOH petite enfance (0 3 ans) en réflexion avec l'hôtel maternel.
- Création Equipe dédiée IP : Réflexion à poursuivre.

Cohésion sociale (COSO) :

- Poursuite opérationnelle des informations collectives à destination des nouveaux bénéficiaires du RSA en association avec Pôle Emploi.
- Mise en place du SPIE (Service Public Insertion et de l'Emploi).

Personnes Agées et Personnes Handicapées (PA/PH) :

- Démarrage de l'expérimentation de la gestion électronique des documents (GED) liées aux demandes d'APA.
- Constitution de réunions thématiques au niveau de la coordination handicap.
- Evaluation de la mise en œuvre des DAC et répercussions sur ce service.

Il convient d'ajouter le renouvellement progressif du parc de véhicule sur 2022 (véhicules électriques).

Portrait de la Maison Sociale de l'Avant-Pays Savoyard

1. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Contexte et enjeux

L'année 2021 a encore été marquée par un contexte sanitaire et social exceptionnel avec un certain nombre de contraintes qu'il a fallu continuer à respecter tout au long de l'année. Malgré cela, l'activité dans les centres sociaux s'est accrue. Le nombre de familles accueillies ainsi que le nombre d'interventions effectuées tendent à rejoindre les chiffres de 2019. Le secteur de la Communauté de Communes du Lac d'Aiguebelette voit son activité augmenter depuis 3 ans, y compris en 2020.

Le nombre de naissances reste stable (305 naissances en 2021) avec une augmentation un peu plus significative sur le secteur de Pont de Beauvoisin.

Les problématiques liées à l'ouverture ou le maintien des droits sociaux, le travail sur les questions budgétaires ainsi que l'accès ou le maintien dans le logement continuent à être prégnantes sur l'année 2021. Les interventions concernant les situations de violences conjugales ou intrafamiliales se sont poursuivies.

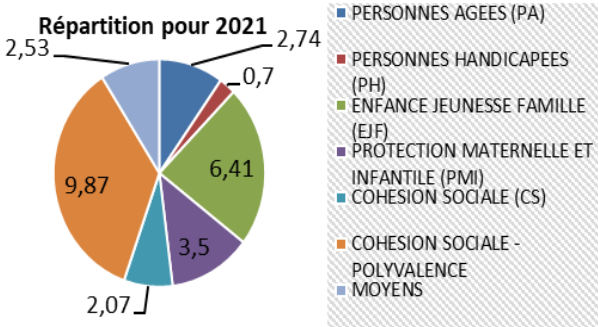
Sur le secteur du maintien à domicile, les difficultés liées au manque de ressources humaines (médico-sociales et sanitaires) et de services de soutien spécialisés sont particulièrement importantes sur un territoire étendu où les situations d'isolement sont nombreuses.

Le départ de nombreux médecins généralistes sur le secteur et leur non remplacement ont rajouté une tension importante sur l'accès aux soins depuis l'automne 2021. Le manque de solutions pour l'accès aux soins en santé mentale est aussi une problématique qui s'accentue, en particulier pour le public jeunes qui a particulièrement souffert de la période de pandémie.

Malgré ces constats, le territoire de l'Avant Pays Savoyard conserve une dynamique partenariale très intéressante qui permet de décloisonner les pratiques professionnelles, de mener des projets collectifs et de travailler sur un maillage de proximité au bénéfice du public.

2. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Moyens dédiés à la politique

Direction	Secteur politique	Nombre d'ETP moyen annuels	Nombre d'ETP moyen annuels	Nombre d'ETP moyen annuels
		2019	2020	2021
MSD Avant-Pays-Savoyard	PERSONNES AGEES (PA)	2,68	2,7	2,74
	PERSONNES HANDICAPEES (PH)	1,35	0,7	0,7
	ENFANCE JEUNESSE FAMILLE (EJF)	6,09	7,04	6,41
	PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE (PMI)	3,1	3,43	3,5
	COHESION SOCIALE (CS)	2,76	3,12	2,07
	COHESION SOCIALE - POLYVALENCE	9,54	9,07	9,87
	MOYENS	1,58	2,06	2,53
Sous-total MSD Avant-Pays-Savoyard		27,1	28,12	27,82



Portrait de la Maison Sociale de l'Avant Pays Savoyard

Pôle Social / SG
Observatoire social

Démographie : Présentation de la MSD au sein du Département - Insee - RGP 2016-2018

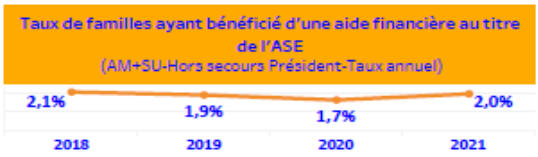
Savoie	2016	2017	2018
Nombre de Communes	273	273	273
Pop Municipale	429 681	431 174	433 724
Nombre d'habitants au km²	71	72	72
Naissances domiciliées	4 536	4 476	4 509
Nombre de Familles	120 193	120 788	121 581
Pop des moins de 6 ans	28 559	28 404	27 866
Pop des moins de 18 ans	91 914	91 670	91 644
Pop des moins de 20 ans	101 109	100 963	101 011
Pop 20-59 ans	217 505	216 663	216 709
Pop 60-74 ans	70 041	71 958	73 924
Pop 75 ans et plus	41 026	41 590	42 080

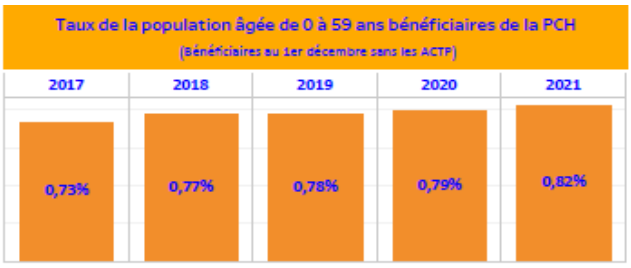
Maison Sociale Départementale	2016	2017	2018
Nombre de Communes	45	45	45
Pop Municipale	30 525	30 740	30 935
Nombre d'habitants au Km²	70	71	71
Naissances domiciliées	304	319	304
Nombre de Familles	8 871	8 939	9 017
Pop des moins de 6 ans	2 187	2 183	2 136
Pop des moins de 18 ans	7 208	7 269	7 257
Pop des moins de 20 ans	7 716	7 784	7 791
Pop 20-59 ans	15 038	15 029	15 026
Pop 60-74 ans	5 010	5 153	5 302
Pop 75 ans et plus	2 762	2 774	2 816

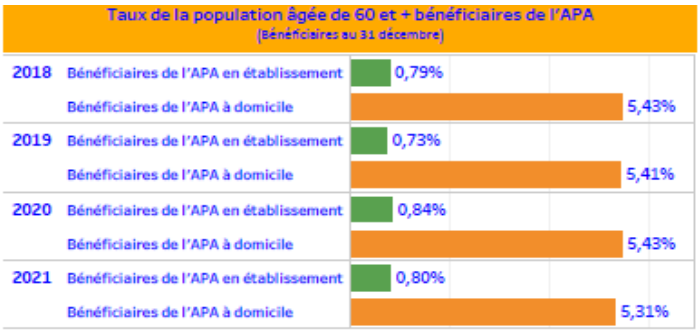
Poids de la Maison Sociale dans le Département	2016	2017	2018
% des Communes	16,4%	16,5%	16,0%
Pop Municipale	7,1%	7,1%	7,1%
Nombre d'habitants au km²	70,33	70,83	71,28
% des naissances	6,7%	7,1%	6,7%
% des Familles	7,4%	7,4%	7,4%
% Pop des moins de 6 ans	7,6%	7,7%	7,7%
% Pop des moins de 18 ans	7,8%	7,9%	7,9%
% Pop des moins de 20 ans	6,9%	7,7%	7,7%
% Pop des 20-59 ans	6,9%	6,9%	6,9%
% Pop des 60-74 ans	7,2%	7,2%	7,2%
% Pop des + de 75 ans	6,7%	6,7%	6,7%

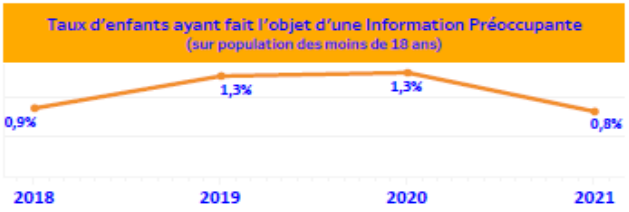
Indicateurs de vulnérabilité

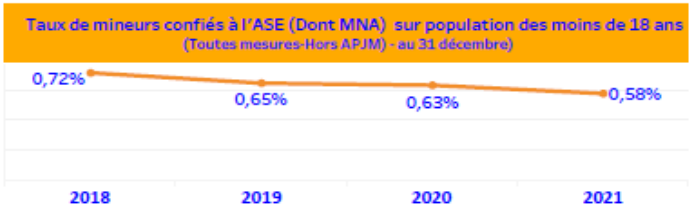
	2016	2017	2018
Taux de Natalité (pour 100 habitants)	1,00%	1,05%	0,97%
% de familles monoparentales parmi l'ensemble des familles du territoire	11,84%	11,85%	12,16%
Part des 60-74 ans au sein de la population de la MSD	0,1641	0,1676	0,1714
Part des + de 75 ans au sein de la population de la MSD	0,0997	0,0902	0,0910

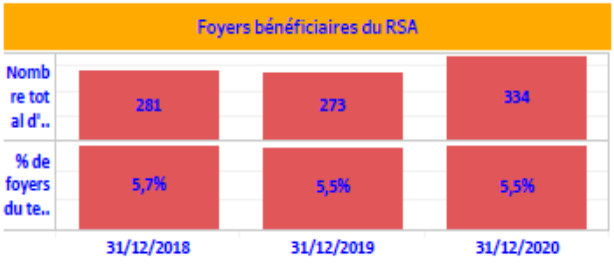












Nombre total d'allocataires du RSA (DataCaf-Foyer)
% de foyers du territoire bénéficiaires du RSA / Total des foyers Bénéficiaires dans le dépa..

Les taux de 2019 à 2020 sont provisoires car basés sur la population des MSD au dernier recencement consolidé de 2018

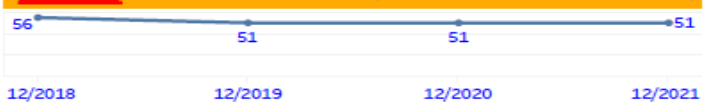
Chiffres clés de la Maison Sociale de l'Avant Pays Savoyard

Pôle Social / SG
Observatoire social

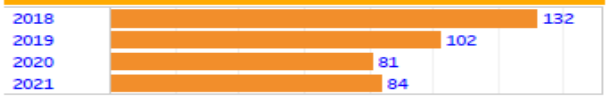
Enfants vus en consultations infantiles au cours de l'année
(pédiatriques et/ou permanences de puériculture - hors VAD)



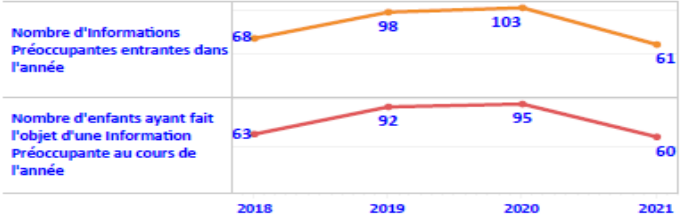
Nombre d'enfants savoyards placés
(Toutes mesures confondues - au 31 décembre)



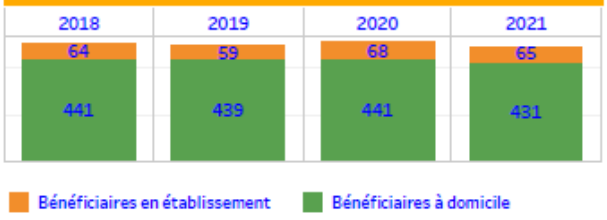
Bénéficiaires d'une aide au titre du Fonds solidarité Logement
(Accès, maintien, MOC, Energies)



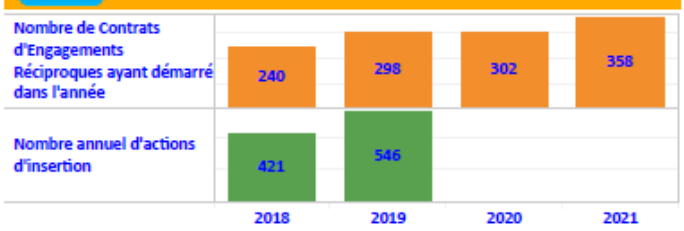
Les Informations Préoccupantes reçues au cours de l'année



Bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)
Au 31 du mois de décembre

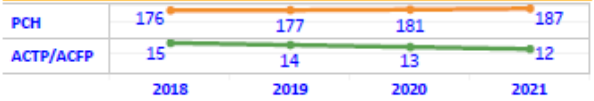


Contrats d'Engagements Réciproques et Actions d'insertion
Données annuelles



Données 2020 et 2021 non disponibles

Bénéficiaires d'allocations en faveur du handicap
Prestation de Compensation Handicap (PCH)
Allocation Compensatrice Tierce Personne (ACTP)
Allocation Compensatrice pour Frais Professionnelle (ACFP)
Au 1er du mois de décembre



3. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Réalisations phares 2020-2021

Protection Maternelle Infantile (PMI) :

Le départ, dans l'équipe de PMI, d'une puéricultrice et du médecin, a nécessité un travail important de réorganisation du service tout au long de l'année 2021. Une nouvelle puéricultrice a rejoint l'équipe ainsi qu'un nouveau médecin, fin 2021. Les secteurs ont été retravaillés avec un temps de travail d'infirmière-puéricultrice qui a été augmenté de 40% au global. Les périodes de vacances de poste ont été limitées au maximum mais il a fallu néanmoins assurer les relais au cours de ces nombreux changements. Les médecins d'Aix les Bains et de Chambéry sont venus en renfort de l'équipe entre octobre et décembre 2021. Un renfort a également été déployé pour les agréments des EAJE et des assistantes maternelles et familiales. La continuité de service a ainsi pu être assurée sur un territoire où le manque de médecins généralistes et l'absence de spécialistes impactent très fortement les familles : les bilans de santé en école maternelle n'ont pas pu être tous effectués mais la grande majorité l'a été, les consultations nourrissons ont pu être maintenues ainsi que les suivis de PMI renforcés. Une permanence puéricultrice à Novalaise a même pu être mise en place en février 2020 pour organiser différemment l'intervention de la puéricultrice sur le secteur.

Enfance Jeunesse Famille (EJF) :

L'activité en termes de protection de l'enfance est en diminution par rapport à 2020, année pour laquelle, nous avons connu un pic d'activité important, lié au contexte sanitaire et social avec des situations non connues du service et pour lesquelles il a fallu, bien souvent, intervenir en urgence. Les indicateurs rejoignent donc l'année 2019 et dans ce sens, restent stables. Le nombre d'informations préoccupantes est aussi en baisse par rapport à rapport à 2020, année exceptionnelle, mais aussi parce que les règles de qualification des informations ont été modifiées. La mise en œuvre de l'expérimentation sur les informations préoccupantes, menée avec les territoires du bassin aixois et de la Combe, a bien fonctionné sur le territoire. Cette expérimentation a permis de réduire de manière significative les délais de traitement des IP (90% des IP sont traitées dans un délai inférieur à 3 mois). Un certain nombre d'informations qui nous parviennent ne sont pas qualifiées de préoccupantes et ne déclenchent donc pas d'évaluation en binôme mais elles sont quand même traitées en grande partie par les assistantes sociales ou les puéricultrices des centres sociaux.

La dynamique partenariale au titre de la prévention sur le territoire de l'Avant Pays Savoyard est très présente et constitue un axe fort du travail du service EJF et de la polyvalence. Le territoire est désormais doté de deux postes d'éducateurs de prévention spécialisée (au lieu d'un seul précédemment) grâce à un travail conjoint Département et Communautés de communes. Les établissements scolaires ont été rencontrés par le service EJF. Les services Jeunesse des communautés de communes sont aussi rencontrés régulièrement et la PMI fait le lien avec les structures Petite enfance. Le groupe prévention jeunesse se réunit une fois tous les deux mois. Il est composé de la prévention spécialisée, des assistantes sociales de secteur, de l'assistante sociale scolaire et depuis quelque temps de la Mission locale jeunes (sur des temps spécifiques). Cette coordination technique permet de partager les actualités de chacun mais aussi de travailler autour des situations individuelles. Le travail de partenariat s'est également accru avec les services de la gendarmerie.

Plusieurs projets ont été menés par le service EJF :

- Expérimentation IP avec les territoires du bassin aixois et de la Combe
- Le déploiement des projets pour l'enfant
- Les réflexions se sont poursuivies autour d'un projet de Dispositif Petite Enfance en lien avec la PMI et le partenariat, en inter-territoire avec le bassin aixois
- Le lancement de la préfiguration d'un Point Ecoute Jeunes sur le secteur de la Communauté de Communes de Yenne.

Le travail a été mené par une équipe qui a fonctionné sur une période de 4 mois avec 3 référentes au lieu de 4 habituellement. Il a donc fallu prioriser les missions, réajuster et réguler. Cette situation perdure, en partie, en 2022.

Personnes Agées et Personnes Handicapées (PA/PH) :

L'activité sur le volet Personnes âgées Personnes Handicapées est restée relativement stable en 2021. Ce secteur a été très impacté par les restrictions sanitaires au vu de la fragilité du public accompagné. Néanmoins, malgré un contexte encore difficile en 2021, les visites à domicile et les interventions des référentes ont pu de nouveau se maintenir dans un cadre sécurisé.

Les difficultés rencontrées par le secteur de l'aide à domicile et du secteur sanitaire continuent à mettre à mal la mise en œuvre des plans d'aide et la gestion des situations d'urgence (sortie d'hospitalisation par exemple). Et même si chacun essaie de trouver des solutions pour rééquilibrer les charges et mettre de la souplesse dans les organisations, le manque de solutions concrètes peut être très compliqué pour les professionnels qui se trouvent démunis face à la détresse des personnes âgées et de leur famille.

Malgré ce contexte, le service continue à s'engager dans plusieurs projets importants pour le territoire :

- Expérimentation avec la MDPH de sessions d'information auprès d'acteurs du territoire et de permanences délocalisées
- L'animation territoriale à travers le réseau « santé vulnérabilité » qui regroupe des représentants d'institutions, d'associations, d'élus locaux, des professionnels de la santé et de l'action sociale. Le réseau s'est réuni à 5

reprises en 2021 (en présentiel, en visio et en format mixte). Les comptes-rendus des réunions sont diffusés par le biais de la lettre du CLIC.

- Le maintien du groupe d'Aide aux aidants « aidant et moi » qui a lieu une fois par mois. Ce groupe a pour objectif de prévenir l'isolement et l'épuisement des aidants. 7 séances ont eu lieu en 2021. Du fait du contexte sanitaire, certaines séances ont dû être annulées et des aménagements ont dû être mis en place. Mais tout a été mis en œuvre pour que ce groupe puisse perdurer au vu des besoins des personnes qui y participent.
- La 2ème édition du forum « Avancer avec l'âge en Avant Pays Savoyard » a eu lieu le 4 octobre 2021. La construction de l'action avec 30 partenaires a duré une année dans un contexte de pandémie. Le projet s'est construit dans un mode collaboratif. Le service PA/PH s'est investi de manière très importante dans ce projet. Cela a largement participé à son succès avec 109 participants, 22 stands et 8 intervenants sur les tables rondes.

L'année 2021 a aussi été une année de changements très importants en termes de gestion d'équipe puisque le poste de secrétaire a été réouvert au recrutement, et deux référentes, l'une intervenant sur PA/PH et l'autre sur la Cohésion sociale et PA sont parties à la retraite. Deux nouvelles collègues sont donc arrivées dans l'équipe et il a fallu travailler les relais et accompagner les changements.

Cohésion sociale (COSO) :

La cohésion sociale englobe deux grandes problématiques que sont le suivi du dispositif RSA et l'accompagnement dans et vers le logement.

Concernant le RSA, le nombre de bénéficiaires ayant des droits ouverts au 31/12/2021 est en légère augmentation par rapport à 2020, année où l'augmentation sur le territoire et à l'échelle départementale a été significative (en corrélation avec l'augmentation du chômage). Le nombre de bénéficiaires suivi en file active est néanmoins en diminution ce qui laisse à penser que les personnes rentrent et sortent du dispositif plus rapidement qu'en 2020.

Le nombre de bénéficiaires ayant besoin d'un suivi social est plus important qu'en 2020. Le travail d'accompagnement a été encore renforcé en 2021, conformément aux objectifs du plan national de lutte contre la pauvreté. Le nombre de contrat dans lequel est formalisé le plan d'actions qui doit permettre au bénéficiaire de sortir du dispositif est en augmentation. Le taux de contractualisation pour les personnes suivies par les services sociaux atteint 60% en 2021. Parmi les bénéficiaires suivis par le service social, les travailleurs non-salariés sont en légère augmentation. Une référente est dédiée à leur accompagnement avec le soutien d'une prestation d'accompagnement externe. L'accompagnatrice santé et la psychologue du service interviennent sur les questions de santé et d'accès aux soins, pour les situations des plus fragiles. Il est à noter que le poste de conseillère Pôle Emploi « accompagnement global » sur le territoire a été découvert une partie de l'année ce qui a pu freiner certains accompagnements vers l'emploi.

Concernant l'accès et le maintien dans le logement, l'activité a connu une augmentation par rapport à 2020. Cela s'explique par la fin progressive des mesures exceptionnelles prises pendant la période de crise sanitaire. Le travail d'accompagnement des situations fragiles est un axe important sur ce territoire rural où les solutions de logement existent mais ne sont pas toujours adaptées aux situations (habitat précaire, dégradé, charges énergétiques importantes, isolement du lieu de vie etc …). Un important travail de prévention des expulsions est également mené avec une mobilisation systématique des services sociaux dès le commandement de payer.

Là aussi, le travail de proximité des acteurs est facilitant dans l'accompagnement des ménages. Le réseau « santé vulnérabilité » permet également d'animer ces thématiques sur le territoire.

Comme pour la partie Personnes âgées/personnes handicapées, le départ à la retraite de la référente cohésion sociale et l'arrivée de sa remplaçante ont nécessité sur l'année 2021 des ajustements et des organisations nouvelles.

Transversalité :

La 1ère conférence sociale qui s'est tenue en octobre 2020 a été un premier temps collectif de rencontre avec les nouveaux élus locaux du territoire. Cette conférence a permis de présenter les missions du service social départemental et de valoriser la dynamique partenariale locale. De nombreuses rencontres ont pu être faites depuis ce premier temps fort entre les équipes sociales et les élus municipaux et communautaires sur leur périmètre d'intervention et sur les sujets sociaux qui les intéressaient plus particulièrement. Des temps de présentation et d'échanges ont également pu s'organiser, en lien avec les Frances Services sur le travail de proximité ou à l'occasion de la démarche de Contrat Territorial Global avec la CAF. Les échanges sur les questions sociales se font également lors des comités de pilotage des Contrats territoriaux de Savoie.

Le réseau Santé Vulnérabilité est aussi un lieu d'interconnaissances et d'émergence de projets avec les partenaires et les élus.

Plusieurs projets ont ainsi pu voir le jour avec une participation à différents niveaux des services sociaux : projet de déplacements accompagnés, projets sur la distribution alimentaire (colis alimentaire, projets d'épicerie sociale), participation à la mise en œuvre des chèques accompagnement, renforcement de la prévention spécialisée, préfiguration d'un point écoute jeunes …

Un travail important sur les violences conjugales et intra-familiales a pu aussi être mené en 2021 en copilotage avec la Déléguée aux droits des femmes. Ce travail transversal permet de toucher tous les publics et de travailler avec les acteurs du territoire : professionnels de santé, élus, associations, bénévoles, gendarmerie, justice … Des visioconférences ont été organisées sur le sujet, ainsi qu'une formation ouverte aux acteurs locaux. Un groupe de travail

opérationnel a pu se mettre en place en septembre 2021. La mobilisation de tous autour de ce sujet crée des synergies intéressantes, au-delà même du sujet des violences conjugales.

Il est à noter également que l'année 2021 a été une année effectivement chargée au niveau des ressources humaines avec les nombreux départs à la retraite prévus mais aussi une année où a pu être mené à bien le déménagement de l'équipe du centre social de Pont de Beauvoisin dans un nouveau bâtiment entièrement rénové place Carouge.

4. PERSPECTIVES : Propositions d'axes forts pour le territoire en 2022

Pour l'année 2022, les axes forts qui seront travaillés poursuivent les objectifs suivants :

- La transversalité et la consolidation du partenariat avec notamment l'organisation de la seconde conférence sociale en mars 2022. Celle-ci permettra de partager les enjeux, de mettre en avant les ressources mobilisables sur le territoire et enfin de faire connaitre des pratiques inspirantes. L'investissement auprès des partenaires se poursuivra dans le cadre des CTG et des analyses des besoins sociaux ou des diagnostics lancés par les communautés de communes mais aussi dans les projets tels que le schéma de services lancé par la communauté de communes Val Guiers ou les dispositifs Petites Ville de Demain. Le réseau Santé Vulnérabilité continuera à être un espace d'animation territoriale transversale et de proximité.

- Favoriser les passerelles avec les autres politiques départementales : la politique jeunesse avec les nouvelles orientations, le Projet Alimentaire Territorial, la politique culturelle et patrimoniale du Département (avec un projet sur Pont de Beauvoisin de valorisation du patrimoine historique), la politique de coopération internationale …

- Participer à la mise en œuvre des objectifs départementaux qui se déclinent dans le cadre du plan de lutte contre la pauvreté (SPIE, accompagnement des bénéficiaires du RSA, sorties sèches de l'ASE) mais aussi du Contrat Prévention Protection

- Poursuivre les actions de prévention auprès des jeunes et des familles mais aussi sur l'ensemble de nos interventions comme sur les violences conjugales et intra-familiales en adaptant nos dispositifs et nos outils pour être dans le repérage le plus tôt possible des situations de fragilité.

- Et enfin, améliorer l'accueil des usagers avec le travail effectué sur nos espaces d'accueil avec la recherche d'une organisation la plus efficiente possible en interne mais aussi avec les autres lieux d'accueil du secteur (France Services, Point relais CAF …)

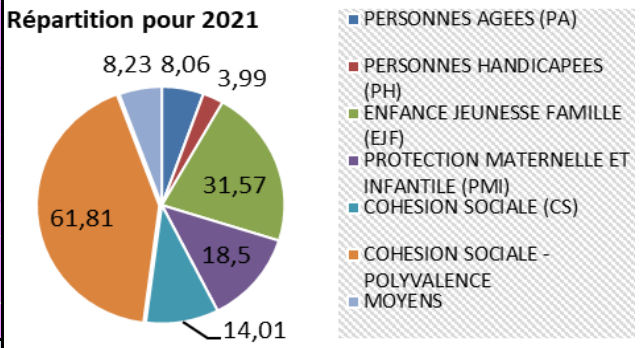
Portrait de la Maison Sociale du Bassin Chambérien

1. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Contexte et enjeux

Cette année 2021 a de nouveau été marquée par la poursuite de la crise sanitaire liée au COVID-19. Le Département de la Savoie s'est doté d'un plan d'actions afin d'endiguer l'impact de la crise sociale et sanitaire. Pour ce faire, une enveloppe financière supplémentaire a été allouée en faveur de la cohésion sociale, de la protection de l'enfance, des personnes âgées ou en situation de handicap. Dans le cadre des directives nationales liées à la crise sanitaire, la Maison sociale du Bassin chambérien a été pleinement mobilisée pour accompagner les savoyards et savoyardes dans cette épreuve et en premier lieu pour protéger les personnes les plus vulnérables. L'ensemble de nos missions dans le champ social et médico-social ont été maintenues. Dans le cadre de ses missions en matière de protection de l'enfance, la Maison sociale s'est engagée dans une dynamique locale autour du phénomène des violences intrafamiliales, impliquant les acteurs sociaux du territoire, élus, conseillers départementaux, partenaires associatifs et institutionnels. En novembre 2021, une coordination stratégique et technique s'est mise en place afin de construire un plan d'actions avec l'ensemble des partenaires, et d'apporter plus de lisibilité des ressources pour construire des réponses aux besoins.

2. BILAN DE L'ANNEE ECOULEE : Moyens dédiés à la politique

Direction	Secteur politique	Nombre d'ETP moyen annuels 2019	Nombre d'ETP moyen annuels 2020	Nombre d'ETP moyen annuels 2021
MSD Bassin Chambérien	PERSONNES AGEES (PA)	8,15	7,91	8,06
	PERSONNES HANDICAPEES (PH)	4,08	3,95	3,99
	ENFANCE JEUNESSE FAMILLE (EJF)	30,24	30,16	31,57
	PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE (PMI)	20,69	22,63	18,5
	COHESION SOCIALE (CS)	14,53	14,03	14,01
	COHESION SOCIALE - POLYVALENCE	57,05	58,4	61,81
	MOYENS	6,96	7,06	8,23
Sous-total MSD Bassin Chambérien		141,7	144,14	146,17



Portrait de la Maison Sociale du Bassin Chambérien

Pôle Social / SG
Observatoire social

Démographie : Présentation de la MSD au sein du Département - Insee - RGP 2016-2018

Savoie

	2016	2017	2018
Nombre de Communes	273	273	273
Pop Municipale	429 681	431 174	433 724
Nombre d'habitants au km²	71	72	72
Naissances domiciliées	4 536	4 476	4 509
Nombre de Familles	120 193	120 788	121 581
Pop des moins de 6 ans	28 559	28 404	27 866
Pop des moins de 18 ans	91 914	91 670	91 644
Pop des moins de 20 ans	101 109	100 963	101 011
Pop 20-59 ans	217 505	216 663	216 709
Pop 60-74 ans	70 041	71 958	73 924
Pop 75 ans et plus	41 026	41 590	42 080

Maison Sociale Départementale

	2016	2017	2018
Nombre de Communes	27	27	27
Pop Municipale	134 088	134 967	136 004
Nombre d'habitants au Km²	453	456	459
Naissances domiciliées	1 567	1 574	1 559
Nombre de Familles	35 630	35 801	35 926
Pop des moins de 6 ans	9 184	9 187	8 989
Pop des moins de 18 ans	27 816	27 966	28 187
Pop des moins de 20 ans	32 027	32 267	32 590
Pop 20-59 ans	68 919	68 524	68 702
Pop 60-74 ans	20 516	21 273	21 643
Pop 75 ans et plus	12 626	12 904	13 068

Poids de la Maison Sociale dans le Département

	2016	2017	2018
% des Communes	9,9%	9,9%	10,0%
Pop Municipale	31,2%	31,3%	31,4%
Nombre d'habitants au km²	453,0	456,0	459,5
% des naissances	34,5%	35,2%	34,6%
% des Familles	29,6%	29,6%	29,5%
% Pop des moins de 6 ans	32,1%	32,3%	32,3%
% Pop des moins de 18 ans	30,2%	30,5%	30,8%
% Pop des moins de 20 ans	31,7%	32,0%	32,3%
% Pop des 20-59 ans	31,7%	31,6%	31,7%
% Pop des 60-74 ans	29,3%	29,6%	29,3%
% Pop des + de 75 ans	30,8%	31,0%	31,1%

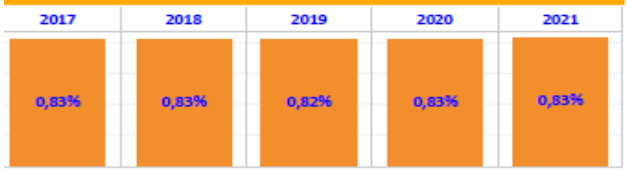
Indicateurs de vulnérabilité

	2016	2017	2018
Taux de Natalité (pour 100 habitants)	1,17%	1,17%	1,17%
% de familles monoparentales parmi l'ensemble des familles du territoire	15,94%	15,78%	16,05%
Part des 60-74 ans au sein de la population de la MSD	0,1530	0,1576	0,1591
Part des + de 75 ans au sein de la population de la MSD	0,0997	0,0956	0,0961

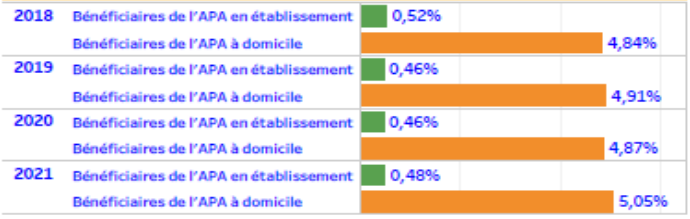
Taux de familles ayant bénéficié d'une aide financière au titre de l'ASE
(AM+SU-Hors secours Président-Taux annuel)



Taux de la population âgée de 0 à 59 ans bénéficiaires de la PCH
(Bénéficiaires au 1er décembre sans les ACTP)



Taux de la population âgée de 60 et + bénéficiaires de l'APA
(Bénéficiaires au 31 décembre)



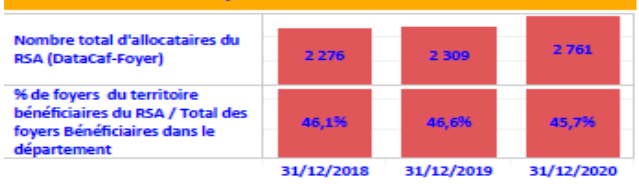
Taux d'enfants ayant fait l'objet d'une Information Préoccupante
(sur population des moins de 18 ans)



Taux de mineurs confiés à l'ASE (Dont MNA) sur population des moins de 18 ans
(Toutes mesures-Hors APJM) - au 31 décembre)



Foyers bénéficiaires du RSA



Nombre total d'allocataires du RSA (DataCaf-Foyer)
% de foyers du territoire bénéficiaires du RSA / Total des foyers Bénéficiaires dans le départe..

Les taux de 2019 à 2020 sont provisoires car basés sur la population des MSD au dernier recencement consolidé de 2018

Chiffres clés de la Maison Sociale du Bassin Chambérien

Pôle Social / SG
Observatoire social

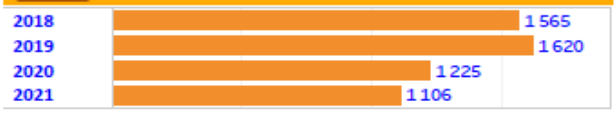
Enfants vus en consultations infantiles au cours de l'année
(pédiatriques et/ou permanences de puériculture - hors VAD)



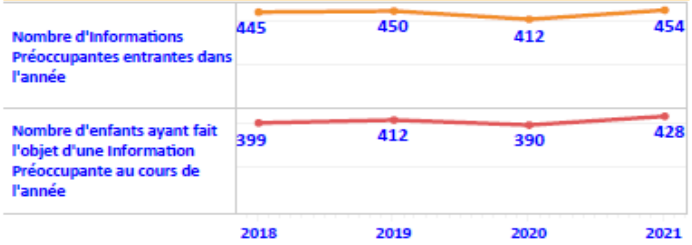
Nombre d'enfants savoyards placés
(Toutes mesures confondues - au 31 décembre)



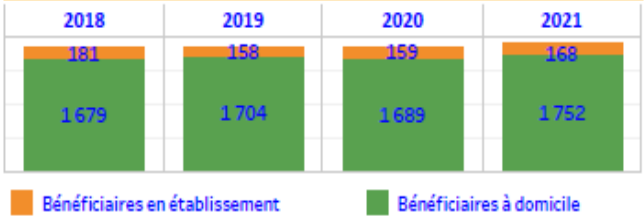
Bénéficiaires d'une aide au titre du Fonds solidarité Logement
(Accès, maintien,MOC,Energies)



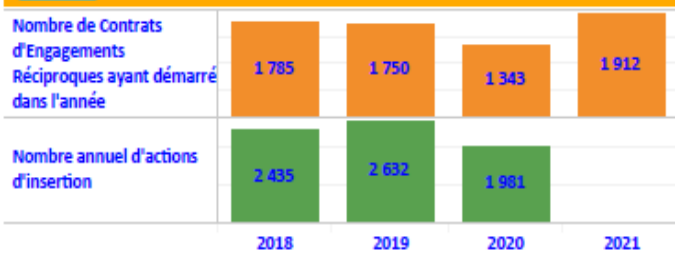
Les Informations Préoccupantes reçues au cours de l'année



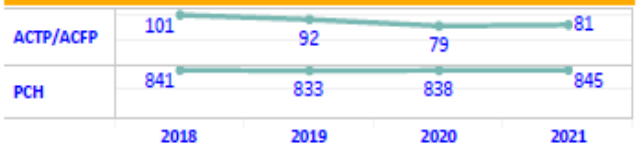
Bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)
Au 31 du mois de décembre



Contrats d'Engagements Réciproques et Actions d'insertion
Données annuelles



Bénéficiaires d'allocations en faveur du handicap
Prestation de Compensation Handicap (PCH)
Allocation Compensatrice Tierce Personne (ACTP)
Allocation Compensatrice pour Frais Professionnelle (ACFP)
Au 1er du mois de décembre



3. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Réalisations phares 2020-2021

- **Enfance Jeunesse Familles (EJF) et Protection Maternelle Infantile (PMI) :**

Au niveau PMI :

- Accompagnement des assistantes maternelles et des Etablissements d'Accueil Jeunes Enfants (EAJE) par le biais de la communication d'informations officielles pendant toute la période de crise sanitaire.

- Vigilance accrue sur la périnatalité et poursuite des consultations de nourrissons. Coordination renforcée entre le Centre Hospitalier Métropole Savoie (CHMS) et la PMI. Maintien des visites à domicile de naissances et repérage des situations à risque en fonction de facteurs de vulnérabilité. Poursuite des permanences puéricultrices, des suivis de grossesse à risque par les sages-femmes PMI.

- Animation d'un projet autour de l'alimentation au sein des points de distribution alimentaire avec l'Instance Régionale d'Education et de Promotion Santé (l'IREPS).

- Renforcement de la coordination PMI avec les partenaires autour des familles en parcours migratoire hébergés en Centre d'hébergement d'urgence et Chrysalide établissement d'accueil mère-enfant.

- Poursuite de la démarche « Petits Pas, Grands Pas » afin de construire un référentiel commun autour de l'attachement (puéricultrices, médecins Pmi, sages-femmes).

Au niveau EJF :

- Appui renforcé par l'équipe de protection de l'enfance auprès des assistants familiaux afin de soutenir la prise en charge des enfants confiés.

- Renforcement du « pouvoir d'agir » des familles dans la construction du projet pour l'enfant en formant l'ensemble du personnel protection de l'enfance.

- Structuration d'une équipe projet en matière de prévention aux violences intrafamiliales sur l'ensemble des centres sociaux du bassin chambérien avec les partenaires afin d'améliorer le repérage des situations de violences intrafamiliales, sensibiliser les professionnels aux violences intrafamiliales et aux impacts sur les enfants.

- Développement des actions de prévention sur le territoire par la création de mesures d'accompagnement (SASSEP, AED, SEMOH…).

- Renforcement des actions de soutien à la parentalité en s'appuyant sur les lieux ressources tels que la maison des familles, et en développant le travail psycho-éducatif et la prévention précoce avec la PMI : accompagnement renforcé PMI/EJF.

- **Personnes Agées, Personnes Handicapées**

La crise sanitaire a impacté l'activité du service PA-PH, qui a dû s'adapter avec agilité dans ses pratiques professionnelles.

- Diffusion des actions mises en place en faveur des personnes les plus vulnérables sur chaque commune par le biais de la lettre du CLIC.

Le travail de l'équipe a été rendu complexe par le contexte tendu du secteur de l'aide à domicile : des possibilités d'intervention des Services d'Aide et Accompagnement à Domicile (SAAD) au domicile des usagers réduites du fait d'arrêts de travail des personnels, ou du manque de candidatures dans ce secteur. De ce fait, le temps nécessaire à l'élaboration des plans d'aide APA ou PCH est accru pour les professionnels. Le contexte a également imposé une écoute renforcée des professionnels auprès des aidants.

- Une coordination renforcée avec le CHMS, les partenaires, les Services d'Aide à Domicile (SAAD) a été mise en place afin de fluidifier le parcours des Personnes Agées et Personnes Handicapées dépendantes.

- Les référentes et la psychologue du service ont effectué environ **1600 visites à domicile** sur l'ensemble des 27 communes du territoire du Bassin chambérien. Cette année, certaines évaluations ont encore dû se faire par téléphone lorsque les personnes étaient dans un contexte de fragilité par rapport au COVID ou malades.

En matière de soutien psychologique des usagers, de leurs familles et des aidants, l'orientation a été réalisée vers des espaces de soutien existant sur le territoire, que ce soit des groupes de paroles, ou encore des formations des aidants. Au niveau du service, le soutien de 29 aidants pour un total de 35 entretiens a été réalisé. Transmissions régulières d'informations par mail en direction des aidants du territoire.

- Soutien téléphonique intense **25 120 appels en faveur de 850 personnes âgées**, en situation de handicap ou aidants, identifiés comme fragiles et isolés.

- **Cohésion Sociale et Action Sociale de Proximité**

La crise sanitaire a eu un impact important sur toutes les catégories de la population. Les personnes en fragilité psychologique et les 16/25 ans ont particulièrement été touchés par les conséquences des confinements et de l'évolution des consignes : isolement, absence puis modifications dans les réponses des institutions, perte d'emploi, perte de repères en 2020 dont les impacts ont perduré en 2021. Accompagnement réalisé auprès des psychologues RSA et des accompagnateurs de santé. Des nombreuses rencontres ont été organisées avec les acteurs œuvrant dans le champ de l'insertion socioprofessionnelle et de la cohésion sociale afin de réfléchir et construire des réponses globales et coordonnées en faveur des personnes accompagnées.

En matière d'hébergement et de logement :

- Participation à la réflexion du projet de la résidence sociale des Epinettes. Développement du SIAO avec enregistrement des réservations préfectorales. Participation à la révision du Règlement Intérieur du FSL afin d'adapter les aides aux évolutions des besoins.
- Renforcement des actions de prévention précoce des expulsions locatives au stade du Commandement de Payer en lien avec les services de l'Etat et l'ADIL.
- Elaboration d'une carte mentale des dispositifs logement-hébergement à destination des travailleurs sociaux.

Actions collectives

La plupart des actions collectives ont pu reprendre en 2021 en s'adaptant aux évolutions des consignes sanitaires. Le maintien et le développement des actions collectives dans la lutte contre l'isolement des personnes reste un enjeu majeur pour notre territoire. La mobilisation du public à participer n'est pas facile et nécessite une réflexion pour lever les freins.

En matière d'implantation des centres sociaux départementaux du territoire, deux centres ont fait l'objet d'évolution : le centre social de Mérande a ouvert ses portes dans un nouveau site en décembre 2021 sur le quartier et le centre social du Biollay a intégré un nouvel espace en février 2021 opérant un regroupement avec celui de Cognin.

4. PERSPECTIVES : Propositions d'axes forts pour le territoire en 2022

- **Enfance Jeunesse Familles (EJF) et PMI :**

La dynamique impulsée au niveau départemental a trouvé un écho favorable auprès de l'ensemble des professionnels de la Maison sociale départementale notamment concernant la participation des familles aux instances qui les concernent et l'importance de renforcer les actions de prévention.

- La mise en place des concertations familiales afin de renforcer la co-construction du Projet Pour l'Enfant avec le mineur et sa famille va se poursuivre.
- La poursuite de la formation ALFOLDI et du travail concernant le statut des enfants confiés amènent de nouvelles pratiques au sein des équipes.
- Le renforcement du suivi médical des enfants confiés en lien avec la PMI se poursuit.
- L'animation d'une cellule territoriale de recherche de places pour les enfants confiés en familles d'accueil « COLLETOIS'Y » a démontré son intérêt.
- La poursuite de l'ouverture des mesures en milieu ouvert est un enjeu important (montée en charge des 2 nouveaux services : AED de la Sauvegarde et SEMOH du Bocage).
- La poursuite du projet avec la cité des Arts en faveur des enfants confiés et de leurs familles.
- La participation à l'Etude Pégase visant une meilleure prise en charge médicale des enfants confiés en lien avec le foyer de l'enfance, ainsi que la poursuite du travail engagé avec la PMI concernant la santé des enfants confiés.
- Déploiement de la formation sur l'attachement à l'ensemble des professionnels de la PMI, aux référents EJF et aux assistants familiaux, avec les spécificités de l'enfant confié.
- Réflexion concernant le suivi des enfants bénéficiant d'une Délégation de l'Exercice de l'Autorité Parentale ou d'une Tutelle, groupe collectif « l'arbre de la parentalité », groupe de réflexion sur l'accompagnement de la sortie du service des Jeunes confiés.

- **Personnes Agées, Personnes Handicapées (PA/PH)**

- Mettre en place la procédure de reconnaissance mutuelle des GIR avec la CARSAT et l'élaboration des plans d'aide pour les GIR 6 et 5. Renforcer les liens partenariaux avec les différentes structures d'hébergement alternatives à l'EHPAD et la résidence autonomie. Organiser une action collective avec les différents partenaires du champ du handicap en partenariat avec la MDPH, afin de favoriser l'interconnaissance des acteurs œuvrant en faveur des personnes en situation de handicap. Poursuivre les travaux de la filière gérontologique et notamment le groupe de travail permettant de fluidifier le parcours de l'usager et renforcer le maillage partenarial et la coordination « ville-hôpital » et celui rassemblant les EHPAD. Participer à la manifestation organisée lors de la Journée Nationale des Aidants et organiser un forum bien vieillir durant la semaine bleue des séniors en octobre 2022. Mise en place d'un travail partenarial avec un artiste : réalisation de portraits de personnes âgées du Bassin chambérien.

- **Cohésion Sociale et Action Sociale de Proximité**

- Poursuite du déploiement de la Stratégie Nationale de Prévention et de Lutte contre la Précarité.
- Déploiement du Service Public de l'Insertion et de l'Emploi. Développement d'un outil partagé afin de renforcer la lisibilité de l'offre d'insertion entre les acteurs du territoire.
- Prévention précoce des expulsions locatives en lien avec les missions confiées par l'Etat et le Département à l'ADIL.

- Mise en place d'une plateforme logement afin d'examiner les situations complexes (ouverture de la saisine aux partenaires).
- Application du nouveau règlement intérieur du FSL et poursuite des actions du PDALHPD.

Actions collectives

- Développement de la capacité d'agir des usagers dans les actions (information collective, participation aux instances).
- Développer la Garantie d'activité : expérimentation visant à favoriser les liens entre les travailleurs sociaux et la Conseillère dédiée à l'accompagnement global du Pôle Emploi et coordonner l'accompagnement des parcours de personnes en situation d'insertion.
- Refonte des groupes ressources, suite à la formation des animateurs de groupe avec l'appui de Pays de Savoie Solidaire dans le cadre de la coopération « l'action sociale de l'autre » avec le Sénégal, (participation des usagers, évolution des pratiques d'animation…).

- **Transversalité :**

La Maison Sociale Départementale poursuit sa fonction ressource en matière de politiques sociales et médico-sociales. Elle est inscrite dans différents groupes territoriaux aux cotés de la CAF, MSA, CPAM, des acteurs institutionnels et associatifs et impulse une démarche globale de projet de territoire sur le Bassin Chambérien. La conférence sociale qui aura lieu en avril 2022, sera l'occasion d'appréhender et partager les enjeux du territoire avec l'ensemble des acteurs locaux et de définir les axes de travail en commun.

Portrait de la Maison Sociale de la Combe de Savoie

1. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Contexte et enjeux

La Maison Sociale de la Combe de Savoie recouvre un secteur de 41 communes intégrées à la communauté de communes de Cœur de Savoie pour 37 000 habitants, soit 8,5 % de la population départementale.

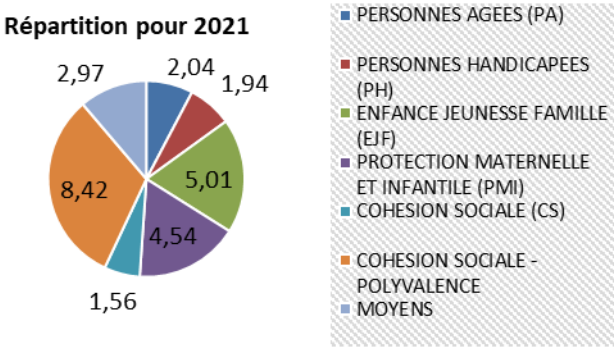
La croissance annuelle de la population de ce territoire est l'une des plus importantes du Département. Les projections de l'INSEE prévoient une croissance démographique constante pour les années futures. L'évolution positive tient surtout du solde migratoire. Elle intervient dans un contexte semi rural marqué par une accélération de l'urbanisation depuis ces dernières années.

L'attractivité foncière et économique de ce territoire contribue activement à son dynamisme démographique.

L'activité économique est dynamique et diversifiée.

2. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Moyens dédiés à la politique

Direction	Secteur politique	Nombre d'ETP moyen annuels 2019	Nombre d'ETP moyen annuels 2020	Nombre d'ETP moyen annuels 2021
MSD Combe de Savoie	PERSONNES AGEES (PA)	2,98	2,85	2,04
	PERSONNES HANDICAPEES (PH)	1,25	1,28	1,94
	ENFANCE JEUNESSE FAMILLE (EJF)	5,16	5,37	5,01
	PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE (PMI)	1,89	1,55	4,54
	COHESION SOCIALE (CS)	1,8	1,6	1,56
	COHESION SOCIALE - POLYVALENCE	11,85	12,16	8,42
	MOYENS	2,86	2,71	2,97
Sous-total MSD Combe de Savoie		27,79	27,52	26,48



Portrait de la Maison Sociale de la Combe de Savoie

Pôle Social / SG
Observatoire social

Démographie : Présentation de la MSD au sein du Département - Insee - RGP 2016-2018

Savoie

	2016	2017	2018
Nombre de Communes	273	273	273
Pop Municipale	429 681	431 174	433 724
Nombre d'habitants au km²	71	72	72
Naissances domiciliées	4 536	4 476	4 509
Nombre de Familles	120 193	120 788	121 581
Pop des moins de 6 ans	28 559	28 404	27 866
Pop des moins de 18 ans	91 914	91 670	91 644
Pop des moins de 20 ans	101 109	100 963	101 011
Pop 20-59 ans	217 505	216 663	216 709
Pop 60-74 ans	70 041	71 958	73 924
Pop 75 ans et plus	41 026	41 590	42 080

Maison Sociale Départementale

	2016	2017	2018
Nombre de Communes	41	41	41
Pop Municipale	36 460	36 724	37 100
Nombre d'habitants au Km²	110	111	112
Naissances domiciliées	373	376	385
Nombre de Familles	10 729	10 833	10 925
Pop des moins de 6 ans	2 582	2 590	2 553
Pop des moins de 18 ans	8 689	8 684	8 771
Pop des moins de 20 ans	9 321	9 326	9 409
Pop 20-59 ans	18 250	18 325	18 399
Pop 60-74 ans	5 873	5 987	6 142
Pop 75 ans et plus	3 017	3 086	3 149

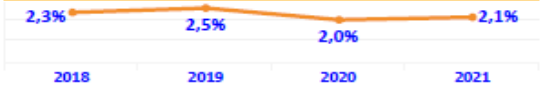
Poids de la Maison Sociale dans le Département

	2016	2017	2018
% des Communes	15,0%	15,0%	15,0%
Pop Municipale	8,5%	8,5%	8,6%
Nombre d'habitants au km²	110,5	111,3	112,4
% des naissances	8,2%	8,4%	8,5%
% des Familles	8,9%	9,0%	9,0%
% Pop des moins de 6 ans	9,0%	9,1%	9,2%
% Pop des moins de 18 ans	9,5%	9,5%	9,6%
% Pop des moins de 20 ans	8,4%	9,2%	9,3%
% Pop des 20-59 ans	8,4%	8,5%	8,5%
% Pop des 60-74 ans	8,4%	8,3%	8,3%
% Pop des + de 75 ans	7,4%	7,4%	7,5%

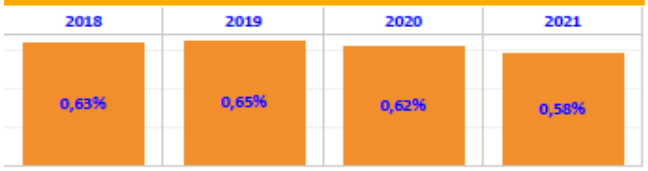
Indicateurs de vulnérabilité

	2016	2017	2018
Taux de Natalité (pour 100 habitants)	1,02%	1,03%	1,04%
% de familles monoparentales parmi l'ensemble des familles du territoire	12,79%	12,45%	12,52%
Part des 60-74 ans au sein de la population de la MSD	0,1611	0,1630	0,1656
Part des + de 75 ans au sein de la population de la MSD	0,0997	0,0840	0,0849

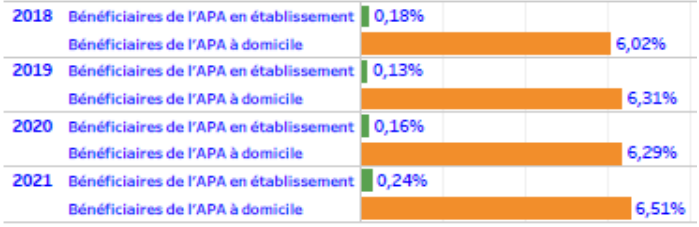
Taux de familles ayant bénéficié d'une aide financière au titre de l'ASE
(AM+SU-Hors secours Président-Taux anuel)



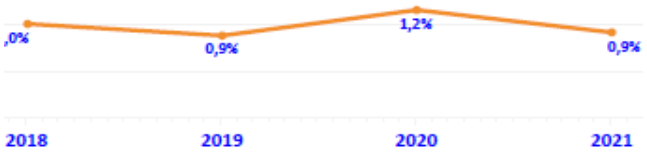
Taux de la population âgée de 0 à 59 ans bénéficiaires de la PCH
(Bénéficiaires au 1er décembre sans les ACTP)



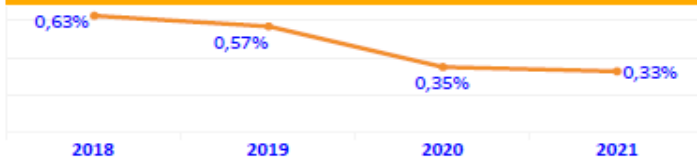
Taux de la population âgée de 60 et + bénéficiaires de l'APA
(Bénéficiaires au 31 décembre)



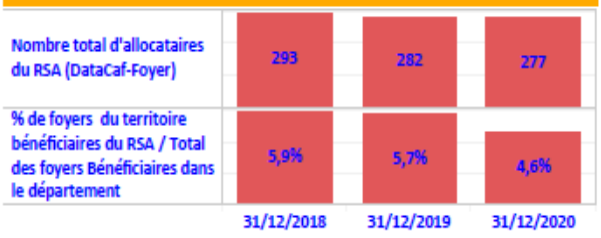
Taux d'enfants ayant fait l'objet d'une Information Préoccupante
(sur population des moins de 18 ans)



Taux de mineurs confiés à l'ASE (Dont MNA) sur population des moins de 18 ans
(Toutes mesures-Hors APJM) - au 31 décembre)



Foyers bénéficiaires du RSA



Les taux de 2019 à 2020 sont provisoires car basés sur la population des MSD au dernier recencement consolidé de 2018

Chiffres clés de la Maison Sociale de la Combe de Savoie

Pôle Social / SG
Observatoire social

Enfants vus en consultations infantiles au cours de l'année

(pédiatriques et/ou permanences de puériculture - hors VAD)



Nombre d'enfants savoyards placés

(Toutes mesures confondues - au 31 décembre)

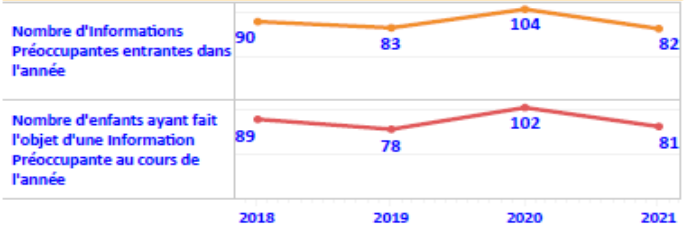


Bénéficiaires d'une aide au titre du Fonds solidarité Logement

(Accès, maintien,MOC,Energies)

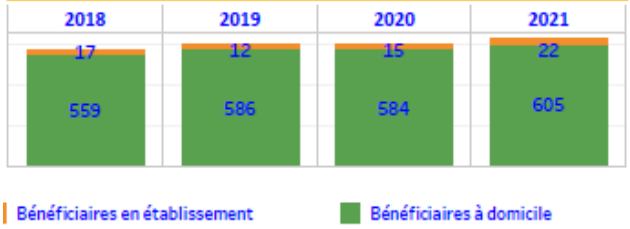


Les Informations Préoccupantes reçues au cours de l'année



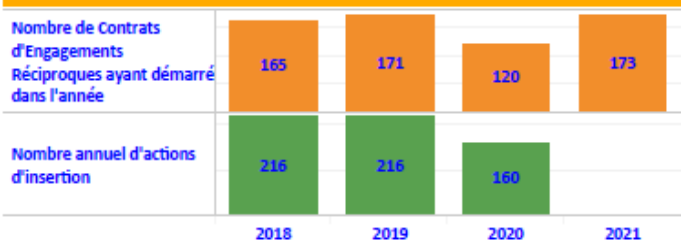
Bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)

Au 31 du mois de décembre



Contrats d'Engagements Réciproques et Actions d'insertion

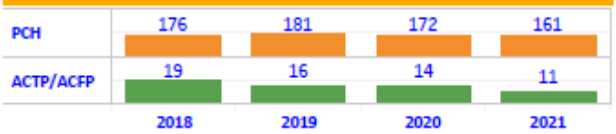
Données annuelles



Données 2021 non disponibles

Bénéficiaires d'allocations en faveur du handicap

Prestation de Compensation Handicap (PCH)
Allocation Compensatrice Tierce Personne (ACTP)
Allocation Compensatrice pour Frais Professionnelle (ACFP)
Au 1er du mois de décembre



3. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Réalisations phares 2020-2021

Action Sociale de Proximité :

- Poursuite du travail d'accompagnement et d'accès aux droits avec une veille particulière sur les situations des familles et de personnes isolées vulnérables.

Cohésion Sociale :

- Poursuite de l'animation du partenariat de réseau pour l'accompagnement et l'insertion des bénéficiaires du RSA avec la Mission Locale Jeunes, Pôle Emploi et les chantiers d'insertion. Les questions de mobilité, d'accès aux soins sont également prises en compte dans un cadre partenarial.
- Renforcement de la collaboration avec Pôle Emploi en vue de réduire les délais de contractualisation des nouveaux entrants dans le dispositif RSA et de repérer les personnes perdues de vue.
- Mise en place d'une action collective d'accueil des nouveaux entrants dans le dispositif RSA.
- Poursuite des actions de prévention précoce des expulsions locatives avec la tenue de cellules techniques opérationnelles et de plateformes de remobilisation des ménages, en lien avec les partenaires locaux.

Enfance Jeunesse Famille (EJF) :

- Poursuite des actions contribuant au développement du pouvoir d'agir et de la participation des familles (évaluations familiales et concertations savoyardes pour élaborer les projets des enfants confiés).
- Dans le champ de la prévention, développement du travail de coordination partenariale (contribution à l'action « Aller vers » pour le repérage des jeunes en risque d'exclusion et d'isolement, implication dans les actions de prévention du décrochage scolaire, mise en place d'actions collectives d'information visant à la prévention des risques de danger des mineurs et pour mieux faire connaître le traitement des informations préoccupantes aux professionnels de l'enfance).
- Mise en place de séances de sensibilisation des partenaires autour de la question des informations préoccupantes, du repérage des situations de danger et des modalités d'échange d'informations entre professionnels : établissements d'accueil de jeunes enfants (EAJE), animateurs de centres sociaux, personnel de l'éducation nationale….
- Contribution à une action départementale expérimentale d'évaluation des informations préoccupantes au regard des recommandations de la Haute Autorité de Santé (HAS), impliquant les Maisons sociales du département de la Combe, d'Aix les Bains et de l'Avant pays Savoyard en vue d'améliorer le traitement des informations préoccupantes et d'harmoniser nos pratiques professionnelles.

Personnes âgées Personnes handicapées (PA-PH) :

Renforcement du rôle de coordination et de soutien technique et de la lisibilité du service PA-PH et du CLIC sur le Territoire, par des actions auprès des partenaires, visant à recréer des liens personnalisés avec les acteurs locaux. Les actions engagées visent à replacer l'accompagnement social au centre des missions des référentes PA-PH et le bénéficiaire au centre de l'accompagnement social proposé. A noter, une consolidation des liens avec la Maison Départementale des Personnes Handicapées, pour améliorer la qualité de la réponse de proximité.

Développement social :

- Conception et mise en œuvre d'une action d'insertion ''*Créative'toi*'' autour d'activités créatives et de la confiance en soi.
- Collaboration régulière avec le centre artistique départemental en vue d'améliorer l'accès à la culture des personnes en situation de vulnérabilité et de précarité.
- Organisation d'une conférence sociale territoriale rassemblant 75 participants (élus, partenaires institutionnels et associatifs, professionnels de la Maison sociale de Combe de Savoie et de la direction de la cohésion sociale).

4. PERSPECTIVES : Propositions d'axes forts pour le territoire en 2022

En 2022, la Maison sociale du Département de Combe de Savoie va poursuivre la déclinaison des orientations du schéma unique des solidarités, du PDLHPD (Plan Départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées), ainsi que l'application des mesures du plan national de prévention et de lutte contre la pauvreté (dont en particulier le Contrat Prévention et Protection d'Enfance), en les adaptant aux spécificités du territoire. Elle s'attachera à poursuivre les actions phares engagées au cours des années précédentes.

Les projets de rencontres inter-partenariales envisagées sur les thèmes de l'accès aux droits des publics en précarité numérique et de la prévention enfance-jeunesse suspendus durant l'épisode pandémique en cours vont être relancés dès que le contexte le permettra.

Développement social : Dans le cadre de la démarche globale de développement social menée avec la CAF, la MSA et la CPAM, le travail partenarial concernant les projets relatifs à la petite enfance, l'enfance, la jeunesse et l'appui à la parentalité va être poursuivi et il sera élargi à l'accompagnement des personnes en perte d'autonomie. Une nouvelle conférence sociale territoriale sera organisée en 2022. Les actions collectives qui n'ont pu se poursuivre, seront relancées dès que la situation sanitaire sera plus stable et permettra de se projeter sur un redémarrage durable.

Cohésion Sociale : En ce qui concerne les bénéficiaires du RSA, la MSD participe à la réflexion départementale visant à relancer des groupes ressources. L'action d'insertion *''Créative 'toi''*, qui a pu se dérouler malgré un contexte sanitaire délicat, a reçu un accueil favorable et sera prolongée. Nous nous impliquons par ailleurs activement dans les projets partenariaux locaux (Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD)…).

En matière de protection de l'enfance : L'année 2022 va permettre la poursuite des travaux engagés en 2021 et la déclinaison du schéma départemental et du Contrat Prévention et Protection d'Enfance (CPPE). La mise en place des projets pour l'enfant (PPE) va se poursuivre pour l'ensemble des situations. La reprise des temps de rencontre avec les partenaires du territoire devrait permettre d'améliorer la réponse de proximité ainsi que le lancement d'une réflexion sur l'accompagnement des jeunes majeurs et d'une action collective à l'attention des enfants accompagnés. Une réflexion est également en cours pour approfondir le travail de partenariat entre le secteur de l'enfance et celui du handicap (situations complexes, MDPH, coordination 360°…) afin de trouver des solutions pour les enfants qui souffrent de handicaps importants et pour lesquels les parents sont en grande difficulté.

Enfin, l'année 2022 va aussi être l'occasion d'amorcer un travail de réflexion sur le rapprochement des territoires de la Combe et de la Maurienne.

Portrait de la Maison Sociale de la Maurienne

1. BILAN DE L'ANNEE ECOULEE : Contexte et enjeux

La vallée de la Maurienne présente une double caractéristique :

- Un environnement semi rural et de semi montagne, avec un patrimoine naturel important.
- Un carrefour stratégique entre la région Auvergne / Rhône-Alpes et l'Italie.

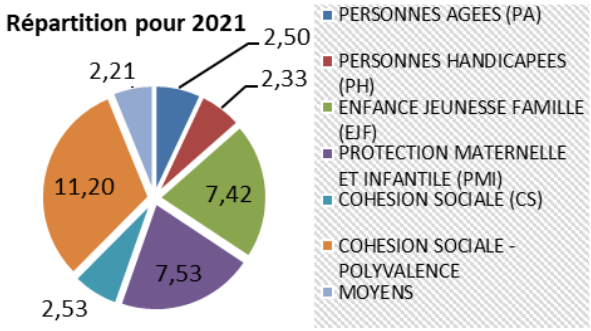
La mobilité des citoyens est un enjeu de taille sur ce territoire, tant par l'accès aux services que par les difficultés de recrutement qui en découlent.

L'enjeu majeur de recrutement du secteur social et médico-social est particulièrement sensible sur ce territoire, tant pour la maison sociale que pour ses partenaires. Le personnel éducatif et social fait défaut, ainsi que le personnel soignant (infirmiers, aides-soignants, etc.) et notamment les médecins, recherchés par un grand nombre de structures. Pour la maison sociale, sur cette période, on note une baisse d'activité sur certains secteurs, liée à la crise sanitaire d'une part et aux absences d'autre part (COVID ou postes vacants).

En contrepartie, on note sur ce territoire un partenariat particulièrement dynamique, soudé et innovant.

2. BILAN DE L'ANNEE ECOULEE : Moyens dédiés à la politique

Direction	Secteur politique	Nombre d'ETP moyen annuels	Nombre d'ETP moyen annuels	Nombre d'ETP moyen annuels
		2018	2019	2020
MSD Maurienne	PERSONNES AGEES (PA)	4,76	2,7	2,50
	PERSONNES HANDICAPEES (PH)	1,9	1,81	2,33
	ENFANCE JEUNESSE FAMILLE (EJF)	7,69	7,9	7,42
	PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE (PMI)	5,61	8,64	7,53
	COHESION SOCIALE (CS)	1,6	1,8	2,53
	COHESION SOCIALE - POLYVALENCE	11,06	10,884	11,20
	MOYENS	3	2,43	2,21
Sous-total MSD Maurienne		35,62	36,16	35,72



Portrait de la Maison Sociale de la Maurienne

Pôle Social / SG
Observatoire social

Démographie : Présentation de la MSD au sein du Département - Insee - RGP 2016-2018

Savoie

	2016	2017	2018
Nombre de Communes	273	273	273
Pop Municipale	429 681	431 174	433 724
Nombre d'habitants au km²	71	72	72
Naissances domiciliées	4 536	4 476	4 509
Nombre de Familles	120 193	120 788	121 581
Pop des moins de 6 ans	28 559	28 404	27 866
Pop des moins de 18 ans	91 914	91 670	91 644
Pop des moins de 20 ans	101 109	100 963	101 011
Pop 20-59 ans	217 505	216 663	216 709
Pop 60-74 ans	70 041	71 958	73 924
Pop 75 ans et plus	41 026	41 590	42 080

Maison Sociale Départementale

	2016	2017	2018
Nombre de Communes	53	53	53
Pop Municipale	43 091	42 946	42 890
Nombre d'habitants au Km²	23	23	23
Naissances domiciliées	361	328	378
Nombre de Familles	12 274	12 269	12 321
Pop des moins de 6 ans	2 554	2 546	2 454
Pop des moins de 18 ans	8 679	8 608	8 499
Pop des moins de 20 ans	9 305	9 240	9 116
Pop 20-59 ans	21 076	20 924	20 720
Pop 60-74 ans	7 925	7 967	8 194
Pop 75 ans et plus	4 785	4 816	4 861

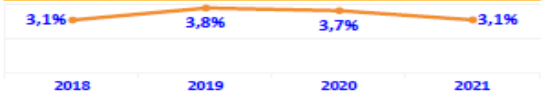
Poids de la Maison Sociale dans le Département

	2016	2017	2018
% des Communes	19,3%	19,4%	53,0%
Pop Municipale	10,0%	10,0%	9,9%
Nombre d'habitants au km²	23,38	23,30	23,27
% des naissances	8,0%	7,3%	8,4%
% des Familles	10,2%	10,2%	10,1%
% Pop des moins de 6 ans	8,9%	9,0%	8,8%
% Pop des moins de 18 ans	9,4%	9,4%	9,3%
% Pop des moins de 20 ans	9,7%	9,2%	9,0%
% Pop des 20-59 ans	9,7%	9,7%	9,6%
% Pop des 60-74 ans	11,3%	11,1%	11,1%
% Pop des + de 75 ans	11,7%	11,6%	11,6%

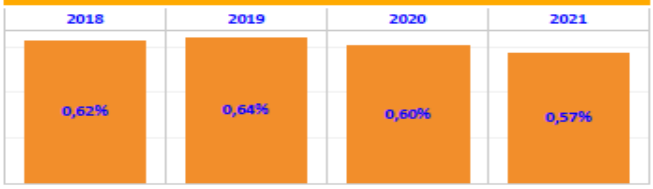
Indicateurs de vulnérabilité

	2016	2017	2018
Taux de Natalité (pour 100 habitants)	0,84%	0,76%	0,83%
% de familles monoparentales parmi l'ensemble des familles du territoire	11,45%	11,81%	12,33%
Part des 60-74 ans au sein de la population de la MSD	0,1839	0,1855	0,1910
Part des + de 75 ans au sein de la population de la MSD	0,0997	0,1121	0,1133

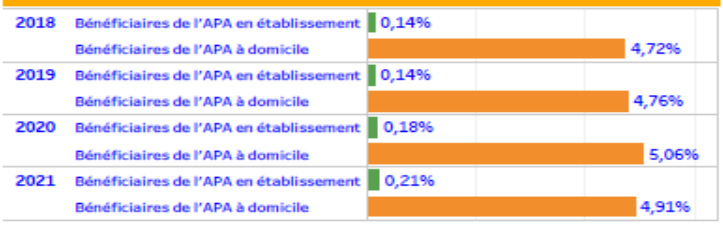
Taux de familles ayant bénéficié d'une aide financière au titre de l'ASE
(AM+SU-Hors secours Président-Taux annuel)



Taux de la population âgée de 0 à 59 ans bénéficiaires de la PCH
(Bénéficiaires au 1er décembre sans les ACTP)



Taux de la population âgée de 60 et + bénéficiaires de l'APA
(Bénéficiaires au 31 décembre)



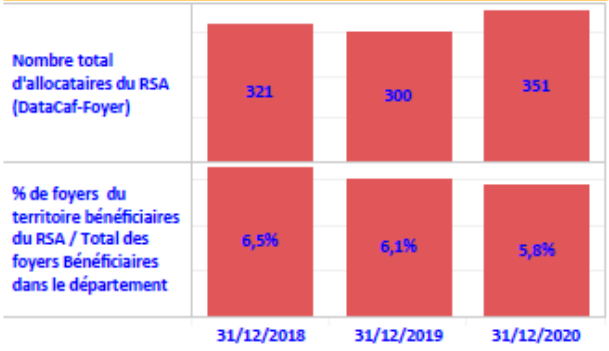
Taux d'enfants ayant fait l'objet d'une Information Préoccupante
(sur population des moins de 18 ans)



Taux de mineurs confiés à l'ASE (Dont MNA) sur population des moins de 18 ans
(Toutes mesures-Hors APJM) - au 31 décembre)



Foyers bénéficiaires du RSA



Les taux de 2019 à 2020 sont provisoires car basés sur la population des MSD au dernier recencement consolidé de 2018

Chiffres clés de la Maison Sociale de la Maurienne

Pôle Social / SG
Observatoire social

Enfants vus en consultations infantiles au cours de l'année

(pédiatriques et/ou permanences de puériculture - hors VAD)



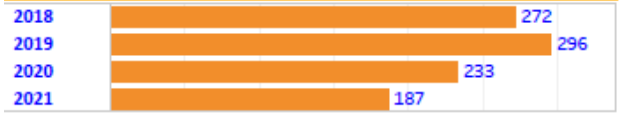
Nombre d'enfants savoyards placés

(Toutes mesures confondues - au 31 décembre)

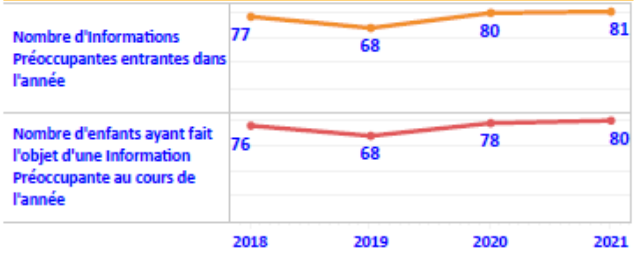


Bénéficiaires d'une aide au titre du Fonds solidarité Logement

(Accès, maintien, MOC, Energies)

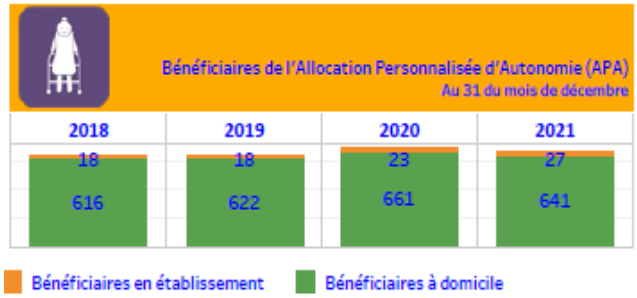


Les Informations Préoccupantes reçues au cours de l'année



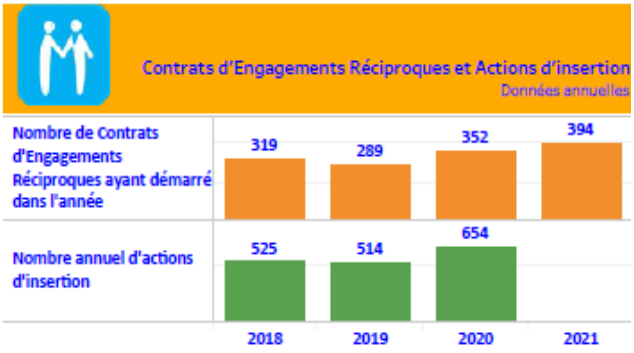
Bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)

Au 31 du mois de décembre



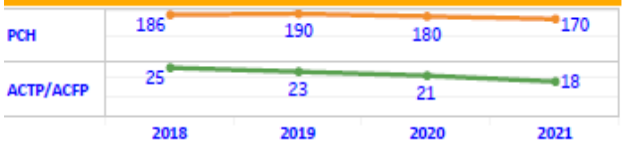
Contrats d'Engagements Réciproques et Actions d'insertion

Données annuelles



Bénéficiaires d'allocations en faveur du handicap

Prestation de Compensation Handicap (PCH)
Allocation Compensatrice Tierce Personne (ACTP)
Allocation Compensatrice pour Frais Professionnelle (ACFP)
Au 1er du mois de décembre



3. BILAN DE L'ANNEE ECOULEE : Réalisations phares 2020-2021

L'organisation des conférences sociales sur la Maurienne : Outil de gouvernance de la mise en œuvre du schéma unique des solidarités, les conférences sociales ont pour objectif de réunir l'ensemble des partenaires de cette politique sur un territoire afin de définir, ensemble, les priorités dudit territoire et un plan d'action (projet de territoire). Le territoire de la Maurienne a proposé durant le mois d'octobre 2020, trois conférences sociales, réparties sur l'ensemble de la vallée. Ces conférences ont rassemblé en tout 153 participants regroupant des élus locaux, des partenaires de territoire (institutions, associations, Centres sociaux, CCAS, CIAS, RAM, SIAD, EHPAD…), et les services du Département (social ou autres). Ces conférences ont permis de présenter aux élus et aux partenaires locaux l'action sociale départementale, et surtout d'échanger sur les projets prioritaires à mettre en œuvre sur les territoires dans une démarche de développement social en lien notamment avec la CAF et la MSA. Les participants ont apprécié la prise en compte de la spécificité des bassins de vie, les présentations des partenaires qui ont permis de renforcer l'interconnaissance des acteurs et le dynamisme de la rencontre.

En complément des actions du centre de planification Maurienne sur l'**éducation à la santé et à la vie affective et sexuelle**, sur l'année 2020-2021, une action spécifique de prévention des comportements sexistes et violents a été menée à destination des élèves du collège Maurienne. Ce projet a concerné toutes les classes de 4ème. Il visait à faire réfléchir les élèves sur le respect dans une relation amoureuse (se respecter et respecter l'autre), à développer leur sens critique, à aborder les thèmes du consentement et de l'emprise. Le projet s'est décliné en trois étapes : séances d'éducation à la vie affective et sexuelle (année scolaire 2020/2021), séances autour des stéréotypes (janvier 2021 avec le CREPS), Théâtre Forum la semaine du 8 mars 2021. Une séance de théâtre forum devait avoir lieu avec les parents des élèves de 4ème, mais a dû être annulée du fait de la crise sanitaire.

L'année 2021 a encore été complexe au regard de la mise en œuvre des **actions collectives**. L'action « se remettre en selle » basée sur la remobilisation par le corps (activité physique adaptée) a enfin pu être menée à son terme. Un partenariat avec l'Espace Public Numérique (EPN) de la 3CMA a permis de mettre en place des ateliers de médiations numériques avec un financement « Pass Numériques ». Deux groupes ont démarré au deuxième semestre 2021. L'action doit perdurer en fonction des besoins identifiés en 2022.

Concernant le public jeune, un projet partenarial avec la Mission Locale Jeunes destiné aux **jeunes en situation de mal-être psychique** a vu le jour en mai 2021. L'objectif de cette action est de favoriser la prise en charge du mal-être par la mise en place de temps d'écoute au sein de la MLJ (81 jeunes), d'accompagnements psychologiques individuels (18 jeunes), d'actions collectives (150 jeunes) et de conférences (60 personnes). Cette action est reconduite en 2022.

Depuis septembre 2017, un poste de médiateur en santé, porté par la Maison des Réseaux de Santé de Savoie (MRSS), fonctionne en Maurienne. Il est co-financé par l'ARS depuis 2019. La **médiation en santé** se décline selon trois axes : l'accès aux droits liés à la santé, l'accès aux soins et la prévention. Depuis la fin d'année 2020, les orientations vers ce dispositif ne font que croître, conduisant la MRSS à augmenter le temps de travail de la médiatrice en santé à 1 ETP depuis le milieu de l'année 2021. Cette expérience mauriennaise est en cours de duplication sur le territoire de la Tarentaise.

Dans le cadre du partenariat avec le Pôle Emploi, une instance nouvelle à destination des professionnelles a été créée pour échanger et élaborer des pistes d'amélioration des situations dites « bloquées ». Le service DIS (cohésion sociale) de la MSD et le Pôle Emploi se réunissent trimestriellement pour traiter ces **cas complexes**.

Le lancement des **permanences pluri-partenariales de conseil handicap**, avec l'implication des professionnels de la Maison sociale (service PAPH, centres sociaux), de la MDPH et de l'association Deltha Savoie a été initié en 2021. Cinq permanences ont été organisées en 2021, à Aiguebelle-Val d'Arc, Saint Jean de Maurienne et Modane. Sur le principe d'un accueil en binôme, il s'agit d'assurer conseil et orientation dans les démarches et l'accès aux droits des personnes en situation de handicap et leurs proches. L'ensemble des acteurs locaux se sont mobilisés dans la communication autour de cette action qui a trouvé un bel écho : 33 personnes reçues (21 personnes concernées et 12 aidants).

Le CLIC a pu reprogrammer à l'automne 2021 la **formation à destination des aidants** qui avait été annulée en raison de la crise sanitaire. Un cycle de formation animé par 2 référentes personnes âgées/personnes handicapées a donc débuté en novembre, à destination d'un groupe de 8 aidants. 6 modules abordent progressivement l'entrée de la dépendance dans la relation à son proche, la posture d'aidant, les relations au quotidien, les aides possibles, l'articulation avec les professionnels …

L'année 2021 était encore très marquée par la **fragilisation des services à domicile**, dont les recrutements estivaux n'ont pas été pourvus. Cela a entrainé un impact important sur la réalisation des plans d'aides. Une rencontre partenariale a eu lieu en octobre à destination des différents acteurs (services d'aide à domicile, EHPAD, service PAPH), avec les interventions de Pôle Emploi et de la Mission Locale Jeunes, ainsi que celle du Groupement d'employeur alpin

pour la qualification et l'insertion des aides à domicile. Cela a permis d'échanger sur le contexte qui dépasse largement la vallée de la Maurienne mais surtout sur des leviers d'actions croisées au niveau territorial : mutualisation de formation, équipe volante, information collective sur les métiers à envisager en 2022.

A noter, la mise en œuvre de temps de soutien technique collectif PAPH à destination des assistantes sociales et secrétaires des centres sociaux, une fois par trimestre, avec pour objectifs :

- Echanges, élaboration et réflexion commune sur les pistes et orientations dans les **situations complexes**
- Soutien à la posture du professionnel dans le cadre de l'accompagnement

4. PERSPECTIVES : Propositions d'axes forts pour le territoire en 2022

Les conférences sociales ont vocation à se reproduire sur l'année 2022. En prévision de ces temps de rencontres, un recueil des attentes suivantes a été fait : une participation accrue des acteurs et un travail sur des thématiques précises notamment la jeunesse, le transport et le logement, le maintien à domicile, le vieillissement des personnes handicapées, etc. Ce projet se poursuivra en lien avec les institutions partenaires (CAF, la MSA, la CPAM).
Durant l'année 2020, des interventions dans les collèges et lycées de Maurienne sur l'éducation à la santé et à la vie affective et sexuelle se sont tenues, elles sont portées par la sage-femme du service PMI de Maurienne. Elles devraient reprendre en 2022, si le contexte sanitaire le permet.

Cohésion Sociale : Le territoire de Maurienne va expérimenter une nouvelle méthode d'accompagnement social : ***la démarche de référent de parcours.*** Les principaux objectifs de cette démarche sont de mettre la personne accompagnée en position centrale et active, de développer ses potentiels, de mettre en réseau tous les acteurs autour de sa situation et de son projet, et d'être son interlocuteur privilégié. Pour ce faire, un groupe de travailleurs médico-sociaux volontaires (polyvalence, PMI, DIS, PA-PH, EJF et MRSS) a commencé à se réunir pour définir et construire le cadre de cette démarche. Une formation action va démarrer au mois d'avril 2022. Les premières expérimentations devraient avoir lieu d'ici la fin de l'année 2022.

Les **actions collectives** à destination des publics en insertion repartent de façon plus intensive en 2022 :

- Poursuite des ateliers de médiation numérique démarrés en 2021
- Ateliers « un temps pour soi » en mars à destination d'un groupe de femmes et d'un groupe d'hommes.
- Ateliers de théâtre forum au deuxième semestre 2022.

En ce qui concerne la **politique Enfance Jeunesse Famille (EJF)** : la priorité sera donnée en 2022 au **développement du « pouvoir d'agir »,** avec notamment la mise en œuvre des **concertations familiales savoyardes** pour les enfants confiés au service.
Par ailleurs, un travail de **sensibilisation aux informations préoccupantes** auprès de l'ensemble des partenaires et des acteurs territoriaux (dont l'Education nationale), des élus et du grand public est en cours de réalisation dans le cadre d'un projet transversal EJF/DIS. Dans un souci de prévention, l'objectif est double : faire comprendre à tous les enjeux, le processus et la mise en œuvre du traitement des informations préoccupantes par nos services et faire tomber les freins au signalement. Afin de mener à bien ce projet sur le territoire et de faciliter sa compréhension, une présentation théâtrale est en construction.

Personnes âgées Personnes handicapées (PA-PH) : Le déploiement du **formulaire unique national** de demande d'aide à domicile et mise en œuvre de la reconnaissance des évaluations et des GIR avec la CARSAT est prévu pour 2022. Les **actions en faveur des aidants** seront cette année encore un axe fort du service avec la poursuite du travail de lisibilité des différentes actions de soutien portées par le service PA-PH et ses partenaires : aides au répit de l'aidant, formation, échanges entre pairs et groupe de parole, soutien psychologique individuel ou collectif, café-mémoire… Le service PA-PH sera également impliqué dans le suivi de la création du Dispositif d'appui à la coordination (DAC) à l'été 2022, porté par la Maison des réseaux de santé, qui intègrera les MAIA et qui sera compétent pour informer et accompagner le public et les professionnels pour les situations complexes en santé (tout âge, toute pathologie).
La création d'un espace collaboratif partenarial animé par le CLIC et à destination des acteurs de la filière de proximité est envisagée. Le CLIC s'associera par ailleurs au **projet de plateforme de répit** qui est en cours en lien avec l'association France Alzheimer.

Les **permanences pluri-partenariales de conseil handicap,** à destination du public, initiées en 2021 se poursuivront sur 2022, avec notamment l'organisation d'une rencontre à destination du réseau de permanenciers, qui sera élargie à d'autres acteurs du handicap.

Un projet de **lutte contre l'isolement sur le territoire Haute Maurienne Vanoise** est également en construction, en collaboration avec le CIAS, avec une première rencontre prévue en avril.

En lien avec les problèmes de recrutement évoqués en introduction dans le secteur social et médico-social, l'organisation d'une **information collective sur les métiers des services à la personne** avec l'expérimentation de la méthode de recrutement par simulation est prévue en partenariat avec Pôle emploi. Par ailleurs conformément aux

orientations du schéma unique, un travail sera mené en lien avec les établissements scolaires (collèges, lycées…) pour **mieux faire connaitre nos métiers** et accompagner les jeunes vers nos métiers.

Enfin, nous envisageons la reprogrammation des rencontres avec les médecins du territoire pour présenter les missions de la maison sociale et **favoriser les articulations entre le social et le médical**.

Enfin, l'année 2022 va aussi être l'occasion d'amorcer un travail de réflexion sur le rapprochement des territoires de la Combe et de la Maurienne.

Portrait de la Maison Sociale de la Tarentaise Vanoise

1. BILAN DE L'ANNEE ECOULEE : Contexte et enjeux

Le territoire de Tarentaise est composé de 30 communes regroupées en 5 communautés de communes et cela sur 2 cantons.

Les cinq communautés de communes de Tarentaise et le Département de la Savoie sont regroupés par un syndicat mixte : l'Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise. L'APTV rassemble les intercommunalités pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet de développement global pour le territoire intégrant des objectifs d'aménagement et d'environnement, ainsi que des questions économiques et sociales. L'APTV accompagne la mise en œuvre d'actions communes à l'échelle de la vallée et conseille les porteurs de projets de développement dans leurs actions. Pour ce faire, elle mobilise des financements à travers différents programmes et procédures contractuelles avec des partenaires extérieurs (Europe, État, Région, Département…).

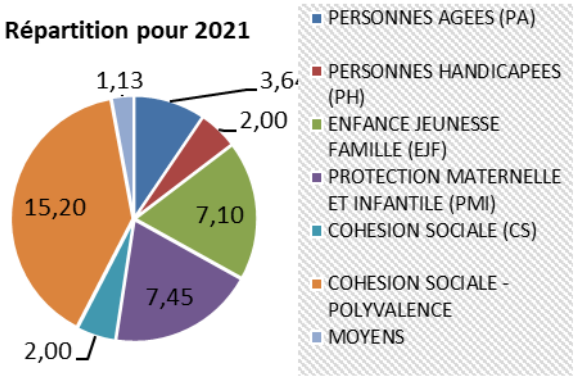
On y retrouve une économie touristique puissante. Toutefois ce territoire comporte d'importantes disparités territoriales et sociales.

Plus de 25 % de son territoire est protégé au titre du Parc national de la Vanoise, des réserves naturelles et sites Natura 2000.

La crise sanitaire a eu des conséquences immédiates importantes sur l'économie locale avec l'arrêt de l'activité touristique hivernale, et sur les équilibres des ménages de la vallée. Les services ont œuvré, en déployant tous les partenariats locaux et une agilité constante, au maintien de la vigilance et de l'accompagnement des habitants les plus fragilisés.

2. BILAN DE L'ANNEE ECOULEE : Moyens dédiés à la politique

Direction	Secteur politique	Nombre d'ETP moyen annuels	Nombre d'ETP moyen annuels	Nombre d'ETP moyen annuels
		2019	2020	2021
MSD Tarentaise	PERSONNES AGEES (PA)	4,74	4,754	3,64
	PERSONNES HANDICAPEES (PH)	2,36	2,38	2,00
	ENFANCE JEUNESSE FAMILLE (EJF)	6,22	5,73	7,10
	PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE (PMI)	2,53	7,07	7,45
	COHESION SOCIALE (CS)	3,29	2,8	2,00
	COHESION SOCIALE - POLYVALENCE	17,82	14,42	15,20
	MOYENS	1,29	1,14	1,13
Sous-total MSD Tarentaise		38,25	38,29	38,52



Portrait de la Maison Sociale de la Tarentaise

Pôle Social / SG
Observatoire social

Démographie : Présentation de la MSD au sein du Département - Insee - RGP 2016-2018

Savoie

	2016	2017	2018
Nombre de Communes	273	273	273
Pop Municipale	429 681	431 174	433 724
Nombre d'habitants au km²	71	72	72
Naissances domiciliées	4 536	4 476	4 509
Nombre de Familles	120 193	120 788	121 581
Pop des moins de 6 ans	28 559	28 404	27 866
Pop des moins de 18 ans	91 914	91 670	91 644
Pop des moins de 20 ans	101 109	100 963	101 011
Pop 20-59 ans	217 505	216 663	216 709
Pop 60-74 ans	70 041	71 958	73 924
Pop 75 ans et plus	41 026	41 590	42 080

Maison Sociale Départementale

	2016	2017	2018
Nombre de Communes	30	30	30
Pop Municipale	50 983	50 849	50 783
Nombre d'habitants au Km²	28	28	28
Naissances domiciliées	529	517	504
Nombre de Familles	14 417	14 355	14 465
Pop des moins de 6 ans	3 344	3 333	3 235
Pop des moins de 18 ans	10 965	10 906	10 664
Pop des moins de 20 ans	11 731	11 662	11 421
Pop 20-59 ans	27 700	27 521	27 248
Pop 60-74 ans	7 656	7 746	8 068
Pop 75 ans et plus	3 896	3 919	4 046

Poids de la Maison Sociale dans le Département

	2016	2017	2018
% des Communes	10,9%	11,0%	11,0%
Pop Municipale	11,9%	11,8%	11,7%
Nombre d'habitants au km²	27,77	27,70	27,66
% des naissances	11,7%	11,6%	11,2%
% des Familles	12,0%	11,9%	11,9%
% Pop des moins de 6 ans	11,7%	11,7%	11,6%
% Pop des moins de 18 ans	11,9%	11,9%	11,6%
% Pop des moins de 20 ans	12,7%	11,6%	11,3%
% Pop des 20-59 ans	12,7%	12,7%	12,6%
% Pop des 60-74 ans	10,9%	10,8%	10,9%
% Pop des + de 75 ans	9,5%	9,4%	9,6%

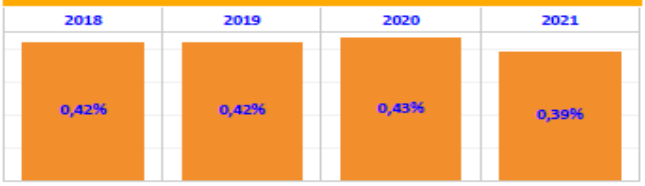
Indicateurs de vulnérabilité

	2016	2017	2018
Taux de Natalité (pour 100 habitants)	1,04%	1,01%	0,99%
% de familles monoparentales parmi l'ensemble des familles du territoire	14,42%	14,53%	14,55%
Part des 60-74 ans au sein de la population de la MSD	0,1502	0,1523	0,1589
Part des + de 75 ans au sein de la population de la MSD	0,0997	0,0771	0,0797

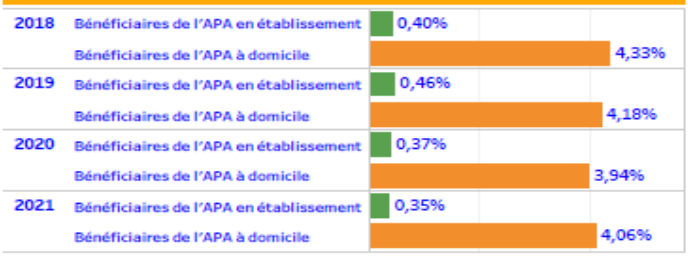
Taux de familles ayant bénéficié d'une aide financière au titre de l'ASE
(AM+SU-Hors secours Président-Taux annuel)



Taux de la population âgée de 0 à 59 ans bénéficiaires de la PCH
(Bénéficiaires au 1er décembre sans les ACTP)



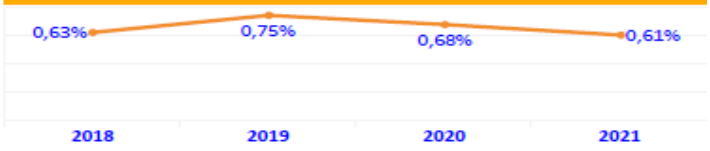
Taux de la population âgée de 60 et + bénéficiaires de l'APA
(Bénéficiaires au 31 décembre)



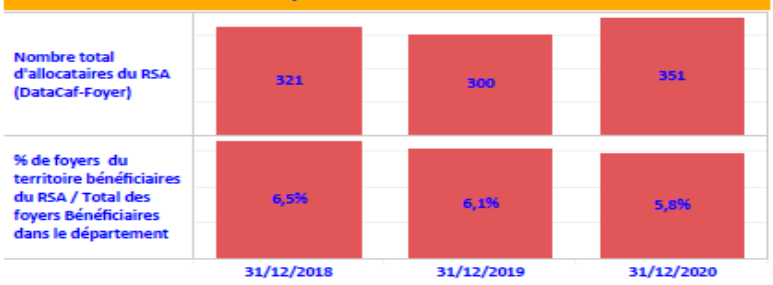
Taux d'enfants ayant fait l'objet d'une Information Préoccupante
(sur population des moins de 18 ans)



Taux de mineurs confiés à l'ASE (Dont MNA) sur population des moins de 18 ans
(Toutes mesures-Hors APJM) - au 31 décembre)



Foyers bénéficiaires du RSA



Les taux de 2019 à 2020 sont provisoires car basés sur la population des MSD au dernier recencement consolidé de 2018

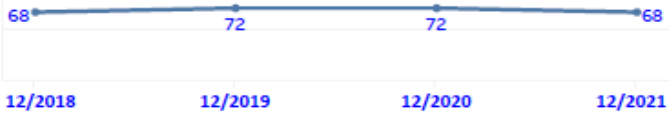
Chiffres clés de la Maison Sociale de la Tarentaise

Pôle Social / SG
Observatoire social

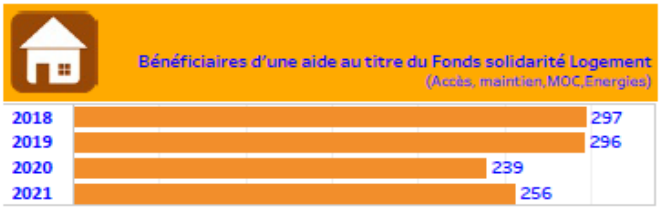
Enfants vus en consultations infantiles au cours de l'année
(pédiatriques et/ou permanences de puériculture - hors VAD)



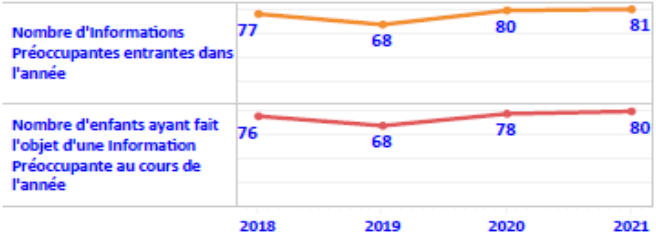
Nombre d'enfants savoyards placés
(Toutes mesures confondues - au 31 décembre)



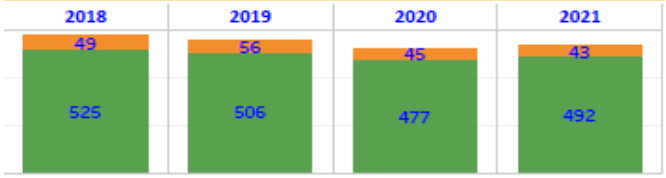
Bénéficiaires d'une aide au titre du Fonds solidarité Logement
(Accès, maintien, MOC, Energies)



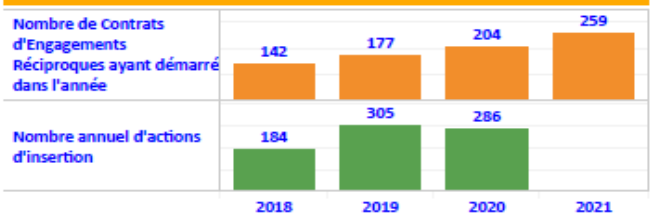
Les Informations Préoccupantes reçues au cours de l'année



Bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)
Au 31 du mois de décembre

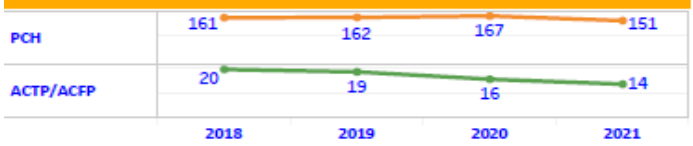


Contrats d'Engagements Réciproques et Actions d'insertion
Données annuelles



Données 2021 non disponibles

Bénéficiaires d'allocations en faveur du handicap
Prestation de Compensation Handicap (PCH)
Allocation Compensatrice Tierce Personne (ACTP)
Allocation Compensatrice pour Frais Professionnelle (ACFP)
Au 1er du mois de décembre



3. BILAN DE L'ANNEE ECOULEE : Réalisations phares 2020-2021

Action Sociale de Proximité et Cohésion Sociale (COSO) :

Les services ont dû cette année adapter leur fonctionnement et leurs interventions à l'évolution de la demande sociale sur ce territoire. Les impacts de la crise sanitaire, tant au niveau économique que des équilibres intra familiaux et de la jeunesse ont été forts. Nombre de travailleurs saisonniers ont connu un arrêt d'activité et perdu des ressources. Le nombre de bénéficiaire du RSA antérieurement salariés a connu une augmentation et a triplé concernant les travailleurs non-salariés. Dans un même temps, l'endettement des ménages a augmenté, créant de réelles situations de difficultés de maintien dans le logement. Enfin, un soutien particulier a dû être apporté aux parents de jeunes étudiants, revenus au sein du foyer, parfois en difficulté dans la poursuite de leur parcours d'études.

Le réseau partenarial a permis l'accompagnement global de ces difficultés. Le travail avec les Maisons France Service, la mission locale jeunes, le service de prévention, les établissements scolaires, les associations...s'est ainsi renforcé.

Les situations de violences intra familiales ont été plus nombreuses, et traitées dans le cadre des missions du pôle social.

Les actions avec les groupes d'habitants autour du lien social, de la restauration de la confiance en soi par des biais culturels en particulier, n'ont pu reprendre qu'en septembre, pour quelques semaines.

Protection Maternelle et Infantile (PMI) :

L'action partenariale (EJF/PMI, ADMR) « Parent'aise », afin d'accompagner des parents et des familles se questionnant, ou en difficulté dans l'éducation des très jeunes enfants a pris de l'ampleur cette année, avec 23 familles soutenues. Cette action vient répondre à un des axes du « plan pauvreté ».

Le service est resté tout particulièrement mobilisé sur le soutien aux jeunes parents, de retour à domicile très rapidement après la naissance. Les bilans de santé systématiques en école maternelle ont été désorganisés ou annulés en 2020/2021. Pour autant, une réponse à tout parent demandeur pour son enfant a été assurée.

L'accompagnement, le suivi et le contrôle des établissements de garde des jeunes enfants (20 structures permanentes, 30 saisonnières/touristiques) ont mobilisé le service de manière encore plus intense (interpellations quotidiennes sur la marche à suivre en lien avec la pandémie, difficultés de recrutement en début d'hiver…). Le poste d'éducatrice de jeunes enfants dédié en grande partie à cette mission, a démontré toute son efficience.

Enfance Jeunesse Familles et Protection Maternelle Infantile (EJF) :

L'activité est marquée par une augmentation significative du nombre d'informations préoccupantes évaluées par les équipes médico-sociales. Le nombre de mesures de protection reste stable, et les équipes ont pu engager des mesures d'aides plus préventives à partir du domicile des parents. Le partenariat avec les services sur le territoire soutient une prise en charge globale du parcours des enfants.

Les concertations familiales sont mises en place, les projets pour l'enfant régulièrement rédigés.

Personnes Agées et Personnes Handicapées (PA/PH) :

Le service a maintenu, en concertation avec ses partenaires, une veille et une présence régulière auprès des personnes âgées ou handicapées, en vulnérabilité supplémentaire au regard de la pandémie, mais également des difficultés de personnel en aide à domicile.

Plusieurs actions de formation/sensibilisation ont été menées avec la Maison des Personnes Handicapées, et l'articulation partenariale travaillée dans le cadre de la filière de gérontologie.

L'annonce de la fin de la mission MAIA en accompagnement des situations les plus complexes, a demandé au service en son entier un travail de repositionnement et d'élaboration de la reprise de la mission par la maison des réseaux de santé.

Transversalité :

Les réflexions et remontées de besoins ont permis de voir se concrétiser l'arrivée sur le territoire d'une médiatrice santé, poste porté par la maison des réseaux de santé, et qui va concrètement, apporter son soutien dans les parcours de soins des personnes vulnérables, et en difficulté d'accès aux services. Certains professionnels de la maison sociale participent aux travaux et actions déployées dans le cadre des Communautés Professionnelles de Santé en direction de tous les publics.

4. PERSPECTIVES : Propositions d'axes forts pour le territoire en 2022

Action Sociale de Proximité et Cohésion Sociale (COSO) :

- Moderniser et reconstruire avec les habitants les ateliers collectifs, renforcer le lien entre pratique artistique et amélioration de la confiance en soi, du bien-être social.
- Redéfinir et faire vivre les groupes d'habitants allocataires de minimas sociaux, afin de renforcer leur participation à la construction des actions et des dispositifs.
- Participation et expérimentations en lien avec les travaux départementaux sur l'action sociale de proximité.
- Poursuite de l'accueil et l'accompagnement concerté des allocataires du RSA.
- Aboutissement avec propositions d'actions, des réflexions engagées sur les sujets de violences intra familiales, évaluation des informations préoccupantes et la question de l'accès aux démarches numériques pour les habitants les plus éloignés.

Protection Maternelle et Infantile (PMI) :

- Mise en œuvre des consultations systématiques et suivis médicaux des enfants confiés au Département.
- Repositionnement d'une éducatrice de jeunes enfants sur la mission de conseil, suivi et contrôle des établissements d'accueil des jeunes enfants.

Enfance Jeunesse Familles (EJF) :

- Renforcer la coordination des acteurs sur le champ de la prévention et de la protection de l'enfance pour les très jeunes enfants (PMI, crèches, écoles maternelles…).
- Renforcer la présence des parents et de l'environnement de l'enfant dans la définition du projet pour l'enfant suivi en mesure éducative par le service Enfance Jeunesse Famille.

Personnes Agées et Personnes Handicapées (PA/PH) :

- Organiser une nouvelle session de formation d'aide aux aidants dans le champ personnes âgées/personnes handicapées.
- Améliorer l'organisation du maintien à domicile des personnes âgées aidées par des salariés directement employés.
- Consolidation de la coordination handicap en lien avec le territoire d'Albertville Ugine.
- Engager la dématérialisation des dossiers APA en vue de la future gestion électronique des documents (GED).

Transversalité :

- Organiser de nouveau une conférence sociale sur une thématique partagée entre partenaires, et en dégager de nouveaux axes de développement.
- Poursuivre les partenariats autour des questions d'accès aux soins des personnes en fragilité.



Jeunesse

RAPPORT D'ACTIVITÉ

ET DE PERFORMANCE 2020/2021

Commissions d'élus : **5ième commission**

Direction concernée :

- **Pôle Solidarités Territoriales – Direction des politiques territoriales**



SOMMAIRE

SYNTHESE 441
1. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Contexte et enjeux 442
2. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Moyens dédiés à la politique 444
3. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Analyse de l'activité et de la performance des dispositifs 446
4. PERSPECTIVES ET AJUSTEMENTS 451

SYNTHESE - POLITIQUE JEUNESSE

0,25%



Le Département décline une série d'actions destinées à répondre aux attentes des jeunes tout en favorisant leur épanouissement et leur implication dans la vie locale.

Contexte

Depuis maintenant 25 ans, le Département mène une politique jeunesse forte et innovante sur le territoire savoyard. Le début de la mandature a été consacrée à finaliser une nouvelle politique jeunesse départementale destinée prioritairement aux 11-25 ans (16,5% de la population savoyarde).

Enjeux :

- **Favoriser** le "vivre-ensemble" et accompagner le jeune dans sa globalité dans son bassin de vie.
- **Fédérer** un réseau des associations et des professionnels jeunesse au niveau départemental.
- **Développer** et renforcer la **transversalité** sur les questions de jeunesse.

Principales réalisations

- En 2021 le service a effectué l'évaluation de la politique jeunesse 2016-2021. A ce titre une démarche de concertation a été proposée et celle-ci a mobilisé 353 acteurs autour de huit groupes témoins. Ces participants ont pu aussi faire des propositions pour la politique jeunesse 2022-2027.

- En avril 2021 le Département a voté un plan COVID jeunesse afin d'accompagner les jeunes savoyards dans différents domaines suite à la crise sanitaire. A cet effet 10 actions phares ont été proposées et le service jeunesse en a porté 3 en direct à travers un appel à projet Respiration :
  - Les jeunes savoyards veulent travailler,
  - Les jeunes savoyards veulent faire des activités,
  - Les jeunes savoyards veulent s'évader.

Dans ce cadre 1 412 jeunes ont pu bénéficier de cette initiative.

Chiffres et indicateurs clés

Moyens 2021 :

1,45 M€ (CA)

5,92 équivalents temps plein (ETP)

21 120 jeunes 11/25 ans impactés par la politique jeunesse mise en œuvre sur les territoires (plus de 2/3 des 11/15 ans)

151 professionnels jeunesse permanents dans le réseau départemental, représentant plus de 138 ETP.

Perspectives de l'action départementale en quelques mots

La politique jeunesse 2016-2021 a été évaluée. Il s'agit en 2022 de valider les nouvelles orientations et d'accompagner les territoires à mettre en œuvre leur politique jeunesse locale, notamment au travers du renouvellement du principal outil d'accompagnement, le Contrat Territorial Jeunesse.

1. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Contexte et enjeux

20 ans après sa création, le Conseil départemental a adopté le 25 mars 2016 un rapport « pour une politique jeunesse renouvelée » par lequel il réaffirme son engagement en faveur de la jeunesse et redéfinit les orientations de sa politique pour la période 2016-2021. 3 axes stratégiques pour répondre aux enjeux :

1) S'ouvrir à toutes les découvertes et tous les apprentissages
2) Accéder à une pleine insertion sociale et citoyenne
3) Grandir dans les meilleures conditions de santé physique et psychique



Les 4 objectifs opérationnels qui guident l'action du service sports et jeunesse dans la mise en œuvre de cette politique sont les suivants :

- → **Favoriser** le développement des politiques jeunesse sur les territoires (qui en ont la compétence)
- → **Fédérer** un réseau des associations et des professionnels jeunesse au niveau départemental
- → **Faire** en régie directe des actions pour et avec les jeunes
- → **Développer** et renforcer la **transversalité interne** et **externe**

Ce sont ces orientations ambitieuses et ces objectifs affirmés qui guident l'action de l'équipe du service sports et jeunesse, au sein d'un réseau départemental très dynamique sur la thématique dont il assure le rôle de chef de file.

L'année 2021 a permis de faire une évaluation de cette politique jeunesse 2016-2021 et de déployer une démarche de concertation avec les acteurs locaux et départementaux. Un groupe de réflexion s'est aussi constitué pour contribuer à son développement.
Les jeudis de l'été en Savoie n'ont pas été mis en place en 2021 pour des raisons sanitaires.
En lieu et place, des actions fortes votées ont été mises en œuvre dans le cadre du Plan COVID du Département, comme l'appel à projet Respiration qui a permis à plus de 1 400 jeunes de bénéficier de ce dispositif pour faire des activités qu'ils n'auraient pas eu l'occasion de faire, d'effectuer des séjours et pour les plus de 16 ans de pouvoir vivre leur première expérience professionnelle.

Le Conseil Départemental des Jeunes a fait un mandat de plus de deux ans pour explorer la thématique du développement durable, et ceci a permis aux jeunes de finir le mandat et de répondre à l'appel à projet pour lequel 14 actions ont été déposées.
Une nouvelle promotion de jeunes a été accueillie en novembre et les jeunes conseillers mèneront leurs travaux sur le thème de l'alimentation, un sujet prioritaire pour le Département.

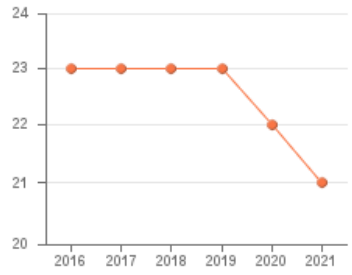
Malgré un contexte sanitaire incertain, la journée de rentrée des professionnels de la jeunesse s'est tenue au mois de novembre avec un format inédit sur deux jours. Les acteurs jeunesse ont répondu présent et plus de 150 personnes différentes ont participé aux différents temps.

La carte CLES Collèges a évolué dans son fonctionnement et notamment dans sa distribution, désormais il n'y a plus de distribution massive. Elle continue à attirer de nombreux jeunes et entre septembre 2020 et décembre 2021 ce sont 2028 cartes qui ont été distribuées.

Enfin le groupe inter-directions jeunesse a poursuivi son travail d'interconnaissance et a aussi été mobilisé dans le cadre de l'évaluation.

CONT - Nombre d'associations locales concernées par les Contrats Territoriaux Jeunesse (CTJ)

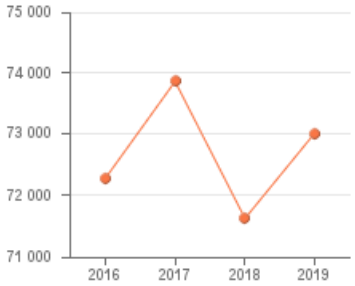
Période	Nombre
2016	23
2017	23
2018	23
2019	23
2020	22
2021	21



Ces associations contribuent à la dynamique jeunesse sur leur territoire. 14 de celles-ci œuvrent en milieu rural, 6 d'entre elles sont sur Chambéry et 1 est à Aix-les-Bains. Elles sont présentes sur l'ensemble des territoires savoyards : Grand Lac (2), Grand Chambéry (8), Cœur de Savoie (2), Tarentaise Vanoise (2), Maurienne (4), Arlysère (2), Avant-Pays-Savoyard (2). Après le centre social de Pugnet qui a été dissout en 2020, c'est le centre social des Combes qui œuvrait dans le secteur des Hauts de Chambéry qui a connu des difficultés. C'est pour cela qu'il y a deux associations en moins par rapport à 2019.

CONT - Nombre de jeunes concernés par la politique jeunesse

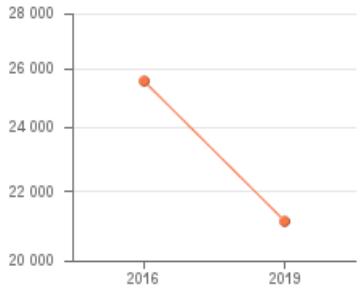
Période	Nombre
2016	72 271
2017	73 859
2018	71 628
2019	73 012



Ces différents chiffres proviennent de l'INSEE. Néanmoins, il faut prendre en compte le décalage de trois ans entre l'année de recensement et l'année affichée par l'INSEE. Ainsi, le chiffre récolté en 2019 correspond à l'année 2016 pour l'INSEE.
Le nombre de jeunes concernés par la politique Jeunesse évolue suivant le périmètre géographique des différentes structures jeunesse. En termes d'animation jeunesse départementale, en moyenne sur le Département de la Savoie il y 1 professionnel jeunesse pour 254 jeunes dans la tranche d'âge 11-15 ans.

CONT - Nombre de jeunes impactés par la politique jeunesse : tranche 11-25 ans

Période	Année
2016	25 570
2019	21 120



34% des 11-25 ans sont impactés directement par la politique jeunesse mise en œuvre sur les différents territoires, Ce chiffre important sur cette tranche d'âge s'explique en majeure partie par le lien très fort entre les structures jeunesse et les collèges. En effet les animateurs assurent en moyenne une présence de 4h hebdomadaires dans les collèges. Sur la tranche d'âge 11-15 ans c'est 53 % des jeunes qui sont en en lien avec une structure jeunesse, soit un jeune sur 2. La baisse s'explique principalement par le fait que 2016 correspond à la première remontée des chiffres par les territoires. Une évaluation plus fine a permis de distinguer les actions évènementielles et ponctuelles, de celles plus qualitatives et dans la durée, retenues ici.

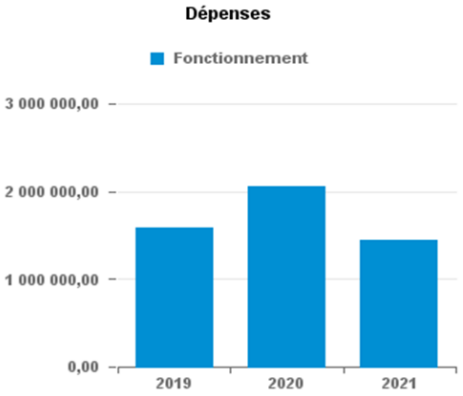
2. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Moyens dédiés à la politique

Moyens financiers par secteurs budgétaires de 2019 à 2021

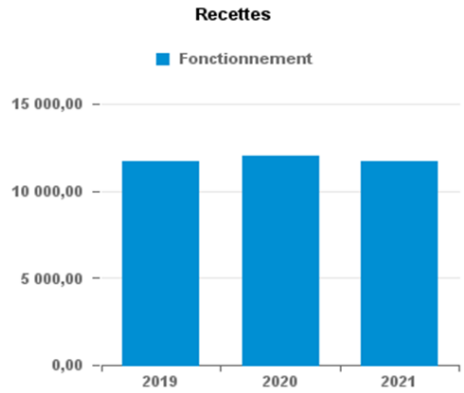
Secteurs budgétaires de la politique JEUNESSE

SECTEURS BUDGETAIRES
ACCOMPAGNEMENT DES ACTEURS DU TERRITOIRE
INTERVENTIONS PEDAGOGIQUES SCOLAIRES JEUNESSE

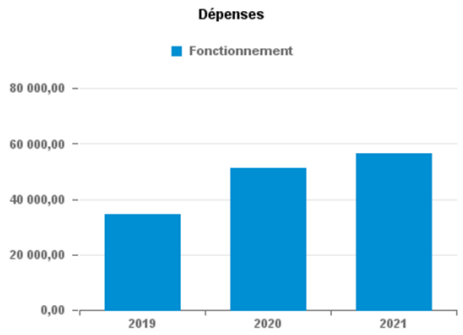
Dépenses Par politique	CA 2019 Dépense Fonctionnement	CA 2020 Dépense Fonctionnement	CA 2021 données au : 24 Février 2022 Dépense Fonctionnement
ACCOMPAGNEMENT DES ACTEURS DU TERRITOIRE	1 077 894,99	1 320 064,00	1 131 498,46
INTERVENTIONS PEDAGOGIQUES SCOLAIRES JEUNESSE	515 629,35	739 047,74	321 042,94
Dépenses par section :	**1 593 524,34**	**2 059 111,74**	**1 452 541,40**



Recettes Par politique	CA 2019 Recette Fonctionnement	CA 2020 Recette Fonctionnement	CA 2021 données au : 24 Février 2022 Recette Fonctionnement
ACCOMPAGNEMENT DES ACTEURS DU TERRITOIRE	11 672,32	11 672,32	11 672,32
INTERVENTIONS PEDAGOGIQUES SCOLAIRES JEUNESSE		371,90	
Dépenses par section :	**11 672,32**	**12 044,22**	**11 672,32**



Dépenses - CTS 3E GENERATION	CA 2019 Dépense Fonctionnement	CA 2020 Dépense Fonctionnement	CA 2021 données au : 24 Février 2022 Dépense Fonctionnement
PSTD DPT Sports et Jeunesse	**34 500,00**	**51 250,00**	**56 250,00**





Moyens humains par secteurs en 2019-2020-2021

(Moyenne des équivalents temps pleins (ETP) sur l'année, effectifs rémunérés)

Politique	Secteur politique	Pôle	Direction	Nombre d'ETP moyens annuels		
				2019	2020	2021
JEUNESSE	ACCOMPAGNEMENT DES ACTEURS DU TERRITOIRE	PSTD	DPT	2,1	3,22	3,42
	Sous-total du secteur			2,1	3,22	3,42
	INTERVENTIONS PEDAGOGIQUES SCOLAIRES JEUNESSE	PSTD	DPT	2,61	2,52	2,5
	Sous-total du secteur			2,61	2,52	2,5
TOTAL tous effectifs pour la politique				4,71	5,74	5,92

FOCUS SUR ...

La démarche d'évaluation de la politique jeunesse 2016-2021

La politique jeunesse 2016-2021 est arrivée à son terme et à ce titre une évaluation a été faite. Afin que celle-ci soit la plus proche du terrain une démarche de concertation a été mise en place et celle-ci a été animée à travers huit groupes témoins : la santé des jeunes, les acteurs 16-25 ans, les instances de jeunes, les jeunes 16-25 ans, la gouvernance, la dynamique réseau, la coordination et les associations de développement local.

Ces groupes témoins poursuivaient les mêmes objectifs : partager le bilan réalisé par l'équipe jeunesse, croiser les regards et proposer des pistes de travail pour 2022-2027.

Les groupes ont été animés par l'équipe jeunesse en étroite collaboration avec des agents d'autres services et aussi des partenaires externes de juin à décembre. 14 journées d'animations ont réuni 353 acteurs différents et notamment 81 jeunes de plus de 16 ans qui ont pu donner leurs visions de la jeunesse en Savoie.

L'ensemble de cette démarche a eu un écho favorable auprès des acteurs et au-delà de confirmer et conforter des éléments de bilan, des pistes concrètes ont été proposées.

Les propositions faites ont été ensuite étudiées et des novelles orientations ont été formulées.

Commentaire général sur l'ensemble des moyens alloués (financier, RH, technique ...) : ☺

Après plusieurs années d'optimisation des moyens financiers et humains, la politique jeunesse renouvelée votée en 2016 par l'Assemblée départementale a permis de stabiliser les moyens, d'insuffler une nouvelle dynamique, et de donner des nouvelles perspectives. Pour la première année le service jeunesse a accueilli un emploi d'été pour accompagner l'équipe dans la gestion de l'appel à projet Respiration. Cette initiative a été une vraie plus-value et a permis d'assurer le suivi du dispositif de manière optimale.

Enfin, à noter qu'en 2022, un agent de l'équipe jeunesse partira à la retraite. Il conviendra donc de recruter une personne et organiser le service en fonction du profil recherché et recruté.

3. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Analyse de l'activité et de la performance des dispositifs

Arbre des objectifs

OBJECTIFS POLITIQUES	OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS
1. Offrir à chacun des jeunes savoyards les conditions de son épanouissement, en priorisant la santé, la citoyenneté et l'insertion sociale et en favorisant les découvertes et les apprentissages	1.1. Favoriser le "vivre-ensemble" et accompagner le jeune dans sa globalité dans son bassin de vie, en participant au développement des dynamiques locales sur les territoires	1.1.1. Favoriser la structuration et le développement des actions en direction de la jeunesse sur les territoires
		1.1.2. Fédérer un réseau d'associations et de professionnels jeunesse, en proposant des temps de rencontres, de formation et d'échanges
	1.2. Faire en direct des actions pour et avec les jeunes savoyards, pour encourager leur participation aux actions citoyennes, culturelles ou sportives	1.2.1. Favoriser l'éducation des jeunes au travers de l'éducation à la citoyenneté
		1.2.2. Initier les jeunes aux activités sportives et culturelles

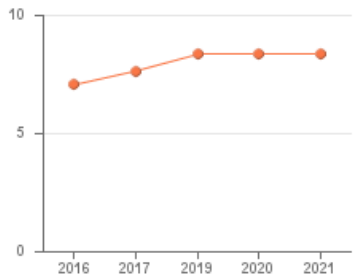
Objectif politique	***1. Offrir à chacun des jeunes savoyards les conditions de son épanouissement, en priorisant la santé, la citoyenneté et l'insertion sociale et en favorisant les découvertes et les apprentissages***
Objectif stratégique	***1.1. Favoriser le "vivre-ensemble" et accompagner le jeune dans sa globalité dans son bassin de vie, en participant au développement des dynamiques locales sur les territoires***

Objectif opérationnel	***1.1.1. Favoriser la structuration et le développement des actions en direction de la jeunesse sur les territoires***

Le Contrat Territorial Jeunesse reste l'outil fort du Département envers les territoires : il est structurant, reconnu avec un réel effet levier dans le temps.

1.1.1.1 PERF - Budget spécifique jeunesse des collectivités (dont part nette)

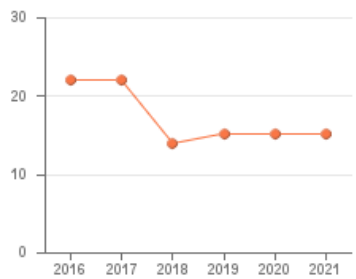
Période	Année
2016	7,07
2017	7,65
2019	8,35
2020	8,35
2021	8,35



La part nette des collectivités représente une moyenne départementale de 59 % sur l'ensemble du budget spécifique jeunesse. Celle-ci est en constante progression depuis la prise en main effective de cette compétence jeunesse par les collectivités au début des années 2000.

1.1.1.2 PERF - Flécher une part de l'enveloppe CTJ en direction des coordinations : % de l'enveloppe

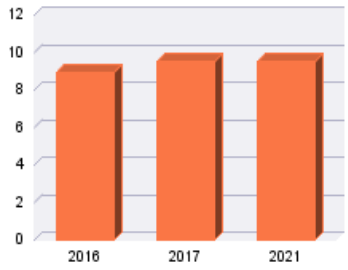
Période	Nombre
2016	22
2017	22
2018	14
2019	15,26
2020	15,26
2021	15,26



L'accompagnement financier du Département, fléché sur la mission de coordination, permet d'avoir un référent sur chacun des territoires signataires d'un Contrat Territorial Jeunesse (CTJ). Aujourd'hui, 56 professionnels sont recensés et assurent une mission de coordination dans leurs missions, et la moyenne de l'aide du Département sur cet axe du contrat est de 4 536 € territoire.

1.1.1.3 PERF - Nombre d'euros générés sur l'activité et l'emploi dans les structures jeunesse par euro investi par le Département

Période	Euros
2016	8,9
2017	9,47
2021	9,47



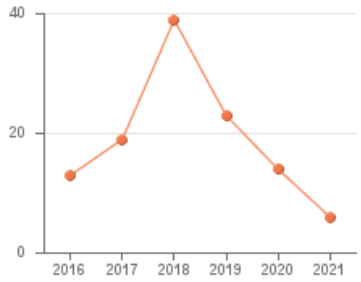
En 2021, le budget spécifique jeunesse de l'ensemble des territoires bénéficiant d'un CTJ était de 7 653 971 €. 68 % de ce montant est consacré à la masse salariale. Le Département participe à hauteur de 11 % et les familles à 8 % sur le budget total. L'Etat quant à lui participe à hauteur de 3%.

Objectif opérationnel	***1.1.2. Fédérer un réseau d'associations et de professionnels jeunesse, en proposant des temps de rencontres, de formation et d'échanges***

Le Département est connu et reconnu par l'ensemble des acteurs comme étant l'animateur des dynamiques de réseau en Savoie sur la question de la jeunesse. L'évaluation jeunesse a confirmé cette place du Département.

1.1.2.1 PERF - Actions mises en place en lien avec les structures jeunesse au niveau départemental avec le réseau

Période	Nombre
2016	13
2017	19
2018	39
2019	23
2020	14
2021	6

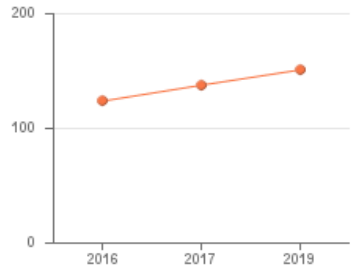


La baisse est essentiellement liée à la crise sanitaire. Même si l'unité Jeunesse s'est adaptée au contexte en proposant des rencontres via les outils numériques, plusieurs formations ont dû être annulées ou reportées.



1.1.2.2 PERF - Nombre d'ETP salariés dans les structures jeunesse (et nombre de salariés)

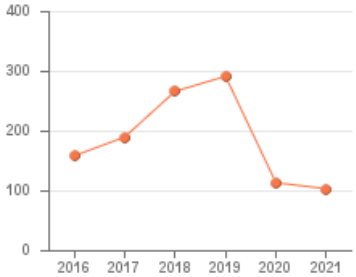
Période	Nombre
2016	123,85
2017	137,7
2019	151



Le nombre de salariés est en constante augmentation avec la structuration et le développement du réseau jeunesse

1.1.2.3 PERF - Nombre total de participations de professionnels à des rendez-vous jeunesse

Période	Année
2016	159
2017	190,5
2018	267
2019	292
2020	114
2021	104



Les Rendez-vous Jeunesse 2021 comptabilisent 104 journées de présence de professionnels jeunesse

La baisse s'explique par le fait que le service jeunesse a animé une démarche de concertation dans le cadre de l'évaluation jeunesse et a donc moins proposé de temps « rendez-vous jeunesse ».

Durant l'année 2021 deux journées de rentrée ont été organisées. Une en distanciel (mars) qui était celle de 2020 reportée à 2 reprises, et une autre en présentiel en novembre.

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.1. ☺

« Favoriser le "vivre-ensemble" et accompagner le jeune dans sa globalité dans son bassin de vie, en participant au développement des dynamiques locales sur les territoires »

Malgré le contexte particulier, l'unité jeunesse a tout mis en œuvre pour adapter ses actions afin de préserver le lien avec le réseau jeunesse départemental. L'objectif reste atteint malgré la baisse des chiffres sur les rendez-vous jeunesse : la belle réussite de la journée de rentrée jeunesse en novembre 2021 vient confirmer cette analyse ainsi que les chiffres de fréquentation de la plateforme jeunesse.

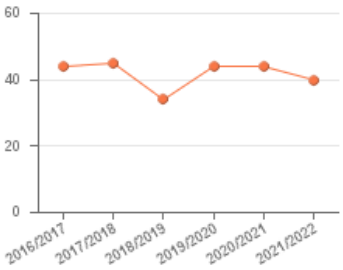
Objectif politique	***1. Offrir à chacun des jeunes savoyards les conditions de son épanouissement, en priorisant la santé, la citoyenneté et l'insertion sociale et en favorisant les découvertes et les apprentissages***
Objectif stratégique	***1.2. Faire en direct des actions pour et avec les jeunes savoyards, pour encourager leur participation aux actions citoyennes, culturelles ou sportives***

Objectif opérationnel	***1.2.1. Favoriser l'éducation des jeunes au travers de l'éducation à la citoyenneté***

Si le Conseil départemental des jeunes a pu s'adapter et trouver des solutions pour aller au bout de la démarche collective, le secteur des centres de vacances et des classes de découvertes ont été touchés de plein fouet par la deuxième année de crise sanitaire.

1.2.1.1 PERF - Nombre de conseillers départementaux des jeunes[1]

Période	Nombre
2016/2017	44
2017/2018	45
2018/2019	34
2019/2020	44
2020/2021	44
2021/2022	40



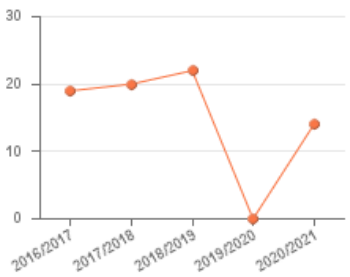


Les jeunes élus en novembre 2019 ont poursuivi leur aventure citoyenne au sein du Conseil Départemental jeunesse jusqu'en juin 2021. En effet, l'annulation de plusieurs séances pour cause du contexte sanitaire n'a pas permis aux jeunes de vivre pleinement leur mandat et de mener à bien leur projet. Pour cette raison, leur mandat a été prolongé ce qui a permis de lancer leur appel à projet auprès des territoires sur la thématique du développement durable.



1.2.1.2 PERF - Nombre de projets déposés par les conseils départementaux des jeunes

Période	Nombre
2016/2017	19
2017/2018	20
2018/2019	22
2019/2020	0
2020/2021	14

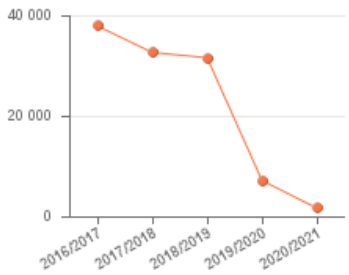


Le contexte sanitaire a impacté fortement le fonctionnement du CDJ et leur mandat a duré de novembre 2019 à juin 2021 ce qui a certainement eu des effets sur la motivation des jeunes avec un mandat très long. Malgré tout 14 projets ont été proposés.

[1] https://www.savoie.fr/web/sw_47225/le-conseil-departemental-des-jeunes-cdj-2

1.2.1.3 PERF - Maintenir les aides aux départs en classes de découvertes[2] et en courts séjours : nombre de journées / élèves

Période	Année
2016/2017	38 035
2017/2018	32 754
2018/2019	31 713
2019/2020	7 284
2020/2021	1 796

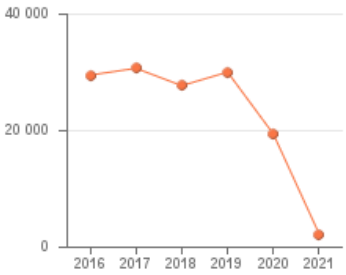


Après l'arrêt brutal en mars 2020 de l'activité, l'interdiction d'ouverture des centres, mais aussi celle des remontées mécaniques ont portés un coup fatal à l'ensemble des structures d'hébergement, et donc des départs en classe de découverte.



1.2.1.4 PERF - Limiter la baisse du nombre de nuitées annuelles dans les 3 centres propriétés du Département

Période	Nombre
2016	29 555
2017	30 723
2018	27 741
2019	30 071
2020	19 444
2021	2 291



En ce qui concerne les centres d'hébergement propriétés du Département, seul le centre nautique du Bourget du lac est passé entre les gouttes des confinements et interdictions en juin et septembre.

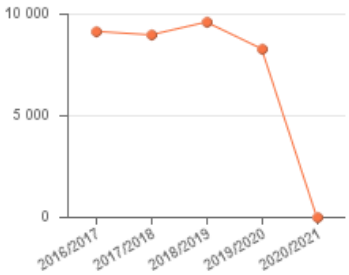
Objectif opérationnel	*1.2.2. Initier les jeunes aux activités sportives et culturelles*

Dans le cadre de l'appel à projet Respiration plusieurs éléments permettent d'évaluer de manière qualitative la mise en œuvre de cette initiative et par exemple sur les chantiers (les jeunes savoyards veulent travailler) 92 jeunes sur 127 soient 72% des jeunes ont vécu leur première expérience professionnelle dans ce cadre.

Les jeunes ont pu faire des activités jusqu'à présent non accessibles pour des raisons financières.

1.2.2.1 PERF - Nombre d'utilisations de cartes clés collèges[3] aux caisses des remontées mécaniques

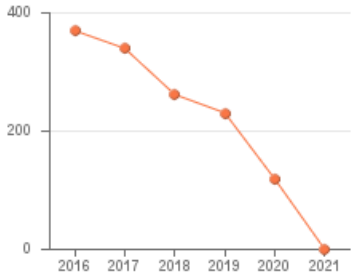
Période	Nombre
2016/2017	9 160
2017/2018	8 987
2018/2019	9 616
2019/2020	8 304
2020/2021	0



La fermeture des remontées mécaniques a de fait engendré une année blanche également pour cet indicateur.

1.2.2.2 PERF - Nombre de jeunes participant à une saison "Jeudis de l'été en Savoie[4]"

Période	Nombre
2016	370
2017	340
2018	262
2019	231
2020	119
2021	0



Les jeudis de l'été en Savoie n'ont pas été proposés en 2021 en raison du contexte sanitaire incertain avec des protocoles sanitaires très contraints pour les structures jeunesse. En lieu et place, le Département a proposé l'appel à projet Respiration Jeunesse qui a rencontré un vif succès.

[2] https://www.savoie.fr/web/psw_39184/aide-aux-classes-de-decouvertes
[3] https://www.savoie.fr/web/sw_53726/carte-cles-college
[4] https://www.savoie.fr/web/psw_39061/les-jeudis-de-l-ete-en-savoie

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.2. 😐

« Faire en direct des actions pour et avec les jeunes savoyards, pour encourager leur participation aux actions citoyennes, culturelles ou sportives»

La crise sanitaire liée à la COVID19 a fortement perturbé la mise en œuvre des actions en direct auprès des jeunes car ces initiatives sont à l'origine de rassemblements. Si la première année de la crise a permis d'assurer un certain nombre d'actions du fait de la saison hivernale déjà bien entamée, la deuxième année a été nettement plus complexe et lourde de conséquences avec plusieurs actions tout simplement annulées du fait de la fermeture des remontées mécaniques et des centres d'hébergement.
Seul le conseil départemental des jeunes a su tirer son épingle du jeu en faisant preuve d'une grande adaptation.



4. PERSPECTIVES ET AJUSTEMENTS ☺

Les perspectives se situent désormais, avec la nouvelle politique jeunesse 2022-2027 votée le 4 mars 2022, autour d'un enjeu général, de 5 objectifs et 3 orientations

<u>Enjeu général</u> : Considérer tous les jeunes savoyards de 0 à 25 ans et leur garantir les meilleures conditions d'éducation, d'épanouissement et d'émancipation.

Cet enjeu général est décliné autour des **5 objectifs suivants :**

1- **Accompagner et protéger tous les jeunes savoyards** en s'adaptant à leur diversité et aux spécificités de leurs trajectoires

2- **Soutenir les territoires** pour la mise en œuvre des politiques « jeunesse » locales par un lien privilégié et contractuel

3- **Affirmer une transversalité** en coordonnant l'accompagnement global de tous les jeunes par le Département

4- **Animer la dynamique partenariale** par la mise en synergie des acteurs locaux et départementaux et contribuer au développement de leurs compétences

5- **Valoriser l'innovation** sur tous les territoires et le développement local en milieu rural**.**

Les **3 orientations** sont les suivantes :

1) Favoriser toutes les initiatives permettant aux jeunes de s'épanouir
2) Développer la citoyenneté des jeunes dans un département ouvert à tous, résilient et durable
3) Accompagner la dynamique des acteurs socio-éducatifs

Aussi, il s'agira dans les prochains mois et prochaines années de mettre en œuvre cette nouvelle politique qui guidera la mandature et notamment :

- Préparer la saison estivale 2022 sur la base de l'expérimentation 2021 (appel à projets Respiration).
- Accompagner les territoires pour mettre en œuvre leur politique jeunesse, dont le contrat territorial jeunesse constitue l'outil principal décliné autour des 3 orientations politiques et qui sera à renouveler pour les 28 maitres d'ouvrage en 2023.
- Mettre en place à titre expérimental l'observatoire départemental de la jeunesse.
- Développer des indicateurs communs avec l'ensemble des directions permettant d'évaluer cette nouvelle politique jeunesse.

REMERCIEMENTS

Amandine BOISSIER, Marjolaine MINNE, Morgane SEIGLE, et Corinne SOINNE-MASSARD de l'Unité Performance et Pilotage de Gestion de la Direction des Finances, du Pilotage de gestion et des Affaires Juridiques tiennent à remercier toutes les équipes du Département qui ont participé à l'élaboration du présent Rapport d'Activité et de Performance 2020 – 2021, et en particulier :

Hélène ABRIOUX, Eva ALIACAR, Agnès ANDRE, Carole ANGONIN, Gwenaël ANSQUER, Aurore ANTONIOLLI, Jean-Pierre ARGOUD, Juliette ARRIGHI, Jennifer ARZEL, Diane AUDEBERT, Ellen AZZOUZ, Aurélie BALLAZ, Dominique BARDAGOT, Hélène BARDON, Hélène BARRAU, Anne-Laure BAZIN, Florence BEAUME, Christel BELIN, Pascal BELLEMIN, Daniel BERFINI, Caroline BLANCHIN, Tony BOISSENIN-GRANDJEAN, Nathalie BONHOMME, Sylvie BONIFACE-VILLARET, Olivier BORROT, Virginie BOSCO, Jamel BOUCHEHAM, Delphine BOUVIER, Hélèna BOYAU, Vincent BROSSARD, Jean-Pierre BUET, Stessy BUISSON, Chantal BULLOZ, Christelle CAILLET, Nadine CALLOUD, Damien CAYER-BARRIOZ, Ariane CELEYRON, Mathieu CHALBOS, Fabrice CHARDON, Elsa CHARRIER, Laure CHATAIGNER, Anne CHAUMARD, Mathilde CHERENE, Marie-Pierre CHEVRE, Christelle CIVIER, Sylvie CLAUS, Pascale CLEREC, Sylvie COGNET, Valérie COLLOMB, Emmanuelle COMBET, Laëtitia CONSTANTIN, Anne COUTY, Catherine CUDEL, Gilles CULLAZ, Annie CURTELIN, Hugo DAGUENET, Christophe DALL'OSTO, Sylvie DE AZEVEDO, Aurélie DE CARVALHO, Nathalie DE TREGLODE-BARDET, Ghislaine DECLOUX, Christelle DEL ROSARIO, Frédéric DELATTRE, Valérie DENIS, Annick DELORME, Aline DEPERNET, Ludwig DE SOUZA, Edwige DESSEMOND, Fabien DINTILHAC, Audrey DONNADIEU, Camille DORIDANT, Florence DUBOIS, Fanny DUCH, Joëlle DUCRUEZ, Alix DUHAMEL, Alexandre ESPINOSA, Séverine EXERTIER, Aurélie FAGES, Aurélie FALQUET, Sandrine FOSSARD, Dimitri FOTIADI, Luc FOURNIER, Tiphaine GACHET, Guillaume GALEA, Arthur GEINDRE, Estelle GELON, Annick GENTIL, Patricia GIGANDON, Odile GOENS, Gérald GOSSOIN, Isabelle GRAND, Cécile GRANJON (de l'association Terre Solidaire) Etienne GUERAIN, Marie-Anne GUERIN, Laure GUIGUE, Olivier GUILLORET, Christophe HERBIN, Sylvie HEREAU, Hanaé HIMI, Flavie HOCHARD, Gilles IMBERT, Séverine JAUSSEN, André JOLY, Marc JORCIN, Pascale JULIEN, Yamina KHELIL-BAILLY, Claude LABOURIER, Nathalie LANA, Jean-Philippe LAPLANCHE, Eric LARUAZ, Stéphane LASCOURS, Isabelle LAURIN, Frédérique LEDUC, Elodie LEHU, Nathalie LESAGE, Olivier LETONDEUR, Nathalie LOTHIER, Sylvain LOUVETON, Sylvie LUCAS-COMTE, Aline MAILLY, Fabrice MARTINELLI, Nicolas MARTRENCHARD, Aïcha MBAE, Dominique METAIS, Marine MITHIEUX, Fabienne MONIER, Pierre MOORE, Frédéric MURAT, Hakima NECIB, Marine NGUYEN, Thierry OLIER, Frédérique ORDOVINI, Gérard ORDOVINI, Sylvain PAGANO, Vincent PAPOZ, Sophie PARIZOT, Lionel PECQUEUX, Gérard PEGAZ-HECTOR, Laurent PERRIER, Emmanuelle PETRAZ, Lucie PEYRE, Laurence POLLET, Louisette POLLET, Fabien POUILLON, Loubna PRAD, Claude QUEROY, Philippe RAFFAELLI, Thomas RAMBAUD, Claire RAMEAUX, Guillaume RAUCAZ, Sagayamarie RAYAR, Pierre RAYMOND (de la Maison de la justice et du droit de St Jean de Maurienne), Aurore REMOUSSENARD, Bernard REVERDY (de l'association Fibr'Ethik), Gaël REYNAUD, Claude ROCHET-LABRUNE, Stéphanie ROFFIAEN, Nathalie ROUSSEAU, Adélaïde ROUSSEL, Aurélie ROUSSELIN, Caroline RUBOD, Christophe SALVAT, Noémie SANCHEZ, Natacha SANFILIPPO, Marilyne SCHULZE, Pauline SEIGNE, Rémi SERAIN, Pascale SERGENT, Elvetia SERRA, Alain TACHET, Anne-Sophie TANCHOT, Blandine THOMAZO, Slima TRAORE, Anne TROADEC, Stéphane VERCRUYSSE, Isabelle VIDAL, Anne WACKERMANN (de la Maison de la justice et du droit de St Jean de Maurienne).

Un grand merci aussi à toutes les personnes qui n'ont pas été citées mais qui ont participé de près ou de loin à l'élaboration de ce rapport dans l'ensemble des directions et services du Département, y compris les Maisons Techniques et Sociales sur chacun des 7 territoires de la Savoie, tant au niveau de la collecte des données, qu'à leur enregistrement, ainsi qu'à l'analyse, l'écriture et la relecture des textes d'accompagnements.

CRÉDITS PHOTOS

Adobe Stock, Yannick Perrin, I. Fazzari, Béatrice Cafieri, Caroline Moureaux, Fabrice Rumillat, Marjolaine Minne, Morgane Seigle, Caméléon - Département de la Savoie, Musée Savoisien, Sylvie Friess, Fédération Musicale de Savoie, S. Paul, Andreas Thies, G. Grandjean, Aqualis -JL Rigaux, Bernard Reverdy - Fibr'éthik, Cécile Granjon - Terre-solidaire, Roda Architectes, Ecom photos, Eve Hilaire-Studio des 2 prairie